



“ Investir sur le long terme constitue
une belle entreprise ”

1	PRÉSENTATION DU GROUPE	1	7	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	253
1.1	Chiffres clés	2	7.1	Renseignements sur la Société	254
1.2	Historique	3	7.2	Principales dispositions statutaires	254
1.3	Activité	3	7.3	Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	257
1.4	Message d'Ernest-Antoine Seillière	4	7.4	Renseignements sur le capital	258
1.5	Message du Président du Conseil de surveillance	5	7.5	Principaux investissements et prises de participation ou de contrôle	262
1.6	Message du Président du Directoire	6	7.6	Autorisations financières	263
1.7	Gouvernement d'entreprise	8	7.7	Rachat d'actions	265
1.8	Organisation interne	10	7.8	Transactions effectuées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux	268
1.9	Modèle d'investissement et stratégie de développement	13	7.9	Pactes d'actionnaires	270
1.10	La Responsabilité sociale et environnementale (RSE)	15	7.10	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	273
1.11	Filiales et participations	17			
1.12	Carnet de l'actionnaire	38			
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	43	8	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2013	275
2.1	Organes de direction et de surveillance	44	8.1	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	276
2.2	Facteurs de risques	79	8.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	280
2.3	Rapport sur la gestion des risques et le contrôle interne	83	8.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital	282
2.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance	92	8.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe	283
3	RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE WENDEL	93	8.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés	284
3.1	La Responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans l'activité de Wendel	94	8.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés	285
3.2	La Responsabilité sociale et environnementale des filiales de Wendel	101	8.7	Rapport complémentaire du Directoire sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne Groupe en 2012	286
3.3	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	124	8.8	Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	288
4	COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2012	127	8.9	Observations du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale	289
4.1	Analyse des comptes consolidés	128	8.10	Rapport du Directoire sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale du 28 mai 2013	290
4.2	Analyse des comptes individuels	139	8.11	Ordre du jour et projets de résolutions	292
4.3	Actif net réévalué (ANR)	141			
4.4	Organigramme simplifié des sociétés du Groupe	144	9	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	305
5	COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012	147	9.1	Principaux contrats	306
5.1	Bilan - État de situation financière consolidée	148	9.2	Opérations avec les apparentés	306
5.2	Compte de résultat consolidé	150	9.3	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	307
5.3	État du résultat global	151	9.4	Dépenses visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI	307
5.4	Variations des capitaux propres	152	9.5	Responsable de l'information financière	307
5.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	153	9.6	Attestation de la personne responsable du document de référence incluant le rapport financier annuel	308
5.6	Principes généraux	156	9.7	Responsables du contrôle des comptes et honoraires	309
5.7	Notes annexes	156	9.8	Table de concordance du document de référence	310
5.8	Notes sur le bilan	178	9.9	Table de concordance du rapport financier annuel	312
5.9	Notes sur le compte de résultat	203	9.10	Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L.225-100 et suivants du Code de commerce	313
5.10	Notes sur les variations de trésorerie	208	9.11	Table de concordance Développement durable (articles L. 225-102-1 et R. 225-14 et suivants du Code de commerce)	315
5.11	Autres notes	211			
5.12	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	227			
6	COMPTES INDIVIDUELS DE WENDEL	229			
6.1	Bilan au 31 décembre 2012	230			
6.2	Compte de résultat	232			
6.3	Tableau des flux de trésorerie	233			
6.4	Annexe aux comptes individuels	234			
6.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	251			



W E N D E L

Document de Référence 2012



Le présent Document de Référence contient l'ensemble des éléments du Rapport Financier Annuel.

Profil

Wendel exerce le métier d'investisseur et d'actionnaire professionnel en favorisant le développement à long terme d'entreprises leaders dans leur secteur.

Actionnaire engagé, il concourt à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de développement ambitieuses et innovantes, fortement créatrices de valeur dans la durée.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès www.wendelgroup.com.



PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 CHIFFRES CLÉS	2	1.10 LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)	15
2012 en chiffres	2	1.10.1 Les principes d'action de Wendel vis-à-vis de ses filiales pour intégrer les enjeux RSE	15
1.2 HISTORIQUE	3	1.10.2 Une démarche RSE adaptée à une équipe resserrée de professionnel	16
1.3 ACTIVITÉ	3	1.10.3 Une empreinte environnementale limitée	16
1.4 MESSAGE D'ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE	4	1.10.4 Wendel, entreprise engagée dans la société civile	16
1.5 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	5	1.11 FILIALES ET PARTICIPATIONS	17
1.6 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE	6	Un portefeuille équilibré et diversifié	17
1.7 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	8	1.11.1 Bureau Veritas	19
1.7.1 Le Conseil de surveillance et ses comités	8	1.11.2 Saint-Gobain	21
1.7.2 Le Directoire	9	1.11.3 Legrand	23
1.8 ORGANISATION INTERNE	10	1.11.4 Materis	25
1.8.1 Le Comité d'investissement	10	1.11.5 Stahl	29
1.8.2 Le Comité de gestion	10	1.11.6 Parcours	30
1.8.3 Le Comité opérationnel de coordination	10	1.11.7 exceet	32
1.8.4 Les implantations internationales	10	1.11.8 Mecatherm	33
1.8.5 Les équipes	11	1.11.9 Van Gansewinkel Groep	35
1.9 MODÈLE D'INVESTISSEMENT ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	13	1.11.10 IHS	36
1.9.1 Un partenaire actif des entreprises	13	1.12 CARNET DE L'ACTIONNAIRE	38
1.9.2 Une charte pour notre métier d'actionnaire de long terme	13	1.12.1 Données boursières	38
1.9.3 Une volonté d'investissements diversifiés	14	1.12.2 Dividende	39
		1.12.3 Actionnariat	39
		1.12.4 Relations avec les actionnaires	40
		1.12.5 Marché de l'action	41
		1.12.6 Documents accessibles aux actionnaires et au public	42

1.1 Chiffres clés

Indicateurs financiers du Groupe.

2012 en chiffres

Au cours de l'année 2012, le groupe Wendel a continué de renforcer sa structure financière, en réduisant sa dette, en allongeant la maturité et en améliorant ses grands équilibres financiers. Ces actions entreprises depuis 2009 permettent au groupe de poursuivre le déploiement de sa stratégie de diversification, en réalisant de nouveaux investissements.

Chiffre d'affaires consolidé

En millions d'euros au 31.12	2012	2011	2010
	6 702	5 953	5 068

Hors activités cédées, conformément à IFRS 5.

Résultat net des activités*

En millions d'euros au 31.12	2012	2011	2010
TOTAL	448	514	443
dont part du groupe	238	321	255

* Définition note 39, chapitre 5.

Résultat net

En millions d'euros au 31.12	2012	2011	2010
TOTAL	337	648	1 144
dont part du groupe	221	525	1 002

Actif net réévalué

En euro par action au 31.12	2012	2011	2010
	116,2	74,3	97,4

Total de l'actif brut géré

En millions d'euros au 31.12	2012	2011	2010
	9 921	8 687	11 138

Évolution de la dette brute de Wendel*

En millions d'euros au 31.12	2012	2011	2010
	3 981	4 734	6 315

* La dette brute, intérêts courus inclus, de Wendel est la somme de la dette obligataire de Wendel, de la dette bancaire de Wendel ainsi que de la dette finançant l'acquisition de Saint-Gobain qui est juridiquement sans recours.

Notation

Notation attribuée par Standard & Poor's au 11 avril 2012 :

Long terme : BB avec perspective stable

Court terme : B

1.2 Historique

Né en Lorraine en 1704, le groupe Wendel s'est développé pendant 270 ans dans diverses activités, principalement sidérurgiques, avant de se consacrer au métier d'investisseur de long terme.

Longtemps acteur central du développement de l'industrie de l'acier en France, le groupe Wendel s'est diversifié à la fin des années 1970. Il se consacre aujourd'hui à la réussite de leaders internationaux diversifiés (industrie électrique, électronique et aéronautique – certification – matériaux et chimie de spécialités pour la construction – énergie – revêtements de haute performance – services aux entreprises – équipements pour la boulangerie industrielle).

De 1704 à 1870, le Groupe a tiré parti des grandes inventions qui ont accéléré le développement de ses activités sidérurgiques : fonte au coke, généralisation des hauts fourneaux et des laminoirs, développement des chemins de fer...

Au XX^e siècle, durement atteint par les deux guerres mondiales qui ont laissé exsangues les usines de Lorraine, le Groupe s'est relevé et a repris son essor. La création des coopératives de production Sollac en 1948, puis de Solmer en 1969, a permis notamment de répondre aux besoins croissants en tôles d'acier. Entre 1950 et 1973, il était au faite de sa puissance. En 1975, il produisait 72 % de l'acier brut français.

En 1974, la hausse brutale des prix du pétrole a ouvert une crise économique généralisée. La sidérurgie française s'est trouvée alors

confrontée à une grave dépression : le blocage des prix de l'acier et l'effort de modernisation conduisirent à l'asphyxie financière.

En 1975, la prise de contrôle par le groupe Wendel du holding Marine-Firminy donne naissance à Marine-Wendel. La coexistence de ses actifs sidérurgiques (Sacilor, Forges et Aciéries de Dilling, etc.) à côté d'activités diversifiées (Carnaud, Forges de Gueugnon, Oranje-Nassau, Cimenteries de l'Est, plusieurs sociétés du secteur de la mécanique) conduit, lors de la crise de la sidérurgie européenne en 1977, à une scission du Groupe en deux entités : en faisant apport en novembre 1977 de tous ses actifs non sidérurgiques, Marine-Wendel donne naissance à la Compagnie Générale d'Industrie et de Participations (CGIP) dans le capital de laquelle elle ne conserve qu'une participation de 20 %.

En juin 2002, Marine-Wendel et CGIP ont fusionné ; l'ensemble a pris le nom de WENDEL Investissement. L'approche industrielle et la concentration des équipes sur le développement à long terme des sociétés contribuent à forger une image spécifique et forte de notre Groupe. Ce positionnement solide d'actionnaire professionnel doté d'une vision industrielle a conduit, lors de l'Assemblée générale du 4 juin 2007, à une simplification de la dénomination sociale de « WENDEL Investissement » en « Wendel », mettant ainsi l'accent sur des valeurs industrielles et de long terme enracinées dans son d'histoire multiséculaire.

1.3 Activité

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement en Europe par son importance, avec près de 11 Md€ en actifs gérés fin mars 2013. L'équipe d'investissement est composée d'environ vingt professionnels expérimentés. Les membres de l'équipe ont des profils variés et complémentaires : anciens consultants, chefs d'entreprises, banquiers d'affaires, gestionnaires publics, analystes financiers ou anciens responsables opérationnels d'entreprises industrielles ou de services, dans des secteurs divers, pouvant ainsi capitaliser sur l'ensemble des expériences et des réseaux de relations constitués pendant leur passé professionnel. Cette équipe dispose ainsi de compétences industrielles et d'une expertise financière reconnue. Sa vision industrielle et sa stratégie sont de favoriser l'émergence de sociétés leaders dans leur secteur, d'en amplifier le développement à moyen et à long terme, notamment en encourageant l'innovation et en améliorant la productivité de ses filiales. Les projets d'investissement

sont confiés à une équipe qui instruit le dossier et les perspectives de développement de l'entreprise ; elle écarte la proposition ou réalise des travaux approfondis puis présente le dossier en Comité d'investissement qui rassemble sept Directeurs associés autour des deux membres du Directoire. Wendel est un actionnaire et un partenaire actif qui appuie les équipes dirigeantes de ses participations, les responsabilise, et les accompagne dans la durée, afin d'atteindre des objectifs ambitieux de croissance et de création de valeur pour ses actionnaires. Wendel investit dans des sociétés leaders ou qui ont le potentiel de le devenir.

Wendel a également la particularité d'être une société d'investissement de long terme, disposant de capitaux permanents et d'accès aux marchés financiers, soutenue et contrôlée par Wendel-Participations un actionnaire familial stable ayant plus de 300 ans d'histoire industrielle dont plus de 30 ans d'expérience dans l'investissement.

1.4 Message d'Ernest-Antoine Seillière

« Fin d'étape »

Ernest-Antoine Seillière – Président du Conseil de surveillance jusqu'au 27 mars 2013 – Président d'honneur de Wendel

Wendel aura su cette année encore poursuivre sa marche en avant, dans le respect de ce que nous sommes : un investisseur de long terme qui s'engage sans retenue aux côtés de ses filiales et participations, parmi lesquelles quelques champions industriels dont nous pouvons être fiers.

Par notre présence aux côtés de ces grands groupes et d'entreprises plus petites aux belles perspectives, nous avons renoué avec la longue tradition industrielle de Wendel.

Au moment où ayant atteint mes 75 ans, je m'inscris dans notre tradition familiale en me mettant en retrait et en passant le flambeau, je voulais évoquer rapidement les étapes qui ont permis à Wendel de retrouver sa place et qui éclairent de façon cohérente le chemin que nous allons continuer à emprunter dans les années qui viennent. Lorsque j'ai pris les rênes de Wendel avec le bienveillant appui de Pierre Celier et Jean Droulers à la fin des années 70, il ne restait plus grand chose de notre groupe, l'État ayant décidé – sans indemnisation, faut-il le rappeler – d'en nationaliser toutes les activités de production d'acier, héritage d'une histoire industrielle et familiale de près de trois cents ans. Récupérant une vingtaine de sociétés disparates dont la plupart étaient exsangues ou en perte, j'ai alors entrepris, à la demande de la famille, d'assainir le socle sur lequel nous allions pouvoir nous reconstruire. Ce fut la première étape et pas la plus aisée.

Puis vint l'époque de l'association avec des entrepreneurs de talent et des entreprises dont nous nous disions qu'elles avaient devant elles un avenir florissant. J'ai eu alors la chance de rencontrer des entrepreneurs exceptionnels en même temps que de brillants dirigeants et de fortes personnalités, comme Serge Kampf, Carlo de Benedetti, Noël Goutard ou encore Alain Mérioux, avec lesquels Wendel s'associa pour contribuer au développement de leurs sociétés, qu'il s'agisse de CapGemini, Valeo ou BioMérioux et Stallergenes. J'eus même l'honneur d'attirer l'attention de David Rockefeller ou de Paul Desmarais, qui furent un temps nos partenaires. Et je n'oublie pas Jean-Marie Descarpentries avec lequel Wendel devint leader de l'emballage métallique ou Bernard Renard et Albert Saporta.

Dans les années 2000, alors que nos sociétés s'essouffaient quelque peu, nous avons décidé, la facilité du crédit aidant, de prendre un virage stratégique majeur en faisant plus de 4 milliards d'euros de cessions pour les réinvestir dans de grandes entreprises dont nous voulions devenir l'actionnaire de responsabilité. C'est alors que nous sommes entrés dans Legrand, que nous avons pris 100 % de Bureau Veritas et que nous sommes devenus propriétaires d'Editis, de Deutsch ou encore de Stahl, toutes sociétés qui ont connu des réussites exceptionnelles avec à leur tête des dirigeants de la taille de Frank Piedelièvre, Gilles Schnepf, Alain Kouck... Portés par l'euphorie économique ambiante et l'audace de Jean-Bernard Lafonta, ces choix se sont révélés bénéfiques. La valeur de Wendel s'en est trouvée en quelques années multipliée par trois, dégageant pour le groupe une marge de manoeuvre qui nous a permis

au deuxième semestre 2007, c'est-à-dire un bien mauvais moment, d'entrer dans le capital de Saint-Gobain. Mais nous avons ainsi bouclé la boucle du retour de Wendel sur le devant de la scène industrielle par le biais d'un groupe mondial dans le domaine fondamental et prometteur de la construction et de l'habitat.

La crise de la fin 2007 nous a apporté de grandes difficultés : menace sur l'équilibre financier de notre entreprise, injustes attaques judiciaires et médiatiques, secousses dans notre management. Nous ne nous sommes pas laissé abattre par l'adversité. Tous nos efforts se sont concentrés pour donner à Wendel la vision et les moyens de se redresser et de poursuivre sa stratégie. Sous l'impulsion habile et puissante de Frédéric Lemoine et Bernard Gautier, Wendel, comme il a su maintes fois le faire aux cours des siècles, a rapidement surmonté l'épreuve : le Groupe a pu maîtriser son endettement tout en gérant à la fois des sorties très réussies de certaines participations et des investissements prometteurs dans des sociétés dont nous avons su repérer le potentiel. En 35 ans, Wendel a contribué à créer des dizaines de milliers d'emplois et a soutenu le développement de sociétés françaises qui sont aujourd'hui des leaders mondiaux. Dans la même période, nous avons créé de la richesse pour nos actionnaires. Parcourant, au terme de ma mission, les rapports annuels depuis 1977, je mesure que la valeur de Wendel a été multipliée par 80 en trois décennies, sans compter les centaines de millions d'euros distribués à nos actionnaires...

À l'image des grandes familles industrielles qui ont joué un rôle majeur au cœur de l'économie européenne, Wendel a toujours assumé ses responsabilités. Il l'a fait parce que, comme aujourd'hui, la confiance et le soutien de la famille actionnaire ne lui ont jamais fait défaut. Il l'a fait parce qu'il a été toujours fidèle à ses valeurs et à ses racines, notamment lorraines. Notre soutien au Centre Pompidou- Metz, qui nous a valu le titre de Grand Mécène de la culture en 2012, est une illustration de la place que notre famille tient à conserver dans la mémoire d'une région qui reste le berceau de notre histoire. Il le fera maintenant sous la Présidence de mon cousin François de Wendel.

Je termine ces quelques remarques par une observation pour moi essentielle :

Dans notre monde passionnant et exigeant où le capitalisme a conquis la planète, où l'innovation entraîne une véritable révolution économique, où la mondialisation s'impose, il faut pour l'emporter donner une attention prioritaire aux hommes et aux femmes qui composent nos équipes, à tous les niveaux. Bien les choisir et bien les respecter. Veiller à leur compétence, à leur motivation, à leur moral. Parvenir sans relâche à accorder la logique des faits et l'exigence des chiffres avec la réalité humaine. Et surtout, ne pas empêcher parfois l'intuition de l'emporter sur la raison car pour entreprendre il faut savoir compter sur la chance qu'on mérite.

1.5 Message du Président du Conseil de surveillance

François de Wendel – Président du Conseil de surveillance depuis le 27 mars 2013

Pour les entreprises comme pour les nations, les passages de témoins sont des moments cruciaux. Après plus de trente ans à la tête de Wendel, Ernest-Antoine Seillière s'éloigne. Il aura dirigé le Groupe durant une des périodes les plus mouvementées de son existence. Le chemin avait commencé en pleine débâcle de la sidérurgie française. La renaissance est venue dès les années 1980 grâce à une série d'initiatives heureuses : nouvelles équipes mises en place dans les quelques filiales conservées, avec à leur tête des animateurs hors pair ; entrée dans des secteurs de pointe comme le service informatique ou la biologie et, de ce fait, créations d'emplois se comptant par milliers ; consolidations à rythme rapide par acquisitions ou fusions donnant le jour à des leaders dans leur métier.

Au tournant du siècle, des investissements particulièrement brillants sont faits (qu'on en juge : Bureau Veritas, Stallergenes, Legrand). Suit, après 2000, une remise en cause des habitudes qui transforme une holding peu endettée, détenant volontiers des positions minoritaires, en une société d'investissement usant d'effet de levier pour des prises de contrôle d'entreprises ayant un potentiel de leaders. Telle fut la voie du renouveau et du succès qui, parfois – conforme en ceci aussi à notre longue histoire – traversa des espaces escarpés. Mais on ne construit pas de cathédrales si on a le vertige !

Les piliers de l'édifice s'appelaient Jean-Marie Descarpentries, Serge Kampf, Bernard Renard, Albert Saporta, Frank Piedelièvre, Gilles Schnepf : de grands patrons. Avec le faible recul qui est le nôtre, il y a quelque chose de la splendeur baroque dans ce qui fut ainsi édifié par Ernest-Antoine Seillière et par sa cohorte d'entrepreneurs.

Quelle architecture pour demain ?

Sous l'égide de Frédéric Lemoine et de Bernard Gautier, les verrières de Wendel s'ouvrent large sur le monde. Dès son arrivée, Frédéric Lemoine a voulu faire de Wendel un lieu de transparence. Après une cure nécessaire de désendettement durant le premier mandat du Directoire actuel, vient maintenant le temps où Wendel peut de nouveau bouger, investir, porter plus loin ses frontières. Une des clés du succès sera de s'associer à des hommes et à des femmes d'exception, qui partagent le souci de construire dans la durée, prêts à se propulser à l'autre bout du monde pour trouver croissance, invention, valeur et proposer des produits ou des services innovants, créer des emplois, valoriser des actifs de qualité. Afin de concevoir et d'appuyer cette grande ambition, Frédéric Lemoine et Bernard Gautier sont entourés d'une équipe jeune et vaillante.

Ils peuvent compter sur l'appui de leurs actionnaires, qu'ils soient familiaux ou autres. Nous leur souhaitons une grande réussite.

1.6 Message du Président du Directoire

« Je suis confiant en l'aptitude de Wendel à se développer au service de ses actionnaires, tout en restant fidèle à une histoire tricentenaire et à des valeurs éminemment porteuses d'avenir »

Frédéric Lemoine – Président du Directoire

L'année 2012 aura été une fois de plus une bonne année. Alors que l'économie mondiale semblait aller de crise en crise, Wendel est parvenu à enchaîner les étapes du désendettement et du retour à l'investissement tout en créant beaucoup de valeur pour nos actionnaires.

Nous sommes bien entendu dépendants du monde qui nous entoure. L'économie mondiale a fortement décéléré en 2012, revenant à 2,9 % de croissance. Les États-Unis ont retrouvé leur capacité étonnante à enclencher la spirale positive de la croissance et de l'optimisme, mais ils restent menacés par les déficits publics. Les pays émergents ont connu une année contrastée, bonne en Russie ou en Afrique, mais ralentie en Chine – dans l'attente des échéances politiques – et franchement décevante au Brésil. Surtout, l'Europe a mal surmonté ses crises et la France, ballottée par les multiples annonces de son ancien et de son nouveau gouvernement, a à peine fait mieux que l'Europe du Sud, toujours en situation très difficile. La prudence s'impose donc. La mauvaise situation des marchés de la construction et de la rénovation résidentielle en Europe s'est poursuivie en 2012. Saint-Gobain, Materis et Legrand ont été marqués par la persistance de volumes très bas, que la flexibilité de leurs coûts ont plus ou moins bien absorbés, selon les cas. Mecatherm a connu également une année tendue du fait des difficultés des boulangeries industrielles européennes à obtenir de nouveaux financements bancaires.

Dans le même temps, toutefois, nous avons pu exploiter le rebond américain en vendant Deutsch dans des conditions unanimement saluées comme excellentes. Ayant encaissé en avril près d'un milliard d'euros, nous avons pu tourner définitivement la page du surendettement de notre société. La dette brute aura été réduite de 4,5 milliards d'euros en quatre ans et nous avons, avec Bernard Gautier, reporté les échéances, réduit les frais financiers et procédé à des cessions opportunes du double point de vue financier et industriel.

La diversification de Wendel constitue l'autre composante qui explique la bonne année 2012. Si l'Europe et la construction restaient moroses, Bureau Veritas affichait, elle, une année de forte croissance organique, parfaitement en ligne avec son nouveau plan stratégique, des acquisitions prometteuses et une part de 54 % de son chiffre d'affaires dans les pays émergents. Stahl et Parcours ont connu également une belle année, de même, chez Materis, que ParexGroup et Chryso, pourtant dans les

matériaux de construction, mais très axés sur la Chine, sur l'Amérique latine, sur l'Inde et sur l'Afrique.

Cette diversification, nous avons décidé de l'accroître encore. En 2012, pour la première fois, Oranje-Nassau Développement a ainsi investi directement dans des pays émergents en devenant le premier actionnaire d'IHS, une société d'installation et de gestion de tours télécom qui profite à plein, au Nigéria, en Côte d'Ivoire et au Cameroun notamment, de l'extraordinaire croissance de la téléphonie mobile au cœur du développement africain.

Renouvelé pour quatre ans, le Directoire a présenté au Conseil de surveillance une stratégie qui a recueilli le plein soutien de celui-ci et qui va nous permettre d'aller beaucoup plus loin sur le chemin de la diversification et de l'internationalisation. Nous sommes prêts en effet à investir deux milliards d'euros dans les quatre prochaines années, en Europe bien sûr, mais aussi en Amérique du Nord, où nous ouvrons un bureau, et dans les zones émergentes, notamment en Afrique. Nous continuons d'y viser de belles entreprises non cotées exposées aux zones et aux secteurs les plus porteurs.

Parallèlement, nous voulons poursuivre l'assainissement de nos finances et redevenir investment grade durant ce nouveau mandat. Enfin, après la forte augmentation du dividende que nous proposons à l'Assemblée générale (+ 35 % à 1,75 euro), nous souhaitons continuer d'accroître, plus modestement, mais régulièrement, le dividende versé à nos actionnaires, souvent très fidèles.

Au moment d'engager cette nouvelle page internationale de l'histoire de Wendel, nous franchissons aussi une étape importante dans l'évolution de notre gouvernance. Je voudrais à cet égard témoigner de toute la gratitude et de l'admiration de l'entreprise envers Ernest-Antoine Seillière qui a quitté comme prévu la Présidence du Conseil de surveillance le 27 mars 2013. Toutes nos équipes lui sont profondément attachées car il a su refonder Wendel et animer l'entreprise avec vista, dynamisme et beaucoup d'humanité. J'y joins mes très vifs remerciements personnels car, dans le respect scrupuleux de nos rôles respectifs, il a su offrir au Directoire pendant les quatre dernières années une capacité constante d'écoute et de dialogue, qui nous a permis de bénéficier en de nombreuses occasions de sa très grande expérience et de son ouverture sur le monde.

François de Wendel, notre nouveau Président du Conseil de surveillance, nous connaît bien et sait qu'il peut compter, avec tout le Conseil et tous nos actionnaires – familiaux, individuels et institutionnels –, sur la totale détermination du Directoire et sur sa grande ambition pour Wendel. Nous sommes convaincus de l'utilité économique et sociale de notre métier d'investisseur de long terme. Depuis la France, où nous espérons que le gouvernement évitera de trop pénaliser notre activité, nous nous projetterons de plus en plus dans le monde entier, mais en restant

concentrés sur la réussite d'une quinzaine d'entreprises. L'équipe de haut vol qui nous entoure est de grande qualité, nos finances sont assainies et nos sociétés actuelles ont un gros potentiel de croissance et de rentabilité devant elles. Je suis donc confiant en l'aptitude de Wendel à se développer au service de ses actionnaires, tout en restant fidèle à une histoire tricentenaire et à des valeurs qui sont éminemment porteuses d'avenir.

Le 28 mars 2013.

1.7 Gouvernement d'entreprise

La Gouvernance de Wendel est inspirée par les mêmes principes que ceux que le Groupe promeut en tant qu'« actionnaire de préférence » : transparence du dialogue, respect de l'indépendance et des missions respectives des managers et des actionnaires, responsabilité collective et engagement des individus.

Depuis 2005, Wendel est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

1.7.1 Le Conseil de surveillance et ses comités

1.7.1.1 Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Un règlement intérieur fixe les droits et obligations de ses membres.

Au 31 décembre 2012, le Conseil de surveillance de la Société comptait neuf membres, dont la durée du mandat est de quatre années.

Deux représentants du Comité d'entreprise assistent également aux séances du Conseil avec voix consultative.

M. François de Mity a remis au Conseil sa démission avec effet au 13 septembre 2012, compte tenu de sa nomination au sein d'un fonds d'investissement. M. Ernest-Antoine Seillière ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat qui expire à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2013. M. Édouard de l'Espée sollicitera le renouvellement de son mandat lors de cette assemblée.

À la fin 2012, le Conseil de surveillance compte deux femmes sur 9 membres.

Afin de revenir à un Conseil de 11 membres, la nomination de trois nouveaux membres du Conseil sera proposée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2013 : un membre indépendant, M. Laurent Burelle, et deux membres issues de l'actionnariat familial, M^{mes} Bénédicte Coste et Priscilla de Moustier.

La Présidence du Conseil de surveillance a été assurée par M. Ernest-Antoine Seillière jusqu'au 27 mars 2013. M. François de Wendel, jusqu'alors Vice-Président du Conseil, a été nommé Président lors de la réunion du 27 mars 2013. Sur sa proposition, M. Ernest-Antoine Seillière a été nommé Président d'honneur et Mme Dominique Hériard Dubreuil a été nommée Vice-Présidente du Conseil. Ainsi que le prévoit l'article 13 des statuts, le Vice-Président, qui est nommé par le Conseil de surveillance, remplit les mêmes fonctions et a les mêmes prérogatives que le Président, en cas d'empêchement de celui-ci ou lorsque le Président lui a temporairement délégué ses pouvoirs.

Le Conseil de surveillance est composé de :

Ernest-Antoine Seillière (2013)*, Président d'honneur de Wendel depuis le 27 mars 2013

François de Wendel (2016), Président du Conseil de surveillance depuis le 27 mars 2013

Dominique Hériard Dubreuil (2014), membre indépendant, Vice-Présidente du Conseil de surveillance depuis le 27 mars 2013

Gérard Buffière (2015), membre indépendant

Nicolas Celier (2014)

Didier Cherpitel (2015), membre indépendant

Édouard de l'Espée (2013)

Guylaine Saucier (2014), membre indépendant

Humbert de Wendel (2015)

Secrétaire du Conseil de surveillance :

Caroline Bertin Delacour

En 2012, le Conseil de surveillance s'est réuni 9 fois.

1.7.1.2 Les Comités du Conseil

Afin d'exercer sa mission dans les meilleures conditions, le Conseil de surveillance s'appuie sur deux comités : le Comité d'audit et le Comité de gouvernance.

Chacun des membres du Conseil de surveillance est membre d'un comité.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit de Wendel contrôle le processus d'élaboration de l'information financière, s'assure de l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques et suit la bonne application des méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes individuels et consolidés. Il s'assure de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il mandate un expert indépendant dans le cadre de l'évaluation régulière de l'ANR.

* Entre parenthèses : date de fin de mandat.

Le Comité d'audit est composé de cinq membres :

Guylaine Saucier, Présidente

Nicolas Celier

Édouard de l'Espée

Gérard Buffière

Humbert de Wendel

Secrétaire du Comité d'audit :

Patrick Bendahan jusqu'en juin 2012. Caroline Bertin Delacour depuis juin 2012.

En 2012, le Comité d'audit s'est réuni 6 fois.

Le Comité de gouvernance

Le Comité de gouvernance de Wendel a notamment pour mission de proposer ou recommander les modalités de rémunération des membres du Directoire, de se prononcer sur toute question relative à la gouvernance

de la Société ou au fonctionnement de ses organes sociaux et de se saisir, à la demande du Conseil, de toute question concernant la déontologie.

Le Comité de gouvernance, qui regroupe les fonctions attribuées par le Code Afep-Medef au Comité des rémunérations et au Comité des nominations, est composé de trois membres :

Didier Cherpitel, Président

Dominique Hériard Dubreuil

François de Wendel

Jean-Marc Janodet jusqu'au 4 juin 2012

François de Mitry jusqu'au 13 septembre 2012

Secrétaire du Comité de gouvernance :

Caroline Bertin Delacour

En 2012, le Comité de gouvernance s'est réuni 9 fois.

1.7.2 Le Directoire

Le Directoire est nommé par le Conseil de surveillance, sur proposition de son Président, pour une durée de quatre ans. Il est rééligible. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 65 ans.

Le Directoire est composé de deux membres :

Frédéric Lemoine

Président depuis le 7 avril 2009, renouvelé le 7 avril 2013

Bernard Gautier

membre depuis le 31 mai 2005, renouvelé le 7 avril 2013.

Secrétaire du Directoire : Bruno Fritsch

Le mandat des membres du Directoire expirera le 7 avril 2017.

En 2012, le Directoire s'est réuni 28 fois.

1.8 Organisation interne

Emmenée par le Directoire, l'équipe de direction de Wendel est composée d'hommes et de femmes aux parcours professionnels divers et complémentaires. La collégialité du fonctionnement de l'équipe est assurée par la réunion hebdomadaire d'un Comité opérationnel de coordination et par une communication fluide au sein d'une équipe de plus de 80 professionnels. Son fonctionnement repose sur l'articulation de deux comités clé : le Comité d'investissement et le Comité de gestion.

1.8.1 Le Comité d'investissement ■

Composé du Directoire et de sept Directeurs associés, il se réunit trois fois par mois afin de travailler à la sélection et à la préparation des investissements du Groupe. Il examine les projets de cession d'actifs et revoit régulièrement la situation des principaux investissements du Groupe.

1.8.2 Le Comité de gestion ■

Il réunit tous les quinze jours les membres du Directoire, le Directeur financier, le Directeur juridique, le Directeur associé en charge des ressources opérationnelles, le Directeur fiscal et le Directeur de la communication et du développement durable. Il prend les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement courant de Wendel.

1.8.3 Le Comité opérationnel de coordination

Il réunit toutes les semaines le Directoire et les principaux directeurs de toutes les directions de Wendel. Ce comité a vocation à être une enceinte d'information transversale et de partage, assurant ainsi la circulation de l'information au sein de toute l'entreprise.

1.8.4 Les implantations internationales □

Wendel dispose d'implantations hors de France ayant des activités de holding ou de services. Les deux plus anciennes sont aux Pays-Bas (depuis 1908) et au Luxembourg (depuis 1931) et, depuis 2007, Wendel dispose d'implantations en Allemagne (Francfort) et au Japon (Tokyo). Le Groupe va continuer son développement à l'international et sera bientôt présent en Amérique du Nord et à Singapour.

1.8.5 Les équipes

Principaux responsables des équipes de Wendel

Frédéric Lemoine ■ ■

Président du Directoire

Arrivé chez Wendel en 2009, il a été précédemment Président du Conseil de surveillance d'Areva et *Senior Advisor* auprès de McKinsey. Frédéric Lemoine a été auparavant Directeur financier de Capgemini avant de travailler auprès de Jacques Chirac, comme Secrétaire général adjoint de l'Élysée. Il a démarré sa carrière comme inspecteur des finances avant de diriger un hôpital au Vietnam et de contribuer dans deux cabinets ministériels à la réforme hospitalière. Diplômé de HEC, IEP Paris, ENA, Licencié en Droit.

Bernard Gautier ■ ■

Membre du Directoire

Arrivé chez Wendel en 2003, Bernard Gautier a été auparavant *General Partner* et responsable du bureau de Paris pour les fonds Atlas Venture. Il a commencé sa carrière avec la création d'une entreprise dans les médias. Il a ensuite été vingt ans dans le conseil en organisation et stratégie, d'abord consultant chez Accenture dans le secteur Média-Presses et des services puis chez Bain & Co., dont il est devenu *Senior Partner*. Ancien élève de l'École supérieure d'électricité.

Christine Anglade Pirzadeh ■ ■

Directeur de la communication et du développement durable

Chez Wendel depuis 2011, Christine Anglade Pirzadeh était précédemment directrice de la communication de l'Autorité des marchés financiers qu'elle avait rejointe en 2000. Elle a été chargée de mission à la Direction des médias des services du Premier ministre de 1998 à 2000. Elle a commencé sa carrière au sein de la rédaction de la Correspondance de la Presse. Christine Anglade Pirzadeh est diplômée d'une maîtrise en droit international et européen (Paris I) et d'un DEA de droit de la communication (Paris II).

Stéphane Bacquaert ■ ■

Directeur associé, en charge du développement en Afrique

Depuis 2005 chez Wendel, Stéphane a été *Partner* d'Atlas Venture après avoir été consultant chez Bain & Co puis Directeur général de Netscapital, banque d'affaires spécialisée dans les Technologies, Media et Telecoms. Il est diplômé de l'École centrale Paris, de l'IEP Paris et titulaire d'un MBA de la Harvard Business School.

Patrick Bendahan

Directeur, Secrétaire du Comité d'audit jusqu'en juin 2012

Chez Wendel depuis 2006, Patrick Bendahan a débuté sa carrière en 2002 à la Compagnie Financière Edmond de Rothschild avant de devenir Vice-Président en 2003 chez ING au sein de l'équipe Acquisition

Finance, où il a contribué à structurer six LBO dans les domaines de la construction, de l'industrie, des transports et de la presse spécialisée. Il a également exercé des missions de conseil pour plusieurs sociétés. Il est diplômé de HEC.

Caroline Bertin Delacour ■ ■

Directeur juridique et Déontologue, Secrétaire du Conseil de surveillance et de ses Comités

Caroline Bertin Delacour a rejoint le groupe Wendel en 2009 après avoir exercé pendant plus de 20 ans la profession d'avocat spécialisé en droit fiscal et droit des sociétés au sein des cabinets Cleary Gottlieb Steen & Hamilton et August & Debozy.

Elle est titulaire d'une maîtrise en droit des affaires de l'Université Paris II Panthéon-Assas, d'un DESS de fiscalité appliquée de l'Université Paris V René-Descartes et d'un LLM de New York University.

Olivier Chambriard ■ ■

Directeur associé

Chez Wendel depuis 2002, Olivier Chambriard a auparavant travaillé en *corporate finance* à Londres au sein de CSFB et de Deutsche Morgan Grenfell dans les secteurs des technologies avancées après avoir exercé des fonctions de direction dans deux PME. Il est diplômé de l'Essec, d'un Dess Droit des Affaires et Fiscalité et d'un MBA de la Harvard Business School.

David Darmon ■ ■ □

Directeur associé, en charge du développement en Amérique du Nord, Responsable du bureau de New-York

Arrivé chez Wendel en 2005, David Darmon était précédemment Directeur de participations chez Apax Partners, où il s'est spécialisé pendant six ans dans les opérations de LBO, particulièrement dans les secteurs des TMT et de la distribution. Il a débuté sa carrière chez Goldman Sachs à Londres en fusions et acquisitions. Il est diplômé de l'Essec et titulaire d'un MBA de l'Insead. Il a été membre du Comité d'investissement tout au long de l'année 2012 et est responsable du bureau de New-York depuis le 1^{er} janvier 2013.

Bruno Fritsch □

Directeur, Responsable du bureau de Singapour

Arrivé chez Wendel en 2007, Bruno Fritsch est en charge du développement des activités du groupe dans la région Asie-Pacifique. Après avoir débuté sa carrière chez L'Oréal, il était précédemment consultant au sein de Bain & Company assurant des missions de due diligence commerciale pour le compte de fonds d'investissement en Europe et aux États-Unis et des missions de stratégie et d'efficacité opérationnelle, en particulier dans le secteur des Technologies, Médias et Télécom. Il a ensuite exercé des fonctions de business development en tant que Vice-Président de Asian Business Bridge, accélérateur de développement de PME en Asie. Il a notamment créé deux sociétés dans la téléphonie mobile et la publicité sur Internet à Hong Kong et à Shanghai. Secrétaire du Directoire de Wendel de 2009 à 2013, membre du Conseil d'administration de Stahl et

observateur du Conseil de surveillance d'except. Il est diplômé de l'ESSEC et titulaire d'un MBA de la Rotterdam School of Economics. Il sera responsable du bureau de Singapour courant 2013.

Jean-Yves Hemery □

Délégué international d'Oranje-Nassau, Responsable des implantations au Benelux

Jean-Yves Hemery a rejoint le groupe Wendel en 1993 en tant que Secrétaire général adjoint de Marine-Wendel, après avoir travaillé 7 ans dans l'Administration fiscale puis 3 ans chez Pechiney. Il est diplômé de l'École nationale des impôts et titulaire d'une licence de Sciences Économiques. Il est membre de Conseils d'administration de filiales du Groupe. Il s'occupe notamment des implantations d'Oranje-Nassau au Benelux.

Makoto Kawada □

Directeur associé, en charge du développement au Japon, CEO Wendel Japan

Chez Wendel depuis 2008, Kawada San a acquis, au Japon, une expérience de fusions acquisitions internationales et de financement de projet chez Fuji Bank (devenue Mizuho) où il a débuté sa carrière en 1984. Après un passage par IFC, il a rejoint Basic Capital Management en 2003, puis en est devenu le CEO de 2005 à 2008. Il est titulaire d'un MBA de Wharton et d'un *degree in Economics* de l'Université de Waseda.

Roland Lienau ■ □

Directeur associé, en charge du développement en Allemagne, Responsable du bureau de Francfort

Chez Wendel depuis 2008, Roland Lienau a accumulé une expérience de plus de 20 ans sur les marchés de capitaux, primaires et secondaires en Allemagne. Il était précédemment responsable des marchés de capitaux à Francfort chez Deutsche Bank après avoir été successivement chez Enskilda Securities, Enskilda Effekten puis Paribas où il était responsable des marchés actions et obligations. Il est diplômé de l'ESCP Europe.

Laurent Marie

Directeur de la communication financière

Chez Wendel depuis 2009, Laurent Marie a débuté sa carrière d'analyste financier en 1999 auprès de La Financière de l'Échiquier, société de gestion de portefeuille, puis l'a poursuivie au sein de plusieurs établissements financiers européens (Crédit Lyonnais Securities Europe à Paris, Enskilda Securities Paris, de 2001 à 2003, Oddo Securities Paris de 2003 à 2006). Spécialisé dans le suivi des holdings françaises et internationales, Laurent Marie couvrait depuis 2006 ce secteur et celui des médias chez Cheuvreux, courtier européen du groupe Crédit Agricole. Il a reçu le 1^{er} prix de l'European Financial Analysis Award décernée par l'Agefi en 2004 et 2005, en tant qu'analyste spécialiste du secteur Média. Il est diplômé du CESEC (groupe ESC Normandie) et titulaire d'un BA Honors de la Leeds Metropolitan University.

Peter Meredith ■

Directeur Fiscal

Peter Meredith a rejoint Wendel le 1^{er} mars 2013. Il a été Directeur fiscal du Groupe Bouygues Construction (2005-2013), et de Capgemini (2000-2005) et Directeur fiscal de Groupe GTM (1989-2000). Peter Meredith a été tout au long de sa carrière en charge du suivi fiscal de périmètres France et international. Il est titulaire d'un DEA de droit comparé.

Jérôme Michiels ■

Directeur associé, Secrétaire du Comité d'investissement

Arrivé chez Wendel fin 2006, il était auparavant Chargé d'affaires au sein du fonds d'investissement BC Partners de 2002 à 2006, après avoir été consultant au sein du Boston Consulting Group de 1999 à 2002, assurant des missions de conseil en stratégie en Europe, en particulier dans les domaines de la distribution, du transport, des télécoms et des services financiers. Il est diplômé de HEC.

Shigeaki Oyama □

Chairman de Wendel Japan, Conseiller spécial pour le Japon

Diplômé de l'Université de Tokyo en 1967, Oyama San a commencé sa carrière à la division Numerical Control de Fujitsu qui est par la suite devenue Fanuc LTD, le plus important fabricant de robots industriels au monde. Après 39 ans d'expérience notamment en R&D, vente, production, développement technologique, il est devenu en 1997 *Senior Executive Vice-President* de GE Fanuc Automation North America aux USA. En 1999 il a été nommé Président et en 2003 *Chairman* de Fanuc LTD.

Jean-Michel Ropert ■

Directeur financier

Commençant sa carrière chez Wendel en 1989, Jean-Michel Ropert est titulaire d'un diplôme d'Études Comptables et Financières. Après avoir assuré les fonctions comptables et la responsabilité de la production des comptes consolidés, Jean-Michel Ropert est devenu Directeur financier en 2002 lors de la fusion entre Marine-Wendel et CGIP. Il est aujourd'hui membre de nombreux Comités d'audits et conseils dans les filiales et participations du groupe Wendel.

Patrick Tanguy ■ ■

Directeur associé, en charge des ressources opérationnelles, Responsable du développement en Inde

Avant de rejoindre Wendel en 2007, Patrick Tanguy a exercé comme dirigeant de groupes industriels, successivement : Directeur des ventes et Marketing de Steelcase-Strafor puis Directeur général d'une filiale de ce groupe, Airborne ; Directeur général puis Président de Dafsa ; Président de Technal, de Monné-Decroix puis de Prezioso Technilor. Il a commencé sa carrière en 1984 chez Bain & Co où il a été nommé Partner en 1990. Il est diplômé de HEC.

Dirk-Jan Van Ommeren ■ □

Directeur associé, CEO Oranje-Nassau

Après une carrière d'une trentaine d'années dans le monde financier hollandais (AMRO Bank, Westland/Utrecht Hypotheekbank,

Amsterdamse Investeringsbank), Dirk-Jan Van Ommeren est administrateur de plusieurs entreprises et associations néerlandaises. Dans le groupe Wendel depuis 1996. Il est Président de Stahl, et membre des Conseils des sociétés d'Oranje-Nassau Développement.

1.9 Modèle d'investissement et stratégie de développement

Wendel a pour savoir faire de choisir des sociétés leaders, d'y investir dans le temps en contribuant à la définition de stratégies ambitieuses, et de le faire dans le respect d'une démarche actionnariale claire et explicite. Pour mener à bien sa stratégie d'investissement à long terme, Wendel dispose d'un ensemble d'atouts tels qu'un actionnariat familial stable, des capitaux permanents, un portefeuille de sociétés conférant une vision géographique et sectorielle très large. Mené par des équipes internationales, aux profils et savoir-faire complémentaires, Wendel a investi depuis 1977 dans un grand nombre de succès industriels tels que Cap Gemini, BioMérieux, Reynolds, Stallergenes, Wheelabrator, Valeo, Afflelou, Editis ou encore Deutsch.

1.9.1 Un partenaire actif des entreprises

La stratégie d'investissement et de développement du Groupe passe par un dialogue étroit noué avec les équipes de management des sociétés dont Wendel est actionnaire. Ce partenariat est au cœur du processus de création de valeur. Wendel est en soutien actif et constant, partage la prise de risques et met à contribution son expérience ainsi que ses compétences financières et techniques. Dans cet esprit, Wendel peut réinvestir et accompagner ses sociétés lorsque les circonstances économiques, financières ou les projets de développement de l'entreprise l'exigent. Depuis 2009, Wendel a investi 720 M€ dont plus de 300 M€ ont été réinvestis dans Saint-Gobain, Materis, Stahl et Deutsch en fonds propres et en dettes.

Wendel dispose d'une représentation dans les Conseils d'administration et les comités clés des entreprises (audit, gouvernance et stratégie) en cohérence avec son niveau de détention dans ses investissements. Ainsi, il peut prendre part aux décisions les plus importantes de chaque entreprise sans jamais se substituer à son management.

1.9.2 Une charte pour notre métier d'actionnaire de long terme

Wendel s'appuie sur une charte de l'actionnaire, établie en 2009 et qui affirme cinq grands principes :

- **s'impliquer activement dans la définition des stratégies** des entreprises et dans leur mise en œuvre en participant aux Conseils d'administration et aux comités clés des entreprises dans lesquelles le Groupe est investi ;
- **s'engager de façon durable et forte** auprès des entreprises qu'il réunit en soutenant leur développement, en favorisant leur engagement dans des zones géographiques à forte croissance et en allouant du temps et des ressources au cycle de l'innovation ;
- **dialoguer de façon constructive et transparente** avec le management en jouant un rôle permanent pour questionner les habitudes et repenser les modèles à l'aune des meilleures pratiques mondiales ;
- **traduire au quotidien ses engagements** par la création d'une relation étroite et efficace établie sur le respect de la distinction des rôles entre actionnaires et managers ;
- **garantir la stabilité** actionnariale et la solidarité d'un partenaire au long cours qui n'hésite pas à s'engager financièrement dans les temps difficiles.

1.9.3 Une volonté d'investissements diversifiés

Sur les quatre prochaines années, Wendel vise tout d'abord à créer de la valeur par le développement dans la durée de ses actifs existants. Depuis début 2009, Wendel a rétabli ses grands équilibres financiers en réduisant notamment son endettement de plus de 50%, et a ainsi retrouvé des marges de manœuvre pour mener à bien le développement d'un portefeuille diversifié de sociétés, en réalisant des acquisitions de nouvelles entreprises, principalement non cotées, de tailles situées entre 200 et 500 M€ en fonds propres, ainsi que par la poursuite de la stratégie diversifiante et innovante d'Oranje-Nassau Développement.

Pour ce faire, Wendel est prêt à investir 2 milliards d'euros dans les 4 prochaines années, qui pourraient être répartis en trois tiers en Europe, en Amérique du Nord et dans les zones émergentes, notamment l'Afrique. Ces investissements devraient se réaliser en parallèle avec le renforcement continu de la structure financière, qui doit permettre à Wendel de trouver un ratio *loan-to-value* durablement sous les 35%, et ainsi continuer à accéder à des financements de long terme, dans de bonnes conditions et permettre le retour à une notation *investment grade*.

1.9.3.1 Profil des investissements

Wendel investit sur le long terme comme actionnaire majoritaire ou de premier rang dans des sociétés cotées ou non cotées, ayant des positions de leader, afin d'accélérer leur croissance et leur développement.

Le groupe Wendel a un modèle d'investissement majoritairement focalisé sur des entreprises qui regrouperont un maximum des critères suivants :

- dans des pays bien connus de Wendel, notamment basées en Europe et en Amérique du Nord ou encore dans de nouveaux pays avec des partenaires qui y sont déjà solidement implantés ;
- ayant des expositions très internationales ;
- des équipes managériales de qualité ;
- n° 1 ou n° 2 sur leurs marchés ;
- dans des secteurs à fortes barrières à l'entrée ;
- avec de solides fondamentaux et notamment des cash-flows prévisibles et récurrents ;
- présentant un fort potentiel de croissance rentable, et à long terme, passant à la fois par la croissance organique, des acquisitions relatives et ;
- une forte exposition aux zones à forte croissance et/ou aux grandes tendances économiques de long terme.

De par son statut d'actionnaire de long terme, Wendel privilégiera des situations spécifiques telles que :

- contrôle ou co-contrôle immédiat ou par étapes ;
- besoin d'un actionnaire de référence de long terme ;
- réinvestissement possible dans la durée pour accompagner la croissance externe ou organique.

Par ailleurs, Wendel ne réalise pas d'investissement dans des secteurs dont l'image nuirait à celle de la Société et à ses valeurs.

1.9.3.2 Oranje-Nassau Développement

Wendel a créé début 2011 une structure destinée à saisir les opportunités de croissance, de diversification ou d'innovation.

Cette structure a vocation à investir des montants unitaires de plus petite taille que Wendel ne le fait directement. Oranje-Nassau Développement a d'ailleurs été très actif depuis 2011, année de sa création, avec les acquisitions, pour un total de fonds propres investis d'environ 400 M€, de Parcours, spécialiste indépendant de la location longue durée de véhicules aux professionnels, d'exeet, *leader* européen des systèmes électroniques intelligents embarqués, du groupe Mecatherm, *leader* mondial des équipements pour la boulangerie industrielle et d'IHS, *leader* dans la fourniture d'infrastructure telecom en Afrique, qui consitue le premier investissement direct du groupe en Afrique, et dont la finalisation est prévue en avril 2013.

1.9.3.3 Acquisitions réalisées par les filiales et participations

La croissance par acquisition fait partie intégrante du modèle de développement des sociétés du Groupe. Celles-ci ont réalisé 26 acquisitions en 2012 et comprennent toutes dans leur plan de développement une part non négligeable de leur croissance dans des acquisitions, généralement de petite et moyenne taille, qui restent les plus créatrices de valeur. Les équipes de Wendel accompagnent les sociétés du Groupe dans la recherche d'acquisitions relatives, dans le déploiement de leur stratégie de croissance externe, ainsi que dans la mise en place des financements nécessaires.

1.9.3.4 Un modèle entrepreneurial

Afin d'associer ses principaux managers à la création de valeur du Groupe, Wendel a mis en place des systèmes de co-investissements leur permettant d'investir à titre personnel dans les actifs dans lesquels le Groupe investit. Ils sont ainsi soumis aux risques et associés aux bénéfices de ces investissements sur leur patrimoine propre. Il existe également différents systèmes d'association des équipes de direction à la performance de chaque entité. Pour les filiales et participations cotées (Bureau Veritas, Legrand et Saint-Gobain), il existe des plans d'attribution d'options de souscription et d'achat et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites. Par ailleurs, pour les filiales non cotées (Materis, Mecatherm, Parcours et Stahl), la politique d'association des équipes de direction repose sur un système de co-investissement par lequel les managers sont amenés à investir personnellement des sommes significatives aux côtés de Wendel. Ces mécanismes sont décrits au chapitre 5, note 4, de ce document de référence.

1.9.3.5 Création de valeur et retour aux actionnaires

La valeur créée par Wendel revient aux actionnaires d'une part par l'amélioration de la valeur patrimoniale du groupe, matérialisée en premier lieu par son actif net réévalué et son cours de bourse, et d'autre part par le versement d'un dividende et des rachats d'actions. Depuis juin 2002, le rendement annualisé de l'action Wendel (TSR) est

de plus de 14% par an, alors que dans le même temps, le CAC 40 a un rendement légèrement positif. Depuis 2009, le dividende ordinaire versé aux actionnaires est passé de 1 euro à 1,75 euro (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2013). En ce qui concerne la politique de dividende sur les prochaines années, l'objectif est de faire croître régulièrement le dividende distribué tous les ans.

1.10 La Responsabilité sociale et environnementale (RSE)

Wendel encourage par son action de long terme ses sociétés dans la mise en œuvre de pratiques de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), tout en définissant pour elle-même une politique RSE adaptée à son rôle d'investisseur exercée par une équipe resserrée de professionnels. Les informations relatives au développement durable sont développées dans un chapitre dédié de ce document de référence (chapitre 3).

1.10.1 Les principes d'action de Wendel vis-à-vis de ses filiales pour intégrer les enjeux RSE

En tant qu'actionnaire, le Groupe Wendel n'entre pas dans le management opérationnel de ses filiales mais s'assure que l'intégration des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance) s'opère progressivement dans leur gestion des risques comme dans leur développement et ce notamment grâce à un dialogue constant avec les équipes de management.

En 2009, Wendel a signé la Charte de l'Association française des investisseurs de croissance (AFIC). Cet engagement public porte notamment sur un ensemble de responsabilités en faveur du développement durable.

En tant qu'actionnaire, Wendel intègre l'étude des risques et opportunités RSE le long du cycle de vie de ses investissements, en particulier :

- Au moment de l'acquisition :

Lorsque Wendel étudie une prise de participation, des diligences sur les enjeux environnementaux et sociaux sont réalisées dans le cadre de l'analyse globale des risques relatifs à l'activité de la société cible.

- Dans l'accompagnement des sociétés sur le long terme :

Même si la responsabilité de la gestion des enjeux RSE est assumée directement par les équipes dirigeantes des différentes entreprises, par son rôle d'actionnaire professionnel, Wendel suit et favorise les démarches RSE de ses filiales et participations en particulier sur deux thématiques : la sécurité des salariés et la prise en compte des enjeux environnementaux dans les produits et services conçus et distribués.

- Le management de Wendel est particulièrement attentif aux indicateurs liés à la sécurité au travail qu'il considère comme révélateurs de la bonne gestion de l'entreprise. Par exemple, chez Materis, le taux de fréquence des accidents fait partie des critères d'attribution de la rémunération variable du management. Cet indicateur est également suivi par le Conseil d'administration de Stahl

à la demande de Wendel, depuis 2006, date d'entrée de Stahl dans le Groupe.

- La conception des services et des produits des différentes filiales intègre progressivement des dimensions environnementales. Ainsi, Bureau Veritas fournit à ses clients des solutions pour une amélioration continue de leurs opérations dans les domaines de l'hygiène, de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Parcours s'attache à promouvoir l'approche environnementale auprès de ses clients en leur proposant une démarche de progrès dans son offre de service de location longue durée, notamment par la formation à l'éco-conduite de ses clients. 80 % des produits conçus par Stahl sont aujourd'hui sans solvants. La stratégie de Materis est de développer des produits innovants porteurs de fonctions nouvelles, plus résistants à l'usage et donc plus respectueux de l'environnement dans leur cycle de vie et répondant aux exigences des chantiers « haute qualité environnementale » (HQE). Près de 70 % des bureaux d'études de Legrand contribuent à accroître dans ses offres la part des produits éco-conçus démontrant une réduction des impacts environnementaux. Quant à Saint-Gobain, une part importante de son chiffre d'affaires est liée aux solutions pour économiser ou produire de l'énergie propre et protéger l'environnement.

Saint-Gobain, Legrand et Bureau Veritas, en tant que sociétés cotées, publient des informations exhaustives sur leur démarche liée au développement durable dans leur rapport annuel, voire dans leur rapport de développement durable. Pour les sociétés Bureau Veritas, Materis, Stahl, Mecatherm et Parcours, dont Wendel est actionnaire majoritaire, les éléments marquants de leur politique de développement durable sont présentés dans le document de référence de Wendel.

1.10.2 Une démarche RSE adaptée à une équipe resserrée de professionnel

Wendel met en oeuvre le meilleur environnement de travail possible pour ses salariés et favorise la progression de chacun. La Société considère le développement de l'employabilité de ses salariés comme une priorité. Elle favorise par exemple la formation ; plus du tiers des salariés ont bénéficié d'une formation externe en 2012.

Wendel est également soucieux de permettre à ses collaborateurs de mieux concilier leur vie professionnelle et familiale. Depuis 2010, elle

s'efforce de procurer aux salariés qui en font la demande pour leurs enfants des places en crèches qu'elle finance. Jusqu'à présent elle a pu satisfaire les salariés qui ont fait la demande d'une ou plusieurs places en crèche, soit 13 % de l'effectif.

1.10.3 Une empreinte environnementale limitée

L'activité de Wendel a peu d'incidence sur l'environnement. Pour autant, la Société veille à limiter ses impacts négatifs à sa propre échelle. Une politique de tri sélectif des déchets a été instaurée en 2011 et Wendel a réalisé en 2012 un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre, afin d'optimiser ses actions pour réduire sa facture énergétique et sa production de déchets.

1.10.4 Wendel, entreprise engagée dans la société civile

L'engagement de Wendel dans la société civile se traduit par le soutien de projets dans l'enseignement supérieur et dans le secteur culturel. Au-delà d'un soutien financier s'étalant sur plusieurs années, Wendel s'implique dans le développement des institutions dont elle est partenaire. Le Groupe est notamment représenté aux Conseils d'administration de l'Insead et du Centre Pompidou-Metz par Frédéric Lemoine.

Avec l'Insead, depuis 1996

L'Insead a créé en 1996 une chaire d'enseignement consacrée aux entreprises familiales ; Wendel s'y est associé dès l'origine. Depuis 2005, l'Insead a mis en place le Centre international Wendel pour l'entreprise familiale qui propose des événements et des programmes d'enseignement destinés aux entreprises familiales à travers le monde.

www.insead.edu/facultyresearch/centres/wicfe/index.cfm

Mécène fondateur du Centre Pompidou-Metz

Engagé pour cinq années renouvelables aux côtés du Centre Pompidou-Metz depuis son ouverture en 2010, Wendel a souhaité soutenir une institution emblématique qui porte le rayonnement culturel et qui favorise l'accès à la culture au plus grand nombre. Il est le lieu d'exposition le plus visité en France, en dehors de l'Île-de-France.

En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu la distinction de Grand Mécène de la Culture le 23 mars 2012 des mains du Ministre de la Culture.

www.centrepompidou-metz.fr

1.11 Filiales et participations

Un portefeuille équilibré et diversifié

Les sociétés du groupe Wendel présentent trois atouts communs : elles sont leaders dans leurs secteurs d'activité, font de l'innovation le pivot de leur développement et ont su dépasser la crise pour saisir de nouvelles opportunités de croissance*.

Bureau Veritas

Taux de détention par Wendel***	50,9 %
Activité	Services d'évaluation de conformité et de certification
Capital investi**	446 M€
Date d'entrée au capital	Janvier 1995

Saint-Gobain

Taux de détention par Wendel***	17,3 %
Activité	Production, transformation et distribution de matériaux
Capital investi**	5,1 Md€
Date d'entrée au capital	Septembre 2007

Legrand

Taux de détention par Wendel***	5,5%
Activité	Produits et systèmes électriques basse tension
Capital investi**	108 M€
Date d'entrée au capital	Décembre 2002

Materis

Taux de détention par Wendel	75,5 %
Activité	Chimie de spécialité pour la construction
Capital investi**	362 M€
Date d'entrée au capital	Février 2006

Stahl

Taux de détention par Wendel	91,5 %
Activité	Produits de finition pour le cuir et revêtements haute performance
Capital investi**	137 M€
Date d'entrée au capital	Juin 2006

* L'ensemble des informations communiquées au titre du positionnement concurrentiel et des parts de marché de nos filiales et participations, ainsi que certaines informations financières, proviennent des sociétés elles-mêmes et n'ont pas été vérifiées par Wendel.

** Montant des fonds propres investis par Wendel au 31.12.2012 pour la participation détenue à cette date. L'investissement dans IHS sera totalement finalisé courant avril 2013.

*** taux de détention avant prise en compte de l'auto-détention

Oranje-Nassau depuis 1908

Oranje-Nassau Développement

Wendel a créé début 2011 cette structure destinée à saisir les opportunités de croissance, de diversification ou d'innovation.

Parcours

Taux de détention par Wendel	95,7 %
Activité	LLD de véhicules aux professionnels
Capital investi**	107 M€
Date d'entrée au capital	Avril 2011

exceet

Taux de détention par Wendel	28,4 %
Activité	Conception de systèmes embarqués
Capital investi**	50 M€
Date d'entrée au capital	Juillet 2011

Groupe Mecatherm

Taux de détention par Wendel	98,1 %
Activité	Équipements pour la boulangerie industrielle
Capital investi**	112 M€
Date d'entrée au capital	Octobre 2011

Van Gansewinkel Groep

Taux de détention par Wendel	8 %
Activité	Collecte et valorisation des déchets
Capital investi**	37 M€
Date d'entrée au capital	Janvier 2006

IHS

Taux de détention par Wendel	Plus de 30 %
Activité	Infrastructure Télécommunication Mobile en Afrique
Capital investi**	176 M\$
Date d'entrée au capital	Mars 2013

* L'ensemble des informations communiquées au titre du positionnement concurrentiel et des parts de marché de nos filiales et participations, ainsi que certaines informations financières, proviennent des sociétés elles-mêmes et n'ont pas été vérifiées par Wendel.

** Montant des fonds propres investis par Wendel au 31.12.2012 pour la participation détenue à cette date. L'investissement dans IHS sera totalement finalisé courant avril 2013.

*** taux de détention avant prise en compte de l'auto-détention

1.11.1 Bureau Veritas

Bureau Veritas poursuit sa croissance et sa stratégie de leadership mondial

Bureau Veritas est le deuxième groupe mondial de services d'évaluation de conformité et de certification appliqués aux domaines de la qualité,

de la santé, de l'environnement et de la responsabilité sociale (QHSE). Le groupe réalise désormais 54 % de son chiffre d'affaires dans les zones à forte croissance.

Bureau Veritas en quelques chiffres

Présent dans 140 pays	1 330 bureaux et laboratoires	59 000 collaborateurs	400 000 clients
3 902 M€ de chiffre d'affaires en 2012	403 M€ de résultat net ajusté part du groupe	Détention du capital par Wendel : 50,9 %	Montant investi* par Wendel : 446 M€ depuis 1995

* Montant des fonds propres investis par Wendel au 31.12.2012 pour la participation détenue à cette date.

Pourquoi avons-nous choisi d'investir dans Bureau Veritas ?

Bureau Veritas est idéalement positionné sur des marchés portés par des tendances de long terme structurelles, en particulier la multiplication et le renforcement des réglementations et des normes QHSE, l'externalisation des activités de contrôle et d'inspection, les exigences croissantes en matière de maîtrise des risques de santé et d'environnement et, enfin, la globalisation des échanges commerciaux.

Depuis sa création en 1828, Bureau Veritas a progressivement développé une expertise mondialement reconnue. Les marchés de Bureau Veritas comportent de nombreuses barrières à l'entrée telles que la nécessité de disposer des agréments et accréditations dans chaque pays pour pouvoir exercer son activité, de bénéficier d'un réseau géographique dense, tant au niveau local qu'international, d'offrir une gamme complète de services d'inspection, en particulier pour servir les grands comptes, d'apporter des solutions à forte valeur ajoutée au travers d'une expertise technique de premier plan et de jouir d'une réputation d'indépendance et d'intégrité. Wendel est monté progressivement au capital de la société : lors de son investissement initial de 25 millions d'euros en 1995 pour 19 % du capital, Bureau Veritas réalisait alors un chiffre d'affaires de moins de 400 millions d'euros. Wendel a ensuite accompagné la société dans son développement, pour prendre jusqu'à 99,2 % du capital en 2004 et l'introduire en Bourse en 2007 au prix de 37,75 euros, pour permettre à la société de poursuivre son expansion internationale.

Quels sont les faits marquants de l'année 2012 ?

Didier Michaud-Daniel a été nommé Directeur général de Bureau Veritas le 1^{er} mars 2012. En tant que Président du Conseil d'administration, Frank Piedelièvre est resté fortement impliqué dans la gouvernance du Groupe et a pu accompagner Didier Michaud-Daniel dans sa prise de fonction. Sous l'impulsion de Didier Michaud-Daniel, de nouveaux chantiers ont été lancés, en particulier le *Lean Management*, avec pour objectif d'améliorer la satisfaction des clients et l'efficacité opérationnelle.

Dans un environnement économique européen difficile, Bureau Veritas continue de démontrer sa qualité opérationnelle et sa capacité à poursuivre son développement.

Sur l'ensemble de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires de Bureau Veritas s'établit à 3 902,3 millions d'euros. La hausse de 16,2 % par rapport à l'exercice 2011 se compose :

- d'une croissance organique de 7,8 %, reflétant :
 - la forte croissance des divisions Industrie, Matières Premières, Services aux gouvernements & Commerce international et Biens de consommation,
 - la poursuite d'un niveau de croissance satisfaisant des activités de Certification et d'Inspection & Vérification en service,
 - et la dégradation attendue de l'activité des divisions Marine et Construction ;
- d'une variation de périmètre de 4,7 %, avec 14 acquisitions dont les principales sont celles d'AcmeLabs, de Tecnicontrol, de TH Hill et de HuaXia ; et
- d'un impact positif des variations de taux de change de 3,7 %, lié à l'évolution favorable de la plupart des devises face à l'euro.

L'activité réalisée dans les zones à forte croissance (Amérique latine, Asie-Pacifique hors Japon, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique) a représenté 54 % du chiffre d'affaires 2012, en progression par rapport à 2011 (50 %).

Par ailleurs, compte tenu du contexte économique dégradé en Espagne, plus particulièrement sur le marché de la construction, le Groupe a reconfiguré son portefeuille d'activités. Le Groupe a finalisé, le 21 février 2013, la cession de son activité de contrôle des infrastructures et a pris des mesures pour adapter la taille de ses opérations aux conditions de marché. L'impact de ce redimensionnement représente une charge exceptionnelle de 64,8 millions d'euros en 2012, exclue du résultat opérationnel ajusté.

Le résultat opérationnel ajusté est en hausse de 17,4 % à 639,2 millions d'euros en 2012, à comparer à 544,3 millions d'euros en 2011. La marge opérationnelle ajustée, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires s'élève à 16,4 % en 2012 (16,7% après retraitement des activités cédées en Espagne), en progression de 20 points de base par rapport à 16,2 % en 2011.

Le résultat net part du groupe de l'exercice ressort à 297,6 millions d'euros, stable par rapport à 2011. Le bénéfice net par action s'est élevé à 2,70 euros, à comparer à 2,72 euros en 2011. Le résultat net part du groupe ajusté des autres charges opérationnelles nettes d'impôt s'élève à 402,6 millions d'euros, en hausse de 15,7 % par rapport à 2011. Le bénéfice net ajusté par action s'est élevé à 3,65 euros en 2012, soit une progression de 14,8 % sur 2011 (3,18 euros).

Le cash-flow opérationnel est en augmentation de 25,4 % à 504,5 millions d'euros en 2012, grâce à la hausse des résultats et à la maîtrise du besoin en fonds de roulement (BFR). Au 31 décembre 2012, le BFR s'élève à 272,8 millions d'euros, soit 7,0 % du chiffre d'affaires 2012, à comparer à 237,0 millions d'euros, soit 7,1 % du chiffre d'affaires 2011. Le montant des investissements nets (Capex) est en augmentation à 135,3 millions d'euros (vs 113,1 millions d'euros en 2011). Le taux d'investissement du Groupe ressort à 3,5 % du chiffre d'affaires, niveau comparable à 2011 (3,4 %).

Le cash-flow libre (flux net de trésorerie disponible après impôts, intérêts financiers et Capex) s'est élevé à 326,6 millions d'euros, en progression de 32,2 % par rapport à 2011.

Compte tenu la performance réalisée et du cash-flow libre généré en 2012, Bureau Veritas proposera à l'Assemblée générale du 22 mai 2013, un dividende de 1,83 euro par action. Ce dividende représente 50 % du

bénéfice par action ajusté de l'exercice 2012, soit un rendement de 2,2 % par rapport au cours de Bourse au 31 décembre 2012 (84,65 euros).

Quelles sont les perspectives de développement ?

En 2013, Bureau Veritas devrait continuer à enregistrer une croissance solide de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel ajusté, en ligne avec les objectifs du plan stratégique BV2015 et ce malgré un environnement économique difficile en Europe.

Plan stratégique 2015

Bureau Veritas ambitionne à fin 2015 de devenir un groupe de services international d'environ 5 Md€ de chiffre d'affaires et 80 000 collaborateurs dans le monde. Pour atteindre cet objectif, Bureau Veritas table sur :

- une croissance du chiffre d'affaires de : + 9 % à + 12 % en moyenne par an, à taux de change constants dont :
 - 2/3 de croissance organique : + 6 % à + 8 % en moyenne par an,
 - 1/3 de croissance externe : + 3 % à + 4 % en moyenne par an ;
- une amélioration de la marge opérationnelle ajustée : + 100 à + 150 points de base par rapport à 2011 ;
- la croissance du BNPA ajusté : + 10 % à + 15 % en moyenne par an entre 2011 et 2015.

En millions d'euros	2012	2011	Δ
Chiffre d'affaires	3 902,3	3 358,6	+ 16,2 %
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	639,2	544,3	+ 17,4 %
% du chiffre d'affaires	16,4 %	16,2 %	+ 20 bps
Résultat net ajusté part du groupe ⁽²⁾	402,6	348,1	+ 15,7 %
Dette financière nette ajustée ⁽³⁾	1 150,7	983,9	+ 166,8 M€

(1) Le résultat opérationnel « ajusté » est défini comme le résultat opérationnel du Groupe avant prise en compte des produits et charges relatives aux acquisitions et aux autres éléments non récurrents (indicateur non défini par les normes IFRS).

(2) Le résultat net « ajusté » part du groupe est défini comme le résultat net part du groupe ajusté des autres charges opérationnelles nettes d'impôt.

(3) Dette financière nette après instruments de couverture de devises telles que définie dans le calcul des covenants bancaires.

Dirigeants

Frank Piedelièvre, Président du Conseil d'administration

Didier Michaud-Daniel, Directeur général depuis le 1^{er} mars 2012

Les équipes Wendel

Conseil d'administration : Frédéric Lemoine (Vice-Président), Ernest-Antoine Seillière jusqu'au 22 mai 2013, Stéphane Bacquaert, Jean-Michel Ropert. Lucia Sinapi à compter du 22 mai 2013 (Directeur financier adjoint de Cap-Gemini)

Comité stratégique : Frédéric Lemoine (Président)

Comité des rémunérations et nominations : Frédéric Lemoine

Comité d'audit et des risques : Jean-Michel Ropert, Stéphane Bacquaert

Pour en savoir + : bureauveritas.fr

1.11.2 Saint-Gobain

Saint-Gobain construit notre futur

Leader européen ou mondial dans chacune de ses activités, Saint-Gobain conçoit, produit et distribue des matériaux de construction

avec l'ambition d'apporter des solutions innovantes aux défis essentiels de notre temps, que sont la croissance, les économies d'énergie et la protection de l'environnement.

Saint-Gobain en quelques chiffres

Présent dans 64 pays	Près de 193 000 collaborateurs	N° 1 mondial des matériaux haute performance et de l'isolation	N° 2 mondial du vitrage et du conditionnement
43,2 Md€ de chiffre d'affaires en 2012	1,13 Md€ de résultat net courant	Détention du capital par Wendel : 17,3 %	Montant investi* par Wendel : 5,1 Md€ depuis 2007

* Montant des fonds propres investis par Wendel au 31.12.2012 pour la participation détenue à cette date.

Pourquoi avons-nous choisi d'investir dans Saint-Gobain ?

En proposant des solutions adaptées aux différents niveaux de développement des marchés de la construction, Saint-Gobain fonde sa croissance sur les secteurs à valeur ajoutée des pays développés et sur le dynamisme des pays à forte croissance. Saint-Gobain met en œuvre une stratégie centrée sur les marchés de l'habitat pour devenir la référence de l'habitat durable et un modèle en matière de protection de l'environnement. Saint-Gobain développe ainsi des solutions pour les clients professionnels, afin de construire et rénover des bâtiments énergétiquement efficaces, confortables, sains et esthétiques, tout en préservant les ressources naturelles.

Pour relever ces défis, Saint-Gobain dispose d'un positionnement unique pour répondre aux besoins de marchés porteurs :

- des positions de leader mondial ou européen dans toutes ses activités, avec des réponses adaptées aux besoins des marchés locaux ;
- des solutions, associant produits et services ;
- un potentiel d'innovation exceptionnel, grâce à une expertise industrielle et des compétences accumulées dans le domaine des matériaux ;
- un portefeuille unique de produits et de solutions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Le Groupe a construit ses positions de leader de l'Habitat sur trois pôles : les produits pour la construction, les matériaux innovants et la distribution spécialisée. Il bénéficie de leviers de croissance très porteurs dans l'environnement actuel : le haut degré d'innovation des produits, les exigences toujours croissantes d'efficacité énergétique dans les pays développés, et l'exposition à l'Asie et aux pays à forte croissance.

Quels sont les faits marquants de l'année 2012 ?

Dans un environnement économique difficile et après un début d'année globalement satisfaisant, l'activité du groupe a subi, à partir du 2^e trimestre 2012, l'impact de la dégradation de la conjoncture économique en Europe et des difficultés dans le vitrage, tant en Europe qu'en Asie et pays émergents. Pour l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires ressort

à 43,2 Md€, en croissance de + 2,6 %, bénéficiant d'un effet change favorable ainsi que de la contribution des acquisitions réalisées.

À l'exception de l'Aménagement Intérieur et du Conditionnement (Verallia), tous les pôles du groupe ont vu leur chiffre d'affaires se replier sur l'ensemble de l'année sous l'impact du ralentissement des marchés industriels et de la construction résidentielle en Europe occidentale. Par ailleurs, malgré le redémarrage de l'Amérique latine au second semestre, les marchés d'Asie et des pays émergents sont restés globalement stables sur l'ensemble de l'année, mais avec de fortes disparités d'un pays à l'autre. Seule l'Amérique du Nord reste bien orientée, en raison de la poursuite du redressement du marché de la construction résidentielle, et en dépit de la base de comparaison très élevée que constitue, pour ce marché, l'année 2011 (impact des intempéries sur le secteur de la rénovation de toitures).

Au total, la croissance interne du Groupe ressort à - 1,9 % (dont - 3,6 % en volumes et + 1,7 % en prix), dont - 0,8 % (- 3,0 % en volumes et + 2,2 % en prix) au premier semestre – porté par un bon premier trimestre – et - 2,9 % (- 4,2 % en volumes et + 1,3 % en prix) au second.

- Le Pôle Matériaux Innovants recule de -4,4 % à données comparables en raison des difficultés du Vitrage (- 6,6 %) et du ralentissement de l'activité des Matériaux Haute Performance (- 1,7 %) notamment en Europe, et ce, malgré un premier semestre dynamique ;
- Le chiffre d'affaires du Pôle Produits pour la Construction (PPC) se replie, à données comparables, de -1,3 % sur l'année. Ce ralentissement résulte du tassement des volumes de vente en Europe occidentale et en Asie non compensé par la bonne des prix de vente ;
- Le Pôle Distribution Bâtiment affiche une baisse de - 2,0 % de son chiffre d'affaires à données comparables. Cette performance est la résultante d'une dégradation progressive des conditions de marché dans l'ensemble des pays d'Europe occidentale à partir du 2^e trimestre, que la bonne tenue des prix de vente n'a pas permis de compenser intégralement. Sur l'ensemble de l'année 2012, seuls l'Allemagne, la Scandinavie, les États-Unis et le Brésil conservent une croissance interne positive ;
- Le Pôle Conditionnement (Verallia) réalise une croissance interne de 3,5 % sur l'année grâce notamment, à une évolution très favorable de ses prix de vente dans ses principaux pays. L'activité est restée soutenue aux États-Unis, en France et au Brésil, mais recule en Europe du Sud et de l'Est.

L'année 2012 a également été marquée par la poursuite des orientations stratégiques suivantes :

- poursuite du recentrage sur l'Habitat. Le groupe a franchi une nouvelle étape avec la conclusion d'un accord en vue de la cession de Verallia North America à un très bon prix (1,7 Md\$, soit 6,5 x l'Ebitda). Cette opération permet à Saint-Gobain de renforcer son bilan et sa solidité financière ;
- développement dans les pays à forte croissance, sur les marchés de l'efficacité énergétique et de l'énergie et consolidation dans la Distribution du Bâtiment. Sur 2012, le groupe y a au total investi environ 1,3 Md€, soit 66 % de ses investissements industriels et acquisitions.

Globalement, sous l'impact combiné de la baisse des volumes de vente et d'un différentiel prix/coûts très négatif dans le Vitrage, le résultat d'exploitation du groupe recule de 16,3 % et s'élève à 2,88 Md€. Par voie de conséquence, la marge d'exploitation se réduit à 6,7 % du chiffre d'affaires (8,5 % hors Distribution Bâtiment), contre 8,2 % (10,9 % hors Distribution Bâtiment) en 2011.

Face à la dégradation de la conjoncture observée à partir du 2e trimestre en Europe occidentale, et de façon générale dans le vitrage, Saint-Gobain a rapidement mis en œuvre un nouveau programme de réductions de

coûts de 520 M€ sur l'ensemble de l'année. Ce programme, ciblé sur l'Europe occidentale, l'Asie et les pays émergents (en particulier pour le Vitrage et la Canalisation), sera poursuivi et amplifié en 2013, de telle sorte que son impact en année pleine (2013) sera porté à 1 100 M€ (par rapport à la base de coûts de 2011), au lieu de 750 M€ prévus initialement.

Le Conseil d'administration de la Compagnie a décidé, lors de sa réunion du 20 février, de proposer à l'Assemblée générale du 6 juin 2013 de distribuer un dividende de 1,24 € par action, inchangé par rapport à l'an dernier, et d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en espèces ou en action. Ce dividende représente une distribution de 58 % du résultat net courant et 85 % du résultat net.

Quelles sont les perspectives de développement ?

Saint-Gobain anticipe, pour 2013 :

- un redressement de son résultat d'exploitation au second semestre, après un point bas atteint entre mi-2012 et mi-2013 ;
- un niveau élevé d'autofinancement libre grâce, notamment, à la réduction de 200 M€ de ses investissements industriels ;
- une structure financière renforcée par la cession de Verallia North America.

En millions d'euros	2012	2011	Δ
Chiffre d'affaires	43 198	42 116	+ 2,6 %
Résultat d'exploitation	2 881	3 441	- 16,3 %
% du chiffre d'affaires	6,7 %	8,2 %	- 150 bps
Résultat net courant ⁽¹⁾	1 126	1 736	- 35,1 %
Endettement net	8 490	8 095	+ 395 M€

(1) Hors plus ou moins-values de cessions, dépréciation d'actifs et provisions non récurrentes significatives.

Dirigeant

Pierre-André de Chalendar, Président-Directeur général

Les équipes Wendel

Conseil d'administration : Frédéric Lemoine, Bernard Gautier, Gilles Schnepf (Président-Directeur général de Legrand)

Comité des comptes : Frédéric Lemoine

Comité des mandataires : Bernard Gautier

Comité stratégique : Frédéric Lemoine

Pour en savoir + : saint-gobain.com

1.11.3 Legrand

Une stratégie de croissance rentable et créatrice de valeur

Spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment, Legrand tire sa croissance de l'innovation avec le lancement

régulier de nouveaux produits à forte valeur ajoutée et de l'acquisition de sociétés prometteuses de son secteur. Numéro 1 mondial de l'appareillage électrique ainsi que du cheminement de câbles, Legrand s'appuie sur des positions de leaderships locaux qui lui assurent un ancrage solide.

Legrand en quelques chiffres

Présent dans plus de 70 pays	Ventes dans près de 180 pays	35 000 collaborateurs dont 2 100 en R&D	Plus de 4 000 brevets actifs
4,47 Md€ de chiffre d'affaires en 2012	506 M€ de résultat net part du groupe	Détention du capital par Wendel : 5,5 %	Montant investi* par Wendel : 108 M€ depuis 2002

* Montant des fonds propres investis par Wendel au 31.12.2012 pour la participation détenue à cette date.

Pourquoi avons-nous choisi d'investir dans Legrand ?

Fondé en 1926, Legrand est le leader mondial de l'appareillage électrique et du cheminement de câbles avec respectivement 20 % et 13 % de part de marché, et propose environ 200 000 références réparties en environ 78 familles de produits et un portefeuille de marques de notoriété mondiale et nationale. Doté d'une forte capacité d'innovation avec en 2012 4,6 % de son chiffre d'affaires dédiés à la R&D et plus de la moitié de ses investissements industriels dédiés aux nouveaux produits, Legrand propose une offre complète de produits et systèmes de contrôle et commande, de cheminement de câbles, de distribution d'énergie et de « Voix-Données-Images » adaptée au marché de la basse tension pour les segments tertiaire, industriel et résidentiel internationaux. Qu'il s'agisse de systèmes sophistiqués de connexion et de transmission numériques, de sécurité, de design, de confort d'utilisation ou de respect de l'environnement, Legrand sait anticiper les évolutions du marché et développe ainsi des solutions novatrices notamment dans les segments des systèmes résidentiels (domotique), des réseaux numériques ou encore de l'efficacité énergétique.

Legrand évolue sur un marché très fragmenté et disposant de barrières à l'entrée du fait, en particulier, des différences de standards électriques nationaux, des normes et réglementations locales et des choix esthétiques, de la nécessité de mettre à disposition des clients une gamme étendue de produits et systèmes offrant de multiples fonctionnalités et de la nécessité d'établir préalablement des relations avec les nombreux intervenants du secteur, qu'il s'agisse des distributeurs locaux, des installateurs électriques, des prescripteurs ou des utilisateurs finaux.

Wendel a co-investi 659 millions d'euros avec KKR en décembre 2002, permettant d'avoir le co-contrôle de Legrand. Par la suite, les deux partenaires ont décidé d'introduire de nouveau Legrand en bourse en avril 2006, tout en gardant le co-contrôle de la société. C'est à partir de novembre 2009 que Wendel et KKR (ce dernier étant totalement désengagé aujourd'hui) ont décidé de réduire progressivement leur participation au capital de cette très belle société qui a intégré le CAC 40 en décembre 2011.

Quels sont les faits marquants de l'année 2012 ?

À données publiées, le chiffre d'affaires s'établit à 4 466,7 M€ en hausse de 5,1 % par rapport à 2011. L'évolution des ventes à structure et taux de change constants ressort à - 1,4 % et reflète un contexte économique globalement moins porteur en 2012. L'impact du périmètre de consolidation est de + 4,5 % et celui des taux de change de + 1,9 %.

Le chiffre d'affaires dans les nouvelles économies croît au total de + 13,5 % sur l'année, soit + 3,6 % à structure et taux de change constants avec de belles performances enregistrées en Russie, en Inde, en Chine mais également au Mexique, au Chili ou en Arabie Saoudite. Cette bonne progression renforce la présence de Legrand sur ces marchés en expansion où le groupe dispose de nombreuses positions de premier plan, améliorant ainsi structurellement son profil de croissance : les nouvelles économies représentent 38 % du chiffre d'affaires total du groupe en 2012 contre 35 % en 2011 et 17 % il y a dix ans.

L'activité de construction dans les pays matures où Legrand opère est en moyenne inférieure de près de 30 % en volume au niveau de 2007 (dépenses de construction résidentielle et non résidentielle (Source : Global Insight). Le repli est plus prononcé en Europe du Sud (Espagne, Grèce, Portugal) et même si les conditions d'une reprise ne sont pas actuellement réunies pour ces marchés, cette baisse considérable constitue un potentiel de rebond à moyen terme.

Legrand continue par ailleurs son développement dans les nouveaux segments de marché : les infrastructures numériques, la performance énergétique, les systèmes résidentiels et le cheminement de câbles en fil continuent leur développement soutenus par des mutations technologiques et sociétales durables. En 2012 les ventes dans ces nouveaux segments représentent 25 % du chiffre d'affaires total du groupe contre 22 % en 2011 et 10 % il y a dix ans.

En 2012, La société a activement poursuivi ses efforts d'innovation, un des deux moteurs de son développement, et a consacré près de 5 % de son chiffre d'affaires à la R&D et plus de la moitié de ses investissements aux nouveaux produits qui représentent 37 % de ses ventes.

Legrand a également poursuivi sa stratégie d'acquisition autofinancée et ciblée de sociétés de petite et moyenne taille, disposant de fortes positions de marché et aux perspectives prometteuses et a annoncé depuis janvier 2012 cinq opérations de croissance externe totalisant un chiffre d'affaires annuel acquis de plus de 180 M€.

Le résultat opérationnel ajusté ressort à 874 M€ soit 19,6 % du chiffre d'affaires (19,9 % hors acquisitions) illustrant la qualité des positions commerciales de Legrand, la maîtrise de ses prix de ventes, l'efficacité de ses initiatives continues de productivité et sa capacité d'adaptation.

Compte tenu des réalisations 2012, et en particulier d'un résultat net de 506 M€ à un plus haut historique, le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 1,00 € par action en hausse de 7,5 % et payable le 3 juin 2013.

Wendel et KKR avaient signé, en mars 2011, un pacte d'actionnaires pour cinq ans. À la suite de la cession par KKR de 4,8 % de sa participation dans Legrand, le 5 mars 2012, ce pacte a pris fin, ainsi que le concert qui en résultait. Wendel reste actionnaire de Legrand avec 5,5 % du capital et est représenté par deux administrateurs, et joue un rôle actif dans la gouvernance de la société en étant présent dans l'ensemble de ses Comités.

Quelles sont les perspectives de développement ?

Pour 2013, les anticipations macroéconomiques restent contrastées : possible accélération du rythme de croissance dans les nouvelles économies en cours d'année, poursuite de la reprise du marché résidentiel aux États-Unis et incertitudes persistantes quant aux évolutions des autres économies matures. Dans un tel contexte et en l'absence de carnet de commandes, Legrand se fixe comme objectifs pour 2013 une évolution organique ⁽¹⁾ de ses ventes comprise entre - 2 % et + 2 % et une marge opérationnelle ajustée avant prise en compte des acquisitions comprise entre 19 % et 20 % du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, Legrand poursuivra sa politique de croissance externe créatrice de valeur.

Objectifs moyen terme confirmés

Au cours des dernières années, Legrand a démontré la solidité de son modèle de développement. Dans un environnement macroéconomique stabilisé, le groupe est confiant dans sa capacité à créer durablement de la valeur par croissance rentable et autofinancée et confirme ses objectifs à moyen terme ⁽²⁾.

En millions d'euros	2012	2011	Δ
Chiffre d'affaires	4 467	4 250	+ 5,1 %
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	874	857	+ 2,1 %
% du chiffre d'affaires	19,6 ⁽²⁾ %	20,2 %	- 60 bps
Résultat net part du groupe	506	479	+ 5,6 %
Dette financière nette	1 083	1 269	- 186 M€

(1) Résultat opérationnel ajusté des amortissements des réévaluations d'actifs incorporels pratiqués lors des acquisitions et des frais/produits liés à celles-ci (pour 2011 et 2012, de respectivement 28,5 M€ et 26,4 M€) ainsi que, le cas échéant, des pertes de valeur des goodwill (15,9 M€ pour 2011 et 0 € pour 2012).

(2) 19,9 % hors acquisitions (à périmètre 2011).

Dirigeant

Gilles Schnepf, Président-Directeur général

Les équipes Wendel

Conseil d'administration : Frédéric Lemoine, Patrick Tanguy

Comité des rémunérations et nominations : Frédéric Lemoine (Président)

Comité d'audit : Patrick Tanguy

Comité stratégique : Frédéric Lemoine

Pour en savoir + : legrand.com

(1) Organique : à structure et taux de change constants.

(2) Progression annuelle totale moyenne du chiffre d'affaires de 10 % hors effets de change ou ralentissement économique majeur et marge opérationnelle ajustée moyenne de 20 % après prise en compte des acquisitions de petite ou moyenne taille et complémentaires des activités du groupe.

1.11.4 Materis

Materis innove pour accélérer sa croissance

Materis est l'un des leaders internationaux des matériaux de spécialités pour la construction, présent dans quatre activités : adjuvants (Chryso),

aluminates (Kerneos), mortiers (Parex Group) et peintures (Materis Paints). Materis dispose de plus de 100 marques reconnues sur leurs différents marchés nationaux.

Materis en quelques chiffres

10 000 collaborateurs	4 sociétés indépendantes	N° 1 mondial dans aluminates N° 4 mondial dans les adjuvants	N° 4 européen dans les peintures N° 4 mondial dans les mortiers
2 072 M€ de chiffre d'affaires en 2012	-9,8 M€ de résultat net des activités	Détention du capital par Wendel : 75,5 %	Montant investi* par Wendel : 362 M€ depuis 2006

* Montant des fonds propres investis par Wendel au 31.12.2012 pour la participation détenue à cette date.

Pourquoi avons-nous choisi d'investir dans Materis ?

Materis est l'un des leaders mondiaux des matériaux de spécialités pour la construction avec des positions de leadership dans les aluminates, les adjuvants, les mortiers et les peintures.

Materis bénéficie de fortes barrières à l'entrée résultant d'une couverture géographique mondiale, de produits innovants et à forte valeur ajoutée, d'une grande qualité de service, de marques reconnues et d'une forte proximité avec ses clients. De plus, Materis a développé un portefeuille de marques haut de gamme à forte notoriété et un réseau de distribution intégré de près de 400 points de vente en Europe (peintures) et 1 000 en Chine (mortiers). Avec 30 % (30 à 50 % selon les activités, hors peintures) de son chiffre d'affaires réalisé dans les zones à forte croissance, Materis y occupe des positions de leader, avec des marges comparables à celles des pays matures.

Enfin, Materis est une entreprise tournée vers l'innovation, avec la mise au point continue de nouvelles formulations permettant de répondre au mieux aux besoins de ses clients. Par exemple, en matière économies d'énergies, Materis offre des solutions d'isolation par l'extérieur pour l'ensemble de ses clients peintres, façadiers, ravaleurs, dans la construction neuve et pour la rénovation des bâtiments anciens.

Quels sont les faits marquants de l'année 2012 ?

Dans un environnement économique volatil, le chiffre d'affaires de Materis a affiché une croissance organique quasi stable tirée par un fort dynamisme des marchés émergents compensant le ralentissement des zones matures.

Le chiffre d'affaires de Materis a affiché en 2012 une croissance de + 2,2 % pour atteindre 2 072 M€. Le groupe a connu une croissance organique stable de - 0,2 %, et a réalisé deux acquisitions stratégiques (Suzuka en Chine pour l'activité mortiers et Elmin en Grèce pour l'activité Aluminates). Toutes les divisions du groupe ont bénéficié du dynamisme continu des pays émergents (+ 9,7 % de croissance organique), compensant la dégradation des pays matures (- 3,5 % de croissance

organique), liée à une baisse des volumes, principalement pour les activités Peintures.

Pour l'année 2012, les activités Mortiers, Aluminates et Adjuvants continuent de générer une profitabilité record dans l'industrie. L'Ebitda du groupe ressort ainsi à 258 M€ (12,5 % du chiffre d'affaires) et le résultat opérationnel ajusté à 189 M€ (9,1 % du chiffre d'affaires). Par division, les grands faits marquants sont les suivants :

- **ParexGroup** (Mortiers) a réalisé un chiffre d'affaires de 713 M€ (+ 12,4 %, dont + 7,3 % d'organique), bénéficiant du dynamisme de l'activité dans les pays émergents (+ 18 %) et d'une amorce de reprise aux États-Unis, portés par la croissance des marchés finaux, des ajustements et de prix, et des gains de parts de marché, qui ont plus que compensé un recul marqué en Espagne et léger en France. ParexGroup a aussi bénéficié de l'intégration réussie de Suzuka, leader des finitions organiques texturées en Chine, lui permettant de compléter sa présence importante sur le pays. Sur 2012, l'Ebitda ressort à 99 M€ (13,9 % du chiffre d'affaires), en hausse de +8 % ;
- le chiffre d'affaires de **Kerneos** (Aluminates) ressort à 368 M€ (+ 2,1 %, dont - 3,0 % d'organique). La croissance a été tirée par des ajustements de prix significatifs, des effets de change favorables, ainsi que des hausses de volumes en chimie du bâtiment (États-Unis, Royaume-Uni, Russie, Allemagne et Chine), qui compensent l'effet de la contraction des volumes dans le segment des réfractaires, dans un contexte de ralentissement de la production et de déstockage de l'acier. L'Ebitda ressort à 74 M€ (20,0 % du chiffre d'affaires), en hausse de + 1,8 %. En 2012, Kerneos a procédé à l'acquisition de la société Elmin, premier exportateur de bauxite monohydrate, lui permettant de sécuriser un accès sur le long terme à l'une des matières premières clés pour son activité ;
- **Chryso** (Adjuvants) a réalisé un chiffre d'affaires de 238 M€ (+ 2,0 % dont + 2,9 % d'organique). La bonne croissance est le fruit de marchés finaux bien orientés notamment dans les pays émergents (Inde, Afrique du Sud, Maroc, Turquie, Europe de l'Est), d'un redémarrage de l'activité aux États-Unis, d'ajustements de prix, qui compensent un recul des marchés en Europe du Sud, et d'un effet de change légèrement défavorable. L'Ebitda ressort à 35 M€ (14,6 % du chiffre d'affaires), stable par rapport à 2011 ;

- le chiffre d'affaires de **Materis Paints** (Peintures) ressort à 773 M€ en baisse de - 5,2 %. La division a connu un recul marqué de son activité compte tenu d'un climat économique difficile en Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie) et d'un recul en France, se traduisant par une baisse significative des volumes et d'effets mix défavorables (- 11 %), que compensent partiellement des ajustements de prix significatifs (+ 6 %) destinés à répercuter la forte inflation du dioxyde de titane. L'Ebitda ressort à 59 M€ (7,7 % du chiffre d'affaires), en baisse de - 14 %. Afin de restaurer ses marges, Materis Paints, sous la conduite d'un nouveau dirigeant (Bertrand Dumazy), a initié un programme d'amélioration de la performance à forts impacts dont les effets prévus sont estimés à 50 M€ bruts en 2014 dont 27 M€ réalisés en 2012.

À fin 2012, la dette financière nette de Materis s'établit à 1 913 M€. Au mois de mai 2012, Materis a réalisé avec succès la renégociation de sa dette au terme d'un processus de négociations avec ses 199 prêteurs lancé en septembre 2011, soit dix-huit mois avant les premières échéances. L'accord a permis de reporter les maturités 2013-2015 à 2015-2016 et d'augmenter les sources de liquidité pour la société. Le taux de report des échéances s'élève à 90 % pour les prêteurs seniors, 99 % pour les prêteurs second lien, et 100 % pour les prêteurs mezzanine. Wendel et ses coactionnaires ont apporté 25 M€ de fonds propres pour financer le développement du groupe (opérations de croissance externe et investissements industriels), et mis à disposition une facilité de caisse rémunérée de 50 M€. Des plans d'optimisation ont été lancés début 2013 dans toutes les divisions, celui de la peinture ayant été encore renforcé.

En millions d'euros	2012	2011	Δ
Chiffre d'affaires	2 072	2 027	+ 2,2 %
Ebitda ⁽¹⁾	258,2	259,4	- 0,5 %
% du chiffre d'affaires	12,5 %	12,8 %	- 30 bps
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	188,6	194,3	- 2,9 %
% du chiffre d'affaires	9,1 %	9,6 %	-50 bps
Résultat net des activités	(9,8)	29,4	
Dette financière nette	1 913	1 839	+ 74 M€

(1) Ebitda et résultat opérationnel ajusté avant les écritures d'allocation d'écarts d'acquisition, les management fees et les éléments non récurrents.

ParexGroup : les zones émergentes et les produits liés aux économies d'énergie comme moteurs de croissance

ParexGroup est un des leaders des mortiers de spécialités prêts à l'emploi pour la construction, destinés à la décoration et à l'isolation des façades, à la pose du carrelage et à la réparation et l'étanchéité des bétons. Les produits sont formulés à partir de cahiers des charges précis intégrant jusqu'à une vingtaine de matières premières (sable, ciment, chaux, additifs chimiques ou pigments). ParexGroup est positionné sur les segments de spécialités des mortiers industriels. Avec 3 500 employés, 56 unités de production dans 20 pays et deux centres de R&D (en France et en Chine), ParexGroup s'appuie sur des marques locales de grande notoriété avec des positions de premier plan en France, dans les Amériques et en Asie.

Le Groupe bénéficie à la fois de la croissance du secteur du bâtiment et du dynamisme de ses propres marchés : demande de solutions innovantes, de produits fiables prêts à l'emploi et de systèmes répondant aux nouvelles exigences de consommation liées aux économies d'énergie. Grâce à sa capacité à lancer des innovations et à transférer ses technologies rapidement d'un pays à un autre, ParexGroup connaît un développement rapide. Acteur majeur des mortiers industriels,

ParexGroup continue à développer ses positions partout dans le monde particulièrement dans les pays émergents (44 % de son activité). Par exemple, l'activité en Chine atteint 60 M€ de chiffre d'affaires en 2012. La croissance de ParexGroup dans ce pays a été impressionnante avec un volume d'activité multiplié par près de 5 en seulement cinq ans. Avec quatre usines et un centre de R&D, ParexGroup y a rapidement développé un réseau de distribution exclusif de ses produits : le nombre de magasins atteint 1 000 unités sur l'ensemble du territoire chinois, soit un doublement en deux ans.

Par ailleurs, ParexGroup développe des revêtements acryliques texturés, utilisés notamment pour l'isolation par l'extérieur, et des produits de façade répondant aux nouvelles exigences en matière d'économies d'énergie. Promis à une forte croissance, ce segment de marché représente déjà près de 20 % de l'activité de ParexGroup dans les produits de façade et atteindra 25 % dans deux ans. Depuis plus de dix ans, ParexGroup réalise des performances financières régulières et solides avec un doublement de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation tout en générant un important cash flow opérationnel.

Kerneos : Des perspectives de développement fortes

Leader mondial d'un métier de niche, Kerneos conçoit des produits de spécialités à base d'aluminates de calcium. Ses 1 300 collaborateurs déploient à travers le monde une offre aux propriétés multiples, riche d'un siècle de recherche, de développement et d'innovation. Kerneos est solidement implanté dans deux industries : la construction et le réfractaire, qui représentent respectivement 40 et 46 % de son chiffre d'affaires et de sa profitabilité. Kerneos vend également, pour 14 % de son chiffre d'affaires, des produits très spécifiques pour les réseaux d'assainissement ou la désulfuration de l'acier. Kerneos possède trois atouts majeurs :

- un tiers de son activité est réalisé dans les marchés émergents, avec une forte implantation en Chine qui représente 15 % de son chiffre d'affaires total et de son résultat d'exploitation ;
- une offre de produits différenciante avec une capacité d'innovation qui lui a permis de multiplier par deux le nombre de ses produits en 10 ans ;
- enfin Kerneos a su maintenir la qualité de ses produits finis tout en s'attachant à améliorer de façon continue ses coûts de revient, par exemple en valorisant des matières premières alternatives et des déchets.

Dans le secteur de la construction, les aluminates de calcium, qui entrent dans la composition des mortiers, apportent facilité de mise en œuvre, rapidité de prise, contrôle des propriétés de retrait et anti-efflorescence. Kerneos est le seul acteur à opérer industriellement sur tous les continents et à posséder un laboratoire central de recherche, basé à Lyon ainsi que des laboratoires applicatifs situés à proximité des clients :

deux laboratoires de développement en Chine et aux États-Unis et quatre laboratoires en Inde, en Russie, en Afrique du Sud et au Brésil. Kerneos permet à ses clients d'améliorer significativement la productivité de leurs chantiers en accélérant leurs processus constructifs. Le marché nord-américain, encore peu mature concernant la pénétration des aluminates de calcium, offre de belles perspectives de croissance sur le marché de la rénovation. L'innovation et l'expertise technique sont les points forts de Kerneos qui lui permettent d'accompagner ses clients dans leurs développements internationaux et d'introduire des technologies CAC dans les pays émergents. Dans le secteur des réfractaires, les produits de Kerneos sont utilisés pour la fabrication des fours dans les industries de l'acier, du verre, de l'énergie et du ciment. Les aluminates de calcium leur apportent des qualités de résistance aux hautes températures (jusqu'à 1 600°) et aux chocs thermiques. L'innovation technologique est le moteur de développement principal pour Kerneos. Le taux de remplacement des briques réfractaires par des bétons, principalement à base d'aluminates de calcium, est en augmentation. Les bétons réfractaires à base d'aluminates de calcium apportent une réponse économique à la demande de produits alliant durabilité en service et facilité d'installation. Dans ce secteur, Kerneos vend ses produits dans plus de 100 pays, dont les États-Unis où Kerneos est le seul à opérer industriellement, et réalise 48 % de son chiffre d'affaires dans les émergents, avec pour principal marché la Chine.

En 2012, Kerneos a réalisé une acquisition stratégique en devenant l'actionnaire majoritaire d'un producteur de référence de bauxite monohydrate en Grèce. Kerneos a ainsi sécurisé un accès sur le long terme à l'une de ses matières premières clés.

Chryso : Innovation et zones émergentes comme levier de performance

Chryso fabrique des adjuvants qui, ajoutés au béton ou au ciment (l'un des constituants du béton), leur donnent des propriétés spécifiques. Grâce aux adjuvants, les performances des bétons modernes atteignent des niveaux inégalés sur de nombreux paramètres de performances mécaniques, de maintien d'ouvrabilité, de durabilité, dans des champs de contraintes de plus en plus forts. Pour la fabrication du ciment, les adjuvants ont des propriétés de natures différentes permettant principalement de réduire la facture énergétique du processus de fabrication et de plus en plus d'améliorer l'empreinte CO₂ de chaque tonne de ciment produite.

L'offre de Chryso est constituée de produits sur-mesure à haute valeur technologique adaptés aux métiers locaux des clients, aux contraintes spécifiques de chaque pays (climat, typologie des matières premières, niveau d'exigence de performance) et à chaque grande catégorie de clients. Les clients de Chryso sont des acteurs des industries du béton (que ce soit le marché du béton prêt à l'emploi ou de la préfabrication),

du ciment et les entreprises générales de construction qui intègrent la fabrication du béton sur les grands chantiers d'infrastructure, notamment dans les pays émergents où l'industrie du béton prêt à l'emploi n'est pas toujours structurée.

Avec 1 000 salariés et une présence directe *via* des filiales industrielles et commerciales dans 14 pays, Chryso réalise la moitié de son chiffre d'affaires dans les pays émergents, et génère une marge d'exploitation parmi les meilleures de l'industrie de la chimie de spécialités pour la construction. Le développement de Chryso s'appuie sur deux moteurs de croissance :

- son exposition aux pays émergents qui lui permet de profiter des besoins importants en infrastructures et en logements tirant ainsi la demande en ciment et en béton. La part de son chiffre d'affaires sur ces zones devrait être de 60 % d'ici à cinq ans. Chryso ambitionne par ailleurs de renforcer son positionnement haut de gamme d'acteur de spécialités. Les matériaux de construction deviennent de plus en

plus sophistiqués dans un contexte où les besoins en construction durable augmentent considérablement. Les matériaux de construction de demain utiliseront des solutions moins énergivores, seront plus rapides et faciles à mettre en œuvre, et devront être plus respectueux de l'environnement. Face à cette évolution, Chryso est bien positionné grâce à sa très grande capacité d'innovation. Ses investissements en R&D représentent 3 % de son chiffre d'affaires et

près de 40 % de son chiffre d'affaires est généré par des produits de moins de cinq ans ;

- sa capacité à détecter rapidement les attentes spécifiques des clients et à transférer de manière efficace, au niveau international, de nouvelles offres produits, ce qui nécessite une organisation agile et très proche de ses clients. Cet actif spécifique est un des leviers critiques de la performance de Chryso.

Materis Paints : Adaptation en vue de la reprise du marché de la rénovation à moyen terme

Materis Paints, l'activité Peintures de Materis, fabrique, vend et distribue de la peinture décorative, dans un marché mondial évalué à 35 Md€. Le marché de la peinture est concurrentiel avec des acteurs évoluant à un niveau soit mondial, soit régional ou bien encore local. Considéré comme un acteur régional, Materis Paints est géographiquement très présent en Europe : 66 % de son activité est en France, 22 % en Europe du Sud, 8 % en pays émergents et 4 % dans le reste de l'Europe. Materis Paints est le 4^e acteur européen.

Le marché de la construction, sur lequel évolue Materis Paints, est lié aux mises en chantier de logements neufs et, très majoritairement, à la rénovation de l'habitat. Il est admis qu'un logement a besoin d'un « coup de peinture » tous les 8 ans en moyenne, et plus encore s'il y a changement de l'occupant. Cette réfection peut également être accélérée ou ralentie selon l'activité économique du pays, la confiance des ménages, et l'évolution du pouvoir d'achat. Cependant, même si une rénovation est décalée dans le temps, elle sera réalisée à terme.

Les clients de Materis Paints sont les peintres et les particuliers. Ils attendent qualité du produit, disponibilité et qualité du service rendu, ce que Materis Paints leur offre grâce à un portefeuille de marques positionnées haut de gamme, avec des marques locales dans le top 3 sur chacun de ses marchés (Tollens en France, Robbialac au Portugal, Claessens en Suisse). Autre atout majeur, Materis Paints maîtrise 60 % de sa distribution avec 400 magasins intégrés qui lui permettent de bien comprendre les besoins des clients. 28 % de son chiffre d'affaires vient par ailleurs de son réseau de détaillants indépendants et 11 % des grandes surfaces de bricolage. Materis Paints innove en développant le concept prometteur de « one-stop-shop » : ses magasins vendent de la peinture (78 % de ses ventes) mais également de l'outillage, des revêtements de sols ou muraux, de l'isolation thermique (22 %).

Depuis plus de 10 ans, Materis Paints enregistre une croissance moyenne annuelle de 9,4 % de ses ventes. La rentabilité de cette activité a souffert en 2011 et 2012 pour deux raisons : d'abord son exposition forte aux pays d'Europe du Sud, qui, sur la dernière décennie, ont été

un vecteur important de sa croissance mais connaissent désormais des difficultés conjoncturelles. En effet, depuis 2008, le volume d'activité a baissé de près d'un quart en Italie, et de moitié sur les marchés de l'Espagne et du Portugal réunis. A cela s'ajoute le quasi-doublement du prix du dioxyde de titane en trois ans, une matière première essentielle dans la formulation des peintures décoratives.

Ainsi, après une année 2012 compliquée, 2013 sera également une année difficile pour le secteur. Pour être prêt à profiter pleinement de la reprise du marché en 2014-2015, Materis Paints et son nouveau dirigeant, Bertrand Dumazy, s'attellent depuis l'automne 2012 à revoir les fondamentaux de l'entreprise avec pour ambition d'abaisser davantage son point mort, à faire évoluer ses concepts de distribution, et d'intensifier la fidélisation de ses clients pour augmenter leur panier moyen.

Dirigeants

Olivier Legrain, Président

Richard Seguin, Directeur général ParexGroup

Jean-Marc Bianchi, Directeur général KERNEOS

Thierry Bernard, Directeur général CHRYSO

Bertrand Dumazy, Directeur général MATERIS PAINTS

Les équipes Wendel

Conseil de gérance : Bernard Gautier, Stéphane Bacquaert, Patrick Bendahan, Jean-Michel Ropert

Comité de nomination et rémunération : Bernard Gautier (Président), Stéphane Bacquaert

Comité d'audit : Jean-Michel Ropert (Président), Stéphane Bacquaert, Patrick Bendahan

Pour en savoir + materis.com

1.11.5 Stahl

Une présence forte dans les pays émergents

Stahl est le leader mondial des revêtements de haute performance et des produits de finition pour le cuir. Ses produits sont notamment utilisés

dans les industries de l'habillement, de la maroquinerie, de la chaussure, de l'automobile et de l'ameublement. Stahl commercialise également des produits chimiques et des colorants utilisés en amont de la chaîne de traitement du cuir.

Stahl en quelques chiffres

Présence physique dans 20 pays	36 laboratoires et 8 sites de production	1 240 salariés dont plus de 400 experts commerciaux	N° 1 mondial des produits de finition pour le cuir
361,2 M€ de chiffre d'affaires en 2012	26,6 M€ de résultat net des activités	Détention du capital par Wendel : 91,5 %	Montant investi* par Wendel : 137 M€ depuis 2006

* Montant des fonds propres investis par Wendel au 31.12.2012 pour la participation détenue à cette date.

Pourquoi avons-nous choisi d'investir dans Stahl ?

Stahl est le leader mondial des produits de finition pour le cuir et développe des parts de marché fortes sur des applications de niches pour les revêtements chimiques de haute performance sur d'autres substrats. Le groupe bénéficie de fortes barrières à l'entrée grâce à son savoir-faire, à sa relation de long terme avec ses principaux clients parmi lesquels des grandes marques de luxe et d'automobile haut de gamme, ainsi qu'à un niveau de qualification très élevé de ses techniciens (*golden hands*). Le groupe affiche un potentiel de croissance durable basé sur la croissance des marchés mondiaux de consommation du cuir, et en particulier asiatiques, ainsi que sur le développement de marchés de niche dans les revêtements de haute performance. La consolidation potentielle du secteur, associée à une discipline financière rigoureuse devrait permettre à Stahl de poursuivre son expansion et de consolider sa position de leader. Il réalise plus de 60 % de son chiffre d'affaires dans les pays émergents.

Pour l'année 2012, l'Ebitda du groupe ressort à 54,9 M€, en croissance de 21,8 %, et fait apparaître une marge de 15,2 % (contre 13,5 % en 2011). L'amélioration du niveau de marge est le fruit de l'augmentation de la marge brute grâce à la progression des ventes, mais aussi par une politique de hausse de prix dans les zones géographiques où la performance était inférieure à la moyenne du groupe.

Stahl a par ailleurs poursuivi des investissements ciblés et ambitieux afin d'accompagner son développement commercial et technologique, avec l'ouverture d'un nouveau laboratoire en Inde à Chennai, la création d'un centre d'excellence à Waalwijk au Pays-Bas, ainsi que l'ouverture de deux nouveaux bureaux au Bangladesh et en Éthiopie. La dette financière nette de Stahl s'élève à 160 M€ à fin 2012, en baisse de 14 %.

Quelles sont les perspectives de développement ?

Dans un environnement mondial qui demeure volatil, Stahl poursuit son développement axé sur la croissance organique et les gains de parts de marché, en se focalisant sur une innovation produits permanente, en intensifiant les efforts de commercialisation et en capitalisant sur ses positions établies dans les zones à forte croissance (63 % du chiffre d'affaires). Stahl entend par ailleurs poursuivre son développement sur les activités en amont des produits de finition du cuir afin d'étendre son domaine d'intervention et donc d'accroître ses gains de parts de marché. Le groupe va continuer de capitaliser sur ses avantages spécifiques, que sont les marchés émergents (renouvellement des réseaux de distribution, ciblage approfondi des grands clients et services à haute valeur ajoutée) et l'innovation (produits innovants non polluants et technologie sur mesure), et sur la gestion active des coûts (discipline financière stricte et investissements à valeur ajoutée).

Stahl reste porté par des tendances de long terme solides, telles que le basculement de ses marchés vers les pays émergents, une croissance annuelle moyenne de 2 à 3 % de la consommation de viande alimentant le marché du traitement des peaux et la disparition progressive de certains concurrents. Stahl devrait encore poursuivre sa croissance rentable en 2013 et vise une croissance organique moyenne à long terme supérieure à 5 % par an.

Quels sont les faits marquants de l'année 2012 ?

En 2012, le chiffre d'affaires de Stahl a affiché une croissance de + 8,0 % pour atteindre 361,2 M€ (+ 5,9 % en organique). Après un premier semestre en croissance organique de + 6,2 %, le groupe a connu une poursuite de sa performance avec une croissance de 5,5 % sur le second semestre, et ce, malgré un léger ralentissement sur le 4e trimestre. L'ensemble des divisions de Stahl ont affiché une performance robuste tout au long de l'année.

La division Produits pour le cuir (67 % du chiffre d'affaires) a bénéficié de la bonne tenue du marché de l'automobile dans les pays émergents, ainsi que du dynamisme de la maroquinerie de luxe. Sur l'ensemble de l'année 2012, la division affiche une croissance de l'ordre de 5 %. La division Revêtements de haute performance (33 % du chiffre d'affaires) a quant à elle progressé de manière encore plus marquée avec une croissance de l'ordre de 15 %, bénéficiant d'une dynamique forte dans l'ensemble des zones géographiques.

En millions d'euros	2012	2011	Δ
Chiffre d'affaires	361,2	334,5	+ 8,0 %
Ebitda ⁽¹⁾	54,9	45,0	+ 21,8 %
% du chiffre d'affaires	15,2 %	13,5 %	+ 170 bps
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	47,0	38,0	+ 23,7 %
% du chiffre d'affaires	13,0 %	11,4 %	+ 160 bps
Résultat net des activités	26,6	13,8	+ 92,8 %
Dette financière nette	160	185	- 25 M€

(1) Ebitda et résultat opérationnel ajustés avant les écritures d'allocation d'écarts d'acquisition, les management fees et les éléments non récurrents.

Dirigeant

Huub van Beijeren, Président-Directeur général

Les équipes Wendel

Conseil d'administration : Dirk-Jan Van Ommeren (Président), Bernard Gautier, Olivier Chambriard, Jean-Michel Ropert, Félicie Thion de la Chaume

Comité des nominations et rémunérations : Dirk-Jan Van Ommeren, Bernard Gautier

Comité d'audit : Dirk-Jan Van Ommeren, Olivier Chambriard, Jean-Michel Ropert

Pour en savoir + : stahl.com

1.11.6 Parcours

Un acteur majeur de la mobilité des entreprises centré sur les services

Parcours est le spécialiste indépendant de la location longue durée de véhicules en France avec une flotte sous gestion de 47 400 véhicules. Le

Groupe, à la croisée des services financiers, des services aux entreprises et du monde de l'automobile, dispose d'atouts stratégiques spécifiques au travers d'une offre de services unique et différenciante basée sur le modèle 3D.

Parcours en quelques chiffres*

26 agences dont 19 en France	Parc géré : 47 400 véhicules	285 collaborateurs	1 ^{er} indépendant dans la LLD en France
292,9 M€ de chiffre d'affaires en 2012	20,2 M€ de résultat courant avant impôts	Détention du capital par Wendel : 95,7 %	Montant investi* par Wendel : 107 M€ depuis 2011

* Montant des fonds propres investis par Wendel au 31.12.2012 pour la participation détenue à cette date.

Pourquoi avons-nous choisi d'investir dans Parcours ?

Parcours, créé en 1989 par Jérôme Martin, est le seul acteur indépendant de taille significative du secteur de la location longue durée (LLD) de véhicules en France. Challenger dynamique des grands acteurs, filiales des constructeurs ou des banques, Parcours a construit son positionnement à la croisée des services financiers, des services

aux entreprises et du monde de l'automobile. Après seulement 9 ans d'existence, Parcours s'est introduit en Bourse en 1998, pour en sortir en 2005, les conditions de marché n'étant plus en adéquation avec une cotation de la société. A la recherche d'un actionnaire pouvant accompagner Parcours dans son développement à long terme, Wendel, par l'intermédiaire d'Oranje-Nassau Développement, est devenu l'actionnaire majoritaire de la société en 2011. La société affiche une croissance exceptionnelle (une moyenne de 14 % au cours des dix

dernières années), ainsi qu'une forte résilience pendant la dernière crise. Parcours, fort d'un parc de 47 400 véhicules, est présent dans toute la France grâce à un réseau très différenciant de dix-neuf agences et a entamé la duplication de son modèle à l'international en 2005 avec sept implantations en Europe (Luxembourg, Belgique, Espagne et Portugal). Le Groupe dispose par ailleurs d'atouts stratégiques spécifiques avec :

- une équipe de management expérimentée et d'excellente qualité avec une forte culture de service ;
- une offre unique et différenciante basée sur le modèle intégré 3D (location longue durée, atelier mécanique carrosserie, et revente de véhicules d'occasion) ;
- une dynamique de croissance accrue par les conquêtes de parts de marché grâce à son positionnement ainsi qu'à la satisfaction des clients ;
- une couverture régionale permettant de répondre aux attentes des grands clients nationaux ;
- un modèle efficace et unique de revente de véhicules d'occasion aux particuliers.

L'ensemble de ces atouts devrait permettre à Parcours de poursuivre son développement à un rythme supérieur à celui du marché de la LLD, grâce à des gains de parts de marché et tout en poursuivant son expansion à l'international.

Faits marquants sur 2012

Sur l'année 2012, Parcours a enregistré un chiffre d'affaires de 292,9 M€, en hausse de + 7,9 % par rapport à 2011. Sur l'année, le parc de

véhicules géré a crû de + 5,6 % (de 44 905 à 47 400 véhicules) affichant un rythme de croissance supérieur à celui enregistré par la profession en France (+ 1,7 %). Parcours a livré plus de 14 500 véhicules en 2012, dispose d'un portefeuille de commandes non livrées de près de 4 200 véhicules et a cédé près de 12 000 véhicules d'occasion, dont plus de 40 % à des particuliers.

L'activité de Location Longue Durée a ainsi généré 204,8 M€ (+ 5,5 % par rapport à 2011), la cession de véhicules d'occasion et produits annexes 84,1 M€ (+ 14,2 %) et les ateliers de mécanique et de carrosserie 3,9 M€ (+ 7,3 %).

Le résultat avant impôt ressort en hausse de +18,2% à 20,2 M€ sur l'année 2012, soit une marge de 6,9%. Cette augmentation s'explique notamment par la mise en place de chantiers internes d'optimisation des marges opérationnelles (services associés aux contrats de location). La marge est également renforcée par les revenus complémentaires inhérents au développement de l'activité sur l'année (conquêtes clients).

Quelles sont les perspectives de développement ?

En 2013, Parcours anticipe une croissance supérieure à celle de 2012 de son parc géré, et donc bien supérieure à la croissance attendue du parc LLD français. Le groupe entend aussi poursuivre le processus de transformation de ses agences en France sur le modèle 3D et continue à développer ses activités à l'international, par croissance organique ou par des acquisitions. À moyen terme, Parcours est idéalement positionné pour capter les grandes tendances de fond comme la pénétration croissante de la LLD de véhicules et la demande accrue de services de la part de ses clients en France, mais aussi dans les pays où le Groupe a commencé à prendre pied.

En millions d'euros *	2012	2011	Δ
Chiffre d'affaires	292,9	271,4	+ 7,9 %
Résultat courant avant impôts ⁽¹⁾	20,2	17,1	+ 18,2 %
% du chiffre d'affaires	6,9 %	6,3 %	+ 60 bps
Résultat net des activités	12,3	9,9	+ 24,2%
Dette opérationnelle brute ⁽²⁾	409	372	+ 37 M€

(1) Résultat avant impôts ajusté avant les écritures d'allocation d'écarts d'acquisition, les management fees et les éléments non récurrents.

(2) Dette brute liée principalement au financement de la flotte de véhicules.

Dirigeant

Jérôme Martin, Président-Directeur général

Les équipes Wendel

Conseil d'administration : Olivier Chambriard (Président), Dirk-Jan Van Ommereen, Patrick Tanguy, Jérôme Michiels

Comité d'audit : Jérôme Michiels, Benoît Drillaud

Pour en savoir + : parcours.fr

1.11.7 exceet

exceet développe et réalise des solutions technologiques pour applications critiques

exceet est un leader européen des systèmes électroniques intelligents embarqués utilisés dans l'industrie, les domaines médicaux ou encore la sécurité.

exceet en quelques chiffres*

Présent dans 6 pays	15 laboratoires et sites de production	970 collaborateurs	Leader dans les solutions embarquées
188,8 M€ de chiffre d'affaires en 2012		Détention du capital par Wendel : 28,4 %	Montant investi* par Wendel : 50 M€ depuis 2010

* Montant des fonds propres investis par Wendel au 31.12.2012 pour la participation détenue à cette date.

Pourquoi avons-nous choisi d'investir dans exceet ?

En février 2010, Wendel, via Oranje-Nassau Développement, a été le principal promoteur du Spac Helikos, qui a levé 200 M€ lors de son introduction à la Bourse de Francfort. Cette opération innovante avait pour objectif d'investir dans une entreprise du Mittelstand Allemand. Après quinze mois d'analyses, le choix s'est porté sur exceet Group AG, leader européen des systèmes électroniques intelligents embarqués. Avec des racines et une présence industrielle et commerciale forte en Allemagne, exceet conçoit, développe et produit des composants et des solutions sur-mesure essentiels pour des grands clients industriels. Ses domaines d'expertise s'entendent notamment dans les domaines du médical et de la santé, de l'automatisation industrielle, des services financiers, de la sécurité, de l'avionique et des transports.

Sur la base d'un savoir-faire très pointu, exceet connaît depuis 2006 une accélération de son développement tant par croissance organique que par acquisition d'acteurs et de technologies de niche, a donc une stratégie de fort développement qui correspond parfaitement aux critères d'investissement d'Oranje-Nassau Développement. exceet est coté à la Bourse de Francfort, VMCap, son actionnaire d'origine détenant toujours 33,9% du capital et Oranje-Nassau Développement 28,4%, le flottant et les volumes de transactions sont donc peu significatifs.

Faits marquants sur 2012

Dans un contexte économique très difficile, exceet a ralenti son rythme d'acquisition en finalisant d'une part l'acquisition d'Inplastor GmbH,

exceet produit ainsi pour des grands clients industriels des circuits intégrés à très haute valeur ajoutée, fabriqués en petites séries et fournit également des solutions technologiques complètes liées à la sécurisation des données, des transactions et des personnes.

société autrichienne produisant chaque année plus de 25 millions de cartes sécurisées et en réalisant d'autre part celle de la société allemande as electronics, développeur de systèmes intelligents d'automatisation et de contrôle, principalement dans les domaines médicaux et de l'automatisme industriel. La société s'est donc concentrée sur la rationalisation de ses coûts et outils de production, pour faire face à un environnement économique européen dégradé. exceet a également remporté de beaux succès commerciaux durant l'exercice, avec notamment la signature avec le Scotland's National Entitlement Card (NEC) d'un contrat de fourniture de 3 millions de smartcards, l'extension d'un contrat de 40 millions d'euros avec Siemens (capteurs optoélectroniques) sur 3 ans ainsi qu'un contrat de 2 millions de puces RFID d'identification de donneurs de sang pour la Croix rouge allemande.

C'est dans ce contexte qu'exceet a vu son chiffre d'affaires progresser en 2012 de 10,7 %. Sur la période, le chiffre d'affaires s'est monté à 188,8 M€ et l'Ebitda récurrent est quant à lui en baisse de 34,2 %, s'expliquant d'une part par les changements de périmètres et d'autre part par la baisse de l'activité. Les efforts sur les coûts ont déjà commencé à porter leurs fruits sur le quatrième trimestre 2012.

Pour 2013, exceet continuera son développement tant par croissance externe qu'organique, malgré le degré d'incertitude généré par la crise des dettes souveraines européennes. exceet ambitionne ainsi de retrouver un niveau modéré de croissance organique et une amélioration de sa rentabilité (sur une base récurrente).

En millions d'euros	2012	2011	Δ
Chiffre d'affaires	188,8	170,5	+ 10,7 %
Ebitda récurrent	19,0	28,8	- 34,2 %
% du chiffre d'affaires	10,1 %	16,1 %	- 600 bps
Résultat net part du groupe	3,4	14,9	-76,8%
Dette financière nette	14,0	- 11,3	NA

Dirigeant

Ulrich Reutner, Directeur général

Les équipes Wendel

Conseil d'administration : Roland Lienau, Dirk-Jan Van Ommeren.

Observateurs au Conseil d'administration : Bruno Fritsch, Albrecht von Alvensleben.

Pour en savoir + : except.ch

1.11.8 Mecatherm

Mecatherm industrialise la fabrication du pain dans le monde

Leader mondial des équipements pour la boulangerie industrielle, Mecatherm conçoit, développe, assemble et installe des fours, des

machines et des lignes de production automatisées de produits de boulangerie, viennoiserie et pâtisserie, frais ou surgelés, cuits et précuits dans le monde entier. Le Groupe couvre l'ensemble du marché des lignes de production au travers de trois offres complémentaires : les lignes « Haute Capacité », les lignes « Premium » et les lignes « Variety ».

Mecatherm en quelques chiffres

Présent dans plus de 50 pays	700 lignes industrielles installées	285 collaborateurs dont 20 en R&D	Leader mondial des équipements de boulangerie industrielle
73,1 M€ de chiffre d'affaires en 2012	10,7 % de marge d'Ebitda	Détention du capital par Wendel : 98,1 %	Montant investi* par Wendel : 112 M€ depuis 2011

* Montant des fonds propres investis par Wendel au 31.12.2012 pour la participation détenue à cette date.

Pourquoi avons-nous choisi d'investir dans Mecatherm ?

Fondé en 1963, Mecatherm est leader mondial des équipements pour la boulangerie industrielle avec une part de marché de 60 % dans les lignes pain croustillant haute capacité. Mecatherm couvre l'ensemble du marché au travers de trois offres complémentaires que sont : les lignes « haute capacité » (baguettes et pains croustillants), les lignes « Premium » (pains et baguettes de qualité artisan) et les lignes « Variety » (buns, brioches, pains de mie, viennoiserie, etc.). Le groupe dispose aujourd'hui d'un parc installé de 700 lignes automatiques dans plus de 50 pays à travers le monde, représentant 15 000 tonnes de produits issus des lignes Mecatherm chaque jour. Le Groupe bénéficie d'avantages compétitifs solides, tels :

- un savoir-faire unique en termes de R&D et d'innovation produit, avec une équipe de 20 professionnels. Depuis 1995, Mecatherm a lancé

près d'une vingtaine de nouveaux produits et exploite 15 brevets actifs ;

- des marques fortes (Mecatherm et Gouet) et la confiance des clients (50 % des clients le sont depuis plus de dix ans), illustrées par sa position de leader mondial ;
- une organisation commerciale multipliée par plus de deux en trois ans avec un effectif d'une trentaine de personnes à même d'adresser l'ensemble des segments de marché.
- un modèle industriel flexible avec recours à la sous-traitance pour la production de composants (ex. tôles, caissons, etc.), qui permet à Mecatherm de se consacrer aux phases à plus haute valeur ajoutée, telles la R&D et le service client, et de limiter les coûts fixes.

La société a été cotée en Bourse entre 1994 et 2004, et Wendel a finalisé l'acquisition de Mecatherm, au travers d'Oranje-Nassau Développement, en octobre 2011.

Quels sont les faits marquants de l'année 2012 ?

Le chiffre d'affaires de Mecatherm sur 2012 s'établit à 73,1 M€, en baisse de 14,6 % par rapport à 2011. Comme attendu, la société a connu une baisse de son activité en 2012 du fait du report par certains clients de leurs propres investissements, mais cette baisse s'est réduite tout au long de l'année avec une reprise progressive de l'activité et une amélioration des carnets de commandes qui se confirme depuis le second semestre. L'année 2012 aura été aussi celle de la reconnaissance par l'industrie de l'excellence des produits conçus et développés par Mecatherm, avec l'obtention de trois prix pour son Bloc Combi qui a reçu deux prix au Salon Européen de Paris en mars et le prix Innovation 2012 du salon IBA de Munich en septembre 2012.

L'Ebitda atteint 7,8 M€, soit 10,7% du chiffre d'affaires, ce qui, bien qu'inférieur aux niveaux normatifs du groupe, illustre la forte résilience du modèle industriel de Mecatherm, et demeure un niveau record dans l'industrie. La bonne activité commerciale du 4ème trimestre 2012, ainsi qu'une bonne reprise des carnets de commandes début 2013 devraient permettre à Mecatherm de retrouver des niveaux de rentabilité plus élevés en 2013.

En millions d'euros	2012	2011	Δ
Chiffre d'affaires	73,1	85,6	- 14,6 %
Ebitda ⁽¹⁾	7,8	16,7	- 53,3 %
% du chiffre d'affaires	10,7 %	19,5 %	- 880 bps
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	6,5	15,6	- 58,3 %
% du chiffre d'affaires	8,9 %	18,3 %	-940 bps
Dette financière nette	62 M€	58 M€	+ 4 M€

(1) Ebitda et résultat opérationnel ajusté hors management fees

Dirigeants

Bernard Zorn, Président du Conseil d'administration
Olivier Sergent, Directeur général

Quelles sont les perspectives de développement ?

La croissance du Groupe s'appuie sur quatre piliers principaux que sont :

- l'expansion géographique avec une demande croissante de la consommation de pain dans les économies à forte croissance où le Groupe réalise d'ores et déjà 41 % de son chiffre d'affaires ;
- la part grandissante de la boulangerie industrielle à l'échelle mondiale ;
- le gain de parts de marchés dans les segments « Premium » et « Variety » ;
- la consolidation du marché pour renforcer l'offre du Groupe avec des technologies complémentaires.

Ces atouts majeurs, associés à une structure de coûts légère ainsi qu'à une discipline financière rigoureuse, permettent à Mecatherm de poursuivre son expansion et de consolider sa position de leader d'un secteur d'activité qui peut certaines années ralentir sensiblement, mais dont la croissance globale est avérée, forte et durable.

Les équipes Wendel

Conseil d'administration : Stéphane Bacquaert, Patrick Bendahan, Albrecht von Alvensleben, Dirk-Jan Van Ommeren

Pour en savoir + : mecatherm.fr

1.11.9 Van Gansewinkel Groep

De la collecte des déchets à la production d'énergie

Van Gansewinkel est un leader européen dans le traitement et la valorisation des déchets, en les transformant en matière première et

en énergie. Le Groupe trouve en effet des solutions innovantes pour donner une seconde vie aux déchets, sous la forme de matières premières ou d'énergie. Ce processus commence par la collecte de flux soigneusement triés à la source pour être correctement valorisés.

Van Gansewinkel Groep en quelques chiffres

Présent dans 9 pays	7 300 collaborateurs	Émission de 1,38 million de tonnes de CO ₂ évitée	79 % des déchets collectés transformés
1,23 Md€ de chiffre d'affaires en 2012	120 000 entreprises clientes	Détention du capital par Wendel : 8 %	Montant investi* par Wendel : 37 M€ depuis 2006

* Montant des fonds propres investis par Wendel au 31.12.2012 pour la participation détenue à cette date.

Pourquoi avons-nous choisi d'investir dans Van Gansewinkel ?

En plus de ses activités dans l'énergie et l'immobilier qu'elle avait alors en portefeuille, Oranje-Nassau a développé en 2006 des activités d'investissement aux Pays-Bas.

C'est dans cette nouvelle démarche qu'Oranje-Nassau s'est associée en janvier 2006 à CVC Capital Partners et KKR et pour le rachat de la société AVR à la municipalité de Rotterdam pour 1 400 M€, 8 % du capital étant ainsi détenu par Oranje-Nassau.

En mars 2007, AVR et Van Gansewinkel Groep fusionnent, devenant ainsi l'un des principaux groupes européens de collecte et de traitement des déchets.

Van Gansewinkel Groep place la valorisation des déchets au cœur de sa stratégie et se situe ainsi au carrefour de trois grandes tendances économiques et sociétales de long terme : la protection de l'environnement, la gestion des ressources et la problématique énergétique. La Société a su développer un ensemble de solutions et techniques de collecte et de valorisation des déchets au travers de différentes branches spécialisées allant du recyclage du verre, des réfrigérateurs et congélateurs, des télévisions, des petits appareils ménagers ou des équipements TIC. Elle valorise ainsi ces produits par la production d'énergie notamment sous la forme de vapeur et de chaleur, la production de nouvelles matières premières, la transformation des flux de déchets organiques en produits de compostage et de fermentation. C'est donc très naturellement qu'Oranje-Nassau Développement suit et accompagne la croissance de cette entreprise.

Quels sont les faits marquants de l'année 2012 ?

En mai 2012, Ces Van Gent a rejoint le groupe Van Gansewinkel Groep en qualité de CEO afin de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie

et la vision de l'entreprise qui s'est transformée et est passée d'une entreprise de traitement de déchets traditionnels à une entreprise de service fournissant matières premières et énergie. En plus de sa fonction de Président du Conseil d'administration, il est aussi en charge du département Collecte et Services.

Le groupe a par ailleurs annoncé sa volonté de procéder à une réorganisation aux Pays-Bas et en Belgique afin de s'adapter au mieux aux nouvelles conditions du marché. Les 8 zones géographiques de collecte des déchets au Benelux seront alors ramenées à 4 avec une division en 2 zones principales en Belgique et aux Pays-Bas. Cette réorganisation s'inscrit dans un vaste programme d'amélioration et de développement du groupe qui englobe des investissements et des améliorations dans les activités logistiques et opérationnelles, l'infrastructure informatique et de communication et des projets novateurs comme le chauffage urbain et la fourniture de vapeur. Le programme va contribuer dans les années à venir à renforcer la solidité financière de l'entreprise tout en s'appuyant sur les valeurs principales et les principes directeurs de l'entreprise que sont l'orientation client, l'innovation et la conformité.

Van Gansewinkel Groep a poursuivi au long de l'année 2012 sa stratégie de développement par acquisition en procédant au rachat de la société allemande RDE GmbH, entreprise spécialisée depuis 1991 dans la collecte, le tri et le démontage d'appareils électriques et électroniques (WEEE). Cette acquisition stratégique, intégrée à la filiale Coolrec permet à VGG de renforcer son positionnement dans le top-3 européen du recyclage des WEEE. Au terme de cette reprise, Coolrec transforme au total 160 000 tonnes d'appareils électriques et électroniques aux Pays-Bas, Belgique, France et Allemagne en matières premières propres. Van Gansewinkel Groep est présent au Benelux, en Allemagne, en France, en République Tchèque, en Pologne, au Portugal et en Hongrie.

Pour en savoir + : vangansewinkelgroep.com

1.11.10 IHS

IHS développe un réseau d'infrastructures télécom panafricain

IHS est un des leaders africain dans les infrastructures de tours télécom aux opérateurs de téléphonie mobile. Le groupe construit, loue et

gère des tours de télécommunication pour son compte propre et pour le compte de tiers et entend asseoir son développement sur la forte croissance des besoins d'infrastructures au travers de l'Afrique en accompagnant les opérateurs de téléphonie mobile leaders avec qui IHS entretient des relations de long terme.

IHS en quelques chiffres

Présent dans 5 pays	5 100 tours gérées en Afrique	2 900 tours détenues en propre	Leader africain dans la fourniture d'infrastructures télécom
97,5 M\$ de chiffre d'affaires en 2011-2012	1 000 salariés	Détention du capital par Wendel : plus de 30 %	Montant investi par Wendel : 176 M\$, en avril 2013

Pourquoi avons-nous choisi d'investir dans IHS ?

IHS est une entreprise leader dans la fourniture d'infrastructures de tours télécom aux opérateurs de téléphonie mobile. Au cours des 12 dernières années, le groupe s'est développé avec succès tout au long de la chaîne de valeur du secteur des tours, allant de la construction à la location en passant par la maintenance. La société a développé une qualité de service élevée auprès de ses grands clients, les opérateurs de téléphonie leaders tels que MTN, Etisalat et Airtel.

IHS est une société de croissance avec un taux de croissance annuel moyen de 20 % de son chiffre d'affaires sur les quatre dernières années. Avec plus de 1 000 salariés, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 97,5 M\$ en 2011-2012. IHS, qui a annoncé en 2012 l'acquisition auprès de MTN Group de près de 1 760 tours en Côte d'Ivoire et au Cameroun, gère à ce jour 5 100 tours en Afrique sur 5 pays, dont 2 900 tours en propre.

En investissant dans IHS, Wendel a engagé son premier investissement direct en Afrique montrant ainsi sa volonté de s'exposer à la forte croissance de ce continent et de participer à son développement. IHS offre une dynamique forte de part ses projets, ses équipes de management de qualité et des perspectives de développement équilibré et rentable dans plusieurs pays important et prometteurs du continent africain. IHS est porté par les grandes tendances qui font de l'Afrique une zone de croissance forte pour les infrastructures télécoms avec :

- un potentiel de croissance supérieur à celui des économies matures, tant au niveau du PIB (croissance du PIB africain de 5 % par an en moyenne sur les 10 dernières années), qu'au niveau démographique (une population jeune importante et des classes moyennes en forte croissance) ;
- un marché africain des télécoms en expansion constante alimenté par une croissance continue du nombre d'abonnés, attendu en hausse annuelle de près de 11 % d'ici à 2016, ainsi que par un accroissement du taux de pénétration du mobile qui reste l'un des plus faible au monde à 62 % ;
- un besoin de densification de la couverture du réseau de téléphonie mobile sur un continent où la densité de population est faible, favorisant ainsi le développement des modèles de colocation de

tours télécoms. Dans les prochaines années, les besoins en nouvelles tours du continent africain sont estimés à près 170 000 unités pour porter le nombre total de tours à 350 000.

- Des réglementations encourageant la colocation d'espaces sur les tours afin d'accroître au plus vite la densification de la couverture des réseaux télécoms ;
- Un déploiement constant de nouveaux services internet mobile (déploiement de la 3G) du fait de la faiblesse de l'offre de téléphonie fixe dont le taux de pénétration est de 14% et qui ne peut, pour des raisons propres à l'Afrique, se développer davantage.

Dans cet environnement porteur, IHS bénéficie de fondamentaux spécifiques lui insufflant une dynamique de croissance forte pour les années à venir, avec :

- un processus d'externalisation de la gestion des tours télécom entrepris par les opérateurs de téléphonie mobile qui se concentrent de plus en plus sur les services rendus à leurs clients utilisateurs et qui se désengagent parallèlement des infrastructures. Le positionnement d'IHS permet aux opérateurs d'accéder à un service « clef en main » afin de couvrir des zones désirées tout en bénéficiant d'une excellente qualité de service ;
- un savoir-faire local comprenant l'acquisition des sites, l'installation d'une alimentation électrique (groupes électrogènes, systèmes photovoltaïques ou raccordement au réseau), la sécurité des sites et la logistique ;
- un succès historiquement basé sur l'expérience, les connaissances particulières et l'excellence opérationnelle de ses ingénieurs. Ces qualités permettent de délivrer en permanence un haut niveau de qualité de service à ses clients. IHS obtient ainsi de indicateurs de performance (KPI) plus élevés que ceux de ses concurrents et a la réputation d'être un véritable innovateur dans son secteur, permettant ainsi une amélioration à la fois de ses marges et du niveau de service rendu à ses clients ;
- un modèle économique résilient basé sur des contrats avec les opérateurs de téléphonie mobile avec des loyers garantis sur une période de 10 à 15 ans et indexés sur l'inflation, avec des contreparties ayant un niveau de solvabilité élevé ;

- une équipe de management multiculturelle et entrepreneuriale cumulant une solide expérience dans le secteur des télécoms africains et à l'échelle mondiale. Les fondateurs d'IHS sont toujours présents au sein d'IHS.

L'ensemble de ces atouts devrait permettre à IHS de poursuivre son développement à un rythme élevé grâce à un accroissement de son parc de tours existant dans les pays où le groupe est déjà présent, ainsi que par l'acquisition de réseaux passifs dans des pays africains offrant des perspectives économiques et démographiques attractives.

Quels sont les faits marquants de l'année 2012 ?

En ligne avec sa stratégie d'expansion panafricaine, IHS a annoncé le 12 octobre 2012 être entré en exclusivité avec l'opérateur de téléphonie mobile panafricain MTN Group pour l'acquisition de son portefeuille de tours télécom au Cameroun et en Côte d'Ivoire pour un total de 284 M\$. Cette opération intègre l'acquisition de 827 tours au Cameroun pour 143 M\$ et l'acquisition de 931 tours en Côte d'Ivoire pour 141 M\$. Dans le cadre de cet accord, IHS dispose d'un contrat de location avec MTN pour une durée de 10 ans, tout en conservant la capacité de procéder à la colocation d'espaces à d'autres opérateurs de téléphonie mobile sur les tours. Par ailleurs dans le cadre des besoins futurs de MTN sur ces deux pays, IHS s'est engagé à construire des tours supplémentaires (programme de BTS : « Build-to-suit »), dont le groupe aura la pleine propriété et sur lesquelles il pourra effectuer de la colocation.

Afin de financer pour partie l'acquisition des tours acquises à MTN, IHS a annoncé le 3 décembre 2012 la levée d'un prêt bancaire de 202 M\$ auprès d'Ecobank. Ce prêt se décompose en deux tranches à 5 ans, respectivement de 62 M\$ et de 100 M\$ ainsi que d'une tranche à 7 ans pour 40 M\$. Une partie de ce financement sera par ailleurs utilisée afin de poursuivre la mise en place de panneaux solaires sur les tours existantes, permettant à IHS de réduire sa facture énergétique, ainsi que de financer sa stratégie de développement par la construction de tours supplémentaires, dites BTS, pour d'autres opérateurs de téléphonie mobile.

Un investissement de 176 M\$ pour Wendel

Afin de soutenir la stratégie d'expansion panafricaine du groupe IHS, notamment l'acquisition du réseau de MTN comprenant près de 1 760 tours télécoms, Wendel aura investi 176 M\$ par le biais d'une augmentation de capital aux côtés des actionnaires actuels d'IHS qui sont des institutions financières de développement majeures et des sociétés de capital-investissement de tout premier plan en Afrique. Parmi ces investisseurs figurent Emerging Capital Partners, le leader du capital-investissement en Afrique avec plus de 50 investissements réalisés depuis 1997, la Société Financière Internationale, qui fait partie du groupe de la Banque Mondiale, FMO, la banque de développement des Pays-Bas, et Investec Asset Management, l'un des plus grands investisseurs dans des sociétés cotées et non cotées en Afrique.

À l'issue de la réalisation de l'investissement qui valorise l'entreprise à environ 14 fois son Ebitda de l'année en cours, Wendel devient le premier actionnaire d'IHS Holding avec plus de 30% de son capital, le management en détenant environ 10 %. En tant que premier actionnaire, Wendel exercera un rôle déterminant dans la gouvernance et sur les décisions stratégiques d'IHS.

Par ailleurs, compte tenu des fortes perspectives de croissance d'IHS, Wendel entend soutenir la stratégie de croissance à long terme de la société par d'éventuels réinvestissements supplémentaires pour assurer et accélérer son développement.

Dirigeant

Issam Darwish, Executive Vice Chairman, CEO et fondateur

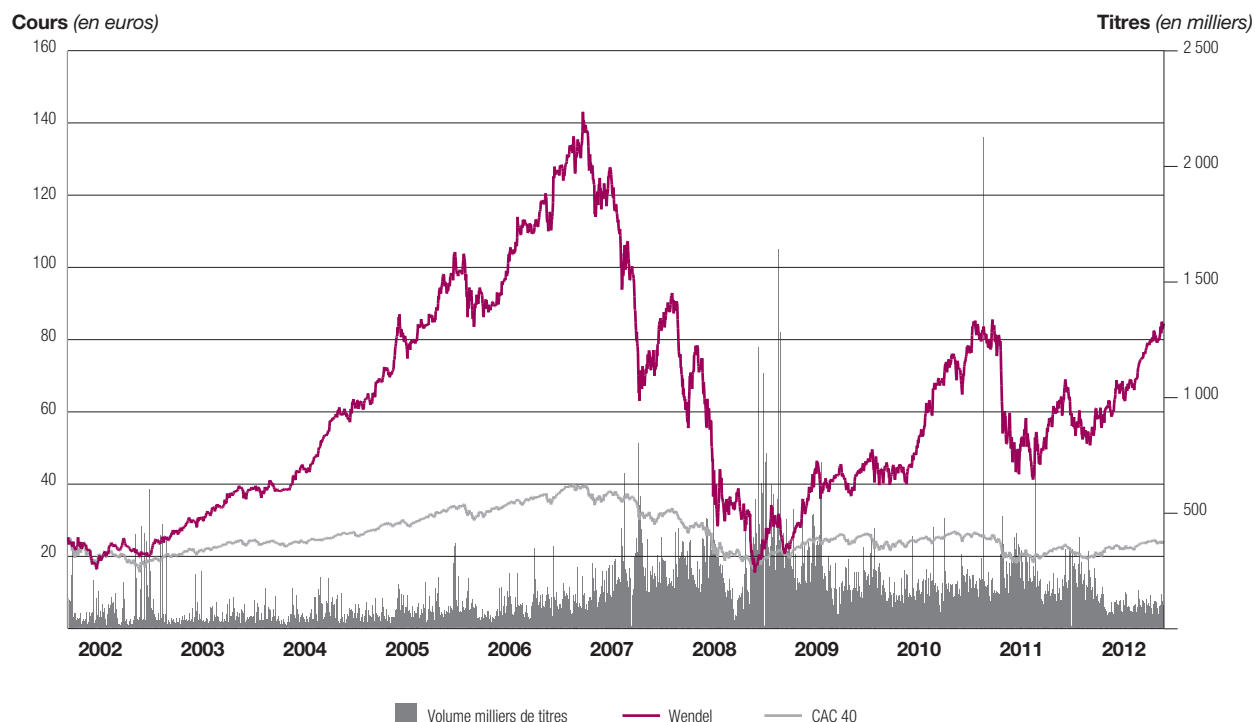
Pour en savoir + : ihstowers.com

Les équipes Wendel

Conseil d'administration : Bernard Gautier, Stéphane Bacquaert, Stéphanie Besnier.

1.12 Carnet de l'actionnaire

1.12.1 Données boursières



Évolution du CAC 40 et du cours de Wendel rebasé sur le cours de Wendel au 30.06.2002. Source Factset.

Total Shareholder Return comparé du CAC 40 et de Wendel depuis la fusion CGIP/Marine-Wendel

Source : Factset

Performances dividendes réinvestis du 13.06.2002 au 18.03.2013	Rendement total sur la période	Rendement annualisé sur la période
Wendel	+ 336,2 %	+ 14,7 %
CAC 40	+ 39,0 %	+ 3,1 %

Données techniques sur le titre

Place de cotation : EUROLIST SRD – Compartiment A (Blue Chips)

Code ISIN : FR0000121204

Code Bloomberg : MF FP

Code Reuters : MWDP. PA

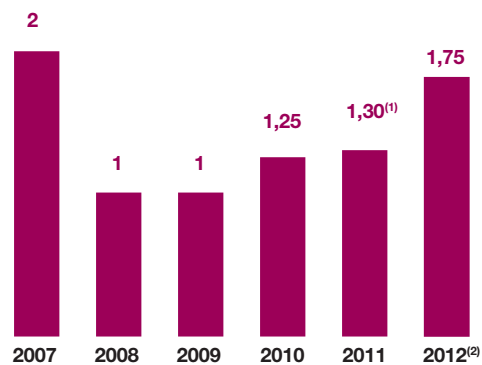
Mnémonique : MF

Indices : CAC AllShares, Euronext 150, SBF120, SBF250, STOXX® Europe, EURO STOXX®, STOXX® Europe Private Equity 20, STOXX® Europe Strong Style Composite 40, STOXX® Europe Strong Value 20, LPX 50.

Quotité : 1 action/PEA : Eligible/SRD : éligible/valeur nominale : 4 €/ nombre d'actions : 49 543 641 au 31 décembre 2012.

1.12.2 Dividende

En euro par action, dividende ordinaire



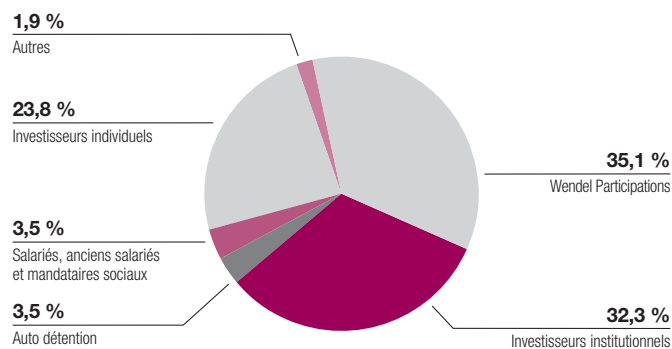
(1) Dividende 2011 assorti à titre exceptionnel d'une action Legrand pour 50 actions Wendel détenues.

(2) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 28 mai 2013

■ Dividende ordinaire

1.12.3 Actionnariat

Au 31 décembre 2012



1.12.4 Relations avec les actionnaires

Le dialogue constant et renforcé que Wendel entretient avec tous ses actionnaires est un élément structurant dans sa démarche de création de valeur. De nombreuses initiatives sont entreprises pour répondre aux attentes des actionnaires individuels et institutionnels et interagir avec eux.

En 2012, le groupe Wendel a poursuivi le dispositif de communication qui est dédié à ses 37 000 actionnaires individuels représentant près de 25 % de son capital. Ce fort taux d'actionnaires individuels à son capital permet à Wendel de prendre la 3^e place des entreprises comptant la plus grande part d'actionnaires individuels parmi les grandes capitalisations de la place de Paris ⁽¹⁾.

Le Comité consultatif des actionnaires, créé en 2009, est sollicité sur l'ensemble des messages et supports de communication destinés aux actionnaires. Wendel accorde un prix tout particulier aux recommandations et conseils formulés par le Comité, qui contribuent à une meilleure compréhension de son métier et à une présentation simplifiée et illustrée de son activité. Le Comité s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2012 et a participé à une visite d'un site Mecatherm en octobre.

Le Groupe a renouvelé sa participation au salon Actionaria, qui s'est déroulé en novembre 2012 à Paris, lieu d'échanges privilégiés entre les entreprises et leurs actionnaires.

Wendel a également été à la rencontre de ses actionnaires individuels en organisant deux réunions d'information, à Lyon en juin et à Nice en décembre 2012.

Tous les outils destinés aux actionnaires sont consultables sur le site de Wendel dans l'« espace actionnaires » : lettres aux actionnaires, publications trimestrielles, rapport annuel, document de référence, agenda, etc.

Pour les investisseurs institutionnels, Wendel organise des campagnes de *roadshows* chaque année, en incluant la mise en place de *roadshows* spécifiques orientés vers la communauté obligataire depuis l'année 2009. Durant ces périodes, les membres du Directoire rencontrent les principaux investisseurs et gérants, actionnaires ou non, qui s'intéressent au groupe Wendel. En dehors de ces campagnes, Wendel participe à de nombreux événements organisés par les brokers suivant le titre.

Au cours de l'année 2012, Wendel a mené 15 *roadshows*, dont notamment 8 à destination des investisseurs en actions et 5 dédiés aux investisseurs obligataires.

Au total, l'équipe des relations investisseurs, les membres du Directoire et le Directeur financier ont ainsi rencontré plus de 300 investisseurs actions et obligataires en 2012.

Agenda 2013

14 mai : Publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2013 (après Bourse).

28 mai : Assemblée générale des actionnaires – Publication de l'actif net réévalué

29 août : Chiffre d'affaires et résultats semestriels 2013 (communiqué avant Bourse) – Publication de l'actif net réévalué

8 novembre : Publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2013 (avant Bourse)

5 décembre : Journée investisseurs – Publication de l'actif net réévalué

Contacts

Internet : www.wendelgroup.com

e-mail : communication@wendelgroup.com

Christine Anglade Pirzadeh,

Directeur de la communication et du développement durable

e-mail : c.angladepirzadeh@wendelgroup.com

Laurent Marie,

Directeur de la communication financière

e-mail : l.marie@wendelgroup.com

Tél. : 01 42 85 30 00

Numéro Vert : 0800 897 067

wendelgroup.com

(1) Selon une enquête exclusive sur l'actionariat en France, *Investir – Journal des Finances*, 20 octobre 2012.

1.12.5 Marché de l'action

Date	Cours moyen 1 mois	Plus haut en séance	Plus bas en séance	Titres échangés Moyenne quotidienne
Janvier 2010	42,39	46,72	38,32	155 198
Février 2010	38,51	41,30	36,77	145 305
Mars 2010	43,55	47,19	41,16	154 356
Avril 2010	46,70	51,04	43,70	172 585
Mai 2010	44,15	48,85	39,73	213 129
Juin 2010	43,65	46,82	40,16	133 175
Juillet 2010	43,07	46,29	39,80	119 469
Août 2010	43,32	46,47	39,61	125 313
Septembre 2010	45,89	49,50	39,61	140 295
Octobre 2010	52,36	56,39	47,75	128 139
Novembre 2010	60,03	64,70	55,11	144 876
Décembre 2010	67,43	69,99	59,50	134 059
Janvier 2011	71,30	76,34	67,03	158 509
Février 2011	73,94	77,49	69,01	144 991
Mars 2011	71,24	77,26	63,55	167 996
Avril 2011	79,97	87,33	75,65	154 657
Mai 2011	82,10	86,68	79,67	261 251
Juin 2011	79,93	85,28	76,68	149 516
Juillet 2011	80,59	86,31	75,94	151 105
Août 2011	58,02	81,71	50,10	235 082
Septembre 2011	49,47	60,25	40,45	279 713
Octobre 2011	51,77	59,49	41,62	228 837
Novembre 2011	47,44	58,31	41,33	237 037
Décembre 2011	49,59	55,75	45,52	152 638
Janvier 2012	54,96	59,44	50,00	129 677
Février 2012	61,12	64,50	55,81	130 178
Mars 2012	64,88	69,65	59,50	170 634
Avril 2012	57,60	65,50	53,50	217 354
Mai 2012	55,27	61,14	51,89	179 959
Juin 2012	53,69	58,40	49,70	168 340
Juillet 2012	58,71	62,36	55,16	122 227
Août 2012	60,61	63,50	56,99	61 987
Septembre 2012	65,11	68,95	58,26	86 926
Octobre 2012	66,18	68,75	62,58	83 986
Novembre 2012	68,41	72,80	65,77	69 726
Décembre 2012	75,13	77,85	72,00	75 968
Janvier 2013	79,84	82,90	77,18	77 992
Février 2013	81,53	85,98	78,60	80 754

Source : factset

1.12.6 Documents accessibles aux actionnaires et au public

Conformément à la législation applicable, les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales et autres documents sociaux de la société Wendel, ainsi que les informations financières historiques et autres documents peuvent être consultés par les actionnaires au siège social de la société Wendel, 89, rue Taitbout, 75009 Paris.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les chiffres clés figurant à la page 4 ainsi que les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant aux pages 107 à 195 du document de référence de l'exercice 2010 déposé à l'AMF en date du 7 avril 2011 sous le numéro D.11-0253 ;
- les chiffres clés figurant à la page 2 ainsi que les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant aux pages 109 à 207 du document de référence de l'exercice 2011 déposé à l'AMF en date du 30 mars 2012 sous le numéro D.12-0241 .

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour les investisseurs, soit couvertes dans une section de ce document de référence.

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par Wendel sont accessibles sur le site internet de la Société : www.wendelgroup.com.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	44	2.3 RAPPORT SUR LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTRÔLE INTERNE	83
2.1.1 Le Directoire et son fonctionnement	44	2.3.1 Définitions et objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne	84
2.1.2 Le Conseil de surveillance et son fonctionnement	47	2.3.2 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne et diligences	84
2.1.3 Déclaration de gouvernement d'entreprise	64	2.3.3 Description synthétique des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place	86
2.1.4 Les Comités du Conseil de surveillance	66	2.3.4 Réalisations 2012	91
2.1.5 Répartition des pouvoirs entre le Directoire et le Conseil de surveillance	68	2.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	92
2.1.6 Déontologie des organes de direction et de surveillance	69		
2.1.7 Rémunération des mandataires sociaux	71		
2.2 FACTEURS DE RISQUES	79		
2.2.1 Risques financiers	79		
2.2.2 Risques opérationnels	80		
2.2.3 Aspects réglementaires	81		
2.2.4 Litiges	82		
2.2.5 Assurances	82		

La présente partie « Gouvernement d'entreprise » intègre le rapport du Président du Conseil de surveillance sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne préparés conformément à l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce. Celui-ci comprend également les parties relatives aux modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée

générale et aux informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, qui figurent dans la section 7 « Informations sur la Société et le capital ». Ce rapport a été approuvé par le Conseil de surveillance du 27 mars 2013 après examen du Comité d'audit et du Comité de gouvernance.

2.1 Organes de direction et de surveillance

Depuis 2005, la Société est gérée par un Directoire et un Conseil de surveillance. La présente section décrit la composition et le fonctionnement des organes sociaux de la Société, les règles de déontologie qui leur sont applicables ainsi que la rémunération des mandataires sociaux.

2.1.1 Le Directoire et son fonctionnement

2.1.1.1 Composition du Directoire

Le Directoire doit être composé de deux membres au moins et sept membres au plus.

Le Directoire est composé de deux membres, qui sont, depuis le 7 avril 2009, M. Frédéric Lemoine, Président, et M. Bernard Gautier. Le Conseil de surveillance, lors de sa séance du 27 mars 2013 a renouvelé M. Frédéric Lemoine et M. Bernard Gautier en tant que membres du Directoire pour un nouveau mandat de 4 ans. Cette nomination a pris effet le 7 avril 2013, à l'issue du mandat précédent. Le Conseil a reconduit M. Frédéric Lemoine dans ses fonctions de Président du Directoire de la Société.

Les membres du Directoire, à l'exception de son Président, peuvent être liés à la Société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de leurs fonctions et après leur expiration ; tel est le cas pour M. Bernard Gautier (voir section 2.1.7.7 Situation des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations Afep-Medef). En revanche, conformément au code Afep-Medef, M. Frédéric Lemoine, Président du Directoire, n'a pas de contrat de travail.

Le Directoire est nommé et est révocable par le Conseil de surveillance, sur proposition de son Président. La durée du mandat de membre du Directoire est de 4 ans. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions est de 65 ans. La révocation d'un membre du Directoire n'entraîne pas, le cas échéant, la résiliation de son contrat de travail.

M. Bruno Fritsch, Directeur, membre de l'équipe d'investissement depuis 2007, a assuré le Secrétariat du Directoire en 2012.

Absence de condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique ou de responsabilité pour faillite au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société et à la date du présent document, aucun membre du Directoire, n'a, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, (ii) été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts, liens familiaux et contrats de service

M. Frédéric Lemoine et M. Bernard Gautier exercent des mandats dans certaines filiales ou participations du Groupe.

À la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les intérêts privés ou d'autres devoirs des membres du Directoire et leurs obligations envers la Société.

Aucun des membres du Directoire, durant l'exercice de ses fonctions, n'a été sélectionné en qualité de client ou de fournisseur de Wendel ou n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services.

Les membres du Directoire n'ont aucun lien familial avec les membres du Conseil de surveillance.

Les restrictions sur la cession de leurs actions par les membres du Directoire sont décrites à la section 2.1.6.6.



Frédéric LEMOINE

Président du Directoire

Date du premier mandat au Directoire : 7 avril 2009

Échéance du mandat en cours : 7 avril 2017

Né le 27 juin 1965

Adresse professionnelle :
Wendel
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Biographie :

Frédéric LEMOINE est diplômé d'HEC (1986) et de l'Institut d'études politiques de Paris (1987). Ancien élève de l'École nationale d'administration (promotion « Victor Hugo »), il est inspecteur des finances. En 1992-1993, il dirige pendant un an l'Institut du Cœur d'Ho Chi Minh Ville au Vietnam et devient, de 2004 à 2011, Secrétaire général de la Fondation Alain Carpentier qui a soutenu cet hôpital. De 1995 à 1997, il est Directeur adjoint du cabinet du ministre du Travail et des Affaires sociales (Jacques Barrot), chargé de la coordination de la réforme de la Sécurité sociale et de la réforme hospitalière ; il est parallèlement Chargé de mission auprès du Secrétaire d'État à la Santé et à la Sécurité sociale (Hervé Gaymard). De 1997 à 2002, il est, auprès de Serge Kampf et du Directoire de Capgemini, Directeur délégué puis Directeur financier du Groupe avant d'être nommé Directeur général adjoint en charge des finances de Capgemini Ernst & Young. De mai 2002 à juin 2004, il est Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République auprès de Jacques Chirac, notamment en charge des affaires économiques et financières.

D'octobre 2004 à mai 2008, il est *Senior Advisor* auprès de McKinsey. De mars 2005 à avril 2009, il est Président du Conseil de surveillance d'Areva.

Il est également membre du Conseil d'administration de l'Insead et membre du Conseil d'administration du Centre Pompidou-Metz.

Il est Chevalier de l'Ordre national du Mérite et Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Mandats au 31 décembre 2012 :

Groupe Wendel :

Sociétés cotées :

Vice-Président du Conseil d'administration de Bureau Veritas

Administrateur de Legrand

Administrateur de Saint-Gobain

Sociétés non cotées :

Président du Conseil d'administration de Trief Corporation SA

Président du Conseil de surveillance d'Oranje-Nassau Groep BV

Administrateur de Winvest International SA Sicar, d'Oranje-Nassau Développement SA Sicar en tant que représentant permanent de Trief SA

Gérant de Winvest Conseil SARL

Autres mandats : néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président du Conseil de surveillance de Bureau Veritas (2009)

Président de Winbond SAS (2009-2011)

Membre du Conseil de surveillance de Wendel (2008-2009)

Président du Conseil de surveillance d'Areva (2005-2009)

Membre du Conseil de surveillance puis censeur de Générale de Santé (2006-2009)

Gérant de LCE SARL (2004-2009)

Administrateur de Flamel Technologies (2005-2011)

Administrateur de Groupama (de février 2005 jusqu'au 15 mars 2012)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2012 : 43 838 actions

**Bernard GAUTIER****Membre du Directoire**

Date du premier mandat au Directoire : 31 mai 2005

Échéance du mandat en cours : 7 avril 2017

Né le 6 juin 1959

Adresse professionnelle :
Wendel
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Biographie :

Ancien élève de l'École supérieure d'électricité.

Après avoir été Président en 1981 de la Confédération nationale des junior-entreprises, il a commencé sa carrière en créant une entreprise dans le secteur de la presse, groupe AG Euromedia. De 1983 à 1989, il a été successivement consultant puis Directeur d'études chez Arthur Andersen, devenu Accenture, dans les secteurs Industries, Média et Services. Il a rejoint ensuite le cabinet Bain & Co, spécialisé en stratégie, dont il est devenu Associé en 1995 puis Senior Partner en 1999, responsable pour l'Europe de la practice « Telecom, Technologies et Média » et membre de l'International Board of Directors avec comme clients d'importants groupes industriels et les plus grands acteurs de l'investissement en Europe. Il a acquis une expérience directe de l'investissement au sein des fonds de capital-risque Atlas Venture dont il était General Partner et responsable du bureau de Paris de 2000 à 2003, avant de rejoindre en 2003 le groupe Wendel, dont il est devenu membre du Directoire en 2005.

Mandats au 31 décembre 2012 :*Groupe Wendel :*

société cotée :

Administrateur de Saint-Gobain

sociétés non cotées :

Administrateur de Stahl Holding BV, de Winvest Part BV, Stahl Group SA (ex Winvest Part 4 SA), Stahl Lux 2 SA, Stichting Administratiekantoor II Stahl Groep II, et de Trief Corporation SA

Membre du Conseil de gérance de Materis Parent

Administrateur et Président de Winvest International SA. Sicar et d'Oranje-Nassau Développement SA Sicar

Gérant et Président de Winvest Conseil SARL

Administrateur de Wendel Japan KK

Administrateur de Sofisamc

Autres mandats (sociétés non cotées) :

Membre du Conseil de surveillance d'Altineis (depuis 2004)

Administrateur de Communication Media Partner (depuis 2000)

Gérant de BJPG Participations, BJPG Assets, BJPG Conseil

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Membre du Conseil de surveillance de Legron BV (jusqu'au 02.07.2010)

Vice-président du Conseil d'administration de Deutsch (jusqu'au 03.04.2012)

Vice-Président d'Editis

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2012 : 329 748 actions

2.1.1.2 Fonctionnement du Directoire

En vertu de l'article 20 des statuts, le Directoire se réunit au siège social ou en tout autre endroit sur convocation de son Président. L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion. Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement, et sans délai s'il y a lieu. Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Les délibérations du Directoire sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

Ainsi, au cours de l'exercice 2012, le Directoire s'est réuni 28 fois.

Le Directoire a débattu lors de chacune de ses séances des sujets suivants :

- situation financière du Groupe ;
 - point sur les filiales et participations ;
 - point sur les opérations financières en cours, telles en 2012 :
 - la renégociation de la dette de Materis,
 - la distribution exceptionnelle d'actions Legrand décidée par l'Assemblée générale du 4 juin 2012,
 - l'émission obligataire du mois de septembre 2012.
- Régulièrement au cours de l'année ont notamment été évoqués :
- la stratégie générale et le positionnement de la Société ;
 - les nouvelles opportunités d'investissement ou de désinvestissement :
 - la cession de Deutsch à TE Connectivity,
 - la signature du protocole d'accord avec IHS Holding ;
 - l'arrêté des comptes et de l'information financière périodique ;
 - les rachats d'actions et d'obligations ;
 - les sujets de communication financière :
 - actif net réévalué,
 - *roadshows*,
 - *Investor day* ;
 - l'organisation interne et les affaires sociales :
 - organisation des équipes,
 - déontologie,
 - plan de formation,
 - politique de rémunération,
 - attribution de stock-option et d'actions de performance, sur autorisation de l'Assemblée générale,
 - régimes d'assurance et de retraites ;
 - la gouvernance du Groupe ;
 - les litiges et contentieux en cours ;
 - le soutien au Centre Pompidou Metz en tant que Mécène Fondateur et au Wendel International Center for Family Enterprise (INSEAD) ;
 - la préparation de l'Assemblée générale.

2.1.2 Le Conseil de surveillance et son fonctionnement

2.1.2.1 Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Lors de l'Assemblée générale du 4 juin 2012, le Conseil de surveillance était composé de 11 membres.

M. Jean-Marc Janodet, dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 4 juin 2012, n'a pas sollicité son renouvellement.

M. François de Mitry a remis au Conseil sa démission avec effet au 13 septembre 2012, compte tenu de sa nomination au sein d'un fonds d'investissement. Au 31 décembre 2012, le Conseil de surveillance de la Société était composé de neuf membres.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et la durée de leur mandat est de quatre années. Ils sont rééligibles. Néanmoins, afin d'éviter la nomination en bloc de l'ensemble du Conseil de surveillance, un échelonnement des renouvellements a été organisé en 2005 à la suite du passage à une structure duale et conformément à la recommandation Afep-Medef n° 12.

En conséquence, les dates d'échéance des mandats étaient, au 31 décembre 2012, les suivantes :

- 2013 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2012) :
 - Ernest-Antoine Seillière,
 - Édouard de l'Espée ;
- 2014 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2013) :
 - Dominique Hériard Dubreuil,
 - Guylaine Saucier,
 - Nicolas Celier ;
- 2015 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2014) :
 - Humbert de Wendel,
 - Gérard Buffière,
 - Didier Cherpitel ;
- 2016 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2015) :
 - François de Wendel.

Le nombre de membres du Conseil de surveillance âgés de plus de 70 ans ne peut, à l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle, dépasser le tiers des membres du Conseil de surveillance en exercice. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du Conseil de surveillance, le Président excepté, cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

M. Ernest-Antoine Seillière ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat qui expire à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2013. M. Édouard de l'Espée sollicitera le renouvellement de son mandat lors de cette assemblée.

Afin de revenir à un Conseil de 11 membres, la nomination de trois nouveaux membres du Conseil sera proposée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2013 : un membre indépendant, M. Laurent Burelle, et deux membres issues de l'actionnariat familial, M^{mes} Bénédicte Coste et Priscilla de Moustier. Leurs biographies figurent ci-après (section 2.1.2.2).

La Présidence du Conseil de surveillance a été assurée par M. Ernest-Antoine Seillière jusqu'au 27 mars 2013. M. François de Wendel, jusqu'alors Vice-Président du Conseil, a été nommé Président lors de la réunion du 27 mars 2013. Sur proposition du nouveau Président, M. Ernest-Antoine Seillière a été nommé Président d'Honneur et M^{me} Hériard Dubreuil a été nommée Vice-Présidente du Conseil. Ainsi que

le prévoit l'article 13 des statuts, le Vice-Président, qui est nommé par le Conseil de surveillance, remplit les mêmes fonctions et a les mêmes prérogatives que le Président, en cas d'empêchement de celui-ci ou lorsque le Président lui a temporairement délégué ses pouvoirs.

Depuis le Conseil de surveillance du 9 juin 2008, deux représentants du Comité d'entreprise assistent aux séances du Conseil, avec voix consultative.

Une recommandation Afep-Medef d'avril 2010 prévoit que la proportion de femmes dans les conseils devrait être de 20 % à l'issue de l'Assemblée générale tenue au cours de l'exercice 2013 et de 40 % à l'issue de l'Assemblée générale tenue au cours de l'exercice 2016. En outre, la loi du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle prévoit ces mêmes proportions en 2014 et 2017. L'Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2010 a nommé M^{me} Dominique Hériard Dubreuil et M^{me} Guylaine Saucier au sein du Conseil de surveillance de la Société. Ces nominations ont eu pour effet de satisfaire à la recommandation Afep-Medef et à la loi. En outre, il est proposé aux actionnaires réunis en Assemblée générale le 28 mai 2013 de nommer M^{mes} Bénédicte Coste et Priscilla de Moustier au Conseil. Sous réserve de ses décisions, la proportion de femmes atteindrait alors 36 % au Conseil.

2.1.2.2 Expertise, expérience en matière de gestion d'entreprises des membres du Conseil de surveillance et mandats exercés au cours des cinq dernières années



Ernest-Antoine SEILLIÈRE

Président du Conseil de surveillance de Wendel jusqu'au 27 mars 2013

Président d'Honneur

Date de première nomination : 2 juin 1981

Échéance du mandat en cours : AG se tenant en 2013

Né le 20 décembre 1937

Adresse professionnelle :
Wendel
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Biographie :

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, ancien élève de l'École nationale d'administration.

Ancien conseiller des Affaires étrangères puis conseiller technique de plusieurs ministres, il est entré dans le groupe Wendel en 1976, où il a occupé plusieurs fonctions, dont celles d'administrateur Directeur général (1978-1987) puis de Président-Directeur général (1987-2002) de CGIP et de Directeur général adjoint puis de Président de Marine-Wendel (1992-2002). Après la fusion des deux sociétés, il est devenu Président-Directeur général de WENDEL Investissement, avant d'en devenir Président du Conseil de surveillance en 2005.

Après avoir présidé le Medef de 1997 à 2005, il a été Président de BusinessEurope (2005-2009).

Il est Commandeur de l'Ordre national de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite, commandeur de l'Ordre d'Oranje-Nassau (Pays-Bas) et de Léopold I^{er} (Belgique).

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :

Groupe Wendel :

Administrateur de Bureau Veritas (société cotée)

Censeur de Wendel-Participations* (société non cotée)

Autres mandats (sociétés cotées) :

Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA

Membre du Conseil de surveillance d'Hermès International

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président du Conseil de surveillance d'Oranje-Nassau Groep BV (2001-2009)

Membre du Conseil de surveillance d'Editis Holding (2004-2008)

Membre du Conseil de surveillance de Gras Savoye (2003-2009)

Administrateur de Legrand (2002-2011)

Administrateur et Président d'honneur de Wendel-Participations

Administrateur de Sofisamc (2012)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2012 : 776 911 actions

* Wendel-Participations est l'actionnaire de contrôle de Wendel.

**François de WENDEL****Vice-Président du Conseil de surveillance de Wendel jusqu'au 27 mars 2013****Président du Conseil de surveillance de Wendel à l'issue du Conseil du 27 mars 2013**

Membre du Comité de gouvernance

Date de première nomination : 31 mai 2005

Échéance du mandat en cours : AG se tenant en 2016

Né le 13 janvier 1949

Adresse professionnelle :
Wendel-Participations
89, rue Taitbout
75009 Paris
France**Biographie :**

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques de Paris et d'un MBA de Harvard University.

Après avoir occupé plusieurs postes de Direction générale chez Carnaud et CarnaudMetalbox, il a rejoint le groupe Pechiney en 1992 où il a, en particulier, été Directeur général d'Aluminium de Grèce ; de 1998 à 2005, il a exercé des fonctions de Direction générale chez Crown Cork, d'abord comme *Senior Vice-Président* en charge des achats pour l'Europe, puis comme *Executive Vice-Président* en charge de la branche *Food Europe, Africa & Middle East*.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :*Groupe Wendel :*

Président-Directeur général de Wendel-Participations* (société non cotée)

Autres mandats :

Administrateur de Burelle SA et membre du Comité d'audit (société cotée)

Membre du Conseil de surveillance de Massilly Holding (depuis 2007) (société non cotée)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : néant**Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2012 : 77 693 actions**

* Wendel-Participations est l'actionnaire de contrôle de Wendel.



Dominique HÉRIARD DUBREUIL

Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Wendel à compter du 27 mars 2013

Membre du Comité de gouvernance

Date de nomination : 4 juin 2010

Échéance du mandat en cours : AG se tenant en 2014

Née le 6 juillet 1946

Adresse professionnelle :
REMY COINTREAU
21, boulevard Haussmann
75009 Paris
France

Biographie :

Ancienne élève de la faculté de droit d'Assas (Paris) et de l'Institut des relations publiques.

M^{me} Hériard Dubreuil a exercé de 1970 à 1988 son activité dans les relations publiques internationales, successivement chez Havas conseil, Ogilvy & Mather, Hill & Knowlton et McCann-Erikson, avant de créer sa propre agence Infoplan en 1978.

Elle devient en 1990 Président-Directeur général de Rémy Martin, puis en 1998 Président-Directeur général de Rémy Cointreau et enfin Président du Conseil d'administration jusqu'en 2012 ; elle est actuellement administrateur de Rémy Cointreau.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :

Principales fonctions :

Directeur général et membre du Directoire d'Andromède (société non cotée)

Président de E. Rémy martin & C° (société non cotée)

Président de Cointreau (société non cotée)

Administrateur de Rémy Cointreau (société cotée)

Autres mandats :

Membre du Conseil de surveillance de Vivendi (société cotée)

Administrateur de l'INRA

Administrateur de la Fondation de France

Administrateur de la Fondation de la 2^e chance

Membre du Conseil exécutif du Medef et administrateur de l'Afep

Président de Vinexpo Overseas et Membre du Conseil de surveillance de Vinexpo SAS (sociétés non cotées)

Administrateur du Comité Colbert et de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Baccarat

Director de Unipol BV

Directeur de Botapol Holding BV

Administrateur de CEDC

Administrateur de STORA ENSO OYJ

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2012 : 1 500 actions

**Gérard BUFFIÈRE****Membre du Conseil de surveillance de Wendel****Membre du Comité d'audit**

Date de première nomination : 30 mai 2011

Échéance du mandat en cours : AG se tenant en 2015

Né le 28 mars 1945

Adresse professionnelle :
GyB-Industries
41, boulevard de la Tour-Maubourg
75007 Paris**Biographie :**

Ancien élève de l'École polytechnique de Paris et titulaire d'un Master of Sciences de l'Université de Stanford (États-Unis).

Gérard Buffière a débuté sa carrière en 1969 dans le groupe français Banexi. Après avoir exercé diverses responsabilités au sein du groupe américain Otis Elevator, il a rejoint en 1979 le groupe international Schlumberger dans lequel il a assuré diverses fonctions de direction avant de devenir en 1989 Président de la branche Transactions Électroniques. Sa carrière s'est poursuivie en tant que Directeur général de la branche des Équipements Industriels du groupe français Cegelec en 1996. Il a rejoint en mars 1998 Imétal, comme membre du Directoire, en charge de la Branche des matériaux de construction, puis en 1999, Imétal devenant Imerys et se concentrant exclusivement sur les minéraux industriels, il a été nommé responsable des branches Matériaux de construction, Minéraux pour céramiques, et Minéraux de spécialités ; il a pris en 2000 la responsabilité de la branche Pigments & Additifs jusqu'en 2002. Président du Directoire du 1^{er} janvier 2003 au 3 mai 2005, Gérard Buffière a été nommé à compter de cette date administrateur et Directeur général d'Imerys, lors de la modification du mode de gouvernance de la Société.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :

Président de la Société Financière du Parc et de GyB-Industries (société non cotée)

Administrateur d'Imerys (société cotée)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Directeur général d'Imerys (2011)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2012 : 500 actions



Nicolas CELIER

Membre du Conseil de surveillance de Wendel

Membre du Comité d'audit

Date de première nomination : 29 mai 2006

Échéance du mandat en cours : AG se tenant en 2014

Né le 31 août 1943

Adresse :
12, rue Berbier-du-Mets
75013 Paris

Biographie :

Ingénieur de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich.

Après avoir travaillé chez Sacilor comme responsable de laminoirs, puis chef de produit, il a été de 1980 à 1983 Directeur général de l'Air Conditionné – Airwell, puis de 1983 à 1986, Directeur délégué auprès de la Direction générale de la Lyonnaise des Eaux, Président d'Unidel – Sécurité. De 1987 à 1993, il a dirigé les activités françaises du groupe ABB – Fläkt (Fläkt, Ventilation Industrielle et Minière, Solyvent – Ventec...). À partir de 1994, il a été Directeur général de Sulzer – Infra SA, puis Directeur du développement de Cofixel, gérant de diverses sociétés du groupe Fabricom en Allemagne et en Grande-Bretagne, et jusqu'en 2004, il a dirigé les sociétés européennes d'Axima Réfrigération.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :

Groupe Wendel (société non cotée) :

Censeur de Wendel-Participations

Autres mandats (sociétés non cotées) :

Président du Conseil de surveillance de Optimprocess SA

Membre du Conseil d'administration de Sofoc SA

Président du Cherche-Midi Participations SAS

Président de Messine Investissements SAS

Membre du Conseil de I-ces SAS

Membre du Conseil d'Ubian SAS

Membre du Conseil de Ixeo SAS

Gérant de FKO Invest bv

Gérant d'Optical Square Investors SC

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Membre du Conseil de Financière de Mussy SAS (2012)

Membre du Conseil de Pakers Mussy SAS (2012)

Membre du Conseil de Lamibois SAS (2012)

Administrateur de RSO spa (Milano) (2011)

Membre du Conseil de surveillance de Solving Efeso International SA (société cotée) (2010)

Membre du Conseil de surveillance d'Oslo Software SA (2010)

Membre du Conseil Oslo Partners Investment SAS (2010)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2012 : 6 503 actions

**Didier CHERPITEL****Membre du Conseil de surveillance de Wendel****Président du Comité de gouvernance**

Date de première nomination : 13 juin 1998

Échéance du mandat en cours : AG se tenant en 2015

Né le 24 décembre 1944

Adresse professionnelle :
3, rue de Contamines
CH 1205 Genève (Suisse)

Biographie :

Diplômé d'études supérieures (DES) de sciences économiques et de l'Institut d'études politiques de Paris.

Il a travaillé de 1970 à 1998 chez J.-P. Morgan à New York, Paris, Singapour, Bruxelles et Londres. Il a, en particulier, été Directeur général de J.-P. Morgan Guaranty Ltd à Londres, Président-Directeur général de J.-P. Morgan France et Directeur général en charge des activités de banque privée en Europe. Après deux ans comme Directeur général en charge des activités de marchés de capitaux chez Security Capital Group à Londres, il a été quatre ans Secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :

Administrateur de Fidelity International (société cotée)

Autres mandats (sociétés non cotées) :

Fondateur et administrateur de Managers sans Frontières

Administrateur de Swiss Philanthropy Foundation

Co-Président de François-Xavier Bagnoud International

Administrateur et trésorier de la Fondation Mérieux

Administrateur d'IFFim/Gavi Alliance (UK Charity), organisation mondiale spécialisée dans les campagnes de vaccination dans les pays les plus pauvres

Administrateur de Porticus

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président du Conseil de surveillance d'Atos Origin de juin 2004 à juin 2008

Membre de la Fondation MSF France de 2003 à 2009

Administrateur de Fédéractive (2012)

Administrateur de ProLogis European Properties (PEPR) (2012)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2012 : 4 000 actions



Édouard de L'ESPÉE

Membre du Conseil de surveillance de Wendel

Membre du Comité d'audit

Date de première nomination : 6 septembre 2004

Échéance du mandat en cours : AG se tenant en 2013

Né le 5 septembre 1948

Adresse professionnelle :
Compagnie Financière Aval
6, route de Malagnou
Genève – 1208
Suisse

Biographie :

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris.

En 1972, il commence sa carrière comme analyste financier à Genève, puis comme spécialiste obligataire et gérant de clientèle à la Banque Rothschild, Paris. De 1979 à 1985, il est responsable de la gestion centralisée à la Banque Cantrade Ormond Burrus, Genève. En 1986, il participe à la création et au développement d'une société indépendante de gestion de portefeuille à Londres. Cofondateur de Praetor Gestion (Luxembourg) en 1987 dont il gère les fonds obligataires depuis lors, de Concorde Bank Ltd (Barbados) en 1988, et de Calypso Asset Management (Genève) en 1999, il fusionne cette société en 2008 avec Compagnie Financière Aval (Genève) et en devient administrateur – Directeur exécutif. Il est membre de l'Association suisse des analystes financiers depuis 1984.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :

Principale fonction (société non cotée) :

Administrateur-Directeur exécutif de Compagnie Financière Aval

Groupe Wendel (société non cotée) :

Administrateur de Wendel-Participations

Autres mandats (sociétés non cotées) :

Président de Praetor Sicav

Président de Praetor Global Fund

Administrateur Praetor Advisory Company

Administrateur de Compagnie Financière Aval

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de Concorde Asset Management Ltd (2009)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2012 : 5 000 actions



Guylaine SAUCIER

Membre du Conseil de surveillance de Wendel

Présidente du Comité d'audit

Date de nomination : 4 juin 2010

Échéance du mandat en cours : AG se tenant en 2014

Née le 10 juin 1946

Adresse professionnelle :
1 000, rue de la Gauchetière-Ouest
Bureau 2500
Montréal QcH3BOA2
Canada

Biographie :

Diplômée du baccalauréat ès arts du Collège Marguerite-Bourgeois et d'une licence en commerce de l'École des hautes études commerciales de Montréal.

Fellow de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec, M^{me} Saucier a été Président-Directeur général du groupe Gérard Saucier Ltée, une importante entreprise spécialisée dans les produits forestiers, de 1975 à 1989. Elle est également administrateur agréé de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Elle est administrateur de sociétés et elle fait partie ou a fait partie du Conseil d'administration de nombreuses grandes entreprises, dont la Banque de Montréal, AXA Assurances Inc., Danone et Areva.

Elle a été Présidente du Comité mixte sur la gouvernance d'entreprise (ICCA, CDNX, TSX) (2000-2001), Présidente du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada (1995 à 2000), Présidente du Conseil d'administration de l'Institut canadien des comptables agréés (1999 à 2000), membre du Conseil d'administration de la Banque du Canada (1987 à 1991), membre de la Commission d'enquête sur le régime de l'assurance-chômage (1986) et membre du Comité aviseur au ministre Lloyd Axworthy sur la réforme des programmes sociaux (1994). M^{me} Saucier a été la première femme à être nommée à la Présidence de la Chambre de commerce du Québec. Elle a joué un rôle très actif dans la collectivité au titre de membre du Conseil de divers organismes, notamment l'Université de Montréal, l'Orchestre symphonique de Montréal et l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Elle a été nommée membre de l'Ordre du Canada en 1989 pour avoir fait preuve d'un esprit civique exceptionnel et apporté une contribution importante au monde des affaires.

Le 18 mai 2004, elle s'est vue décerner le titre de « Fellow » de l'Institut des administrateurs de sociétés, le 4 février 2005, le 25^e Prix de gestion de l'Université McGill et le 23 septembre 2010, la désignation d'administrateur de société émérite du Collège des administrateurs de sociétés.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :

Membre du Conseil d'administration de la Banque de Montréal (depuis 1992), membre du Comité de vérification et membre du Comité de gestion des risques

Membre du Conseil d'administration de Scor

Membre du Conseil de surveillance d'Areva (depuis 2006) et Présidente du Comité d'audit

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Membre du Conseil d'administration de Petro-Canada (1991-2009)

Membre du Conseil d'administration de CHC Helicopter Corp. (2005-2008)

Membre du Conseil d'administration d'AXA Assurances Inc. (et membre du Comité de vérification 1987-2011)

Membre du Conseil d'administration de Danone et Présidente du Comité d'audit (2009-2012)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2012 : 500 actions



Humbert de WENDEL

Membre du Conseil de surveillance de Wendel

Membre du Comité d'audit

Date de première nomination : 30 mai 2011

Échéance du mandat en cours : AG se tenant en 2015

Né le 20 avril 1956

Adresse professionnelle :
Total
2, place Jean-Millier
La Défense 6
92400 Courbevoie

Biographie :

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Essec

Humbert de Wendel a fait toute sa carrière dans le groupe Total, qu'il a rejoint en 1982, principalement à la Direction financière où il a été responsable de la salle des marchés puis des opérations financières successivement de plusieurs des divisions du Groupe. Il a également passé plusieurs années à Londres, en charge des finances d'une joint-venture de Total. Directeur des acquisitions et cessions, responsable du Corporate Business Development du Groupe de 2006 à 2011, il est actuellement Directeur du financement et de la trésorerie, Trésorier du Groupe.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :

Principale fonction :

Total – Directeur Financement-Trésorerie, Trésorier du Groupe

Groupe Wendel (société non cotée) :

Administrateur Wendel-Participations

Mandats au sein du groupe Total :

sociétés françaises non cotées :

Président-Directeur général et administrateur de Sofax Banque

Président-Directeur général et administrateur de Total Capital

Président-Directeur général et administrateur de Total Capital International

Président de Total Finance

Président de Total Finance Exploitation

Président de Total Treasury

Administrateur de Société Financière d'Auteuil

Administrateur d'Elf Aquitaine

Représentant permanent de Total SA au conseil d'Eurotradia International

sociétés étrangères :

Président et Directeur de Total Capital Canada Ltd (Canada)

Directeur de Sunpower Corp (société cotée au Nasdaq)

Autres mandats sans lien avec le groupe Total (sociétés non cotées) :

Gérant d'Omnium Lorrain Société Civile

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président-Directeur général et administrateur d'Odival : du 28 septembre 2007 au 28 septembre 2011

Président-Directeur général de Total Petrochemicals Arzew : du 15 novembre 2004 au 15 juillet 2008

Administrateur, Président du Comité d'audit de Compania Espanola de Petroleos – Cepsa (Espagne) : jusqu'au 2 août 2011 (société cotée à Madrid)

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2012 : 267 226 actions

Membres du Conseil de surveillance dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2012

**Jean-Marc JANODET**

**Membre du Conseil de surveillance de Wendel
jusqu'au 4 juin 2012**

Membre du Comité de gouvernance

Date de première nomination : 20 novembre 1997

Échéance du dernier mandat : à l'issue de l'AG du
4 juin 2012

Né le 29 juin 1934

Biographie :

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris, il a fait toute sa carrière dans le groupe Wendel : il a, en particulier, été administrateur Directeur général de Marine-Wendel et Directeur, membre du Comité exécutif chargé des affaires financières de CGIP.

Il est Officier de l'Ordre national du Mérite.

Mandats et fonctions au 4 juin 2012 :*Groupe Wendel :*

Représentant permanent de Trief Corporation SA au Conseil d'administration de Sofisamc

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président de Sofisamc (expiré en 2012)

Administrateur de Trief Corporation SA (en 2012)

Représentant permanent de Compagnie Financière de la Trinité au Conseil d'administration de Stallergenes (expiré en 2010)

Membre du Conseil de surveillance de Banque Neuflyze OBC (expiré en 2008)

Nombre de titres Wendel détenus au 4 juin 2012 : 19 005 actions



François de MITRY

Membre du Conseil de surveillance de Wendel jusqu'au 13 septembre 2012

Membre du Comité de gouvernance

Date de première nomination : 6 septembre 2004

Échéance du dernier mandat :

AG se tenant 2016

Démission à effet au 13 septembre 2012

Né le 27 janvier 1966

Biographie :

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Ancien élève des universités de Paris-Dauphine (maîtrise de gestion et DEA de Finances) et de Yale.

Après avoir commencé sa carrière chez HSBC puis à la Société Générale, il a rejoint Intermedate Capital Group Plc en 1997 et en est devenu Directeur général et administrateur en 2003 jusqu'en juillet 2011. Il a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance de Wendel du fait de sa nomination en tant qu'associé d'Astorg Partners en septembre 2011.

Mandats et fonctions au 13 septembre 2012 :

Groupe Wendel (société non cotée) :

Administrateur de Wendel-Participations (depuis le 6 mai 2011)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Directeur général et administrateur d'Intermedate Capital Group Plc (2011)

Administrateur de Parken et de Gerflor (2011)

Représentant d'ICG aux Conseils d'administration de Nocibé et Medi-Partenaires (2011)

Président du Conseil de surveillance d'Eisman GmbH (2011)

Nombre de titres Wendel détenus au 13 septembre 2012 : 500 actions

Nouveaux membres du Conseil de surveillance dont la nomination est proposée à l'Assemblée générale du 28 mai 2013 :

**Bénédicte COSTE****Nouveau membre du Conseil de surveillance**

Proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2013

Née le 2 août 1957

Adresse professionnelle :
4, avenue Lamartine
78170 La Celle-Saint-Cloud

Biographie :

Diplômée d'HEC (option finance) et titulaire d'une licence de Droit. Également titulaire d'un BTS agricole (Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation). Elle débute à la Direction Financière d'Elf Aquitaine où elle exerce une activité de gestion de portefeuille pendant quatre ans au sein du département Bourse et Portefeuille de 1980 à 1984. Elle démarre en 1986 une activité de gestion de portefeuille exercée tout d'abord en profession libérale, puis crée sa société de gestion de portefeuille sous la forme d'une société anonyme, Financière Lamartine, agréée par la COB en 1990 (agrément numéro GP 9063 du 27 juillet 1990). Financière Lamartine est spécialisée dans la gestion sous mandat pour compte d'une clientèle privée. Elle est membre du groupement « Banque et gestion de capitaux » au sein de l'association HEC. Elle a été Présidente de l'Afer – Association française d'épargne et de retraite – d'avril 2004 à novembre 2007.

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :*Principale fonction :*

Président Directeur général de Financière Lamartine

Groupe Wendel (société non cotée) :

Administrateur de Wendel-Participations

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : néant**Priscilla de MOUSTIER****Nouveau membre du Conseil de surveillance**

Proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2013

Née le 15 mai 1952

Adresse professionnelle :
94, rue du Bac
75007 Paris

Biographie :

Titulaire d'un MBA de l'Insead, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, licenciée en mathématiques et en sciences économiques.

Après avoir négocié des contrats de ventes d'usines clé en main chez Creusot-Loire-Entreprises et été consultant chez McKinsey, elle a ensuite été en charge du développement de nouveaux projets sur le technopôle de Metz chez Berger-Levrault. Elle supervise depuis 1997 la chaire puis le centre Wendel à l'Insead et représente Wendel-Participations au sein du FBN (Family Business Network).

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :*Groupe Wendel (société non cotée) :*

Administrateur de Wendel-Participations

Autres mandats (sociétés non cotées) :

Président du Conseil de surveillance d'Oxus Microfinance Network
Vice-Président Chapitre Français du FBN (Family Business Network)

Administrateur d'Acted

Administrateur de Somala (société anonyme du Marais de Larchant)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : néant



Laurent BURELLE

Nouveau membre du Conseil de surveillance

Proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2013

Né le 6 octobre 1949

Adresse professionnelle :
Compagnie Plastic Omnium
1, rue du Parc
92593 Levallois-Perret cedex

Biographie :

Diplômé de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ, Suisse) et titulaire d'un Master of science du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Compagnie Plastic Omnium : Ingénieur de fabrication, Assistant du directeur d'usine de Langres (1975), Directeur général de Plastic Omnium Iberica (1977), Président-Directeur général de Plastic Omnium Espagne (1980) puis de la Compania Plastic Omnium Espagne (1981), Directeur du département service de la Compagnie Plastic Omnium (1981-88), Vice-Président-Directeur général (1987-2001), Président-Directeur général (depuis 2001).

Mandats et fonctions au 31 décembre 2012 :

Principales fonctions :

Compagnie Plastic Omnium SA Président-Directeur général (société cotée)
Administrateur et Directeur général délégué de Burelle SA, depuis 1986 (société cotée).

Mandats dans le groupe Plastic Omnium :

France :

Sogec 2 SA Directeur général délégué – Administrateur
Burelle Participations SA, Administrateur
Sofiparc SAS Président et Membre du Comité de Surveillance
Plastic Omnium Environnement SAS Président et Membre du Comité de Surveillance
Plastic Omnium Auto SAS, Président
Plastic Omnium Auto Exteriors SAS, Président
Inergy Automotive Systems SAS, Président

Allemagne :

Plastic Omnium GMBH, Gérant

Espagne :

Compania Plastic Omnium SA, Président et Administrateur délégué

États-Unis :

Plastic Omnium INC, *Chairman*
Plastic Omnium Automotive Services INC, *Chairman*
Inergy Automotive Systems LLC, Administrateur

Grande-Bretagne :

Plastic Omnium LTD, *Chairman*

Pays-Bas :

Plastic Omnium International BV, Président

Suisse :

Signal AG, Administrateur

Autres mandats :

Pernod Ricard, Administrateur (société cotée)
Lyonnaise de banque, Administrateur
Labruyère Eberlé SAS, Membre du Conseil de surveillance
CIE financière de la Cascade SAS, Président

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices (depuis le 1^{er} septembre 2011) :

États-Unis :

Plastic Omnium Auto Exteriors LLC, *Chairman*
Performance Plastics Products - 3P INC, *Chairman*
Plastic Omnium Industries INC, *Chairman*

Absence de condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, ou de responsabilité pour faillite au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société et à la date du présent document, aucun membre du Conseil de surveillance n'a, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, (ii) été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Un membre du Conseil de surveillance a mentionné avoir été administrateur de sociétés non cotées ayant fait l'objet d'une procédure collective.

Un membre du Conseil de surveillance a mentionné une restriction à la cession de ses actions (voir section 2.1.6.6).

Conflits d'intérêts, liens familiaux et contrats de services

MM. Ernest-Antoine Seillière, François de Wendel, Humbert de Wendel, François de Mitry, Édouard de l'Espée et Nicolas Celier sont membres de la famille Wendel.

Du fait de ses nouvelles fonctions dans un fonds d'investissement, M. François de Mitry a remis sa démission au Conseil de surveillance avec effet au 13 septembre 2012.

MM. François de Wendel, Édouard de l'Espée et François de Mitry sont administrateurs de Wendel-Participations, le principal actionnaire de la Société, regroupant les intérêts des membres de la famille Wendel. MM. Ernest-Antoine Seillière et Nicolas Celier sont censeurs de Wendel-Participations.

M^{mes} Bénédicte Coste et Priscilla de Moustier, dont la nomination est soumise à la prochaine Assemblée générale, sont également membres de la famille Wendel et sont administrateurs de Wendel-Participations.

Par ailleurs, MM. Ernest-Antoine Seillière et Jean-Marc Janodet ont exercé des mandats dans certaines filiales ou participations du Groupe. Le mandat de membre du Conseil d'administration de Bureau Veritas de M. Ernest-Antoine Seillière devrait expirer le 22 mai 2013.

À la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence, il n'existe aucun conflit d'intérêt avéré ou potentiel entre, d'une part, les intérêts privés ou d'autres devoirs des membres du Conseil de surveillance et, d'autre part, leurs obligations envers la Société, qui n'ait pas été traité conformément à la procédure de gestion de conflits d'intérêt prévue par le règlement intérieur du Conseil de surveillance, et décrite à la section 2.1.6.5.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil de surveillance n'a été sélectionné en qualité de client ou de fournisseur de Wendel ou n'est lié à la Société ou une de ses filiales par un contrat de service.

Les membres du Conseil de surveillance n'ont aucun lien familial avec les membres du Directoire.

Les restrictions sur la cession de leurs actions par les membres du Conseil de surveillance sont décrites à la section 2.1.6.6.

Indépendance des membres du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance veille à ce que sa composition garantisse l'impartialité de ses délibérations et à la présence de membres qualifiés d'indépendants.

La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de surveillance est celle donnée par le Code Afep-Medef : « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement ».

Le Comité de gouvernance et le Conseil de surveillance ont procédé, lors de leurs réunions du 12 février 2013, à un examen de la situation d'indépendance de chacun de ses membres au regard des critères suivants, conformes à la recommandation 8.4 du Code Afep-Medef :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans (la perte de la qualité d'administrateur indépendant au titre de ce critère ne devant intervenir qu'à l'expiration du mandat au cours duquel il aurait dépassé la durée de douze ans).

Le Conseil de surveillance retient les critères d'indépendance proposés. Toutefois, il nuance la portée du critère limitant à douze ans la durée des mandats successifs pour un administrateur indépendant (voir tableau de synthèse des recommandations Afep-Medef, section 2.1.3).

En conséquence, le Conseil de surveillance a estimé qu'au 12 février 2013, quatre membres sur neuf, soit plus du tiers, répondaient aux critères d'indépendance posés par le Code Afep-Medef : M^{me} Dominique Hériard Dubreuil, M^{me} Guylaine Saucier, M. Didier Cherpitel et M. Gérard Buffière. La composition du Conseil de surveillance est ainsi conforme à la recommandation 8.2 du Code Afep-Medef qui préconise au moins un tiers de membres indépendants dans les sociétés contrôlées.

Il sera proposé à l'Assemblée générale la nomination de M. Laurent Burelle ; le Comité de gouvernance et le Conseil de surveillance, lors de leurs séances du 12 février 2013, ont examiné la situation de M. Laurent Burelle au regard des règles d'indépendance du Code Afep-Medef. M. Laurent Burelle, administrateur, Directeur général délégué de Burelle SA et Président-Directeur général de Compagnie Plastic Omnium,

ne satisferait pas au critère relatif à l'absence de mandats réciproques, puisque M. François de Wendel est administrateur de Burelle SA. Néanmoins, le Conseil de surveillance a conclu, sur la recommandation du Comité de gouvernance, à son indépendance compte tenu de ses qualités personnelles : sa stature de dirigeant, son expérience industrielle et sa capacité de compréhension des enjeux internationaux et des risques. En outre, le Conseil a estimé que, compte tenu des secteurs d'activité très différents dans lesquels opèrent respectivement les sociétés Wendel et Burelle, M. Laurent Burelle conservera toute son indépendance de jugement

Ainsi, à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2013 et sous réserve de sa décision de renouveler le mandat de M. Édouard de l'Espée et de nommer M^{mes} Bénédicte Coste et Priscilla de Moustier ainsi que M. Laurent Burelle, la proportion de membres indépendants serait de 5 sur 11, soit une proportion de 45 %.

2.1.2.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2010, le Conseil de surveillance a adopté son règlement intérieur. Celui-ci fixe les droits et obligations des membres du Conseil, énonce les critères d'indépendance desdits membres, décrit la composition et les missions du Conseil de surveillance et de ses Comités, précise un certain nombre de règles de déontologie. Il rappelle notamment les règles d'intervention sur les titres Wendel et ceux des filiales et participations cotées (voir section 2.1.6, Déontologie des organes de Direction et de surveillance).

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil de surveillance figurent ci-après.

Les membres du Conseil de surveillance prennent connaissance des textes légaux et réglementaires, des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil et de la Charte de confidentialité et de déontologie boursière de la Société et s'engagent à respecter les obligations résultant de ces textes.

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins une fois par trimestre, sur la convocation de son Président.

Le Président du Conseil de surveillance est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les convocations sont envoyées par courrier ou par e-mail, dans la mesure du possible une semaine à l'avance. Pour les cas d'urgence, le Conseil de surveillance peut être convoqué sans délai et se tenir par téléphone ou visioconférence ; en 2012, une séance du Conseil s'est tenue par conférence téléphonique sécurisée.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil de surveillance qui examinent les comptes annuels ou semestriels et assistent à la réunion pour la partie de l'ordre du jour qui les concerne.

Le Conseil de surveillance tient des réunions régulières. En 2012, le Conseil de surveillance s'est réuni neuf fois, le taux de présence moyen a été de plus de 87 % et la durée moyenne d'une réunion a été de trois heures trente.

Le Secrétaire du Conseil de surveillance est M^{me} Caroline Bertin Delacour, Directeur juridique.

Une attention particulière est apportée à la préparation des dossiers remis aux membres du Conseil de surveillance, tant en ce qui concerne leur délai de transmission que l'exhaustivité et la qualité des informations qui y sont présentées. Un procès-verbal est dressé par le Secrétaire du Conseil. Il est distribué préalablement à la séance suivante. Les éventuelles modifications font l'objet d'un nouvel envoi. L'approbation du procès-verbal a lieu en début de séance du Conseil de surveillance suivant. Le procès-verbal est ensuite retranscrit au registre. Les membres du Conseil de surveillance reçoivent également toute l'information publiée par la Société (communiqués) au moment de sa diffusion. Les principales études d'analystes et les articles de presse les plus marquants leur sont remis, chaque fois que nécessaire, lors du Conseil de surveillance suivant, ou par courrier électronique si l'urgence l'impose. Un registre de présence est également tenu.

2.1.2.3 Missions du Conseil de surveillance

Comme le précise le règlement intérieur du Conseil de surveillance, les membres du Conseil de surveillance représentent individuellement et collectivement l'ensemble des actionnaires. Sa mission doit s'exercer dans l'intérêt social commun. Le Conseil de surveillance est un organe collégial au sein duquel les décisions sont prises collectivement.

Les principaux points abordés lors des réunions du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2012 ont été les suivants :

- stratégie et positionnement de la Société ;
- projets d'investissement et de désinvestissement ;
- rapports trimestriels du Directoire sur la situation de la Société et du Groupe ;
- situation financière ;
- actif net réévalué et cours de Bourse ;
- comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2012 et rapports des Commissaires aux comptes ;
- information financière trimestrielle ;
- documents de gestion prévisionnelle ;
- financements et émission obligataire ;
- rachat d'actions ;
- réductions de capital ;
- communication financière ;
- point sur l'actionnariat ;
- rémunération du Directoire ;
- revue de conformité au Code Afep-Medef ;
- autoévaluation formalisée du Conseil de surveillance ;

- rapports du Comité d'audit et du Comité de gouvernance ;
- rapport du Président du Conseil de surveillance sur la gouvernance et le contrôle interne ;
- conventions réglementées ;
- résolutions présentées par le Directoire à l'Assemblée générale annuelle ;
- évolution de la composition du Conseil et des Comités ;
- égalité professionnelle et salariale ;
- attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance et constatation de la réalisation des conditions de performance ;
- co-investissement des membres du Directoire ;
- augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne Groupe ;
- revue des contentieux.

2.1.2.4 Évaluation du Conseil de surveillance et de ses comités

La recommandation 9 du Code Afep-Medef préconise au Conseil de surveillance de procéder à « l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires (...) en passant en revue périodiquement

sa composition, son organisation et son fonctionnement (...) ». À cet égard, il est recommandé que le Conseil consacre chaque année un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et qu'une évaluation formalisée soit réalisée tous les trois ans au moins.

Le Conseil de surveillance de la Société réalise chaque année une évaluation formalisée à l'aide d'un questionnaire adressé à chacun des membres du Conseil, sous l'autorité du Président du Comité de gouvernance. Les conclusions qui ressortent de ce questionnaire ont été discutées lors des réunions du Comité de gouvernance et du Conseil du 5 décembre 2012.

Les principales conclusions de cette évaluation sont les suivantes :

- en ce qui concerne la composition du Conseil de surveillance, il est souhaité une présence renforcée de femmes et des expériences complémentaires, compte tenu de la stratégie d'internationalisation de la Société ;
- en ce qui concerne l'information des membres du Conseil de surveillance, l'exposition aux Directeurs associés de Wendel a été satisfaisante ;
- en ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil de surveillance, le montant des jetons de présence est jugé approprié ;
- en ce qui concerne les travaux du Conseil, ceux sur la stratégie ont été approfondis.

2.1.3 Déclaration de gouvernement d'entreprise

Comme décidé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 1^{er} décembre 2008 en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef et aux recommandations qui y sont formulées. Ce code peut être consulté sur le site du Medef à l'adresse suivante : www.medef.fr/main/core.php.

Lors de sa séance du 12 février 2013, le Conseil de surveillance a examiné la situation de la Société au regard du Code Afep-Medef.

Conformément à la recommandation AMF 2012-2014 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants, le tableau ci-après synthétise les recommandations du Code que la Société n'applique pas.

Proportion de membres indépendants dans les Comités du Conseil	<p>Le Comité d'audit de Wendel comprend 2 membres indépendants sur 5, soit moins que les 2/3 préconisés par le Code.</p> <p>Cependant, Wendel étant une société contrôlée par un actionnaire majoritaire, il suffit que la proportion de membres indépendants au Conseil soit supérieure à 1/3 ; tel est bien le cas avec 44 % d'indépendants. Or, compte tenu de la décision de principe du Conseil de faire siéger tous ses membres dans l'un des deux Comités, cette proportion se retrouve automatiquement dans la composition des Comités.</p> <p>En outre, le Conseil de surveillance estime que la Présidence tenue par un membre indépendant, l'implication et la connaissance approfondie de la Société par les membres des Comités, le recours régulier à des experts extérieurs et la fréquence des réunions compensent une approche arithmétique de la composition des Comités. Enfin, le Conseil de surveillance a souhaité que chaque Président de Comité, membre indépendant du Conseil, assiste aux réunions du Comité qu'il ne préside pas, ce qui renforce la présence de membres indépendants.</p>
Exclusion du critère relatif aux 12 ans de mandat maximum pour qualifier d'indépendant un membre du Conseil de surveillance	<p>Compte tenu de l'activité d'investissement à long terme qui est celle de Wendel, il apparaît que l'expérience acquise dans ce domaine est un critère essentiel dans l'appréciation de la compétence des membres du Conseil de surveillance de la Société.</p> <p>Ainsi, le Conseil a considéré, lors de sa réunion du 12 février 2013 que M. Didier Cherpitel, nommé administrateur en 1998, compte tenu de sa grande expérience, de son implication dans les travaux du Conseil, de sa conformité à tous les autres critères retenus par le Code Afep-Medef, de sa personnalité et de sa hauteur de vue, devait être considéré comme un administrateur indépendant.</p>
Absence de variabilité des jetons de présence en fonction de l'assiduité	<p>Le Conseil de surveillance n'a pas estimé utile d'instaurer une part variable d'assiduité compte tenu du taux de participation élevé aux réunions du Conseil et de ses Comités en 2012 (88 % pour le Conseil, 90 % pour le Comité d'audit, 92 % pour le Comité de gouvernance).</p>
Indication des critères utilisés pour la détermination de la rémunération variable et information sur l'application de ces critères	<p>La rémunération des membres du Directoire comprend une partie variable, établie sur des critères et objectifs précis tels que la stratégie d'investissement ou de désinvestissement, l'évolution des résultats du groupe et la gestion de sa dette.</p> <p>L'atteinte des objectifs est reflétée par le niveau de la rémunération variable fixée par le Conseil de surveillance.</p>
Pourcentage d'options et actions de performance des dirigeants mandataires sociaux	<p>La Société n'indique pas le pourcentage d'options et d'actions de performance des dirigeants mandataires sociaux, mais le Conseil de surveillance veille au bon équilibre de l'allocation d'options aux membres du Directoire par rapport au capital de la Société, à la rémunération des dirigeants et au nombre total d'options et actions de performance attribuées.</p>
Acquisition d'actions lors de l'attribution définitive des actions de performance	<p>Une telle disposition n'a pas été prévue, les membres du Directoire détenant chacun un nombre déjà très significatif d'actions de la Société.</p> <p>Ils sont en outre soumis à une obligation permanente de conservation de 25 000 actions.</p>
Cas de versement des indemnités de départ aux dirigeants mandataires sociaux	<p>Les cas de versement des indemnités de départ des membres du Directoire sont plus larges que ceux prévus par la recommandation 20.2.4 du Code Afep-Medef qui prévoit que l'indemnisation d'un dirigeant ne peut intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.</p> <p>Chez Wendel, l'indemnité pourrait en outre être versée en cas de départ contraint résultant d'une modification substantielle de responsabilités ; ce cas de versement a paru légitime au Conseil de surveillance, car la modification substantielle de ses responsabilités serait de fait imposée au dirigeant.</p> <p>Par ailleurs, des conditions de performance exigeantes ont été posées, dont la réalisation devra être constatée par le Conseil.</p>
Plan de succession des dirigeants mandataires sociaux	<p>Le Directoire de Wendel est composé de deux membres. En cas de vacance imprévisible du Président du Directoire, l'autre membre du Directoire pourra assurer la transition, dans l'attente d'une nomination par le Conseil.</p>

2.1.4 Les Comités du Conseil de surveillance

Afin d'exercer sa mission dans les meilleures conditions, le règlement intérieur du Conseil prévoit que les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des comités spécialisés. Ces comités sont au nombre de deux : le Comité d'audit et le Comité de gouvernance. Leurs attributions sont précisées par le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

2.1.4.1 Le Comité d'audit

Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de cinq membres :

- M^{me} Guylaine Saucier, Présidente ;
- M. Gérard Buffière ;
- M. Nicolas Celier ;
- M. Édouard de l'Espée ;
- M. Humbert de Wendel.

Le Président du Conseil de surveillance et le Président du Comité de gouvernance sont conviés à chaque réunion du Comité d'audit.

Chacun des membres du Comité d'audit a la compétence financière et comptable requise pour être membre du Comité, dans la mesure où il exerce ou a exercé des fonctions de Direction générale dans plusieurs sociétés industrielles ou financières.

M^{me} Guylaine Saucier et M. Gérard Buffière sont les membres indépendants du Comité.

La composition du Comité d'audit ne répond pas strictement à la recommandation 14.1 du Code Afep-Medef qui préconise au moins deux tiers de membres indépendants (voir le tableau de synthèse des recommandations Afep-Medef en section 2.1.3).

Missions du Comité d'audit

Conformément à la recommandation 14.2 du Code Afep-Medef, à l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 relative aux Commissaires aux comptes et au rapport final sur le Comité d'audit de l'AMF (juillet 2010), le Comité d'audit de Wendel a pour tâche principale d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Plus spécifiquement, et conformément à l'article 17.1 du règlement intérieur du Conseil de surveillance, le Comité d'audit de Wendel a notamment pour missions de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- vérifier le traitement comptable de toute opération significative ou complexe réalisée par la Société ;
- s'assurer que l'information financière provient d'un processus suffisamment structuré pour garantir la fiabilité de cette information ;
- s'assurer qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière et notamment sur le patrimoine de la Société ; il s'assure également que les faiblesses identifiées donnent lieu à des plans d'actions appropriés ;
- assurer la liaison avec les Commissaires aux comptes ;
- contrôler, avant qu'ils ne soient rendus publics, les principaux documents d'information comptable et financière (et notamment le calcul périodique de l'actif net réévalué) émis par la Société ;
- présenter au Conseil de surveillance les observations qu'il juge utiles en matière comptable et financière, notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes individuels et consolidés, semestriels et annuels ;
- piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, soumettre au Conseil de surveillance le résultat de cette sélection et émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la désignation est proposée à l'Assemblée générale ;
- se faire communiquer les honoraires d'audit et de conseil versés par la Société et ses filiales aux cabinets et aux réseaux des Commissaires aux comptes de la Société et en rendre compte au Conseil de surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire, et au moins deux fois par an préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil de surveillance. Le Comité d'audit peut tenir ses réunions par visioconférence ou autres moyens de télécommunication. Il peut, dans le cadre de sa mission, se saisir de toute question qu'il juge utile et nécessaire. Il dispose de tous les moyens qu'il requiert pour mener à bien sa mission.

Ses réunions ont lieu, dans toute la mesure du possible, avec un délai suffisant par rapport aux réunions du Conseil de surveillance pour lui permettre d'approfondir tout point qui soulèverait son attention.

De même, les principaux documents sont adressés à l'avance à ses membres avec un délai suffisant. Le Directeur financier de la Société présente aux membres du Comité les sujets à l'ordre du jour, ainsi que les risques identifiés pour la Société et les engagements hors-bilan. Les Commissaires aux comptes sont invités lors de chaque réunion. Le Comité d'audit auditionne la Direction financière ainsi que les Commissaires aux comptes en dehors de la présence des membres du Directoire. Le Directeur financier présente aux membres du Comité les facteurs de risques et les engagements hors-bilan significatifs de la Société.

Une information sur les particularités comptables, financières et opérationnelles de la Société est organisée pour les membres du Comité d'audit à leur demande.

Le Comité d'audit peut enfin mandater des experts pour mener à bien toute tâche ou diligence relevant de son champ de compétence. C'est ainsi qu'il a donné mandat à un expert indépendant reconnu dans le cadre de l'évaluation de l'actif net réévalué (ANR) de la Société.

À l'issue de chaque réunion, les membres du Comité délibèrent, hors la présence des membres du Directoire. Le procès-verbal est approuvé lors de la séance suivante du Comité et un compte rendu est fait par la Présidente du Comité d'audit lors de la réunion suivante du Conseil de surveillance.

Le Comité d'audit s'est réuni six fois en 2012 ; le taux de participation a été de 90 % ; la durée moyenne d'une réunion a été de trois heures.

M. Patrick Bendahan, Directeur et membre de l'équipe d'investissement, était Secrétaire du Comité d'audit jusqu'en juin 2012. M^{me} Caroline Bertin Delacour, Directeur juridique et Secrétaire du Conseil de surveillance, est Secrétaire du Comité d'audit depuis juin 2012.

En 2012, le Comité d'audit a examiné les points suivants :

- comptes individuels et consolidés au 31 décembre 2011 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2012 ;
- tests de dépréciation (*impairment*) ;
- actif net réévalué ;
- rapports des Commissaires aux comptes ;
- situation de liquidité et de l'endettement de Wendel et des filiales ;
- suivi des risques et mise en place d'une cartographie des risques ;
- engagements hors bilan (garanties de passif) ;
- litiges en cours ;
- traitement comptable de certaines opérations ;
- produit du co-investissement reçu par l'équipe de direction lors de la cession de la société Deutsch ;
- situation fiscale du Groupe ;
- rapport du Président du Conseil de surveillance sur la gestion des risques et le contrôle interne ;
- indépendance des Commissaires aux comptes, notamment à l'occasion de l'examen des honoraires versés par la Société et de l'approbation préalable des missions n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes ;
- renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ;
- fonctionnement du Comité ;

- revue des réponses aux questions posées par l'AMF sur le document de référence 2011.

En outre, le Comité a auditionné les Commissaires aux comptes.

2.1.4.2 Le Comité de gouvernance

Composition du Comité de gouvernance

Le Comité de gouvernance, qui regroupe les fonctions du Comité de nomination et celles du Comité des rémunérations, est composé de trois membres depuis le 13 septembre 2012 :

- M. Didier Cherpitel, Président ;
- M^{me} Dominique Hériard Dubreuil ;
- M. François de Wendel.

M. Jean-Marc Janodet a été membre du Comité jusqu'au 4 juin 2012, date à laquelle son mandat de membre du Conseil de surveillance a expiré. M. François de Mitry, qui a été membre du Comité jusqu'au 13 septembre 2012, a remis sa démission au Conseil de surveillance avec effet à cette date, du fait de son entrée dans de nouvelles fonctions au sein d'un fonds d'investissement.

Le Président du Conseil de surveillance et la Présidente du Comité d'audit ont été conviés à chaque réunion du Comité de gouvernance.

Le Comité de gouvernance comprend deux membres indépendants, M^{me} Dominique Hériard Dubreuil et M. Didier Cherpitel, son Président.

À l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2013 et sous réserve de ses décisions, le Comité de gouvernance devrait comprendre cinq membres.

Missions du Comité de gouvernance

Selon l'article 17.2 du règlement intérieur du Conseil de surveillance, les missions du Comité de gouvernance sont les suivantes :

- proposer au Conseil de surveillance les évolutions de sa composition après avoir examiné tous les éléments à prendre en compte : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la répartition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, nombre légitime de membres indépendants, promotion de la parité, candidatures envisageables ;
- proposer la rémunération actuelle ou différée (indemnités de départ), fixe ou variable, des membres du Directoire, y compris les avantages en nature, et l'attribution de stock-options ou d'actions de performance ;
- examiner les propositions du Directoire concernant les stock-options, les attributions d'actions de performance et autres systèmes d'intéressement et de participation pour les salariés de la Société ;
- proposer au Conseil de surveillance les principes généraux de la politique de co-investissement des membres du Directoire et de l'équipe dirigeante, en vue de sa détermination par le Conseil ;
- proposer la rémunération du Président du Conseil de surveillance ;
- proposer les modalités de répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance ;
- se prononcer sur toute question relative à la gouvernance de la Société ou au fonctionnement de ses organes sociaux ;

- se saisir, à la demande du Conseil, de toute question concernant la déontologie.

Travaux et modes de fonctionnement

Le Comité de gouvernance s'est réuni à neuf reprises en 2012. Le taux de présence de ses membres a été de 92 %. Les réunions ont duré en moyenne deux heures quarante.

Le Comité peut faire appel à des experts indépendants reconnus pour l'éclairer dans ses missions. C'est ainsi qu'il a consulté en 2012 plusieurs cabinets spécialisés pour le conseiller sur l'évolution de la composition du Conseil de surveillance, l'évolution de la rémunération du Directoire et l'allocation des stock-options et des actions de performance.

L'ordre du jour et les documents et rapports nécessaires sont adressés aux membres du Comité environ une semaine avant la réunion. Le procès-verbal est approuvé lors de la réunion suivante et un compte-rendu est fait par le Président du Comité de gouvernance lors de la réunion suivante du Conseil de surveillance.

Le secrétariat de ce Comité est assuré par M^{me} Caroline Bertin Delacour, Directeur juridique, également Secrétaire du Conseil de surveillance.

Les réunions au cours de l'exercice 2012 ont porté sur les points suivants :

- rémunération du Directoire ;
- conformité de la Société au regard du Code Afep-Medef, et notamment indépendance des membres du Conseil ;
- rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- attributions de stock-options et d'actions de performance ;
- co-investissement des membres du Directoire ;
- plan d'épargne Groupe et plan d'intéressement ;
- autoévaluation formalisée du Conseil de surveillance ;
- composition et processus de renouvellement des membres du Conseil ;
- revue des candidatures au Conseil ;
- revue des réponses aux questions posées par l'AMF sur le document de référence 2011 ;
- modification du règlement intérieur du Conseil pour renforcer la procédure de traitement des conflits d'intérêt au sein du Conseil.

2.1.5 Répartition des pouvoirs entre le Directoire et le Conseil de surveillance

La Société a adopté le mode de direction à Directoire et Conseil de surveillance à l'issue de l'Assemblée générale du 31 mai 2005. La Société avait souhaité faire ainsi évoluer sa gouvernance en mettant en place un partage clair des responsabilités entre management et actionariat, entre direction et contrôle.

En vertu de l'article 21 des statuts, le Directoire assure la direction collégiale de la Société sous le contrôle du Conseil de surveillance. Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. Toutefois, cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la Société.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les statuts de la Société attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil de surveillance. Le Président du Directoire et, le cas échéant, le ou les membres du Directoire désignés comme Directeurs généraux par le Conseil de surveillance, représentent la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Président ou d'un des Directeurs généraux qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs

objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.

Le Directoire établit et présente au Conseil de surveillance la stratégie, les rapports mentionnés ci-après, les budgets ainsi que les comptes annuels et semestriels dans les conditions prévues par la loi.

Le Directoire, après discussion avec le Conseil de surveillance, convoque les Assemblées générales des actionnaires et, le cas échéant, toute autre assemblée et en fixe l'ordre du jour, sans préjudice des dispositions de l'article 15 des statuts.

Le Directoire exécute les décisions des assemblées.

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce et de l'article 14 de son règlement intérieur, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion conduite par le Directoire. À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer tout document qu'il estime nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Dans les circonstances où il l'estime nécessaire, le Conseil de surveillance peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires. Il en fixe alors l'ordre du jour.

Le Directoire s'assure que les projets de résolution qu'il soumet à l'Assemblée générale des actionnaires concernant la composition ou le fonctionnement du Conseil sont conformes aux délibérations du Conseil de surveillance.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de surveillance un rapport détaillé sur la situation et les perspectives de la Société et, en particulier, sur les performances et la stratégie de développement des filiales composant le portefeuille (chiffre d'affaires, situation financière), les opérations financières projetées ou réalisées, ainsi que toutes les opérations susceptibles d'affecter significativement la Société.

Après la clôture de chaque exercice et dans un délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, individuels et consolidés, accompagnés de son rapport de gestion présenté à l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de surveillance expose à l'Assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels, individuels et consolidés. Le Directoire présente en outre les comptes semestriels au Conseil de surveillance ainsi que les documents de gestion prévisionnelle.

Le Directoire informe le Conseil de surveillance chaque trimestre de l'évolution de l'actif net réévalué par action (ANR) qui mesure la création de richesse par la Société (voir section 4.3). Il lui expose, aussi fréquemment que nécessaire, la situation bilancielle de la Société, ainsi que la nature et la maturité de ses financements bancaires et obligataires.

Le Conseil de surveillance est régulièrement informé des risques encourus par la Société et des mesures prises par le Directoire pour y faire face (sections 2.2, 2.3 et note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés). Il est également régulièrement informé de l'évolution du capital et des droits de vote, ainsi que des projets d'acquisition ou de cession de la Société.

L'autorisation préalable du Conseil de surveillance est requise pour certaines opérations énumérées à l'article 15 des statuts de la Société :

- a) en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des décisions du Conseil de surveillance des 1^{er} décembre 2010 et 5 décembre 2012 pour :
- la cession d'immeubles par nature, au-delà de 10 M€ par opération,
 - les cessions de participations, au-delà de 100 M€ par opération,
 - la constitution de sûretés ainsi que l'octroi de cautions, avals et garanties, au-delà de 100 M€ par opération,
 - toutes conventions soumises à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;

b) en vertu des statuts de Wendel pour :

- toute opération, notamment d'acquisition ou de cession réalisée par la Société (ou un holding intermédiaire), supérieure à 100 millions d'euros,
- toute décision engageant durablement l'avenir de la Société ou de ses filiales, c'est-à-dire, selon l'interprétation du Conseil de surveillance, toute décision modifiant sensiblement la stratégie ou l'image du groupe Wendel,
- la proposition à l'Assemblée générale de toute modification statutaire,
- toute opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une augmentation de capital ou réduction du capital par émission de valeurs mobilières ou annulation d'actions,
- toute proposition à l'Assemblée générale d'affectation du résultat et de distribution de dividende ainsi que toute distribution d'acompte sur dividende,
- toute opération de fusion ou de scission à laquelle la Société serait partie,
- toute proposition à l'Assemblée générale d'un programme de rachat d'actions,
- toute proposition à l'Assemblée générale en vue de la nomination ou du renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

Le Conseil de surveillance est également associé à la politique de communication financière.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance fixe le montant de la rémunération du Président du Directoire ainsi que ses modalités (actuelle ou différée, fixe ou variable) ; il autorise la rémunération de M. Bernard Gautier sur la proposition du Président du Directoire. Il se prononce sur l'attribution aux membres du Directoire de stock-options ou d'actions de performance avec les conditions de performance et de conservation y afférentes. Le Conseil détermine enfin les principes généraux de la politique de co-investissement des membres du Directoire et de l'équipe dirigeante et autorise le co-investissement des membres du Directoire (voir note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés). Dans tous les cas, le Conseil statue sur recommandation du Comité de gouvernance. Il appartient au Directoire de déterminer les attributions individuelles de stock-options et d'actions de performance aux salariés, d'en décider les dates d'attribution et d'en arrêter les règlements des plans.

2.1.6 Déontologie des organes de direction et de surveillance

La recommandation 17 du Code Afep-Medef et la recommandation n° 2010-07 de l'AMF en date du 3 novembre 2010 prescrivent une série d'obligations s'appliquant aux membres des organes de direction.

Afin de s'y conformer, le Directoire a arrêté le 1^{er} décembre 2009 une Charte de confidentialité et de déontologie boursière, qui s'applique aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance, ainsi qu'aux salariés de la Société.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a adopté son règlement intérieur lors de sa séance du 1^{er} décembre 2010.

Enfin, un Déontologue a été nommé par le Directoire en date du 24 juillet 2009. Les missions confiées au Déontologue de la Société sont définies par la Charte de confidentialité et de déontologie boursière de la Société.

2.1.6.1 Conventions réglementées

Les conventions intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance. Il en est de même pour les conventions intervenant entre la Société et un actionnaire disposant de plus de 10 % de droits de vote ainsi que les conventions intervenant entre la Société et une entreprise tierce, si elles ont des dirigeants communs. Le Président du Conseil de surveillance donne avis aux Commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'Assemblée générale ; les Commissaires aux comptes présentent un rapport spécial à l'Assemblée, qui statue sur ce rapport. Cette procédure ne s'applique pas aux conventions courantes conclues à des conditions normales.

2.1.6.2 Inscription au nominatif

Les actions ou autres valeurs mobilières émises par la Société ou par ses filiales et participations cotées qui sont détenues ou qui viendraient à être détenues par les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance ou toute personne liée, notamment par leurs conjoints ou enfants à charge, doivent être inscrites sous la forme nominative.

2.1.6.3 Obligation d'abstention

Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont tenus à une stricte obligation de confidentialité concernant les informations précises, non publiques et qui seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des actions ou de tout autre titre coté de la Société. Ces informations constituent des informations privilégiées.

Cette obligation s'applique également en cas de détention d'une information privilégiée concernant une société à laquelle Wendel porterait un intérêt d'investissement.

De ce fait, les membres des organes de direction doivent s'abstenir de réaliser directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, une quelconque transaction sur les actions ou tout autre titre coté de la Société dès lors qu'ils sont en possession d'une information privilégiée.

Cette même obligation d'abstention est requise à certaines périodes dites « fenêtres négatives », lorsque la Société publie ses comptes annuels et semestriels, son information financière trimestrielle ou son actif net réévalué (ANR, voir section 4.3). Ces périodes sont les suivantes : pour la publication des comptes annuels et semestriels, il s'agit des 30 jours qui précèdent et des 2 jours qui suivent cette publication, pour la publication de l'information trimestrielle et de l'ANR, il s'agit des 15 jours qui précèdent et des 2 jours qui suivent cette publication.

Cette obligation d'abstention est également requise à toute autre période communiquée par le Déontologue de la Société.

Sauf disposition contraire, ces périodes d'abstention prennent fin à compter de la parution de l'information en cause par une publication légale et/ou d'un communiqué de presse faisant l'objet d'une diffusion effective et intégrale.

En outre, les membres des organes de direction s'interdisent d'intervenir sur les titres des filiales et participations cotées du groupe Wendel. Cette interdiction ne s'applique pas aux actions qu'ils détiennent en leur qualité d'administrateur, conformément aux obligations légales ou statutaires ou conformément aux recommandations émises, le cas échéant, par la société au sein de laquelle ils sont administrateurs. Cette interdiction ne s'applique pas non plus d'une part en cas de versement d'un dividende en nature sous la forme de titres de filiales ou participations détenus en portefeuille par la Société ou d'autre part aux titres de filiales ou participations cotées du groupe Wendel acquis antérieurement au 15 juillet 2007 ; les personnes qui détiendraient de tels titres peuvent les conserver ou choisir de les céder dans le respect des principes de la Charte de confidentialité et de déontologie boursière de la Société.

Afin de prévenir les manquements d'initiés, les membres des organes de direction et de surveillance sont inscrits sur la liste des initiés permanents établie par le Déontologue de la Société. Cette liste est tenue à la disposition de l'AMF et conservée pendant au moins cinq ans après son établissement ou sa mise à jour. Les mandataires sociaux peuvent également être inscrits sur les listes d'initiés occasionnels lorsque cela est nécessaire.

2.1.6.4 Déclaration des transactions des dirigeants

Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance, ainsi que les personnes qui leur sont liées, sont tenus de déclarer à l'AMF, par voie électronique, dans un délai de cinq jours de négociation suivant leur réalisation, les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions de la Société, ainsi que les transactions effectuées sur des instruments qui leur sont liés. Cette déclaration est également adressée au Déontologue de la Société. La Société a décidé de faire figurer toutes ces transactions depuis 2006 sur son site Internet.

2.1.6.5 Conflits d'intérêts

S'agissant des conflits d'intérêts, les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ont l'obligation de clarifier les conflits d'intérêts effectifs ou potentiels et à les porter à la connaissance du Déontologue de la Société.

Chaque membre du Directoire a l'obligation de faire part au Déontologue de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante (sur les conflits d'intérêt, voir section 2.1.1.2 conflits d'intérêt, liens familiaux et contrats de services).

Lors de sa séance du 10 février 2012, le Conseil de surveillance a renforcé dans son règlement intérieur les procédures visant à prévenir les conflits d'intérêt. Il est précisé que les membres du Conseil de surveillance ont une obligation de confidentialité et de loyauté. Chaque membre du Conseil établit une déclaration, adressée au Déontologue de la Société (i) au moment de l'entrée en fonction du nouveau membre du Conseil, (ii) à tout moment, à l'initiative du membre du Conseil ou sur demande du Déontologue et (iii) en tout état de cause, dans les dix jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en tout ou partie inexact la précédente déclaration. En situation de conflit d'intérêt, même potentiel, le membre du Conseil s'abstient de participer aux débats et ne prend pas part au vote de la délibération correspondante ; il ne reçoit

pas les informations relatives au point de l'ordre du jour suscitant un conflit d'intérêt ; le Président du Conseil de surveillance l'invite à ne pas assister à la délibération. Toute décision du Conseil concernant un conflit d'intérêt est relatée dans le procès-verbal de la séance.

Tout membre du Conseil de surveillance informe également le Président du Conseil de surveillance et le Président du Comité de gouvernance de son intention d'accepter un nouveau mandat ou une nouvelle fonction dans une société n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, si le membre du Conseil de surveillance concerné estime que ce nouveau mandat ou cette nouvelle fonction est susceptible de créer un conflit. Le Conseil décide, le cas échéant, si une telle nomination est incompatible avec le mandat de membre du Conseil de surveillance de Wendel ; dans l'affirmative, le membre du Conseil est invité à choisir entre ce nouveau mandat ou cette nouvelle fonction, d'une part, et son mandat chez Wendel, d'autre part. Toute décision d'incompatibilité est dûment motivée.

2.1.6.6 Restriction sur la cession d'actions Wendel par les membres du Conseil de surveillance et du Directoire

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance ou du Directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société autres que :

- l'obligation pour chaque membre du Conseil de surveillance prévue par les statuts de la Société de détenir 100 actions entièrement

libérées, ce nombre étant porté à 500 actions en application du règlement intérieur du Conseil de surveillance ;

- les obligations de conservation par les membres du Directoire des actions issues des levées de leurs stock-options ou de l'attribution définitive de leurs actions de performance ;
- l'impossibilité pour les membres du Directoire d'exercer leurs options dans les 30 jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels, conformément à la décision du Conseil de surveillance du 4 juin 2010 suivant en cela la recommandation 20.2 du Code Afep-Medef ;
- l'engagement de conservation par certains mandataires sociaux pendant la durée de leur présence dans le Groupe d'une quantité significative des titres Wendel issus de l'acquisition de Solfur en 2007 ;
- la saisie conservatoire d'une partie des actions d'un mandataire social dans le cadre d'une procédure judiciaire ;
- les engagements collectifs de conservation conclus par certains mandataires sociaux dans le cadre de l'article 885 I bis et 787 B du Code général des impôts, décrits à la section 6.9.1 du présent document de référence.

2.1.7 Rémunération des mandataires sociaux

2.1.7.1 Politique de rémunération des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est arrêtée par le Conseil de surveillance en février/mars de chaque année, sur recommandation du Comité de gouvernance.

Le Comité de gouvernance appuie sa recommandation par référence aux pratiques de marché pour les sociétés cotées et les sociétés d'investissement européennes ; pour ce faire, il recourt périodiquement à des références sectorielles fournies par un expert indépendant. En particulier, dans le cadre du renouvellement du Directoire dont le mandat venait à échéance en avril 2013, il a fait appel à un cabinet indépendant pour effectuer un benchmark global de la rémunération des membres du Directoire.

La rémunération des membres du Directoire est construite pour être à la fois :

- compétitive par rapport aux concurrents que sont les sociétés d'investissement européennes ;
- cohérente avec la stratégie d'investisseur de long terme de Wendel ;
- alignée sur les intérêts des actionnaires ;

- soumise à des conditions de performance exigeantes.

2.1.7.2 Synthèse des rémunérations et des options et actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

La rémunération des membres du Directoire comprend :

- une partie fixe, incluant les jetons de présence perçus au titre de leurs mandats au sein du Groupe ;
- une partie variable, établie sur des objectifs précis, fondés sur des critères quantitatifs et qualitatifs, dont le choix et la pondération sont définis chaque année par le Conseil de surveillance sur la recommandation du Comité de gouvernance ; l'atteinte des objectifs est reflétée par le niveau de la rémunération variable effectivement attribuée par le Conseil de surveillance (voir tableau de conformité au Code Afep-Medef, section 2.1.3) ;
- des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou des attributions d'actions de performance.

Les membres du Directoire ne bénéficient pas de bonus différés ou de retraites supplémentaires.

Tableau 1

	2012	2011
Frédéric Lemoine Président du Directoire		
Total des rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 715 860	1 817 201
Nombre d'options attribuées au cours de l'exercice	54 542	96 000
Valorisation des options ⁽¹⁾ attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	507 241	1 201 920
Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice	18 181	0
Valorisation des actions de performance ⁽²⁾ attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	485 433	0
Total : rémunérations dues au titre de l'exercice et valorisation des stock-options et actions de performance attribuées au cours de l'exercice	2 708 534	3 019 121
Bernard Gautier Membre du Directoire		
Total des rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 004 595	1 056 285
Nombre d'options attribuées au cours de l'exercice	36 361	64 000
Valorisation des options ⁽¹⁾ attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	338 157	801 280
Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice	12 120	0
Valorisation des actions de performance ⁽²⁾ attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	323 604	0
Total : rémunérations dues au titre de l'exercice et valorisation des stock-options et actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 666 356	1 857 565

La valorisation des options et des actions de performance figurant dans ce tableau correspond à leur « juste valeur » comptable calculée au moment de leur attribution conformément aux normes comptables IFRS. Il ne s'agit ni des montants perçus, ni des montants réels qui pourraient être dégagés si les conditions de présence et de performance permettaient aux bénéficiaires de ces droits de percevoir un revenu.

(1) La valorisation de ces options est en baisse : 9,30 € en 2012, 12,52 € en 2011 (voir section 2.1.7.4) ;

(2) Les actions de performance attribuées en 2012 sont valorisées à 26,70 €. (voir section 2.1.7.6) Il n'y a pas eu d'attribution en 2011.

2.1.7.3 Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Le niveau des rémunérations fixes des membres du Directoire n'a pas été augmenté entre 2009 et 2012. Il est à noter qu'en 2009, année où M. Frédéric Lemoine a été nommé Président du Directoire, la rémunération de ce dernier a été fixée à 1 200 000 €, alors que celle de M. Jean-Bernard Lafonta s'élevait à 1 354 358 € ; celle de M. Bernard Gautier a diminué de 800 000 € à 700 000 €. Il est également à noter qu'en 2009, M. Bernard Gautier avait renoncé à 60 % de sa rémunération variable.

La rémunération variable est versée au début de l'année suivant celle au titre de laquelle elle est due. Pour la rémunération variable versée en 2013 au titre des résultats obtenus au cours de l'année 2012, les montants ont été définis sur la base de critères objectifs fixés le 21 mars 2012 par le Conseil de surveillance.

La rémunération variable intègre une part quantitative (pour 50 % des objectifs en 2012) et une part qualitative (pour 50 % des objectifs en 2012). En cas d'atteinte totale des objectifs, elle représente un montant cible de 50 % de la rémunération fixe. Elle n'est en aucun cas garantie.

Pour M. Frédéric Lemoine, elle pourrait atteindre jusqu'à 100 % de sa rémunération fixe en cas de dépassement de ses objectifs quantitatifs. Pour M. Bernard Gautier, cette rémunération variable cible peut être dépassée en cas de surperformance. Le Comité de gouvernance du 12 février 2013 a estimé que les objectifs des deux membres du Directoire

avaient été atteints à hauteur de 80 % en 2012. En conséquence, il a proposé au Conseil de surveillance du 12 février 2013, qui l'a accepté, que M. Frédéric Lemoine perçoive, pour 2012, 80 % de sa rémunération variable cible (laquelle représente 50 % de sa rémunération fixe), soit 480 000 €.

M. Frédéric Lemoine a proposé que les membres du Directoire soient évalués de la même manière ; le Comité de gouvernance a ainsi proposé que M. Bernard Gautier, pour sa part, perçoive, pour 2012, 80 % de sa rémunération variable cible (laquelle représente 50 % de sa rémunération fixe), soit 280 000 €, ce qui a été autorisé par le Conseil de surveillance.

Tableau 2

Les montants versés au titre de l'année correspondent aux sommes effectivement perçues par chaque mandataire ; les montants dus correspondent, conformément à la définition donnée par l'AMF, aux « rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice, quelle que soit la date de versement ».

Les écarts entre les montants dus et les montants versés résultent du décalage entre la date de versement des jetons de présence et des rémunérations variables avec l'exercice auquel ils se rapportent. Ces montants intègrent la totalité des rémunérations versées par les sociétés du Groupe au cours de l'exercice.

	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Frédéric Lemoine Président du Directoire				
Rémunération fixe totale	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
<i>dont jetons de présence ⁽¹⁾</i>	273 758	269 190	264 587	245 813
Rémunération variable	480 000	600 000	600 000	600 000
Rémunération exceptionnelle au regard de l'atteinte des objectifs	0	0	-	150 000
Autres rémunérations ⁽²⁾	23 395	5 209	5 085	22 395
Avantages en nature ⁽³⁾	12 465	12 465	12 116	12 116
TOTAL	1 715 860	1 817 674	1 817 201	1 984 511

(1) M. Frédéric Lemoine a perçu des jetons de présence de Bureau Veritas, Legrand, Saint-Gobain, Trief Corporation SA et Winvest Conseil sarl.

(2) M. Frédéric Lemoine bénéficie des accords en vigueur au sein de Wendel (accord d'intéressement, plan d'épargne Groupe, Perco, etc.), au même titre que l'ensemble des salariés de Wendel.

S'agissant de l'intéressement, il devrait recevoir en 2013 au titre de 2012 un montant brut correspondant à la moitié du Plafond Annuel de la Sécurité sociale applicable en 2012, soit 18 186 €.

Sa souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés en 2012 au sein du plan d'épargne Groupe, a bénéficié de l'abondement majoré de 5 209,04 €.

(3) N'ayant pas de contrat de travail, M. Frédéric Lemoine bénéficie depuis le 1^{er} octobre 2009 d'une assurance-chômage souscrite auprès de la GSC (garantie sociale des chefs d'entreprise). Il a également accès aux régimes de couverture santé, invalidité et décès dans les mêmes conditions qu'un cadre de Wendel.

Il a l'usage d'une voiture de fonction qu'il n'utilise pas à titre personnel.

	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Bernard Gautier Membre du Directoire				
Rémunération fixe totale	700 000	700 000	700 000	700 000
<i>dont jetons de présence ⁽¹⁾</i>	152 758	142 390	159 542	166 318
Rémunération variable	280 000	350 000	350 000	350 000
Rémunération exceptionnelle au regard de l'atteinte des objectifs	0	0	0	100 000
Autres rémunérations ⁽²⁾	24 595	6 409	6 285	23 595
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	1 004 595	1 056 409	1 056 285	1 173 595

(1) M. Bernard Gautier a perçu des jetons de présence de Saint-Gobain, Trief Corporation SA, Winvest Conseil SARL, Winvest International Sicar SA et Oranje-Nassau Développement Sicar SA.

(2) M. Bernard Gautier bénéficie des accords en vigueur au sein de Wendel :

S'agissant de l'intéressement, il devrait recevoir en 2013 au titre de 2012 un montant brut correspondant à la moitié du plafond annuel de la Sécurité sociale applicable en 2012, soit 18 186 €.

Sa souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés en 2012 au sein du plan d'épargne Groupe a bénéficié de l'abondement majoré de 5 209,04 €.

Etant salarié, il a également reçu en 2012 1 200 € au titre de la prime de partage des profits.

2.1.7.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Les attributions de stock-options chez Wendel suivent les principes suivants :

- des attributions d'options ont lieu chaque année à certains salariés et dirigeants de Wendel ou de sociétés qui lui sont liées ;
- ni les membres du Directoire, ni les membres des équipes de Wendel ne bénéficient de stock-options accordées par des filiales ou participations.

En 2012, les membres du Directoire ont bénéficié d'une allocation de stock-options qui a été arrêtée par le Conseil de surveillance, sur la

recommandation du Comité de gouvernance et qui est présentée dans le tableau ci-après.

Les options d'achat d'actions attribuées aux membres du Directoire présentent les caractéristiques suivantes :

- condition de présence : l'exercice des options est soumis à une condition de présence sur deux ans ; sous réserve de la réalisation des conditions de performance, la moitié des options peuvent être exercées à l'expiration d'un délai d'un an et la totalité des options peuvent être exercées à l'expiration du délai de deux ans ;
- condition de performance : le nombre d'options exerçable est soumis à une condition de progression de l'ANR de 5 % par an sur 2 ans qui se décompose comme suit : la totalité des options attribuées est intégralement exerçable si la progression de l'ANR sur

la période 2012-2014 est supérieure ou égale à 10,25 % ; la moitié des options seulement est exerçable si la progression de l'ANR sur la période 2012-2013 est supérieure ou égale à 5 %. L'ANR servant de référence pour l'année 2012 est l'ANR calculé au 24 mai 2012, soit 93,6 € par titre ; les ANR servant de référence pour les années 2013 et 2014 seront les derniers ANR publiés avant les 5 juillet 2013 et 5 juillet 2014, augmentés du cumul de tous les dividendes versés depuis le 24 mai 2012 ;

- condition de conservation : les membres du Directoire doivent conserver au titre du plan 2012 au moins 500 actions issues de l'exercice des options et détenir en permanence 25 000 actions de la Société au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions au sein de la Société.

Tableau 3

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	Conditions de performance
Frédéric Lemoine	Plan W - 5	achat	9,30 €	54 542	54,93 €	2013-2022	
	Date : 5 juillet 2012						voir ci-dessus
Bernard Gautier	Plan W - 5	achat	9,30 €	36 361	54,93 €	2013-2022	
	Date : 5 juillet 2012						voir ci-dessus
TOTAL				90 903			

La valorisation des options a été établie par un expert indépendant et se fonde sur un modèle mathématique de valorisation des options de type binomial. Le modèle tient compte de la survenance de différents éléments qui peuvent intervenir pendant la période de validité des options et notamment des différentes échéances temporelles à l'occasion desquelles est testée la réalisation des conditions de performance et de présence préalablement définies. La valeur de chaque option, établie sur la base de ce modèle, ressort à 9,30 € à la date d'attribution des options (5 juillet 2012) comme indiquée dans le tableau ci-dessus. Cette valeur reflète le dispositif particulièrement contraignant qui assure l'alignement des intérêts du Directoire avec les objectifs de la Société. En revanche, cette valorisation ne tient pas compte des fenêtres négatives et des périodes de détention d'informations privilégiées qui empêchent de lever les options et de vendre les actions correspondantes et qui devraient réduire la valeur des options. En tout état de cause, il s'agit d'une valeur optionnelle et aucune somme n'a été versée à ce titre aux bénéficiaires par la Société.

Concernant les plans d'attribution d'options 2009 à 2011, le Conseil de surveillance du 12 février 2013, sur la recommandation du Comité de gouvernance, a modifié la condition de conservation qui était prévue pour l'aligner sur celle du plan 2012 et ainsi imposer au minimum la conservation de 25 000 actions, dont 500 actions au titre de chaque plan ; au 31 décembre 2012, M. Frédéric Lemoine détenait 43 838 actions et M. Bernard Gautier en détenait 329 748.

Plus généralement :

Aucun dirigeant mandataire social n'a recours à des opérations de couverture de ses options.

Le prix de souscription ou d'achat est déterminé en fonction de la moyenne des vingt cours de Bourse précédant la date d'attribution ; aucune décote n'est pratiquée.

Le Conseil de surveillance veille au bon équilibre de l'allocation de stock-options aux membres du Directoire par rapport au capital de la Société à leur rémunération respective et au nombre total de stock-options attribuées.

L'historique des plans d'options en vigueur au sein de la Société est retracé à la section 3.1.2.

2.1.7.5 Options levées par les dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice

En 2012, M. Frédéric Lemoine a exercé 15 000 options de souscriptions du plan W2 - 1 en date du 16 juillet 2009 au prix d'exercice de 22,58 €. Au 31 décembre 2012, il détient toujours les actions correspondantes.

2.1.7.6 Actions de performance accordées aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice

En 2012, les membres du Directoire ont bénéficié d'une allocation d'actions de performance qui a été arrêtée par le Conseil de surveillance, sur la recommandation du Comité de gouvernance et qui est présentée dans le tableau ci-après.

Les actions de performance attribuées aux membres du Directoire, conformément à l'autorisation du Conseil de surveillance prise sur la recommandation du Comité de gouvernance, présentent en 2012 les caractéristiques suivantes :

- condition de présence : l'attribution des actions de performance est soumise à une condition de présence sur deux ans ; sous réserve de la réalisation des conditions de performance, la moitié des actions de performance est attribuable à l'expiration d'un délai d'un an et la totalité des actions de performance attribuées est attribuable à l'expiration du délai de deux ans ; les actions de performance sont attribuées définitivement au terme d'une période de deux ans ;
- condition de performance : le nombre d'actions de performance attribuées est soumis à une condition de progression de l'ANR de 5 % par an sur deux ans qui se décompose comme suit : la totalité des actions de performance attribuées est acquise si la progression de l'ANR sur la période 2012-2014 est supérieure ou égale à 10,25 % ; la moitié seulement des actions de performance est acquise si la progression de l'ANR sur la période 2012-2013 est supérieure ou égale à 5 %. L'ANR servant de référence pour l'année 2012 est l'ANR calculé au 24 mai 2012, soit 93,6 € par titre ; les ANR servant de référence pour les années 2013 et 2014 seront les derniers ANR publiés avant les 5 juillet 2013 et 5 juillet 2014, augmentés du cumul de tous les dividendes versés depuis le 24 mai 2012 ;
- condition de conservation : les membres du Directoire doivent conserver au moins 500 actions de performance au titre du plan 2012 et détenir en permanence 25 000 actions de la Société au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions au sein de la Société.

Tableau 4

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Frédéric Lemoine	Plan 4-1	18 181	26,70 €	5 juillet 2014	5 juillet 2016	
	Date : 5 juillet 2012					voir ci-dessus
Bernard Gautier	Plan 4-1	12 120	26,70 €	5 juillet 2014	5 juillet 2016	
	Date : 5 juillet 2012					voir ci-dessus
TOTAL		30 301				

Concernant les plans d'attribution d'actions de performance 2009 à 2011, le Conseil de surveillance du 12 février 2013, sur la recommandation du Comité de gouvernance, a modifié la condition de conservation qui était prévue pour l'aligner sur la condition de conservation du plan 2012 et ainsi imposer au minimum la conservation de 25 000 actions, dont 500 actions au titre de chaque plan.

Plus généralement :

Le Conseil de surveillance veille au bon équilibre de l'allocation d'actions de performance aux membres du Directoire par rapport au capital de la Société, à leur rémunération respective et au nombre total d'actions de performance attribuées.

L'historique des plans d'actions de performance en vigueur au sein de la Société est retracé à la section 3.1.2.

2.1.7.7 Actions de performance des dirigeants mandataires sociaux devenues disponibles durant l'exercice

Aucune action de performance attribuée à un dirigeant mandataire social n'est devenue disponible en 2012.

2.1.7.8 Situation des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations Afep-Medef

Tableau 5

À l'exception de certains cas de versement des indemnités de départ détaillées ci-après, la situation des mandataires sociaux est conforme en tout point aux recommandations Afep-Medef.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Frédéric Lemoine Président du Directoire (7 avril 2009 – 7 avril 2013 puis 7 avril 2013-7 avril 2017)		X		X	X			X
Bernard Gautier Membre du Directoire (7 avril 2009-7 avril 2013 puis 7 avril 2013-7 avril 2017)	X			X	X			X

Contrat de travail

M. Bernard Gautier est titulaire d'un contrat de travail depuis son entrée dans la Société en 2003.

Les modifications du contrat de travail de M. Bernard Gautier constituent des conventions réglementées au titre de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Indemnités de départ

En cas de départ, M. Frédéric Lemoine a droit, depuis le 7 avril 2011, à deux années maximum de la dernière rémunération fixe totale et variable à objectifs atteints.

L'indemnité est due en cas de départ non motivé par une situation d'échec, celle-ci étant caractérisée par une cause grave ou lourde constatée à l'unanimité des membres du Conseil de surveillance. Sous cette réserve, l'indemnité s'applique en cas de révocation ou non-renouvellement du mandat de Président du Directoire, de modification substantielle de responsabilités, de changement de contrôle ou de divergence significative sur la stratégie.

Les conditions de performance auxquelles est soumis le versement de l'indemnité de départ ont été définies comme suit par le Conseil de surveillance du 11 février 2010 :

- à hauteur de 50 % de son montant, cette indemnité est subordonnée au versement, au titre de deux des trois exercices précédant le départ, y compris l'exercice en cours, d'une rémunération variable au moins égale à 50 % de la rémunération variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance à M. Frédéric Lemoine au titre des trois exercices considérés ;
- à hauteur de 50 % de son montant, l'indemnité n'est versée que si l'ANR par action à la fin du mandat (l'ANR Réel) est supérieur ou égal

à 90 % du montant moyen de l'ANR par action des douze mois qui précèdent (l'ANR de Référence) ; si l'ANR Réel est compris entre 90 % et 60 % de l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite d'une décote de 2,5 fois la différence (ainsi, si l'ANR Réel est inférieur de 20 % à l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite de moitié : $20\% \times 2,5 = 50\%$) ; si l'ANR Réel est inférieur à 60 % de l'ANR de Référence, aucune indemnité n'est versée à ce titre.

Cet engagement a été préalablement autorisé par le Conseil de surveillance du 11 février 2010 et porté à la connaissance du public sur le site de la Société le 16 février 2010. Il était mentionné dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés approuvés par l'Assemblée générale de Wendel du 4 juin 2010.

S'agissant de M. Bernard Gautier, en cas de rupture de son contrat de travail, celui-ci a droit à une indemnité égale à un an de rémunération fixe totale et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance (correspondant à la moyenne annuelle des rémunérations allouées au titre des trois derniers exercices dont les comptes auront été arrêtés) ; si cette indemnité excède l'indemnité prévue par la convention collective, l'excédent n'est versé que si M. Bernard Gautier a reçu, au cours de deux des trois exercices précédant le départ, une rémunération variable au moins égale à 50 % de sa rémunération variable à objectifs atteints au titre des trois exercices considérés.

Cette indemnité est due en cas de rupture conventionnelle, licenciement (à l'exception d'un licenciement pour faute grave ou lourde) ou démission du contrat de travail si celle-ci fait suite à la révocation, au non-renouvellement du mandat social, à une modification substantielle de responsabilités, à un changement de contrôle ou à une divergence significative sur la stratégie.

Au cas où M. Bernard Gautier cesserait d'être membre du Directoire, il percevra une indemnité, égale à un an de rémunération fixe totale et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance (correspondant à la moyenne annuelle des rémunérations allouées au titre des trois derniers exercices dont les comptes auront été arrêtés), sous réserve des conditions de performance suivantes :

- à hauteur de 50 % de son montant, cette indemnité est subordonnée au versement, au titre de deux exercices sur les trois derniers dont les comptes auront été arrêtés avant le départ, d'une rémunération variable au moins égale à 50 % de la rémunération variable à objectifs atteints au cours des trois exercices considérés ;
- à hauteur de 50 % de son montant, l'indemnité n'est versée que si l'ANR par action à la fin du mandat (l'ANR Réel) est supérieur ou égal à 90 % du montant moyen de l'ANR par action des six mois qui précèdent (l'ANR de Référence) ; si l'ANR Réel est compris entre 90 % et 60 % de l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite d'une décote de 2,5 fois la différence (ainsi, si l'ANR Réel est inférieur de 20 % à l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite de moitié : $20\% \times 2,5 = 50\%$) ; si l'ANR Réel est inférieur à 60 % de l'ANR de Référence, aucune indemnité n'est versée à ce titre.

Cette indemnité est due en cas de départ lié à la révocation ou au non-renouvellement du mandat de membre du Directoire, à la démission du mandat de membre du Directoire si celle-ci fait suite à un licenciement ou une rupture conventionnelle du contrat de travail, à une modification substantielle de responsabilités, un changement de contrôle ou une divergence significative sur la stratégie.

En cas d'atteinte totale, voire de dépassement, des objectifs de performance décrits ci-dessus, le montant total des indemnités versées à M. Bernard Gautier, y compris les indemnités conventionnelles liées au contrat de travail, ne pourrait pas dépasser le maximum de deux ans de rémunération fixe et variable à objectifs atteints.

Ces engagements ont été préalablement autorisés par le Conseil de surveillance du 6 mai 2009 et portés à la connaissance du public sur le site de la Société le 12 mai 2009. Ils étaient mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions

et engagements réglementés approuvés par l'Assemblée générale de Wendel du 4 juin 2010.

Le Conseil de surveillance du 27 mars 2013 a réitéré son autorisation concernant ces indemnités de départ à l'occasion du renouvellement du mandat du Directoire ; cette autorisation est mentionnée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2013.

L'explication concernant la conformité des cas de versement des indemnités de départ au code Afep-Medef figure à la section 2.1.3.

2.1.7.9 Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non-dirigeants

Le montant annuel des jetons de présence a été fixé à 750 000 € par l'Assemblée générale du 4 juin 2010.

Sa répartition, décidée par le Conseil de surveillance sur une base annuelle, est la suivante :

- jeton ordinaire : 35 000 € ;
- majoration pour participation à un Comité : 15 000 € ;
- jeton global alloué au Président du Conseil et de chaque Comité : 70 000 €.

En 2012, le Président du Conseil de surveillance a reçu en outre une rémunération annuelle pour son activité de Président de 105 000 €, conformément à l'article L. 225-81 du Code de commerce.

Le Conseil de surveillance n'a pas estimé utile, au vu des taux d'assiduité indiqués à la section 2.1.2.2, que le montant des jetons soit modulé en fonction de la présence (se reporter à la section 2.1.3, Déclaration de gouvernement d'entreprise).

Enfin, les membres du Conseil peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements. La politique de remboursement de frais des membres du Conseil de surveillance a été approuvée par le Conseil de surveillance du 1^{er} décembre 2010 sur recommandation du Comité de gouvernance.

Les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au titre de leurs fonctions chez Wendel et de l'ensemble des sociétés du Groupe sont présentés dans le tableau ci-après.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2012	Montants versés au cours de l'exercice 2011
Ernest-Antoine Seillière ⁽¹⁾		
Jetons de présence Wendel	70 000	70 000
Jetons de présence Wendel-Participations	4 167	8 333
Autres jetons de présence ⁽²⁾	48 101	51 394
Rémunération de Président du Conseil de surveillance	105 000	105 000
Avantage en nature	4 413	4 387
TOTAL	231 681	239 114
Nicolas Celier		
Jetons de présence	50 000	50 000
Autres rémunérations	-	-
Didier Cherpitel		
Jetons de présence	70 000	70 000
Autres rémunérations	-	-
Dominique Hériard Dubreuil		
Jetons de présence	50 000	50 000
Autres rémunérations	-	-
Édouard de l'Espée		
Jetons de présence	50 000	50 000
Jetons de présence Wendel-Participations	8 333	8 333
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	58 333	58 333
Guylaine Saucier		
Jetons de présence	70 000	65 000
Autres rémunérations	-	-
François de Wendel		
Jetons de présence	50 000	50 000
Jetons de présence Wendel-Participations	16 666	16 666
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	66 666	66 666
Jean-Marc Janodet ⁽¹⁾ (jusqu'au 4 juin 2012)		
Jetons de présence	25 000	55 000
Autres jetons de présence ⁽³⁾	18 293	39 272
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	43 293	94 272
François de Mitry (jusqu'au 13 septembre 2012)		
Jetons de présence	37 500	50 000
Jetons de présence Wendel-Participations	8 333	5 555
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	45 833	55 555

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2012	Montants versés au cours de l'exercice 2011
Guy de Wouters ⁽¹⁾ (jusqu'au 30 mai 2011)		
Jetons de présence	-	20 833
Autres rémunérations	-	-
Gérard Buffière (à partir du 30 mai 2011)		
Jetons de présence	50 000	29 167
Autres rémunérations		-
Humbert de Wendel (à partir du 30 mai 2011)		
Jetons de présence	50 000	29 167
Jetons de présence Wendel-Participations	8 333	8 333
Autres rémunérations		-
TOTAL	58 333	37 500
TOTAL	794 139	836 440
Dont total jetons de présence Wendel et rémunération du Président du Conseil de surveillance	677 500	694 167

(1) M. Ernest Antoine Seillière, M. Jean-Marc Janodet et M. Guy de Wouters bénéficient au titre de leur carrière au sein du Groupe du régime de retraite supplémentaire collectif (section 3.1.2 et note 4.4 des comptes consolidés)

(2) Jetons de présence reçus de Bureau Veritas, Legrand, Sofisamc.

(3) Jetons de présence reçus de Sofisamc, Trief Corporation SA.

2.2 Facteurs de risques

Wendel examine régulièrement ses propres facteurs de risques et ceux de ses filiales consolidées, opérationnelles et holdings. Le processus de gestion des risques est décrit à la section 2.3 ci-après, dans le rapport sur la gestion des risques et le contrôle interne.

Les facteurs de risques présentés ici sont ceux qui sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière ou les perspectives de la Société ou des sociétés comprises dans la

consolidation par intégration globale au cours de l'exercice écoulé et à la date du présent document de référence.

Les facteurs de risques concernant Saint-Gobain, Legrand et excecet, sociétés cotées qui sont consolidées par mise en équivalence, sont présentés dans leurs documents de référence ou rapports financiers annuels respectifs.

2.2.1 Risques financiers

Les informations relatives aux risques de liquidité, risque de taux d'intérêt, risque de change et risque sur actions de Wendel et de ses filiales contrôlées sont décrites dans la note 5 « Gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés du présent document de référence.

2.2.2 Risques opérationnels

Wendel, Trief et Oranje Nassau

Les risques liés à l'activité de Wendel, Trief et Oranje Nassau ainsi que de leurs holdings, à savoir l'investissement en capital, peuvent être décrits de la manière suivante.

L'activité d'investissement en capital peut présenter un risque lors de la prise de participation, lié à la détermination de la valeur d'une entreprise, qui peut donner lieu à une surévaluation. La valorisation d'une entreprise cible dépend des informations opérationnelles, environnementales, financières et comptables, juridiques et fiscales, communiquées lors des due diligences. Ces informations peuvent être plus ou moins précises et complètes. Les due diligences effectuées sont approfondies et doivent répondre aux critères d'investissement préalablement définis par Wendel. Au cas par cas, les risques identifiés peuvent faire l'objet d'une garantie des vendeurs.

Les investissements en capital réalisés par les sociétés d'investissement du groupe Wendel sont financés soit sur fonds propres, soit par de la dette. Les conditions dans lesquelles Wendel se finance ont un impact sur la rentabilité des projets. Compte tenu des évolutions réglementaires récentes et des conditions de marché actuelles, ces conditions de financement pour Wendel, comme pour ses filiales consolidées, peuvent altérer leur capacité à se financer ou à se refinancer. Les membres de l'équipe d'investissement de la Société s'attachent à négocier au mieux ces conditions de financement ou de refinancement.

Les opérations juridiques liées aux acquisitions sont souvent complexes, du fait de l'application de dispositions législatives ou réglementaires étrangères et de la mise en place d'organigrammes spécifiques prenant en compte les particularités de chaque investissement.

Une fois en portefeuille, les sociétés dans lesquelles Wendel, Trief et Oranje Nassau ont investi doivent être périodiquement évaluées. L'actif net réévalué (ANR) de Wendel est ainsi calculé cinq fois par an selon une méthodologie précise et stable (voir section 4.3). Il est examiné par le Conseil de surveillance après avoir entendu l'avis du Comité d'audit qui fait appel à un expert indépendant (voir section 2.1.4.1). Ces valorisations intermédiaires peuvent être différentes de la valeur finale de cession.

En outre, les sociétés contrôlées non cotées sont moins liquides que les sociétés cotées. En fonction des conditions de marché, les cessions de participation peuvent être plus ou moins aisées.

Par une diversification de ses actifs, à la fois sectorielle et géographique, le groupe Wendel cherche à réduire sa sensibilité au risque lié à la valorisation de ses sociétés en portefeuille. Wendel a ainsi acquis via Oranje Nassau Développement une société dans le secteur des infrastructures de télécommunications en Afrique au premier semestre 2013, ce qui a marqué son premier investissement tant dans ce secteur que dans cette région du monde.

Enfin, la capacité de Wendel à saisir les opportunités d'investissement, à gérer au mieux les participations et à optimiser les financements et refinancements dépend de la compétence et de la stabilité des membres de son Directoire et de son équipe de direction. De ce fait, des départs de personnes clés pourraient avoir une incidence négative sur l'activité d'investissement de Wendel.

Bureau Veritas

Les principaux risques identifiés par Bureau Veritas sont l'évolution de l'environnement macroéconomique, financier et politique, l'intensité concurrentielle, la part significative de son activité soumise à l'obtention d'autorisations au niveau local, régional ou mondial, les risques d'image découlant des litiges opérationnels potentiels, le risque de change et les risques liés à l'endettement (voir respectivement les sections « Gestion du risque de change » et « Dettes financières de Bureau Veritas » dans les comptes consolidés), le risque lié au départ des collaborateurs clés et à la pénurie de collaborateurs qualifiés pour accompagner la croissance du groupe, les risques génériques tels que ceux liés aux coûts opérationnels, aux défaillances des systèmes informatiques, à la maîtrise de la croissance externe et au statut de société cotée.

La gestion de ces risques est sous la responsabilité de la Direction de Bureau Veritas. Les facteurs de risques sont détaillés par Bureau Veritas dans son document de référence, disponible sur le site internet de Bureau Veritas (www.bureauveritas.fr) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Materis

Les principaux risques identifiés par Materis sont l'évolution de l'environnement macroéconomique, l'évolution du prix de certaines matières premières et du fret, les risques industriels et environnementaux et le risque de liquidité lié à la structure de financement de cette participation (voir la section relative à la gestion du risque actions dans les comptes consolidés).

La gestion de ces risques est sous la responsabilité de la Direction de Materis.

Stahl

Les principaux risques identifiés par Stahl sont l'évolution de l'environnement macroéconomique et financier, la pression concurrentielle, l'évolution des prix des matières premières, la concentration des fournisseurs de produits chimiques, l'innovation sectorielle, les risques industriels et environnementaux (certaines matières utilisées et certains produits fabriqués peuvent s'avérer dangereux pour l'environnement et les personnes), le risque lié au départ des collaborateurs clés, le risque de change (voir la section relative à la gestion du risque change dans les comptes consolidés) et le risque de liquidité lié à la structure de financement de cette participation (voir la section relative à la gestion du risque action dans les comptes consolidés).

La gestion de ces risques est sous la responsabilité de la Direction de Stahl.

Parcours

Les principaux risques identifiés par Parcours sont la pression concurrentielle, la compensation de la hausse des taux d'intérêt en permanence au travers de la tarification des nouveaux contrats de location (Parcours facture la location de chaque véhicule sur la base

d'une mensualité fixe pendant une durée déterminée et finance son acquisition à taux variable), le risque lié à l'environnement du crédit (Parcours s'appuie sur une vingtaine de banques pour financer l'achat des véhicules loués ; ces banques octroient des lignes de crédit à des conditions prénégociées sur une base annuelle), les risques liés à l'utilisation des espèces générées par Parcours dans le cadre d'une partie de son activité de vente de véhicules d'occasion, les risques liés au départ de collaborateurs clés, le risque lié aux changements de normes comptables de l'activité de location longue durée notamment dans le cadre de l'évolution des normes IFRS sur les locations, les risques environnementaux (Parcours possède des ateliers automobiles).

La gestion de ces risques est sous la responsabilité de la Direction de Parcours.

Mecatherm

Les principaux risques identifiés pour Mecatherm sont la sensibilité aux risques économiques, le ralentissement de la demande provenant du resserrement de l'accès de ses clients au financement, la pression concurrentielle et les délais de réalisation des projets et de paiement dans les pays émergents.

La gestion de ces risques est sous la responsabilité de la Direction de Mecatherm.

Anciennes filiales et activités

Wendel a par le passé, directement ou indirectement, détenu des filiales ou exercé des activités de nature industrielle ou commerciale. Elle pourrait encourir diverses responsabilités à ce titre : dommages aux personnes, dommages aux biens, réglementation en matière d'environnement, de concurrence, etc.

2.2.3 Aspects réglementaires

Wendel, Trief et Oranje Nassau

Dans son activité de société d'investissement, Wendel n'est soumise à aucune réglementation spécifique.

Les règles fiscales qui s'appliquent à l'activité de Wendel pourraient évoluer défavorablement.

Chacune des sociétés contrôlées du Groupe exerce ses activités dans un cadre réglementaire propre qui diffère selon son activité et les pays d'implantation. Le groupe Wendel investit à travers des holdings dont certaines sont structurées sous forme de SICAR lesquelles sont régies par la loi du 15 juin 2004 et soumises au contrôle de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF).

Bureau Veritas

Bureau Veritas exerce ses métiers dans un environnement fortement réglementé et une part significative de ses activités est soumise à l'obtention d'autorisations d'exercer délivrées, selon les cas, par des autorités publiques ou des organismes professionnels, au niveau local, régional ou mondial. Chacune des divisions du groupe Bureau Veritas a mis en place une organisation dédiée à la gestion et au suivi de manière centralisée de ces autorisations, qui donnent lieu régulièrement à des audits émanant des autorités concernées.

Pour plus de détails concernant la réglementation applicable à Bureau Veritas, il est possible de se référer au document de référence de cette société. Ce document est disponible sur le site internet de Bureau Veritas (www.bureauveritas.fr) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Stahl

Stahl est implanté dans vingt-huit États. Ses sites industriels sont localisés dans huit pays : Singapour, Chine, Inde, Pays-Bas, Brésil, Espagne, Mexique et États-Unis. Dans ces pays, Stahl a obtenu les autorisations nécessaires à l'exercice de ses activités. Ces autorisations concernent la sécurité, la santé et l'environnement. Dans les autres pays, les activités de Stahl sont des activités commerciales ou de stockage.

À la connaissance de Stahl, aucun changement réglementaire n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur son activité.

Materis

Les réglementations auxquelles Materis est soumise n'ont pas d'incidence significative sur son activité.

Parcours

L'activité de Parcours s'exerce, outre la France, dans trois pays européens : Belgique, Luxembourg et Espagne. L'activité principale de Parcours (location de longue durée de véhicules) n'est pas soumise à une réglementation particulière.

Mecatherm

Mecatherm ne dispose de sites industriels qu'en France, le principal étant situé en Alsace. Les réglementations auxquelles Mecatherm est soumis n'ont pas d'incidence significative sur son activité.

Déclaration

À ce jour, la Société n'a pas connaissance d'évolutions prévisibles de la réglementation ou de la jurisprudence qui pourrait avoir un effet significatif sur les activités des filiales de Wendel.

2.2.4 Litiges

Les principaux litiges concernant la société et ses filiales contrôlées sont décrits à la note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Sur l'ensemble du périmètre de la Société et des filiales qu'elle contrôle, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure

administrative, judiciaire ou d'arbitrage pendante ou prévisible, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de l'exercice écoulé et à la date du présent document de référence, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

2.2.5 Assurances

Wendel

Dans le cadre de sa politique de couverture de risques, Wendel a souscrit des polices d'assurances auprès de compagnies de premier plan et procède régulièrement à des appels d'offres afin d'améliorer ses garanties en profitant des meilleurs prix du marché. Elle est aujourd'hui couverte pour les principaux risques suivants :

- dommages aux biens (bâtiments et/ou risques locatifs) ainsi qu'à leur contenu : cette police couvre notamment les dommages matériels causés aux biens pour un montant de 50 M€ ;
- risques informatiques : cette police est placée pour un montant de 400 000 € ;
- responsabilité civile d'exploitation : cette police couvre notamment les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers et est souscrite pour un montant de 10 M€ ;
- flotte automobile : cette couverture est souscrite sans limitation de montant pour les dommages corporels et jusqu'à 100 M€ pour les dommages matériels et immatériels ;
- auto véhicule société-mission : cette police garantit les déplacements occasionnels en véhicule personnel, nécessités par les besoins de l'activité de Wendel ; cette couverture est souscrite sans limitation de montant pour les dommages corporels et jusqu'à 100 M€ pour les dommages matériels et immatériels ;
- les déplacements du personnel de la Société sont également couverts par divers contrats d'assistance et les risques liés à certains pays font l'objet d'une politique de prévention et d'information ;
- responsabilité civile professionnelle : cette police, souscrite depuis le 24 décembre 2008, couvre, à hauteur de 25 M€, les risques de litiges

en cas de faute professionnelle ou d'acte estimé tel de la Société, d'un mandataire ou d'un salarié avec les tiers ;

- responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux : cette police couvre notamment les mandataires sociaux de la Société, ses représentants au sein des organes de direction des filiales ou participations et les dirigeants de fait ou préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion ; le montant de la garantie de cette police est de 50 M€.

Bureau Veritas

En 2012, le groupe Bureau Veritas a poursuivi sa politique de centralisation et d'optimisation des programmes d'assurances :

- un programme responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'exploitation a été souscrit pour toutes les activités du groupe, à l'exception de certaines activités de la division Construction et des activités aéronautiques ; les activités Industrie, Construction, Inspection et Vérification en Service aux États-Unis sont, depuis le 1^{er} janvier 2013, intégrées dans le programme groupe ;
- un nouveau programme Groupe a été mis en place, réunissant les programmes « Marine » et « Terre » en une seule police ;
- un programme responsabilité civile des mandataires sociaux a été souscrit ;
- les activités de la division Construction en France, en Espagne et en Allemagne sont assurées localement ;
- une police aéronautique a été souscrite ;

- enfin, le Groupe a constitué une captive de réassurance dédiée en 1990, qui intervient sur les premières lignes du programme Groupe ; lorsque les législations le permettent, le programme Groupe intervient en complément de limites et/ou de conditions des programmes locaux.

Stahl

Stahl a souscrit les polices suivantes :

- une assurance dommages directs et pertes d'exploitation ;
- une assurance en responsabilité civile professionnelle ;
- un programme responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- une responsabilité transport maritime.

Materis

Materis a souscrit les polices suivantes :

- une assurance en responsabilité civile professionnelle ;
- une couverture dommages directs et pertes d'exploitation ;
- une responsabilité environnementale pour les sites assurés et les transports terrestres ;
- un programme responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- une police « fraude/malveillance » ;
- et enfin une police « employeur » (rapports sociaux).

Parcours

Parcours a souscrit les polices suivantes :

- pour l'activité de location de véhicules, des polices « flotte automobile » ;
- pour les mandataires sociaux, une assurance responsabilité civile ;
- une police responsabilité civile professionnelle pour l'activité de courtage ;
- une assurance multirisque pour les garages et bureaux ;
- une police automobile pour les collaborateurs ;
- une police « convoyage automobile ».

Mecatherm

Et enfin, Mecatherm a souscrit les polices d'assurances suivantes :

- une assurance responsabilité civile ;
- une assurance responsabilité civile pour les mandataires sociaux ;
- une assurance multirisque industriel, y compris perte d'exploitation ;
- une assurance « transport des marchandises montage-essai » ;
- une assurance « *business class* » pour le personnel en déplacement ;
- une assurance « flotte auto » et « auto missions ».

2.3 Rapport sur la gestion des risques et le contrôle interne

Pour l'élaboration du présent rapport, le Président du Conseil de surveillance a consulté le Directoire qui s'est chargé de recueillir les informations nécessaires auprès des entités et des responsables concernés. Wendel s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF pour analyser la gestion des risques et le contrôle interne, et pour préparer ce rapport. Ce rapport a été soumis à l'avis du Comité d'audit et à l'approbation du Conseil de surveillance.

2.3.1 Définitions et objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

2.3.1.1 Définitions

La gestion des risques

La gestion des risques est globale et couvre l'ensemble des activités, processus et actifs de Wendel. Il s'agit d'un dispositif dynamique défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. La gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques de Wendel qui permet au Directoire de maintenir les risques à un niveau acceptable pour Wendel. Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne, dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de Wendel, sa situation financière ou sa réputation.

La gestion des risques est un levier du Directoire qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de Wendel ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de Wendel pour favoriser l'atteinte de ses objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de Wendel ;
- mobiliser les collaborateurs de Wendel autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Le contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de Wendel, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;

- le bon fonctionnement des processus internes de Wendel, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs par un suivi et un contrôle adéquats ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de Wendel, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de Wendel. Dans le cadre de la gestion des risques, les plans d'actions peuvent prévoir la mise en place de procédures de contrôle interne. Les procédures de contrôle interne concourent donc au traitement des risques auxquels sont exposées les activités de Wendel. De même, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques pouvant obérer la capacité de Wendel à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Il vise également à préserver l'image de Wendel et son statut de société cotée sur un marché réglementé, en la protégeant contre les risques de divulgation d'informations confidentielles, de délit d'initiés et de fraude financière.

Toutefois, le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de Wendel seront atteints.

2.3.2 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne et diligences

2.3.2.1 Périmètre

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par Wendel et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein de Wendel en tant que société d'investissement, ainsi que l'ensemble de ses holdings et véhicules d'investissement directement contrôlés. Le groupe Wendel (Wendel et ses filiales consolidées par intégration globale) est un groupe (i) décentralisé, y compris pour ce qui concerne le choix des modes

d'organisation et des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, (ii) comprenant des sociétés cotées ou non cotées et (iii) de tailles et d'activités différentes, si bien que le périmètre et les caractéristiques des opérations de gestion des risques et de contrôle interne menées par chaque filiale peuvent être différents. En particulier, il convient de noter que chaque filiale opérationnelle conçoit et met en œuvre son propre dispositif de gestion des risques et de contrôle interne sous la responsabilité de ses dirigeants, conformément à la nature et à l'organisation du Groupe.

2.3.2.2 Diligences

Dans ce contexte, Wendel s'est appuyé depuis 2007 sur le cadre de référence de l'AMF défini dans sa recommandation du 21 janvier 2007 et sur son guide d'application pour mener à bien un ensemble d'analyses relatives au contrôle interne. Ces analyses ont été complétées depuis 2010 pour tenir compte du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne publié par l'AMF le 22 juillet 2010. Elles sont basées sur un questionnaire d'autoévaluation qui prend en considération l'ensemble des principes et des objectifs de contrôle prévus dans le cadre de référence de l'AMF en les adaptant aux spécificités et à l'activité du Groupe, c'est-à-dire en identifiant les zones de risque spécifiques (notamment les risques financiers).

Wendel s'est soumis à ce questionnaire d'autoévaluation et celui-ci a été diffusé auprès des principales filiales opérationnelles consolidées par intégration globale. Chaque année le contenu du questionnaire est revu pour mise à jour le cas échéant, les réponses sont actualisées et les axes d'amélioration sont suivis. Le questionnaire est constitué de trois parties :

1) principes généraux de gestion des risques et de contrôle interne :

- organisation et modes opératoires : organisation et fonctionnement des organes de gouvernement d'entreprise, formalisation des descriptions de postes et des délégations de pouvoirs, politique de gestion des ressources humaines, sécurité des systèmes d'information, respect des Codes de déontologie et de comportement professionnel,
- diffusion des informations en interne : processus de remontée des informations critiques auprès des organes de gouvernement d'entreprise, politique de confidentialité et de protection des informations sensibles,
- gestion des risques : objectifs, organisation et responsabilités, processus d'identification, d'analyse, de hiérarchisation, de suivi des risques et d'information auprès des organes de gouvernement d'entreprise,
- activités de contrôle : existence et suivi des contrôles permettant de maîtriser les risques, existence et suivi des indicateurs de performance nécessaires au pilotage des activités, procédures de gestion et de contrôle de la trésorerie et de la dette, contrôle et suivi des acquisitions, suivi des activités externalisées,

- pilotage du contrôle interne : dispositifs permettant de s'assurer que les contrôles en place fonctionnent effectivement et que les actions d'amélioration nécessaires sont mises en œuvre, information des organes de gouvernement d'entreprise ;

2) pilotage de l'organisation comptable et financière :

- organisation générale : documentation des procédures comptables et financières et des opérations de clôture, organisation de la fonction comptable, contrôle du respect des principes comptables,
- gestion des ressources : processus de revue de l'adéquation des ressources disponibles et de l'organisation de l'équipe en charge de la clôture des comptes,
- application et maîtrise des règles comptables : procédures permettant de s'assurer de la bonne application des normes IFRS notamment sur les questions comptables nouvelles, dispositif de veille réglementaire, identification des points comptables complexes, respect des principes et des calendriers de clôture du Groupe, examen approfondi et communication des conclusions des Commissaires aux comptes,
- organisation et sécurité des systèmes d'information,
- rôle de la Direction générale et des organes de gouvernance dans le cadre de l'arrêté des comptes ;

3) élaboration de l'information comptable et financière.

Ce questionnaire couvre tous les cycles comptables. Les filiales ont déployé ce questionnaire dans leurs principales divisions.

Les réponses qui ont été apportées aux questionnaires ont été examinées et analysées au sein des Comités d'audit de chacune des filiales contrôlées lorsque celles-ci disposent d'un tel Comité. Les données recueillies ont permis d'élaborer et de suivre les plans d'amélioration pour les points de contrôle qui le nécessiteraient.

En accord avec Wendel, les filiales nouvellement intégrées au Groupe (Parcours et Mecatherm) répondent progressivement aux questionnaires en donnant la priorité aux parties couvrant les sujets qui leur paraissent les plus importants et les plus pertinents au regard de leur activité et de leur organisation. Ces filiales compléteront progressivement les réponses à ces questionnaires sur les exercices qui suivent leur intégration au Groupe.

Le résultat de ces travaux a été communiqué au Comité d'audit de Wendel et la synthèse des réponses a servi à l'élaboration du présent rapport.

2.3.3 Description synthétique des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place

2.3.3.1 Organisation

Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de Wendel par le Directoire. Il peut diligenter à cet effet, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il juge utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de surveillance examine régulièrement les principaux risques du Groupe. Il le fait dans le cadre des réunions qu'il tient, et plus particulièrement :

- dans le cadre des rapports d'activité trimestriels préparés par le Directoire dans lesquels ce dernier présente la situation économique et financière de chaque filiale et participation (évolution de l'activité, des marges et de l'endettement financier), ainsi que tous les événements pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe ;
- dans le cadre de chaque projet d'investissement : le Directoire détaille au Conseil de surveillance sa mise en œuvre, les risques et opportunités de chaque investissement en fonction de différentes hypothèses, ainsi que les moyens mis en place ou envisagés pour se prémunir des risques, l'approbation préalable du Conseil de surveillance étant requise pour tous les projets d'un montant supérieur à 100 M€ ou toute décision engageant durablement l'avenir de Wendel ou de ses filiales.

En outre, le Directoire fait régulièrement le point avec le Conseil de surveillance sur l'évolution de l'actif net réévalué (ANR) et sur la situation d'endettement et de liquidité de Wendel.

Le Comité d'audit du Conseil de surveillance est chargé de s'assurer de la qualité et de la fiabilité des comptes et des informations financières publiées, du suivi de l'efficacité des procédures de gestion des risques et de contrôle interne, d'entendre les Commissaires aux comptes, notamment hors de la présence des représentants de Wendel et de s'assurer de leur indépendance. Les missions détaillées du Comité d'audit sont décrites dans la section 2.1.4.1 du document de référence.

Le Comité de gouvernance propose au Conseil de surveillance les évolutions de sa composition, les modalités de rémunération des membres du Directoire et les conditions d'attributions de stock-options ou d'actions de performance. Il veille à ce que les systèmes de rémunération permettent d'aligner les intérêts des membres du Directoire avec ceux de Wendel. Par ailleurs, le Comité de gouvernance propose au Conseil de surveillance les principes de la politique de co-investissement proposée à l'équipe dirigeante. Les missions du Comité de gouvernance sont décrites dans la section 2.1.4.2 du document de référence.

Le Conseil de surveillance et ses Comités peuvent se faire assister d'experts dans le cadre de leur mission lorsqu'ils le jugent nécessaire. C'est le cas par exemple du Comité d'audit qui demande à un expert financier d'évaluer plusieurs fois par an les actifs non cotés du Groupe dans le cadre de la revue de l'ANR.

Le Conseil de surveillance et ses comités analysent chaque année leur mode de fonctionnement. Le Conseil de surveillance formalise et synthétise son autoévaluation à l'aide d'un questionnaire rempli par chacun de ses membres.

Les règles statutaires ou légales définissant les opérations pour lesquelles l'autorisation préalable du Conseil de surveillance est nécessaire, ainsi que les seuils spécifiques décidés par le Conseil de surveillance sur les cessions de participation, les cessions d'immeubles et les cautions, avals et garanties sont décrits dans la section 2.1.5 du document de référence. Ces règles s'inscrivent dans le processus de contrôle interne. La répartition des rôles entre le Conseil de surveillance et le Directoire est précisée dans la même section.

Les règles de fonctionnement du Conseil de surveillance et de ses comités (issues de la loi, des statuts et du Code Afep-Medef) sont énoncées dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

Directoire et Comités de direction

Le Directoire est composé de deux membres. Il se réunit au moins une fois tous les 15 jours et aussi souvent que l'intérêt de Wendel l'exige. Ses décisions sont prises de manière collégiale.

Le Directoire a organisé les procédures au sein de Wendel en mettant en place :

- un Comité de gestion qui réunit autour du Directoire les principaux Directeurs fonctionnels et qui est en charge de la gestion courante de Wendel et des holdings, des aspects financiers, juridiques, fiscaux, ressources humaines et communication. Il se réunit toutes les deux semaines ;
- un Comité d'investissement qui réunit autour du Directoire les Directeurs associés de l'équipe d'investissement et qui se tient selon un rythme hebdomadaire afin d'assurer un suivi efficace des filiales et d'identifier et traiter les opérations d'investissement ou de désinvestissement du Groupe ;
- un Comité opérationnel de coordination qui est composé de l'ensemble des cadres dirigeants de Wendel et notamment des membres des deux comités précédents pour faire le point sur la situation du Groupe et sur les actions à mener, et faire remonter les difficultés et les risques rencontrés. Ce comité se réunit toutes les deux semaines.

Le suivi des différents risques du Groupe par le Directoire est décrit ci-après dans la section relative aux « Systèmes visant à recenser, analyser les principaux risques et s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques ».

Holdings et véhicules d'investissement directement contrôlés

Les organes de gouvernance des sociétés holdings du Groupe et véhicules d'investissement sont contrôlés directement ou indirectement par Wendel ce qui permet d'y appliquer l'ensemble des principes de gestion des risques et de contrôle interne décrits dans ce rapport.

Filiales opérationnelles

S'agissant des filiales opérationnelles, chaque entité dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un reporting financier périodique à Wendel. En outre, des représentants de Wendel participent aux organes de gouvernement d'entreprise de ces filiales et veillent ainsi au bon fonctionnement des procédures de contrôle interne et de suivi des risques appliquées dans chacune d'elles.

2.3.3.2 Diffusion d'informations internes

Remontée des informations dans le cadre des processus de décision et de contrôle

Le Conseil de surveillance et le Comité d'audit disposent d'une information régulière et adaptée sur la marche des affaires, sur les dossiers stratégiques et sur les risques auxquels Wendel est confronté dans le cadre des réunions régulières décrites dans la section « Organisation – Conseil de surveillance ».

Par ailleurs, la fréquence des réunions des trois Comités de la Direction de Wendel permet au Directoire d'organiser la diffusion de l'information au sein de Wendel de sorte que le Directoire et chaque Direction soient en mesure de prendre des décisions en bénéficiant de toute l'information pertinente dont dispose Wendel tant sur ses projets stratégiques, sur sa situation financière, sur l'activité des filiales que sur son organisation.

Diffusion de l'information sur l'organisation de Wendel et sur la responsabilité de ses collaborateurs

Les responsabilités de chacun des collaborateurs de Wendel dans l'organisation et dans la préparation et la diffusion des informations sont clairement identifiées. Plusieurs procédures y contribuent :

- Wendel applique des procédures d'entretiens annuels formalisés qui permettent de revoir régulièrement la contribution de chaque collaborateur, le périmètre de son poste, la fiche de fonction et les moyens qui lui sont donnés pour répondre aux objectifs assignés. Ces informations sont centralisées par les Ressources Humaines et peuvent déboucher, le cas échéant, sur des préconisations en matière de formations afin de permettre à chacun d'améliorer son niveau de compétence ;
- s'agissant du partage de l'information, outre les réunions des Comités de direction cités ci-dessus et les réunions internes propres à chaque équipe, le Directoire réunit chaque fois que nécessaire l'ensemble des salariés de Wendel. De même, des séminaires de réflexion et de motivation associant une partie ou la totalité des collaborateurs peuvent être organisés pour faire le point sur la situation de Wendel et de son environnement, et pour amener chacun à exprimer ses attentes en matière de fonctionnement de Wendel. Deux séminaires ont été organisés en 2012 ;
- la diffusion à tout le personnel des procédures et règlements, tels que les procédures d'engagement de dépenses, la Charte de confidentialité et de déontologie boursière (voir ci-après) et la Charte informatique, permet à chaque collaborateur de se conformer aux procédures de contrôle interne établies par le Directoire ;
- un intranet est opérationnel au sein de Wendel : il a vocation à faire partager aux collaborateurs de Wendel les informations qui leur

sont utiles sur les événements du Groupe et sur son organisation (ce site interne comporte entre autre l'organigramme fonctionnel et hiérarchique ainsi que le calendrier des fenêtres négatives de Wendel).

Protections des informations confidentielles

Wendel veille à préserver la plus grande confidentialité dans le partage des informations sensibles :

- la Charte de confidentialité et de déontologie boursière a été présentée à l'ensemble des collaborateurs et fait partie du règlement intérieur. Elle s'applique à tous les salariés, aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance ;
- la sécurité des outils et des accès informatiques est renforcée en permanence. Chaque poste de travail n'est accessible que par le salarié à qui le poste a été attribué. L'accès s'effectue par un identifiant et un mot de passe de session. Chaque salarié dispose de droits d'accès aux données du réseau limités à son métier et/ou son service ;
- en juin 2011, le Correspondant Informatique et Libertés de Wendel a été nommé ; il a pour mission de tenir à jour la liste des traitements informatiques mis en œuvre chez Wendel et de veiller à l'application de la loi Informatique et Libertés et notamment au respect du droit d'accès et d'opposition de chacun des salariés sur les données personnelles le concernant ;
- enfin, un système de vidéo surveillance couplé à la vigilance d'agents de sécurité en poste dans le bâtiment en permanence, permet de sécuriser l'ensemble des accès du bâtiment.

2.3.3.3 Système visant à recenser, analyser les principaux risques et s'assurer de l'existence de procédure de gestion des risques

- S'agissant de Wendel, la section 2.2 et la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principaux risques rencontrés au sein de Wendel du fait de son activité et de son organisation, ainsi que la manière dont ils sont couverts.

L'organisation de Wendel et de ses organes de gouvernement d'entreprise permet une gestion active des risques et du contrôle interne. Le suivi de ces risques et le contrôle interne sont répartis par le Directoire entre les différentes Directions de Wendel de la façon suivante :

- le risque de valorisation du patrimoine de Wendel, le suivi mensuel des performances des participations, le suivi de la gestion des risques opérationnels propres à chaque participation et le suivi des processus d'acquisition et de cession relèvent de l'équipe d'investissement ;
- le Directoire et l'équipe d'investissement s'assurent également que l'organisation et l'équipe de direction de chaque participation sont adaptées à la gestion des risques supportés par celle-ci et à l'atteinte de ses objectifs ;
- la Direction financière assure le suivi des risques financiers (levier financier, liquidité, taux), des placements de trésorerie et de la qualité des contreparties financières de Wendel, de l'ANR, de la réglementation comptable, des processus d'établissement des états financiers, des prévisions de résultat, des estimations nécessaires

à l'établissement des comptes (en collaboration avec d'autres Directions de Wendel si cela est nécessaire) et de la sécurité des flux de trésorerie. Les indicateurs clés (évolution de l'ANR, levier financier, niveau et projections de trésorerie, exposition aux taux d'intérêts) font l'objet d'une revue régulière pour permettre au Directoire de modifier l'exposition de Wendel à ces risques si cela est jugé nécessaire ;

- la Direction juridique est responsable de la sécurité juridique de Wendel, de la validité juridique des contrats (financements, acquisitions ou cessions...), du respect par Wendel et ses holdings des dispositions du droit des sociétés et du gouvernement d'entreprise, du suivi des réglementations applicables à Wendel et aux opérations qu'elle réalise, notamment la réglementation boursière, de la déontologie, du suivi des contentieux, de la réglementation Informatique et Libertés, du suivi des contrats d'assurances responsabilité civile des mandataires sociaux et responsabilité civile professionnelle ainsi que de la propriété intellectuelle ;
- la Direction fiscale assure le suivi de la réglementation fiscale, le bon traitement des obligations fiscales de Wendel et la prévention des risques fiscaux ;
- la Direction de la communication et du développement durable veille à l'image et à la réputation de Wendel et au suivi des obligations en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) ;
- la Direction de la communication financière veille à la qualité de l'information financière transmise aux investisseurs et aux analystes ;
- la Direction des ressources opérationnelles est en charge de la gestion des risques liés aux ressources humaines, de ceux liés à la sécurité des personnes, de la gestion des risques matériels et de la prévention des risques informatiques (intrusions, sécurité et pérennité des données, continuité d'exploitation...).

Chaque Direction peut se faire assister, en tant que de besoin, des experts nécessaires (avocats, banquiers, courtiers, auditeurs, consultants...) avec l'accord du Directoire.

Le Directoire dirige le suivi des risques et décide des procédures destinées à les gérer et à les couvrir avec chaque Direction dans le cadre des Comités de la Direction et dans le cadre des réunions du Directoire décrits dans le paragraphe relatif à l'organisation. Le Directoire peut décider de la mise en place de groupes de travail *ad hoc* pour la gestion de certains risques.

Comme indiqué dans le paragraphe relatif à l'organisation, le Directoire présente au Conseil de surveillance, chaque fois que nécessaire dans le cadre des rapports d'activité trimestriels, les principaux risques susceptibles d'impacter significativement la valeur du patrimoine de Wendel. En outre, conformément au règlement intérieur du Conseil de surveillance, le Comité d'audit revoit les procédures de contrôle des risques et de contrôle interne.

Wendel a également initié en 2011 la mise en place d'une cartographie des risques. Une liste des risques rencontrés par Wendel a ainsi été préparée par les différentes Directions de Wendel, validée par le Directoire et présentée au Comité d'audit. Cette liste concerne uniquement les risques supportés par Wendel et les holdings. Elle est mise à jour régulièrement. Une analyse détaillée de certains des principaux risques relevés dans la liste (ceux dont l'occurrence et/ou l'intensité sont jugées les plus élevées) a été formalisée en 2012 par les

Directions concernées. Cette analyse a été présentée au Comité d'audit. La formalisation sera étendue à l'analyse de l'ensemble des principaux risques sur les prochains exercices. Par ailleurs, depuis 2009, le Comité d'audit a examiné le suivi des risques de certaines filiales. Une synthèse des travaux du Comité d'audit est restituée au Conseil de surveillance par la Présidente du Comité d'audit.

S'agissant des filiales, Wendel leur laisse le soin de gérer leurs propres risques, en particulier opérationnels, et de prendre les mesures de maîtrise et de suivi qui s'imposent. Il leur appartient, en particulier, d'apprécier si une cartographie des risques est nécessaire et de déterminer les plans d'actions à mettre en place chaque année. Néanmoins, l'implication des représentants de Wendel dans les organes de gouvernement d'entreprise des filiales permet d'assurer un suivi des risques majeurs.

Par ailleurs, la nature de société d'investissement de Wendel explique qu'elle ne dispose pas d'un audit interne propre, mais s'appuie sur celui des filiales et sur les *reportings* qui lui sont faits par ces dernières. Wendel prend aussi en compte les conclusions des audits menés par les auditeurs des filiales et participations ; ceux-ci font partie des mêmes réseaux que les Commissaires aux comptes de Wendel pour une meilleure communication de l'information.

2.3.3.4 Activités de contrôle et de pilotage du contrôle interne

Investissements et désinvestissements

Le Comité d'investissement se réunit toutes les semaines pour examiner l'avancement des opérations d'acquisition ou de cession et les nouvelles opportunités. Il réunit autour du Directoire la plupart des Directeurs associés de l'équipe d'investissement. Pour l'étude de chaque opportunité, une équipe est constituée par le Directoire en fonction des compétences requises ; un des membres seniors en assure la coordination et assume la responsabilité de la recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Lorsque l'étude d'un projet est finalisée et que ce dernier a recueilli l'approbation du Directoire, il est présenté au Conseil de surveillance pour autorisation si celle-ci est requise par les statuts ; la présentation intègre en particulier une analyse des impacts de l'opération sur le résultat des activités, la situation financière et l'ANR et la présente en fonction d'une palette d'hypothèses, favorables et défavorables. Après autorisation du Conseil de surveillance, le cas échéant, le Directoire supervise la bonne exécution des projets par l'équipe en charge qui se fait assister de la Direction juridique et de la Direction fiscale et qui peut également faire appel à des banques, des conseils en stratégie, des cabinets d'avocats et des auditeurs de premier ordre. Enfin, les garanties de passifs accordées ou reçues sont présentées au Comité d'audit et au Conseil de surveillance.

Suivi des participations

Le suivi du portefeuille existant est assuré grâce à :

- un reporting opérationnel mensuel de chaque filiale et participation qui présente l'évolution de l'activité, de la rentabilité et de l'endettement financier. Ces indicateurs sont comparés aux périodes précédentes et au budget. Pour certaines filiales, des outils de gestion prévisionnelle de trésorerie à court terme ont été également mis en place ;
- des réunions de travail régulières avec la Direction de chaque filiale et participation, dont l'ordre du jour comporte, outre l'analyse de

l'activité, l'étude approfondie d'un sujet important (politique des achats, optimisation de l'outil industriel, recherche et développement, analyse de la situation de filiales importantes, existence et organisation du contrôle interne, couverture des risques financiers, etc.) ;

- une réunion budgétaire, avec chaque filiale et participation, mise à jour par des réunions complémentaires quand de nouvelles prévisions sont disponibles ;
- de nombreux échanges ou réunions organisés avec les membres de la Direction de chaque filiale et participation en cas de besoin.

Dans le cadre du Comité d'investissement, les participants exposent la synthèse de leurs travaux de suivi des filiales et participations dont ils ont la charge et formulent des recommandations dans les cas où des décisions importantes sont à prendre concernant ces filiales et participations. Par ailleurs, afin de renforcer encore le dialogue avec les filiales, de mieux appréhender les réalités opérationnelles de ces dernières et de partager les préoccupations de leurs Directions, la présence de représentants de Wendel au sein des organes de gouvernement d'entreprise des filiales et, en particulier, au sein des Comités d'audit est systématique. Cette présence aux organes de gouvernement d'entreprise des filiales et participations permet de s'assurer du bon fonctionnement des procédures de gestion des risques et de contrôle interne.

Le Conseil de surveillance de Wendel est régulièrement informé de l'évolution de la situation économique et financière des filiales et participations dans le cadre des nombreuses réunions décrites dans la section relative à l'« Organisation ».

Dans toutes les filiales et participations, le choix des dirigeants est effectué en accord avec Wendel. Par ailleurs, la participation des représentants de Wendel aux organes de gouvernement d'entreprise de chaque filiale et participation permet à Wendel d'assurer un suivi étroit des rémunérations des principaux dirigeants des filiales et participations, de veiller à leur caractère incitatif et de s'assurer de l'alignement des intérêts des dirigeants avec ceux de la société qu'ils dirigent.

Suivi de la situation financière de Wendel

Les procédures mises en œuvre dans le cadre du contrôle interne sont destinées à donner en permanence une assurance raisonnable que les opérations financières sont sécurisées et conformes aux objectifs définis :

- suivi régulier de l'évolution de l'ANR, du niveau de levier financier et des covenants bancaires ;
- notation de Wendel par Standard & Poor's depuis septembre 2002 ;
- suivi régulier par le Directoire de la situation d'endettement et de liquidité et des projections de trésorerie présentées par le Directeur financier, et présentation régulière par le Directoire au Conseil de surveillance de la situation d'endettement et de liquidité ;
- revue par le Directoire d'un reporting mensuel de trésorerie et de placements de trésorerie de Wendel et des sociétés holdings ;
- processus budgétaire pour Wendel et ses holdings, avec formalisation des procédures et des responsabilités, et mise en œuvre du suivi du budget grâce à un logiciel spécifique.

Les processus relatifs à l'établissement des comptes et des informations financières communiquées à l'extérieur du Groupe sont décrits dans la section « Élaboration de l'information comptable et financière de Wendel ».

Mise en place de financements

Les caractéristiques des financements et leur mise en place sont décidées et validées par le Directoire après l'étude approfondie de différentes solutions et l'analyse de la situation financière de Wendel préparée par le Directeur financier. Après revue par la Direction juridique des contrats et documents juridiques concernés, l'exécution de ces opérations se fait dans le cadre de délégations de pouvoir et/ou de signature données par le Président du Directoire au Directeur financier ou à un membre du Comité de gestion. Conformément aux statuts, l'émission d'obligations ou la mise place d'un crédit est soumis à l'autorisation du Conseil de surveillance en fonction du montant et des caractéristiques de l'opération.

L'analyse de l'exposition aux taux d'intérêt est préparée régulièrement par le Directeur financier. Les décisions d'ajustement de l'exposition aux taux d'intérêt sont prises par le Directoire et donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'instruments financiers appropriés.

Conformité aux lois et aux règlements et respect des règles de déontologie

En ce qui concerne la conformité aux lois et aux règlements, la Direction juridique et la Direction fiscale veillent à l'application des lois et règlements dans les pays où Wendel, ses holdings et ses véhicules d'investissement sont implantés (principalement France, Luxembourg et Pays-Bas). Elles assurent une veille juridique et fiscale afin d'être en mesure d'être informées en temps utile des modifications qui pourraient être apportées aux dispositions légales ou réglementaires qui leur sont applicables.

Concernant la confidentialité et la déontologie boursière, la Charte de confidentialité et déontologie boursière fait partie du règlement intérieur de Wendel et s'applique aux salariés, aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance.

Cette charte expose les règles de confidentialité à respecter en cas de détention d'informations confidentielles ou privilégiées. Elle précise les obligations d'abstention de transaction boursière en cas de détention d'une information privilégiée et pendant les « fenêtres négatives ». Celles-ci sont définies comme les périodes de trente jours qui précèdent et de deux jours qui suivent la publication des résultats semestriels et annuels ainsi que les périodes de quinze jours qui précèdent et les deux jours qui suivent la publication des données financières trimestrielles et de l'ANR.

La charte rappelle les éléments constitutifs du délit d'initié, du délit de fausse information, du délit de manipulation de cours, ainsi que les sanctions applicables ; elle définit aussi un certain nombre de mesures préventives à la commission de ces infractions. Par ailleurs, la charte reprend les dispositions applicables aux stock-options et aux actions de performance et détaille les obligations déclaratives des dirigeants et des personnes qui leur sont liées auprès de l'AMF.

Au-delà des obligations légales et réglementaires en la matière, la charte comporte certaines dispositions plus restrictives, par souci de

transparence et de prudence. Ainsi, elle instaure une obligation des membres du Directoire et du Conseil de surveillance, des salariés et de leurs proches d'inscrire leurs titres Wendel au nominatif et restreint les interventions sur instruments dérivés ou à visée spéculative. La charte définit enfin les situations de conflit d'intérêt. Le contrôle du respect de la charte est confié au Déontologue du Groupe. La charte interdit en outre aux salariés et aux dirigeants de détenir, acheter ou vendre à quelque moment que ce soit, des titres des filiales et participations du Groupe lorsque ces dernières sont cotées à l'exception des titres que les administrateurs de ces sociétés doivent posséder ou en cas de versement d'un dividende en nature sous la forme de titres de filiales ou participations détenues par Wendel. Les personnes qui détiendraient des titres de filiales cotées du groupe Wendel acquis antérieurement au 15 juillet 2007 ou des titres reçus dans le cadre d'un versement de dividende peuvent les conserver ou choisir de les céder dans le respect des principes de la Charte.

En conformité avec l'article L 621-18-4, alinéa 1 du Code monétaire et financier et dans le cadre de la prévention des manquements d'initiés, Wendel établit des listes d'initiés. Elle a établi une liste d'initiés permanents qui comprend tous les salariés de l'entreprise, les membres du Directoire, les membres du Conseil de surveillance et les tiers travaillant régulièrement avec Wendel. En outre, dès l'apparition d'une information privilégiée liée notamment à la préparation d'une opération d'investissement ou de désinvestissement, Wendel établit une liste d'initiés occasionnels, regroupant les personnes concernées par le projet en cours. Ces listes sont régulièrement mises à jour et sont tenues à la disposition de l'AMF, qui peut demander à en obtenir la communication. Elles sont conservées pendant au moins cinq ans après leur établissement ou leur dernière mise à jour. Le Déontologue est notamment en charge de l'établissement et du suivi de ces listes. Les règles de déontologie spécifiques aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont décrites à la section 2.1.6.

Procédures de prévention de la fraude et de contrôle sur les engagements et les dépenses

Les procédures d'autorisations d'engagement de dépenses de Wendel et des holdings couvrent tous les engagements de Wendel ainsi que les signatures nécessaires au fonctionnement des comptes bancaires (sous forme de délégation de signature).

- Les devis sont établis par plusieurs prestataires, leur négociation est effectuée systématiquement sous le contrôle du ou des membres du Comité de gestion concernés.
- Les dépenses sont soumises à une procédure formelle d'autorisation préalable ; selon les montants, elles sont validées par le membre du Comité de gestion concerné par la dépense, par un membre du Directoire et/ou par le Président du Directoire. Les demandes d'engagement de dépenses sont rapprochées du budget et les factures sont validées et payées après rapprochement avec la demande d'engagement.
- L'émission de chèques ou d'ordres de mouvements est réservée à la Direction financière sur la base des pièces justificatives et la Direction financière tient informé le Président du Directoire au-delà de certains seuils.

Préservation de l'intégrité des données informatiques

Afin de prévenir les risques de détournement des outils informatiques ou d'intrusion dans les systèmes d'information, le service informatique est placé sous la responsabilité du Directeur associé en charge des ressources opérationnelles, qui propose et met en œuvre les interventions sur les systèmes de préservation ou de conservation des données à intervalles réguliers. Un plan de continuité informatique (PCI) est en place et permet une redondance (ou réplique) totale des données en temps réel entre les deux sites historiques du Groupe à Paris et au Luxembourg. Les deux sites sont reliés *via* un lien privé. L'accès aux données de messagerie, aux applications métiers et aux fichiers est sécurisé.

2.3.3.5 Élaboration de l'information comptable et financière de Wendel

Les procédures de contrôle interne visant à s'assurer que les comptes annuels (individuels et consolidés) et semestriels de Wendel sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Wendel sont les suivantes :

Procédures d'élaboration et de consolidation des comptes

Les normes comptables appliquées par Wendel pour ses comptes consolidés sont les normes IFRS. Les principales règles applicables sont décrites dans le rapport financier annuel et diffusées comme telles aux filiales dans le cadre du processus de remontée des informations et d'établissement des comptes. La diversité des activités des filiales conduit Wendel à laisser le soin à chaque filiale de proposer les traitements comptables spécifiques à son activité. La Direction financière et le responsable de la consolidation de Wendel s'assurent de l'homogénéité des traitements au sein du Groupe, notamment en contrôlant les principes comptables figurant dans les états financiers de chaque filiale.

En outre, la Direction financière de Wendel s'assure de la correcte remontée des informations comptables et financières des filiales vers Wendel au travers des procédures suivantes :

- élaboration, avec les directions financières de chaque filiale, d'un calendrier de communication des états financiers avec les compléments d'informations nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés de Wendel ;
- réunion de préparation de clôture entre la Direction financière du Groupe et la Direction financière de chaque filiale pour analyser les faits marquants de la période ainsi que les opérations significatives ou exceptionnelles ;
- revue détaillée des informations comptables remontant des filiales et contrôle de cohérence avec les informations financières collectées par l'équipe d'investissement lors des *reportings* d'activité mensuels des filiales.

Enfin le Directeur financier est membre du Comité de gestion et du Comité opérationnel de coordination (voir le paragraphe relatif à l'« Organisation »), ce qui lui permet de prendre connaissance de tous les événements susceptibles d'impacter les comptes consolidés du Groupe ou les comptes individuels de Wendel et des holdings. Il est par ailleurs directement rattaché au Directoire et est donc totalement indépendant des autres Directions de Wendel.

Procédures de contrôle des comptes

Au niveau des filiales :

- pour une meilleure remontée d'information vers les Commissaires aux comptes de Wendel, le Groupe a, dans la mesure du possible, les mêmes cabinets d'audit pour Wendel et pour l'ensemble des filiales ; parmi les critères de sélection des Commissaires aux comptes figurent la capacité à assurer l'audit de l'ensemble des filiales et sous-filiales partout dans le monde, ainsi que leur aptitude à se faire communiquer par les auditeurs des filiales les résultats de leurs audits et les éventuelles anomalies constatées ;
- participation d'un représentant de la Direction financière aux réunions de fin d'audit ou aux réunions de Comité d'audit des filiales sous contrôle exclusif, et obtention du détail des points d'audit et des points de contrôle interne relevés par les auditeurs des filiales dans le cadre de leur mission ;
- participation d'un ou plusieurs représentants de Wendel aux Conseils d'administration ou de surveillance et/ou aux Comités d'audit des filiales et participations.

Au niveau de la société mère :

- le Directeur financier est responsable de la doctrine comptable et, en particulier, de vérifier le respect des règles comptables. Le cas échéant, des missions d'audit ou d'expertise peuvent être initiées

sous sa responsabilité. Il tient régulièrement des réunions de préclôture avec les Commissaires aux comptes pour s'assurer que les points soulevés lors des clôtures antérieures ont été réglés et pour analyser avec les Commissaires aux comptes les opérations de l'exercice et décider du traitement comptable approprié ;

- le Président du Directoire est en liaison permanente avec le Directeur financier lors de l'établissement des comptes. En particulier, il est informé des impacts financiers et comptables de tout événement important ainsi que des estimations et jugements ayant un impact significatif sur les comptes. Une réunion entre les auditeurs et le Président du Directoire est organisée lorsqu'apparaissent des sujets dont l'interprétation comptable est complexe ou dont l'impact est significatif sur les comptes. Il revoit également toute la communication financière de Wendel et est informé de tout point susceptible d'avoir un impact sur cette dernière ;
- le Comité d'audit : la mission de ce comité, ses modalités de fonctionnement et son activité au cours de l'exercice sont exposées de façon détaillée dans la section 2.1.4.1. Il peut décider de recourir à un expert indépendant pour conforter son avis sur la situation financière de Wendel. Il auditionne régulièrement les Commissaires aux comptes pour avoir leur opinion sur la fiabilité des comptes individuels et consolidés. Il s'assure également de la permanence des méthodes comptables ou s'assure du bien-fondé des changements de méthodes comptables le cas échéant.

Procédures de contrôle de l'information financière

Après validation par le Directoire, les comptes individuels, les comptes consolidés et le calcul de l'actif net réévalué sont transmis pour avis au Comité d'audit avant examen par le Conseil de surveillance et pour revue aux Commissaires aux comptes.

2.3.4 Réalisations 2012

L'application des procédures mises en place sur les exercices précédents a été suivie en 2012 et améliorée lorsque cela s'est révélé nécessaire.

À la suite des travaux initiés en 2011 sur la mise en place d'une cartographie des risques, une analyse détaillée de certains des principaux risques identifiés par Wendel a été formalisée en 2012. La formalisation

de cette analyse sera étendue à l'ensemble des principaux risques sur les prochains exercices.

En février 2012, le Conseil de surveillance a modifié son règlement intérieur afin de renforcer et préciser la procédure de traitement des éventuels conflits d'intérêts qui pourraient se produire en son sein.

2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Wendel

Aux Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Wendel et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Letartre

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE WENDEL

3.1 LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE) DANS L'ACTIVITÉ DE WENDEL	94	3.3 ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	124
3.1.1 Favoriser l'intégration des enjeux RSE dans le cadre de son métier d'investisseur de long terme	94		
3.1.2 Une démarche RSE adaptée à une équipe resserrée de professionnels de l'investissement	95		
3.1.3 Une empreinte environnementale limitée	100		
3.1.4 Wendel, entreprise engagée dans la société civile	100		
3.2 LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES FILIALES DE WENDEL	101		
3.2.1 Bureau Veritas	102		
3.2.2 Materis	108		
3.2.3 Stahl	116		
3.2.4 Mecatherm	120		
3.2.5 Parcours	122		

3.1 La Responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans l'activité de Wendel

« Le développement durable est un moteur de croissance pour les entreprises. », telle est la conviction exprimée ⁽¹⁾ par Frédéric Lemoine, Président du Directoire de Wendel qui souligne que la « pérennité d'une entreprise dépend de l'équilibre entre son modèle économique, ses marchés, l'épanouissement humain et son insertion dans

l'environnement Wendel encourage par son action de long terme ses sociétés dans la mise en œuvre de pratiques de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), tout en définissant pour elle-même une politique RSE adaptée à son rôle d'investisseur exercée par une équipe resserrée de professionnels.

3.1.1 Favoriser l'intégration des enjeux RSE dans le cadre de son métier d'investisseur de long terme

Les principes d'action de Wendel vis-à-vis de ses filiales pour intégrer les enjeux RSE

En tant qu'actionnaire, le Groupe Wendel n'entre pas dans le management opérationnel de ses filiales mais s'assure que l'intégration des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance) s'opère dans leur gestion des risques comme dans leur développement et ce, notamment grâce à un dialogue constant avec les équipes de management.

En 2009, Wendel a signé la Charte de l'Association française des investisseurs de croissance (AFIC). Cet engagement public porte notamment sur un ensemble de responsabilités en faveur du développement durable. Dans ce cadre, Wendel sera attentif aux travaux de la Commission ESG-Développement Durable qui vient d'être créée au sein de l'AFIC en février 2013.

La Direction du développement durable créée en 2011 coordonne la démarche de Wendel dans ce domaine. Elle s'appuie sur un Comité de pilotage mis en place en 2012 par le Directoire de Wendel, qui se réunit plusieurs fois dans l'année. Il est constitué de représentants des directions opérationnelles et fonctionnelles de la société : Comité d'investissement, Direction financière, Direction juridique, Direction de la communication, Direction des ressources opérationnelles (ressources humaines, informatique, moyens généraux).

En tant qu'actionnaire, Wendel intègre l'étude des risques et opportunités RSE le long du cycle de vie de ses investissements, en particulier :

- Au moment de l'acquisition :

Lorsque Wendel étudie une prise de participation, des diligences sur les enjeux environnementaux et sociaux sont réalisées dans le cadre de l'analyse globale des risques relatifs à l'activité de la société cible.

- Dans l'accompagnement des sociétés sur le long terme :

Même si la responsabilité de la gestion des enjeux RSE est assumée directement par les équipes dirigeantes des différentes entreprises, par son rôle d'actionnaire professionnel, Wendel suit et favorise les démarches RSE de ses filiales et participations en particulier sur deux thématiques : la sécurité des salariés, d'une part, et la prise en compte des enjeux environnementaux dans les produits et services conçus et distribués, d'autre part.

- Le management de Wendel est particulièrement attentif aux indicateurs liés à la sécurité au travail qu'il considère comme révélateurs de la bonne gestion de l'entreprise. Par exemple, chez Materis, le taux de fréquence des accidents fait partie des critères d'attribution de la rémunération variable du management. Cet indicateur est également suivi par le Conseil d'administration de Stahl à la demande de Wendel, depuis 2006, date d'entrée de Stahl dans le Groupe.

- La conception des services et des produits des différentes filiales intègre progressivement des dimensions environnementales. Ainsi, Bureau Veritas fournit à ses clients des solutions pour une amélioration continue de leurs opérations dans les domaines de l'hygiène, de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Parcours s'attache à promouvoir l'approche environnementale auprès de ses clients en leur proposant une démarche de progrès dans son offre de service de location longue durée, notamment par la formation à l'éco-conduite de ses clients. 80 % des produits conçus par Stahl sont aujourd'hui sans solvants. La stratégie de Materis est de développer des produits innovants porteurs de fonctions nouvelles, plus résistants à l'usage et donc plus respectueux de l'environnement dans leur cycle de vie et répondant aux exigences des chantiers « haute qualité environnementale » (HQE). Près de 70 % des bureaux d'études de Legrand contribuent à accroître dans ses offres la part des produits éco-conçus démontrant une réduction des impacts environnementaux. Quant à Saint-Gobain, une part importante de son chiffre d'affaires est liée aux solutions pour économiser ou produire de l'énergie propre et protéger l'environnement.

(1) L'ENA hors les murs, novembre 2012 / n°426

Chaque filiale et participation du Groupe est appelée à développer une politique RSE répondant à ses enjeux spécifiques. Elles ont chacune établi des objectifs et des plans de mise en œuvre adaptés à l'environnement réglementaire de leurs secteurs et à leurs stratégies de développement propres. Les entreprises du Groupe interviennent dans des secteurs très variés (voir section 1.10 Filiales et participations) et présentent également des maturités différentes dans la mise en œuvre de politiques et d'indicateurs RSE dédiés. Wendel n'estime donc pas pertinent de produire des indicateurs RSE consolidés dans la mesure où ces informations n'auraient pas de signification opérationnelle.

Pour les sociétés Bureau Veritas, Materis, Stahl, Mecatherm et Parcours, dont Wendel est actionnaire majoritaire, les éléments marquants de leur politique liés au développement durable sont présentés dans le chapitre 3.2 qui suit « La Responsabilité sociale et environnementale des filiales de Wendel ».

La prévention des abus de marché et la vigilance exercée sur les procédures de contrôle interne de ses filiales

Une Charte de confidentialité et de déontologie boursière prévoit les règles qui s'imposent à tous les salariés et mandataires sociaux

de Wendel en matière de prévention de tout abus de marché. Les principales règles édictées par cette Charte figurent à la section 2.1.6 du présent document de référence. Le Règlement intérieur du Conseil de surveillance fixe les droits et devoirs ainsi que les pouvoirs propres des membres du Conseil (voir section 2.1.6).

Par ailleurs, Wendel interroge annuellement via un questionnaire ses filiales consolidées sur leurs principes généraux de contrôle interne, dans le cadre de l'examen des facteurs de risques liés à leurs activités.

Ce questionnaire, basé sur le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (Amf), porte principalement sur les sujets suivants : la définition et la formalisation des délégations de pouvoirs, la revue régulière des règles de séparation des tâches et des schémas d'organisation permettant d'identifier les responsabilités de chacun et de résoudre d'éventuels conflits, la vérification par la filiale que la politique de rémunération variable de ses cadres dirigeants n'est pas de nature à engendrer un risque de comportement frauduleux, l'existence d'un code de bonne conduite ou éthique couvrant notamment les situations de conflit d'intérêt, de paiements irréguliers ou frauduleux, d'entraves à la concurrence ou d'opérations d'initiés.

3.1.2 Une démarche RSE adaptée à une équipe resserrée de professionnels de l'investissement

La politique de Wendel en matière de ressources humaines

Une équipe restreinte, expérimentée et diversifiée

Wendel s'emploie à recruter et développer des collaborateurs d'excellence pour lesquels Wendel met en œuvre le meilleur environnement de travail possible.

Au 31 décembre 2012, Wendel et ses holdings comptent au total 76 collaborateurs.

En France (66 collaborateurs), la moitié des effectifs est impliquée directement dans les activités d'investissement. Outre l'équipe d'investissement qui comprend une vingtaine de personnes et l'équipe de direction, une dizaine d'experts au sein des équipes de gestion (finance, juridique, fiscal, communication) travaillent au quotidien sur les opérations d'investissement. Ces salariés sont impliqués dans le développement international du Groupe en coopération avec les implantations à l'étranger.

Le reste des effectifs intervient en support au sein de la Direction financière, de la Direction juridique, de la Direction de la communication financière, de la Direction de la communication et du développement durable et de la Direction des ressources opérationnelles.

À l'international, Wendel dispose d'implantations, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne et au Japon qui ont principalement des activités de holding et qui accompagnent les sociétés du Groupe dans leurs développements en Europe et en Asie. Les deux plus anciennes sont aux Pays-Bas (depuis 1908) et au Luxembourg (depuis 1931). Depuis 2007, Wendel dispose également d'implantations en Allemagne (Francfort) et au Japon (Tokyo). Dans le cadre de son développement international en Amérique du Nord, en Europe et sur les marchés émergents, Wendel prévoit en 2013 d'augmenter le nombre de ses salariés hors de France (dix au 31 décembre 2012), par recrutement local ou mobilité de collaborateurs basés en France, avec notamment la création d'implantations aux États-Unis (New-York) et à Singapour.

Salariés avec un contrat de travail* : effectifs et mouvements	31.12.2012			31.12.2011			31.12.2010		
	Employés	Cadres	Total	Employés	Cadres	Total	Employés	Cadres	Total
Effectif total	15	51	66	16	48	64	16	48	64
<i>dont Femmes</i>	9	23	32	10	19	29	10	19	29
<i>Hommes</i>	6	28	34	6	29	35	6	29	35
Recrutements	-	7***	7***	1	3	4		3**	3**
<i>dont Femmes</i>	-	5	5	1	2	3		1	1
<i>Hommes</i>	-	2	2		1	1		2**	2**
Départs	1***	4	5***	1	3	4	2	3	5
<i>Dont Femmes</i>	1	1	2	1	2	3	1		1
<i>Hommes</i>	-	3	3		1	1	1	3	4

* Effectif France CDI.

** Wendel a transformé un contrat à durée déterminée d'un cadre en contrat à durée indéterminée au cours de l'année.

*** Dont un changement de catégorie.

En 2012, la part des femmes dans l'effectif cadre est de 45 % (soit 23 personnes).

Wendel n'emploie pas de personnes handicapées mais passe des contrats de fournitures avec des entreprises adaptées. La contribution versée à l'Agefiph pour 2012 s'élève à près de 10,6 k€.

Formation et développement professionnel

Wendel considère le développement de l'employabilité de ses salariés comme une priorité.

Wendel veille ainsi à ce que ses salariés aient en permanence le niveau de compétence nécessaire à la réussite de leurs missions en leur proposant des formations sur mesure.

D'autre part, elle a permis en 2012 à deux employés de suivre des formations diplômantes afin d'élargir leurs domaines de compétences.

Par ailleurs, dans le cadre de son plan d'action pour l'emploi des seniors, au-delà des obligations légales, Wendel propose à tous les salariés âgés de 40 ans et plus des entretiens professionnels qui ont pour objet de faire le point sur leurs compétences, leurs besoins de formation, leur situation et leur évolution professionnelle. Ces entretiens sont aussi l'occasion pour les salariés d'envisager les modalités de la suite de leur carrière, en tenant compte de l'évolution des métiers et des perspectives d'emploi dans l'entreprise.

En 2012, 28 salariés ont bénéficié d'au moins une formation externe, pour un total de 645 heures. Les domaines couverts sont notamment les langues étrangères, les techniques de communication et les logiciels de bureautique.

Relations sociales et conditions de travail

L'accompagnement des managers, des réunions régulières avec le personnel et un dialogue étroit avec les représentants du personnel (CE, CHSCT) visent à optimiser les conditions et les relations de travail. Wendel peut ainsi mettre en œuvre les mesures les plus appropriées aux attentes des équipes.

Soucieuse de permettre à ses collaborateurs de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, Wendel s'efforce depuis 2010 de procurer aux salariés qui en font la demande des places en crèches

qu'elle finance. En 2012, Wendel finançait 14 places de crèche pour les enfants de 10 salariés.

Enfin, au-delà de la part du budget du Comité d'entreprise consacré aux activités sociales et culturelles, Wendel prend en charge différentes prestations : restaurant interentreprises, cours de sport, tickets Cesu, etc.

Diversité et égalité de traitement

Wendel veille à ce que les décisions en matière de recrutement, de développement des carrières (formations et promotions) et de rémunérations soient prises sans discrimination. Seules sont prises en compte les compétences et l'expérience des candidats et, pour la rémunération variable des salariés, leur performance.

A poste équivalent, il n'y a pas de différence de rémunération entre les hommes et les femmes.

Dans le cadre des obligations réglementaires, Wendel a mis en place un plan d'action qui assure la permanence de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Organisation du temps de travail

Pour des raisons historiques, Wendel applique les modalités d'organisation du temps de travail des conventions collectives de la métallurgie.

Aucun salarié n'a demandé à travailler à temps partiel. En revanche, une salariée bénéficie d'un congé parental d'éducation à temps partiel.

L'absentéisme hors événements familiaux reste stable, de l'ordre de 1 %. Il y a eu en 2012 un accident de trajet (bureau/domicile) et un accident du travail sans arrêt.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

La gestion des ressources humaines de Wendel respecte les conventions fondamentales de l'OIT. La France a ratifié les 8 conventions fondamentales de l'OIT portant sur le travail forcé, sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, sur le droit d'organisation et de négociation collective, sur l'égalité des rémunérations, sur l'abolition du travail forcé, sur les discriminations, sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur toute forme de travail des enfants.

Wendel respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

Wendel SA n'exerce pas d'activités dans les pays « à risques » en termes de violation des droits des travailleurs, et n'est donc pas confronté à la problématique de respect de ces conventions.

Une politique de rémunération adaptée

La politique salariale de Wendel vise à aligner les intérêts des salariés sur ceux des actionnaires, que ce soit à travers la part variable de la rémunération, l'intéressement ou le déploiement de l'actionnariat salarié.

Wendel revoit attentivement chaque année le niveau de la rémunération de ses salariés en prenant en compte leurs missions, leurs compétences, leurs expériences et les rémunérations de marché comparables. Les rémunérations variables sont attribuées en fonction des performances individuelles et collectives.

Pour la France, la somme des rémunérations totales (salaire fixe, rémunération variable et primes individuelles liées à la fonction) versées pour l'année 2012 s'élève à près de 11,2 M€, en baisse de 8% par rapport à 2011. En outre, un accord d'intéressement existe depuis 2006. Un nouvel accord d'intéressement a été signé en 2012 en relais du précédent. Les conditions de performance ont été remplies en 2012 et permettront aux bénéficiaires de recevoir en 2013 une somme plafonnée à 18 186 euros, pouvant atteindre 12,5 % de la rémunération qu'ils ont perçue en 2012. Par ailleurs, l'augmentation des dividendes versés par Wendel en 2012 l'a conduit à verser aux salariés une prime de partage de profit d'un montant proportionnel à la durée de présence dans la Société. Enfin, Wendel fait bénéficier ses salariés ainsi que leurs familles d'un régime de prévoyance très complet.

La promotion de l'actionnariat salarié

Convaincu de l'importance de l'actionnariat salarié comme clé d'un partenariat long terme avec ses collaborateurs, Wendel a toujours favorisé son développement que ce soit depuis plus de 20 ans au sein du plan d'épargne Groupe ou à travers l'attribution d'actions de performance ou de stock-options dont la plupart des salariés bénéficie depuis 2007.

Attributions d'options d'achat d'actions et d'actions de performance

Outre les deux membres du Directoire, 65 personnes se sont vues attribuer des stock-options et des actions de performance en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 4 juin 2012 et de la décision du Directoire du 5 juillet 2012.

Ces attributions sont soumises à la réalisation de conditions de présence et de performance.

Les détails donnés ci-après (en particulier dans les tableaux détaillant les plans de stock-options et les plans d'actions de performance) permettent également de satisfaire aux obligations réglementaires de publication d'informations sur la rémunération des mandataires sociaux.

Le tableau ci-dessous précise pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 :

- le nombre total d'options qui ont été attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux qui ont reçu individuellement le plus grand nombre d'options ;
- le nombre total d'options exercées par les dix salariés non-mandataires sociaux qui en ont individuellement exercé le plus grand nombre.

	Nombre total	Prix d'exercice
Options consenties au cours de l'exercice aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	80 000	54,93 €
Options levées au cours de l'exercice par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	45 828	27,74 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ En 2012, les options ont été exercées aux prix de 24,59 € (plan WI 1-1), 25,96 € (plan WI 2-1), 39,98 € (plan WI 3-1), 65,28 € (plan WI 3-2) et 22,58 € (plan W 2-1).

Tableau récapitulatif des plans de stock-options en vigueur au 31 décembre 2012.

	PLANS WENDEL INVESTISSEMENT						PLANS WENDEL					
	Plan n° 2		Plan n° 3		Plan n° 1		Plan n° 2		Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	
Date de l'Assemblée générale	27-mai-03		10-juin-04		04-juin-07		05-juin-09		04-juin-10	30-mai-11	04-juin-12	
Plans	WI 2-1	WI 3-1	WI 3-2	WI 3-3	W1-1	W1-2	W1-3	W2-1	W2-2	W-3	W-4	W-5
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	16-juil.-03	9-juil.-04	6-juil.-05	4-juil.-06	4-juin-07	16-juil.-08	2-avr.-09	16-juil.-09	8-févr.-10	4-juin-10	7-juil-11	5-juil.-12
Nature des options	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat
Nombre total initial d'actions pouvant être souscrites ou achetées	323 821	428 223	49 000	60 600	837 500	890 600	271 000	391 200	7 000	353 177	404 400	227 270
dont :												
Nombre initialement attribué aux mandataires sociaux :												
M. Seillière	141 328 *	171 612 *	-	-	90 000	-	-	-	-	-	-	-
M. Lemoine	-	-	-	-	-	-	-	120 000	-	105 000	96 000	54 542
M. Gautier	-	20 190*	-	-	150 000	150 000	-	80 000	-	70 000	64 000	36 361
Date de départ d'exercice des options	16-juil.-04	9-juil.-05	6-juil.-06	4-juil.-07	4-juin-12	15-juil.-13	2-avr.-14	16-juil.-10 ⁽²⁾	8-févr.-11	4-juin-11	7-juil-12	5-juil.-13
Date d'expiration des options	15-juil.-13	8-juil.-14	5-juil.-15	3-juil.-16	4-juin-17	15-juil.-18	2-avr.-19	16-juil.-19	8-févr.-20	4-juin-20	7-juil-21	5-juil.-22
Prix de souscription ou d'achat par action	25,96 €	39,98 €	65,28 €	90,14 €	132,96 €	67,50 €	18,96 €	22,58 €	41,73 €	44,32 €	80,91 €	54,93 €
Décote	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conditions de performance ⁽¹⁾	-	-	-	-	pour tous	pour tous	pour tous	pour mandataires sociaux		pour tous	pour tous	pour tous
Cumul du nombre d'actions souscrites ou achetées au 31.12.2012	317 260	395 306	4 000	100	0	0	0	83 426	0	0	0	0
Cumul options de souscription ou d'achat annulées ou caduques	5 047	5 151	9 000	19 900	710 600 ⁽³⁾	445 840	64 000	6 667	0	6 900	8 750	0
Nombre d'options restant à souscrire ou à acheter au 31.12.2012 ⁽⁴⁾	1 514	27 766	36 000	40 600	126 900	444 760	207 000	301 107	7 000	346 277	395 650	227 270
Solde des options restant à exercer par les mandataires sociaux :												
M. Seillière					22 500	-						
M. Lemoine								105 000		105 000	96 000	54 542
M. Gautier					37 500	150 000		80 000		70 000	64 000	36 361

* Montants ajustés dans le cadre d'opérations réalisées sur le capital.

(1) Toutes les conditions de performances sont liées à la progression de l'ANR.

(2) Pour les mandataires sociaux, le début de la période d'exercice est le 16 juillet 2012.

(3) Le non-respect des conditions de performances a conduit à diviser par quatre la quantité des options initialement attribuées, correspondant à l'annulation de 628 125 options.

(4) Nombre maximum sous réserve de l'atteinte des objectifs de performance.

Tableau récapitulatif des plans d'attribution d'actions de performance en vigueur au 31 décembre 2012

	Plan Wendel n° 2			Plan Wendel n° 3	Plan Wendel n° 4
Date de l'Assemblée générale	05.06.2009			04.06.2010	04.06.2012
Nombre d'actions autorisées en % du capital	0,20 %			0,30 %	0,30 %
Attributions réalisées en % du capital	0,20 %			0,30 %	0,15 %
Date du Directoire	16.07.2009	12.01.2010	17.05.2010	04.06.2010	05.07.2012
Plans	Plan 2-1	Plan 2-2	Plan 2-3	Plan 3-1	Plan 4-1
Date d'acquisition définitive	17.07.2011	12.01.2012	17.05.2012	04.06.2012	05.07.2014
Date de cessibilité	18.07.2013	12.01.2014	17.05.2014	04.06.2014	05.07.2016
Conditions de performance	Non	Non	Non	Oui	Oui
Actions à émettre/actions existantes	Existantes	Existantes	Existantes	Existantes	Existantes
Nombre d'actions attribuées	7 200	83 450	10 500	151 362	75 754
Attributions annulées ou caduques	500	2 500	0	4 925	0
Nombre d'actions acquises	6 700	80 950	10 500	146 437	0
Valeur par action au jour de l'attribution	20,63 €	43,58 €	44,61 €	44,32 €	54,93 €
Valeur de l'action à la date d'acquisition définitive	78,75 €	54,10 €	54,25 €	51,58 €	-
Nombre d'actions restant à acquérir	0	0	0	0	75 754
dont actions à émettre					-
dont actions existantes					75 754
Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux					
Frédéric Lemoine	-	-	-	13 500	18 181
Bernard Gautier	-	-	-	9 000	12 120

Augmentation de capital au sein du Plan d'Épargne Groupe (PEG)

Depuis plus de 20 ans, Wendel propose chaque année aux salariés de souscrire à une augmentation de capital au sein du PEG. Les titres sont proposés avec une décote de 20 % et les versements des salariés peuvent être abondés jusqu'à hauteur des plafonds légaux.

Au 31 décembre 2012, hors les mandataires sociaux, les salariés détenaient 0,37 % du capital de Wendel au sein du plan d'épargne Groupe.

En juillet 2012, la Direction a décidé de mettre en oeuvre une augmentation de capital à laquelle 88% des salariés éligibles ont souscrit, à hauteur de 35 417.

Des possibilités de compléments de retraite**Plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco)**

En 2010, la Société a mis en place un Perco. Certains versements bénéficient d'un abondement de la Société jusqu'à hauteur du plafond légal.

Au 31 décembre 2012, plus d'un salarié sur quatre avait investi au sein du Perco.

Régime de retraite supplémentaire

En 1947, la société « Les petits-fils de François de Wendel » (devenue aujourd'hui Wendel) a mis en place un régime de retraite supplémentaire bénéficiant à l'ensemble des membres du personnel (cadre et non cadre), sous réserve que ceux-ci achèvent leur carrière dans le Groupe. Ce régime de retraite a été fermé le 31 décembre 1998. Le régime de retraite supplémentaire garantit à chaque salarié bénéficiaire un niveau global de retraite. Ce niveau s'exprime comme un pourcentage de la rémunération de fin de carrière (fixe + variable hors éléments exceptionnels). Il augmente avec l'âge et l'ancienneté acquise et peut atteindre 65 % de cette rémunération. Le régime prévoit une réversion à 60 % au conjoint vivant au moment du départ en retraite, ainsi que des majorations familiales pour enfants à charge.

L'allocation de retraite supplémentaire financée par le Groupe se calcule en déduisant du montant garanti l'ensemble des retraites financées par l'entreprise pendant la période d'activité dans le Groupe. Depuis 2005, les actifs nécessaires au service des rentes sont transférés auprès d'une compagnie d'assurance qui assure le paiement des allocations de retraite.

Ce régime concerne actuellement 48 retraités et 13 salariés de la Société. Deux bénéficiaires ont été membres du Conseil de surveillance en 2012 (voir note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés).

3.1.3 Une empreinte environnementale limitée

L'activité de Wendel a peu d'incidence sur l'environnement. Pour autant, Wendel veille à limiter ses impacts négatifs à sa propre échelle. Ainsi, le pilotage de la gestion de l'immeuble où se trouve le siège de Wendel (Paris) et des services informatiques intègre des critères environnementaux. En 2012, Wendel a réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre afin d'optimiser ses actions pour réduire sa facture énergétique et sa production de déchets, conformément au décret d'application de l'article 75 de la Loi Grenelle II.

Économie d'énergie

Depuis deux ans, dans le but de réduire sa consommation d'énergie, Wendel a procédé à plusieurs investissements :

- remplacement de la totalité de son parc de serveurs informatiques en installant des modèles moins consommateurs d'énergie ;
- rénovation de son système de chauffage urbain (distribuant de la vapeur haute pression) permettant à la Société d'être plus respectueuse de l'environnement ;

- création d'une salle de visioconférence, mise à disposition d'outils de mobilité, limitant ainsi les déplacements ;
- remplacement progressif des modèles d'ampoules classiques par des ampoules basses consommations pour augmenter l'efficacité énergétique de l'immeuble.

Par ailleurs, Wendel favorise la diffusion électronique de ses publications.

Tri des déchets

Depuis juillet 2011, Wendel s'est engagé dans une démarche de tri sélectif des déchets. L'ensemble des collaborateurs du siège a été sensibilisé grâce à une formation dédiée. Dorénavant, la totalité du papier consommé par les équipes de Wendel est collectée pour être recyclée. Les plastiques, cartouches d'encre, cartons et emballages métalliques font également partie du processus de recyclage.

3.1.4 Wendel, entreprise engagée dans la société civile

L'engagement de Wendel dans la société civile se traduit par le soutien de projets dans l'enseignement supérieur et dans le domaine culturel.

- Depuis 1986, Wendel soutient l'Insead, qui a créé en 1996 une chaire puis un centre consacré aux entreprises familiales auquel Wendel s'est associé dès l'origine.
- Le management de Wendel intervient régulièrement au sein de grandes écoles afin d'expliquer les métiers de Wendel. Ces interventions, qui ont vocation à faire œuvre de pédagogie sur le modèle d'investisseur de long terme de Wendel contribuent également au recrutement des meilleurs profils. Wendel participe également aux publications des grandes écoles : revue ENA, HEC, Polytechnique.
- Wendel est aussi engagé pour cinq années renouvelables aux côtés du Centre Pompidou-Metz. Depuis son ouverture en 2010, Wendel a souhaité soutenir une institution emblématique dont le rayonnement culturel touche le plus grand nombre.

Au-delà du soutien sur plusieurs années, Wendel œuvre activement aux côtés de ces institutions partenaires sur leurs projets de développement. Le Groupe est notamment représenté aux Conseils d'administration de l'Insead et du Centre Pompidou-Metz par Frédéric Lemoine.

En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu des mains du Ministre de la Culture le titre de Grand Mécène de la Culture le 23 mars 2012.

Dans le cadre de ses activités, Wendel interagit également avec ses principales parties prenantes:

- Wendel entretient des relations régulières avec son partenaire principal, Wendel-Participations et a réalisé différentes interventions devant ses instances.

- Wendel entretient un dialogue suivi avec ses actionnaires individuels :

En 2009, a été créé le Comité consultatif des actionnaires de Wendel (CCAW) qui s'est réuni à sept reprises en 2012. Composé de 12 membres, son rôle est de recueillir le point de vue des actionnaires individuels sur les outils de communication qui leur sont dédiés: lettre aux actionnaires, site internet, rapport d'activité.

En 2012, Wendel a organisé deux réunions d'actionnaires en région à Lyon et à Nice et le Groupe participe chaque année au salon Actionaria.

- Wendel communique régulièrement avec la communauté financière (analystes, investisseurs institutionnels et particuliers) sur ses résultats, ses activités et sa stratégie. En 2012, Wendel a rencontré notamment plus de 350 investisseurs en actions et en obligations, lors de *roadshows* (France, Royaume-Uni, Allemagne, Suisse et États-Unis) et des rencontres à son siège.

- En tant que société cotée, Wendel contribue aux débats de place en participant aux réflexions au sein de toutes les grandes associations professionnelles et de place auxquelles elle adhère : Afep, ANSA, Medef, AFIC, Paris Europlace etc.

3.2 La Responsabilité sociale et environnementale des filiales de Wendel

Wendel est l'actionnaire majoritaire de Bureau Veritas, Materis, Stahl, Mecatherm et Parcours. Les états financiers de ces entreprises, de ce fait, font l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe. Wendel reporte donc également les points marquants de leur politique de développement durable dans les chapitres qui suivent.

Une présentation détaillée des filiales du Groupe est disponible en section 1.10 Filiales et participations.

Les entreprises du Groupe déclinent leurs démarches liées au développement durable par des plans d'actions qui prennent en compte leur degré de maturité dans ce domaine et leurs caractéristiques propres. Un résumé succinct des principaux enjeux RSE des 5 filiales dont Wendel est actionnaire majoritaire est présenté ci-dessous.

Bureau Veritas

Concernant Bureau Veritas, première participation de Wendel, cotée sur Euronext Paris et faisant partie de l'indice Next 20 (Compartiment A, code ISIN, FR0006174348, mnémotique : BVI), Wendel publie un résumé des informations liées à sa responsabilité sociale et environnementale. Bureau Veritas étant soumis à l'obligation de publication et de vérification ; l'exhaustivité des informations requises le concernant est disponible dans son propre document de référence 2012.

Bureau Veritas est le deuxième groupe mondial de services d'évaluation de conformité et de certification appliqués aux domaines de la qualité, de la santé, de l'environnement et de la responsabilité sociale (QHSE). Dans un contexte de forte croissance des effectifs, Bureau Veritas cherche à identifier et à retenir les talents. Bureau Veritas poursuit ainsi une politique de recrutement active ainsi qu'une stratégie de développement des compétences mêlant formations techniques et managériales. La sécurité est aussi une priorité pour Bureau Veritas qui s'est engagé dans une plus grande responsabilisation du management concernant les processus de sécurité. Une revue systématique des investigations des accidents sérieux est effectuée par le Directeur Général et les membres de la direction concernée. Dans le cadre de ses activités de bureau et d'inspection sur les sites des clients, l'impact sur l'environnement de Bureau Veritas résulte principalement de l'utilisation de véhicules automobiles. Des programmes locaux visant à remplacer les véhicules de plus de trois ans par des véhicules à plus faible consommation ont d'ailleurs permis de réduire les consommations moyennes par véhicule de 7% en 2012 par rapport à 2011.

Materis

Pour Materis, société non cotée la plus importante du portefeuille de Wendel, Wendel publie de façon détaillée et exhaustive l'ensemble des informations RSE de sa filiale, information qui ont fait l'objet d'une vérification par un tiers externe.

Materis est l'un des leaders internationaux des matériaux de spécialités pour la construction, présent dans quatre activités : adjuvants (Chryso), aluminates (Kerneos), mortiers (Parex Group) et peintures (Materis Paints). Materis rassemble près de 10 000 salariés avec des implantations géographiques internationales.

En termes de responsabilité sociale et environnementale, les enjeux majeurs de Materis s'articulent autour de 3 axes :

- Le renforcement d'un système de management environnemental

Afin de prévenir et contrôler les risques environnementaux, Materis s'emploie à renforcer le niveau de management environnemental en accompagnant les sites industriels dans une démarche de certification ISO 14001 et en évaluant les risques environnementaux de l'ensemble de ses sites grâce à des audits externe.

- La santé et la sécurité des collaborateurs

La sécurité est un des fondements de la culture Materis, elle est intégrée dans le management général de l'entreprise. Le taux de fréquence, reflet de cette volonté d'amélioration continue, a diminué de 85% depuis 2001.

- La conception de produits et services innovants plus respectueux de l'environnement et des utilisateurs

Intervenant auprès de professionnels du bâtiment, la démarche d'éco-conception est inscrite au cœur de l'activité de Materis. Ainsi plus de 25% du chiffre d'affaires de Materis est généré avec des produits lancés depuis moins de 5 ans.

Wendel reporte également des informations relatives à la responsabilité sociale de Stahl, Mecatherm et Parcours alors que ces sociétés ne sont pas encore soumises à l'obligation de publication d'informations portant sur la RSE.

Stahl

Stahl est le leader mondial des revêtements de haute performance et des produits de finition pour le cuir. Son siège social est situé aux Pays-bas et la Société compte 1 200 salariés. Fabricant de produits chimiques, Stahl a identifié comme enjeux majeurs, relevant de sa responsabilité sociale et environnementale, la santé-sécurité de ses collaborateurs et l'innovation produit destinée à limiter l'empreinte environnementale de ses produits.

Stahl a ainsi mis en place une démarche d'amélioration continue en matière de santé-sécurité de ses collaborateurs. Son efficacité est matérialisée par une baisse de plus de 70% du taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail depuis que Stahl a rejoint le groupe Wendel en 2006.

Stahl s'assure par ailleurs de la maîtrise de l'impact de l'activité de ses sites industriels sur leurs éco-systèmes environnants en étant engagé dans une démarche de progrès continue puisque tous ses sites sont certifiés ISO 9001 et/ou ISO 14001. Et grâce à sa politique de recherche innovante, Stahl a été l'une des premières entreprises de son secteur à mettre sur le marché des produits à base d'eau. Ils représentent aujourd'hui la majorité de la production de Stahl (80%). Enfin, la Société a mis en place récemment un groupe de travail s'attachant à développer l'éco-conception de ses produits.

Mecatherm

Mecatherm est le leader mondial des équipements pour la boulangerie industrielle et rassemble un effectif de 284 salariés. Avec son savoir-faire

unique en termes de R&D et d'innovation produit, Mecatherm conçoit des lignes de production et les assemble sur ses sites. Sans production, son activité propre a donc peu d'incidence sur l'environnement. Mecatherm a néanmoins identifié des enjeux notables relevant de sa responsabilité sociale et environnementale et les intègre dans l'amélioration continue de son offre de lignes de production : garantir la sécurité alimentaire, assurer la protection des personnes et proposer des solutions améliorant l'efficacité énergétique de ses lignes de production.

3.2.1 Bureau Veritas

3.2.1.1 Informations sociales

La politique de ressources humaines

Bureau Veritas est un groupe en croissance qui a multiplié ses effectifs par deux en cinq ans et qui se donne pour ambition de porter son effectif mondial à environ 80 000 personnes à fin 2015.

Bureau Veritas ne serait pas devenu un leader mondial des services d'évaluation de conformité et de certification, sans la mise en valeur de ses ressources humaines qui en constituent un pilier stratégique. Bureau Veritas est constitué d'experts dans les domaines de la qualité, la santé et sécurité, la protection environnementale et la responsabilité sociale (QHSE). Les compétences et le développement de ses collaborateurs constituent un avantage concurrentiel de premier ordre pour soutenir la croissance future de la Société.

Pour réaliser son ambition, Bureau Veritas fait face à plusieurs enjeux liés à son capital humain :

- avoir les compétences disponibles en quantité et en qualité, notamment dans les pays en forte croissance, pour répondre aux attentes de ses clients et leur proposer des solutions innovantes ;
- s'assurer d'avoir aujourd'hui les leaders de demain qui sont la clé du développement de Bureau Veritas ;
- intégrer de manière efficace les collaborateurs des entités nouvellement acquises tout en leur offrant un environnement respectueux de leurs différences ;

Parcours

Spécialiste indépendant de la location longue durée de véhicules en France et qui compte 285 salariés, Parcours a une activité directe qui a peu d'incidences sur l'environnement mais évoluant sur le marché de l'automobile, la société s'attache à sensibiliser les collaborateurs de ses clients aux enjeux de sécurité et d'éco-conduite. Parcours propose ainsi une démarche de progrès dans son offre de services et a mis en place un suivi de l'évolution de l'émission de CO₂ des flottes de ses clients. Société en croissance, son réseau d'agences s'étend et la construction des nouvelles implantations se fait avec un cahier des charges inspiré de la démarche HQE.

- renforcer une culture d'entreprise commune, basée sur des valeurs et des principes éthiques forts, qui agissent comme un ciment pour les équipes à travers le monde.

Bureau Veritas s'appuie sur 5 leviers principaux pour relever ces enjeux :

- une politique de recrutement active pour atteindre l'objectif de porter son effectif mondial à 80 000 personnes d'ici la fin de l'année 2015 ;
- une stratégie de développement des compétences mixant des formations techniques et managériales ;
- des processus de gestion des carrières communs à travers la Société (évaluation de la performance, identification et développement des talents, mobilité interne et internationale) ;
- une politique de rémunération attractive pour attirer les meilleurs candidats et des programmes de motivation et de fidélisation pour les collaborateurs les plus performants ;
- une attention continue à son développement organisationnel afin de soutenir ses objectifs de croissance.

L'emploi

Effectif total et répartition par zone géographique, par genre et par âge

Au 31 décembre 2012, Bureau Veritas employait 58 924 salariés dans 140 pays, contre 52 148 salariés au 31 décembre 2011 ; soit une hausse de 13 %, ce qui représente une accélération par rapport à l'année précédente (9 %).

Répartition des effectifs par zone géographique au 31 décembre

En nombre de salariés	2012	2011	2010
Europe, Moyen-Orient et Afrique (Emea)	22 984	21 779	20 472
<i>dont France</i>	7 715	7 654	7 411
Amériques	15 911	12 726	10 762
Asie-Pacifique	20 029	17 643	16 735
TOTAL EFFECTIF	58 924	52 148	47 969

Les embauches et les licenciements

	2012	2011	2010
Embauches*	13 017	11 093	8 063
Licenciements	3 410	2 832	1 907

* Recrutements externes pour des contrats supérieurs ou égaux à 12 mois.

Le taux de départ volontaire est de 12,6 % sur l'année 2012, à comparer à 11,7 % en 2011. Les taux les plus élevés sont constatés dans les zones Asie et Moyen-Orient qui sont des marchés en forte croissance avec une très forte demande de salariés qualifiés. En France, le taux de départ volontaire (démissions) est de 3,3 % sur l'année 2012, à comparer à 3,6 % en 2011.

Répartition des collaborateurs par genre

L'effectif, au niveau mondial, est composé de 69 % d'hommes et de 31 % de femmes.

Il y a 14 % de femmes dans la population des managers.

Une gestion proactive des carrières au service du développement des collaborateurs

Évaluation de la performance

Tous les managers de Bureau Veritas ont obligatoirement une revue annuelle de leur performance et de fixation de leurs objectifs. Ce processus appelé *Performance Management Process* est coordonné et suivi par la DRH Groupe.

Les rémunérations et leur évolution

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des frais de personnel de Bureau Veritas au cours des trois dernières années.

En millions d'euros	2012	2011	2010
Salaires et primes	1 559,5	1 331,5	1 158,6
Charges sociales	349,2	319,8	270,3
Autres charges liées au personnel	58,2	58,1	50,5
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	1 966,9	1 709,4	1 479,4

Politique de rémunération

La politique de bonus appliquée constitue un élément de motivation. En complément de leur salaire annuel de base, les *managers* peuvent percevoir chaque année un bonus dont l'obtention est liée à la réalisation d'objectifs individuels de performance. Le pourcentage de bonus varie de 15 % à 50 % du salaire annuel de base, en fonction du niveau de responsabilité des *managers*.

Bureau Veritas cherche également à fidéliser ses cadres à travers un système d'allocation d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou l'attribution d'actions gratuites dans le cadre d'une politique d'intéressement à long terme.

Organisation du travail

La durée du temps de travail varie selon les pays et les lois applicables.

L'absentéisme est suivi localement en cohérence avec les réglementations locales relatives au droit du travail. A titre d'exemple, en 2012, le taux

Au-delà de ce dispositif pour les managers, les directions locales des Ressources humaines gèrent également des processus d'entretiens annuels pour les employés.

Mobilité interne et gestion des carrières

Bureau Veritas a continué à renforcer sa politique de gestion des carrières en affinant les processus et règles qui y sont liés comme le développement des talents et la mobilité interne.

Les collaborateurs identifiés comme étant particulièrement prometteurs sont suivis avec attention par la DRH ainsi que par les dirigeants de Bureau Veritas. Ce vivier est exploité en priorité pour tout poste à pourvoir. L'objectif est de pourvoir en interne deux tiers des postes managériaux dont 50 % par promotion interne et 25 % par mouvements latéraux.

Par ailleurs, le *Leadership Pipeline* est un programme d'identification des employés les plus performants, et qui ont le potentiel d'évoluer à des postes de managers. L'objectif est d'identifier et de suivre 500 talents et de leur faire bénéficier d'un suivi de carrière personnalisé afin d'accélérer leur développement et de leur permettre de prendre en charge rapidement des postes de management.

d'absentéisme en France (Bureau Veritas SA et filiales françaises) était de 4,0 %.

Les relations sociales

L'organisation du dialogue social

Bureau Veritas est attaché au bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel. Des structures représentatives du personnel existent dans la plupart des pays clés : France, Espagne, Italie, États-Unis, Japon, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, République Tchèque, Australie, Singapour, Inde, Thaïlande, Russie et Ukraine. De façon plus générale, Bureau Veritas encourage la communication, l'échange d'idées et le recueil d'opinions (panneaux d'affichage, lignes RH, boîtes à suggestions, entretiens de départ, points de contact « éthique », commissions de prévention des accidents, réunions mensuelles avec le personnel, revues de site par les RH, *open door policy*).

Le bilan des accords collectifs

Des accords collectifs ont été signés dans 12 pays (France, Inde, Espagne, Australie, Russie, Mexique, Ukraine, Japon, Italie, Singapour, Thaïlande et Belgique). Ils couvrent plusieurs sujets liés aux Ressources humaines comme par exemple l'organisation du temps de travail, la politique de rémunération, les conditions de travail, les mesures relatives à la santé et à la sécurité.

La formation

Les données relatives à la formation sont suivies localement.

Les employés de Bureau Veritas bénéficient d'une large palette de formations internes et externes, couvrant non seulement des sujets techniques mais également des compétences managériales ou commerciales.

En ce qui concerne la formation opérationnelle, certaines formations techniques sont nécessaires à la qualification des employés pour l'exercice de leurs missions. Ces qualifications sont contrôlées par les départements techniques de Bureau Veritas (Industrie et Infrastructures et Marine) et auditées par des autorités indépendantes (Cofrac, IACS).

Par ailleurs, les équipes de *Knowledge Management* (gestion des connaissances) ont mis en place des communautés d'experts, en support des équipes opérationnelles. Une centaine de communautés de pratiques existe afin de mettre en relation des milliers de spécialistes et experts. En terme de développement managérial, le nouveau programme de *BV Academy*, l'université d'entreprise, relancé en 2012, est focalisé sur l'excellence opérationnelle et commerciale (orientation client, *lean management* et gestion des équipes).

Également dédié aux managers, un programme de développement intitulé *Leadership Essentials* est déployé progressivement afin de renforcer les compétences managériales et de diffuser une culture commune dans l'ensemble des pays.

Afin de s'assurer de l'intégration rapide et efficace des nouvelles recrues et du personnel des sociétés récemment acquises, un programme d'intégration obligatoire a été mis en place pour tout nouvel embauché. Il couvre des sujets allant de l'organisation et des métiers jusqu'à des informations dédiées à la santé, la sécurité et l'environnement.

Égalité de traitement

Bureau Veritas est par nature global et son personnel reflète sa diversité géographique. A titre d'exemple, le Comité exécutif est constitué de plus de 50 % de membres étrangers.

Le respect des individus est l'une des valeurs fondamentales de Bureau Veritas. Au travers de l'acceptation du Code d'éthique, tous les employés s'engagent à respecter les différences et les autres sans aucune discrimination sur leur nationalité, leur origine ethnique, leur âge, leur genre, leurs croyances religieuses et politiques.

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Des initiatives locales ont été mises en œuvre avec pour objectif de promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En France, après avoir réalisé un diagnostic sur l'emploi de personnes handicapées, Bureau Veritas SA a souhaité concrétiser son engagement

par la signature d'une convention de partenariat avec l'Agefiph (le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) en juillet 2010.

Des actions destinées à créer les conditions favorables à la mise en place d'une politique d'insertion et de maintien dans l'emploi en faveur des personnes handicapées ont été déployées en France en 2011.

Des mesures d'adaptation de poste ou de véhicule ont été prises.

La politique de lutte contre la discrimination

En complément de la signature par l'ensemble des salariés du Code d'éthique, des initiatives locales ont été menées pour la lutte contre la discrimination.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

En conformité avec les lois locales, Bureau Veritas inscrit son action dans le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) partout où la Société opère.

Les conventions fondamentales de l'OIT couvrent plusieurs thèmes dont en particulier le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ; l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ; l'élimination du travail forcé ou obligatoire ou encore l'abolition effective du travail des enfants.

Bureau Veritas est également partenaire du Centre de formation international de l'Organisation Internationale du Travail et délivre des formations sur l'incorporation des principes du droit international du travail dans la stratégie et les opérations de grandes entreprises multinationales.

3.2.1.2 Hygiène-Santé, Sécurité et environnement

Politique HSE

Un engagement fort

Pour Bureau Veritas, au-delà d'être une priorité, la sécurité est un absolu. Depuis 2007, cet engagement fort en matière d'hygiène-santé, de sécurité au travail et d'environnement est officialisé au travers de sa déclaration HSE. Cette déclaration définie au niveau de la Société et signée par le Directeur général est disponible sur le site Internet (www.bureauveritas.fr)

Des politiques ont été développées dans les domaines suivants : rôles et responsabilités HSE ; entrée en espace confiné ; travail en hauteur ; radiations ionisantes ; équipements de protection individuelle ; conduite automobile ; évaluation des risques ; analyse des accidents ; surveillance médicale ; protection incendie ; et sécurité des déplacements.

Plus récemment, de nouvelles politiques ont été validées concernant les addictions et le plan de prévention pour les sites clients.

Certification

Dans le cadre de son plan stratégique « BV 2015 », Bureau Veritas s'est fixé pour objectif la certification OHSAS 18001 et ISO 14001 de l'ensemble de ses entités à fin 2014, hors activités de Certification qui ne peuvent elles-mêmes être auditées ainsi que les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2014 en raison de la procédure d'intégration.

A fin 2012, 28 % et 31 % des salariés de Bureau Veritas sont couverts par les certifications OHSAS 18001 et ISO 14001 à comparer à respectivement 29 % et 32 % en 2011.

À la fin janvier 2013, en tenant compte des audits de certification de certaines entités, 35 % et 38 % des employés sont effectivement certifiés.

Les conditions de santé et de sécurité au travail

En 2012, la politique générale a été renforcée par l'identification de la sécurité en tant « qu'absolu », à savoir une valeur non négociable et sans

laquelle les activités ne peuvent se dérouler. Cela s'est principalement traduit par une plus grande responsabilisation du management concernant les processus de sécurité et la revue systématique des investigations des accidents sérieux avec le Directeur général et les membres de la direction concernés.

Campagnes de sécurité

De nombreuses initiatives et actions existent afin de former et de sensibiliser les salariés sur les enjeux liés à la sécurité. En 2012, Bureau Veritas a voulu mettre l'accent sur le travail en hauteur et sur la conduite et la mobilité.

Indicateurs santé et sécurité

Bureau Veritas a mis en place un suivi d'indicateurs santé-sécurité pour chaque pays où il est présent. Une procédure interne définit les modalités de remontée de ces indicateurs. Ceux-ci ont été définis selon les lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Indicateur	Définition	Unité	2012	2011	Objectifs
<i>Total Accident Rate (TAR)</i>	Taux de fréquence de tous les accidents	Nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000/Nombre d'heures travaillées	1,37	1,65	- 10 % par an
<i>Lost Time Rate (LTR)</i>	Taux d'arrêt de travail	Nombre d'accidents avec arrêt de travail x 200 000/Nombre d'heures travaillées	0,60	0,76	- 10 % par an
<i>Accident Severity Rate (ASR)</i>	Taux de gravité	Nombre de jours perdus x 1 000/Nombre d'heures travaillées	0,07	0,07	-
<i>Fatality (FAT)</i>	Nombre de décès	Nombre de décès	1	3	Zéro

Les acquisitions réalisées courant 2012 ne sont pas intégrées dans le calcul de ces indicateurs.

Les indicateurs d'accidentologie montrent une amélioration des conditions de sécurité, résultat du renforcement de la politique de sécurité de Bureau Veritas et des actions de formation et de sensibilisation.

3.2.1.3 Informations environnementales

Afin de réduire son empreinte environnementale et de minimiser l'utilisation des ressources et la production des déchets, Bureau Veritas définit des objectifs annuels appuyés par des programmes spécifiques.

Journée mondiale de l'environnement

La Journée Mondiale de l'Environnement organisée pour la quatrième fois en 2012 dans l'ensemble de la Société a permis de former et de sensibiliser les salariés et les parties prenantes concernées par les problématiques environnementales locales.

Pollution et gestion des déchets

Dans le cadre de ses activités de bureau et de ses activités d'inspection sur les sites client, Bureau Veritas estime que son impact sur l'environnement est limité à l'utilisation d'équipements de conditionnement d'air pouvant générer des fuites de gaz réfrigérant ; et à l'utilisation de véhicules automobiles pour les déplacements sur les sites des clients. La mise en œuvre de contrats de maintenance appropriés et une flotte de véhicules

récents permettent de s'assurer du contrôle de l'impact des émissions affectant l'environnement.

Dans le cadre de ses activités de laboratoire, des rejets dans l'air et dans l'eau peuvent être générés. Les mesures de prévention consistent en :

- l'obtention des permis nécessaire pour la génération et l'élimination de ces rejets ;
- la mise en place de moyens de traitement permettant de respecter les exigences légales de rejet ; et
- la mesure régulière de ces rejets en conformité avec les exigences applicables (par exemple mesure du soufre dans les rejets dans l'air de certains laboratoires, mesure du pH des rejets aqueux de certains laboratoires, etc.).

La conformité aux exigences identifiées est audité par les autorités locales et par les organismes de certification indépendants selon la norme ISO 14001.

Consommations**Programme Énergie et Déchets**

Initiative pilote lancée en 2007, le programme Énergie & Déchets permet de mesurer les consommations annuelles par collaborateur d'énergie d'eau et de papier par collaborateur grâce à des indicateurs standardisés suivis et communiqués au Comité exécutif ainsi qu'à l'ensemble de la Société.

Les évolutions des consommations présentées dans le tableau ci-après sont calculées à périmètre constant en pourcentage entre 2011 et 2012.

Indicateur	Unité	2012	Variation/2011 à périmètre constant	Objectifs 2012	Périmètre : effectif couvert
Énergie	MWh/personne/an			- 10 %	
<i>Bureaux</i>		2,6	- 20,9 %		61 %
<i>Laboratoires</i>		5,7	- 7 %		72 %
Eau	Tonne/personne/an			- 10 %	
<i>Bureaux</i>		17,2	+ 0,3 %		27 %
<i>Laboratoires</i>		40,7	+ 1,6 %		65 %
Papier	Kg/personne/an			- 15 %	
<i>Bureaux</i>		24,1	- 6,4 %		62 %
<i>Laboratoires</i>		57,5	+ 4,7 %		68 %

Consommation de carburant

Les activités de Bureau Veritas impliquent de nombreux déplacements et par conséquent une consommation importante de carburant.

Afin de réduire ces consommations, des actions de formation à la conduite écologique sont mises en œuvre au travers d'un module de *e-learning*. De plus, des entités de Bureau Veritas ont lancé des programmes locaux innovants tels que celui de la France qui vise à remplacer les véhicules de plus de trois ans par des véhicules à plus faible consommation, ce qui a permis de réduire les consommations moyennes par véhicule de 7 % en 2012 par rapport à 2011.

Changement climatique

Afin de mesurer le niveau de CO₂ émis par Bureau Veritas et de mesurer l'efficacité des programmes environnementaux, l'outil « BV Carbon » a été développé en 2009 en interne. Les six principales sources d'émissions de carbone sélectionnées et mesurées sont les suivantes : l'énergie, l'eau, le papier, les déplacements professionnels, les substances détruisant la couche d'ozone – ODS (air conditionné) et les déchets.

La consolidation de l'empreinte carbone pour l'année 2012 couvre 25 % de l'effectif de Bureau Veritas hors acquisitions réalisées en 2012.

Sources pour 25 % des effectifs	2012 Tonnes de CO ₂ /personne
Déplacements professionnels	2,24
Énergie	2,02
ODS	0,06
Déchets	0,02
Papier	0,02
Eau	0,002
EMPREINTE CO₂ PAR EMPLOYÉ	4,36

Des objectifs de réduction des consommations d'énergie, de papier et d'eau sont définis chaque année et les mesures d'amélioration contribuent directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2012, les réductions obtenues ont été les suivantes :

Sources pour 25 % des effectifs	Évolution des émissions de CO ₂ (Tonnes)	Évolution des émissions (%) comparées à 2011
Déplacements professionnels	+ 3 373,4	+ 12%
Énergie	+ 3 364,6	+ 13%
ODS	- 16,2	- 14 %
Déchets	+ 1,7	+ 1%
Papier	- 11,1	- 36 %
Eau	- 34,9	- 18 %

3.2.1.4 Information sociétale

De par sa mission, Bureau Veritas contribue à l'amélioration de la qualité, de la santé, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la responsabilité sociale (QHSE). Ses activités permettent notamment de contribuer à l'amélioration de :

- la sécurité des usagers de bâtiments, d'équipements ou de moyens de transport ;
- la sécurité des consommateurs de produits alimentaires, d'appareils électriques et électroniques ou d'autres biens de consommation courante ;
- la santé et la sécurité des salariés sur leur lieu de travail ;
- la limitation des impacts environnementaux liés aux activités industrielles, au transport, à la construction ou à la consommation de ressources naturelles ; et
- la responsabilité sociale des entreprises.

Bureau Veritas interagit avec un grand nombre de parties prenantes représentées dans le schéma ci-dessous.



Bureau Veritas a développé des initiatives destinées à favoriser des relations étroites et constructives avec ses parties prenantes clés, tout en veillant à préserver son indépendance, une condition intrinsèque à ses activités d'organisme tierce partie et une valeur fondamentale.

Loyauté des pratiques

Valeurs fondamentales

Les quatre valeurs fondamentales de Bureau Veritas, (i) Intégrité et éthique, (ii) impartialité et indépendance (iii), respect de tous les individus, et (iv) responsabilité sociale et environnementale qui guident les comportements, figurent dans le Code d'éthique de Bureau Veritas.

Deux de ces valeurs fondamentales « Intégrité et Éthique » et « Impartialité et Indépendance » ont été, le point de convergence du travail réalisé par la profession, sous l'égide de la Fédération internationale des sociétés d'inspection (IFIA), ayant abouti à l'élaboration du premier Code d'éthique de Bureau Veritas, publié en octobre 2003.

Code d'éthique

Le Code d'éthique de Bureau Veritas, conforme aux exigences de l'IFIA, expose les valeurs, principes et règles applicables pour tous et sur lesquels Bureau Veritas souhaite fonder son développement et construire des relations de confiance avec ses clients, ses collaborateurs et partenaires commerciaux.

Le respect de ces valeurs fondamentales est une préoccupation essentielle et quotidienne de tous les collaborateurs. Il est devenu l'un des principaux avantages compétitifs de Bureau Veritas. Tous les collaborateurs doivent s'assurer que les décisions prises dans leur travail sont en accord avec les impératifs édictés par le Code d'éthique. Les partenaires commerciaux de Bureau Veritas, tels que les intermédiaires et les sous-traitants sont également tenus de se conformer à celui-ci lorsqu'ils traitent des affaires avec la Société.

En 2012, le Groupe a édité la quatrième version de son Code d'éthique désormais disponible en 32 langues. Le Programme de Conformité (« *Compliance Program* ») de Bureau Veritas, également mis à jour en 2012, est décrit dans son document de référence dans le paragraphe Procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Il comporte une organisation dédiée à l'éthique, un manuel de procédures internes et un programme de formation, pour l'ensemble des collaborateurs de Bureau Veritas disponible en 16 langues. Ce programme comporte un volet détaillé relatif à la lutte contre la corruption.

3.2.2 Materis

Dans le cadre de la réglementation (article 225 de la loi Grenelle 2 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale), les informations sociales et environnementales de Materis ont fait l'objet d'une revue par un tiers indépendant dont le rapport est en section 3.3 du présent chapitre.

3.2.2.1 Engagement pour une entreprise responsable

Politique générale

La politique de développement durable de Materis s'appuie sur la construction et le déploiement de sa démarche « **CORE, Engagement pour une Entreprise Responsable** » engagée en 2010.

Le socle de cette démarche repose sur les **sept points clés de la culture de Materis** :

- le désir d'entreprendre ;
- la sécurité de tous ;
- la volonté de gagner collectivement et la convivialité ;
- la liberté de parole et la transparence ;
- la créativité et l'innovation ;
- la réactivité et la décentralisation ;
- le sens des responsabilités humaines et environnementales.

Engagement de la direction

« En 2010, j'ai souhaité qu'une réflexion soit engagée dans les 4 activités de Materis pour renforcer notre engagement collectif dans le domaine du développement durable.

Car je suis convaincu que les entreprises leaders de demain seront celles qui auront su intégrer cet engagement dans les domaines économique, social et environnemental.

Des initiatives existaient déjà dans plusieurs entités du groupe ; elles ont fortement contribué à construire le socle commun de notre engagement. Sur la base des recommandations du groupe de travail rassemblant les 4 activités du groupe, nous avons choisi avec le Comité exécutif de Materis de retenir les objectifs suivants pour cette démarche :

- concilier développement économique et développement social des collaborateurs de Materis, acteurs essentiels de notre succès. Nous souhaitons fortement nous différencier dans ce domaine et faire que chaque entreprise de Materis soit un lieu de liberté, de transparence et de convivialité où "il fait bon vivre" ;
- intégrer le développement durable comme un moteur de notre "désir d'entreprendre". Nous assumons pleinement notre responsabilité d'Entrepreneurs. Nous pensons que notre contribution à une construction durable peut être un facteur de différenciation important de Materis vis-à-vis de ses clients et de leurs ouvrages ;
- préserver au mieux les ressources que nous utilisons pour faire notre métier. Nous pensons qu'un développement durable ne se fera que dans la construction d'un équilibre durable avec notre environnement.

Cette démarche d'"engagement pour une entreprise responsable" (CORE – COmmitment to a Responsible Enterprise) reflète au mieux notre "désir d'entreprendre" et le « sens des responsabilités humaines et environnementales », deux des points clés de la culture Materis. En particulier, le mot "Engagement" trouve sa force dans notre volonté d'une amélioration continue, inscrite dans la durée, exigeant l'adhésion de chacun, à l'image de ce que nous avons construit ensemble avec succès dans le domaine de la sécurité depuis 15 ans. »

Olivier Legrain, juillet 2011

Déploiement de la démarche CORE

La démarche CORE de Materis se structure autour des trois piliers du développement durable dans lesquels sept valeurs fondamentales CORE ont été identifiées :

Économique :

- Accompagner nos clients dans leur démarche de développement durable,
- Innover en proposant des produits et services plus respectueux de l'environnement et des utilisateurs ;

Environnemental :

- Optimiser l'utilisation des ressources dans nos produits et processus,
- Limiter les impacts sur l'environnement,
- Renforcer notre système de management environnemental ;

Social/sociétal :

- Agir pour et avec nos collaborateurs,
- Ancrer nos sites dans leur territoire.

Cette démarche se déploie progressivement dans une perspective à long terme. En cohérence avec la culture de décentralisation de Materis, chacune des activités construit sa démarche au plus près de ses marchés et de ses clients. En effet la différenciation et le progrès ne peuvent trouver leur place que dans la connaissance locale de l'environnement économique, social, environnemental et réglementaire et non par l'application seule d'un référentiel externe.

Cet ancrage local est le garant de la pertinence des engagements d'une part, et de l'appropriation et de la réactivité de toutes les équipes d'autre part.

Ainsi, au sein de l'activité Peintures, le groupe Zolpan a choisi d'appuyer sa démarche sur le référentiel RSE « LUCIE ». Après une première obtention en 2011, ce label a été reconduit en octobre 2012, à la suite d'un audit de Vigéo.

Dans l'activité Adjuvants, la certification ISO 26000 vient accompagner la démarche de Chryso France qui publie déjà son propre rapport développement durable.

Le comité CORE de Materis rassemble les coordinateurs CORE des 4 activités 3 fois par an pour définir les orientations de la démarche et en assurer le pilotage. Il est animé par le Directeur de la Stratégie, sous la supervision directe du Président de Materis qui y participe 2 fois par an.

3.2.2.2 Méthodologie de reporting

Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs clés sélectionnés pour ce rapport sont consolidés sur le périmètre mondial des entités consolidées dans les comptes de Materis.

Pour chaque indicateur une méthodologie précise de calcul est définie. Lorsque les données mesurées ne sont pas disponibles, chaque site produit des estimations et une annexe explicative en accord avec la méthodologie spécifique de l'indicateur. La collecte des données est réalisée *via* des fichiers standards validés par Materis.

Exceptions : les entités acquises ne sont pas intégrées dans le périmètre du rapport l'année de leur acquisition.

Remarque : la première consolidation des données sociales a été réalisée en 2011 et ce rapport pour l'exercice 2012 présente la première consolidation des données environnementales.

Responsabilités et contrôles

La production des données sociales et sociétales est de la responsabilité du réseau Ressources humaines de Materis, dans chaque activité et au niveau du groupe.

Les indicateurs Sécurité sont produits par le réseau Sécurité et par l'équipe Sécurité de Materis.

La production des données environnementales relève de la responsabilité des experts Environnement de chacune des activités de Materis avant la consolidation des données par Materis.

Chaque activité est responsable des indicateurs qu'elle collecte et de leur contrôle.

Chaque directeur de site est responsable de la production et du premier contrôle des indicateurs produits.

Synthèse des indicateurs environnementaux et sociaux

Une synthèse des indicateurs quantitatifs concernant les domaines environnementaux et sociaux est consultable dans le paragraphe 3.2.2.6 Synthèse des indicateurs environnementaux et sociaux.

3.2.2.3 Démarche sociale : agir pour et avec nos collaborateurs

Avec près de 10 000 collaborateurs dans le monde et des implantations commerciales et industrielles dans plus de 30 pays, Materis poursuit son développement en portant une attention particulière aux conditions de travail de chaque collaborateur pour que chaque entreprise de Materis soit un lieu de développement personnel et professionnel, de transparence et de convivialité où « il fait bon vivre ».

La gestion des ressources humaines de Materis s'appuie sur une gestion locale pilotée par chacune des 4 activités dans chacun des pays où elles exercent une activité commerciale ou industrielle.

Un Comité des ressources humaines (CDRH) réunissant les 4 DRH des 4 activités, animé par la coordinatrice RH de Materis et directement supervisé par le Président de Materis se réunit mensuellement pour coordonner les actions dans les domaines suivants :

- le développement de la culture sécurité, une priorité de Materis ;
- le développement des hommes et des compétences, la mobilité inter-activités et la gestion des carrières.

Par ailleurs, chaque DRH, dans son activité, s'engage auprès du CDRH à, notamment :

- appuyer et mettre en œuvre l'engagement pour la sécurité de Materis, et s'assurer que son organisation fonctionne en adéquation avec la culture de Materis ;
- favoriser le développement de chacun dans une organisation où la prise d'initiative et la responsabilité sont encouragées en mettant en œuvre des plans de formation adaptés dans toutes les entités de son activité et en veillant à ce que le processus d'Entretien Annuel d'Appréciation (EAA) soit déployé à tous les niveaux des chaînes hiérarchiques ;
- favoriser et mettre en œuvre des systèmes de rémunérations cohérents avec le niveau des marchés sur lesquels son activité opère ;
- veiller à écarter toute forme de discrimination et garantir le respect des lois sociales et de leur application dans l'ensemble de son activité.

Le développement de la culture sécurité, la priorité de Materis

La sécurité des personnes est un des fondements de la culture Materis et est placée sous la responsabilité directe du Président du groupe. Intégrée dans le management général de l'entreprise, elle s'articule autour des 3 axes forts :

La volonté de créer une véritable culture sécurité au sein du groupe

La sécurité des femmes et des hommes de Materis ainsi que leurs conditions de travail sont aussi fondamentales que le succès économique de Materis, et la sécurité doit être un axe majeur du comportement de chacun.

Chaque année depuis 5 ans, la Journée Mondiale de la Sécurité est l'occasion, partout à travers le monde, dans chaque activité, de sensibiliser davantage les équipes pour intégrer la sécurité dans le comportement de chacun.

Le Comité exécutif de Materis ainsi que l'ensemble des équipes de direction des activités sont fortement impliqués dans cette démarche pour construire et transmettre cette culture sécurité au sein de chaque entité. Les directeurs généraux d'activité sont ainsi tenus d'effectuer au moins une visite sécurité par trimestre sur leurs sites industriels et leurs objectifs annuels ainsi que ceux de nombreux managers intègrent un indicateur sécurité.

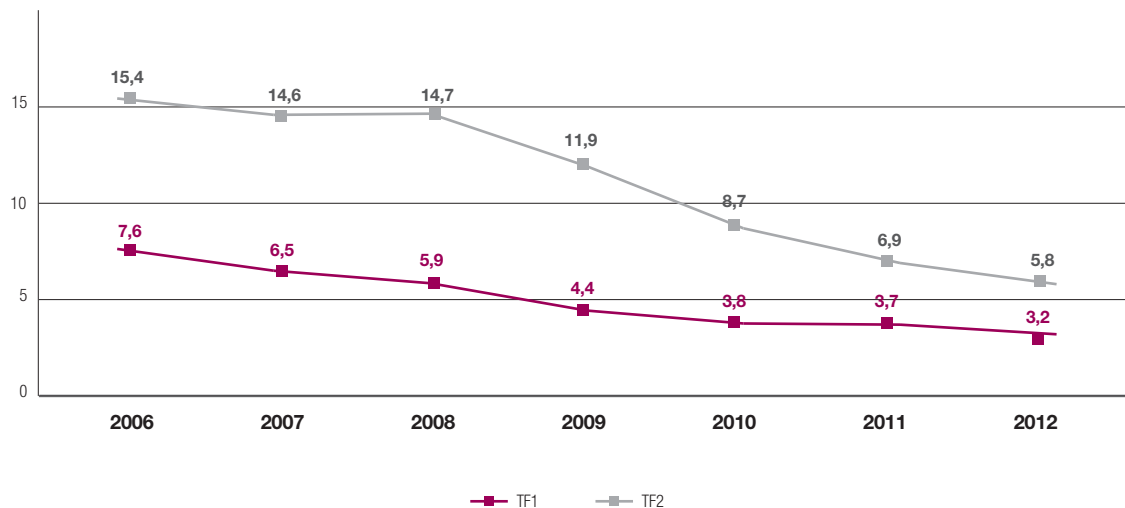
Ce déploiement, fondé sur l'exemplarité, s'appuie en outre sur un engagement de plus en plus fort de tous les niveaux d'encadrement.

Une stratégie de prévention

Depuis 2001, les taux de fréquence TF1 et TF2 de Materis sont en diminution constante. Tous les accidents avec et sans arrêt font l'objet d'un arbre des causes effectué par l'activité concernée, permettant d'identifier les actions correctives et de prévention à mettre en place.

En 2013, les premiers soins seront également comptabilisés et analysés mensuellement, à l'image des accidents avec et sans arrêt.

Evolution des taux de fréquence TF1 ⁽¹⁾ et TF2 ⁽²⁾



(1) TF1 : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

(2) TF2 : nombre d'accidents du travail avec arrêt et sans arrêt par million d'heures travaillées

Pour favoriser le partage d'expérience et la prévention, Materis a développé plusieurs outils de communication multilingues adaptés à différentes typologies d'accident.

Ces documents constituent des supports d'animation pour les équipes d'encadrement de Materis lors de leur « minute sécurité », réunions d'équipe et réunions d'information, et sont disponibles sur un extranet sécurisé entièrement dédié à la sécurité. Sont aussi disponibles sur cette plateforme les résultats sécurité Materis, les comptes-rendus de réunions, les procédures et bonnes pratiques éditées par Materis, ainsi que des vidéos de sensibilisation aux risques professionnels sur chantiers, en points de vente, en laboratoire, aux risques relatifs à l'activité de sous-traitance, ou bien remettant en scène des accidents survenus chez Materis.

Afin de soutenir le déploiement de la culture sécurité auprès de ses managers, Materis a aussi élaboré, en partenariat avec DuPont Consulting, un module de formation interne de 2 demi-journées : « manager la sécurité par l'exemplarité ». Chacune des trois sessions annuelles rassemble 30 à 35 personnes des quatre activités pour les sensibiliser à l'organisation de la sécurité chez Materis, les initier à l'utilisation des principaux outils (visites sécurité, arbre des causes, audits propreté...), les informer des différents supports de communication existants, et leur faire prendre conscience du niveau d'exigence et d'engagement qu'ils doivent se fixer en tant que managers dans le domaine de la sécurité. Ce

module, pour le moment dispensé en France, a permis de former un peu plus de 200 personnes depuis sa création.

Enfin, ParexGroup et Materis Paints, dont une forte part de l'effectif est itinérante, organisent des stages de perfectionnement à la conduite en sécurité avec le support d'un organisme de formation extérieur.

Une démarche industrielle intégrée

Materis organise également trois sessions par an de « sensibilisation à la sécurité » ; ces sessions, organisées sur site industriel, sont destinées à tous les salariés en situation de management, qui sont invités à réfléchir en ateliers à des problématiques opérationnelles liées à leur activité (visites sécurité, circulation sur le site etc.) ou générales à Materis (culture sécurité).

Une démarche de certification OHSAS de l'ensemble des 102 sites industriels de Materis a été lancée en 2008 avec pour objectif que tous les sites soient certifiés à fin 2014.

En 2012, 12 nouveaux sites ont obtenu la certification pour atteindre un total de 62 sites Materis certifiés OHSAS 18001 (61% des sites) à fin 2012.

Materis souhaite aller au-delà des certifications pour assurer à chaque salarié un cadre de travail sécurisé. Des visites sécurité sont organisées dans la gestion industrielle des usines, un binôme observe une personne

en activité à son poste de travail, un échange se construit alors afin de sensibiliser le visité sur les situations à risque identifiées. Chaque collaborateur est ainsi impliqué et devient acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Effectifs

Dans un contexte économique difficile dans de nombreux pays où l'activité de la construction a été particulièrement touchée par la crise depuis plusieurs années (Europe du sud, Amérique du Nord), Materis s'est efforcé de gérer le mieux possible l'équilibre entre la demande des marchés et ses ressources, tout en favorisant l'engagement de chaque collaborateur.

Ainsi, au cours de l'année 2012, le nombre des entrées dans le groupe et le nombre des sorties sont équilibrés (hors effet de périmètre).

L'activité Peintures, plus particulièrement touchée par la crise en Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal), a cependant été contrainte d'ajuster ses effectifs de 6,4% en 2012.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme au sein de Materis reste à un niveau très bas (2,2%).

Formation et développement des hommes

Formation

La politique de formation est définie localement par chaque activité en fonction des besoins de développement des collaborateurs.

Materis s'attache à former régulièrement ses collaborateurs. La formation permet d'améliorer leur performance et leur employabilité. En 2012, 74 % des salariés ont participé à au moins une formation dans l'année. Le nombre moyen d'heures de formation s'est ainsi établi à un peu plus de 14 heures par collaborateur (2 jours).

En 2012, les dépenses externes de formation ont ainsi représenté 0,7 % de la masse salariale.

Dans le domaine de la sécurité, une priorité essentielle de Materis, le programme de formation spécifique « Manager la sécurité par l'exemplarité » a déjà été suivi par plus de 200 managers.

Entretien annuel d'appréciation (EAA)

L'EAA est un moment important dans la relation entre chaque collaborateur et son manager. Il permet une discussion sur la performance de chacun et l'atteinte des objectifs fixés en début d'année, base d'évaluation de la partie variable de la rémunération.

C'est aussi un lieu de dialogue sur le développement et les souhaits personnels du collaborateur, les besoins de formation ainsi que sur le mode de management du manager.

L'EAA existe dans un très grand nombre d'entités et a vocation à être déployé dans le monde entier à l'ensemble des managers.

Plan de succession

Un plan de succession est régulièrement mis à jour par le CDRH et les activités afin de favoriser le développement des carrières et la mobilité inter-activités.

Rémunération

La politique de rémunération de Materis est spécifique à chacune de ses activités qui agissent dans des secteurs industriels différents. Elle est définie en fonction des conditions locales de marché, de la volonté d'équité interne et des réglementations applicables.

En tout état de cause, chaque activité favorise et met en œuvre des systèmes de rémunération variable qui dépendent, de manière équilibrée, des résultats individuels et des résultats collectifs.

Les Directions des ressources humaines de chaque activité s'assurent, par des *benchmarks* périodiques, que les rémunérations sont cohérentes avec celles du marché.

Chaque année les négociations menées au sein des activités de Materis permettent de conclure un nombre important d'accords collectifs de rémunération (plus de 120 en 2012).

Organisation du travail

Chaque entité de Materis veille à la conformité de ses opérations aux exigences des réglementations locales. D'autre part, l'amélioration continue de l'organisation et des conditions de travail est un axe important des politiques Ressources humaines de chaque activité et de l'ensemble des entités.

Au-delà des accords collectifs de rémunération, 34 accords collectifs locaux ont été signés en 2012 dans les domaines relatifs au temps de travail, à la formation, à la sécurité, la santé et la diversité.

Diversité

Materis s'attache à lutter contre toute forme de discrimination.

En France, Zolpan, au sein de Materis Paints, et Chryso sont signataires de la Charte de la diversité. ParexGroup France a lancé une campagne de communication et de sensibilisation au handicap. Chryso France, Kerneos, ParexGroup France et Materis Paints ont toutes établi des partenariats avec le milieu protégé (CAT, ESAT).

Liberté d'association

Materis s'engage à respecter les exigences des réglementations locales et à laisser libre accès aux instances de représentation du personnel, de consultation et de dialogue social dans l'ensemble de ses entités.

3.2.2.4 Démarche environnementale

Les impacts des activités industrielles de Materis, principalement orientées vers la formulation, restent limités. Ainsi le montant des provisions pour réhabilitation des sites et des sols pollués de Materis est inférieur à 2 M€.

Le respect de l'environnement est cependant un élément important de la culture Materis et à ce titre, Materis a consacré en 2012 6,6 M€ aux investissements de prévention des risques environnementaux et sécurité, soit 8,5% du montant total de ses investissements.

Bien que les enjeux environnementaux de ses 4 activités soient différents, Materis a souhaité mettre en place une stratégie environnementale fondée sur 3 axes prioritaires communs :

- le renforcement du système de management environnemental et l'amélioration des pratiques de gestion des sites de Materis ;

- l'optimisation de l'utilisation des ressources nécessaires à l'activité économique de Materis ;
- la limitation des impacts environnementaux liés à l'activité de Materis.

Le renforcement du système de management environnemental

Prévenir et contrôler les risques environnementaux est une priorité. En 2011, dans le cadre de sa démarche globale CORE, Materis a décidé de renforcer le niveau de management environnemental de l'ensemble de ses sites industriels par une double approche :

- l'obtention progressive de la certification ISO 14001, une référence internationale dans le domaine du management environnemental, pour l'ensemble de ses sites. A la fin de l'année 2012, 20 sites sur les 102 sites industriels ont obtenu cette certification (20%) ;
- l'évaluation des risques environnementaux en procédant à des audits externes dans tous les sites industriels de Materis au cours de l'année 2012. Cet objectif a été atteint, les audits ayant été menés sur les 102 sites du périmètre au cours de l'exercice 2012. Les rapports d'audits et les recommandations sont en cours de finalisation. Au cours de l'année 2013, chaque site industriel de Materis pourra ainsi construire un plan d'amélioration pluriannuel.

Pour accompagner cette démarche, des actions de sensibilisation et de formation des salariés sont conduites par chacune des 4 activités de Materis. Deux films d'animation CORE réalisés par Materis en 2011 et en 2012 pour initier la dynamique ont été diffusés au cours du webcast annuel du groupe et repris de manière décentralisée dans les actions de communication interne des activités. Les journaux internes des 4 activités ont ainsi publié des éditions spéciales « entreprise responsable » et Chryso France a publié la 3^e édition de son rapport développement durable pour l'année 2011.

Le Comité des ressources humaines de Materis a décidé du déploiement d'une charte des écogestes permettant à chaque collaborateur de s'associer individuellement à cette démarche dans les domaines suivants :

- efficacité des déplacements professionnels ;
- utilisation optimale des consommables et des sources d'énergie ;
- tri et valorisation des déchets.

Optimiser l'utilisation des ressources

L'activité industrielle de Materis repose essentiellement sur la transformation et la valorisation de matières premières pour formuler des produits destinés à l'industrie de la construction. Les consommations de ressources sont ainsi proportionnelles au développement du volume d'activité de la société.

Maîtrise de l'énergie et amélioration de l'efficacité énergétique

La consommation énergétique de Materis est très majoritairement liée à l'activité de Kerneos, leader des liants de performance à base d'aluminates de calcium.

Dans cette activité, les audits réalisés sur l'efficacité énergétique des fours permettent d'alimenter un processus d'amélioration continue des procédés et ainsi de réduire l'intensité énergétique de l'activité.

Bien que significativement moins consommateurs d'énergie, les autres métiers de Materis ont initié des actions d'amélioration de l'efficacité

énergétique afin de réduire leur impact et le coût de la facture énergétique. Les investissements industriels de Chryso sur le site de Sermaises ont permis de diminuer la consommation énergétique de 15 % sur les 5 dernières années. Les réseaux de distribution intégrés de Materis Paints (400 magasins) ont analysé les consommations de chaque point de vente pour établir des plans d'amélioration spécifiques.

Au total, la consommation d'énergie de Materis s'est élevée à 4 989 Terajoule en 2012.

Kerneos a engagé depuis 2005 une démarche volontaire de déclaration de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Pour la prochaine période 2013 – 2020, l'activité sera soumise à la Directive Européenne CO2. Les modalités d'allocation des droits à émission ont été définies dans la Directive ETS de décembre 2008.

Par ailleurs, Zolpan (Materis Paints) et ParexGroup France ont réalisé un bilan Carbone afin de déterminer les principales sources d'émissions de GES et construire les plans d'actions adaptés pour réduire les émissions.

Maîtrise de l'eau

En 2012 la consommation totale d'eau de Materis représente 937 751 m³(1).

De nombreux sites industriels de Materis ont été conçus pour n'émettre aucun rejet aqueux externe. Les effluents sont recyclés ou traités comme des déchets par des sous-traitants spécialisés. Chaque année, des investissements spécifiques sont réalisés pour améliorer le traitement des eaux industrielles et diminuer les rejets des activités concernées (Materis Paints et Chryso).

Un plan général de modernisation des dispositifs de rétention est en cours de mise en œuvre chez Chryso. Une nouvelle station de recyclage a permis en 2012 de diviser par 2 les rejets du site Materis Paints de La Bridoire.

Maîtrise des matières premières

Les procédés des activités de Materis ne génèrent que peu de pertes et de déchets (de l'ordre de 1 % du volume fabriqué) et un suivi précis de la consommation et de la nature des matières premières et emballages utilisés est effectué dans tous les sites industriels de Materis.

Trois types d'actions sont déployés par les activités de Materis pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources nécessaires à la fabrication des produits de Materis :

- l'utilisation de co-produits industriels non valorisés en substitution de matières premières et de combustibles nobles. Un des sites de Kerneos a le statut de site co-incinérateur ;
- la réduction de la consommation de matières premières d'origine pétrolière dans les emballages par le développement d'emballages en partie biosourcés et l'utilisation de matières plastiques recyclées (Materis Paints) ;
- l'application du règlement européen REACH et la substitution des matières premières dangereuses et toxiques ont permis à Materis Paints de diminuer leur utilisation de 253 tonnes en 2005 à moins de 10 tonnes en 2011.

(1) Estimation pour les réseaux de Materis Paints

Limiter les impacts

Maîtrise des déchets industriels et de leur élimination

En 2012, les activités industrielles de Materis ont généré un total de 41 900 tonnes de déchets ⁽¹⁾, traités par des sous-traitants spécialisés dans des filières accréditées par les autorités locales.

Plus de 80 % de ces déchets sont classés non dangereux au sens de la nomenclature européenne sur les déchets industriels.

Nuisances sonores

Les émissions sonores des sites de Materis sont limitées. Les sites industriels de Materis sont soumis à un contrôle des nuisances sonores dans le cadre des législations locales et de la démarche de certification OHSAS 18001, avec formalisation d'un plan d'actions.

L'objectif de Materis est d'obtenir la certification OHSAS 18001 pour l'ensemble de ses sites industriels à la fin de l'année 2014.

Utilisation des sols

Les activités industrielles de Materis ont des empreintes foncières et des impacts directs sur les sols limités qui ne justifient pas un suivi précis de l'utilisation de sols.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les activités de Materis ne sont pas directement impactées par les conséquences du changement climatique. Materis n'a ainsi pas développé de politique générale sur ce thème.

Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité

Aucun impact majeur immédiat n'a été identifié dans le cadre des activités industrielles de Materis. Les actions générales mises en œuvre pour limiter l'utilisation des ressources et les impacts contribuent in fine à préserver la biodiversité.

Dans ce contexte, Materis n'a pas mis en place de programme général visant à développer la biodiversité dans l'environnement de ses sites industriels. Il existe cependant des initiatives locales.

3.2.2.5 Démarche sociétale

Materis a défini trois orientations principales pour appuyer sa démarche au service de ses clients et des territoires sur lesquels il opère :

- l'innovation pour concevoir et proposer des produits et services toujours plus adaptés aux usages des clients et aux exigences des chantiers pour une Construction durable ;
- l'accompagnement de ses clients dans leur démarche de Développement durable, en commençant par le déploiement interne de la démarche CORE ;
- l'ancrage de ses sites et de ses opérations dans les territoires sur lesquels Materis développe ses activités industrielles et commerciales.

Innovier en proposant des produits et services plus respectueux de l'environnement et des utilisateurs

L'effort d'innovation de Materis se monte en 2012 à 27 M€ soit 1,3 % de son chiffre d'affaires.

Les clients utilisateurs des produits de Materis sont très majoritairement des professionnels du bâtiment pour lesquels Materis s'efforce d'améliorer en permanence la performance et les conditions de mise en œuvre de ses produits.

Materis inscrit la démarche d'écoconception au cœur du management de la R&D de ses 4 activités. Afin de mesurer l'impact environnemental global d'un nouveau produit, son empreinte environnementale est évaluée selon deux axes : l'impact intrinsèque lié à la conception et aux ressources nécessaires à l'industrialisation et la commercialisation du produit, et l'impact de son utilisation pour les clients et pour les utilisateurs du bâtiment.

Chez Kerneos et Chryso, des inventaires ou des analyses de cycle de vie sont réalisés pour les nouveaux produits et certains produits existants en intégrant consommation des ressources, production, transport, utilisation et élimination.

Afin d'améliorer les conditions de travail des professionnels du bâtiment sur les chantiers, ParexGroup a lancé une gamme complète de mortiers sans poussière et développe des produits allégés pour diminuer les risques liés à la manutention des charges.

Materis Paints poursuit la substitution des peintures solvantées par des peintures aqueuses sur l'ensemble de son réseau afin de diminuer les émissions de Composés Organiques Volatils. En 2012, 62 % des peintures intérieures de Zolpan bénéficient ainsi du label NF Environnement.

Pour améliorer l'efficacité énergétique et le confort des bâtiments, Materis renforce son offre de systèmes d'isolation thermique par l'extérieur.

En 2012, Materis génère ainsi plus de 25% de son chiffre d'affaires avec des produits lancés depuis moins de 5 ans.

Accompagner nos clients dans leur démarche de développement durable

Le déploiement interne de la démarche CORE constitue la première étape de cette démarche.

En 2012, Zolpan (Materis Paints) a déployé un module d'*e-learning* « Zolpan Entreprise Responsable » à destination de ses collaborateurs et de ses clients pour mieux former chacun sur le thème de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

Plusieurs activités de Materis mesurent régulièrement la satisfaction de leurs clients par le biais d'enquêtes qualitatives et d'entretiens approfondis.

Chryso a pris l'initiative de créer pour ses clients un Club Hygiène-Sécurité-Environnement, lieu d'échange et d'écoute entre les équipes des clients réunies avec celles de Chryso. L'entreprise propose aussi à ses clients des audits techniques de leurs sites industriels pour évaluer la sécurité d'utilisation des produits.

Kerneos déploie auprès de ses clients des outils d'aide à la constitution d'analyse de cycle de vie pour favoriser le développement de solutions à impact réduit.

(1) Estimation pour les réseaux de Materis Paints

Ancrer nos sites dans leur territoire

Impact territorial en matière d'emploi, de développement régional et sur les populations riveraines ou locales

L'impact de l'activité économique de Materis ainsi que l'activité générée par l'utilisation des produits de Materis sont principalement locaux.

D'une part les activités commerciales de Materis participent au développement de la construction et de la rénovation des logements, des surfaces commerciales et des infrastructures, marchés très majoritairement locaux, d'autre part la fabrication de ses produits est essentiellement locale.

En 2012, la part du chiffre d'affaires de Materis généré par les produits commercialisés sur leur territoire de fabrication est ainsi de 87 %.

De même, les matières premières utilisées dans les processus industriels sont essentiellement locales, contribuant aussi à la création d'une chaîne de valeur locale.

Relations avec les fournisseurs et les sous traitants

Materis n'est pas seulement engagé dans ses propres activités économiques mais souhaite aussi intégrer dans sa démarche ses fournisseurs et sous-traitants. Le déploiement des politiques d'achats responsables dans ses 4 métiers s'inscrit directement dans la démarche CORE de Materis.

Comme dans les autres domaines de la responsabilité sociale ou sociétale, les politiques d'achats - chartes achats, référentiels externes (LIFE) - sont construites par les 4 activités de Materis dans un processus décentralisé tout en s'appuyant sur les axes principaux suivants :

- l'exemplarité du comportement des équipes de Materis avec les fournisseurs ;
- l'intégration dans les critères de sélection et d'évaluation des fournisseurs de leurs propres engagements dans le domaine de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Les actions de partenariat et de mécénat

Dans le cadre de la démarche CORE, Materis, par son CDRH, a préféré mettre en place une politique d'incitation au développement des actions

locales, plutôt qu'un programme global de partenariat ou de mécénat. Cet engagement est défini par le texte suivant :

« Materis souhaite que partout où le groupe est implanté, ses activités se déploient en bonne harmonie avec les différentes parties prenantes des territoires dans lesquels Materis intervient : les citoyens, les administrations et les pouvoirs publics, les entreprises partenaires, les associations et ou organismes divers agissant sur son territoire.

C'est pourquoi Materis souhaite encourager et favoriser le développement d'actions visant à soutenir les associations, organisations publiques ou privées, locales, nationales ou internationales, dans les domaines suivants :

- éducation ;
- santé ;
- social ;
- culturel (artistique et préservation du patrimoine historique).

Le choix des associations ou organisations soutenues relève de la responsabilité des équipes locales en concertation avec le chef d'établissement ou le responsable de filiales. Les équipes locales privilégieront les associations ou organisations au sein desquelles les collaborateurs du groupe Materis sont investis. »

En 2012, les contributions directes et indirectes aux initiatives locales portées par les collaborateurs de Materis se sont élevées à 325 k€.

Prévention de la corruption

Materis s'attache à ce que ses collaborateurs aient des pratiques commerciales équitables et respectent les réglementations en vigueur dans ce domaine.

Engagement en faveur des droits de l'homme

Materis souhaite développer le bien-être et la sécurité au travail de ses collaborateurs et de ses sous-traitants et favorise l'intégration de ces critères dans le développement des relations avec ses fournisseurs – chartes achats, référentiels externes (LIFE).

Materis s'engage à ne pas recourir au travail des enfants ni au travail forcé.

3.2.2.6 Synthèse des indicateurs environnementaux et sociaux

Indicateurs environnement	2012
% de sites industriels ayant fait l'objet d'un audit environnemental	100 %
% de sites industriels certifiés ISO 14001	20 %
Déchets produits (% des volumes de production)	1 %
Consommation d'énergie (TJ)	4 989
Émissions de CO ₂ (Tonnes) ⁽¹⁾	486 244
Émissions de NOx (Tonnes)	1 739
Émissions de SOx (Tonnes)	2 504
Consommation d'eau (m3)	937 751
Demande Chimique en Oxygène DCO (Tonnes) ⁽¹⁾	143
Solides en suspension (Tonnes) ⁽¹⁾	37
Émissions de Composants Organiques Volatils (Tonnes)	270

(1) périmètre couvert : 90%

Indicateurs ressources humaines	2012
Effectifs (31 décembre 2012)	
Effectifs groupe	9 610
dont CDI	9 170
dont CDI en %	95 %
dont CDD	440
dont CDD en %	5 %
dont femmes	2 519
dont femmes en %	26 %
dont hommes	7 091
dont hommes en %	74 %
Entrées dans le groupe ⁽¹⁾	1 563
dont femmes	457
dont femmes en %	29 %
Sorties du groupe ⁽¹⁾	1 504
dont femmes	408
dont femmes en %	27 %
Répartition des effectifs par zone	
Europe	55 %
dont France	41 %
Asie-Pacifique	21 %
Amérique du Sud	12 %
Amérique du Nord	4 %
Afrique & Moyen Orient	8 %
Absentéisme	2,2 %
Formation	
Nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation	7 129
% de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation	74 %
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	14,3
Dépenses externes de formation en % de la masse salariale	0,7 %
Sécurité des personnes ⁽²⁾	
Nombre d'accidents du travail avec au moins 1 jour d'arrêt	58
Nombre d'accidents du travail sans jour d'arrêt	47
Taux de fréquence des accidents avec arrêt	3,2
Taux de fréquence des accidents avec arrêt et sans arrêt	5,8
% de sites industriels certifiés OHSAS 18001	61 %

(1) CDI seulement.

(2) Périmètre incluant salariés, intérimaires.

3.2.3 Stahl

3.2.3.1 Engagé dans le développement des compétences de ses collaborateurs

Emploi

Au 31 décembre 2012, Stahl employait 1 237 collaborateurs, le solde net des embauches est de quatre personnes par rapport à 2011. Sur

Répartition des salariés à temps complet au 31 décembre par zone géographique

Région	2012	2011	2010
Europe	482	479	449
Asie-Pacifique	276	273	270
Inde et Pakistan	180	171	158
Amériques	299	310	313
TOTAL	1 237	1 233	1 190

Stahl a recours à 99 % à des contrats à durée indéterminée. L'effectif de Stahl est composé à 80 % d'hommes et 20 % de femmes. Le taux d'absentéisme moyen est de 1,9 %. Le *turn-over* total des effectifs est de 11,9 %. Les taux les plus élevés sont enregistrés en Chine (19 %) et en Australasie (18 %) ; les plus bas en Europe (7,3 %). Le *turn-over* des collaborateurs stratégiques (commerciaux, techniciens d'application, spécialistes de la R&D) est de 1,5 % seulement, du même ordre que les années précédentes. Ces chiffres sont en adéquation avec les marchés sur lesquels intervient Stahl et traduisent l'évolution des différentes régions. Les taux affichés en Asie reflètent le dynamisme de ces pays à forte croissance et l'importance de ses segments de marché sur lesquels Stahl opère.

Formation

Stahl intervient sur des marchés extrêmement pointus et novateurs qui exigent un niveau de service très élevé et nécessitent de posséder des capacités et des compétences de premier plan. C'est pourquoi Stahl est fortement impliquée dans la formation de son personnel, un élément clé pour renforcer sa position de leader. Les compétences commerciales et techniques des collaborateurs sont développées en continu par des formations professionnelles (chimie, traitement du cuir) et des formations internes.

En 2012, l'ancienneté moyenne du personnel technique de Stahl était de plus de dix ans. Stahl offre en effet aux techniciens spécialisés dans le cuir et les revêtements un environnement propice à leur évolution professionnelle. Ainsi, la réputation des techniciens de Stahl est excellente grâce à leur savoir-faire et leurs capacités d'innovation sur les marchés de niche. Stahl assure des formations internes techniques et a également recouru à de la formation délivrée par des organismes extérieurs dans les domaines du commercial, du marketing et du management.

Par ailleurs, Stahl est attentif à apporter aux équipes de management intermédiaire de ses huit usines et de ses sites commerciaux répartis

le plan géographique, l'Inde, la Chine et le Mexique, ont enregistré les principales augmentations nettes de personnel. La stabilité des effectifs de Stahl témoigne de sa capacité à accroître son chiffre d'affaires et ses résultats en conservant une structure de taille constante.

dans le monde, des formations adaptées pour garantir qu'elles prennent en compte le multiculturalisme des équipes tout en étant en capacité de concilier les pratiques locales avec la stratégie de Stahl et ses valeurs.

Rémunérations

Stahl déploie les outils de ressources humaines les plus adaptés à son activité et à ses objectifs. Toutes les implantations de Stahl sont de taille relativement petite ou moyenne, et pour répondre au haut niveau de service du métier, les relations avec les clients sont étroites. Dans ce contexte, Stahl jouit d'un bon climat social. Le personnel bénéficie de tout le soutien et la formation en rapport avec son poste. Stahl utilise en outre l'évaluation des performances comme un moyen pour son personnel de parvenir à remplir ses objectifs professionnels et de perfectionnement. Le système de primes, notamment en ce qui concerne le personnel commercial, met essentiellement l'accent sur la qualité du service et la croissance.

La politique de rémunération de Stahl est ainsi concurrentielle et conforme aux pratiques et réglementations locales.

L'ensemble des rémunérations hors primes versées pour l'année 2012 s'élève à près de 61 M€, en hausse de 5,1% par rapport à 2011.

Santé et sécurité

Stahl est très engagée dans une démarche santé, sécurité, environnement qui constitue un élément majeur de sa culture (cette démarche est décrite dans le paragraphe 3.2.3.2). Stahl organise des formations obligatoires dans tous les pays pour sensibiliser ses collaborateurs et garantir qu'ils respectent les règles de sécurité. Tous les nouveaux salariés, en particulier ceux travaillant dans les activités de production, du laboratoire ou d'application des produits, suivent, à leur arrivée, un processus et une session d'intégration spécifiques. Stahl propose en outre régulièrement des formations de remise à niveau à tous les salariés.

Pour assurer l'amélioration continue de l'évaluation et de la prévention des risques, Stahl réalise un suivi des indicateurs de progrès en matière de sécurité dont voici un extrait :

	2012	2011	2010
Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail	0,12	0,24	0,35

Taux calculé comme suit : (nombre d'accidents déclarés x 100 000)/Total des heures travaillées.

3.2.3.2 Protéger l'environnement est un enjeu majeur pour Stahl

Son domaine d'activité relevant du secteur de la chimie, Stahl intègre dans son développement économique une démarche engagée en matière de sécurité, hygiène et environnement (dénommée « SHE » pour « Security, Health, Environment »). La Direction générale est directement responsable de la bonne application des principes SHE. Par ailleurs, les questions liées à la sécurité et à l'environnement sont inscrites à l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'administration, de la Direction et des départements SHE de toutes les unités de Stahl.

Les principaux engagements SHE de Stahl sont :

- se conformer à toutes les dispositions légales et réglementations locales et faire preuve de citoyenneté d'entreprise ;
- identifier les risques liés à la conception, la fabrication, la commercialisation et l'utilisation de ses produits et mettre en place les contrôles appropriés ;
- se donner pour objectif d'éliminer tous les risques environnementaux liés à ses activités ;
- signaler et mener une enquête sur tout incident qui se produit, prendre les mesures correctives nécessaires et partager les retours d'expérience ;
- veiller à ce que tous les salariés jouissent des compétences adaptées à leur fonction ;
- définir les critères SHE en termes simples et précis, les transmettre à l'ensemble des salariés et s'assurer de leur adhésion ; l'ensemble des salariés est sensibilisé en permanence aux questions environnementales, notamment concernant l'entretien des bâtiments ou la consommation d'énergie ;
- signaler, contrôler et vérifier les critères SHE sous tous leurs aspects pour s'assurer qu'ils sont bien respectés et constamment améliorés ; reconnaître et récompenser l'excellence en matière de SHE.

L'organisation SHE chez Stahl

L'équipe de direction locale de chaque site s'assure de la conformité de toutes les activités avec les législations locales et nationales ainsi qu'avec les réglementations et directives internes.

Le responsable mondial en charge des opérations et des questions SHE se rend sur chaque site à intervalle régulier. L'analyse de la conformité avec les standards SHE, la législation en cours et les règlements internes est systématiquement prévue à l'ordre du jour de ces visites. Des audits

plus approfondis sont également réalisés par des équipes internes et externes.

Le contrôle de l'exploitation industrielle au regard des objectifs SHE

Les managers de chaque activité et de chaque site industriel ont des objectifs SHE à atteindre. Pour y parvenir, ils adaptent les principes SHE localement en établissant les règles pour piloter la performance SHE. Ces règles sont généralement détaillées par des procédures écrites, élaborées par les managers, et dans lesquelles l'accent est particulièrement mis pour s'assurer que les mesures adéquates sont prises afin de permettre l'évaluation et le contrôle de la conformité avec la législation locale. Les huit sites de production de Stahl sont conformes à la législation locale.

Une démarche de progrès continue

Tous les sites de Stahl sont certifiés ISO 9001 et/ou ISO 14001. Des audits de suivi et des contrôles internes sont régulièrement réalisés.

Par ailleurs, Stahl respecte en tout point la réglementation européenne REACH. En tant que fabricant et importateur de produits chimiques au sein de l'Union européenne et aux États-Unis, Stahl établit des mesures de précaution en aval de sa chaîne d'approvisionnement pour prévenir tout effet nocif potentiel sur les personnes ou l'environnement.

Plus de 80 % des produits Stahl sont à base d'eau, en remplacement de produits à base de solvants

Dans le cadre de la réglementation REACH, Stahl continue d'avoir comme objectif prioritaire la suppression progressive de son offre de produits à base de solvants. Grâce à sa politique de recherche innovante, Stahl a été l'une des premières à mettre sur le marché des produits à base d'eau. Ils représentent aujourd'hui la majorité de la production de Stahl.

Depuis fin 2010, Stahl a lancé un groupe de travail interne avec pour objectif de se doter des moyens d'innover dans le domaine de l'écoconception de ses produits. Ce groupe de travail réunit 1,5 équivalent temps plein issu de l'équipe R&D ainsi que des équivalents temps plein issus des activités (techniciens, commerciaux).

Gestion des déchets

Stahl porte une attention particulière à la réduction des déchets et passe en revue régulièrement ses processus, en renforçant la discipline et la responsabilisation des salariés. L'élimination des déchets se fait grâce à des sociétés reconnues et agréées par les pouvoirs publics. En cas de déchet chimique, l'incinération n'est envisagée que sous forme de solution responsable.

En tonne	2012	2011	2010
Déchets dangereux	3 929	4 471 ⁽¹⁾	3 520
Déchets non dangereux	2 261 ⁽²⁾	662	1 159
Déchets totaux	6 190	5 133	4 679

(1) En 2011, le chiffre de production totale des déchets dangereux sur les sites industriels de Stahl a augmenté car Stahl a élargi les catégories de déchets suivis par ses services.

(2) A compter de 2012, Stahl inclut les emballages vides dans le chiffre de sa production totale de déchets non dangereux.

Gestion des émissions

Stahl mesure les émissions dans l'air de ses usines au niveau local selon les exigences des autorisations en vigueur.

■ Réduction des émissions de CO₂

En 2011, avec l'aide d'un prestataire spécialisé, Stahl a développé un système propriétaire de mesure de son empreinte carbone. Il a été mis en œuvre dans tous les sites de production en 2012 qui sera l'année de référence en termes d'objectifs de réduction de ses émissions de CO₂.

■ Réduction des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Après avoir réalisé en 2011 des investissements industriels pour un montant d'investissement total de plus de 4 M€, notamment sur le site de Parets (Espagne) pour une plus grande efficacité énergétique de ce site et pour réduire les émissions dans l'air telles que les monomères et les composés organiques volatils ; sur le site de Portao (Brésil), pour traiter les eaux usées ; ou encore sur le site de Waalwijk (Pays-Bas), pour diminuer la production de déchets sur le site et les émissions dans l'eau, Stahl a établi en 2012 des plans d'audit de maintenance pour prévenir les

risques de fuites de l'ensemble des réservoirs de stockage de produits chimiques et des canalisations ainsi que leurs systèmes d'égouts dans le but d'éviter toute pollution des sols. Un audit a été réalisé sur tous les sites en 2012 en fonction de la législation et des permis locaux.

Optimisation de l'usage et la consommation des ressources naturelles

■ Consommation de ressources en eau

L'eau est utilisée par Stahl comme matière première dans beaucoup de ses produits et également comme moyen de nettoyage des équipements. C'est pourquoi Stahl porte une attention particulière à réduire sur ses sites la consommation d'eau. Le volume d'eau de nettoyage utilisé dépend des gammes de produits fabriqués sur chaque site de la Société. Pour certaines gammes, intégrant des pigments ou des polymères visqueux, le besoin en eau de nettoyage est plus important que pour des produits qui n'en contiennent pas. La part de ces gammes ayant été plus importante dans la production en 2012 et 2011 par rapport à 2010, la consommation totale en eau a augmenté, comme l'indique le tableau suivant :

	2012	2011	2010
Total Consommation d'eau (m ³)	202 151	195 039	186 138

Stahl a par ailleurs installé des systèmes d'eau à haute pression pour un nettoyage de ses équipements plus efficace et donc économique.

■ Consommation d'énergie

Stahl s'est donné comme priorité permanente de ne pas gaspiller l'énergie et de la consommer de manière responsable et efficace. Stahl consacre d'importants efforts à la sensibilisation de ses salariés sur cette politique. Elle constitue en outre un point de départ pour la maintenance, l'ingénierie, les projets techniques, le développement produit, etc.

Terminés en 2011, des audits concernant la consommation d'énergie ont été réalisés pour les sites de production de Stahl ; les recommandations ont été en partie mises en œuvre.

Par ailleurs, en cas de remplacement d'un équipement ou dans le cadre d'un projet de développement industriel, Stahl s'impose d'étudier au moins une solution alternative la plus efficace du point de vue énergétique et plus respectueuse de l'environnement. Enfin, Stahl s'est aussi rapproché de ses clients, ses fournisseurs et des universités pour être informé des innovations.

Stahl mesure et contrôle la consommation énergétique de ses sites par mois et par unité de production.

Indicateurs de consommation des différentes sources d'énergie utilisées

	2012	2011	2010
Électricité (MWh)	20 171	21 395	21 988,8
Gaz (Nm ³)	1 810 340	1 547 758	1 527 194
Pétrole (en tonnes)	878 ⁽¹⁾	4 880 ⁽¹⁾	5 538
Vapeur (en tonnes)	14 214	15 456	15 926,7

(1) La consommation de pétrole a été divisée par plus de 5,5 car Stahl China se fournit auprès de fournisseurs en vapeur et ne produit plus directement sur site (production qui était réalisée avec une chaudière au fuel).

3.2.3.3 Responsabilité citoyenne

Afin de jouer pleinement son rôle de *leader* mondial dans son secteur, Stahl a décidé d'adopter une démarche proactive en matière de responsabilité sociale. L'année 2011 avait été consacrée à réaliser un inventaire de toutes les options pour travailler sur une approche structurée de sa responsabilité sociale et citoyenne.

Adhésion au Pacte mondial

Stahl a adhéré depuis le 1^{er} janvier 2012 au Pacte mondial ⁽¹⁾ sur la base de dix principes qui conduisent son action :

1. maintenir l'engagement à développer des lignes de produits finis et à rechercher des composants et des matières premières alternatifs ;
2. poursuivre le développement de produits à base d'eau et comprenant moins de composés organiques volatils, en prenant comme références les directives les plus strictes en la matière ;
3. concevoir une pièce de cuir et un revêtement textile 100 % *green* pour élaborer de nouveaux produits commercialisables ;
4. appliquer les législations locales comme normes minimales pour garantir la sécurité des communautés locales ;
5. conseiller et soutenir les clients dans l'usage et l'élimination des produits Stahl ;
6. définir un plan mondial d'ingénierie afin d'élaborer un programme le plus efficace possible en termes de durabilité et de réduction de coûts, à destination des sites de production (audit énergétique, empreinte carbone, plan de maintenance et de remplacement) ;
7. étudier les options pour passer à l'utilisation d'électricité et de gaz *green* ;
8. campagne de sensibilisation interne sur les déchets, le recyclage et l'économie d'énergie ;
9. déterminer un programme de réduction de déchets par site ;
10. élaborer un code de conduite recouvrant la majorité des principes définis par le Pacte mondial des Nations unies (droits de l'homme, droit du travail, lutte contre la corruption).

Pour rendre compte de l'état d'avancement de son engagement, Stahl a soumis en 2013 son premier rapport « *Corporate social responsibility* » aux Nations Unies. Ce rapport annuel est obligatoire ; il est disponible sur le site internet de Stahl, www.stahl.com.

Impact territorial, économique et social de l'activité de Stahl en matière d'emploi et de développement régional, sur les populations riveraines ou locales

Entreprise multinationale, Stahl a pris la responsabilité de travailler au sein de communautés locales et reconnaît avoir la responsabilité de participer à leurs développements.

En Europe, Stahl privilégie les fournisseurs locaux afin de tisser des liens économiques dans la région. Stahl *India* fournit des emplois sous forme de contrats à durée déterminée aux habitants riverains du

site. Stahl *China* a reçu le Prix 2012 de la contribution économique attribué aux entreprises de pointe qui participent de façon significative au développement économique et social dans le nouveau quartier de Xuquan, à l'ouest de la ville de Suzhou. Stahl *Asia Pacific* adhère à la législation sur l'emploi de Singapour notamment concernant le travail des moins de 16 ans et adopte les pratiques de non-discrimination en matière d'emploi dans cette cité-État où la population active est très diversifiée.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

Stahl travaille en étroite collaboration avec le *BLC Leather Technology Centre* de l'université de Northampton, institut reconnu mondialement dans le domaine des technologies du cuir. Des conférences et présentations aux étudiants sont régulièrement données par des collaborateurs de Stahl.

Stahl a par ailleurs rejoint le *Leather Working Group*, groupe mondial réunissant des entreprises travaillant sur toute la filière cuir, tanneries, entreprises de la chimie ou encore marques grand public de renom. Il a pour objectif de trouver des solutions pour améliorer l'impact du secteur sur l'environnement, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la provenance des produits.

Stahl participe également à *Leather Naturally*, une initiative d'entreprises du secteur du cuir en réaction aux appels au *boycott* du cuir lancés par des ONG et des groupes d'intérêt.

Stahl *India* adhère à la *Sipcot Association*, reconnue par les autorités gouvernementales indiennes. Cette association regroupe des entreprises qui ont à gérer des problématiques dans des domaines comme l'énergie, les infrastructures routières, l'eau, la pollution, etc.

Stahl *India* est également membre du *National Safety Council* qui organise des activités de sensibilisation à la sécurité dans les entreprises par le biais de séminaires, de visites guidées, etc. Il récompense aussi les entreprises qui font preuve d'excellence en matière de sécurité.

Stahl *China* donne des conférences à l'université du Sichuan spécialisée dans la formation pour l'industrie du cuir et du textile et accueille deux étudiants de cette université.

Stahl *China* collabore également avec des bureaux du gouvernement chinois comme ceux de la Planification, de l'Environnement et de la Santé et de la Sécurité.

Stahl *Asia Pacific* collabore étroitement avec de grandes universités locales sur des programmes de stages pour étudiants, notamment dans le domaine des technologies des processus chimiques. Stahl *Asia Pacific* parraine par ailleurs un prix du livre qui récompense les meilleurs résultats académiques des étudiants, en particulier ceux du domaine des technologies des processus chimiques.

(1) Initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, au développement durable et à la lutte contre la corruption.

Stahl *Ibérica* a passé des accords avec les universités de Barcelone et l'EUETII-ESA (*Escola Universitaria d'Enginyeria Tècnica Industrial* d'Igualada, école d'ingénieur et école du cuir) d'Igualada et propose des stages aux étudiants de dernière année. Stahl *Ibérica* est également en contact avec les universités de Barcelone pour l'embauche de jeunes diplômés, ou sur d'autres sites du Groupe, aux Pays-Bas par exemple.

Stahl *Ibérica* collabore avec diverses écoles et avec le service pour l'emploi du *Generalitat de Catalunya* afin de proposer aux étudiants une expérience professionnelle, comme analystes chimistes dans un laboratoire ou comme opérateurs dans une usine chimique par exemple. Ils cumulent ainsi le nombre d'heures de stage pratique en entreprise leur permettant d'obtenir le « certificat de statut professionnel » et de pouvoir entrer sur le marché du travail. Enfin, Stahl *Ibérica* contribue au programme « soins responsables » de la FEIQUE (Fédération espagnole de l'industrie chimique) et au COASHIQ (Comité autonome pour la sécurité et l'hygiène dans l'industrie chimique).

Actions de partenariat ou de mécénat

Stahl *Holdings* mène une politique de partenariat limitée et soutient uniquement des projets en rapport avec son activité ou avec ses

implantations locales ou encore en lien avec les principes du Pacte mondial des Nations unies. Parmi les projets financés en 2012 :

- Schoenmuseum Waalwijk (musée de la Chaussure) – Stahl est un membre bienfaiteur du musée et y dispose d'un espace d'exposition où il présente ses technologies et son expertise ;
- Terre des Hommes – Stahl a participé en septembre 2012 à une campagne de donation organisée aux Pays-Bas. Le personnel de Stahl a donné des textiles, des articles en cuir et des téléphones portables usagés. Les fonds rapportés par cette campagne ont été investis dans des projets éducatifs et sportifs pour les enfants indiens défavorisés.

Stahl *India* soutient la lutte contre la lèpre en versant une contribution à la Mission *Sri Ramakrishna* qui s'occupe d'orphelins. Stahl a également organisé des camps médicaux pour les femmes et les enfants des villages des environs et donné des médicaments aux foyers pour enfants.

Stahl *China* finance certaines activités de l'université du Sichuan.

Stahl *Asia Pacific* soutient financièrement les associations organisatrices de la marche *Charity Brisk Walk* auxquelles participent les membres de son personnel.

3.2.4 Mecatherm

3.2.4.2 Le développement durable, axe d'amélioration continue de l'offre Mecatherm

Mecatherm s'attache à innover sans cesse dans de nouveaux procédés d'élaboration des produits de boulangerie, à améliorer en permanence la rentabilité des lignes de production pour ses clients, tout en leur proposant des services (formation, maintenance préventive ou assistance en ligne).

Mecatherm est attentif à concevoir du matériel intégrant un standard très élevé sur quatre axes : sécurité alimentaire, protection des personnes, préservation des matériels et protection de l'environnement. Pour chacun, des exemples d'actions sont cités ci-après.

Sécurité alimentaire

- Développement de nouveaux supports de fermentation particulièrement hygiéniques ;
- Réduction de la consommation d'huile alimentaire mélangée à la pâte lors du façonnage;
- Utilisation de plastiques alimentaires et de mailles antirétention pour le transport des produits;
- Réduction des risques de poussières.

Protection des personnes

- Amélioration continue des accès autour des équipements et pour le nettoyage;
- Simplification des opérations de consignation des équipements;
- Réduction des bruits ambiants.

Préservation des matériels

- Généralisation de l'utilisation de pièces faisant « fusible » mécanique, pour éviter d'endommager les équipements à la suite d'incidents de protection;
- Redondance des chaînes de sécurité.

Protection de l'environnement

- Diminution de la consommation énergétique des fours par réduction des températures de fumées et par réduction des temps de cuisson;
- Réduction générale des consommations de lubrifiants et de produits détergents par utilisation généralisée de plastiques techniques.

Par ailleurs, la lubrification des moteurs tend à se réaliser avec l'utilisation d'huiles 100 % végétales et recyclables par nature (au lieu d'huile moteur classique). L'utilisation de la cogénération et de la scarification à eau (en remplacement de lames de rasoir) est à l'étude.

3.2.4.2 Informations sociales

Les trois implantations de Mecatherm sont situées en France, en Alsace (Barembach, 67), dans les Pays de la Loire (Montilliers, 49) et en Normandie (Eu, 76).

Emploi

Au 31 décembre 2012, Mecatherm employait 284 salariés, contre 302 au 31 décembre 2011. La majorité des contrats est à durée indéterminée et à temps plein, le taux de CDD est de 5,2 % en 2012. La Société souhaite maintenir la proportion de CDD entre 5 et 10 %. L'effectif total

est composé à 19 % de cadres et à 81 % de non-cadres. La proportion de femmes est de près de 10 % de l'effectif total. La proportion de travailleurs handicapés dans l'effectif total est de 3,4 %.

Le taux de démission est stable autour de 3 %. Le taux d'absentéisme est de 3,2 % ; l'objectif est de l'abaisser en dessous des 3 %.

	2012	2011	2010
Effectif total au 31 décembre	284	302	303
Effectif moyen annuel	307	328	324
Taux de CDD* (en %)	5,2	8,1	4,6

* Calculé sur l'effectif moyen annuel.

Organisation du temps de travail

Le temps de travail effectif est de 37 heures/semaine pour la majeure partie de l'effectif soit trois semaines à 39 heures et une semaine à 31 heures par l'octroi d'un jour de RTT de 8 heures pour le personnel non-cadre (hors itinérant). Il est appliqué un forfait de 218 jours pour le personnel cadre et non-cadre itinérant.

Relations professionnelles

Mecatherm applique les accords de branche et l'ensemble des collaborateurs bénéficient de la convention collective du secteur.

Formation

58 % des salariés ont suivi une formation en 2012. Mecatherm souhaite qu'au moins un salarié sur deux suive une formation chaque année. En 2012, chaque collaborateur formé a bénéficié de près de 7 heures de formation.

Non-discrimination

Mecatherm affirme sa volonté d'améliorer le taux de travailleurs handicapés dans ses effectifs. Pour cela, il travaille avec la Médecine du Travail et les organismes d'insertion pour étudier notamment l'ouverture de postes à pourvoir aux personnes handicapées en les adaptant. En outre, Mecatherm s'attache à ne faire aucune distinction entre les femmes et les hommes tant à l'embauche, que dans l'évolution de carrière que les formations. Les conditions de travail des femmes et des hommes sont identiques pour un poste et un lieu de travail similaires. Dans le cadre des obligations réglementaires, un plan égalité homme-femme a été formalisé en 2012.

Rémunérations

L'ensemble des rémunérations versées pour l'année 2012 s'élève à 6,8 M€, en baisse d'environ 7 % par rapport à 2011. En outre, l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'un accord collectif relatif à un accord de participation.

Santé et sécurité

Dans le strict respect de la loi et des règlements, Mecatherm a intégré dans ses objectifs prioritaires la sécurité des collaborateurs. Il tient à jour un document unique d'évaluation des risques et a mis en place des systèmes de prévention des risques notamment chimiques, psychosociaux, routiers qui comprennent des actions, menées en lien avec le CHSCT (élaboration d'un livret d'accueil, de chartes, visites médicales renforcées pour certains salariés). Pour conduire ces actions de prévention, la Société veille à la bonne information des salariés (formation) et à la mise à disposition des Équipements de Protection Individuelle (EPI). Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de travail (TF1) est de 24,95 et le taux de gravité, de 0,30.

3.2.4.3 Informations environnementales

L'activité sur les sites de Mecatherm (conception de lignes de production, assemblage) a peu d'incidence sur l'environnement. Pour autant, Mecatherm a mis en place des actions pour améliorer son efficacité énergétique.

Ainsi, des actions d'économies d'énergie ont été réalisées en 2012, notamment sur le poste « chauffage ». Par ailleurs, les salariés ont été informés et sensibilisés en matière de protection de l'environnement, par exemple sur la gestion de l'eau. Cette action de sensibilisation va se poursuivre sur les thèmes de l'éclairage, du chauffage ou du papier.

Mecatherm réalise un suivi des consommations d'eau et d'énergie sur ses trois sites.

Le tableau suivant présente les indicateurs suivis :

Indicateurs	2012	2011	2010
Énergie directe (gaz) ⁽¹⁾ MWh	5 890	3 500	4 938
Énergie indirecte (électricité) MWh	1 425	1 512	1 156
Eau m ³	2 045	1 820	1 706

(1) La variation d'une année sur l'autre de la consommation de gaz est en partie liée au chauffage des locaux et au nombre de démonstrations effectuées sur les lignes de production au niveau du laboratoire, au siège de Mecatherm. Ainsi, la variation constatée entre 2011 et 2012 est en partie consécutive à une augmentation du temps d'utilisation des lignes pour les démonstrations dédiées aux produits spécifiques comme par exemple, les pains plats ou les bagels.

Dans le cadre de la gestion de ses déchets, le groupe Mecatherm réalise un inventaire des déchets produits sur ses sites, présentés dans le tableau suivant :

Type de déchets (en tonnes produites)	2012	2011	2010
DIB (déchets industriels banals et papier)	35,46	84,2	99,0
Bois	26,18	55,4	56,6
Acier et Inox	59,84	102,8	112,2
Fermentescibles (pain, pâtes, farine) ⁽¹⁾	59,93	13,2	8,3
Spéciaux (électroniques, électriques)	-	1,5	-

(1) La production de déchets de fermentescibles est liée au nombre de démonstrations effectuées dans l'année et également au type de démonstrations.

La totalité des déchets est collectée, recyclée, éliminée et/ou valorisée par des entreprises de la filière de recyclage.

3.2.4.4 Informations sociétales

Implication dans l'emploi et le développement régional

Mecatherm est attaché à développer un réseau local de fournisseurs et de sous-traitants (fabrication).

Par exemple, 16 des 38 principaux fournisseurs sont localisés en Alsace ; ils représentent 57 % du chiffre d'achat production. La totalité de la taxe d'apprentissage est versée à des écoles régionales.

Dialogue régulier avec la société civile

Mecatherm entretient des relations avec les établissements d'enseignement en organisant des visites d'usine avec présentation

des métiers de l'industrie, en accueillant des stagiaires, ainsi que par la participation d'ingénieurs ou cadres à des jurys d'examens et des interventions de collaborateurs dans des établissements d'enseignement supérieur.

En outre, Mecatherm favorise l'emploi en lien étroit avec les associations régionales d'insertion (Pôle Emploi ; Cap Emploi, pour l'insertion des handicapés ; la Maison de l'Emploi locale ou l'UIMM et des cabinets de reclassement pour les salariés en licenciement économique).

Par ailleurs, Mecatherm s'attache à bien s'intégrer dans le tissu local avec les populations riveraines en participant à des projets d'intérêt général (rénovation de voirie, étude de projet de la mise en place d'un réseau de fibre optique, etc.)

Enfin, Mecatherm entretient des relations avec des organisations régionales ou locales (visites d'usines organisées par la CCI ; réunion annuelle avec les services d'urgence locaux comme la gendarmerie).

3.2.5 Parcours

3.2.5.1 Les ressources humaines chez Parcours

Emploi

Au 31 décembre 2012, Parcours employait 285 salariés, contre 266 au 31 décembre 2011, soit une croissance de 7 % sur la période. La proportion de femmes est de 28 % de l'effectif total et de 18 % dans le management (13,5 % en 2010). Parcours n'emploie pas de salariés handicapés mais recourt à des ateliers spécialisés pour l'achat de fournitures et certaines prestations. La totalité des contrats est à durée indéterminée et à temps plein. L'effectif total est composé à 31 % de cadres et à 69 % de salariés qualifiés. Concernant les relations professionnelles, l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'un accord collectif relatif à un accord de participation.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme en 2012 a été de 2,6 % (3,2 % en 2011).

Formation

Le nombre d'heures de formation utilisées en 2012 a été de 1 228 heures, soit 6 % de plus qu'en 2011 (1 160 heures).

Rémunérations

L'augmentation de la masse salariale a été de 10,4 % en 2012 (+ 10,6 % en 2011).

Santé et sécurité

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail a été de 25,07 en 2012 ; le taux de gravité, 0,31 (0,12 en 2011).

3.2.5.2 Assurer une prise en compte de l'environnement dans l'activité de Parcours

Prestataire de services dans le secteur automobile, Parcours veille à répondre aux besoins de ses clients, toujours plus attentifs à l'impact de leurs flottes automobiles sur l'environnement. Par ailleurs, développant son réseau d'agences de façon continue, Parcours est attentif à construire chaque nouvelle agence sur les principes d'écoconstruction. Enfin, Parcours s'attache à se conformer à la réglementation, notamment en matière de déchets industriels et spéciaux.

Promotion commerciale de l'approche environnementale

S'inscrivant dans une démarche de partenariat, Parcours propose à ses clients une démarche de progrès dans son offre de services de location longue durée et accompagne ses clients dans sa mise en place.

Cette démarche intègre trois axes :

- Axe environnemental – la voiture : établir une « politique automobile » respectueuse de l'environnement en réalisant une sélection de

Parcours consolide un indicateur sur l'ensemble de son parc :

	2012	2011	2010
Nombre de véhicules particuliers en parc	25 554	23 500	21 500
Taux moyen d'émission CO ₂ par véhicule particulier (g/km)	123,9	129,8	135,4
Évolution	- 4,6 %	- 4,1 %	- 3,8 %

Entre 2007 et 2012, le taux de CO₂ moyen du parc automobile (véhicule particulier) de Parcours a été progressivement abaissé de 16,62 %, passant de 148,6 g/km à 123,9 g/km.

Action particulière menée en 2012 : annonce du partenariat entre Renault, DHL/Parcours pour équiper 30 % de la flotte de DHL France en véhicules électriques d'ici 2015.

Construction de nouvelles agences Parcours conçues dans le respect des principes d'écoconstruction

La construction de chaque nouvelle agence est réalisée selon un cahier des charges, renforcé pour les futurs projets tant en terme de l'aménagement des ateliers (gestion des flux) que de la construction du bâti (efficacité énergétique), intégrant des critères inspirés de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) et plus particulièrement :

- insertion du bâtiment dans son environnement immédiat ;
- gestion de l'énergie en veillant à la performance thermique de l'enveloppe ;
- gestion des eaux pluviales et des eaux usées ; limitation de l'imperméabilisation des sols ;

véhicules composant une flotte qui prend en compte leur performance environnementale (choix de la motorisation des véhicules ou des équipements, émissions de CO₂) ;

- Axe sécurité - l'utilisateur : sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de sécurité et d'écoconduite (formation théorique et pratique sur piste ou simulateur) ;
- Axe économique – le retour sur investissement : créer une dynamique vertueuse pour que les investissements environnementaux et sociaux soient économiquement viables et pérennes sur la base d'une étude TCO – « *total cost of ownership* » – (baisse des budgets carburant, sinistralité, amendes, fiscalité...).

Ainsi, pour que ses clients puissent évaluer l'impact des actions menées, Parcours propose à ses clients de suivre l'évolution de l'émission de CO₂ de sa flotte de véhicules particuliers :

- éclairage naturel et éclairage artificiel confortables ;
- intégration de bornes de recharges pour véhicules électriques.

En 2013, Parcours prévoit l'ouverture de son agence « Pilote 3D » à Bordeaux et de son nouveau site parisien incluant le regroupement de son siège social, 5 agences commerciales, un centre de revente de véhicules d'occasion et un atelier.

Gestion des déchets industriels générés par les activités Ateliers

La réglementation très stricte en matière de déchets industriels et déchets spéciaux (par exemple les huiles de vidanges) est scrupuleusement respectée par les ateliers Parcours. Le traitement et le recyclage sont assurés par des professionnels agréés (Epur, Veolia...).

Exemple, en 2012, les volumes traités ont représenté :

- pneumatiques : 9 300 pièces ;
- huiles : 23 390 litres.

3.3 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Wendel

Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention du Directoire,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Wendel, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales pour la société Wendel et pour ses filiales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels (les « Référentiels ») utilisés par la société et par ses filiales et disponibles au sein de leur siège respectif.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels retenus (Rapport d'assurance modérée).

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans le paragraphe « Les principes d'action de Wendel vis-à-vis de ses filiales pour intégrer les enjeux RSE » présenté en page 95 du rapport de gestion.
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

La présentation dans le rapport de gestion des Informations requises appelle de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le paragraphe « Les principes d'action de Wendel vis-à-vis de ses filiales pour intégrer les enjeux RSE » présenté en page 95 du rapport de gestion, les Informations requises sont présentées par filiale détenue majoritairement par Wendel et non sous forme consolidée comme prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur clarté et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques des secteurs.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe (en particulier pour la société Wendel et pour les filiales Bureau Veritas et Materis représentant respectivement 81 % et 15 % des effectifs de l'ensemble des filiales dont Wendel est l'actionnaire majoritaire) d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des

risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.

- Pour la société Wendel, nous avons sélectionné les informations qualitatives et les données quantitatives à tester⁽¹⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
- Concernant les informations que nous avons considérées les plus importantes, nous avons vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données quantitatives et nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer les informations qualitatives et apprécier leur sincérité.
- Pour les autres informations publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Pour la filiale Bureau Veritas, nous nous sommes assurés que les Informations publiées dans le présent document correspondent à celles ayant fait l'objet d'une vérification par le tiers indépendant mandaté par la direction générale de Bureau Veritas.
- Pour la filiale Materis, nous avons sélectionné les informations qualitatives et les données quantitatives consolidées à tester⁽²⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
- Concernant les informations quantitatives consolidées par Materis que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de Materis et de ses quatre branches, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des informations environnementales et sociales ;
 - au niveau des sites que nous avons sélectionnés⁽³⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur les données environnementales et de sécurité sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 21 % des informations quantitatives environnementales et de sécurité testées pour Materis.

- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens au niveau des quatre branches de Materis et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
- Pour les autres informations consolidées par Materis, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, pour l'ensemble des informations publiées par Wendel, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur les Référentiels et les Informations

- Le processus de définition, de collecte et de consolidation des données environnementales, sociales et sociétales est en cours de structuration dans les trois filiales Stahl, Parcours et Mecatherm ; celles-ci représentent chacune moins de 2 % des effectifs de l'ensemble des filiales dont Wendel est actionnaire majoritaire.
- En tant que signataire de la charte des investisseurs de l'AFIC, la société Wendel devrait développer la manière dont elle intègre en tant qu'actionnaire de long terme les enjeux RSE sur l'ensemble du cycle de vie des ses filiales et participations. Quelques indicateurs consolidés pourraient être développés de manière à rendre compte des performances opérationnelles des filiales.
- Les Informations publiées par Bureau Veritas ont fait l'objet des commentaires suivants : une attention particulière devra être portée à l'harmonisation des règles et méthodes de reporting et au renforcement du contrôle interne. Les informations environnementales couvrent des périmètres différents, allant de 25 % à 64 % des effectifs du groupe. Concernant l'indicateur de taux de fréquence des accidents du travail, la coexistence de définitions différentes de reporting à l'échelle du groupe et à l'échelle d'un pays renforce la nécessité du contrôle des informations remontées. Concernant le nombre de jours de formations dispensés, Bureau Veritas communique une donnée limitée à un périmètre France. L'extension de ce périmètre de reporting nécessiterait de préciser et harmoniser les définitions des types de formations à prendre en compte, ainsi que de mettre en place des procédures de contrôle interne visant à assurer l'exhaustivité des informations reportées.
- Les Informations publiées concernant Materis appellent de notre part les commentaires suivants : une attention particulière devra être portée à l'harmonisation des règles et méthodes de reporting

(1) Effectifs, rémunérations, formation et intégration des critères ESG dans la gestion des participations.

(2) Effectifs totaux et répartition géographique, embauches et licenciements, formation, rémunérations, absentéisme, santé et sécurité au travail, droits de l'Homme, consommation de matières premières, consommation d'eau et d'énergie, changement climatique, certifications ISO 14001, rejets dans l'air (COV, SOx, NOx) et dans l'eau (DCO, MES), déchets dangereux et non dangereux, impact territorial, relations parties prenantes, sous-traitance et fournisseurs, sécurité des patients et des consommateurs, actions engagées pour prévenir la corruption.

(3) Établissements industriels de Dunkerque, La Bricoire, Champagné, Sermaises et Singapour.

des indicateurs sécurité entre les quatre activités du groupe Materis. Concernant les indicateurs sociaux, la coexistence de définitions différentes de reporting à l'échelle des quatre activités du groupe Materis renforce la nécessité du contrôle des informations remontées. Nous attirons l'attention du lecteur sur les restrictions de périmètre précisées dans la note méthodologique page 109.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 5 avril 2013

Le Vérificateur Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Département Développement durable

Eric Duvaud



4

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2012

4.1 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS	128	4.2 ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS	139
4.1.1 Compte de résultat consolidé – Présentation comptable	128	4.2.1 Compte de résultat	139
4.1.2 Compte de résultat consolidé – Présentation économique	129	4.2.2 Bilan	139
4.1.3 Description de l'activité de l'exercice 2012	130	4.3 ACTIF NET RÉÉVALUÉ (ANR)	141
4.1.4 Bilan consolidé	136	4.3.1 ANR au 31 décembre 2012	141
4.1.5 Détail des principales variations du bilan consolidé	137	4.3.2 Méthodologie de calcul de l'ANR	142
		4.4 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DES SOCIÉTÉS DU GROUPE	144

4.1 Analyse des comptes consolidés

4.1.1 Compte de résultat consolidé – Présentation comptable

Le groupe Wendel intègre :

- par intégration globale : les holdings et les filiales sur lesquelles Wendel exerce un contrôle exclusif ; ce sont :
 - Bureau Veritas (Services d'évaluation de conformité et de certification), Materis (Chimie de spécialité pour la construction), Stahl (Produits de finition du cuir et revêtements haute performance), Parcours (Location longue durée de véhicules aux professionnels), Mecatherm (Équipements pour la boulangerie industrielle), ces deux dernières sociétés étant intégrées dans le sous-groupe Oranje-Nassau Développement ;
 - Deutsch pour la période de trois mois allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012, date d'arrêté comptable précédant la date de cession du 3 avril 2012 ;

- par mise en équivalence : les sociétés dans lesquelles Wendel exerce une influence notable, à savoir, Saint-Gobain (Production, transformation et distribution de matériaux), Legrand (Produits et systèmes électriques basse tension) et exceet (Conception de systèmes embarqués), intégrée dans le sous-groupe Oranje-Nassau Développement.

Le résultat des filiales cédées ou destinées à être cédées (Deutsch, destinée à être cédée au 31 décembre 2011, cédée en avril 2012) est présenté conformément aux normes IFRS sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées » pour chaque exercice présenté.

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	6 702,0	5 953,1
Résultat opérationnel	559,5	554,1
Résultat financier	- 456,0	- 628,9
Impôt	- 144,3	- 138,2
Résultat net des sociétés mises en équivalence	- 329,7	831,1
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	- 370,4	618,1
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	707,5	29,4
RÉSULTAT NET	337,1	647,5
Résultat net part des minoritaires	115,9	122,1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	221,1	525,4

4.1.2 Compte de résultat consolidé – Présentation économique

Le compte de résultat consolidé reflète l'agrégation des résultats des différentes participations de Wendel, lesquelles sont soit consolidées par intégration globale, soit consolidées par mise en équivalence.

De ce fait, la présentation comptable du compte de résultat ne permet pas d'en faire directement une analyse approfondie. Pour cette raison,

Wendel communique, de manière régulière, sur la base d'un compte de résultat présenté sous une forme économique. Un tableau de passage de la présentation comptable à la présentation économique est inclus en note 39 « Information sectorielle » des comptes consolidés.

En millions d'euros	2012	2011
Périmètre constant		
Bureau Veritas	412,3	355,8
Materis	- 9,8	29,4
Stahl	26,6	13,8
Saint-Gobain (MEE)	192,0	296,0
Sous-total	621,1	695,0
Périmètre ayant varié		
Legrand (MEE)	31,1	60,0
Deutsch	24,9	54,5
Oranje-Nassau Développement	15,4	14,8
- <i>Parcours</i>	12,3	9,9
- <i>Mecatherm</i>	1,0	2,3
- <i>exceet (MEE)</i>	2,1	2,6
Sous-total	71,4	129,3
TOTAL CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS	692,5	824,4
<i>dont part du groupe</i>	482,8	632,0
Frais généraux, <i>Management fees</i> et impôts	- 32,6	- 34,1
Amortissements, provisions et charges de stock-options	- 6,5	- 6,6
TOTAL CHARGES DE STRUCTURE	- 39,0	- 40,7
TOTAL FRAIS FINANCIERS	- 205,6	- 269,9
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ⁽¹⁾	447,8	513,7
<i>dont part du groupe ⁽¹⁾</i>	237,9	321,4
Résultats non récurrents	58,8	296,8
Effets liés aux écarts d'acquisition	- 169,5	- 163,0
RÉSULTAT NET TOTAL	337,1	647,5
Résultat des minoritaires	115,9	122,1
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	221,1	525,4

(1) Résultat net avant les écritures d'allocation des écarts d'acquisition et les éléments non récurrents.

4.1.3 Description de l'activité de l'exercice 2012

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en hausse de + 12,6 % à 6 702 M€ et la croissance organique est de + 5,0 %. Malgré les performances remarquables de Bureau Veritas, Stahl et Parcours en 2012, la contribution de toutes les entreprises du Groupe au résultat net des activités est en baisse de 16 % pour se monter à 692,5 M€. Ce recul est principalement dû à la baisse de contribution de Saint-Gobain et de Materis, à la réduction de notre participation dans Legrand et à la cession de Deutsch. Le résultat à périmètre constant, hors société ayant fait l'objet de cessions ou d'acquisitions, est en baisse de - 10,6 %.

Le total des charges de structure a pu être réduit de - 4,1 % et ce malgré la forte activité du Groupe en 2012 en matière d'opérations d'investissement et de cessions. Par ailleurs, les charges financières nettes ont diminué pour la troisième année consécutive, avec une réduction de - 23,8 % à 205,6 M€. En effet, depuis 2009, les actions entreprises en matière de réduction de coûts et de dette ont permis aux charges de structure de Wendel de baisser sur trois exercices de 14 % et les charges financières de 43 %.

Le résultat net des activités part du groupe est en baisse de - 26,0 %, à 237,9 M€.

En 2012, les éléments non récurrents ont été fortement impactés par deux éléments :

- d'une part, la plus-value de cession de Deutsch qui s'élève à + 689,2 M€ ;
- d'autre part, la réévaluation des titres Saint-Gobain pour un montant de - 414 M€. En effet, en raison de la persistance de la crise de la construction en Europe et de taux d'imposition en hausse, les perspectives de cash-flow de Saint-Gobain ont été revues à la baisse : la valeur au bilan des titres consolidés par le Groupe est passée de 53,32 euros au 31 décembre à 47,08 euros au 31 décembre 2012.

Les éléments non récurrents évoluent ainsi de 296,8 M€ en 2011 à 58,8 M€ en 2012.

En conséquence, le résultat net total part du groupe est de 221,1 M€ pour l'ensemble de l'année 2012, contre 525,4 M€ en 2011.

Activité des sociétés du Groupe

Bureau Veritas – Chiffre d'affaires en hausse de + 16,2 % sur l'année.

(Intégration globale)

Le 1^{er} mars 2012, Didier Michaud-Daniel a été nommé Directeur Général de Bureau Veritas. En tant que Président du Conseil d'administration, Frank Piedelièvre est resté fortement impliqué dans la gouvernance de la société et a pu utilement accompagner Didier Michaud-Daniel dans sa prise de fonction. Sous l'impulsion de Didier Michaud-Daniel, de nouveaux chantiers ont été lancés, en particulier le *Lean Management*, avec pour objectif d'améliorer la satisfaction des clients et l'efficacité opérationnelle.

Dans un environnement économique européen difficile, Bureau Veritas continue de démontrer sa qualité opérationnelle et sa capacité à poursuivre son développement.

Sur l'ensemble de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires de Bureau Veritas s'établit à 3 902,3 M€. La hausse de 16,2 % par rapport à l'exercice 2011 se compose :

- d'une croissance organique de 7,8 % reflétant :
 - la forte croissance des divisions Industrie, Matières Premières, Services aux gouvernements & Commerce international et Biens de consommation ;
 - la poursuite d'un niveau de croissance satisfaisant des activités de Certification et d'Inspection & Vérification en service ; et
 - la dégradation attendue de l'activité des divisions Marine et Construction ;
- d'une variation de périmètre de 4,7 %, avec 14 acquisitions réalisées dans l'année, dont les principales sont AcmeLabs, Tecnicontrol, TH Hill et HuaXia ; et
- d'un impact positif des variations de taux de change de 3,7 %, lié à l'évolution favorable de la plupart des devises face à l'euro.

L'activité réalisée dans les zones à forte croissance (Amérique latine, Asie-Pacifique hors Japon, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique) a représenté 54 % du chiffre d'affaires 2012, en progression par rapport à 2011 (50 %).

Par ailleurs, compte tenu du contexte économique dégradé en Espagne, plus particulièrement sur le marché de la construction, la société a reconfiguré son portefeuille d'activités. Bureau Veritas a finalisé, le 21 février 2013, la cession de son activité de contrôle des infrastructures et a pris des mesures pour adapter la taille de ses opérations aux conditions de marché. L'impact de ce redimensionnement représente une charge exceptionnelle de 64,8 M€ en 2012, exclue du résultat opérationnel ajusté.

Le résultat opérationnel ajusté est en hausse de 17,4 % à 639,2 M€ en 2012, à comparer à 544,3 M€ en 2011. La marge opérationnelle ajustée, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires s'élève à 16,4 % en 2012 (16,7 % après retraitement des activités cédées en Espagne), en progression de 20 points de base par rapport à 16,2 % en 2011.

Le résultat net part du groupe de l'exercice ressort à 297,6 M€, stable par rapport à 2011. Le bénéfice net par action s'est élevé à 2,70 euros, à comparer à 2,72 euros en 2011. Le résultat net part du groupe ajusté des autres charges opérationnelles nettes d'impôt s'élève à 402,6 M€, en hausse de 15,7 % par rapport à 2011. Le bénéfice net ajusté par action s'est élevé à 3,65 euros en 2012, soit une progression de 14,8 % sur 2011 (3,18 euros).

Le cash-flow opérationnel est en augmentation de 25,4 % à 504,5 M€ en 2012, grâce à la hausse des résultats et à la maîtrise du besoin en fonds de roulement (BFR). Au 31 décembre 2012, le BFR s'élève à 272,8 M€,

soit 7,0 % du chiffre d'affaires 2012, à comparer à 237,0 M€, soit 7,1 % du chiffre d'affaires 2011. Le montant des investissements nets (CAPEX) est en augmentation à 135,3 M€ (vs 113,1 millions d'euros en 2011). Le taux d'investissement ressort à 3,5 % du chiffre d'affaires, niveau comparable à 2011 (3,4 %).

Le cash-flow libre (flux net de trésorerie disponible après impôts, intérêts financiers et CAPEX) s'est élevé à 326,6 M€, en progression de 32,2 % par rapport à 2011.

En 2013, Bureau Veritas devrait continuer à enregistrer une croissance solide de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel ajusté, en ligne avec les objectifs du plan stratégique BV2015 et ce malgré un environnement économique difficile en Europe.

Compte tenu la performance réalisée et du cash-flow libre généré en 2012, Bureau Veritas proposera à l'Assemblée générale du 22 mai 2013, un dividende de 1,83 euro par action. Ce dividende représente 50 % du bénéfice par action ajusté de l'exercice 2012, soit un rendement de 2,2 % par rapport au cours de Bourse au 31 décembre 2012 (84,65 euros).

Materis – Croissance de 2,2 % du chiffre d'affaires. Excellente performance de ParexGroup (mortiers), bonne croissance de Kerneos et Chryso. Vaste plan d'amélioration des performances chez Materis Paints.

(Intégration globale)

Dans un environnement économique volatil, le chiffre d'affaires de Materis a affiché une croissance organique quasi stable tirée par un fort dynamisme des marchés émergents compensant le ralentissement des zones matures.

Le chiffre d'affaires de Materis a affiché en 2012 une croissance de + 2,2 % pour atteindre 2 073 M€. Materis a connu une croissance organique stable de - 0,2 %, et a réalisé deux acquisitions stratégiques (Suzuka en Chine pour l'activité Mortiers et Elmin en Grèce pour l'activité Aluminates). Toutes les divisions du groupe ont bénéficié du dynamisme continu des pays émergents (+ 9,7 % de croissance organique), compensant la dégradation des pays matures (- 3,5 % de croissance organique), liée à une baisse des volumes, principalement pour l'activité Peintures.

Pour l'année 2012, les activités Mortiers, Aluminates et Adjuvants continuent de générer une profitabilité record dans l'industrie. L'Ebitda ressort ainsi à 258 M€ (12,5 % du chiffre d'affaires) et le résultat opérationnel ajusté à 189 M€ (9,1 % du chiffre d'affaires). Par division, les grands faits marquants sont les suivants :

- **ParexGroup (Mortiers)** a réalisé un chiffre d'affaires de 713 M€ (+ 12,4 %, dont + 7,3 % d'organique), bénéficiant du dynamisme de l'activité dans les pays émergents (+ 18 %) et d'une amorce de reprise aux États-Unis, portés par la croissance des marchés finaux, des ajustements de prix, et des gains de parts de marché, qui ont plus que compensé un recul marqué en Espagne et léger en France. ParexGroup a aussi bénéficié de l'intégration réussie de Suzuka, leader des finitions organiques texturées en Chine, lui permettant de compléter sa présence importante sur le pays. Sur 2012, l'Ebitda ressort à 99 M€ (13,9 % du chiffre d'affaires), en hausse de + 8 % ;
- le chiffre d'affaires de **Kerneos (Aluminates)** ressort à 368 M€ (+ 2,1 %, dont - 3,0 % d'organique). La croissance a été tirée par des ajustements de prix significatifs, des effets de change favorables,

ainsi que des hausses de volumes en chimie du bâtiment (États-Unis, Royaume-Uni, Russie, Allemagne et Chine), qui compensent l'effet de la contraction des volumes dans le segment des réfractaires dans un contexte de ralentissement de la production et de déstockage de l'acier. L'Ebitda ressort à 74 M€ (20,0 % du chiffre d'affaires), en hausse de + 1,8 %. En 2012, Kerneos a procédé à l'acquisition de la société Elmin, premier exportateur de bauxite monohydrate, lui permettant de sécuriser un accès sur le long terme à l'une des matières premières clés pour son activité ;

- **Chryso (Adjuvants)** a réalisé un chiffre d'affaires de 238 M€ (+ 2,0 % dont + 2,9 % d'organique). La bonne croissance est le fruit de marchés finaux bien orientés notamment dans les pays émergents (Inde, Afrique du Sud, Maroc, Turquie, Europe de l'Est), d'un redémarrage de l'activité aux États-Unis, d'ajustements de prix, qui compensent un recul des marchés en Europe du Sud et d'un effet de change légèrement défavorable. L'Ebitda ressort à 35 M€ (14,6 % du chiffre d'affaires), stable par rapport à 2011 ;
- le chiffre d'affaires de **Materis Paints (Peintures)** ressort à 773 M€ en baisse de - 5,2 %. La division a connu un recul marqué de son activité compte tenu d'un climat économique difficile en Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie) et d'un recul en France, se traduisant par une baisse significative des volumes et d'effets mix défavorables (- 11 %), que compensent partiellement des ajustements de prix significatifs (+ 6 %) destinés à répercuter la forte inflation du dioxyde de titane. L'Ebitda ressort à 60 M€ (7,7 % du chiffre d'affaires), en baisse de - 14 %. Afin de restaurer ses marges, Materis Paints, sous la conduite d'un nouveau dirigeant, Bertrand Dumazy, a initié un programme d'amélioration de la performance à forts impacts dont les effets prévus sont estimés à 50 M€ bruts en 2014, après 27 M€ réalisés en 2012.

À fin 2012, la dette financière nette de Materis s'établit à 1 913 M€. Au mois de mai 2012, Materis a réalisé avec succès la renégociation de sa dette au terme d'un processus de négociations avec ses 199 prêteurs lancé en septembre 2011, soit dix-huit mois avant les premières échéances. L'accord a permis de reporter les maturités 2013-2015 à 2015-2016 et d'augmenter les sources de liquidité pour la société. Le taux de report des échéances s'élève à 90 % pour les prêteurs senior, 99 % pour les prêteurs second lien, et 100 % pour les prêteurs mezzanine. Wendel et ses coactionnaires ont apporté 25 M€ de fonds propres pour financer le développement de Materis (opérations de croissance externe et investissements industriels), et mis à disposition une facilité de caisse rémunérée de 50 M€.

Des plans d'optimisation ont été lancés début 2013 dans toutes les divisions, celui de la peinture ayant été encore renforcé.

Stahl – Croissance du chiffre d'affaires de + 8 % en 2012, poursuite des investissements ciblés

(Intégration globale)

En 2012, le chiffre d'affaires de Stahl a affiché une croissance de + 8,0 % pour atteindre 361,2 M€ (+ 5,9 % en organique). Après un premier semestre en croissance organique de + 6,2 %, Stahl a connu une poursuite de sa performance avec une croissance de 5,5 % sur le second semestre, et ce, malgré un léger ralentissement sur le 4^e trimestre. L'ensemble des divisions de Stahl a affiché une performance robuste tout au long de l'année.

- la **division Produits de finition pour le cuir** (53 % du chiffre d'affaires) a bénéficié de la très bonne tenue du marché de l'automobile en Asie et aux États-Unis, ainsi que du dynamisme de la maroquinerie de luxe. Sur l'ensemble de l'année 2012, la division affiche une croissance de l'ordre de 4,4 %, légèrement supérieure aux niveaux de croissance long terme du secteur ;
- la **division Revêtements de haute performance** (33 % du chiffre d'affaires) a quant à elle progressé de manière encore plus marquée avec une croissance de l'ordre de 15 %, bénéficiant d'une dynamique forte dans l'ensemble des zones géographiques ;
- enfin, la **division Wet-End** (14 % du chiffre d'affaires) affiche une croissance soutenue de 7,4 % sur l'année 2012, volontairement réduite afin de concentrer l'activité sur les clients à plus forte rentabilité.

L'Ebitda 2012 ressort à 54,9 M€, en croissance de 22 %, et fait apparaître une marge de 15,2 % (contre 13,5 % en 2011). L'amélioration du niveau de marge est le fruit de l'augmentation de la marge brute tirée par des hausses de prix ciblées.

Stahl a par ailleurs poursuivi des investissements ciblés et ambitieux afin d'accompagner son développement commercial et technologique, avec la création d'un centre d'excellence à Waalwijk aux Pays-Bas, ainsi que l'ouverture d'une filiale africaine en Éthiopie. Stahl a par ailleurs poursuivi le repositionnement progressif de ses effectifs dans les zones géographiques à plus forte croissance.

La dette financière nette de Stahl s'élève à 160 M€ à fin 2012, en baisse de 13 %.

Pour 2013, Stahl devrait encore poursuivre sa croissance rentable.

Saint-Gobain – Chiffre d'affaires en hausse de 2,6 % en 2012.

(Mise en équivalence pour 17 % de détention)

Dans un environnement économique difficile et après un début d'année globalement satisfaisant, l'activité de Saint-Gobain a subi, à partir du 2^e trimestre 2012, l'impact de la dégradation de la conjoncture économique en Europe et des difficultés dans le vitrage, tant en Europe qu'en Asie et pays émergents. Pour l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires ressort à 43,2 Md€, en croissance de + 2,6 %, bénéficiant d'un effet change favorable ainsi que de la contribution des acquisitions réalisées.

À l'exception de l'Aménagement Intérieur et du Conditionnement (Verallia), tous les pôles ont vu leur chiffre d'affaires se replier sur l'ensemble de l'année sous l'impact du ralentissement des marchés industriels et de la construction résidentielle en Europe occidentale. Par ailleurs, malgré le redémarrage de l'Amérique latine au second semestre, les marchés d'Asie et des pays émergents sont restés globalement stables sur l'ensemble de l'année, mais avec de fortes disparités d'un pays à l'autre. Seule l'Amérique du Nord reste bien orientée, en raison de la poursuite du redressement du marché de la construction résidentielle, et en dépit de la base de comparaison très élevée que constitue, pour ce marché, l'année 2011 (impact des intempéries sur le secteur de la rénovation de toitures).

Au total, la croissance interne du groupe ressort à - 1,9 % (dont - 3,6 % en volumes et + 1,7 % en prix), dont - 0,8 % (- 3,0 % en volumes et + 2,2 % en prix) au premier semestre – porté par un bon premier trimestre – et - 2,9 % (- 4,2 % en volumes et + 1,3 % en prix) au second.

- le **Pôle Matériaux Innovants** recule de - 4,4 % à données comparables en raison des difficultés du **Vitrage** (- 6,6 %) et du ralentissement de l'activité des **Matériaux Haute Performance** (- 1,7 %) notamment en Europe, et ce, malgré un premier semestre dynamique ;
- le chiffre d'affaires du **Pôle Produits pour la Construction (PPC)** se replie, à données comparables, de - 1,3 % sur l'année. Ce ralentissement résulte du tassement des volumes de vente en Europe occidentale et en Asie non compensé par la bonne orientation des prix de vente ;
- le **Pôle Distribution Bâtiment** affiche une baisse de - 2,0 % de son chiffre d'affaires à données comparables. Cette performance est la résultante d'une dégradation progressive des conditions de marché dans l'ensemble des pays d'Europe occidentale à partir du 2^e trimestre, que la bonne tenue des prix de vente n'a pas permis de compenser intégralement. Sur l'ensemble de l'année 2012, seuls l'Allemagne, la Scandinavie, les États-Unis et le Brésil conservent une croissance interne positive ;
- le **Pôle Conditionnement (Verallia)** réalise une croissance interne de 3,5 % sur l'année grâce notamment, à une évolution très favorable de ses prix de vente dans ses principaux pays. L'activité est restée soutenue aux États-Unis, en France et au Brésil, mais recule en Europe du Sud et de l'Est.

L'année 2012 a également été marquée par la poursuite des orientations stratégiques suivantes :

- poursuite du recentrage sur l'Habitat. Le groupe a franchi une nouvelle étape avec la conclusion d'un accord en vue de la cession de Verallia North America à un très bon prix (1,7 Md\$, soit 6,5 x l'Ebitda). Cette opération permet à Saint-Gobain de renforcer son bilan et sa solidité financière ;
- développement dans les pays à forte croissance, sur les marchés de l'efficacité énergétique et de l'énergie et consolidation dans la Distribution du Bâtiment. Sur 2012, le groupe y a investi au total environ 1,3 Md€, soit 66 % de ses investissements industriels et acquisitions.

Globalement, sous l'impact combiné de la baisse des volumes de vente et d'un différentiel prix/coûts très négatif dans le Vitrage, le résultat d'exploitation de Saint-Gobain recule de 16,3 % et s'élève à 2,88 Md€. Par voie de conséquence, la marge d'exploitation se réduit à 6,7 % du chiffre d'affaires (8,5 % hors Distribution Bâtiment), contre 8,2 % (10,9 % hors Distribution Bâtiment) en 2011.

Face à la dégradation de la conjoncture observée à partir du 2^e trimestre en Europe occidentale, et de façon générale dans le vitrage, Saint-Gobain a rapidement mis en œuvre un nouveau programme de réductions de coûts de 520 M€ sur l'ensemble de l'année. Ce programme, ciblé sur l'Europe occidentale, l'Asie et les pays émergents (en particulier pour le Vitrage et la Canalisation), sera poursuivi et amplifié en 2013, de telle sorte que son impact en année pleine (2013) sera porté à 1 100 M€

(par rapport à la base de coûts de 2011), au lieu de 750 M€ prévus initialement.

Saint-Gobain anticipe, pour 2013 :

- un redressement de son résultat d'exploitation au second semestre, après un point bas atteint entre mi-2012 et mi-2013 ;
- un niveau élevé d'autofinancement libre grâce, notamment, à la réduction de 200 M€ de ses investissements industriels ;
- une structure financière renforcée par la cession de Verallia North America.

Le Conseil d'administration de Saint-Gobain a décidé, lors de sa réunion du 20 février, de proposer à l'Assemblée générale du 6 juin 2013 de distribuer un dividende de 1,24 € par action, inchangé par rapport à l'an dernier, et d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en espèces ou en action. Ce dividende représente une distribution de 58 % du résultat net courant et 85 % du résultat net.

Legrand – Hausse du chiffre d'affaires de 5,1 %.

(Mise en équivalence pour 5,5 % de détention)

À données publiées, le chiffre d'affaires de Legrand s'établit à 4 466,7 M€ en hausse de 5,1 % par rapport à 2011. L'évolution des ventes à structure et taux de change constants ressort à - 1,4 % et reflète un contexte économique globalement moins porteur en 2012. L'impact du périmètre de consolidation est de + 4,5 % et celui des taux de change de + 1,9 %.

Le chiffre d'affaires dans les nouvelles économies croît au total de + 13,5 % sur l'année, soit + 3,6 % à structure et taux de change constants avec de belles performances enregistrées en Russie, en Inde, en Chine mais également au Mexique, au Chili ou en Arabie Saoudite. Cette bonne progression renforce la présence de Legrand sur ces marchés en expansion où la société dispose de nombreuses positions de premier plan, améliorant ainsi structurellement son profil de croissance : les nouvelles économies représentent 38 % du chiffre d'affaires total du groupe en 2012 contre 35 % en 2011 et 17 % il y a dix ans.

L'activité de construction dans les pays matures où Legrand opère est en moyenne inférieure de près de 30 % en volume au niveau de 2007 (dépenses de construction résidentielle et non résidentielle) (Source : Global Insight). Le repli est plus prononcé en Europe du Sud (Espagne, Grèce, Portugal) et même si les conditions d'une reprise ne sont pas actuellement réunies pour ces marchés, cette baisse considérable constitue un potentiel de rebond à moyen terme.

Legrand continue par ailleurs son développement dans les nouveaux segments de marché : les infrastructures numériques, la performance énergétique, les systèmes résidentiels et le cheminement de câbles en fil continuent leur développement soutenus par des mutations technologiques et sociétales durables. En 2012 les ventes dans ces nouveaux segments représentent 25 % du chiffre d'affaires total du groupe contre 22 % en 2011 et 10 % il y a dix ans.

En 2012, la société a activement poursuivi ses efforts d'innovation, un des deux moteurs de son développement, et a consacré près de 5 % de son chiffre d'affaires à la R&D et plus de la moitié de ses investissements aux nouveaux produits qui représentent 37 % de ses ventes.

Legrand a également poursuivi sa stratégie d'acquisition autofinancée et ciblée de sociétés de petite et moyenne taille, disposant de fortes positions de marché et aux perspectives prometteuses et a annoncé depuis janvier 2012 cinq opérations de croissance externe totalisant un chiffre d'affaires annuel acquis de plus de 180 M€.

Le résultat opérationnel ajusté ressort à 874 M€ soit 19,6 % du chiffre d'affaires (19,9 % hors acquisitions) illustrant la qualité des positions commerciales de Legrand, la maîtrise de ses prix de ventes, l'efficacité de ses initiatives continues de productivité et sa capacité d'adaptation.

Pour 2013, les anticipations macroéconomiques restent contrastées : possible accélération du rythme de croissance dans les nouvelles économies en cours d'année, poursuite de la reprise du marché résidentiel aux États-Unis et incertitudes persistantes quant aux évolutions des autres économies matures. Dans un tel contexte et en l'absence de carnet de commandes, Legrand se fixe comme objectifs pour 2013 une évolution organique de ses ventes comprise entre - 2 % et + 2 % et une marge opérationnelle ajustée avant prise en compte des acquisitions comprise entre 19 % et 20 % du chiffre d'affaires. Par ailleurs, Legrand poursuivra sa politique de croissance externe créatrice de valeur.

Au cours des dernières années, Legrand a démontré la solidité de son modèle de développement. Dans un environnement macroéconomique stabilisé, le groupe est confiant dans sa capacité à créer durablement de la valeur par croissance rentable et autofinancée et confirme ses objectifs à moyen terme :

- progression annuelle totale moyenne du chiffre d'affaires de 10 % hors effets de change ou ralentissement économique majeur ; et
- marge opérationnelle ajustée moyenne de 20 % après prise en compte des acquisitions de petite ou moyenne taille et complémentaires des activités du groupe.

Compte tenu des réalisations 2012, et en particulier d'un résultat net de 506 M€ à un plus haut historique, le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 1,00 € par action en hausse de 7,5 % et payable le 3 juin 2013.

Oranje-Nassau Développement

À travers Oranje-Nassau Développement qui regroupe des opportunités d'investissements de croissance, de diversification ou d'innovation, Wendel est notamment investi dans Parcours (France), except (Allemagne) et Mecatherm (France) ainsi que dans Van Gansewinkel Groep (Pays-Bas).

Parcours – Parc de véhicules géré et chiffre d'affaires en croissance soutenue

(Intégration globale depuis avril 2011)

Sur l'année 2012, Parcours a enregistré un chiffre d'affaires de 292,9 M€, en hausse de + 7,9 % par rapport à 2011. Sur l'année, le parc de véhicules géré a crû de + 5,6 % (de 44 905 à 47 400 véhicules) affichant un rythme de croissance supérieur à celui enregistré par la profession en France (+ 1,7 %). Parcours a livré plus de 14 500 véhicules en 2012, et dispose d'un portefeuille de commandes non livrées de près de 4 200 véhicules à fin décembre 2012. Sur l'année, Parcours a cédé près de 12 000 véhicules d'occasion, dont plus de 44 % à des particuliers.

Le résultat avant impôt ressort en hausse de + 18,2 % à 20,2 M€ sur l'année 2012, soit une marge de 6,9 %. L'amélioration de la marge s'explique principalement par la bonne performance de l'activité « entretien, assistance, pneumatiques » (services associés à la location de véhicule), dont la rentabilité a progressé cette année, à la suite des mesures d'optimisation de cette activité menées par la société depuis avril 2012.

En 2013, Parcours anticipe une croissance supérieure à celle de 2012 de son parc géré, et donc bien supérieure à la croissance attendue du parc LLD français. La société entend aussi poursuivre le processus de transformation de ses agences en France sur le modèle 3D et continue à développer ses activités à l'international, par croissance organique ou par des acquisitions.

exceet – Lancement d'un plan d'améliorations opérationnelles

(Mise en équivalence depuis juillet 2011 pour 28 % de détention)

Dans un contexte économique très difficile, *exceet* a pu toutefois réaliser deux acquisitions. D'une part, celle de la société autrichienne Inplastor GmbH qui produit chaque année plus de 25 millions de cartes sécurisées. D'autre part, la société allemande as electronics, développeur de systèmes intelligents d'automatisation et de contrôle, principalement dans les domaines médicaux et de l'automatisme industriel. La société s'est concentrée sur la rationalisation de ses coûts et outils de production, pour faire face à un environnement économique européen dégradé.

exceet a également remporté de beaux succès commerciaux durant l'exercice, avec notamment la signature avec le Scotland's National Entitlement Card (NEC) d'un contrat de fourniture de 3 millions de smartcards, l'extension d'un contrat de 40 M€ avec Siemens (capteurs optoélectroniques) sur 3 ans ainsi qu'un contrat de 2 millions de puces RFID d'identification de donneurs de sang pour la Croix rouge allemande.

C'est dans ce contexte qu'*exceet* a vu son chiffre d'affaires progresser en 2012 de 10,7 %. Sur la période, le chiffre d'affaires s'est monté à 188,8 M€ et l'Ebitda récurrent est quant à lui en baisse de 34,0 %, s'expliquant d'une part par les changements de périmètre et d'autre part par la baisse organique de l'activité. Les efforts sur les coûts ont déjà commencé à porter leurs fruits sur le quatrième trimestre 2012.

Pour 2013, *exceet* continuera son développement tant par croissance externe qu'organique, malgré le degré d'incertitude généré par la crise des dettes souveraines européennes. *exceet* ambitionne ainsi de retrouver un niveau modéré de croissance organique et une amélioration de sa rentabilité (sur une base récurrente).

Mecatherm – Résistance des résultats malgré une forte baisse d'activité

(Intégration globale à compter du 4^e trimestre 2011)

Le chiffre d'affaires du groupe Mecatherm sur 2012 s'établit à 73,1 M€, en recul de 14,6 % par rapport à 2011. Comme attendu, la société a connu une baisse de son activité en 2012 du fait du report par certains clients de leurs propres investissements, mais cette baisse s'est réduite tout au long de l'année avec une reprise progressive de l'activité et une amélioration des carnets de commandes qui se confirme depuis le second semestre. L'année 2012 aura été aussi celle de la reconnaissance

par l'industrie de l'excellence des produits conçus et développés par Mecatherm, avec l'obtention de trois prix pour son Bloc Combi : deux prix au Salon Européen de Paris en mars et le prix Innovation 2012 du salon IBA de Munich en septembre 2012.

L'Ebitda atteint 7,8 M€, soit 10,7 % du chiffre d'affaires, ce qui, bien qu'inférieur aux niveaux normatifs de la société, illustre la forte résilience du modèle industriel de Mecatherm et demeure un niveau record dans l'industrie.

La bonne activité commerciale du 4^e trimestre 2012 et du 1^{er} trimestre 2013 devrait permettre à Mecatherm de retrouver des niveaux de rentabilité plus élevés en 2013.

Poursuite du renforcement de la structure financière et de la baisse des frais financiers de Wendel

Depuis le début de l'année 2012, Wendel a réduit sa dette brute de 750 M€ par rachats d'obligation et remboursements anticipés de dettes bancaires, portant à 4,5 milliards d'euros la réduction cumulée de la dette depuis 2009. À la suite de ces opérations, Wendel n'a plus aucune échéance de dette avant septembre 2014. Au 18 mars 2013, Wendel dispose d'une trésorerie libre de nantissements de 705 M€.

Cession de Deutsch

La cession de Deutsch à TE Connectivity, un des leaders mondiaux des solutions de connectivité, a été finalisée début avril 2012 après que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues. La valeur d'entreprise de Deutsch dans le cadre de cette transaction était d'environ 2,1 Md\$ et le produit net de la cession pour Wendel s'est élevé à 960 M€, soit 2,5 fois son investissement total. Wendel a ainsi réalisé une plus-value sur son investissement (*cash on cash*) de 583 M€.

Remboursement anticipé de dettes bancaires

Wendel a remboursé par anticipation, en 2012, 760 M€ de dette avec appels de marge. Le 21 mars 2012, Wendel a remboursé par anticipation la tranche de 250 M€ du crédit syndiqué d'échéance septembre 2013. À la suite de ces opérations, Wendel n'a plus aucune échéance de dette avant septembre 2014.

Rachat de dette obligataire

Depuis le début de l'année 2012 et au 18 mars 2013, Wendel a procédé au rachat sur le marché de 159,4 M€, d'obligations d'échéances novembre 2014 (114,4 M€), 2015 (6,5 M€) et mai 2016 (38,5 M€). La dette obligataire faisant l'objet de rachat est systématiquement annulée.

Succès d'une émission obligataire 2019

Début septembre, Wendel a réalisé dans d'excellentes conditions une émission obligataire de 400 M€ à échéance septembre 2019. Wendel a pu ainsi tirer parti des bonnes conditions de marché qui lui ont permis d'émettre avec un coupon de 5,875 %. L'émission a reçu un vif succès auprès des investisseurs et a été sursouscrite 6 fois.

Nouvelle ligne de crédit avec appels de marge d'échéance 2017

La ligne de crédit disponible avec appels de marge de 1 100 M€ d'échéances 2013-2014 a été remplacée durant l'été par une nouvelle ligne non tirée d'un montant de 700 M€, d'échéance juillet 2017 et destinée au financement des titres Saint-Gobain. Cette opération permet d'allonger la maturité moyenne des lignes disponibles et de réaliser des économies de frais financiers. L'encours global non tiré des lignes de crédit avec appels de marge se monte à 1 150 M€. Les échéances sont 2016 pour 225 M€ et 2017 pour 925 M€.

Nouvelle ligne de crédit bancaire

Wendel continue de renouveler et d'allonger ses différentes lignes de financement. Au 1^{er} trimestre 2013, un accord a déjà été trouvé avec 4 banques pour la mise en place d'une ligne de crédit de 400 M€ à échéance 2018. La taille de cette ligne de crédit pourrait augmenter à l'avenir avec d'autres partenaires bancaires. Sous réserve de la documentation finale de ce nouveau crédit, ce financement viendra se substituer à l'actuel crédit syndiqué de 1,2 milliard d'euros à échéances 2013-2014.

Allongement de la maturité de la totalité des *puts* émis sur Saint-Gobain

La maturité des *puts* émis sur Saint-Gobain a été allongée de douze mois. Les 6,1 millions de *puts* émis ont désormais des échéances s'étalant sur septembre 2013 (2,2 millions), décembre 2013 (2,6 millions) et mars 2014 (1,3 million).

Allongement des couvertures de taux pour 800 M€

Wendel a mis en place des *swaps* de taux pour 800 M€ afin de sécuriser à un bas niveau le coût de sa dette bancaire. Ces *swaps* couvriront les variations de taux en 2014 et 2015.

Amélioration du rating par S&P

Le 11 avril 2012, Standard & Poor's a annoncé le relèvement de la note crédit de Wendel de « BB- » à « BB », assortie d'une perspective stable, une décision liée à l'annonce de la finalisation de la vente du spécialiste des connecteurs de haute performance Deutsch et à l'amélioration de la structure financière de Wendel.

4.1.4 Bilan consolidé

L'analyse suivante présente les principales variations du bilan consolidé au cours de l'exercice 2012. Pour les besoins de cette analyse et dans une optique de simplification de la lecture des agrégats, certains postes ayant une nature identique ont été regroupés et sont présentés pour leur valeur nette. Ainsi, les dettes financières sont présentées nettes de

la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis et des placements financiers à court terme de Wendel. Les actifs et passifs financiers sont présentés en excluant ces mêmes postes.

Actif	31.12.2012	31.12.2011
Écarts d'acquisition nets	2 889	2 788
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 015	2 924
Titres mis en équivalence	4 434	4 994
Besoin en fonds de roulement net	625	518
Actifs destinés à être cédés	10	261
	10 973	11 485

Passif	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres - part du groupe	2 674	2 694
Intérêts minoritaires	618	604
Provisions	310	282
Dettes financières nettes	6 845	7 319
Actifs et passifs financiers nets	126	146
Impôts différés nets	401	441
	10 973	11 485

4.1.5 Détail des principales variations du bilan consolidé

ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31.12.2011	2 788
Regroupements d'entreprise (par Bureau Veritas et Materis)	181
Dépréciations de l'exercice	- 57
Effet de change et autres	- 22
ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31.12.2012	2 889
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31.12.2011	2 924
Investissements	473
Cessions	- 11
Regroupements d'entreprise (par Bureau Veritas et Materis)	183
Reclassement en stock des véhicules d'occasion (net) chez Parcours	- 89
Amortissements et provisions de l'exercice	- 451
Effet de change et autres	- 14
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31.12.2012	3 015
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE AU 31.12.2011	4 994
Cessions	- 9
Part du résultat de l'exercice	77
Dividendes versés	- 126
Conséquences des variations des écarts de conversion	- 10
Dépréciations d'actifs - titres Saint-Gobain	- 414
Autres	- 78
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE AU 31.12.2012	4 434
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS AU 31.12.2011	261
Groupe Deutsch	- 256
Autres	4
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS AU 31.12.2012	10
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS - PART DU GROUPE - AU 31.12.2011	2 694
Résultat de l'exercice	221
Dividende versé par Wendel	- 87
SORIE	- 122
Rachats d'actions	- 60
Réserve de conversion	- 31
Autres	60
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS - PART DU GROUPE - AU 31.12.2012	2 674

DETTES FINANCIÈRES NETTES AU 31.12.2011	7 319
Cash flow d'exploitation de l'exercice	- 1 057
Coût net de l'endettement	438
Flux nets de trésorerie liés à l'impôt	245
Acquisition de titres par Bureau Veritas	281
Acquisition de titres par les autres filiales	40
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	234
Acquisitions de véhicules par Parcours (net de cessions)	167
Cession de Deutsch	- 960
Variation de périmètre	14
Dividendes versés (dont 63 par Wendel)	137
Dividendes reçus ⁽¹⁾	- 130
Rachats d'actions propres (dont 60 par Wendel)	127
Autres	- 9
DETTES FINANCIÈRES NETTES AU 31.12.2012	6 845
<i>(1) Hors Bureau Veritas, éliminé en consolidation, et dont Saint-Gobain pour 114 millions d'euros et Legrand pour 14 millions d'euros.</i>	
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS NETS AU 31.12.2011	- 146
Variation de juste valeur des puts Saint-Gobain	11
Autres	9
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS NETS AU 31.12.2012	- 126

4.2 Analyse des comptes individuels

4.2.1 Compte de résultat

En millions d'euros	2012	2011
Produits des titres de participations	890	480
Autres produits et charges financiers	- 104	- 110
RÉSULTAT FINANCIER	786	370
Résultat d'exploitation	- 30	- 26
RÉSULTAT COURANT	755	344
Résultat exceptionnel	0	336
Impôt	27	3
RÉSULTAT NET	783	683

Le résultat courant s'établit à 755 millions d'euros en 2012 contre 344 millions d'euros en 2011. Son évolution correspond essentiellement aux dividendes reçus des filiales pour 890 millions d'euros en 2012 (versés par Oranje-Nassau et Winbond) contre 480 millions d'euros en 2011 (versés par Oranje-Nassau).

Le résultat exceptionnel est nul en 2012. En 2011, il était principalement composé d'une reprise de provision pour dépréciation constatée sur les créances sur les filiales concourant à la détention dans Saint-Gobain.

4.2.2 Bilan

Actif	31.12.2012	31.12.2011
En millions d'euros		
Immobilisations corporelles	3	3
Immobilisations financières	3 550	4 390
Créances intragroupe	3 273	1 850
BFR net	13	9
Disponibilités et VMP	818	766
Prime de remboursement	46	66
TOTAL ACTIF	7 703	7 084

La variation du poste immobilisations financières de - 840 millions d'euros entre 2012 et 2011 correspond principalement :

- à l'acquisition d'actions Wendel pour 44 millions d'euros et à une reprise de 15 millions d'euros de provision sur les actions autodétenues ;
- à l'annulation de titres autodétenus pour - 74,6 millions d'euros ; et
- à l'absorption de la filiale Winvest 11 pour - 827 millions d'euros.

Passif	31.12.2012	31.12.2011
En millions d'euros		
Capitaux propres	4 135	3 512
Provisions	26	52
Dettes intragroupe	188	181
Dettes financières	3 354	3 339
TOTAL PASSIF	7 703	7 084

Les créances et dettes intragroupe représentent une créance nette de 3,1 milliards d'euros fin 2012 contre une créance nette de 1,7 milliard d'euros en 2011. La variation nette est liée aux éléments suivants :

- l'absorption par Wendel de sa filiale Winvest 11 qui a eu un impact net de + 824 millions d'euros ;
- Wendel a emprunté auprès de ses filiales un montant global de 1 159 millions d'euros correspondant essentiellement au produit de la cession Deutsch (960 millions d'euros) et aux dividendes de Bureau

Veritas, Saint-Gobain et Legrand reçus par ses filiales (200 millions d'euros) ;

- Wendel a prêté à ses filiales un montant global de 837 millions d'euros pour financer principalement : le remboursement volontaire anticipé par les filiales du Groupe de 760 millions d'euros de dette bancaire relative à la participation dans Saint-Gobain, le réinvestissement de 21 millions d'euros dans Materis dans le cadre de la renégociation bancaire de cette participation du Groupe, la ligne de liquidité accordée à Mecatherm ainsi que la garantie donnée aux banques de cette participation du Groupe (20 millions d'euros) et un prêt accordé par le Groupe à IHS pour 19,5 millions d'euros (25,8 millions de dollars américains) ;
- Wendel a reçu un dividende d'un montant de 480 millions d'euros de la société Oranje-Nassau ; et

- Wendel a reçu un dividende d'un montant de 410 millions d'euros de la société Winbond.

Les capitaux propres d'un montant de 4 135 millions d'euros ont principalement enregistré en 2012 le résultat de la période pour 783 millions d'euros et le dividende versé au titre de 2011 pour 87 millions d'euros (dont 62,9 millions d'euros en numéraire et 24,2 millions d'euros en titres Legrand).

La variation des dettes financières de 15 millions d'euros correspond principalement aux rachats d'obligations 2014 et 2016 pour un montant total de 140 millions d'euros, au remboursement partiel du crédit syndiqué pour un montant de 250 millions d'euros et à l'émission d'une obligation d'échéance 2019 pour 400 millions d'euros.

4.3 Actif net réévalué (ANR)

4.3.1 ANR au 31 décembre 2012

L'ANR au 31 décembre 2012 se décompose de la façon suivante :

En millions d'euros

	Nombre de titres	Cours ⁽¹⁾	8 168
Participations cotées			
■ Bureau Veritas	56,3 millions	85,5 €	4 811
■ Saint-Gobain	91,7 millions	31,6 €	2 902
■ Legrand	14,4 millions	31,5 €	455
Participations non cotées (Materis et Stahl) et Orange-Nassau Développement ⁽²⁾			798
Autres actifs et passifs de Wendel et holdings ⁽³⁾			125
Trésorerie et placements financiers ⁽⁴⁾			830
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ			9 921
Dette obligataire Wendel			(3 098)
Crédit Syndiqué			(250)
Dette bancaire liée au financement Saint-Gobain			(633)
Valeur des <i>puts</i> émis sur Saint-Gobain ⁽⁵⁾			(186)
ACTIF NET RÉÉVALUÉ			5 755
Nombre d'actions			49 543 641
ACTIF NET RÉÉVALUÉ PAR ACTION			116,2 €
Moyenne des 20 derniers cours de Bourse de Wendel			74,9 €
PRIME (DÉCOTE) SUR L'ANR			(35,5 %)

(1) Moyenne des 20 derniers cours de clôture de Bourse calculée au 31 décembre 2012.

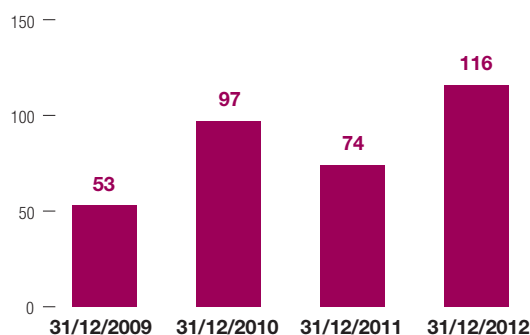
(2) Mecatherm, Parcours, VGG, except, prêt IHS (25 M\$) et investissements indirects.

(3) Dont 1 737 498 actions propres Wendel au 31 décembre 2012.

(4) Trésorerie et placements financiers de Wendel et holdings d'acquisition Saint-Gobain, dont 0,8 Md€ de disponible (0,5 Md€ de trésorerie court terme et 0,3 Md€ de placements financiers liquides), la trésorerie nantie n'étant pas significative.

(5) 6 089 755 *puts* émis (position vendeuse).

ANR par action en euros



4.3.2 Méthodologie de calcul de l'ANR

4.3.2.1 Dates de publication de l'ANR et contrôles liés à la publication

Le calendrier annuel des dates de publication de l'ANR est rendu public par anticipation sur le site Internet de Wendel à l'adresse <http://www.wendelgroup.com>.

À chaque publication de l'ANR, les commissaires aux comptes vérifient la conformité de la méthodologie de calcul de l'ANR appliquée avec la méthodologie décrite ci-après et la concordance des informations comptables utilisées avec la comptabilité.

Le Comité d'audit revoit chaque ANR publié et compare la valorisation des participations non cotées déterminée par Wendel à une évaluation indépendante de ces participations.

4.3.2.2 Présentation de l'ANR

Format de la présentation (publication au niveau de détail affiché)	Commentaires
Date de valorisation des participations	
+ Participations cotées dont :	
■ Bureau Veritas	
■ Saint-Gobain	Moyenne 20 jours des cours de clôture
■ Legrand	
+ Participations non cotées (Materis et Stahl) et Orange-Nassau Développement (Mecatherm, Parcours, VGG, exceet, IHS et investissements indirects)	Valorisation de Materis, Stahl, VGG, Parcours et Mecatherm sur la base de multiples de comparables boursiers calculés sur les 20 derniers cours de clôture. Exceet est valorisé sur la base de la moyenne 20 jours des cours de clôture. IHS est valorisé au coût historique pendant les douze premiers mois qui suivent l'investissement.
+ Autres actifs et passifs de Wendel et holdings	Dont actions Wendel auto détenues
Trésorerie et placements financiers*	Trésorerie disponible + trésorerie nantie de Wendel et des holdings
Dette obligataire et crédit syndiqué de Wendel	Nominal et intérêts courus
Dette bancaire liée au financement Saint-Gobain	Nominal et intérêts courus
Valeur des <i>puts</i> Saint-Gobain émis (vendus)	Valeur de marché nette des <i>puts</i> basée sur le cours retenu pour les titres Saint-Gobain
Actif Net Réévalué	
Nombre d'actions Wendel	
ANR/action	

* Montant de trésorerie disponible : [X] M€.

4.3.2.3 Participations cotées

Les participations cotées sont valorisées en retenant la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances à la date de valorisation.

4.3.2.4 Valorisation des participations non cotées

La valeur des Capitaux propres est déterminée par différence entre la Valeur d'Entreprise des Participations et l'endettement financier net des participations (dette financière brute au nominal – trésorerie). Pour la valorisation de Parcours, le multiple de Capitalisation boursière sur RCAI (résultat courant avant impôt) est utilisé ; la valeur des capitaux propres est donc directement déterminée par la multiplication des multiples des comparables boursiers aux agrégats de Parcours des années de référence.

Lorsque la dette nette excède la Valeur d'Entreprise, la valeur des capitaux propres est limitée à zéro si les dettes sont sans recours sur Wendel.

La quote-part de Wendel est déterminée en fonction des caractéristiques des instruments de capitaux propres détenus par le Groupe, les minoritaires et, le cas échéant, les managers-investisseurs (y compris les co-investissements des managers des filiales et des managers de Wendel).

La Valeur d'Entreprise est obtenue en multipliant les Soldes Intermédiaires de Gestion des participations par les multiples de capitalisation boursière des sociétés comparables retenues, et si cela permet une valorisation plus pertinente par des multiples de transaction.

Les Soldes Intermédiaires de Gestion retenus pour le calcul sont l'Ebitda récurrent (excédent brut d'exploitation récurrent), ainsi que l'Ebita récurrent (résultat d'exploitation récurrent avant écriture d'allocation des écarts d'acquisition). Le choix de ces agrégats peut être ajusté en fonction de l'activité des participations et de leur modèle économique ; dans ce cas, cet ajustement serait communiqué (c'est le cas de Parcours pour lequel la prise en compte du RCAI a été précisée, voir supra).

La valeur d'entreprise retenue correspond à la moyenne des valeurs calculées sur la base des Ebitda et Ebita des deux dernières années pour lesquelles des comptes audités ou des budgets validés sont disponibles.

Les multiples de capitalisation boursière des comparables sont obtenus en divisant la valeur d'Entreprise des comparables par leurs Ebitda et Ebita des années de référence.

La valeur d'entreprise des comparables retenus est obtenue en additionnant la capitalisation boursière (moyenne des 20 derniers cours de clôture de Bourse) et la dette financière nette (dette financière brute au nominal – trésorerie).

Le choix des comparables boursiers est effectué en fonction de données et études effectuées par des intervenants extérieurs, d'informations disponibles au sein des participations détenues et de travaux effectués par l'équipe d'Investissement de Wendel.

L'échantillon est stable dans le temps. Celui-ci est ajusté uniquement lorsqu'un comparable n'est plus pertinent (celui-ci est alors sorti de l'échantillon) ou lorsqu'une société est nouvellement considérée comme faisant partie des comparables de la participation valorisée.

Les multiples non représentatifs sont exclus de l'échantillon (cas des périodes d'offre ou de tout autre élément exceptionnel affectant les Soldes Intermédiaires de Gestion ou le cours de Bourse par exemple).

Les données, analyses, prévisions ou consensus retenus sont les données disponibles à chaque date.

4.3.2.5 Trésorerie

La trésorerie de Wendel et des holdings inclut la trésorerie disponible à la date de valorisation (y compris les placements financiers liquides) ainsi que la trésorerie nantie.

4.3.2.6 Dettes financières

Les dettes financières (dette obligataire Wendel, crédit syndiqué de Wendel ou dette bancaire liée au financement de l'investissement dans Saint-Gobain) sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts courus.

La valeur retenue pour ces dettes étant égale à la valeur nominale, celle-ci n'est pas impactée par la variation des taux ou la qualité du crédit. En conséquence, la valeur de marché des *swaps* de taux n'est pas prise en compte, ceux-ci faisant partie intégrante des dettes.

4.3.2.7 Puts émis sur Saint-Gobain

La valeur des *puts* émis sur Saint-Gobain est calculée à partir d'un modèle mathématique usuellement utilisé pour valoriser les options ; le cours retenu pour Saint-Gobain dans ce calcul est le même que celui retenu pour la valorisation des titres Saint-Gobain dans les participations cotées.

4.3.2.8 Autres éléments de l'ANR

Les actifs circulants et les passifs sont repris à leur valeur nette comptable ou à leur valeur de marché suivant leur nature (au nominal moins les dépréciations éventuelles pour les créances, valeur de marché pour les instruments dérivés hors *swaps* de taux et pour les immeubles).

Les actions autodétenues qui ont pour objet d'être cédées dans le cadre de stock-options sont valorisées au plus faible du prix d'exercice des options ou de la moyenne des vingt derniers cours de Bourse. Celles qui sont destinées à couvrir les plans d'actions de performance sont valorisées à zéro. Celles qui sont destinées à être annulées sont valorisées sur la base de l'ANR par action. Dans les autres cas, elles sont valorisées sur la base des vingt derniers cours de Bourse.

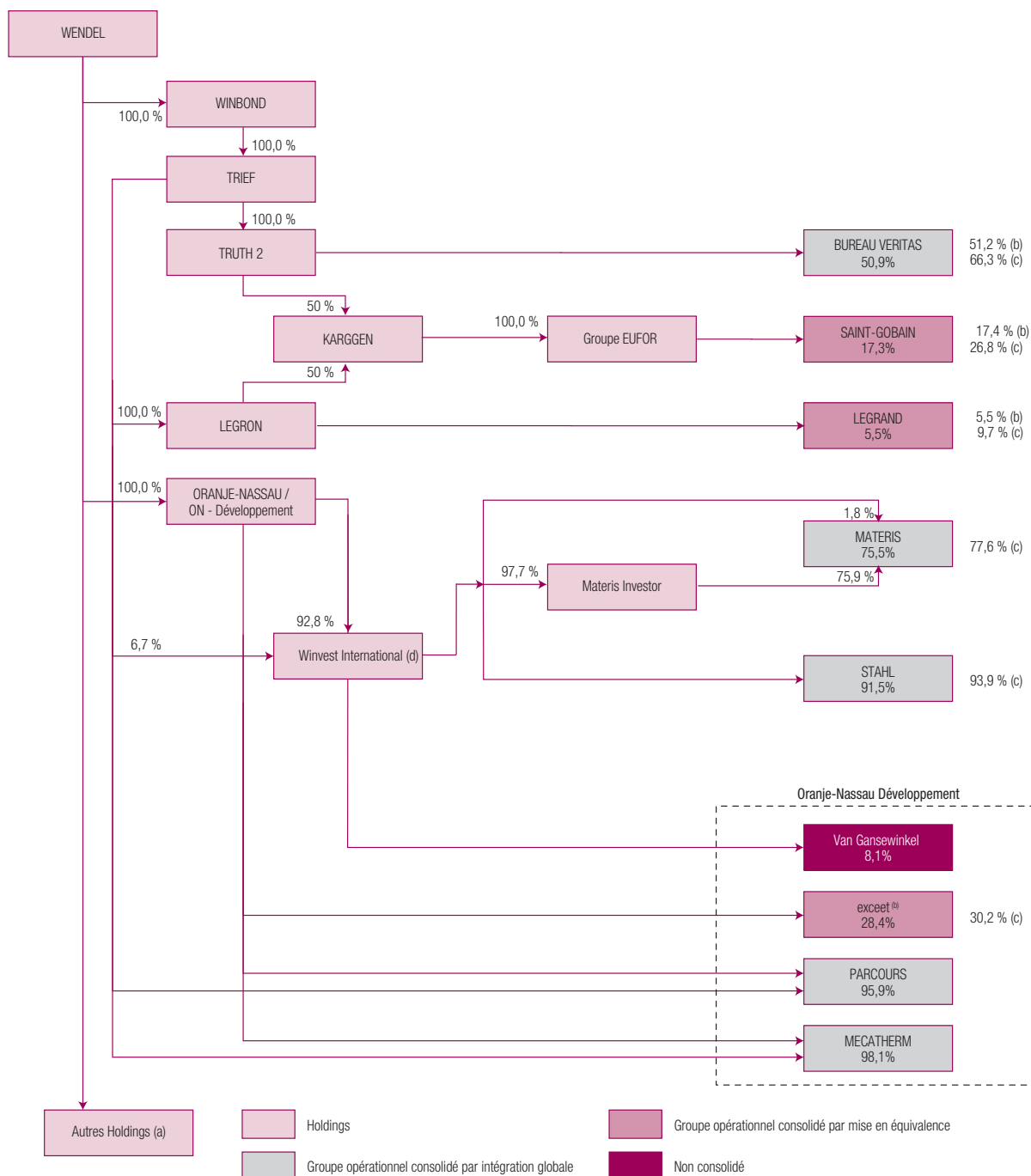
Le nombre d'actions Wendel est le nombre total d'actions composant le capital de Wendel à la date de valorisation.

Les nouveaux investissements, filiales et participations non cotées, sont valorisés à leur prix de revient pendant les douze premiers mois qui suivent leur acquisition. Après cette période, les sociétés sont évaluées conformément à ce qui est présenté précédemment.

L'ANR ne prend pas en considération de primes de contrôle ou de décote d'illiquidité. De plus, le calcul de l'ANR est effectué avant prise en compte de la fiscalité latente.

Certains points de la méthode décrite ci-dessus pourraient être modifiés si une telle modification permettait une valorisation plus pertinente. Dans cette hypothèse, une telle modification ferait l'objet d'une communication.

4.4 Organigramme simplifié des sociétés du Groupe



(a) Voir tableau des autres holdings.

(b) Pourcentage d'intérêt, après prise en compte de l'auto-détention.

(c) Pourcentage des droits de vote.

(d) Winvest international: voir la note relative à l'Association des équipes de Direction aux investissements du Groupe.

Autres sociétés holdings

Ces sociétés, holdings intermédiaires, concourent notamment au financement et à la détention des participations du Groupe.

Raison sociale (actionnaires)	Holdings intermédiaires détenues
COBA (100 % Wendel)	-
SOFISERVICE (100 % Wendel)	-
ORANJE-NASSAU DEVELOPPEMENT (100 % Wendel)	-
XEVEST 2 (100 % Wendel)	-
HIRVEST 1 (100 % Eufor)	-
HIRVEST 3 (100 % Eufor)	-
HIRVEST 4 (100 % Eufor)	-
GRAUGGEN (100 % Eufor)	-
HOURGGEN (100 % Eufor)	-
IREGGEN (100 % Eufor)	-
JEURGGEN (100 % Eufor)	-
WINVEST CONSEIL (100 % Trief Corporation)	100 % Wendel Japan
WENDEL JAPAN (100 % Winvest Conseil)	-
SOFISAMC (100 % Trief Corporation)	-
FROEGGEN (100 % Trief Corporation)	-
MECATHERM GUARANTCO (100 % Trief Corporation)	-
WALDGGEN (98,4 % Trief Corporation)	-
WIN SECURITIZATION 2 (100 % Trief Corporation)	-
STAHL LUX 2 (97,9 % Winvest International SA SICAR)	-
ORANJE-NASSAU INVESTMENTS BV (100 % Oranje-Nassau Groep)	-
ORANJE-NASSAU DEVELOPMENT BV (100 % Oranje-Nassau Groep)	100 % Oranje-Nassau Développement SA SICAR 100 % Oranje-Nassau Participaties BV 54,2 % Oranje-Nassau Parcours 57,7 % Oranje-Nassau Mecatherm
ORANJE-NASSAU PARTICIPATIES BV (100 % Oranje-Nassau Development BV)	-
ORANJE-NASSAU DEVELOPPEMENT SA SICAR (99,5% Oranje-Nassau Development BV/Trief Corporation)	-
ORANJE-NASSAU PARCOURS (54,2% Oranje-Nassau Development BV, 41,6 % Trief Corporation)	-
ORANJE-NASSAU MECATHERM (57,7% Oranje-Nassau Development BV, 40,5 % Trief Corporation)	-

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

5.1	BILAN - ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	148	5.7	NOTES ANNEXES	156
	Actif	148	5.8	NOTES SUR LE BILAN	178
	Passif	149	5.9	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	203
5.2	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	150	5.10	NOTES SUR LES VARIATIONS DE TRÉSORERIE	208
5.3	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	151	5.11	AUTRES NOTES	211
5.4	VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	152	5.12	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	227
5.5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	153			
5.6	PRINCIPES GÉNÉRAUX	156			

5.1 Bilan - État de situation financière consolidée

Actif

En millions d'euros	Note	31.12.2012	31.12.2011
Écarts d'acquisition nets	6	2 889,1	2 787,8
Immobilisations incorporelles nettes	7	1 459,3	1 489,4
Immobilisations corporelles nettes	8	1 556,0	1 434,9
Actifs financiers non courants	13	114,6	134,8
Comptes de trésorerie et équ. de trésorerie nantis	12	3,4	146,6
Titres mis en équivalence	9	4 434,1	4 994,1
Impôts différés actifs	19	189,5	155,5
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		10 646,0	11 143,2
Actifs des activités destinées à être cédées	20	10,6	905,2
Stocks	10	366,7	354,1
Créances clients	11	1 412,8	1 348,6
Autres actifs courants		205,0	197,0
Impôts exigibles	19	87,4	46,9
Autres actifs financiers courants	13	455,5	394,8
Comptes de trésorerie et équ. de trésorerie	12	845,9	796,7
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		3 373,4	3 138,0
TOTAL DE L'ACTIF		14 030,0	15 186,4

Passif

En millions d'euros	Note	31.12.2012	31.12.2011
Capital		198,2	202,2
Primes		184,4	252,5
Réserves consolidées		2 070,7	1 713,8
Résultat net de l'exercice - part du groupe		221,1	525,4
		2 674,4	2 693,9
Intérêts minoritaires		617,9	604,0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14	3 292,3	3 298,0
Provisions	15	302,8	273,9
Dettes financières	16	7 483,1	7 937,3
Autres passifs financiers	13	129,2	130,6
Impôts différés passifs	19	590,0	596,4
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		8 505,1	8 938,3
Passifs des activités destinées à être cédées	20	1,0	643,8
Provisions	15	7,0	8,2
Dettes financières	16	551,3	595,6
Autres passifs financiers	13	226,3	273,7
Dettes fournisseurs	17	579,3	599,8
Autres passifs courants	18	782,4	738,3
Impôts exigibles	19	85,4	90,8
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		2 231,6	2 306,4
TOTAL DU PASSIF		14 030,0	15 186,4

5.2 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Note	2012	2011
Chiffre d'affaires	21	6 702,0	5 953,1
Autres produits de l'activité		6,3	4,6
Charges opérationnelles	22	- 5 973,3	- 5 301,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	23	735,0	656,1
Autres produits et charges opérationnels	24	- 175,5	- 101,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		559,5	554,1
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		13,1	13,1
Coût de l'endettement financier brut		- 482,4	- 486,6
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	25	- 469,3	- 473,5
Autres produits et charges financiers	26	13,3	- 155,4
Charges d'impôt	27	- 144,3	- 138,2
Résultat net des sociétés mises en équivalence	28	- 329,7	831,1
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES		- 370,4	618,1
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées	29	707,5	29,4
RÉSULTAT NET		337,1	647,5
Résultat net - part des minoritaires		115,9	122,1
RÉSULTAT - NET PART DU GROUPE		221,1	525,4

En euros	Note	2012	2011
Résultat de base par action (en euros)	30	4,58	10,78
Résultat dilué par action (en euros)	30	4,36	10,49
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	30	- 10,06	10,15
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	30	- 10,10	9,87
Résultat de base par action des activités cédées (en euros)	30	14,65	0,63
Résultat dilué par action des activités cédées (en euros)	30	14,46	0,62

Wendel a procédé à la cession du groupe Deutsch le 3 avril 2012. A ce titre et conformément à la norme IFRS 5, les charges et produits de Deutsch sont regroupés sur la ligne « résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées » pour 2012 et 2011.

5.3 État du résultat global

En millions d'euros	2012			2011		
	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets
Éléments recyclables en résultat						
Réserves de conversion ⁽¹⁾	- 46,5	-	- 46,5	1,8	-	1,8
Gains et pertes sur dérivés qualifiés de couverture	- 9,4	0,8	- 8,6	28,1	- 6,0	22,0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	- 1,3	-	- 1,3	0,8	-	0,8
Reprise en compte de résultat des résultats antérieurement constatés en capitaux propres	13,6	-	13,6	14,9	-	14,9
Éléments non recyclables en résultat						
Gains et pertes actuariels ⁽²⁾	- 198,9	64,1	- 134,8	- 118,6	40,8	- 77,8
Autres	- 4,1	-	- 4,1	- 0,5	-	- 0,5
PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT ENREGISTRÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES (A)	- 246,6	64,9	- 181,7	- 73,6	34,8	- 38,8
Résultat de la période (B)			337,1			647,5
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS POUR LA PÉRIODE (A) +(B)			155,4			608,7
Attribuable aux :						
■ aux actionnaires de Wendel			66,8			483,0
■ aux intérêts minoritaires			88,6			125,7

(1) Ce poste intègre notamment les contributions de Bureau Veritas pour - 22,0 millions d'euros (+ 7,7 millions d'euros en 2011), de Materis pour - 11,3 millions d'euros (- 1,2 million d'euros en 2011) et de Saint-Gobain pour - 8,0 millions d'euros (- 15,9 millions d'euros en 2011).

(2) Le principal impact est lié à Saint-Gobain pour - 157,0 millions d'euros (brut d'impôt, en quote-part Wendel), (- 120,0 millions d'euros en 2011).

5.4 Variations des capitaux propres

En millions d'euros	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	49 423 392	202,0	249,8	- 50,6	1 934,3	48,2	2 383,7	508,7	2 892,5
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)					- 38,2	- 4,2	- 42,5	3,7	- 38,8
Résultat de la période (B)					525,4	-	525,4	122,1	647,5
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS POUR LA PÉRIODE (A)+(B) ⁽²⁾					487,2	- 4,2	483,0	125,7	608,7
Dividendes versés ⁽¹⁾					- 61,2		- 61,2	- 66,3	- 127,5
Titres autodétenus	- 1 035 768			- 79,6			- 79,6		- 79,6
Augmentation de capital									
■ levées d'options de souscription	30 941	0,1	1,3				1,4		1,4
■ plan d'épargne entreprise	28 255	0,1	1,4				1,5		1,5
Rémunération en actions (y compris les MEE)					25,6		25,6	6,4	32,1
Variations de périmètre					- 1,1	-	- 1,1	5,8	4,7
Autres ⁽³⁾					- 92,7	33,3	- 59,5	23,7	- 35,8
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	48 446 820	202,2	252,5	- 130,2	2 292,1	77,2	2 693,9	604,0	3 298,0
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)		-	-	-	- 122,2	- 32,1	- 154,4	- 27,3	- 181,7
Résultat de la période (B)					221,1	-	221,1	115,9	337,1
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS POUR LA PÉRIODE (A)+(B) ⁽²⁾		-	-	-	98,9	- 32,1	66,8	88,6	155,4
Dividendes versés ⁽¹⁾					- 87,1		- 87,1	- 73,8	- 160,9
Titres autodétenus	376 657			- 60,4			- 60,4		- 60,4
Annulation de titres autodétenus	- 1 079 013	- 4,3	- 70,3	74,7			-		-
Augmentation de capital							-		-
■ levées d'options de souscription	26 262	0,1	0,9				1,0		1,0
■ plan d'épargne entreprise	35 417	0,1	1,4				1,5		1,5
Rémunération en actions (y compris les MEE)					19,3		19,3	8,3	27,6
Variations de périmètre					0,1	0,8	0,9	14,3	15,2
Autres					38,5		38,5	- 23,5	15,0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	47 806 143	198,2	184,4	- 116,0	2 361,9	45,9	2 674,4	617,9	3 292,3

(1) Le dividende versé par Wendel en 2012 était de 1,30 € par action en numéraire, assorti d'une action Legrand pour 50 titres Wendel détenus et d'une soulte en cas de rompus, représentant un dividende total de 87,1 millions d'euros (voir la note 2 – Variations de périmètre relative à Legrand). Le dividende versé était de 1,25 € par action en 2011.

(2) Voir « Etat du résultat global ».

(3) Un reclassement a été opéré en 2011 par Bureau Veritas au sein du résultat global de l'exercice entre les postes de réserve de conversion et de réserves consolidées. Ce reclassement correspond à l'écart de change sur un investissement net à l'étranger précédemment comptabilisé en réserves consolidées.

5.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Note	2012	2011
Flux de trésorerie opérationnels			
Résultat net		337,1	647,5
Élimination des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence		329,7	- 831,1
Élimination du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées		- 707,5	- 29,4
Élimination des amortissements et provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie		480,4	364,2
Élimination des charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		22,4	21,3
Élimination des frais sur investissements et sur cession d'actifs		3,4	2,5
Élimination des résultats sur cessions d'actifs		40,1	- 2,3
Élimination des produits et charges financiers		456,0	628,9
Élimination des impôts (courants & différés)		144,3	138,2
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées avant impôt		1 105,8	939,8
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation		- 48,7	- 67,5
FLUX NET DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELS HORS IMPÔT		1 057,1	872,3
Flux de trésorerie liés aux investissements hors impôt			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	- 472,5	- 389,8
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	86,6	68,7
Acquisitions et souscriptions de titres de participation	33	- 320,7	- 421,9
Cessions de titres de participation	34	963,7	1 101,8
Incidence des variations de périmètre et des activités en cours de cession	35	18,7	- 35,4
Variation des autres actifs et passifs financiers et autres	36	- 91,1	282,5
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ou non consolidées	37	129,5	131,8
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements		28,7	24,6
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS HORS IMPÔT		342,9	762,4
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement hors impôt			
Augmentation du capital		2,5	3,0
Contribution des actionnaires minoritaires		13,2	29,5
Rachat d'actions			
■ Wendel		- 60,4	- 79,6
■ Filiales		- 66,1	- 1,0
Dividendes versés par Wendel ⁽¹⁾		- 63,3	- 61,2
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales		- 73,8	- 66,8
Émissions d'emprunts	38	1 835,7	1 789,2
Remboursements d'emprunts	38	- 2 455,6	- 3 417,5
Coût net de l'endettement		- 437,6	- 445,5
Autres flux financiers		- 26,1	- 17,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations de financement		90,0	53,1
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT HORS IMPÔT		- 1 241,5	- 2 214,1
Flux de trésorerie liés aux impôts			
Impôts courants		- 211,8	- 183,9
Variations des dettes et créances d'impôts (hors impôts différés)		- 32,8	- 12,1
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX IMPÔTS		- 244,7	- 196,1
Effet des variations de change		- 7,7	2,9
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		- 93,9	- 772,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		943,3	1 715,9
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	12	849,3	943,3

(1) Le dividende versé par Wendel en 2012 en numéraire est assorti d'un dividende en titres Legrand (voir l'état de « Variation des capitaux propres »). Seul le dividende en numéraire de 62,9 millions d'euros, ainsi que la soulte relative au dividende en nature versée en cas de rompus de 0,4 million d'euros figurent dans le tableau des flux de trésorerie.

Les principales composantes du tableau des flux de trésorerie consolidés sont détaillées aux notes 31 et suivantes.

Le détail des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie et leur classement au bilan consolidé sont fournis en note 12. Au 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont

composés de 3,4 millions d'euros de trésorerie nantie comptabilisés en actifs non courants et 845,9 millions d'euros de trésorerie disponible comptabilisés en actifs courants.

Les flux de trésorerie de l'exercice 2012 et 2011 n'intègrent pas les flux de Deutsch, participation cédée le 3 avril 2012.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

NOTE 1 Principes comptables	156	NOTE 24 Autres produits et charges opérationnels	205
NOTE 2 Variations de périmètre	164	NOTE 25 Coût de l'endettement financier net	205
NOTE 3 Parties liées	166	NOTE 26 Autres produits et charges financiers	205
NOTE 4 Association des équipes de direction aux investissements du Groupe	167	NOTE 27 Charges d'impôt	206
NOTE 5 Gestion des risques financiers	168	NOTE 28 Résultat net des sociétés mises en équivalence	207
NOTE 6 Écarts d'acquisition	178	NOTE 29 Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées	207
NOTE 7 Immobilisations incorporelles	180	NOTE 30 Résultat par action	208
NOTE 8 Immobilisations corporelles	181	NOTE 31 Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	208
NOTE 9 Titres mis en équivalence	182	NOTE 32 Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	208
NOTE 10 Stocks	186	NOTE 33 Acquisitions et souscriptions de titres de participation	209
NOTE 11 Clients	186	NOTE 34 Cessions de titres de participation	209
NOTE 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	187	NOTE 35 Incidence des variations de périmètre et des activités en cours de cession	209
NOTE 13 Actifs et passifs financiers (hors dettes financières et hors créances et dettes d'exploitation)	188	NOTE 36 Variation des autres actifs et passifs financiers et autres	210
NOTE 14 Capitaux propres	191	NOTE 37 Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ou non consolidées	210
NOTE 15 Provisions	192	NOTE 38 Variation nette des emprunts et autres dettes financières	210
NOTE 16 Dettes financières	197	NOTE 39 Information sectorielle	211
NOTE 17 Dettes fournisseurs	200	NOTE 40 Engagements hors bilan	220
NOTE 18 Autres passifs courants	200	NOTE 41 Stock-options, actions gratuites et actions de performance	223
NOTE 19 Impôts exigibles et impôts différés	201	NOTE 42 Événements postérieurs à la clôture	225
NOTE 20 Actifs des activités destinées à être cédées et passifs des activités destinées à être cédées	202	NOTE 43 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012	226
NOTE 21 Chiffre d'affaires	203		
NOTE 22 Charges opérationnelles	204		
NOTE 23 Résultat opérationnel courant	204		

5.6 Principes généraux

Wendel est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit français immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035. Son siège social est situé au 89, rue Taitbout à Paris.

Son activité consiste à investir sur le long terme dans des sociétés industrielles et de services pour accélérer leur croissance et leur développement.

Les états financiers consolidés du groupe Wendel portent sur l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 et sont exprimés en millions d'euros. Ils comprennent :

- le bilan (état de situation financière) ;

- le compte de résultat et l'état du résultat global ;
- l'état des variations des capitaux propres ;
- le tableau des flux de trésorerie ;
- les notes annexes.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Directoire de Wendel le 19 mars 2013 et seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires pour approbation.

5.7 Notes annexes

NOTE 1 Principes comptables

Les comptes consolidés du groupe Wendel de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2012, conformément au Règlement n° 1606/2002 du Conseil européen et du Parlement européen relatif à l'application des normes comptables internationales, adopté le 19 juillet 2002.

A l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, correspondant au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne :

« http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm ».

Note 1-1 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2012

Les normes et interprétations suivantes sont applicables pour le groupe Wendel au 1^{er} janvier 2012 :

- amendements IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » relatifs aux transferts d'actifs financiers. Les amendements publiés le 7 octobre 2010 par l'IASB et adoptés le 22 novembre 2011 par la Commission européenne sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011 soit sur l'exercice 2012 pour le groupe Wendel.

L'application de cette norme n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

Note 1-2 Normes, interprétations et amendements à des normes appliqués par anticipation aux comptes de 2012

Le groupe Wendel a appliqué les amendements suivants par anticipation :

- IAS 1 « Présentation des états financiers » amendée pour la partie relative à la présentation des autres éléments de résultat global. Les amendements publiés le 16 juin 2011 et adoptés par la Commission européenne le 5 juin 2012 sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, avec possibilité d'application anticipée.

Note 1 - 3 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes non appliqués par anticipation aux comptes de 2012

Le groupe Wendel travaille actuellement sur les impacts potentiels de l'application de ces textes dans les comptes. De manière générale, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations applicables à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2012 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission européenne. En particulier, le Groupe n'a pas appliqué sur l'exercice 2012 :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » publiée le 12 mai 2011 par l'IASB et adoptée par la Commission européenne le 11 décembre 2012. La norme redéfinit la notion de contrôle sur la base de trois critères : le pouvoir, l'exposition aux rendements principaux et le lien entre le pouvoir et ces rendements. C'est sur la base de cette norme que sera défini le périmètre d'entités consolidées sous intégration globale. Cette norme sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IFRS 11 « Partenariats » publiée le 12 mai 2011 par l'IASB et adoptée par la Commission européenne le 11 décembre 2012. La norme remplace la norme IAS 31 sur la comptabilisation des investissements dans les coentreprises. Cette norme sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », publiée le 12 mai 2011 par l'IASB et adoptée par la Commission européenne le 11 décembre 2012. Cette norme définit les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans les co-entreprises et dans des entreprises associées. Cette norme sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IAS 19 « Avantages du personnel » amendée en juin 2011 par l'IASB et adoptée par la Commission européenne en 2012. En cas de modification de plan, les coûts des services passés sont à comptabiliser intégralement en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non. La norme amendée modifie le mode de détermination du taux de rendement attendu sur les actifs du régime et prévoit un certain nombre d'informations supplémentaires à fournir en annexe sur les régimes à prestation définie. La date d'application obligatoire est fixée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », publiée en mai 2011 par l'IASB et adoptée par la Commission européenne le 11 décembre 2012. Cette norme entrera en vigueur obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- amendements à IAS 32 et à IFRS 7 « Compensation des actifs et passifs financiers », publiés en décembre 2011 par l'IASB et adoptés le 13 décembre 2012 par la Commission européenne. Les amendements à IAS 32 doivent être appliqués pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Les amendements à IFRS 7 entreront en application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents », publié en décembre 2010 par l'IASB et adopté par la Commission européenne le 11 décembre 2012. La date d'application obligatoire est prévue aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » adoptée par la Commission européenne le 11 décembre 2012. Cette norme définit la notion de juste valeur et précise les informations à fournir en notes aux états financiers. La date d'application obligatoire est prévue aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Note 1-4 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Wendel a un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles Wendel a une influence notable sont mises en équivalence. Le résultat des filiales acquises est consolidé à partir de leur date d'acquisition, celui des filiales cédées l'est jusqu'à leur date de cession.

Note 1-5 Comptes retenus pour la consolidation

Les comptes consolidés de Wendel ont été établis en prenant en compte :

- les comptes consolidés de l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2012 de Bureau Veritas, Materis (Materis Parent), Stahl, Legrand, Saint-Gobain, Mecatherm et Parcours (les deux dernières sociétés sont intégrées dans le sous-groupe Oranje-Nassau Développement) ;
- les comptes consolidés d'exceet (intégrée dans le sous-groupe Oranje-Nassau Développement) pour la période de trois mois allant du 30 septembre au 31 décembre 2011 et pour la période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Les comptes annuels d'exceet n'étant pas disponibles à la date d'arrêt des comptes au 31 décembre de l'année 2011, ils n'avaient été pris en compte que jusqu'au 30 septembre 2011 ;
- les comptes consolidés de Deutsch (Deutsch Group) pour la période de trois mois allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012, date d'arrêt comptable précédant la date de cession du 3 avril 2012 ;
- pour les autres sociétés, leurs comptes individuels de l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2012.

Les informations financières de ces filiales et participations ont été préparées conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2012 sont présentées dans la note 2 « Variations de périmètre ». La liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2012 est présentée à la note 43 « Liste des principales sociétés consolidées ».

Note 1-6 Regroupement d'entreprises

Les normes IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » révisées, applicables depuis le 1^{er} janvier 2010, ont des conséquences sur la comptabilisation des opérations de prise de contrôle ou de cession partielle avec perte de contrôle, notamment :

- les frais accessoires aux transactions sont comptabilisés en résultat opérationnel sur la période, les ajustements de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et leurs variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat opérationnel ;
- lors d'une prise (ou perte) de contrôle, la réévaluation à sa juste valeur de la quote-part antérieurement détenue (ou résiduelle) est enregistrée en résultat ;
- lors d'une prise de contrôle, les intérêts minoritaires sont comptabilisés, soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise, soit à leur juste valeur. Une quote-part de l'écart d'acquisition est alors affectée à ces intérêts minoritaires. Ce choix se fait de manière individuelle, pour chaque opération d'acquisition ;
- Les opérations d'achat ou de cession de parts d'intérêts dans des sociétés contrôlées qui n'amènent pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transferts entre la part du groupe et la part des minoritaires dans les capitaux propres consolidés, sans effet en résultat ;
- par ailleurs, les intérêts minoritaires peuvent désormais devenir négatifs car le résultat d'une filiale, positif ou négatif, est désormais alloué entre la part du groupe et la part des intérêts minoritaires selon les pourcentages d'intérêts respectifs.

Note 1-7 Engagement d'achat d'intérêts minoritaires des filiales consolidées

Lorsque le Groupe a octroyé aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées des engagements fermes ou conditionnels d'achat de leur participation, un passif financier est constaté pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'achat.

Au 31 décembre 2012, en l'absence de disposition spécifique des normes IFRS, la contrepartie de cette dette financière est :

- d'une part, l'élimination de la valeur comptable des intérêts minoritaires correspondants ;
- d'autre part, une diminution des capitaux propres part du groupe : le différentiel entre le prix d'exercice estimé des engagements d'achat accordés et la valeur comptable des intérêts minoritaires est présenté en diminution des réserves consolidées Part du Groupe.

Cette rubrique est ajustée à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice estimé des engagements d'achat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires. Ces traitements n'ont aucun impact sur le compte de résultat consolidé, sauf dispositions contraires ultérieures des normes et interprétations.

Note 1-8 Cessions d'actifs et apports à l'intérieur du Groupe

Les résultats de cessions ou apports d'actifs entre sociétés consolidées sont éliminés des résultats, et les actifs sont maintenus à leur valeur d'origine (sauf en cas de pertes jugées durables pour lesquelles une perte de valeur serait constatée dans le compte de résultat).

Note 1-9 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de présentation des comptes de Wendel est l'euro.

Les comptes des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les postes du bilan et aux taux de change moyens de l'exercice ou de la période de consolidation pour les postes du compte de résultat. L'écart entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture, ainsi que l'écart résultant de l'application au résultat de ces taux de change sont portés dans les réserves consolidées au poste « écarts de conversion ». Les écarts de conversion constatés sur les filiales sont repris en résultat lors de la cession de celles-ci.

Note 1-10 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et appréciations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont fondées sur l'appréciation de Wendel et de ses filiales des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes. Elles sont faites sur la base de l'expérience passée de la direction du Groupe et de divers autres facteurs jugés raisonnables (éléments de marché, recours éventuel à un expert...) et sont revues de façon régulière. Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies.

Les estimations et appréciations réalisées pour établir ces états financiers concernent notamment pour les éléments les plus significatifs les écarts d'acquisition, les tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition et sur les titres mis en équivalence, les provisions, les impôts différés, les instruments dérivés et le traitement des co-investissements.

Note 1-11 Règles d'évaluation

Note 1-11.1 Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition de l'entreprise acquise et la part du groupe dans la juste valeur de ses actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de participation. Les actifs et passifs identifiables de la société acquise qui

satisfont aux critères de reconnaissance en IFRS sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements des justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises comptabilisés initialement sur la base de valeurs provisoires (du fait de travaux d'évaluation en cours ou d'analyses complémentaires restant à mener) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils surviennent dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, ces ajustements sont comptabilisés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreur. Depuis l'application de IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises », un écart d'acquisition peut être comptabilisé au choix du Groupe sur la partie minoritaire. Les écarts d'acquisition sont présentés nets, le cas échéant, du cumul des dépréciations constatées.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an au 31 décembre de chaque exercice. Les indices de perte de valeur peuvent être notamment une baisse significative ou durable du cours de Bourse pour les actifs cotés, un écart des résultats par rapport au budget ou une dégradation de l'environnement sectoriel. Pour ces tests, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), chaque filiale opérationnelle (Bureau Veritas, Materis, Stahl, Parcours et Mecatherm) correspondant à une Unité Génératrice de Trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation irréversible est comptabilisée à la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Lorsqu'une perte de valeur est identifiée par une filiale opérationnelle sur un écart d'acquisition dégagé à l'intérieur de son périmètre, cette perte est maintenue au niveau de la consolidation du groupe Wendel, ceci même si l'analyse faite par Wendel sur l'écart d'acquisition dégagé sur cette filiale ne fait pas ressortir de perte. Cette position a été retenue pour permettre au groupe Wendel de tenir compte de pertes latentes dès qu'elles apparaissent, car celles-ci seraient constatées inévitablement en cas de cession par les filiales de leurs UGT présentant de telles pertes.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence et ne sont donc pas présentés séparément (IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » § 23). En conséquence, ils ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée écarts d'acquisition compris. Ainsi, pour ce qui concerne les participations mises en équivalence, en cas d'amélioration de leur valeur justifiant une reprise, les pertes de valeur antérieurement enregistrées sont reprises, y compris la partie relative aux écarts d'acquisition. Les dépréciations, les résultats de cessions et dilutions sont portés au compte de résultat sur la ligne des « Résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Les tests de dépréciation relatifs aux écarts d'acquisition et aux titres mis en équivalence sont décrits dans la note 6 « Écarts d'acquisition » et note 9 « Titres mis en équivalence ».

Note 1-11.2 Immobilisations incorporelles

1. Marques des groupes Bureau Veritas, Materis et Mecatherm.

La valorisation de ces marques a été faite sur la base de la méthode des royalties (flux de redevances actualisés à un horizon de temps infini, les flux sont calculés à partir d'un taux de redevance théorique appliqué au chiffre d'affaires réalisé sous ces marques). Ces marques ont une durée de vie considérée comme indéfinie car il n'existe pas de limite temporelle prévisible à la génération de flux de trésorerie par ces marques ; elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

En ce qui concerne Bureau Veritas, les marques des filiales de ce groupe sont amorties sur une durée de 5 à 15 ans ; seules les marques identifiées au niveau du groupe Wendel lors de la prise de contrôle de Bureau Veritas ont une durée de vie considérée indéfinie.

2. Contrats et relations clientèles des groupes Bureau Veritas, Materis et Parcours.

Leurs montants correspondent à la marge dégagée par les contrats existants à la date de prise de contrôle sur leur durée de vie résiduelle en prenant en compte, le cas échéant, un renouvellement de ces contrats lorsqu'un historique statistique justifie la probabilité de ce renouvellement. Ces contrats et relations clientèles sont donc amortis sur la durée retenue pour le calcul de chaque catégorie de contrats (jusqu'à 30 ans selon les contrats et les filiales).

Note 1-11.3 Autres immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne et les frais de développement sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation de l'actif.

Note 1-11.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, déterminé lors de l'achat de ces actifs ou à la juste valeur lors d'un regroupement d'entreprise. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction des actifs concernés et notamment les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la production des immobilisations corporelles au cours de la période précédant la mise en service.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et des immeubles de placement, sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée probable d'utilisation. La base amortissable d'une immobilisation corporelle correspond à son coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle de celle-ci ; la valeur résiduelle est égale au montant estimé qui sera récupéré à la fin de l'utilisation de l'immobilisation, sous déduction d'éventuels coûts de sortie.

Les durées retenues sont les suivantes :

Constructions	10 à 40 ans
Installations industrielles	3 à 10 ans
Véhicules donnés en location (Parcours)	Selon la durée du contrat de location
Matériel et outillage	3 à 10 ans

Les biens, dont le groupe Wendel a la disposition dans le cadre d'un contrat de crédit-bail ou de location longue durée et pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages, sont traités comme s'ils avaient été acquis à crédit et sont amortis linéairement selon les durées décrites ci-dessus.

Note 1-11.5 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué soit en cas d'indice de perte de valeur, soit une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques. Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Note 1-11.6 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de sociétés non consolidées, les créances d'exploitation, les titres de créances, les valeurs mobilières de placement, les instruments dérivés et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation. L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

1. Actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Ces actifs intègrent notamment les placements financiers dont les caractéristiques ne correspondent pas à celles des équivalents de trésorerie. Ils sont valorisés à la valeur de marché du jour de la clôture, et la variation de valeur est comptabilisée en compte de résultat.

2. Actifs détenus jusqu'à échéance et prêts et créances

Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé avec la méthode du taux d'intérêt effectif. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû et la part non amortie des coûts d'acquisition, surcotes ou décotes. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

3. Passifs financiers

À l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé avec la méthode du taux d'intérêt effectif.

4. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exceptions détaillées ci-après, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur, de flux futurs de trésorerie ou de couverture d'investissement :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêt ou autres cours de référence ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs, il s'agit des couvertures mises en place par Wendel et ses filiales pour se couvrir contre les fluctuations de cours de devises étrangères, de taux d'intérêt, ou du cours des matières premières ;
- les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger peuvent être considérées comme instruments de couverture dès lors que les critères d'IAS 39 sont remplis. Ces couvertures permettent de compenser les fluctuations de valeur liées à la conversion en monnaie de reporting dans les comptes consolidés de la société mère. Les dettes financières libellées dans la devise de fonctionnement de l'investissement couvert peuvent faire l'objet d'une qualification de couverture d'investissement net lorsque la couverture est reconnue comptablement.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en capitaux propres. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts ou sont repris

dans le coût d'acquisition des actifs dont le risque financier lié au prix d'acquisition a été couvert ;

- pour les couvertures d'investissement net, la part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger qui est considérée comme une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

La valorisation des instruments dérivés est faite sur la base de modèles mathématiques mis en œuvre par Wendel, par des experts externes et/ou par les contreparties.

Note 1-11.7 Méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux de la note 13 présentent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » (mars 2009) les actifs et passifs du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation. Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des instruments identiques ;
- niveau 2 : données observables autres que des cotations visées au niveau 1, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculé à partir d'un autre prix) ;
- niveau 3 : justes valeurs qui ne sont pas déterminées sur la base de données observables sur un marché.

Au cours de l'exercice 2012, il n'a été procédé à aucun transfert entre les niveaux 1 et 2, et à aucun transfert vers ou depuis le niveau 3 des méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

La variation des instruments financiers relevant du niveau 3 des méthodes d'évaluation de la juste valeur ne présente aucun élément significatif et n'est pas présentée.

Note 1-11.8 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre ainsi que les frais généraux que l'on peut raisonnablement rattacher à la production.

Note 1-11.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie et comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis

La trésorerie est constituée de comptes bancaires.

Conformément à IAS 7 « Tableaux des flux de trésorerie », les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent notamment des SICAV monétaires à support euro et des comptes de dépôt ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Ils sont comptabilisés à la clôture à leur juste valeur.

Les comptes de trésorerie et les équivalents de trésorerie nantis sont présentés en actifs non courants car ils ne sont pas immédiatement disponibles.

Note 1-11.10 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Selon l'échéance estimée de l'obligation, le montant de la provision est actualisé. L'impact de l'actualisation est recalculé à chaque clôture et l'ajustement lié à l'actualisation est comptabilisé dans le compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

Note 1-11.11 Provisions pour avantages accordés aux salariés

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations sont comptabilisées en charges opérationnelles.

Pour les régimes à prestations définies, la valeur actualisée des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite pour le personnel en activité et les salariés retraités est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle qui s'applique à des hypothèses de rentabilité des placements à long terme. La provision correspond à la différence entre l'engagement ainsi calculé et les éventuels actifs confiés en gestion à des sociétés d'assurances dans le but de couvrir ces engagements.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres dès qu'ils sont constatés (IAS 19 « Avantages du personnel » § 93A).

Note 1-11.12 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

L'existence de déficits fiscaux reportables entraîne l'inscription à l'actif du bilan d'impôts différés lorsqu'il est probable de les utiliser par compensation avec des impôts générés par les bénéficiaires futurs des exercices les plus proches ou lorsqu'il existe des impôts différés passifs d'un montant égal ou supérieur qui sont susceptibles d'être imputés sur ceux-ci. L'application de ce principe a conduit à ne pas activer les déficits fiscaux du groupe fiscal Wendel.

S'agissant des filiales et des sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes différences temporaires entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ;
- et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du report variable donc il tient compte de l'évolution connue du taux de l'impôt en vigueur à la fin de l'exercice, soit, au titre des sociétés françaises, à 34,43 %

pour les bénéficiaires soumis au régime commun, taux auquel s'ajoute la contribution exceptionnelle de 5 % prorogée de deux ans par la loi de finance de 2013, qui sera donc applicable aux exercices clos jusqu'au 30 décembre 2015.

Note 1-11.13 Actions autodétenues

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est affecté directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

Note 1-11.14 Actifs destinés à être cédés et activités en cours de cession

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont classés en tant que tels lorsque leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente plutôt que par leur utilisation, et lorsque leur cession est hautement probable. Les éventuels amortissements sur ces actifs sont arrêtés à partir de la date à laquelle les conditions de classement dans cette catégorie sont remplies, et une dépréciation est constatée si la valeur nette comptable résiduelle est supérieure à la valeur probable de réalisation diminuée des coûts de vente.

Une activité est considérée comme en cours de cession lorsqu'elle répond aux critères des actifs destinés à être cédés. Les actifs et passifs de ces activités sont présentés sur des lignes distinctes du bilan à la clôture de l'exercice en cours et le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (y compris pour les exercices présentés en comparatif). Le résultat des activités abandonnées intègre, le cas échéant, le résultat de cession ou la dépréciation constatée sur cette activité.

Note 1-11.15 Reconnaissance du revenu

Les revenus provenant de la vente des produits sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.

Dans le groupe Bureau Veritas, la majorité des contrats est de courte durée. Au titre de ces contrats, Bureau Veritas comptabilise le chiffre d'affaires dès lors que la prestation de service a été rendue au client. Pour d'autres contrats, Bureau Veritas utilise la méthode de l'avancement pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au cours d'une période donnée dans la mesure où les résultats des contrats sont déterminés de manière fiable. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période. En cas de marge prévisionnelle négative, des provisions sont constituées immédiatement pour la totalité du contrat.

Le groupe Mecatherm utilise la méthode de l'avancement pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au cours d'une période donnée dans la mesure où les résultats des contrats sont déterminés de manière fiable. L'accroissement du pourcentage d'avancement, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période.

Note 1-11.16 Traduction des opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Dans le cas des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (voir ci-avant « Instruments dérivés »), la part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat.

Note 1-11.17 Plan d'options de souscription et plan d'options d'achat

La norme IFRS 2 « Paiements basés sur des actions » conduit le Groupe à comptabiliser une charge pour le montant de la juste valeur des options de souscription, options d'achat, actions gratuites et actions de performance accordées aux salariés à la date de l'octroi, la contrepartie de la charge est passée en capitaux propres consolidés. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Le modèle binomial est utilisé pour déterminer la juste valeur des options et des actions de performance accordées. En 2012, comme lors des exercices précédents, les plans accordés par Wendel ont été évalués par un expert indépendant.

Note 1-11.18 Traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du Groupe

Les mécanismes de co-investissement décrits dans la note 4 « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe » sont matérialisés par la détention par les équipes de direction de différents instruments financiers, tels que des actions ordinaires, des actions de préférence à rendement indexé ou préférentiel, des bons de souscription d'action (BSA), etc.

Ces mécanismes se dénouent lors de la survenance d'une cession, d'une introduction en Bourse ou après écoulement d'un délai prédéterminé. Le dénouement conduit à un partage des gains liés à l'investissement en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs de rendement annuel et de profitabilité cumulée par Wendel.

L'évaluation et la comptabilisation de ces mécanismes dépendent de leur mode de dénouement soit en instruments de capitaux propres dans le cadre d'une cession ou d'une introduction en Bourse, soit en trésorerie dans le cadre des engagements de rachat par le groupe Wendel après écoulement d'un délai prédéterminé.

Tant que le mode de dénouement n'est pas connu définitivement, le traitement comptable est fondé sur le mode de dénouement estimé le plus probable.

Lorsque le mode de dénouement le plus probable est en instruments de capitaux propres, l'investissement initial des équipes de direction donne lieu à la comptabilisation d'intérêts minoritaires à hauteur de leur pourcentage dans l'investissement total (Wendel + co-investisseurs

pari passu + équipes de direction). Lors du dénouement, l'impact de la dilution lié au partage de la valeur vient réduire le montant de la plus-value revenant à Wendel. S'il existe un avantage initial (écart positif entre la juste valeur du co-investissement et le prix de souscription ou d'acquisition par les équipes de direction), celui-ci est comptabilisé en charge d'exploitation de façon étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge est comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Cet avantage est déterminé à la date d'attribution sans être réévalué par la suite. Lorsque les bénéficiaires ont investi à la juste valeur des instruments souscrits ou acquis, l'avantage initial est nul et aucune charge n'est comptabilisée.

Lorsque le mode de dénouement le plus probable est en trésorerie dans le cadre de l'exercice des engagements de rachat par le groupe Wendel après l'écoulement d'un délai prédéterminé, l'investissement initial est comptabilisé en dette. Cette dette est ultérieurement réévaluée à sa juste valeur jusqu'à sa date de règlement. La variation de juste valeur est comptabilisée en résultat. Lors du dénouement, la dette est soldée par le versement de trésorerie.

L'estimation du mode de dénouement le plus probable est appréciée à chaque clôture et jusqu'au dénouement des mécanismes. Les effets du changement d'estimation sur le mode de dénouement probable sont comptabilisés prospectivement au compte de résultat. Ainsi, lorsque le mode de dénouement en trésorerie devient le plus probable, le montant comptabilisé au compte de résultat au moment du changement d'estimation correspond à la réévaluation totale - à cette date - des instruments souscrits.

Au 31 décembre 2012, Wendel estime que pour l'essentiel des co-investissements en place dans le Groupe, le dénouement le plus probable se fera dans le cadre d'une cession des participations concernées ou dans le cadre d'une introduction en Bourse de ces participations. Il n'y a donc pas de dette significative constatée au bilan. La valeur estimée des co-investissements à la clôture est par conséquent présentée en engagements hors bilan.

Note 1-12 Règles de présentation

Note 1-12.1 Présentation du bilan

Un actif est classé en actifs courants lorsqu'une des quatre conditions suivantes est remplie :

- le Groupe s'attend à pouvoir réaliser l'actif, le vendre ou le consommer dans le cadre de son cycle d'exploitation normal ; ou
- l'actif est essentiellement détenu à des fins de transaction ; ou
- le Groupe s'attend à réaliser l'actif dans les 12 mois suivant la date de clôture ; ou
- l'actif est de la trésorerie (ou équivalent de trésorerie) dont l'échange ou l'utilisation pour régler un passif ne sont soumis à aucune restriction pendant au moins les douze mois suivants la clôture. Lorsque l'actif est un compte de trésorerie ou équivalent de trésorerie nanti, le montant est classé en actifs non-courants.

Un passif est classé en passifs courants lorsque l'une des quatre conditions suivantes est remplie :

- le Groupe s'attend à ce que le passif soit réglé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal ; ou

- le passif est essentiellement encouru à des fins de transaction ; ou
- le passif doit être réglé dans les 12 mois après la date de clôture ; ou
- l'entreprise n'a pas de droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum pour la période de douze mois après la date de clôture.

Note 1-12.2 Présentation du compte de résultat

Le « résultat opérationnel » intègre les produits et les charges ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt.

Les « autres produits et charges opérationnels » correspondent aux impacts d'événements limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils peuvent intégrer les plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles, les dépréciations d'immobilisations corporelles ou incorporelles, les charges de restructuration et les dotations aux provisions pour litiges.

Le résultat financier est composé d'une part du « coût de l'endettement financier net » et d'autre part des « autres produits et charges financiers » qui intègrent notamment les résultats de cession ou les dépréciations sur les actifs financiers, les dividendes des participations non consolidées, les variations de juste valeur des « actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat », l'impact de l'actualisation des créances, des dettes ou des provisions et les écarts de change.

1. Impôts : traitement de la CVAE

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) répond, selon l'analyse du Groupe, à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 « Impôts dus sur la base des bénéfices imposables ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le Groupe a jugé que la CVAE remplit les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

La CVAE est donc présentée sur la ligne « Charges d'impôt ».

Note 1-12.3 Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, ajusté selon la méthode du « rachat d'actions ». Selon la méthode du « rachat d'actions », la trésorerie qui serait encaissée suite à l'exercice des instruments dilutifs serait utilisée pour racheter des actions et neutraliser partiellement la dilution ; l'impact de la dilution potentielle correspond donc à l'impact net. Les instruments dilutifs émis par les filiales sont également pris en compte dans la détermination du résultat part du groupe.

Si le compte de résultat présente séparément le résultat d'activités cédées, le bénéfice par action est calculé d'une part sur le bénéfice hors activités cédées et d'autre part sur le résultat des activités cédées.

NOTE 2 Variations de périmètre

Note 2-1 Variations de périmètre de l'exercice 2012

Note 2-1.1 Cession de Deutsch (connecteurs de haute performance)

Wendel a reçu fin novembre 2011 une offre ferme de TE Connectivity, en vue d'acquérir la totalité du capital de Deutsch, leader mondial des connecteurs pour environnements sévères. TE Connectivity est un des leaders mondiaux des solutions de connectivité. La cession a été finalisée début avril 2012 après que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues. La valeur d'entreprise de Deutsch dans le cadre de cette transaction est d'environ 2,1 milliards de dollars américains et le produit net de la cession pour Wendel s'élève à 960 millions d'euros, soit 2,5 fois son investissement total. Wendel a ainsi réalisé une plus-value sur son investissement (*cash on cash*) de 583 millions d'euros.

Le résultat de Deutsch a été consolidé en résultat des actifs destinés à être cédés jusqu'au 31 mars 2012 et la plus-value comptable nette est enregistrée sur cette même ligne du compte de résultat pour 689 millions d'euros. La contribution de Deutsch au résultat de l'exercice 2011 présentée en comparatif est également reclassée sur cette ligne.

A titre d'information, le chiffre d'affaires réalisé par Deutsch au 1^{er} trimestre 2012 s'élevait à 182,1 millions de dollars, en croissance de 5,4 % dont 7,0 % de croissance organique par rapport au 1^{er} trimestre 2011 (172,7 millions de dollars). Le chiffre d'affaires 2011 de Deutsch se montait à 675,6 millions de dollars et le résultat opérationnel ajusté atteignait 145,7 millions de dollars.

Note 2-1.2 Participation dans Legrand (produits et systèmes électriques basse tension) - Versement d'une partie du dividende de Wendel sous forme d'actions

En juin 2012, le versement du dividende de Wendel de 1,30 €/action a été assorti à titre exceptionnel d'une action Legrand pour 50 titres Wendel détenus, soit 951 757 titres Legrand distribués (hors rompus versés en numéraire). Cette opération est décomposée comptablement comme une « cession » de titres Legrand d'une part et un versement de dividende d'autre part.

Ainsi un résultat de « cession » a été comptabilisé pour 14,6 millions d'euros. Il correspond à la différence entre la valeur boursière des titres distribués (cours du jour de la distribution : 24,975 €/action) et leur valeur comptable à la date de versement (9,67 €/action, y compris la reprise des écarts de conversion).

Le versement de dividende correspondant à ces titres a été enregistré à la valeur boursière (23,8 millions d'euros hors rompus, et 24,2 millions y compris les rompus versés en numéraire).

Par ailleurs, le pacte d'actionnaires entre Wendel et KKR a pris fin à la suite de la sortie de KKR du capital de Legrand en mars 2012.

Au 31 décembre 2012, Wendel détient 5,5 % du capital net de l'autodétention, soit 14 438 049 titres, et 9,7 % des droits de vote. Wendel conserve sa représentation au Conseil d'administration, soit deux administrateurs sur douze, au Comité stratégique (un siège sur quatre),

au Comité d'audit (un siège sur trois) et au Comité des nominations et rémunérations (un siège sur trois). En conséquence, l'influence notable de Wendel sur Legrand est maintenue et Legrand reste consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Note 2-1.3 Participation dans Saint-Gobain (production, transformation et distribution de matériaux)

Au 31 décembre 2012, le Groupe détenait 91 722 635 titres Saint-Gobain, soit 17,4 % du capital (net de l'autodétention) et 26,8 % des droits de vote.

Comme à l'ouverture, 89 812 635 de ces titres sont comptabilisés en titres mis en équivalence, soit 17,06 % du capital (net de l'autodétention). L'influence notable du Groupe sur Saint-Gobain est en effet démontrée par sa représentation au Conseil d'administration (trois sièges sur seize), au Comité des comptes, au Comité stratégique et au Comité des mandataires. Wendel et Saint-Gobain ont publié le 26 mai 2011 les principes et les objectifs de leur coopération à long terme qui s'appliqueront pour une période de 10 ans et qui garantissent notamment à Wendel trois postes d'administrateur de Saint-Gobain dès lors que le Groupe détient plus de 10 % des droits de vote.

Sur l'exercice 2012, la variation du pourcentage d'intérêts est faible : - 0,01 %. Cette dilution est liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés et aux levées de stock-options compensées par les rachats d'actions effectués par Saint-Gobain. Le résultat de dilution (- 6,8 millions d'euros) est enregistré sur la ligne « Résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Par ailleurs, comme à l'ouverture, 1 910 000 titres achetés en août 2011 sont comptabilisés au cours de Bourse en actifs financiers courants dont la variation de valeur est comptabilisée en résultat. Ce classement comptable est conforme à l'objectif du Groupe de ne pas conserver ces 1 910 000 titres à long terme et de les revendre lorsqu'une opportunité se présentera (voir note 13 « Actifs et passifs financiers »).

Note 2-1.4 Principales variations de périmètre au niveau des filiales et participations

1. Variations de périmètre du groupe Bureau Veritas (services d'évaluation de conformité et de certification)

En 2012, Bureau Veritas a réalisé 14 acquisitions sur la base de valorisations attractives qui permettent de consolider l'expertise technique sur des segments de marché porteurs (forage pétrolier et gazier, tests géochimiques pour les minéraux, tests sur les produits électroniques et les équipements automobiles) et de renforcer la taille du réseau sur des zones clés telles que l'Amérique du Nord, l'Amérique latine ou l'Allemagne. Le chiffre d'affaires cumulé de ces acquisitions est estimé à plus de 210 millions d'euros en base annuelle 2012. Les principales acquisitions ont été :

- AcmeLabs (Matières Premières), le numéro trois au Canada des tests de minéraux (exploration, production) ;
- TH Hill (Industrie), un leader mondial des services d'analyse et de prévention des défaillances des systèmes de forage pétrolier et gazier, basé aux Etats-Unis ;

- Tecnicontrol (Industrie), leader de l'évaluation de conformité pour les actifs industriels en Colombie ; et
- HuaXia (Construction), société chinoise, leader du contrôle technique et de la supervision de la construction d'usines pétrochimiques.

Depuis la clôture de l'exercice 2012, Bureau Veritas a réalisé l'acquisition de 7Layers, une société allemande spécialisée dans les essais et la certification des appareils électroniques mobiles et des technologies sans fil. Cette acquisition positionne Bureau Veritas parmi les leaders mondiaux en doublant la taille de ses activités sur ce segment. Son chiffre d'affaires 2012 est estimé à 24 millions d'euros.

L'écart d'acquisition dégagé sur l'ensemble des acquisitions 2012 se monte à 168 millions d'euros pour un coût de 281 millions d'euros (dont 27 millions d'euros restent à verser post-clôture 2012). Le montant de l'écart d'acquisition n'est pas encore définitif, il le sera lorsque l'évaluation des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels des sociétés acquises sera achevée (dans un délai de 12 mois après les acquisitions, conformément aux normes comptables).

Par ailleurs, Bureau Veritas a procédé à des cessions d'activités opérationnelles non stratégiques en Australie et en Nouvelle-Zélande. Bureau Veritas a également identifié des actifs et des passifs destinés à être cédés dans les douze prochains mois :

- au sein de la division Construction, principalement en Espagne, le groupe de filiales Paymacotas gérant l'activité Infrastructures ; et
- au sein de la division Inspection & Vérification en Service, la filiale Analytical Solutions, gérant l'activité Environnement au Brésil. Cette activité a fait l'objet d'un accord de cession signé le 11 janvier 2013.

Une provision a été comptabilisée au 31 décembre 2012 sur la valeur comptable de ces deux activités (voir note 24 « Autres produits et charges opérationnels »).

2. Variations de périmètre du groupe Materis (chimie de spécialités pour la construction)

Les acquisitions de Materis sur l'exercice 2012 concernent principalement :

- 54 % du capital de la société Elmin qui est le premier exportateur de bauxite monohydrate en Europe, cette opération permet à Kerneos (division Aluminate) de sécuriser un accès sur le long terme à l'une des matières premières clés pour son activité ; et
- 70 % du capital de la société Suzuka qui est leader sur le marché des finitions organiques texturées en Chine. Fort d'un site industriel et d'un laboratoire à Shanghai et s'appuyant sur un réseau commercial couvrant le centre et l'ouest de la Chine qui complétera celui de ParexGroup (division Mortier), Suzuka a réalisé un chiffre d'affaires en forte croissance à 19,5 millions d'euros en 2012 avec un niveau de rentabilité élevé.

L'écart d'acquisition dégagé sur ces opérations s'élève à 26,8 millions d'euros.

3. Variations de périmètre du groupe Saint-Gobain (production, transformation et distribution de matériaux) mis en équivalence

Le groupe Saint-Gobain a procédé, le 30 mars 2012 à l'acquisition de la société Brossette auprès de Wolseley, après avoir obtenu, le 23 mars

2012, l'autorisation de l'Autorité française de la concurrence. Brossette est une enseigne spécialisée dans la distribution de produits de sanitaire-chauffage-plomberie en France.

Le 8 juin 2012, le groupe Saint-Gobain a signé un contrat portant sur l'acquisition du groupe Celotex, l'un des leaders britanniques dans la production de mousses isolantes de haute performance. L'acquisition de Celotex a été finalisée au 2nd semestre 2012.

Le 17 janvier 2013, le groupe Saint-Gobain a accepté l'offre d'achat d'Ardagh sur Verallia North America pour un montant (valeur d'entreprise) de 1 694 millions de dollars (environ 1 275 millions d'euros). La réalisation de cette opération sera soumise à l'autorisation des autorités de la concurrence aux Etats-Unis.

4. Variations de périmètre du groupe Legrand (produits et systèmes électriques basse tension) mis en équivalence

Legrand a poursuivi sa stratégie d'acquisition autofinancée et ciblée de sociétés de petite et moyenne taille, disposant de fortes positions de marché et aux perspectives prometteuses et a annoncé depuis janvier 2012 cinq opérations de croissance externe totalisant un chiffre d'affaires annuel acquis de plus de 180 millions d'euros :

- Numeric UPS, leader du marché des UPS (Uninterruptible Power Supply, onduleurs) de petite et moyenne puissance en Inde ;
- Aegide, leader des armoires Voix Données Images pour datacenters (centre de données) aux Pays-Bas et acteur de premier plan de ce marché en Europe ;
- Daneva, leader des produits de connexion au Brésil. Annoncée en juin 2012, la signature d'un accord de joint-venture pour 51 % des titres a été conclue en janvier 2013 et est assortie d'une option de prise de contrôle complète à partir d'avril 2014 ;
- NuVo Technologies, spécialiste de la diffusion sonore résidentielle multipièces aux Etats-Unis ;
- Seico, leader saoudien du cheminement de câbles métallique industriel. Cette acquisition a été annoncée en février 2013.

Ces sociétés contribuent au renforcement des positions de Legrand sur des marchés à forte croissance tels que les nouvelles économies (72 % du chiffre d'affaires acquis) ou les nouveaux segments de marché (72 % du chiffre d'affaires acquis).

Note 2-2 Variations de périmètre de l'exercice 2011

Les principales variations de périmètre de l'exercice 2011 étaient les suivantes :

- la cession par blocs de 13,6 % du capital de Legrand (produits et systèmes électriques basse tension) ;
- l'acquisition du groupe Parcours (location longue durée de véhicules aux professionnels) par Oranje-Nassau Développement ;
- l'acquisition du groupe Mecatherm (Équipements pour la boulangerie industrielle) par Oranje-Nassau Développement ;
- l'acquisition d'exceet (conception de systèmes embarqués) par Helikos.

NOTE 3 Parties liées

Les parties liées du groupe Wendel sont :

- Saint-Gobain, Legrand et except qui sont mises en équivalence ;
- les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de Wendel ; et
- Wendel Participations qui est la structure de contrôle de Wendel.

Note 3-1 Saint-Gobain

Le groupe Wendel a reçu au cours de l'exercice 2012 un dividende de Saint-Gobain de 113,7 millions d'euros en numéraire.

Certaines filiales de Saint-Gobain réalisent des opérations avec des filiales du groupe Wendel. Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

Note 3-2 Legrand

Le groupe Wendel a reçu au cours de l'exercice 2012 un dividende de Legrand de 14,3 millions d'euros.

Note 3-3 except

Le prêt d'actionnaire consenti par le Groupe à except en 2011, pour un montant de 6,7 millions d'euros a été partiellement remboursé et présente un solde de 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Note 3-4 Membres du Conseil de surveillance et du Directoire

Le montant des rémunérations allouées par le Groupe, au titre de l'exercice 2012, aux membres du Directoire s'élève à 2 720,5 milliers d'euros. La valeur des options et actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2012 aux membres du Directoire s'élevait à 1 654,4 milliers d'euros à la date de leur attribution.

Le montant des rémunérations versées en 2012 aux membres du Conseil de surveillance s'élève à 794,1 milliers d'euros, dont 677,5 milliers d'euros de jetons de présence Wendel et de rémunération du Président du Conseil de surveillance, 45,8 milliers d'euros de jetons de présence versés à certains membres du Conseil de surveillance par Wendel-Participations au titre de leurs fonctions au sein de son Conseil et 66,4 milliers d'euros versés par des filiales de Wendel à certains membres du Conseil de surveillance au titre de leurs fonctions au sein de leurs Conseils.

Par ailleurs, en tant qu'anciens salariés du Groupe, deux membres ayant siégé en 2012 au Conseil de surveillance bénéficient du régime de retraite supplémentaire du groupe Wendel décrit à la note 15-2 « Avantages accordés aux salariés ». Au titre de l'année 2012, la compagnie d'assurance devait leur verser les allocations de retraite nettes suivantes : 158 milliers d'euros à M. Jean-Marc Janodet, retraité depuis le 1^{er} juillet 2002 après 42 années de carrière au sein du Groupe, et 627 milliers d'euros à M. Ernest-Antoine Seillière, retraité depuis le 1^{er} juin 2005 après 30 années de carrière au sein du Groupe.

Concernant Frédéric Lemoine, Président du Directoire, les engagements pris par la Société en cas de départ sont le versement d'une indemnité d'un montant au maximum égal à deux années de la dernière rémunération fixe et variable à objectifs atteints sous réserve des conditions de performance.

Les engagements pris par la Société au bénéfice de Bernard Gautier, membre du Directoire en cas de départ sont les suivants :

- une indemnité de fin de contrat de travail, représentant au maximum un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance ;
- une indemnité de fin de mandat, représentant au maximum un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance, soumis à conditions de performance.

Enfin, les membres du Directoire ont, comme une quarantaine d'autres personnes, co-investi dans Materis, Deutsch, Stahl, VGG, Parcours et Mecatherm. Le Président du Conseil de surveillance avait également co-investi dans Materis, Deutsch, Stahl et VGG. Voir la note 4 « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe ».

Note 3-5 Wendel Participations

L'actionariat de Wendel Participations est composé d'environ 1 050 personnes physiques et morales appartenant à la famille Wendel. Wendel Participations détient environ 35 % du capital de Wendel.

Il n'y a pas d'autres liens économiques et financiers significatifs entre Wendel Participations et Wendel que ceux liés à la détention des titres et aux conventions suivantes :

- un protocole d'accord sur l'utilisation du nom patronymique « Wendel » ainsi qu'une convention de licence sur la marque « WENDEL Investissement » ; et
- des conventions d'assistance technique et de location de locaux à Wendel Participations.

NOTE 4 Association des équipes de direction aux investissements du Groupe**Note 4-1 Association des équipes de Wendel aux investissements du Groupe**

Afin d'associer ses managers à la création de valeur du Groupe, Wendel a mis en place des systèmes de co-investissement leur permettant d'investir à titre personnel dans les actifs dans lesquels le Groupe investit. Les co-investisseurs sont ainsi soumis aux risques et associés aux bénéfices de ces investissements sur leur patrimoine propre.

Le système de co-investissement a évolué en 2011 pour atténuer les perspectives de gain et les risques de perte totale pour les co-investisseurs tout en maintenant l'alignement de l'intérêt des actionnaires et des équipes de management autour de la création de valeur de chaque investissement.

Les principes du co-investissement, tels qu'arrêtés par le Conseil de surveillance, sur avis du Comité de gouvernance, pour les investissements effectués par le groupe Wendel à partir de 2011 dans de nouvelles sociétés, sont les suivants :

- i) les co-investisseurs investissent aux côtés du Groupe, sur proposition de Wendel, un montant global maximum de 0,5 % du total des sommes investies par Wendel ;
- ii) 30 % du montant investi par les co-investisseurs le sont aux mêmes conditions que Wendel (co-investissement pari passu) ;
- iii) les 70 % restants, soit un co-investissement de 0,35 % du total investi par Wendel, donnent droit, en cas d'événements définis aux alinéas (v) et (vi) ci-dessous, à 7 % de la plus-value (co-investissement assorti d'un effet de levier), à condition que Wendel ait obtenu un rendement minimum de 7 % par an et de 40 % en cumul de son investissement ; dans le cas contraire, les co-investisseurs perdent 70 % de leur investissement ;
- iv) les droits liés au co-investissement assorti d'un effet de levier sont progressivement acquis sur une période de quatre ans en cinq tranches de 20 % par an (20 % à la date d'investissement puis 20 % à chaque date anniversaire) ; en cas de départ pendant cette période, le groupe Wendel peut racheter ces droits selon des conditions prédéfinies ;
- v) la plus-value éventuelle ou *carried interest* est dégagée en cas de cession totale, de changement de contrôle, de cession de plus de 50 % des titres détenus par le groupe Wendel ou d'introduction en Bourse de la société concernée ; selon les cas, la liquidité octroyée aux co-investisseurs peut être totale, ou proportionnelle à la participation cédée ;
- vi) à l'issue d'une période de 8 ans à compter de la réalisation de l'investissement initial par le groupe Wendel et à défaut de cession totale ou d'introduction en Bourse de la société concernée, la plus-value éventuelle est également dégagée, sur un tiers des sommes investies par les co-investisseurs ; il en est de même au bout de 10 ans, puis 12 ans, si aucune cession totale ou introduction en Bourse n'est intervenue dans l'intervalle ; dans ces cas, la valorisation du co-investissement est effectuée, à l'issue de chaque période, par un expert indépendant de réputation internationale.

Les managers du groupe Wendel ont réalisé des co-investissements, régis par les principes ci-dessus, dans les sociétés acquises par Wendel depuis 2011 : Parcours, Mecatherm et, début 2013, IHS. Ces co-investissements ont été effectués à travers une nouvelle société d'investissement à capital risque de droit luxembourgeois : Oranje-Nassau Développement SA SICAR (Oranje-Nassau Développement), constituée en 2011 et divisée à ce stade en trois compartiments : Parcours, Mecatherm et IHS.

Sur autorisation préalable du Conseil de surveillance du 12 février 2013, le Président et le membre du Directoire ont respectivement investi environ 136 000 euros et 90 000 euros au titre de leur investissement dans IHS.

Pour mémoire, les co-investissements afférents aux acquisitions réalisées par Wendel entre 2006 et 2008 (et aux réinvestissements ultérieurs effectués par Wendel dans ces sociétés) demeurent régis par les principes suivants :

- i) les co-investisseurs investissent aux côtés du Groupe, sur proposition de celui-ci, un montant global maximum de 0,5 % du total des sommes investies par Wendel ;
- ii) les co-investissements donnent droit à 10 % de la plus-value (pour 0,5 % des investissements), à condition que Wendel ait obtenu un rendement minimum de 7 % par an et de 40 % en cumul de son investissement ; dans le cas contraire, les montants investis par les co-investisseurs sont perdus par eux ;
- iii) les droits liés au co-investissement sont progressivement acquis sur une période de quatre ans en cinq tranches de 20 % par an (20 % à la date d'investissement puis 20 % à chaque date anniversaire) ; en particulier, les membres de l'équipe de direction s'engagent, en cas de départ, à céder sur demande leurs droits non encore définitivement acquis à leur valeur d'origine ;
- iv) la plus-value éventuelle est dégagée lors de la cession ou, s'il n'y a pas eu de cession au bout de 10 ans, à dire d'expert. Si les conditions du principe ii) ne sont pas réunies, les co-investissements sont définitivement perdus.

En application de ces anciens principes, les managers ont investi à titre personnel aux côtés du groupe Wendel dans Saint-Gobain et dans les sociétés non cotées du Groupe : Materis, Deutsch, Stahl et Van Gansewinkel Groep (VGG). Le co-investissement dans Saint-Gobain a été dénoué par anticipation en 2010 compte tenu de l'absence de perspective de retour pour les co-investisseurs. Ceux-ci ont ainsi perdu l'intégralité de leur investissement, soit environ 7 millions d'euros. Le co-investissement dans Deutsch a été débouclé à l'occasion de la cession de cette société en avril 2012 au groupe TE Connectivity. Cette cession a été effectuée pour une valeur d'entreprise d'environ 2,1 milliards de dollars et a dégagé un produit net de cession de 960 millions d'euros. Les conditions de rendement minimum (7 % par an et 40 % en cumul) ayant été atteintes pour Wendel (avec une performance de plus de 20 % par an en moyenne et 150 % en cumul), 35 co-investisseurs ont reçu en 2012 61,3 millions d'euros au titre de la quote-part du produit brut de cession leur revenant conformément aux règles du co-investissement applicables à Deutsch, dont 74 % pour 32 co-investisseurs, 6,5 % pour

le Président du Directoire, 16 % pour l'autre membre du Directoire et 3,5 % pour le Président du Conseil de surveillance.

Quel que soit le régime de co-investissement applicable, les investissements du groupe Wendel donnant lieu à des co-investissements de faible montant peuvent être globalisés et régularisés en fin d'année. Ainsi, les co-investissements globalement inférieurs pour tous les managers concernés à 100 000 euros (correspondant à des investissements de Wendel inférieurs à 20 millions d'euros) peuvent être différés jusqu'à un seuil cumulatif de 250 000 euros ; si ce seuil n'est pas atteint au minimum une fois par an, la situation doit néanmoins être régularisée.

Note 4-2 Association des équipes de direction des filiales à la performance des entités

Dans les filiales et participations du Groupe existent différents systèmes d'association des équipes de direction à la performance de chaque entité.

Pour les filiales et participations cotées (Bureau Veritas, Legrand et Saint-Gobain), il existe des plans d'attribution d'options de souscription et d'achat et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites.

Par ailleurs, pour les filiales non cotées (Materis, Mecatherm, Parcours et Stahl), la politique d'association des équipes de direction repose sur un système de co-investissement par lequel les managers sont amenés à co-investir des sommes significatives aux côtés de Wendel et en contrepartie ont un profil de gain différencié en fonction du taux de rendement interne (TRI) réalisé par Wendel dans l'investissement concerné.

L'investissement réalisé par les co-investisseurs ne bénéficie d'un rendement supérieur à celui de Wendel qu'à partir d'un certain seuil de rentabilité de l'investissement (7 % à 10 %).

Ces investissements présentent un risque pour les co-investisseurs dans la mesure où ils ont investi des sommes significatives qu'ils sont susceptibles de perdre en tout ou partie en fonction de la valeur de l'investissement au jour de dénouement de ces mécanismes.

Ces mécanismes de co-investissement et la répartition du profil de risque entre Wendel et les co-investisseurs sont matérialisés par la détention par les co-investisseurs et par Wendel de différents instruments financiers (actions ordinaires, actions de préférence à rendement indexé ou préférentiel, obligations à rendement fixe, bons de souscription d'actions...).

Le dénouement de ces mécanismes intervient soit lors d'un événement de liquidité (cession ou introduction en Bourse), soit, en l'absence d'un tel événement, à un horizon de temps déterminé (étalé entre le 2^e anniversaire et le 14^e anniversaire de la réalisation de l'investissement par Wendel selon la société concernée).

Note 4-3 Incidence des mécanismes de co-investissement pour Wendel

Si les plans d'affaires des participations concernées par les mécanismes de co-investissement des équipes de Wendel ainsi que des équipes de direction des filiales se réalisent, ces mécanismes pourraient avoir à horizon 2014-2016 un effet dilutif de l'ordre de 5 % à 15 % sur le pourcentage d'intérêts de Wendel dans ces participations.

NOTE 5 Gestion des risques financiers

Note 5-1 Gestion du risque action

Note 5-1.1 Valeur des participations

Les actifs du groupe Wendel sont principalement des participations dans lesquelles Wendel est actionnaire principal ou de contrôle. Ces actifs sont cotés (Saint-Gobain, Bureau Veritas, Legrand et exceet) ou non cotés (Materis, Stahl, Parcours et Mecatherm). Le Groupe détient également, pour des montants peu significatifs, des participations minoritaires, notamment dans VGG.

La valeur de ces participations est liée notamment à :

- leurs performances économiques et financières ;
- leurs perspectives de développement et de rentabilité ;
- la capacité de leur organisation à identifier les risques et opportunités de leur environnement ;
- l'évolution des marchés actions, directement pour les sociétés cotées et indirectement pour les sociétés non cotées dont les valeurs peuvent être influencées par des paramètres de marché.

La progression de l'Actif Net Réévalué (ANR) de Wendel dépend de la capacité des équipes de Wendel à sélectionner, acheter, développer puis revendre des sociétés capables de s'affirmer comme leader de leur secteur.

C'est sur la base de l'expertise de ses équipes d'investissement et de due diligences poussées (stratégique, comptable et financière, juridique, fiscale, environnementale) que Wendel prend ses décisions d'investissement. Ces processus permettent d'identifier les opportunités et risques opérationnels, concurrentiels, financiers et juridiques qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'évolution de la valeur d'un investissement.

Les performances opérationnelles et financières de chaque société, ainsi que les risques auxquels celle-ci est soumise, sont suivis et analysés avec l'équipe de direction de la société concernée lors de réunions tenues régulièrement, soit dans le cadre de réunions de reporting soit dans le cadre des organes de gouvernance de ces sociétés. À ces entretiens approfondis s'ajoute, à intervalles réguliers, une analyse prospective rendue possible par une véritable expertise sectorielle résultant notamment d'un partage des connaissances avec l'équipe de

direction. Cet examen régulier permet à Wendel d'analyser au mieux l'évolution de chaque participation et de jouer son rôle d'actionnaire de référence.

Cette approche spécifique par société se complète au niveau de Wendel d'une analyse globale de la répartition des filiales et des participations entre les différents secteurs de l'économie afin de prendre en compte la diversification des actifs tant sur le plan sectoriel que du point de vue de leur positionnement concurrentiel et de leur résistance à la conjoncture.

Néanmoins, il existe un risque que les réalisations économiques des participations ne soient pas en ligne avec les attentes de Wendel. Ce risque est important durant la période actuelle caractérisée par une forte volatilité des marchés financiers et par les suites d'une crise économique mondiale qui continue à générer de fortes incertitudes sur l'évolution de l'activité.

Par ailleurs, la structure financière et l'endettement de certaines participations non cotées (Materis, Stahl, VGG et Mecatherm) accentuent le risque sur la valorisation de ces participations. En effet si l'effet de levier permet de viser des taux de rendement interne (TRI) importants sur ces participations, il accentue également les difficultés financières en cas de ralentissement significatif de l'activité en contraignant leurs capacités à avoir accès à des liquidités et en soumettant ces participations à un risque d'exigibilité anticipée de leurs dettes financières du fait des covenants financiers (voir la note 5-2 « Gestion du risque de liquidité »). En outre, la crise financière a montré que les difficultés rencontrées par les banques (accès à la liquidité, ratios prudentiels) pouvaient rendre difficile le refinancement des dettes de ces participations. Pour prévoir et gérer le risque lié à la structure financière de ces participations, des prévisions de flux de trésorerie et de covenants financiers sont préparées régulièrement en fonction de différents scénarii afin de préparer si nécessaire des solutions pertinentes en termes de pérennité des participations et de création de valeur. En outre, Wendel et ses participations sont en étroites relations avec les prêteurs bancaires pour gérer de façon efficace les contraintes liées à ces financements. C'est ainsi que 18 mois avant les premières échéances, Materis a renégocié dès la fin 2011 auprès d'un pool de 199 prêteurs les termes de sa dette bancaire (voir note 5-2.5 « Documentation et covenants des dettes financières des filiales opérationnelles »).

La valeur des participations est donc soumise au risque que leurs performances économiques et financières et leurs perspectives de développement et de rentabilité soient impactées par des difficultés liées à leur organisation, à leur structure financière, à leur secteur d'activité et/ou à l'environnement économique global. Elle est aussi soumise au risque lié à l'évolution des marchés financiers, et plus particulièrement à l'évolution des marchés « actions ». Toutefois, même si l'évolution de l'ANR est suivie très régulièrement, Wendel est un actionnaire de long terme qui n'est pas contraint à court terme par l'évolution de la valeur instantanée de ses actifs.

Note 5-1.2 Instruments dérivés sur actions

Pour gérer et/ou couvrir le risque de son portefeuille d'actifs, Wendel peut mettre en place des instruments dérivés sur action ou sur indice. Wendel a émis (vendu) en 2007 6,1 millions de *puts* européens Saint-Gobain (voir note 13-4 « *Puts* émis (options de vente) sur titres Saint-Gobain »).

Ces instruments dérivés sont suivis régulièrement par la Direction financière qui évalue le risque associé et qui le présente au Directoire.

Note 5-1.3 Placements financiers indexés sur les marchés « actions »

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie (voir la note 5-2 « Gestion du risque de liquidité »), Wendel utilise des placements financiers liquides dont une faible part est indexée sur les marchés « actions » (fonds actions). Cette faible part est donc soumise au risque lié à ces marchés. Ces placements dont l'espérance de rendement et le risque de moins-value sont plus élevés que les produits de trésorerie, font l'objet d'un suivi régulier et formalisé de la part du Directeur financier et du Directoire.

Note 5-1.4 Risques liés aux marchés « actions »

Le risque lié aux marchés des actions concerne :

- les titres consolidés et les titres mis en équivalence dont la « valeur recouvrable » retenue pour les tests de dépréciation est déterminée sur la base de paramètres de marché, notamment, selon le cas, la détermination du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la « valeur d'utilité » ou le cours de Bourse utilisé pour le calcul de la « juste valeur » ;
- les *puts* émis (vendus) sur titres Saint-Gobain qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan ; lorsque le cours de Saint-Gobain baisse, la valeur du passif lié à ces *puts* s'accroît ce qui génère une perte dans le compte de résultat, et inversement. A titre indicatif, au 31 décembre 2012, une variation de +/- 5 % du cours de Saint-Gobain aurait un impact d'environ +/- 9 millions d'euros dans le compte de résultat (voir note 13-3.D « Instruments dérivés ») ;
- les titres Saint-Gobain achetés durant l'été 2011 qui sont classés en actifs financiers courants (voir note 13 « Actifs et passifs financiers ») et dont la valeur s'élève à 61,5 millions d'euros fin 2012. Une variation de +/- 5 % du niveau des marchés actions conduirait à un impact de l'ordre de +/- 3 millions d'euros sur la valeur de ces titres et dans le compte de résultat ;
- les placements financiers à court terme indexés sur les marchés actions dont la valeur totale est de 72 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ces placements sont classés en actifs financiers courants dont la variation de juste valeur est comptabilisée en résultat. Une variation de +/- 5 % du niveau des marchés actions conduirait à un impact de l'ordre de +/- 3,6 millions d'euros sur la valeur de ces placements et dans le compte de résultat ;
- les appels en garantie sur les financements du groupe Eufor qui sont fonction de l'évolution du cours de Bourse des titres mis en garantie. Ces appels en garantie sont susceptibles d'avoir un impact sur le niveau de trésorerie disponible de Wendel ; ils sont décrits dans la note 5-2 « Gestion du risque de liquidité ». Ce risque a été significativement atténué avec la très forte réduction des financements avec appels en garantie qui sont passés d'un encours de 3 464 millions d'euros début 2009 à 625 millions d'euros à la clôture 2012 ;
- les covenants du crédit syndiqué de Wendel. Ces covenants sont basés sur des ratios entre les dettes financières et la valeur des actifs ; ils sont décrits dans la note 5-2 « Gestion du risque de liquidité ».

Au 31 décembre 2012, ce crédit est partiellement tiré à hauteur de 250 millions d'euros et les covenants sont respectés ;

- le niveau de levier financier de Wendel et des holdings (dette nette sur valeur des actifs) qui est un indicateur clef pour la détermination

du coût des financements obligataires (et dans certains cas des financements bancaires) auxquels Wendel est susceptible d'avoir recours. Cet indicateur est également suivi par Standard & Poor's qui est chargé par Wendel de noter sa structure financière et ses emprunts obligataires (voir note 5-2 « Gestion du risque de liquidité »).

En millions d'euros	Valeur comptable nette (part du groupe)	Valeur de marché (calculée sur le cours de clôture)	Impact sur la valeur de marché d'une variation de - 5 % des cours de Bourse	Note sur le Bilan	Impact sur le résultat net				
					Variation de +/- 5 % des cours de Bourse	Variation de +/- 0,5 % du taux d'actualisation des valorisations de flux de trésorerie futurs	Variation de +/- 0,5 % du taux de croissance perpétuelle de l'activité des valorisations de flux de trésorerie futurs	Réduction de 1 % de la marge normative utilisée pour les flux postérieurs au plan d'affaires pour les valorisations de flux de trésorerie futurs	
Titres mis en équivalence									
Saint-Gobain	4 228,4	2 893,8	- 144,7	9	na ⁽¹⁾	+ 414/- 496	+ 414/- 369	- 714	
Legrand	145,3	460,2	- 23,0	9	0	na ⁽³⁾	na ⁽³⁾	na ⁽³⁾	
Oranje-Nassau Développement - execeet	53,8	22,0	- 1,1	9	na ⁽¹⁾	0/0	0/0	0	
Titres consolidés									
Bureau Veritas	1 133,6	4 765,2	- 238,3	6	0	na ⁽³⁾	na ⁽³⁾	na ⁽³⁾	
Materis	- 288,3	na	na	6					
Prêt d'actionnaire de Materis ⁽²⁾	273,4								
	- 14,9				na	0/0	0/0	0	
Stahl	12,3	na	na	6					
Prêt d'actionnaire de Stahl ⁽²⁾	70,9								
	83,2				na	0/0	0/0	0	
Oranje-Nassau Développement									
■ Parcours	122,8	na	na	6	na	0/0	0/0	na ⁽⁴⁾	
■ Mecatherm	117,2	na	na	6	na	0/0	0/0	0	
Instrument financiers									
Puts émis (vendus) sur Saint-Gobain	- 182,4	- 182,4	- 9,3	13	+/- 9,3	na	na	na	
Autres actifs financiers									
Titres Saint-Gobain non consolidés	61,5	61,5	- 3,1	13	+/- 3,1	na	na	na	
Placements financiers à court terme indexés sur les marchés actions	72,2	72,2	- 3,6		+/- 3,6	na	na	na	

(1) Les tests de dépréciation sont réalisés sur la base de la valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés), voir la note 9 « Titres mis en équivalence ».

(2) Éliminé en consolidation.

(3) La valeur recouvrable utilisée dans le cadre des tests de dépréciation de ces participations est le cours de Bourse (juste valeur).

(4) L'agrégat comptable de référence utilisé pour le test de dépréciation de Parcours est le « Résultat courant avant impôt ».

Note 5-2 Gestion du risque de liquidité

appels en garantie des financements Eufor. Ces besoins sont couverts par la rotation des actifs, par les financements bancaires et obligataires et par les dividendes reçus des filiales et participations.

Note 5-2.1 Risque de liquidité de Wendel et des holdings

Les besoins de trésorerie de Wendel sont liés aux investissements, au service de la dette, aux frais généraux, aux dividendes versés et aux

1. Situation et suivi de trésorerie et des placements financiers

1.1. Situation de trésorerie et des placements financiers au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, les montants de trésorerie et de placements financiers à court terme de Wendel et de ses holdings (hors filiales opérationnelles) sont les suivants :

En millions d'euros	Disponibles	Disponibles	Nantis	Total
	libellés en €	libellés en \$	libellés en €	
Sicav monétaires	263 ⁽¹⁾			263
Comptes bancaires et dépôt bancaires	166 ⁽¹⁾	58 ⁽¹⁾	3 ⁽³⁾	227
Fonds diversifiés, actions ou obligataires ⁽²⁾	33	45		78
Fonds d'institutions financières ⁽²⁾	251			251
Obligations de maturité courte ⁽²⁾	11			11
TOTAL	724	102	3	830

826

(1) Classés en trésorerie et équivalents de trésorerie en actifs courants.

(2) Classés en autres actifs financiers courants.

(3) Trésorerie donnée en garantie dans le cadre des financements du groupe Eufor (structure de détention de l'investissement dans Saint-Gobain), classée en actifs non courants.

1.2. Suivi de la trésorerie et des placements financiers

La trésorerie (y compris les placements financiers à court terme) et les flux de trésorerie font l'objet d'un tableau de bord mensuel qui synthétise la position et les mouvements du mois. Ce tableau de bord est présenté systématiquement en Directoire. Il présente également la ventilation entre la trésorerie libre et la trésorerie nantie, le détail des différents supports de trésorerie et de placements financiers à court terme utilisés, ainsi que le détail des contreparties. Un autre tableau de bord portant sur les flux attendus sur les mois et les années à venir est également établi, il permet de déterminer l'échéance des besoins de financement en fonction de différents scénarii.

Les supports de trésorerie et de placements sont des dépôts bancaires court terme, des Sicav monétaires peu volatils (classés en « trésorerie et équivalents de trésorerie »), des fonds d'institutions financières et des fonds actions, obligataires et diversifiés (classés en « autres actifs financiers »). Ces placements bénéficient d'une liquidité quotidienne (ou plus rarement hebdomadaire). Les montants affectés aux fonds plus volatils, qui génèrent potentiellement un rendement et un risque plus élevés, représentent une proportion peu significative de la trésorerie et des placements financiers court terme. L'évolution de la valeur liquidative de ces fonds plus volatils fait l'objet d'un suivi hebdomadaire formalisé. Le choix des différents types d'instruments de placement est fait en tenant compte de la compatibilité de l'horizon de placement de ces instruments avec les échéances financières de Wendel et de ses holdings.

2. Gestion des échéances financières et de l'endettement

2.1. Situation de l'endettement au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, l'endettement brut avec recours sur Wendel est constitué :

- des obligations de Wendel pour un montant total de 3 038 millions d'euros dont les échéances s'étalent entre fin 2014 et 2019 (voir le détail dans la note 16 « Dettes financières ») ; et
- du crédit syndiqué tiré à hauteur de 250 millions d'euros. Cette ligne de crédit syndiqué *revolver* s'élève à 1,2 milliard d'euros avec des échéances en septembre 2013 pour 950 millions d'euros et en septembre 2014 pour 250 millions ; 950 millions d'euros d'échéance septembre 2013 restent donc disponibles sous réserve du respect des covenants (voir la note 5-2.4.2 « Documentation et covenants du crédit syndiqué de Wendel »).

La maturité moyenne de ces dettes est de 3,7 ans à fin décembre 2012.

Par ailleurs, les dettes bancaires d'Eufor (structure de détention et de financement de la participation dans Saint-Gobain) sans recours sur Wendel se montent à 625 millions d'euros à fin décembre 2012. Elles ont des échéances en juin 2015 pour 200 millions d'euros, en janvier 2016 pour 212,5 millions d'euros et en janvier 2017 pour 212,5 millions d'euros. Ces dettes sont susceptibles de faire l'objet d'appels en garantie (voir note 5-2.4.3 « Mécanismes d'appels en garantie des financements du groupe Eufor »). La maturité moyenne de ces financements est de 3,2 ans.

Après le remplacement durant l'été 2012 de la ligne de 1 100 millions d'euros d'échéances 2013-2014 par une nouvelle ligne *revolver* d'un montant de 700 millions d'euros d'échéance 2017, l'encours global non tiré des lignes de crédit avec appels en garantie du groupe Eufor se monte à 1 150 millions d'euros. Les échéances sont 2016 pour 225 millions d'euros et 2017 pour 925 millions d'euros. Elles peuvent être utilisées pour le refinancement des dettes Eufor, pour financer l'acquisition de nouveaux titres Saint-Gobain ou pour financer les 76,7 millions de titres Saint-Gobain qui, au 31 décembre 2012, ne font pas l'objet d'un financement ou d'un nantissement.

2.2. Gestion de l'endettement

La gestion de l'échéancier de l'endettement nécessite de trouver les ressources nécessaires pour couvrir les remboursements des financements à leurs échéances. Ces ressources peuvent notamment être la trésorerie disponible, la rotation des actifs ou le recours à de nouveaux financements. Cette dernière ressource est limitée par :

- la disponibilité des sources d'emprunts bancaires et obligataires qui sont sensiblement contraintes par l'environnement actuel de crise financière et par la pression réglementaire exercée par les régulateurs sur les institutions financières (« Bâle 3 », « Solvency 2 ») ; et
- le niveau de levier financier de Wendel et des holdings (ratio de dette nette sur actifs) qui est un indicateur clef du risque de crédit suivi par les prêteurs de Wendel et par Standard & Poor's chargée de noter la structure financière de Wendel. Le levier dépend notamment de la valeur des actifs, il est donc soumis au risque action (voir note 5-1 « Gestion du risque action »).

Pour gérer le risque de refinancement, l'objectif de Wendel est d'aligner les échéances de ses financements obligataires et des financements bancaires avec ses perspectives d'investisseur de long terme. Ainsi, Wendel met en place des financements à moyen/long terme et allonge la maturité des financements existants lorsque les conditions de marché le permettent et que cela est jugé nécessaire par la direction de Wendel.

Wendel dispose également de lignes de crédit disponibles qui permettent de sécuriser le remboursement des échéances les plus courtes. Wendel peut enfin saisir l'opportunité d'une cession d'actifs pour réduire son levier financier et rembourser certaines dettes financières.

Dans le cadre de la gestion de ses échéances financières, Wendel a émis une nouvelle obligation de 400 millions d'euros avec une échéance en septembre 2019 dans de très bonnes conditions (coupon inférieur à 6 % et large souscription), signe de sa capacité à se refinancer. Une partie de la trésorerie issue de cette émission obligataire et de la cession de Deutsch, a été affectée au remboursement des premières échéances des financements de Wendel et des holdings. Ces remboursements ont ainsi porté sur 250 millions d'euros d'échéance 2013 sur le crédit syndiqué, 760 millions d'euros de dettes bancaires avec appels en garantie d'échéances 2014 et 2015 et 143 millions d'euros ont été utilisés pour racheter des obligations Wendel d'échéances 2014 et 2016 (voir note 16 « Dettes financières »). À la suite de ces remboursements, la prochaine échéance des financements de Wendel et des holdings est en septembre 2014.

Par ailleurs, la ligne de crédit disponible avec appels en garantie de 1 100 millions d'euros d'échéances 2013-2014 a été remplacée durant

l'été 2012 par une nouvelle ligne *revolver* non tirée d'un montant de 700 millions d'euros et d'échéance 2017. Cette opération a permis d'allonger la maturité moyenne des lignes disponibles de Wendel et des holdings, d'ajuster leur montant aux besoins du Groupe et d'économiser des frais financiers futurs.

Le 11 avril 2012, Standard & Poor's a amélioré la notation long terme de Wendel de BB- perspective « négative » à BB perspective « stable ». La notation court terme est B.

3. Gestion du risque lié aux covenants financiers du Crédit syndiqué

Le crédit syndiqué tiré à hauteur de 250 millions d'euros au 31 décembre 2012 est soumis à des covenants financiers basés principalement sur la valeur de marché des actifs de Wendel et sur le montant de la dette nette (voir la note 5-2.4.2 « Documentation et covenants du crédit syndiqué de Wendel »). Les covenants sont donc sensibles à l'évolution des marchés actions. Si une baisse importante des marchés actions devait conduire au non-respect de ces covenants, Wendel pourrait alors utiliser la trésorerie disponible pour rembourser ce crédit. En outre, le groupe Eufor a la possibilité d'utiliser ses lignes de crédit non tirées (non soumises à des covenants financiers) pour refinancer les titres Saint-Gobain disponibles ; une telle opération aurait pour effet de mettre à disposition de Wendel de la trésorerie disponible et limiterait donc le risque de liquidité lié à l'exigibilité anticipée du Crédit syndiqué.

Pour suivre le risque de liquidité lié au crédit syndiqué, des simulations sont régulièrement réalisées pour analyser l'impact de la variation de la valeur des actifs, l'impact du niveau des garanties accordées et l'impact des prévisions de flux de trésorerie sur le niveau des covenants du Crédit syndiqué.

4. Gestion du risque lié aux appels en garantie des crédits du groupe Eufor (structure de détention et de financement de la participation dans Saint-Gobain)

Les appels en garantie des financements du groupe Eufor sont financés par Wendel et impactent donc directement la liquidité de Wendel. Néanmoins, Wendel peut décider de ne pas répondre aux appels en garantie supplémentaires ; le financement concerné par un tel appel serait alors mis en défaut et les garanties déjà accordées sur ce financement pourraient être exercées par la banque, cette banque n'ayant pas de recours complémentaire sur Wendel (les mécanismes d'appels en garantie et les garanties accordées au 31 décembre 2012 sont décrits dans la note 5-2.4.3 « Mécanismes d'appels en garantie des financements du groupe Eufor »).

Les remboursements de crédits bancaires avec appels en garantie réalisés en 2011 et 2012 ont permis d'alléger sensiblement l'impact des appels en garantie sur le niveau de trésorerie disponible. Au 31 décembre 2012, le montant de trésorerie donnée en garantie est d'ailleurs non significatif (3,4 millions d'euros).

Pour suivre le risque de liquidité lié aux appels en garantie des crédits bancaires du groupe Eufor, des simulations d'appels en garantie sont effectuées en fonction de l'évolution du cours de Bourse de Saint-Gobain et des titres cotés mis en garantie et sont couplées aux prévisions de flux de trésorerie de Wendel, elles permettent d'analyser l'impact de l'évolution du cours de Saint-Gobain sur la liquidité de Wendel.

Note 5-2.2 Risque de liquidité des filiales opérationnelles

1. Gestion du risque de liquidité des filiales opérationnelles

La trésorerie, l'endettement et le risque de liquidité des filiales opérationnelles sont gérés sous la responsabilité de la direction de chacune d'entre elles.

Le niveau d'endettement et de trésorerie fait l'objet d'un reporting régulier à Wendel. Le niveau des covenants bancaires fait l'objet de prévisions sur l'année à venir et sur la durée du plan d'affaires, plusieurs fois par an et à chaque événement pouvant avoir un impact significatif sur ces covenants. Ces prévisions et ces calculs de covenant sont présentés régulièrement à Wendel.

2. Impact du risque de liquidité des filiales opérationnelles sur Wendel

Les dettes financières des filiales opérationnelles et participations sont sans recours sur Wendel, ainsi le risque de liquidité de ces filiales n'affecte Wendel que lorsque Wendel le décide ou l'accepte. Wendel n'a pas d'obligation juridique de soutenir ses filiales et participations opérationnelles qui seraient en difficulté de trésorerie ; de même celles-ci n'ont pas d'obligation de se soutenir entre elles. La liquidité de Wendel ne se trouve donc affectée que si Wendel décide d'apporter de la trésorerie à une de ses filiales opérationnelles. Ce type de décision résulte, le cas échéant, d'une analyse approfondie de l'ensemble des contraintes auxquelles Wendel est soumise (retour sur investissement, liquidité propre de Wendel, investissement complémentaire dans les autres filiales ou nouveaux investissements). En 2012, Wendel a ainsi choisi de réinvestir 21 millions d'euros dans sa participation Materis dans le cadre de la renégociation des termes de la dette bancaire de cette participation ; de même Wendel a mis à la disposition de Mecatherm une ligne de liquidité de 5 millions d'euros et a accordé une garantie de 15 millions d'euros aux prêteurs de cette participation en contrepartie d'un allègement des contraintes liés aux covenants de sa documentation bancaire (voir note 5-2.5 « Documentation et covenants des dettes financières des filiales opérationnelles »). L'évolution de la situation économique et financière des participations peut aussi avoir un impact sur la situation de liquidité de Wendel par l'intermédiaire du niveau des dividendes versés par certaines participations. De même, l'évolution de la situation économique et financière des participations a un impact sur leur valeur, or celle-ci est prise en compte pour le calcul du levier financier de Wendel (voir note 5-2.1.2.2 « Gestion de l'endettement » de Wendel et des holdings).

Note 5-2.3 Perspectives sur la liquidité de Wendel

Le risque de liquidité de Wendel sur les 12 mois suivant l'arrêté des comptes 2012 est faible grâce au niveau élevé de trésorerie et de placements financiers à court terme, aux lignes de crédit disponibles non tirées et à l'absence d'échéance de dette bancaire ou obligataire avant septembre 2014.

Note 5-2.4 Description des contrats de financement et des covenants de Wendel et des holdings

1. Documentation des obligations émises par Wendel

Ces obligations ne font pas l'objet de covenants financiers, mais bénéficient des clauses usuelles pour ce type d'instruments de dette

(interdiction ou limitation de la possibilité de mettre des actifs en garantie au bénéfice de certaines catégories de prêteurs, exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement de Wendel au-delà de certains seuils, clause de changement de contrôle, etc.).

2. Documentation et covenants du crédit syndiqué de Wendel (tiré à hauteur de 250 millions d'euros au 31 décembre 2012)

La documentation juridique du crédit syndiqué prévoit le respect de covenants financiers basés principalement sur la valeur de marché des actifs de Wendel et sur le montant de la dette nette.

La dette nette est calculée sur la base d'un périmètre limité aux holdings financières, excluant les dettes des sociétés opérationnelles et les dettes mises en place au niveau des holdings d'acquisition (notamment le groupe Eufor). Ainsi, au 31 décembre 2012, la dette nette prise en compte correspond aux obligations de Wendel et au crédit syndiqué diminués de la trésorerie disponible (la trésorerie nantie étant localisée dans la structure de détention Eufor).

Les dettes nettes des groupes Saint-Gobain, Bureau Veritas, Legrand, Materis, Stahl, Parcours, excecet et Mecatherm, ainsi que la dette liée à l'acquisition de titres Saint-Gobain (réduite de la trésorerie donnée en garantie) sont déduites de la valeur brute réévaluée de ces participations dans la mesure où elles sont sans recours sur Wendel.

Ces covenants sont les suivants :

- la dette financière nette de Wendel et des holdings financières comparée à la valeur brute réévaluée des actifs après impôts latents (hors trésorerie) ne doit pas excéder 50 % ;
- le rapport entre :
 - (i) la dette financière brute non garantie augmentée des engagements hors bilan ayant une nature de dette financière non garantie de Wendel et des holdings financières, et diminuée de la trésorerie disponible (non nantie ou séquestrée) de Wendel et des holdings financières, et
 - (ii) la somme de 75 % de la valeur des actifs cotés disponibles (non nantis ou séquestrés) et de 50 % de la valeur des actifs non cotés disponibles (non nantis ou séquestrés),
 ne doit pas excéder 1.

Ils sont testés semestriellement lorsque le crédit syndiqué est tiré. Au 31 décembre 2012, les tests concluent que les covenants sont respectés.

Le contrat de crédit syndiqué prévoit par ailleurs les clauses usuelles pour ce type de financement (interdiction ou limitation de la possibilité de mettre des actifs en garantie au bénéfice de certaines catégories de prêteurs, exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement au-delà de certains seuils, clause de changement de contrôle, etc.).

3. Mécanismes d'appels en garantie des financements du groupe Eufor (structure de détention et de financement de la participation dans Saint-Gobain)

Les dettes bancaires du groupe Eufor sont susceptibles de faire l'objet d'appels en garantie. La valeur des garanties accordées par Eufor dans le cadre de ces financements (titres Saint-Gobain financés, titres cotés Bureau Veritas et Legrand, et trésorerie) doit rester au niveau exigé par les contrats bancaires (exigence basée sur le montant de la dette). En

cas de baisse de cette valeur, un appel en garantie est fait par la banque et en cas de hausse de cette valeur une partie des garanties est libérée. Wendel finançant ces appels en garantie, sa liquidité peut donc être impactée par la baisse des cours des titres mis en garantie pour ces financements.

Cette dette est sans recours sur Wendel. Wendel pourrait donc choisir de ne pas financer ces appels en garantie complémentaires ; ceci aurait pour conséquence de mettre le financement concerné en défaut et la banque pourrait alors exercer les garanties déjà accordées.

Au 31 décembre 2012, les garanties accordées étaient composées des titres Saint-Gobain financés pour 422 millions d'euros (soit 13,1 millions de titres au cours de clôture), de 794 millions d'euros de titres cotés (Bureau Veritas et Legrand au cours de clôture) et de 3 millions d'euros de trésorerie. Il est à noter que le volume des dettes bancaires avec appels en garantie (625 millions d'euros fin 2012) a été réduit de 80 % depuis début 2009. Wendel dispose à la clôture 2012 de suffisamment d'actifs (titres cotés et trésorerie) pour faire face à des appels en garantie complémentaires liés à une chute des marchés financiers.

Note 5-2.5 Documentation et covenants des dettes financières des filiales opérationnelles

1. Dettes financières de Bureau Veritas

Ces dettes sont sans recours sur Wendel.

Au 31 décembre 2012, le nominal de la dette financière brute de Bureau Veritas se monte à 1 420 millions d'euros (y compris intérêts courus, et hors frais d'émission, voir le détail des échéances en note 16 « Dettes financières ») et la trésorerie se monte à 243 millions d'euros. Bureau Veritas dispose également à cette date de lignes de crédit non utilisées :

- le montant disponible de l'emprunt revolving d'échéance 2013 est de 142 millions d'euros ;
- le crédit syndiqué d'échéance 2017 n'est pas tiré, il est donc disponible pour un montant de 450 millions d'euros ;
- le montant disponible non tiré sur l'emprunt privé français d'échéance juin 2015 s'élève à 125 millions d'euros ;
- le montant disponible non tiré sur l'emprunt privé américain (USPP) d'échéance 2021 s'élève à 100 millions de dollars américains, ce montant est disponible sous réserve de l'accord préalable du prêteur.

En outre, Bureau Veritas a mis en place un programme de billets de trésorerie d'un montant de 300 millions d'euros en février 2013 afin d'optimiser sa gestion de trésorerie court terme et de limiter le recours aux autres financements non tirés.

Les contrats de financement prévoient le respect des ratios suivants calculés sur douze mois glissants deux fois par exercice, au 30 juin et au 31 décembre :

- l'« *interest cover ratio* » (rapport entre l'Ebitda (excédent brut d'exploitation) et le montant des intérêts financiers nets) doit être supérieur à 5,5 ; et
- le « *leverage ratio* » (rapport entre la dette nette consolidée et l'Ebitda) doit être inférieur à 3 à l'exception des contrats de placement privé américain 2008, de placement privé allemand et de crédit syndiqué 2012 pour lesquels le « *leverage ratio* » doit être inférieur à 3,25.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2012.

2. Dettes bancaires de Materis

Ces dettes sont sans recours sur Wendel.

Le nominal de la dette bancaire brute de Materis se monte à 1 984,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 (y compris intérêts courus, et hors frais d'émission et prêts d'actionnaires, voir le détail des échéances en note 16 « Dettes financières ») et la trésorerie se monte à 71,4 millions d'euros.

Materis a renégocié avec succès les termes de ses dettes bancaires, à la suite d'un processus lancé en septembre 2011, soit 18 mois avant les premières échéances. Le taux de report des échéances s'élève à 90 % pour les prêteurs seniors, 99 % pour les prêteurs second lien, et 100 % pour les prêteurs mezzanine. Wendel et Materis ont obtenu les amendements suivants :

- la sécurisation de la liquidité de Materis jusqu'en 2015-2016 par :
 - le report de 1,9 milliard d'euros d'échéances avril 2013/avril 2016 à septembre 2015/décembre 2016 ;
 - l'autorisation de recourir à des émissions obligataires à hauteur de 700 millions d'euros ;
 - une enveloppe d'autorisation supplémentaire de 50 millions d'euros de crédit revolving, 20 millions d'euros de factoring et 20 millions d'euros de crédit-bail ;
- l'ajustement des covenants bancaires pour refléter les augmentations de marges consenties ;
- l'autorisation de céder une ou plusieurs activités si des offres intéressantes se présentent.

Pour leur part, Wendel et ses co-actionnaires ont apporté 25 millions d'euros de fonds propres pour financer le développement du groupe (opérations de croissance externe et investissements industriels), dont environ 21 millions d'euros pour Wendel et plus de 3 millions d'euros pour les managers-investisseurs de Materis. Enfin, il est précisé que les managers de Wendel présents dans le Groupe ont co-investi leur quote-part du montant investi par le Groupe. Wendel a mis également à disposition de Materis une facilité de caisse rémunérée de 50 millions d'euros, et qui serait annulée et remboursée en cas de cession d'une activité. Enfin, Materis a versé des commissions lors de cette renégociation et a augmenté les marges de la dette senior.

Le groupe Materis est soumis aux covenants suivants :

- le rapport entre le LTM Ebitda (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) et le montant des intérêts financiers cash nets doit être supérieur à 1,97 au 31 décembre 2012 (ce ratio minimum augmente jusqu'à 2,11 en 2015). Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;
- le rapport entre la dette nette consolidée (hors prêt d'actionnaires) et le LTM Ebitda (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) doit être inférieur à 8,10 au 31 décembre 2012 (ce ratio maximum diminue jusqu'à 6,69 en 2015) ;
- le rapport entre le cash flow après Capex et dividendes (augmenté de la trésorerie disponible dans la limite de 35 millions d'euros) et le montant du service de la dette (intérêts cash de la dette augmentés des échéances de remboursement) doit être supérieur à 1. Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;

- les dépenses de Capex annuelles ne doivent pas excéder 4,5 % du chiffre d'affaires consolidé pour les exercices 2012 à 2016 (augmentées des reports de Capex éventuels).

Ces covenants financiers sont testés trimestriellement et sont respectés au 31 décembre 2012.

La documentation relative aux dettes de Materis prévoit les restrictions habituelles pour ce type de crédit. Certaines opérations telles que fusions, sorties d'intégration fiscale, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires, sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des banques prêteuses.

3. Dettes bancaires de Stahl

Ces dettes sont sans recours sur Wendel.

Au 31 décembre 2012, le nominal de la dette bancaire brute de Stahl se monte à 193,8 millions d'euros (y compris intérêts courus, et hors frais d'émission et prêts d'actionnaires, voir le détail des échéances en note 16 « Dettes financières ») et la trésorerie se monte à 33,7 millions d'euros.

Le groupe Stahl est soumis aux covenants suivants :

- le rapport entre la dette nette consolidée (hors prêt d'actionnaires) et le LTM Ebitda (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) doit être inférieur ou égal à 6,05 au 31 décembre 2012 (ce ratio maximum diminue jusqu'à 5,00 le 30 septembre 2014), le test est trimestriel ;
- le rapport entre le LTM Ebitda et le montant des intérêts financiers nets payés doit être supérieur ou égal à 2,90 au 31 décembre 2012 (ce ratio minimum augmente jusqu'à 3,05 le 30 septembre 2014). Ce ratio est calculé sur douze mois glissants, le test est trimestriel ;
- le rapport entre (i) le cash flow après Capex et dividendes, et (ii) le montant du service de la dette (intérêts de la dette augmentés des remboursements) doit être supérieur ou égal à 1,40 jusqu'au 31 décembre 2014. Ce ratio est calculé sur douze mois glissants, le test est semestriel.

Par ailleurs, les dépenses de Capex de l'année 2012 ne doivent pas excéder 12 millions d'euros (cette limite augmente jusqu'à 14 millions d'euros en 2014), le test est annuel.

Les covenants sont respectés au 31 décembre 2012.

La documentation relative aux dettes de Stahl prévoit les restrictions habituelles pour ce type de crédit. Certaines opérations telles que fusions, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires, sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des banques prêteuses.

4. Dettes bancaires de Parcours

Ces dettes sont sans recours sur Wendel.

L'endettement bancaire brut de Parcours se monte à 409 millions d'euros au 31 décembre 2012. Il est constitué essentiellement de lignes de crédit destinées à financer les véhicules mis en location. Il est réparti sur environ 25 établissements financiers, aucun d'entre eux ne représentant plus de 25 % de l'encours global. Chaque année le groupe Parcours négocie avec chacun de ses partenaires bancaires une autorisation annuelle sur laquelle il peut tirer pour financer les véhicules achetés dans le cadre de nouveaux contrats de location. Les tirages se font à l'achat des véhicules et le remboursement se fait linéairement sur 36 mois. Certaines lignes sont garanties totalement ou partiellement par les véhicules financés et/ou par les loyers. En outre, une partie de l'endettement est soumise au respect de ratios financiers calculés annuellement (Dettes financières nettes/Fonds propres, Dettes financières/Ebitda, Dettes financières/Capacité d'autofinancement, Dettes financières/Immobilisations, Frais financiers nets/Ebitda). Au 31 décembre 2012, ces ratios financiers sont respectés.

5. Dettes bancaires de Mecatherm

Ces dettes sont sans recours sur Wendel.

Au 31 décembre 2012, le nominal de la dette financière brute de Mecatherm se monte à 74,4 millions d'euros (y compris intérêts courus, escompte sans recours et 5 millions de lignes de liquidité accordée par Wendel, et hors frais d'émission, voir le détail des échéances en note 16 « Dettes financières ») et la trésorerie se monte à 9,7 millions d'euros.

Compte tenu d'un contexte économique particulièrement volatil, Mecatherm et ses prêteurs bancaires se sont accordés pour suspendre les tests de ratios de covenants financiers pendant 18 mois, à compter du 30 juin 2012. Dans le cadre de cet accord, Wendel a mis en place une ligne de liquidité de 5 millions d'euros disponible jusqu'au 31 mars 2014 afin de permettre le financement des besoins généraux de Mecatherm et a accordé une garantie à première demande aux banques d'un montant de 15 millions d'euros destinée à assurer le service de la dette bancaire de Mecatherm jusqu'au 31 décembre 2013. Sous certaines conditions, la durée de la garantie peut être étendue.

Note 5-3 Gestion du risque de taux d'intérêt

Chaque filiale gère son exposition au risque de taux d'intérêt en tenant compte des contraintes imposées par ses contrats de financement. La position globale du Groupe est suivie au niveau de Wendel. Des simulations de sensibilité de la charge financière à l'évolution des taux d'intérêt sont analysées régulièrement et à chaque événement susceptible d'avoir un impact sur l'exposition aux taux d'intérêt. Sur la base de ces travaux, Wendel et ses filiales peuvent décider de la mise en place de *swaps*, caps, tunnel ou de tout autre instrument dérivé à usage de couverture.

Au 31 décembre 2012, l'exposition du groupe Wendel (Wendel, les holdings et les filiales opérationnelles consolidées par intégration globale) aux taux d'intérêt reste limitée.

En milliards d'euros	Taux fixe	Taux capé	Taux variable
Dette brute	4,2		3,8
Trésorerie et actifs financiers de placement*	- 0,3		- 0,9
Impacts des instruments dérivés	0,9	0,9	- 1,8
EXPOSITION AUX TAUX D'INTÉRÊT	4,9	0,9	1,2
	70 %	13 %	17 %

* Hors placements financiers non sensibles aux taux d'intérêt pour 0,1.

Le notionnel des instruments dérivés est pondéré par la durée durant laquelle ils couvrent le risque de taux sur les 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2011, l'exposition du groupe Wendel (Wendel, les holdings et les filiales opérationnelles consolidées par intégration globale, à l'exception de Deutsch classée en activité destinée à être cédée) aux taux d'intérêt était également limitée.

En milliards d'euros	Taux fixe	Taux capé	Taux variable
Dette brute	3,4		5,2
Trésorerie et actifs financiers de placement*	- 0,2		- 0,9
Impacts des instruments dérivés	1,8	1,7	- 3,4
EXPOSITION AUX TAUX D'INTÉRÊT	4,9	1,7	0,8
	67 %	22 %	11 %

* Hors placements financiers non sensibles aux taux d'intérêt pour 0,1.

Le notionnel des instruments dérivés est pondéré par la durée durant laquelle ils couvrent le risque de taux sur les 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2011.

Les instruments dérivés couvrant le risque de taux sont décrits en note 13.

Une variation de + 100 points de base des taux d'intérêt sur lesquels est indexée l'exposition aux taux d'intérêt du Groupe consolidé aurait un impact de l'ordre de -17 millions d'euros (- 21 millions d'euros au 31 décembre 2011) sur le résultat financier avant impôt des douze mois suivant le 31 décembre 2012 (hypothèses : endettement financier net au 31 décembre 2012, taux d'intérêt relevés à cette date et prise en compte des échéances des instruments dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt). Étant donné le niveau historiquement bas de la courbe des taux, la sensibilité du résultat financier avant impôt n'est donnée qu'en cas de hausse des taux d'intérêts.

Note 5-4 Gestion du risque de crédit

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit clients, et les créances pour lesquelles il existe un risque d'irrécouvrabilité font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit sur les créances clients compte tenu de la diversification géographique et sectorielle du Groupe.

La trésorerie et les placements financiers de Wendel et de ses holdings sont essentiellement placés auprès d'institutions financières de premier rang. En cas de placements financiers sur des supports tels que des fonds d'institutions financières ou des fonds actions, obligataires ou diversifiés, une analyse est menée notamment sur le risque de contrepartie. Le suivi de la trésorerie et des placements financiers à court terme permet de mesurer régulièrement l'exposition de Wendel à chacune des contreparties. Néanmoins, compte tenu du montant important de la trésorerie et des placements financiers à court terme au 31 décembre 2012 (voir note 5-2 « Gestion du risque de liquidité »), des montants importants peuvent être placés auprès d'une même institution financière.

Les instruments dérivés sont conclus avec des établissements financiers de premier rang.

Note 5-5 Gestion du risque de change

Note 5-5.1 Wendel

Au 31 décembre 2012, Wendel détient 102 millions d'euros de placements financiers libellés en dollars américains. Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, ainsi une baisse de 5 % de la valeur du dollar américain par rapport à l'euro aurait un impact de l'ordre de - 5 millions d'euros dans le compte de résultat.

En outre, certaines sociétés contrôlées par Wendel exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leur résultat dans des monnaies autres que l'euro.

Note 5-5.2 Bureau Veritas

En raison du caractère international de ses activités, Bureau Veritas est exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

En 2012, plus de la moitié du chiffre d'affaires de Bureau Veritas était réalisée dans des devises autres que l'euro dont 15 % en dollars américains, 7 % en dollars australiens, 5 % en yuans chinois, 5 % en réal brésiliens et 4 % en dollars de Hong Kong. Prises individuellement, les autres devises ne représentent pas plus de 5 % du chiffre d'affaires de Bureau Veritas. Cette évolution est notamment liée au fort développement des activités en dehors de la zone euro, en Asie et notamment en dollars américains aux États-Unis ou à des devises qui lui sont liées. De manière générale cependant, des couvertures naturelles sont en place du fait de la correspondance des coûts et des produits dans la plupart des pays où Bureau Veritas opère car les prestations de service sont fournies localement. En conséquence, Bureau Veritas est relativement peu exposé au risque de change lié à des transactions dans des monnaies différentes.

Ainsi, une variation de 1 % de l'euro contre le dollar américain aurait eu un impact de 0,18 % sur le résultat d'exploitation 2012 de Bureau Veritas, une variation de 1 % de l'euro contre le dollar australien aurait eu un impact de 0,05 %, une variation de 1 % de l'euro contre le yuan chinois aurait eu un impact de 0,09 %, une variation de 1 % de l'euro contre le réal brésilien aurait eu un impact de 0,03 % et une variation de 1 % de l'euro contre le dollar de Hong Kong aurait eu un impact de 0,06 %.

En outre, le financement de ce groupe est multidevises et permet d'emprunter dans les devises locales. Bureau Veritas, s'il le juge nécessaire, pourrait ainsi assurer la couverture de certains engagements en alignant les coûts de financement sur les produits d'exploitation dans les devises concernées.

L'emprunt privé américain USPP avec des tranches en Livre Sterling et dollar américain est converti partiellement en euros de façon synthétique (voir la note 13-3.D sur les « Instruments dérivés »). De même, une partie de la dette en dollar américain de la tranche amortissable du crédit syndiqué a été convertie en euros de façon synthétique.

Enfin, l'impact sur le résultat avant impôt d'une variation de +/- 1 % du dollar américain sur les actifs et passifs financiers libellés en dollar américain et détenus par des entités ayant une monnaie de fonctionnement différente du dollar américain est de +/- 1,1 million d'euros.

Note 5-5.3 Stahl

En 2012, 58 % du chiffre d'affaires de Stahl était réalisé dans des devises autres que l'euro dont 15 % en dollars américains, 16 % en

dollars singapouriens, 6 % en réal brésiliens et 6 % en roupies indiennes. Une variation de +/- 5 % du dollar américain, ou des monnaies qui lui sont corrélées, contre l'euro aurait eu un impact de +/- 1,5 % sur le résultat opérationnel courant 2012 avant dépréciation et amortissement (hors écritures liées à l'allocation des écarts d'acquisition et frais non récurrents) de Stahl, soit un impact de moins de 1 million d'euros. Par ailleurs, Stahl a une dette financière de l'ordre de 152 millions d'euros qui est libellée en dollars américains et qui est portée par une société dont la monnaie de fonctionnement est l'euro. Ainsi, en cas de variation de la valeur du dollar américain face à l'euro de +/- 5 %, un impact de change d'environ +/- 8 millions d'euros serait constaté en résultat financier.

Note 5-5.4 Materis

L'impact du dollar américain sur le résultat opérationnel de Materis est limité, il est lié à la présence du groupe Materis aux États-Unis et aux achats de certaines matières premières. Pour 2012, une variation de +/- 5 % de la valeur du dollar américain aurait eu une incidence non significative sur le résultat opérationnel courant.

Note 5-6 Gestion du risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de variation des prix des matières premières.

Chez Materis, les achats de matières premières représentent environ 914 millions d'euros pour l'exercice 2012. Une augmentation de 10 % du prix de l'ensemble des matières premières que Materis utilise aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 91 millions d'euros sur une base annuelle. Materis estime néanmoins que, si les circonstances le permettent, une augmentation des prix de vente de ses produits à court terme peut compenser globalement l'effet de telles augmentations. Materis travaille constamment à optimiser ses achats en qualifiant de nouveaux fournisseurs, et en ayant recours à des reformulations dans l'élaboration de ses produits. En complément, Materis peut recourir à des couvertures optionnelles spécifiques de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours de certaines matières premières, notamment l'alumine. Materis n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2012.

Pour l'exercice 2012, les achats de matières premières de Stahl représentent environ 204 millions d'euros. Une augmentation de 10 % du prix de l'ensemble des matières premières que Stahl utilise aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 20 millions d'euros sur une base annuelle. Cette filiale estime que, si les circonstances le permettent, elle pourrait augmenter les prix de vente de ses produits à court terme afin de compenser globalement l'effet de telles augmentations. Stahl n'a pas conclu de contrats de couverture liés à l'évolution du cours des matières premières au cours de l'exercice 2012.

5.8 Notes sur le bilan

NOTE 6 Écarts d'acquisition

En millions d'euros	31.12.2012		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Bureau Veritas	2 017,2	57,9	1 959,3
Materis	1 095,8	328,3	767,5
Stahl	24,1	-	24,1
Oranje-Nassau développement	138,1	-	138,1
TOTAL	3 275,2	386,2	2 889,1

En millions d'euros	31.12.2011		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Bureau Veritas	1 884,1	32,5	1 851,6
Materis	1 071,6	297,6	774,0
Stahl	24,1	-	24,1
Oranje-Nassau développement	138,1	-	138,1
TOTAL	3 117,9	330,1	2 787,8

Les principales variations de l'exercice sont les suivantes :

En millions d'euros	2012	2011
Montant net en début d'exercice	2 787,8	2 961,8
Regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	180,9	216,4
Conséquences des variations des écarts de conversion et autres	- 22,4	- 304,0
Dépréciations de l'exercice ⁽²⁾	- 57,3	- 86,4
MONTANT NET EN FIN D'EXERCICE	2 889,1	2 787,8

(1) En 2012, ce poste inclut notamment les acquisitions réalisées par Bureau Veritas pour 168,1 millions d'euros et celles de Materis pour 28,7 millions d'euros.

(2) En 2012, il s'agit des dépréciations constatées par Bureau Veritas pour - 25,3 millions d'euros, ainsi que celles constatées par Materis pour - 31,9 millions d'euros sur leurs propres UGT.

Note 6-1 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément aux normes comptables, les écarts d'acquisition de chaque UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît et au moins une fois par an au 31 décembre 2012 (voir les Principes comptables).

Les tests décrits ci-dessous sont fondés sur l'appréciation de Wendel des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêt des comptes relatives à des situations existantes fin décembre 2012. Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler

significativement différents des prévisions établies dans le cadre de ces tests. Il est dès lors possible que les valeurs d'utilité considérées soient ultérieurement différentes de celles déterminées à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre à la clôture de décembre 2012.

Note 6-1.1 Test de dépréciation sur l'écart d'acquisition de Bureau Veritas (société cotée)

La valeur comptable des titres Bureau Veritas (20,1 €/action, soit 1 134 millions d'euros pour les titres détenus) à fin 2012 reste très inférieure à la juste valeur (cours de Bourse de clôture : 84,65 €/action, soit 4 765 millions pour les titres détenus). Le recours à la valeur d'utilité

pour réaliser le test n'est donc pas nécessaire et aucune dépréciation n'est à constater.

Les tests de dépréciation réalisés par Bureau Veritas sur ses propres UGT ont conduit à une dépréciation de 25,3 millions d'euros sur les activités « Construction » et « Inspection et Vérification en Service » en Espagne. En outre, Bureau Veritas a constaté des pertes sur les cessions d'activités en cours au Brésil et en Espagne (35,2 millions d'euros). Ces dépréciations ont été maintenues dans les comptes de Wendel.

Note 6-1.2 Test de dépréciation sur les écarts d'acquisition des filiales non cotées : Materis, Stahl, Parcours et Mecatherm

Materis, Stahl, Parcours et Mecatherm constituant chacune une UGT dans les comptes consolidés de Wendel, un test conforme à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » a été réalisé sur ces participations. Les valeurs d'utilité déterminées par Wendel pour ces tests sont basées sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Les plans d'affaires utilisés ont été préparés par Wendel sur la base des plans d'affaires établis par les participations et des dernières informations disponibles sur les marchés sous-jacents. Pour chacune des filiales, la valeur ainsi calculée de la part de Wendel dans le capital (y compris les prêts d'actionnaires accordés le cas échéant) est comparée à la valeur comptable (quote-part de situation nette augmentée le cas échéant des prêts d'actionnaires éliminés en consolidation).

1. Materis

Bien que la valeur comptable des actifs détenus par le Groupe dans la participation Materis soit négative, un test de dépréciation a été effectué.

Le taux d'actualisation retenu pour Materis dans le calcul des flux de trésorerie futurs actualisés est de 8,3 % (même taux qu'en 2011) et le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2,25 % (même taux qu'en 2011). Le plan d'affaires retenu porte sur une période de 5 ans. La valeur d'utilité de Materis ainsi calculée par Wendel est supérieure à la valeur comptable de Materis au 31 décembre 2012, et aucune dépréciation complémentaire n'est à constater. En outre une analyse de sensibilité du test réalisé par Wendel sur le taux d'actualisation et sur l'hypothèse de croissance à long terme montre qu'il n'y aurait pas de dépréciation à constater en cas de variation de, respectivement, + 0,5 % et - 0,5 % de ces paramètres. Pour qu'une dépréciation soit constatée au niveau de Wendel, un taux d'actualisation supérieur à 8,8 % serait nécessaire ; par ailleurs le seuil de croissance à long terme en deçà duquel une dépréciation serait constatée est de l'ordre de 1,5 %. Enfin, en cas de réduction de 1 point de pourcentage de la marge normative prise en compte dans les flux postérieurs au plan d'affaires à 5 ans, aucune dépréciation ne devrait être constatée.

Par ailleurs, un test de dépréciation a été réalisé par Materis sur ses propres UGT au 31 décembre 2012. La valeur d'utilité a été déterminée conformément à IAS 36 pour chacune des UGT et a été comparée à leur valeur comptable. Les plans d'affaires utilisés ont été déterminés par Materis sur la base des dernières informations disponibles pour chacun des marchés sous-jacents à ses UGT. Le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est compris entre 2 % et 3 % selon les pays et les activités. Le taux d'actualisation utilisé est de 9,8 % en moyenne (compris entre 5,7 % et 21 % selon les pays et les activités). Le total des dépréciations comptabilisées en 2012

par Materis sur ses écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles suite à ce test est de 85,8 millions d'euros essentiellement sur des UGT d'Europe du sud. Ces dépréciations ont été maintenues dans les comptes de Wendel.

2. Stahl

Le taux d'actualisation retenu pour Stahl est de 10,5 % (10,4 % en 2011) et le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2,0 % (même taux qu'en 2011). Le plan d'affaires retenu porte sur une période de 5 ans. La valeur d'utilité de Stahl ainsi calculée par Wendel est supérieure à la valeur comptable de Stahl au 31 décembre 2012, et aucune dépréciation n'est à constater. En outre une analyse de sensibilité du test réalisé par Wendel sur le taux d'actualisation et sur l'hypothèse de croissance à long terme montre qu'il n'y aurait pas de dépréciation à constater en cas de variation de, respectivement, + 0,5 % et - 0,5 % de ces paramètres. Pour qu'une dépréciation soit constatée, il faudrait une variation importante du taux de croissance à long terme (croissance négative) ou du taux d'actualisation (taux de l'ordre 20 %). En outre, en cas de réduction de 1 point de pourcentage de la marge normative prise en compte dans les flux postérieurs au plan d'affaires à 5 ans, aucune dépréciation ne devrait être constatée. Par ailleurs, aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de Stahl.

3. Parcours

Le taux d'actualisation retenu pour Parcours est de 9,5 % (9,7 % en 2011) et le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2 %. Le plan d'affaires retenu porte sur une période de 5 ans. La valeur d'utilité de Parcours ainsi calculée par Wendel est supérieure à la valeur comptable de Parcours au 31 décembre 2012, et aucune dépréciation n'est à constater. En outre une analyse de sensibilité du test réalisé par Wendel sur le taux d'actualisation et sur l'hypothèse de croissance à long terme montre qu'il n'y aurait pas de dépréciation à constater en cas de variation de, respectivement, + 0,5 % et - 0,5 % de ces paramètres. Pour qu'une dépréciation soit constatée, il faudrait une variation importante du taux de croissance à long terme (croissance négative) ou du taux d'actualisation (taux de l'ordre de 12 %). Par ailleurs, aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de Parcours.

4. Mecatherm

Le taux d'actualisation retenu pour Mecatherm est de 9 % (même taux qu'en 2011) et le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2 % (même taux qu'en 2011). Le plan d'affaires retenu porte sur une période de 5 ans. La valeur d'utilité de Mecatherm ainsi calculée par Wendel est supérieure à la valeur comptable de Mecatherm au 31 décembre 2012, et aucune dépréciation n'est à constater. En outre une analyse de sensibilité du test réalisé par Wendel sur le taux d'actualisation et sur l'hypothèse de croissance à long terme montre qu'il n'y aurait pas de dépréciation à constater en cas de variation de, respectivement, + 0,5 % et - 0,5 % de ces paramètres. Pour qu'une dépréciation soit constatée, il faudrait une baisse très importante du taux de croissance à long terme (croissance négative), ou un taux d'actualisation supérieur à 11 %. En outre, en cas de réduction de 1 point de pourcentage de la marge normative prise en compte dans les flux postérieurs au plan d'affaires à 5 ans, aucune dépréciation ne devrait être constatée. Par ailleurs, aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de Mecatherm.

NOTE 7 Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	31.12.2012		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Amortissables			
Générées en interne	24,4	6,2	18,1
Acquises			
Concessions, brevets, licences	101,9	35,2	66,7
Relations clientèles	1 208,4	704,0	504,3
Logiciels	121,0	83,4	37,5
Autres immobilisations incorporelles	45,0	17,6	27,4
	1 476,3	840,3	636,0
À durée de vie indéfinie			
Acquises			
Marques	849,8	44,7	805,1
	849,8	44,7	805,1
TOTAL	2 350,4	891,2	1 459,3

En millions d'euros	31.12.2011		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Amortissables			
Générées en interne	23,3	5,7	17,7
Acquises			
Concessions, brevets, licences	94,2	27,1	67,0
Relations clientèles	1 113,7	601,8	511,9
Logiciels	124,3	84,4	39,9
Autres immobilisations incorporelles	25,2	15,0	10,2
	1 357,3	728,3	629,1
À durée de vie indéfinie			
Acquises			
Marques	851,7	9,1	842,6
	851,7	9,1	842,6
TOTAL	2 232,4	743,0	1 489,4

Les principales variations de l'exercice et détail par société sont :

En millions d'euros	2012	2011
Montant en début d'exercice	1 489,4	1 622,6
Acquisitions	9,6	18,1
Immobilisations générées en interne	4,4	0,8
Variations dues aux « Activités destinées à être cédées »	-	- 192,3
Conséquences des regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	121,0	112,8
Conséquences des écarts de conversion et autres	0,7	- 4,9
Amortissements et pertes de valeurs de l'exercice ⁽²⁾	- 165,8	- 67,7
MONTANT EN FIN D'EXERCICE	1 459,3	1 489,4
<i>dont</i>		
<i>Bureau Veritas</i>	608,9	569,5
<i>Materis</i>	696,3	757,8
<i>Stahl</i>	69,1	74,2
<i>Oranje-Nassau Développement</i>	84,8	87,6
<i>Wendel et sociétés holdings</i>	0,2	0,2
<i>Total</i>	1 459,3	1 489,4

(1) En 2012, les conséquences des regroupements d'entreprise intègrent principalement les effets liés aux acquisitions réalisées par Bureau Veritas pour 114,3 millions d'euros.

(2) En 2012, Materis a notamment reconnu une dépréciation de 53,9 millions d'euros sur les marques et relations clientèles.

NOTE 8 Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31.12.2012		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Terrains	97,7	5,7	92,0
Constructions	365,2	186,0	179,2
Installations techniques, matériel et outillage	1 847,7	891,0	956,7
Autres immobilisations corporelles	659,6	405,4	254,2
Immobilisations en cours	73,9	-	73,9
TOTAL	3 044,1	1 488,1	1 556,0

En millions d'euros	31.12.2011		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Terrains	88,2	5,5	82,8
Constructions	356,1	179,5	176,6
Installations techniques, matériel et outillage	1 711,8	815,0	896,8
Autres immobilisations corporelles	591,6	374,4	217,2
Immobilisations en cours	61,6	-	61,6
TOTAL	2 809,3	1 374,4	1 434,9

Les principales variations de l'exercice et détail par société sont :

En millions d'euros	2012	2011
Montant en début d'exercice	1 434,9	988,4
Acquisitions ⁽¹⁾	458,6	371,6
Cessions	- 10,5	- 11,0
Variations dues aux « Activités destinée à être cédées »	-	- 84,7
Conséquences des regroupements d'entreprises ⁽²⁾	62,1	465,6
Parcours : reclassement en stock des véhicules d'occasion (net) ⁽³⁾	- 89,0	- 57,8
Conséquences des écarts de conversion	- 15,1	- 6,4
Amortissements et provisions de l'exercice	- 285,0	- 230,8
MONTANT EN FIN D'EXERCICE	1 556,0	1 434,9
<i>dont</i>		
Bureau Veritas	379,4	319,6
Materis	564,7	530,0
Stahl	91,4	93,9
Oranje-Nassau Développement	513,2	484,0
Wendel et sociétés holdings	7,3	7,5
Total	1 556,0	1 434,9

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2012 provient principalement :

- (1) En 2012, principalement chez Oranje-Nassau Développement (acquisitions de véhicules par le groupe Parcours pour 238,9 millions d'euros) ; chez Bureau Veritas pour 136,3 millions d'euros et chez Materis pour 73,7 millions d'euros.
- (2) Les conséquences des regroupements d'entreprise intègrent principalement les effets liés aux acquisitions réalisées par Materis pour 43,2 millions d'euros.
- (3) La flotte de véhicules de Parcours en cours de location est inscrite en immobilisations corporelles. Les véhicules d'occasion restitués par les clients de Parcours en fin de contrat sont présentés sur la ligne « Stock » au bilan avant d'être cédés.

NOTE 9 Titres mis en équivalence

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Saint-Gobain	4 228,4	4 788,7
Legrand	145,3	141,7
exceet	53,8	57,5
Participations de Bureau Veritas	0,7	0,7
Participations de Materis	3,8	3,4
Participations de Stahl	2,1	2,1
TOTAL	4 434,1	4 994,1

La variation des titres mis en équivalence s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	2012
Montant en début d'exercice	4 994,1
Part du résultat de la période	
Saint-Gobain	50,5
Legrand	28,7
exceet	- 3,3
Autres	0,7
Dividendes de l'exercice	- 126,0
Conséquences des variations des écarts de conversion	- 9,8
Versement d'une partie du dividende Wendel en titres Legrand ⁽¹⁾	- 8,9
Dépréciations d'actifs ⁽²⁾	- 414,0
Impacts de dilution sur la participation Saint-Gobain	- 6,8
Autres	- 71,2
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2012	4 434,1

(1) Voir note 2 « Variations de périmètre ».

(2) Dépréciation d'actifs sur Saint-Gobain.

Note 9-1 Complément d'information sur Saint-Gobain

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Valeurs comptables à 100 %		
Total des actifs (Saint-Gobain) ⁽³⁾	47 523	46 234
Impact de la réévaluation des actifs et passifs acquis	4 052	4 522
Goodwill résiduel (hors goodwill dans les comptes Saint-Gobain) ⁽¹⁾	3 293	5 720
Intérêts minoritaires	412	403
Total des dettes ⁽³⁾	29 672	28 016

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires ^{(2) (3)}	43 198	42 116
Résultat d'exploitation ⁽³⁾	2 881	3 441
Résultat opérationnel ⁽³⁾	1 984	2 646
Résultat net courant part du groupe ⁽³⁾	1 126	1 736
Résultat net part du groupe ⁽³⁾	766	1 284
Impact de la réévaluation des actifs et passifs acquis	- 470	- 475

(1) Valeur du goodwill résiduel post-dépréciation, voir note 9-4.2 « Test de dépréciation sur les titres Saint-Gobain mis en équivalence ».

(2) La croissance s'établit en 2012 à 2,6 % dont - 1,9 % de croissance organique.

(3) Dans les comptes de Saint-Gobain, à 100 %.

Note 9-2. Complément d'information sur Legrand

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Valeurs comptables à 100 %		
Total des actifs (Legrand) ⁽³⁾	6 731,5	6 655,5
Ajustement de <i>Goodwill</i> (Wendel)	- 525,9	- 526,6
Intérêts minoritaires ⁽³⁾	5,5	3,4
Total des dettes ⁽³⁾	3 540,9	3 706,3

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾⁽³⁾	4 466,7	4 250,1
Résultat opérationnel ajusté ⁽²⁾⁽³⁾	874,4	856,7
Résultat opérationnel ⁽³⁾	848,0	812,3
Résultat net part du groupe ⁽³⁾	505,6	478,6

(1) La croissance s'établit en 2012 à 5,1 % dont - 1,4 % de croissance organique.

(2) Résultat opérationnel retraité des écritures comptables liées à l'acquisition de Legrand France en 2002 et des dépréciations de goodwill (0 en 2012 et - 15,9 en 2011).

(3) Dans les comptes de Legrand, à 100 %.

Note 9-3 Complément d'information sur exceet

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Valeurs comptables à 100 %		
Total des actifs (exceet) ⁽²⁾	179,1	171,2
Ajustement de <i>Goodwill</i> (Wendel)	100,2	111,7
Intérêts minoritaires	-	-
Total des dettes ⁽²⁾	90,2	85,6

En millions d'euros	2012	2011 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires ⁽²⁾	188,8	170,5
Ebitda ⁽²⁾	16,8	24,5
Résultat net part du groupe ⁽²⁾	3,4	14,9
Impact de la réévaluation des actifs et passifs acquis	- 12,9	- 9,4

(1) Les données relatives à l'exercice 2011 sont fournies à titre de comparatif. exceet est consolidée à compter du 1^{er} août 2011.

(2) Dans les comptes d'exceet, à 100 %.

Le taux de détention d'Oranje-Nassau Développement (100 % Wendel) dans exceet Group SE est soumis à l'effet potentiellement dilutif d'instruments financiers émis par exceet.

Au-delà des 20 073 695 actions cotées en circulation (net de l'autodétention) dont le groupe Wendel en détient 5 708 427, les instruments financiers suivants ont été émis par exceet :

- 20 000 000 warrants cotés donnant accès au capital d'exceet dans les conditions suivantes :
 - 2 warrants pour une action exceet ;
 - un prix d'exercice de 12 euros/action ; et

- un exercice *cash-less* : il ne donne pas lieu à paiement du prix d'exercice en espèces mais il donne droit, en contrepartie de l'abandon d'un nombre de warrants, à recevoir des actions exceet pour une valeur égale à la valeur intrinsèque de ces warrants.

À terme le nombre maximum d'actions exceet à émettre est ainsi de l'ordre de 2,94 millions. Le groupe Wendel détient 6,75 % de ces warrants ; ils sont comptabilisés en actifs financiers à la juste valeur ;

- 5 210 526 actions de promoteurs non cotées, dont 1 000 000 seront converties en actions cotées si le cours atteint 12 euros/action, 2 105 263 seront converties en actions cotées si le cours atteint 14 euros/action, et 2 105 263 seront converties en actions cotées si le cours atteint 16 euros/action. Elles ne donnent pas droit au

dividende ou dans l'actif net d'except si elles ne sont pas converties. Ces actions sont détenues par les promoteurs du projet Helikos, et le groupe Wendel en détient à ce titre 75,8 %. Ces instruments sont considérés comptablement comme des instruments de capitaux propres et sont donc comptabilisés dans les comptes de Wendel dans la valeur des titres mis en équivalence d'except ; et

- 9 000 000 actions « *earn-out* » non cotées pouvant être converties en actions cotées par tiers si le cours de Bourse atteint les seuils de 12 euros, 13 euros et 15 euros/action. Ces actions « *earn-out* » ne donnent pas droit au dividende ou dans l'actif net d'except si elles ne sont pas converties. Elles sont détenues par Ventizz, l'autre actionnaire de référence du groupe except.

Tous ces instruments ont une échéance en juillet 2016.

Note 9-4. Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

Les tests décrits ci-dessous sont fondés sur l'appréciation de Wendel des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêt des comptes relatives à des situations existantes fin 2012. Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler significativement différents des prévisions établies dans le cadre de ces tests. Il est dès lors possible que les valeurs d'utilité considérées soient ultérieurement différentes de celles déterminées à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre à la clôture de fin 2012.

Note 9-4.1 Test de dépréciation sur les titres Legrand mis en équivalence

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur Legrand, sa valeur comptable (10,1 €/action, soit une valeur de 145 millions d'euros pour les titres détenus) reste très inférieure à la juste valeur (cours de Bourse à la clôture : 31,9 €/action, soit 460 millions d'euros). Aucune dépréciation n'est à constater.

Note 9-4.2 Test de dépréciation sur les titres Saint-Gobain mis en équivalence

Un test de dépréciation a été effectué dans la mesure où la valeur comptable des titres Saint-Gobain mis en équivalence dans les comptes consolidés reste supérieure à la valeur boursière.

En application d'IAS 36, la valeur recouvrable a été déterminée en retenant la valeur la plus élevée entre la juste valeur qui est le cours de Bourse à la clôture (32,2 €/action, soit 2 893,8 millions d'euros pour les 89,8 millions de titres Saint-Gobain mis en équivalence), et la valeur d'utilité qui est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Cette valorisation des flux de trésorerie actualisés a été réalisée par Wendel. Le plan d'affaires sur 5 ans utilisé pour ce calcul a été élaboré par Wendel notamment à partir des notes d'études sectorielles établies par des instituts de prévisions de référence, d'analyses internes à Wendel et d'études conduites par Wendel. Les hypothèses d'activité qui sous-tendent ce plan sont établies par métier et par pays (évolution des marchés sous-jacents, effet prix...). La mise à jour du plan d'affaires pour le test 2012 tient compte de la cession de Verallia North America (valorisée au prix de vente dans la valeur d'utilité retenue) et des perspectives

2013 annoncée par Saint-Gobain. En outre, le groupe Saint-Gobain a annoncé que compte tenu de la dégradation de la conjoncture mondiale (notamment européenne) en 2012, et du fort degré d'incertitude qui pèse sur les perspectives macroéconomiques à court terme, les objectifs financiers qu'il s'était fixés en 2010 pour 2015 ne pourront probablement pas être atteints à cette date ; le plan d'affaires et le flux terminal ont donc également été ajustés en conséquence. Par ailleurs, aucun autre scénario de cession des activités de conditionnement, hors Verallia North America, n'est pris en compte, et conformément à IAS 36, le plan d'affaires n'intègre pas d'opération stratégique de croissance externe. Enfin, les hypothèses retenues pour le calcul des flux postérieurs au plan d'affaires (croissance de l'activité et rentabilité normative) sont fondées sur une analyse des performances historiques des activités de Saint-Gobain observées sur plus de 20 ans.

Le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est identique à celui utilisé au 31 décembre 2011 : 2 %. Le taux d'actualisation utilisé est également identique à celui utilisé au 31 décembre 2011 : 8 % ; il est notamment fondé sur les paramètres de marché (taux sans risque, prime de marché, beta des comparables) et sur la prise en compte du risque spécifique au plan d'affaires retenu.

Au 31 décembre 2012, la valeur d'utilité est de 47,1 €/action pour une valeur comptable brute de 51,7 €/action. En conséquence, une dépréciation de 414 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2012 en Résultat des sociétés mises en équivalence. L'écart entre la juste valeur (cours de Bourse) et la valeur d'utilité s'explique par l'horizon d'investissement de Wendel et par l'influence notable que Wendel a sur Saint-Gobain.

Une analyse de sensibilité montre qu'en cas de hausse du taux d'actualisation de + 0,5 %, une dépréciation complémentaire de - 496 millions d'euros devrait être constatée, et qu'en cas de diminution de - 0,5 % du taux de croissance à long terme, une dépréciation complémentaire de - 369 millions d'euros devrait être constatée. Pour que la valeur d'utilité soit égale à la valeur comptable brute, il faudrait que le taux d'actualisation retenu soit égal à 7,6 %, ou que le taux de croissance à long terme soit égal à 2,5 %. En outre, en cas de réduction de 1 point de pourcentage de la marge normative prise en compte dans les flux postérieurs au plan d'affaires à 5 ans, une dépréciation complémentaire de - 714 millions d'euros devrait être constatée. Enfin, il faut également souligner la sensibilité de l'ensemble du modèle aux hypothèses relatives au plan d'affaires de 5 ans.

Note 9-4.3 Test de dépréciation sur les titres except mis en équivalence

Un test de dépréciation a été effectué dans la mesure où la valeur comptable de ces titres mis en équivalence est supérieure à la valeur boursière.

En application d'IAS 36, la valeur recouvrable a été déterminée en retenant la valeur la plus élevée entre la juste valeur qui est le cours de Bourse à la clôture (22 millions d'euros pour les 5,7 millions de titres détenus), et la valeur d'utilité qui est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Cette valorisation des flux de trésorerie actualisés a été réalisée par Wendel. Le plan d'affaires retenu porte sur 8 ans et, conformément à IAS 36, ces hypothèses n'intègrent pas d'opération de croissance externe. Le taux de croissance à long terme appliqué aux flux

postérieurs au plan d'affaires est de 2 % (même taux qu'en 2011) et le taux d'actualisation est de 10 % (même taux qu'en 2011). L'impact des instruments dilutifs du capital d'exceet a été pris en compte.

La valeur d'utilité ainsi calculée est supérieure à la valeur comptable. En conséquence aucune dépréciation n'est à constater.

Une analyse de sensibilité montre qu'en cas de hausse du taux d'actualisation de + 0,5 %, en cas de diminution de - 0,5 % du taux de croissance à long terme ou en cas de réduction de 1 point de pourcentage de la marge normative prise en compte dans les flux postérieurs au plan d'affaires à 8 ans, aucune dépréciation ne serait comptabilisée. Pour qu'une dépréciation soit constatée il faudrait que le taux d'actualisation soit supérieur à 11,1 % ou que la croissance à long terme soit négative.

NOTE 10 Stocks

En millions d'euros	31.12.2012			31.12.2011
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Chez :				
Bureau Veritas	8,7	-	8,6	5,3
Materis	295,4	20,8	274,7	272,2
Stahl	51,8	3,9	47,9	44,3
Oranje-Nassau Développement	36,7	1,2	35,6	32,3
TOTAL	392,6	25,9	366,7	354,1

NOTE 11 Clients

En millions d'euros	31.12.2012			31.12.2011
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net
Chez :				
Bureau Veritas	1 017,6	76,8	940,7	878,5
Materis	377,2	43,0	334,2	338,5
Stahl	70,3	4,0	66,2	68,7
Oranje-Nassau Développement	76,1	4,6	71,5	62,5
Wendel et holdings	0,3	0,1	0,1	0,3
TOTAL	1 541,4	128,6	1 412,8	1 348,6

Les créances clients et comptes rattachés échus qui ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation représentent, pour les filiales les plus significatives :

- pour Bureau Veritas : un total de 423,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 359,0 au 31 décembre 2011, dont

respectivement 106,0 et 97,7 millions d'euros échus depuis plus de 3 mois ;

- pour Materis : un total de 97,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 94,0 au 31 décembre 2011, dont respectivement 26,8 et 25,6 millions d'euros échus depuis plus de 3 mois.

NOTE 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'euros	31.12.2012 Montant net	31.12.2011 Montant net
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie de Wendel et holdings mis en garantie classés en actifs non-courants ⁽¹⁾	3,4	146,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles de Wendel et holdings classés en actifs courants	486,1	437,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie de Wendel et holdings ⁽²⁾	489,5	584,1
Bureau Veritas	243,5	244,1
Materis	71,4	83,6
Stahl	33,7	20,3
Oranje-Nassau Développement	11,3	11,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales classés en actifs courants	359,8	359,2
TOTAL	849,3	943,3
<i>dont actifs non courants</i>	<i>3,4</i>	<i>146,6</i>
<i>dont actifs courants</i>	<i>845,9</i>	<i>796,7</i>

(1) Il s'agit de garanties en numéraire accordées aux banques dans le cadre des financements du groupe Eufor, voir les note 40 « Engagements hors bilan » et note 5 – 2 « Gestion du risque de liquidité ».

(2) A cette trésorerie s'ajoutent 340,5 millions d'euros de placements financiers à court terme au 31 décembre 2012 et 270,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 (voir la note 5 – 2.1 « Situation de liquidité de Wendel »), enregistrés en autres actifs financiers courant.

NOTE 13 Actifs et passifs financiers (hors dettes financières et hors créances et dettes d'exploitation)

Note 13-1 Actifs financiers

En millions d'euros	Mode de comptabilisation des variations	Niveau	31.12.2012	31.12.2011
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis de Wendel et holdings - A	Compte de résultat ⁽¹⁾	1	3,4	146,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles de Wendel et holdings	Compte de résultat ⁽¹⁾	1	486,1	437,4
Placements financiers à court terme de Wendel	Compte de résultat ⁽¹⁾	2	329,2	270,9
Actifs détenus jusqu'à échéance	Coût amorti	N/A	11,2	-
Trésorerie et Placements financiers à court terme de Wendel et holdings			829,9	855,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales	Compte de résultat ⁽¹⁾	1	359,8	359,2
Actifs disponibles à la vente	Capitaux propres ⁽²⁾	3	5,9	6,8
Actifs financiers en juste valeur par le compte de résultat - B	Compte de résultat ⁽¹⁾	1	81,2	74,6
Prêts - C	Coût amorti	N/A	20,3	2,2
Dépôts et cautionnements	Coût amorti	N/A	55,2	34,0
Instruments dérivés - D	Cpte de résultat ⁽¹⁾ / Cap propres ⁽²⁾	voir D	40,2	104,4
Autres			26,8	36,8
TOTAL			1 419,4	1 472,9
<i>dont actifs financiers non courants, comptes de trésorerie et équ. de trésorerie nantis</i>			<i>118,0</i>	<i>281,4</i>
<i>dont actifs financiers courants, Comptes de trésorerie et équ. de trésorerie</i>			<i>1 301,4</i>	<i>1 191,5</i>

(1) Variation de juste valeur comptabilisée par le compte de résultat.

(2) Variation de juste valeur comptabilisée par capitaux propres.

Note 13 - 2 Passifs financiers

En millions d'euros	Mode de comptabilisation des variations	Niveau	31.12.2012	31.12.2011
Instruments dérivés - D	Cpte de résultat ⁽¹⁾ / Cap propres ⁽²⁾	voir D	235,9	304,9
Autres (y compris puts de minoritaires) - E	N/A	N/A	119,6	99,4
TOTAL			355,5	404,3
<i>dont passifs financiers non courants</i>			<i>129,2</i>	<i>130,6</i>
<i>dont passifs financiers courants</i>			<i>226,4</i>	<i>273,7</i>

(1) Variation de juste valeur comptabilisée par le compte de résultat.

(2) Variation de juste valeur comptabilisée par capitaux propres.

Note 13-3 Détail des actifs et passifs financiers

A – Trésorerie et équivalents de trésorerie et Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis : Les comptes de trésorerie et les équivalents de trésorerie nantis sont présentés en actifs financiers non courants car ils ne sont pas immédiatement disponibles (voir note 12 « Trésorerie et équivalents de trésorerie »).

B – Ce poste intègre **1 910 000 titres Saint-Gobain** (0,4 % du capital) acquis sur le marché en août 2011 pour un montant de 63,1 millions d'euros. Cette opération a été réalisée afin de profiter du niveau du cours de Saint-Gobain généré par la chute des marchés financiers de l'été 2011. Conformément à l'objectif du Groupe de ne pas conserver ces titres à long terme et de les revendre lorsqu'une opportunité se

présentera, ces titres ne sont pas mis en équivalence comme les autres titres Saint-Gobain détenus par le Groupe, mais ils sont comptabilisés en actifs financiers courants valorisés à chaque clôture à la juste valeur (cours de Bourse). Ils sont donc valorisés à 61,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 56,7 millions d'euros à l'ouverture ; la variation de juste valeur est comptabilisée en résultat financier pour 4,9 millions d'euros.

C – Prêt : Ce poste inclut le prêt accordé à IHS en 2012 pour 19,2 millions d'euros (25 millions de dollars américains), dans le cadre des accords relatifs à la prise de participation prévue en 2013 (voir note 42 « Événements postérieurs à la clôture »). Ce prêt a été converti en capital début 2013.

D – Instruments dérivés :

En millions d'euros	Niveau	31.12.2012		31.12.2011	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<i>Puts</i> sur Saint-Gobain vendus ⁽¹⁾	2	-	182,4	-	194,3
Position de <i>puts</i> neutre économiquement à échéance mars 2012	2	-	-	41,9	41,9
Dérivés sur matières premières - couverture de flux de trésorerie	2	-	-	-	1,7
<i>Swaps</i> de taux d'intérêts - couverture des flux de trésorerie ⁽²⁾	2	20,6	13,9	43,4	30,7
<i>Swaps</i> de taux d'intérêts - non qualifiés de couverture ⁽²⁾	2	14,7	37,6	15,4	34,0
Autres dérivés - non qualifiés de couverture	2	4,9	2,0	3,7	2,3
TOTAL		40,2	235,9	104,4	304,9
<i>Dont :</i>					
Part non courante		37,1	83,2	61,9	95,5
Part courante		3,1	152,6	42,5	209,3

(1) Voir la description des *puts* dans la note ci-après.

(2) Voir la description des *swaps* dans la note ci-après.

E – Autres passifs financiers : Ce poste inclut 59,0 millions d'euros d'*earnouts* dans les filiales opérationnelles.

Note 13-4 *Puts* émis (options de vente) sur titres Saint-Gobain

Wendel a émis (vendu) en 2007 6,1 millions de *puts* Saint-Gobain dont la valeur représentée fin 2012 un passif de - 182,4 millions d'euros contre - 194,3 millions d'euros à l'ouverture. La variation de la valeur de ces *puts* est comptabilisée en résultat.

Leur valeur comptable est basée sur un modèle mathématique d'options qui tient compte des paramètres de marché à la date de clôture, notamment le cours, la volatilité et la liquidité des sous-jacents. Une variation de +/- 5 % du cours de Saint-Gobain aurait entraîné une variation de la valeur comptable de clôture d'environ +/- 9 millions d'euros comptabilisée en résultat.

Après un premier report de 12 mois de la maturité de ces *puts* réalisé en 2011, toutes les échéances ont été à nouveau repoussées de 12 mois durant l'été 2012. Les échéances sont à présent comprises entre septembre 2013 et mars 2014. Cette extension de maturité a été réalisée pour permettre à Wendel de bénéficier des perspectives de développement de Saint-Gobain qui devraient, selon Wendel, conduire à une progression de son cours de Bourse d'ici aux nouvelles échéances, permettant ainsi de réduire le passif dû au titre de ces *puts*.

Note 13-5 *Swaps* de taux d'intérêt et couvertures de change

La valeur des *swaps* est calculée par les contreparties, lesquelles se basent sur la courbe des taux d'intérêts de la date de clôture et actualisent les flux attendus au titre de ces contrats.

Nominal	Caractéristiques ⁽¹⁾	Qualification comptable	Départ ⁽¹⁾	Échéance ⁽¹⁾	31.12.2012	31.12.2011
<i>convention de signe : (+) actif, (-) passif</i>						
Couverture des obligations portées par Wendel						
100 M€	Paie 3,98 % contre 4,21 %		pré-clôture	05-2016	0,8	1,0
	3,40 % si < 1,70 %, paie Euribor 12 M + 0,93% entre 1,70 % et 2,60 %, et 3,53 % si > 2,60 %. Contre 3,49 %					
300 M€			pré-clôture	08-2017	0,8	2,1
					1,5	3,1
Couverture des dettes bancaires de Eufor ⁽²⁾						
200 M€	Paie 1,77 % contre Euribor	Couverture	pré-clôture	02-2014	- 3,5	
400 M€	Paie 1,06 % contre Euribor	Couverture	01-2014	01-2016	- 5,3	
800 M€	Paie 1,69 % contre Euribor		pré-clôture	12-2013	- 11,9	
400 M€	Paie 1,02 % contre Euribor		02-2014	02-2016	- 4,8	
					- 25,5	- 30,3
Couverture des dettes financières des filiales						
50 M€	Paie 3,47 % contre Euribor		pré-clôture	06-2013	- 0,8	
70 M€	Paie 4,64 % contre Euribor		pré-clôture	04-2013	- 1,0	
900 M€	Cap 0,77 % sur Euribor		10-2013	01-2015	0,8	
250 M€	Paie 1,82 % contre Euribor	Couverture	pré-clôture	04-2013	- 2,1	
95 M\$	Paie 2,73 % contre Libor		pré-clôture	12-2014	- 3,4	
42 M€	Paie 1,38 % contre Euribor		pré-clôture	01-2015	- 1,0	
Autres instruments dérivés					- 1,6	
					- 9,0	- 16,2
	Cross currency swaps ⁽³⁾	Couverture			17,7	39,6
	Cross currency swaps ⁽³⁾				- 0,9	- 2,0
TOTAL					- 16,2	- 5,8

(1) Les positions indiquées dans ce tableau correspondent à l'agrégation de plusieurs contrats similaires, les caractéristiques correspondent donc à des moyennes pondérées.

(2) Ces swaps permettent de couvrir le risque de fluctuation des taux d'intérêts payés au titre des dettes bancaires à taux variables. Dans le cadre de sa gestion du risque de taux d'intérêt, Wendel a profité d'un niveau des taux historiquement bas pour mettre en place des swaps pour un nominal de 800 millions d'euros qui allongent la maturité des couvertures du risque de fluctuation des taux sur les années 2014 et 2015. La valeur nette de l'ensemble des swaps est de - 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 30,3 millions d'euros fin 2011. La variation de valeur de l'ensemble des swaps qualifiés de couverture comptabilisée en capitaux propres est de + 3,7 millions d'euros sur l'exercice. La variation de la période constatée par le compte de résultat sur les éléments non qualifiés ou dont la couverture est partiellement efficace s'élève à + 1,1 million d'euros. Enfin, à la suite des remboursements de dettes bancaires effectués sur la période, certains swaps ont été déqualifiés et 8,2 millions d'euros de charges cumulées enregistrées en réserves de couverture ont alors été reclassés en résultat. Au total, les réserves de couverture ont été impactées de + 11,9 millions d'euros et le résultat a été impacté de - 7,1 millions d'euros.

(3) Bureau Veritas : le placement privé américain (voir la note 16 « Dettes financières ») en dollars américains et livres sterling, ainsi qu'une partie de la tranche amortissable en dollars américains de la dette bancaire, ont fait l'objet d'une couverture de change pour convertir ces dettes en euros. La variation de valeur de ces instruments est comptabilisée en capitaux propres et reprise en résultat sur la durée des emprunts.

NOTE 14 Capitaux propres

Note 14-1 Nombre de titres au capital

	Valeur nominale	Nombre de titres au capital	Actions autodétenues	Nombre d'actions en circulation
Au 31.12.2011	4 €	50 560 975	2 114 155	48 446 820
Au 31.12.2012	4 €	49 543 641	1 737 498	47 806 143

La variation de - 1 017 334 de titres composant le capital, s'explique par :

- les levées d'options de souscription pour 26 262 titres ;
- les souscriptions au plan d'épargne entreprise pour 35 417 titres ; et
- l'annulation de - 1 079 013 titres.

Note 14-2 Actions auto détenues

Le nombre d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 150 000 actions au 31 décembre 2012 (prix de revient unitaire : 75,26 €/action), soit le même nombre d'actions qu'à fin 2011.

Au 31 décembre 2012, Wendel détient hors du contrat de liquidité 1 587 498 actions propres (1 964 155 actions propres au 31 décembre

2011). Ces actions propres sont notamment affectées à la couverture des options d'achat, des actions gratuites et des actions de performance attribuées.

La variation nette de - 376 657 titres est liée à :

- l'acquisition de 985 338 titres au cours de l'exercice ;
- l'annulation de 1 079 013 titres ;
- le transfert de 237 887 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance ; et
- la vente de 45 095 actions dans le cadre de l'exercice de plan d'options d'achat.

Au total, l'autodétention représente 3,51 % du capital au 31 décembre 2012.

Note 14-3 Principaux éléments figurant dans l'état du résultat global

En millions d'euros	Actifs disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Impôts différés	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 31.12.2010	4,4	- 50,7	- 0,6	- 46,9	35,2	- 11,7
Variation de juste valeur de l'exercice	0,8	28,7	- 4,1	25,4	- 2,6	22,8
Montant repris en résultat	- 1,7	16,5	-	14,9	-	14,9
Autres	-	- 0,5	-	- 0,5	-	- 0,5
AU 31.12.2011	3,5	- 6,0	- 4,7	- 7,2	32,6	25,4
Variation de juste valeur de l'exercice	- 1,3	- 3,9	0,2	- 5,0	- 4,9	- 9,9
Montant repris en résultat	-	13,6	-	13,6	-	13,6
Autres	-	- 4,1	-	- 4,1	-	- 4,1
AU 31.12.2012	2,2	- 0,4	- 4,5	- 2,7	27,7	25,0

Note 14-4 Intérêts minoritaires

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Groupe Bureau Veritas	653,7	614,5
Groupe Deutsch	-	- 3,7
Groupe Materis	- 45,2	- 19,5
Groupe Stahl	- 0,3	- 0,5
Groupe Parcours	2,2	2,0
Groupe Mecatherm	3,0	3,0
Autres	4,5	8,2
TOTAL	617,9	604,0

NOTE 15 Provisions

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Provisions pour risques et charges	116,9	129,2
Avantages accordés aux salariés	192,8	152,9
TOTAL	309,8	282,1
<i>Dont non courant</i>	302,8	273,9
<i>Dont courant</i>	7,0	8,2

Note 15 - 1 Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2011	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Impact d'actualisation	Regroupement d'entreprises/ Cessions	Écarts de conversion, reclassements	31.12.2012
Bureau Veritas ⁽¹⁾								
Contentieux	55,5	6,0	- 5,4	- 6,9	0,9	1,4	- 0,9	50,6
Divers	25,6	13,0	- 15,0	- 3,9	-	-	0,9	20,6
Materis	15,7	5,2	- 2,9	- 0,8	-	0,9	- 1,4	16,7
Stahl	1,5	0,1	- 0,2	- 0,5	-	-	-	0,8
Oranje-Nassau Développement	4,8	3,5	- 3,2	-	-	-	- 0,3	4,8
Wendel et holdings ⁽²⁾	26,1	3,1	- 2,8	- 3,0	-	-	-	23,4
TOTAL	129,2	30,9	- 29,5	- 15,1	0,9	2,3	- 1,7	116,9
- dont courant	8,2							7,0

En millions d'euros	31.12.2010	Dotation	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Impact d'actualisation	Regroupement d'entreprises/ Cessions	Écarts de conversion, reclassements	31.12.2011
Bureau Veritas ⁽¹⁾								
Contentieux	74,7	6,7	- 15,8	- 9,0	0,5	-	- 1,6	55,5
Divers	26,4	11,7	- 10,8	- 7,2	-	-	5,5	25,6
Deutsch	4,7	-	-	-	-	- 4,7	-	-
Materis	17,4	2,9	- 4,4	- 0,7	-	0,7	- 0,2	15,7
Stahl	2,2	0,6	- 1,1	- 0,1	-	-	-	1,5
Oranje-Nassau Développement	-	2,6	- 1,1	-	-	3,3	-	4,8
Wendel et holdings ⁽²⁾	29,6	0,3	- 3,6	- 0,2	-	-	-	26,1
TOTAL	155,0	24,8	- 36,8	- 17,2	0,5	- 0,7	3,7	129,2
- dont courant	7,5							8,2

(1) Dans le cours normal de ses activités, Bureau Veritas est impliqué dans des procédures judiciaires visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle à la suite de prestations de services fournies. Bien que Bureau Veritas porte une grande attention à la maîtrise des risques et à la qualité des prestations réalisées, certaines peuvent donner lieu à des réclamations et aboutir à des condamnations pécuniaires. Les charges pouvant résulter de ces litiges font l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que Bureau Veritas peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Les provisions pour risques et charges inscrites au bilan au 31 décembre 2012 prennent en compte les principaux litiges suivants :

- un contentieux relatif à la construction d'un complexe hôtelier et commercial en Turquie ; et
- un contentieux relatif à l'accident d'un avion de la compagnie Gabon Express.

(2) Les principaux litiges, contentieux et risques identifiés pour Wendel et les holdings sont les suivants :

- Un risque environnemental demeure provisionné concernant un terrain pollué qui appartenait à une filiale du Groupe dont l'activité a cessé en 1967.
- En novembre 2012, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé le jugement du Tribunal de l'Union européenne en date du 13 septembre 2010 qui, statuant sur recours des Éditions Odile Jacob, avait annulé l'agrément donné en 2004 par la Commission européenne à Lagardère pour céder à Wendel la société d'édition Editis. Cet agrément s'inscrivait dans le cadre des engagements souscrits par Lagardère pour l'autorisation par la Commission européenne de la concentration Lagardère/VUP.

En mai 2011, la Commission européenne a de nouveau agréé Wendel en tant que repreneur d'Editis, avec effet à la date de cette reprise. Les Éditions Odile Jacob ont introduit en septembre 2011 un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne ; la procédure est pendante.

Par ailleurs, les Éditions Odile Jacob ont assigné Wendel et d'autres parties en octobre 2010 auprès du Tribunal de commerce de Paris, aux fins de voir annuler la cession d'Editis à Wendel en 2004 et, par suite, la revente d'Editis par Wendel en 2008. Par un jugement

de décembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a sursis à statuer dans l'attente des décisions européennes à intervenir.

Wendel estime que les demandes des Éditions Odile Jacob ne sont pas fondées et n'a pas provisionné ces litiges.

- Wendel a été informé en 2012 par la Commission européenne de l'existence d'une enquête de concurrence en cours concernant une société dont le Groupe a été actionnaire par le passé et qui a été cédée il y a plusieurs années. A la date d'arrêt des comptes, Wendel n'a aucune information concernant le calendrier et les suites éventuelles de cette enquête. Aucune provision n'a donc été constatée.
- Devant le Tribunal de commerce, deux anciens cadres ont sollicité des dommages et intérêts en cumulé de 10,7 millions d'euros (à parfaire) en réparation du préjudice qu'ils allèguent avoir subi en conséquence du débouclage d'un mécanisme d'association des cadres dirigeants aux performances du groupe Wendel. Par ailleurs, l'un d'entre eux, licencié en juin 2009, a saisi le Conseil des prud'hommes, de différentes demandes pour un total de 4,2 millions d'euros. Wendel a formé des demandes reconventionnelles, notamment pour l'atteinte portée à son image du fait de ses agissements. Ces différentes procédures sont pendantes. La Société estime que les demandes de ces anciens cadres ne sont pas fondées et ne les a pas provisionnées.
- Wendel a intenté en 2008 un recours pour excès de pouvoir contre une décision de refus de l'administration fiscale, concernant l'octroi d'un agrément pour bénéficier d'un régime de sursis d'imposition, lors de l'apport fait par Wendel et deux de ses filiales de leurs actions Bureau Veritas, au moment de l'introduction en Bourse de cette dernière. Le Tribunal Administratif de Paris a rejeté ce recours par décision en date du 15 février 2011, contre laquelle Wendel a formé appel devant la Cour administrative d'appel de Paris.
- Wendel et certaines holdings du Groupe ont reçu des propositions de rectification de la part de l'administration fiscale. Une partie de ces rectifications a été acceptée, une autre devrait être contestée devant les juridictions compétentes en cas d'absence d'accord avec l'administration fiscale. Les rectifications acceptées, qui portent essentiellement sur l'impôt sur les sociétés concernent notamment le traitement de provisions intragroupe. Les provisions ainsi réintégrées fiscalement feront l'objet ultérieurement de reprises en franchise fiscale de sorte que ces rectifications sont globalement neutres. Celles-ci n'affectent, dans un premier temps, que le montant des déficits reportables et leur impact est nul en termes

de trésorerie. Pour les rectifications portant sur des impôts autres que l'impôt sur les sociétés (taxe sur les salaires, TVA), les montants ont été provisionnés. Au titre de l'ensemble des rectifications, Wendel n'attend pas de sortie définitive de trésorerie qui revête un caractère significatif.

Aucune de ces rectifications ne concerne directement ou indirectement la cession par Wendel de la société Solfur dont les conditions ont été examinées par l'administration fiscale, sans aucune suite.

Note 15-2 Avantages accordés aux salariés

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Régimes à prestations définies	94,7	77,9
Indemnités de fin de carrière	64,4	48,6
Autres	33,8	26,5
TOTAL	192,8	152,9
<i>Dont non courant</i>	192,8	152,9
<i>Dont courant</i>	-	-

La répartition par filiale est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Bureau Veritas	124,6	104,8
Materis	50,8	37,7
Stahl	7,2	5,7
Oranje-Nassau Développement	2,3	1,9
Wendel et holdings ⁽¹⁾	7,9	2,8
	192,8	152,9

(1) Dont 7,0 millions d'euros pour Oranje-Nassau Groep au 31 décembre 2012 (1,9 million d'euros au 31 décembre 2011).

La variation des provisions pour avantages accordés aux salariés s'analyse de la façon suivante pour 2012 :

En millions d'euros	31.12.2011	Coût des services rendus	Écarts actuariels	Prestations versées	Coûts financiers	Réduction et règlement	Regroupements d'entreprise	Effet change et autres	31.12.2012
Engagements									
Régimes à prestations définies	234,1	5,9	34,7	- 8,1	9,9	- 26,2	- 0,0	- 11,1	239,2
Indemnités de fin de carrière	100,3	7,0	18,1	- 6,7	4,1	1,8	0,4	1,6	126,5
Autres	32,7	3,0	3,2	- 1,5	1,5	0,0	0,2	0,9	40,0
	367,1	15,9	56,1	- 16,4	15,4	- 24,4	0,5	- 8,6	405,7

En millions d'euros	31.12.2011	Rendement des actifs	Cotisations versées par l'employeur	Montants utilisés	Écarts actuariels	Regroupements d'entreprise	Effet change et autres	31.12.2012
Acif des régimes partiellement financés								
Régimes à prestations définies	181,5	6,9	14,3	13,5	- 4,4	-	- 33,7	178,1
Indemnités de fin de carrière	27,7	1,4	0,6	-	-	-	-	29,8
Autres	5,0	0,3	-	-	- 0,4	-	-	4,9
	214,2	8,7	14,9	13,5	- 4,8	-	- 33,7	212,8
Provision pour avantages accordés aux salariés	152,9							192,8

La variation des provisions pour avantages accordés aux salariés s'analyse de la façon suivante pour 2011 :

En millions d'euros	31.12.2010	Coût des services rendus	Écarts actuariels	Prestations versées	Coûts financiers	Réduction et règlement	Regroupements d'entreprise	Effet change et autres	31.12.2011
Engagements									
Régimes à prestations définies	267,3	7,3	- 9,4	- 7,7	9,9	-	- 33,8	0,5	234,1
Indemnités de fin de carrière	91,2	7,3	1,8	- 8,2	3,8	1,1	1,5	1,7	100,3
Autres	31,2	2,1	2,1	- 3,8	1,4	- 0,0	- 0,3	0,0	32,7
	389,7	16,7	- 5,5	- 19,8	15,2	1,1	- 32,6	2,3	367,1

En millions d'euros	31.12.2010	Rendement des actifs	Cotisations versées par l'employeur	Montants utilisés	Écarts actuariels	Regroupements d'entreprise	Effet change et autres	31.12.2011
Acif des régimes partiellement financés								
Régimes à prestations définies	192,6	7,3	7,1	1,0	- 4,3	- 20,9	- 1,3	181,5
Indemnités de fin de carrière	26,9	1,4	- 0,6	-	-	- 0,0	-	27,7
Autres	5,6	0,5	-	-	- 1,0	-	-	5,0
	225,1	9,2	6,4	1,0	- 5,3	- 21,0	- 1,3	214,2
Provision pour avantages accordés aux salariés	164,6							152,9

La répartition des obligations au titre des prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Engagements intégralement non financés	82,6	63,2
Engagements partiellement ou intégralement financés	323,0	303,6
TOTAL	405,7	367,1

La répartition des actifs de régimes à prestations définies au 31 décembre 2012 est la suivante :

	2012	2011
Fonds de compagnies d'assurance	48 %	42 %
Instruments de capitaux propres	17 %	18 %
Instruments d'emprunt	27 %	32 %
Liquidités et autres	8 %	8 %

Les charges comptabilisées en résultat sont réparties de la façon suivante :

En millions d'euros	2012	2011
Charges comptabilisées en résultat au titre des régimes à prestations définies		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	15,9	16,7
Coût financier	15,4	15,2
Rendement attendu des actifs du régime	- 8,7	- 9,2
Coût des services passés	0,4	0,2
Effet de réduction ou liquidation du régime	3,3	1,5
TOTAL	26,3	24,5
Charges comptabilisées en résultat au titre des régimes à cotisations définies	67,3	60,9

1. Caractéristiques des engagements et des hypothèses actuarielles utilisées chez Bureau Veritas

Les avantages au personnel de Bureau Veritas concernent les régimes à prestations définies suivants :

- les régimes de retraites, qui comprennent essentiellement des régimes fermés depuis plusieurs années. Les régimes de retraite sont généralement non financés à l'exception d'un nombre très limité de régimes financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques ;
- les indemnités de fin de carrière ;
- les médailles de travail.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul de ces engagements sont les suivantes : taux d'actualisation moyen de 3,5 %, taux d'augmentation des salaires moyen de 2,6 % (Allemagne : 2,5 %, France : 3,3 %, Italie : 2,0 %, Pays-Bas : 2,0 %, Royaume-Uni : 2,9 %).

2. Caractéristiques des engagements et des hypothèses actuarielles utilisées chez Materis

Le calcul de ces indemnités dépend essentiellement de l'ancienneté du salarié au moment de son départ en retraite. Ces plans concernent aussi bien la France que les Etats-Unis, la Belgique, le Portugal, l'Italie, le Brésil et l'Afrique du Sud. Les hypothèses actuarielles sont déterminées dans chaque pays. Les principales hypothèses retenues sont : le taux d'actualisation compris entre 2,8 % (zone Europe) et 8,4 % (Brésil), le taux d'inflation compris entre 2,0 % (zone Europe) et 5,6 % (Afrique du Sud), le taux d'augmentation des salaires compris entre 2,3 % (zone

Europe) et 7,1 % (Brésil), le taux de rendement des actifs compris entre 2,8 % (zone Europe) et 8,4 % (Brésil).

3. Caractéristiques des engagements et des hypothèses actuarielles utilisées chez Stahl

Les avantages au personnel de Stahl aux Pays-Bas, en Italie, au Royaume Uni, aux Etats-Unis et au Mexique concernent les régimes à prestations définies suivants, selon les cas :

- les régimes de retraites, partiellement financés ;
- les indemnités de fin de carrière, notamment en Italie ;
- les médailles de travail.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont : taux d'actualisation de 3,6 % et un taux d'inflation moyen de 2,2 %.

4. Caractéristiques des engagements et des hypothèses actuarielles utilisées chez Wendel

Le régime de retraite mis en place en 1947 par la société « Les Petit-fils de François de Wendel et Cie » aujourd'hui devenue Wendel, est un régime de retraite à prestations définies qui a été fermé le 31 décembre 1998. Il concerne l'ensemble des salariés ayant travaillé dans la société avant cette date sous réserve de terminer leur carrière dans la Société. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont : un taux d'actualisation de 3,0 %, un taux d'inflation de 1,5 %, des taux d'augmentation des salaires entre 1,5 % et 3,0 % selon les catégories, un taux de rotation des salariés inversement proportionnel à l'âge.

NOTE 16 Dettes financières

Le fonctionnement des dettes financières et des covenants est décrit dans la note 5 – 2 « Gestion du risque de liquidité ».

En millions d'euros	Devise	Taux - Coupon	Taux d'intérêt effectif ⁽²⁾	Échéance	Remboursement	Montant global des lignes	31.12.2012	31.12.2011
Wendel								
Obligations 2014	EUR	4,875 %	4,930 %	11-2014	<i>in fine</i>		291,9	393,5
Obligations 2014 - tranche 2	EUR	4,875 %	8,777 %	11-2014	<i>in fine</i>		300,0	300,0
Obligations 2015	EUR	4,875 %	4,910 %	09-2015	<i>in fine</i>		400,0	400,0
Obligations 2016	EUR	4,875 %	5,020 %	05-2016	<i>in fine</i>		354,2	392,6
Obligations 2016 - tranche 2	EUR	4,875 %	6,142 %	05-2016	<i>in fine</i>		300,0	300,0
Obligations 2017	EUR	4,375 %	4,460 %	08-2017	<i>in fine</i>		292,0	292,0
Obligations 2017 - tranche 2	EUR	4,375 %	5,730 %	08-2017	<i>in fine</i>		400,0	400,0
Obligations 2018	EUR	6,750 %	6,949 %	04-2018	<i>in fine</i>		300,0	300,0
Obligations 2019	EUR	5,875 %	5,982 %	09-2019	<i>in fine</i>		400,0	-
Crédit syndiqué	EUR	Euribor+marge		09-2013	<i>revolver</i>	950 MEUR	-	250,0
	EUR	Euribor+marge		09-2014	<i>revolver</i>	250 MEUR	250,0	250,0
Coût amorti des obligations							- 56,7	- 75,2
Intérêts courus							59,5	56,8
							3 291,0	3 259,7
Eufor - financement de l'investissement dans Saint-Gobain								
Dettes bancaires	EUR					0 MEUR	-	560,0
Dettes bancaires ⁽¹⁾	EUR	Euribor+marge		01-2016, 01-2017	amortissable	875 MEUR	425,0	425,0
Dettes bancaires ⁽¹⁾	EUR	Euribor+marge		06-2015	<i>in fine</i>		200,0	400,0
Dettes bancaires ⁽¹⁾	EUR	Euribor+marge		07-2017	<i>revolver</i>	700 MEUR	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler							- 1,6	-
Intérêts courus							8,3	14,5
							631,7	1 399,5
Holdings								
Prêts d'actionnaires minoritaires							14,4	13,5
							14,4	13,5
Bureau Veritas								
Obligations 2017	EUR	3,750 %		05-2017	<i>in fine</i>		500,0	-
Dettes bancaires	USD	Libor+marge		05-2013	amortissable		31,2	95,1
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge		05-2013	amortissable		1,7	5,0
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge		05-2013	<i>in fine</i>		-	84,0
Dettes bancaires	GBP	Libor+marge		05-2013	<i>in fine</i>	200,0 MEUR	-	20,4
Dettes bancaires	USD	Libor+marge		05-2013	<i>in fine</i>		58,1	230,0
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge		10-2012	<i>in fine</i>		-	150,0
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge		07-2017	<i>revolver</i>	450 MEUR	-	-
Placement privé français	EUR	Euribor+marge		06-2015	<i>in fine</i>	175 MEUR	50,0	50,0
Placement privé américain	EUR	Fixe		07-2019	<i>in fine</i>		184,1	184,1
Placement privé américain	USD	Fixe		07-2018, 07-2020	amortissable		201,6	205,6
Placement privé américain	GBP	Fixe		07-2018, 07-2020	amortissable		77,2	75,4
Placement privé américain	USD	Fixe		10-2021	<i>in fine</i>	200 MUSD	75,8	77,3

En millions d'euros	Devise	Taux - Coupon	Taux d'intérêt effectif ⁽²⁾	Échéance	Remboursement	Montant global des lignes	31.12.2012	31.12.2011
Placement privé allemand	EUR	Euribor+marge		06-2015, 12-2016	amortissable		193,0	54,0
Frais d'émission d'emprunt à étaler							- 8,7	- 2,8
Autres dettes et intérêts courus							47,0	37,4
							1 411,0	1 265,6
Materis								
Dettes bancaires (échéances non reportées)	EUR	Euribor+marge		04-2013 à 10-2015	amortissable		125,6	1 404,5
Dettes bancaires (mezzanine PIK)	EUR	Euribor+marge		12-2016	<i>in fine</i>		425,7	380,2
Dettes bancaires (second lien)	EUR	Euribor+marge		03-2016	<i>in fine</i>		138,3	-
Dettes bancaires (senior A)	EUR	Euribor+marge		09-2015	<i>in fine</i>		146,6	-
Dettes bancaires (senior B)	EUR	Euribor+marge		01-2016	<i>in fine</i>		338,1	-
Dettes bancaires (senior C)	EUR	Euribor+marge		01-2016	<i>in fine</i>		378,6	-
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge		09-2015	<i>in fine</i>	133,2 MEUR	62,7	-
Dettes bancaires (<i>revolver</i> 2)	EUR	Euribor+marge		09-2015	<i>revolver</i>	111,5 MEUR	54,8	-
Dettes bancaires (acquisition)	EUR	Euribor+marge		09-2015	<i>in fine</i>		108,5	-
Dettes bancaires (acquisition 2)	EUR	Euribor+marge		01-2016	<i>in fine</i>	100 MEUR	88,8	48,6
Frais d'émission d'emprunt à étaler							- 33,0	- 24,6
Prêts d'actionnaires							60,6	50,2
Autres dettes et intérêts courus							116,7	89,5
							2 011,9	1 948,4
Stahl								
Dettes bancaires (second lien PIK)	USD	Fixe		12-2017	<i>in fine</i>		57,1	53,8
Dettes bancaires (senior A)	USD	Libor+marge		12-2014	amortissable		94,8	102,0
Dettes bancaires (senior B)	EUR	Euribor+marge		12-2014	amortissable		40,2	42,4
Dettes bancaires (<i>revolver</i>)	USD	Libor+marge		11-2014	<i>revolver</i>	36 MUSD	-	4,6
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-	-
Prêts d'actionnaires							4,7	4,3
Autres dettes et intérêts courus							1,6	2,3
							198,5	209,4
Parcours								
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge			amortissable		396,9	352,7
Autres dettes et intérêts courus							12,2	19,1
							409,2	371,8
Mecatherm								
Dettes bancaires (senior)	EUR	Euribor+marge			amortissable		62,7	66,0
Dettes bancaires					<i>revolver</i>		2,6	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler							- 2,4	- 3,1
Autres dettes et intérêts courus							4,0	2,2
							66,9	65,1
TOTAL							8 034,4	8 533,0
dont part non courante							7 483,1	7 937,3
dont part courante							551,3	595,6

(1) Ces financements ont été octroyés par les banques sous la forme d'instruments financiers combinés qui sont contractuellement et indissociablement liés pour permettre le remboursement aux banques des fonds mis à disposition. La combinaison de ces instruments est équivalente à un crédit bancaire classique.

(2) Le taux d'intérêt effectif est calculé en prenant en compte des primes d'émission et des frais bancaires liés à l'émission.

Note 16-1 Principaux mouvements de l'exercice 2012

Note 16-1.1 Wendel

Le crédit syndiqué de 1 200 millions d'euros (950 à échéance septembre 2013 et 250 à échéance septembre 2014) qui était tiré à hauteur de 500 millions d'euros à l'ouverture, a été remboursé pour moitié sur le 1^{er} semestre 2012 (voir la note 5-2.1 « Gestion de l'endettement » de Wendel et des holdings).

En septembre 2012, Wendel a émis une nouvelle obligation d'échéance septembre 2019 avec un coupon de 5,875 % dans de très bonnes conditions. Le livre d'ordre a été sursouscrit 6 fois.

Enfin, dans le cadre de la gestion active de sa structure financière, Wendel a poursuivi le rachat et l'annulation d'une partie de ses obligations sur l'exercice 2012 :

- 101,6 millions d'euros de nominal de l'obligation 2014 ont été rachetés pour un prix de 104,6 millions d'euros réduisant le nominal de l'obligation 2014 à 591,9 millions d'euros à fin 2012 ; et
- 38,5 millions d'euros de nominal de l'obligation d'échéance 2016 ont été rachetés pour un prix de 37,9 millions d'euros réduisant en conséquence le nominal de l'obligation 2016 à 654,2 millions d'euros à fin 2012.

L'écart entre le nominal et le prix d'achat a été comptabilisé en résultat financier.

Les rachats d'obligations ont été poursuivis en janvier et février 2013 : 12,8 millions d'euros de nominal de l'obligation d'échéance 2014 et 6,5 millions d'euros de l'obligation d'échéance 2015.

Note 16-2 Echancier de la dette financière

En millions d'euros	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Nominal Wendel ⁽¹⁾	-	- 2 588	- 700	- 3 288
Nominal Eufor	-	- 625	-	- 625
Intérêts de Wendel et Eufor ⁽²⁾	- 269	- 486	- 46	- 802
Participations				
■ nominal	- 475	- 2 904	- 638	- 4 017
■ intérêts ⁽²⁾	- 145	- 669	- 41	- 855
TOTAL	- 889	- 7 272	- 1 425	- 9 586

(1) L'échéancier du nominal de la dette Wendel ne prend pas en compte les puts émis dont la valeur de remboursement dépend du cours de Saint-Gobain à l'échéance des contrats. Au 31 décembre 2012, la valeur de marché de ces puts était de - 182,4 millions d'euros, dont - 142,1 millions d'euros avec une maturité inférieure à 1 an.

(2) Le calcul des intérêts est effectué sur la base de la courbe des taux d'intérêt au 31 décembre 2012. Le montant des intérêts des dettes et des couvertures de taux ne tient pas compte des produits de trésorerie.

Note 16-1.2 Groupe Eufor (financement de l'investissement dans Saint-Gobain)

À la fin de l'exercice 2012, la dette bancaire du groupe Eufor se monte à 625 millions d'euros. Elle a été significativement réduite durant l'exercice 2012 à la suite du remboursement de 760 millions d'euros sur les premières échéances de 2014 et 2015 (voir note 5-2.1 « Gestion de l'endettement » de Wendel et des holdings).

Par ailleurs, durant l'été 2012, la ligne de crédit disponible avec appels en garantie de 1 100 millions d'euros d'échéances 2013-2014 a été remplacée par une nouvelle ligne *revolver* non tirée d'un montant de 700 millions d'euros et d'échéance 2017. Cette opération a permis d'allonger la maturité moyenne des lignes disponibles avec appels en garantie du groupe Eufor, d'ajuster leur montant aux besoins du Groupe et d'économiser des frais financiers futurs.

Note 16-1.3 Bureau Veritas

Le montant de la dette brute de Bureau Veritas a augmenté de 145 millions d'euros en 2012. L'augmentation de la dette est principalement due au financement d'acquisitions.

En 2012, Bureau Veritas a réalisé le placement d'une émission obligataire inaugurale non notée d'un montant de 500 millions d'euros à échéance mai 2017. En outre, Bureau Veritas a mis en place un nouveau crédit syndiqué revolving d'un montant de 450 millions d'euros pour une durée de cinq ans (non tiré à la clôture).

Note 16-1.4 Materis

Materis a renégocié avec succès les termes de ses dettes bancaires et a obtenu notamment la sécurisation de sa liquidité jusqu'en 2015-2016 (voir note 5-2 « Gestion du risque de liquidité »).

Note 16-3 Valeur de marché des dettes financières brutes

La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la cotation de marché du 31 décembre 2012. Pour les emprunts LBO (Materis et Stahl), la valorisation retenue est basée sur les cotations reçues de banques

de premier plan. Au vu de sa structuration spécifique, de l'indexation des intérêts sur les taux variables et du niveau de garantie accordé sur la dette Eufor, la valeur comptable de celle-ci est considérée comme représentative de la valeur de marché. La valeur retenue pour le crédit syndiqué (indexé aux taux variables) est également la valeur comptable.

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Wendel	3 536,1	3 114,3
Eufor - financement de l'investissement dans Saint-Gobain	633,3	1 400,6
Filiales opérationnelles	3 705,7	3 586,4
TOTAL	7 875,1	8 101,3

NOTE 17 Dettes fournisseurs

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Chez :		
Bureau Veritas	240,7	228,4
Materis	236,2	254,9
Stahl	28,1	29,5
Oranje-Nassau Développement	69,9	83,6
Wendel et holdings	4,4	3,4
TOTAL	579,3	599,8

NOTE 18 Autres passifs courants

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Autres dettes chez :		
Bureau Veritas	468,8	423,6
Materis	171,5	172,8
Stahl	25,9	21,3
Oranje-Nassau Développement	26,5	21,6
Wendel et sociétés holdings	11,1	11,5
	703,8	650,8
Produits constatés d'avance	78,6	87,5
TOTAL	782,4	738,3

NOTE 19 Impôts exigibles et impôts différés

Le détail des impôts exigibles est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Impôts exigibles actifs		
Bureau Veritas	55,0	36,3
Stahl	3,9	3,3
Oranje-Nassau Développement	3,3	1,5
Wendel et holdings	25,2	5,8
	87,4	46,9
Impôts exigibles passifs		
Bureau Veritas	75,8	84,8
Materis	3,1	4,4
Stahl	4,4	0,5
Oranje-Nassau Développement	1,8	0,9
Wendel et holdings	0,2	0,2
	85,4	90,8

Le détail des impôts différés est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Impôts différés actifs		
Bureau Veritas	110,4	91,9
Materis	50,3	48,5
Stahl	14,3	4,9
Oranje-Nassau Développement	11,6	9,7
Wendel et holdings	2,9	0,5
	189,5	155,5
Impôts différés passifs		
Bureau Veritas	166,6	147,7
Materis	370,1	394,3
Stahl	18,1	19,7
Oranje-Nassau Développement	35,2	34,8
Wendel et holdings	-	-
	590,0	596,4
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	- 400,6	- 440,9

La variation des impôts différés est la suivante :

En millions d'euros	2012	2011
Montant au début de l'exercice	- 440,9	- 451,1
Variation par résultat	63,0	45,8
Variation par capitaux propres	14,6	- 4,3
Écarts de change	1,5	0,5
Regroupements d'entreprise	- 28,9	- 33,5
Autres	- 9,8	1,6
MONTANT EN FIN D'EXERCICE	- 400,6	- 440,9

NOTE 20 Actifs des activités destinées à être cédées et passifs des activités destinées à être cédées

Au 31 décembre 2011, les actifs et passifs destinés à être cédés étaient constitués principalement des actifs et des passifs du groupe Deutsch. La cession du groupe Deutsch est intervenue le 3 avril 2012. L'ensemble des actifs et passifs y afférents ont été déconsolidés à cette même date (voir la note 2 « Variations de périmètre »).

5.9 Notes sur le compte de résultat

Conformément à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les éléments du résultat de Deutsch, cédée au cours du 1^{er} semestre 2012 sont reclassés en « Résultat des activités arrêtées ou destinées à être cédées ».

NOTE 21 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2012	2011	% Variation	Croissance organique
Bureau Veritas	3 902,3	3 358,6	16,2 %	7,8 %
Materis	2 072,5	2 027,0	2,2 %	- 0,2 %
Stahl	361,2	334,5	8,0 %	5,9 %
Oranje-Nassau Développement ⁽¹⁾				
■ Parcours	292,9	208,1	N/S	N/S
■ Mecatherm	73,1	25,0	N/S	N/S
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	6 702,0	5 953,1	12,6 %	5,0 %
Oranje-Nassau Développement (contribution sur 12 mois) ⁽¹⁾				
■ Parcours (estimé)	292,9	271,4	7,9 %	7,9 %
■ Mecatherm (estimé)	73,1	85,6	- 14,6 %	- 14,6 %
TOTAL INCLUANT ORANJE-NASSAU DÉVELOPPEMENT 2012 ET 2011 SUR 12 MOIS ⁽¹⁾	6 702,0	6 077,1	10,3%	4,7%

(1) Oranje-Nassau Développement regroupe :

- les activités du groupe Parcours pour une période de 12 mois en 2012 et pour une période de 9 mois en 2011.

Le chiffre d'affaires de Parcours inclut les ventes de véhicules d'occasion pour 71,9 millions d'euros en 2012 et pour 57,0 millions d'euros pour la période de 9 mois en 2011 (73,9 millions d'euros pour l'année 2011), conformément aux normes IFRS ;

- les activités du groupe Mecatherm pour une période de 12 mois en 2012 et pour une période de 3 mois en 2011.

La répartition du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

En millions d'euros	2012	2011
Ventes de biens	2 578,8	2 437,9
Prestations de services	4 123,2	3 515,2
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	6 702,0	5 953,1

L'exposition du groupe Wendel aux pays d'Europe du Sud reste limitée à 8 % du chiffre d'affaires en 2012.

NOTE 22 Charges opérationnelles

En millions d'euros	2012	2011
Achats consommés et charges externes	2 920,7	2 662,3
Charges de personnel	2 513,1	2 221,9
Impôts et taxes	97,3	94,4
Autres charges opérationnelles	27,8	11,6
Dotations aux amortissements	395,5	322,1
Dotations aux provisions nettes	18,8	- 10,7
TOTAL	5 973,3	5 301,7

Note 22-1 Montant des frais de recherche et développement inscrits en charge

En millions d'euros	2012	2011
Materis	22,6	22,4
Stahl	2,7	4,2
Oranje-Nassau Développement	-	0,3

Note 22-2 Effectif moyen des sociétés intégrées

	2012	2011
Bureau Veritas	58 924	52 148
Deutsch ⁽¹⁾	-	3 542
Materis	9 911	9 821
Stahl	1 238	1 215
Oranje-Nassau développement	578	564
Wendel et holdings	74	73
TOTAL	70 725	67 363

(1) Deutsch ayant été cédée au cours du 1^{er} semestre 2012, l'effectif moyen sur l'exercice 2012 n'est pas présenté.

NOTE 23 Résultat opérationnel courant

En millions d'euros	2012	2011
Bureau Veritas	563,5	486,5
Materis	154,1	163,7
Stahl	37,0	26,6
Oranje-Nassau Développement	27,4	21,8
Wendel et holdings	- 47,0	- 42,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	735,0	656,1

NOTE 24 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	2012	2011
Résultats sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,1	2,4
Résultats sur cessions de titres consolidés	-	- 0,4
Charges de restructurations	- 24,5	- 10,2
Dépréciations d'actifs ⁽¹⁾	- 146,4	- 86,4
Charges et produits divers	- 11,7	- 7,4
TOTAL	- 175,5	- 101,9

(1) Il s'agit de dépréciations d'actifs (écart d'acquisition et immobilisations incorporelles) chez Materis pour - 85,8 millions d'euros en 2012 (- 70,3 millions d'euros en 2011) et Bureau Veritas pour - 25,3 millions d'euros en 2012 (- 16,1 millions d'euros en 2011). En 2012, ce montant inclut également une provision de - 35,2 millions d'euros constatée par Bureau Veritas, qui porte essentiellement sur les activités destinées à être cédées.

NOTE 25 Coût de l'endettement financier net

En millions d'euros	2012	2011
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	13,1	13,1
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts	- 442,1	- 451,1
Charges d'intérêts sur prêts d'actionnaires détenus par des minoritaires	- 8,6	- 7,6
Étalement des primes et frais d'émission d'emprunt (selon la méthode du taux effectif)	- 31,7	- 28,0
	- 482,4	- 486,6
TOTAL	- 469,3	- 473,5

(1) Dont 9,5 millions d'euros pour Wendel et les holdings auxquels s'ajoutent 14,2 millions d'euros au titre des placements financiers à court terme (comptabilisés en « Autres produits et charges financiers »), soit un produit global de 23,7 millions d'euros en 2012 (10,5 millions d'euros en 2011).

NOTE 26 Autres produits et charges financiers

En millions d'euros	2012	2011
Résultats sur cessions d'actifs disponibles à la vente	0,0	- 0,3
Dividendes de participations non consolidées	3,6	1,7
Résultat sur instruments dérivés sur taux, change et actions ⁽¹⁾	11,0	- 119,4
Intérêts sur autres actifs financiers	8,2	6,7
Différences de change	- 7,0	- 15,8
Impacts d'actualisation	- 7,9	- 7,1
Résultat sur rachat de dette décotée	- 2,5	2,1
Autres	7,9	- 23,4
TOTAL	13,3	- 155,4

(1) En 2011, ce montant inclut notamment le résultat de cession et la variation de juste valeur des puts sur titres Saint-Gobain pour - 108,7 millions d'euros.

NOTE 27 Charges d'impôt

En millions d'euros	2012	2011
Impôts exigibles	- 207,3	- 184,0
Impôts différés	63,0	45,8
TOTAL	- 144,3	- 138,2

La part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est enregistrée en impôts sur les résultats conformément à la norme IAS 12 et au communiqué du CNC du 14 janvier 2010.

L'écart entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux de 34,43 % applicable en France et le montant effectif des charges d'impôt de Wendel et holdings ainsi que des filiales opérationnelles s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Wendel et holdings	Filiales opérationnelles	Total
Résultat avant les charges d'impôt, résultat net des sociétés mises en équivalence et résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées	- 220,6	324,2	103,6
Montant théorique des charges d'impôt calculées sur la base d'un taux de - 34,43 %	76,0	- 111,6	- 35,7
Incidence des :			
Impact des déficits fiscaux non activés de Wendel et des holdings et des opérations soumises à des taux réduits dans les holdings	- 76,0		
Impact des déficits fiscaux non activés dans les filiales opérationnelles		- 45,9	
Impact des taux réduits et taux étrangers dans les filiales opérationnelles		48,9	
CVAE payée par les filiales opérationnelles		- 19,9	
Contribution exceptionnelle payée par les filiales opérationnelles		- 7,5	
Effet de la dépréciation d'écarts d'acquisition		- 12,4	
Autres, dont produit d'intégration fiscale pour Wendel	8,4	- 4,1	
Montant effectif des charges d'impôt	8,3	- 152,6	- 144,3

NOTE 28 Résultat net des sociétés mises en équivalence

En millions d'euros	2012	2011
Résultat y compris les impacts de l'allocation des écarts d'acquisition		
Saint-Gobain	50,5	138,0
Legrand	28,7	55,4
Helikos ⁽¹⁾	-	- 1,7
Exceet ⁽²⁾	- 3,3	0,1
Autres sociétés	0,7	0,8
Cession de titres Legrand ⁽³⁾	14,6	631,3
Impacts de dilution Legrand	0,0	- 0,1
Dépréciation des titres mis en équivalence Saint-Gobain ⁽⁴⁾	- 414,0	-
Impacts de dilution sur la participation Saint-Gobain	- 6,8	- 8,8
Effet de relution du SPAC Helikos ⁽⁵⁾	-	16,1
TOTAL	- 329,7	831,1

(1) En 2011 : résultats du SPAC Helikos jusqu'à la date d'acquisition d'exceet pour - 1,7 million d'euros ;

(2) En 2011 : résultats d'exceet pour une période de deux mois allant de la date d'acquisition au 30 septembre 2011 ;

(3) En 2012 : résultat de cession des titres Legrand dans le cadre du dividende en nature versé par Wendel (voir note 2-1.2 relative aux Variations de périmètre) ;

(4) En 2012 : provision pour dépréciation constatée sur les titres Saint-Gobain (voir note 9-4.2 « Test de dépréciation sur les titres Saint-Gobain mis en équivalence »).

(5) En 2011 : produit de + 16,1 millions d'euros dégagé lors de l'acquisition de exceet par le SPAC Helikos.

NOTE 29 Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées

En millions d'euros	2012	2011
Résultat de cession		
Deutsch	689,2	-
Oranje-Nassau Groep - activités pétrolières et gazières	0,8	0,4
	690,0	0,4
Quote-part de résultat de la période sur activités cédées		
Deutsch - résultat de la période	6,7	- 11,5
Wendel et holdings - produits d'intérêts de prêts au groupe Deutsch	10,7	40,6
	17,4	29,1
TOTAL	707,5	29,4

NOTE 30 Résultat par action

En euros et millions d'euros	2012	2011
Résultat net part du groupe	221,1	525,4
Impact des instruments dilutifs sur les filiales	- 8,0	- 5,9
Résultat dilué	213,1	519,5
Nombre moyen d'actions net de l'autodétention	48 246 738	48 751 612
Dilution potentielle due aux attributions d'options Wendel ⁽¹⁾	599 362	780 627
Nombre d'actions diluées	48 846 101	49 532 239
Résultat de base par action (en euros)	4,58	10,78
Résultat dilué par action (en euros)	4,36	10,49
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	- 10,06	10,15
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	- 10,10	9,87
Résultat de base par action des activités cédées (en euros)	14,65	0,63
Résultat dilué par action des activités cédées (en euros)	14,46	0,62

(1) Selon la méthode du rachat d'action : la trésorerie qui serait encaissée suite à l'exercice des instruments dilutifs serait utilisée pour racheter des actions et neutraliser partiellement la dilution, l'impact de la dilution potentielle correspond donc à l'impact net.

5.10 Notes sur les variations de trésorerie**NOTE 31** Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	2012	2011
Par Bureau Veritas	140,5	116,4
Par Materis	78,2	84,1
Par Stahl	9,7	8,6
Par Oranje-Nassau Développement ⁽¹⁾	243,5	180,4
Par Wendel et holdings	0,6	0,3
TOTAL	472,5	389,8

(1) dont 238,9 millions d'euros pour les achats de véhicules mis en location chez Parcours en 2012, contre 179,0 millions d'euros pour une période de 9 mois en 2011.

NOTE 32 Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles intègrent principalement les cessions de véhicules d'occasion de Parcours pour 71,9 millions d'euros (57,0 millions d'euros en 2011, pour une période de 9 mois).

NOTE 33 Acquisitions et souscriptions de titres de participation

En millions d'euros	2012	2011
Par Oranje-Nassau Développement :		
■ Parcours	-	108,4
■ Mecatherm	-	111,6
■ exceet/Helikos	-	27,8
Par Bureau Veritas ⁽¹⁾	281,2	84,0
Par Materis ⁽²⁾	39,5	26,3
Titres Saint-Gobain	-	63,1
Autres titres	-	0,7
TOTAL	320,7	421,9

(1) Acquisition de AcmeLabs, TH Hill, Tecnicontrol et HuaXia, voir la note 2 « Variations de périmètre » relative à Bureau Veritas.

(2) Acquisition d'Elmin et Suzuka, voir la note 2 « Variations de périmètre » relative à Materis.

NOTE 34 Cessions de titres de participation

En millions d'euros	2012	2011
Cession de Deutsch	959,6	-
Cession de titres Legrand	-	956,9
Cession de titres Saint-Gobain	-	144,0
Cessions par Bureau Veritas	3,3	0,5
Autres	0,8	0,4
TOTAL	963,7	1 101,8

NOTE 35 Incidence des variations de périmètre et des activités en cours de cession

En 2012, ce poste correspond aux entrées dans le périmètre de filiales de Bureau Veritas pour 12,7 millions d'euros et de Materis pour 6,0 millions d'euros.

En 2011, ce poste correspond à l'entrée dans le périmètre de Parcours pour 12,8 millions d'euros et de Mecatherm pour 5,3 millions d'euros et aux effets de la décision de cession de Deutsch pour - 57,0 millions d'euros.

NOTE 36 Variation des autres actifs et passifs financiers et autres

En 2012, ce poste est principalement composé de :

- les investissements nets de cessions des placements financiers à court terme réalisés par Wendel pour - 55,9 millions d'euros (classés en actifs financiers courants, voir le paragraphe relatif à la situation de liquidité de Wendel) ;
- l'emprunt convertible accordé à IHS pour 19,8 millions d'euros (25 millions de dollars américains) (voir note 42 « Événements postérieurs à la clôture ») ;

- la garantie de 15,0 millions d'euros accordée dans le cadre de l'accord entre Mecatherm et ses prêteurs (voir note 5-2.5 « Documentation et covenants des dettes financières des filiales opérationnelles »).

En 2011, ce poste est principalement composé de :

- la cession d'une partie des placements financiers à court terme réalisés par Wendel pour + 130,5 millions d'euros (classés en actifs financiers courants, voir le paragraphe relatif à la situation de liquidité de Wendel) ;
- le produit de la cession des *puts* Saint-Gobain pour + 168,8 millions d'euros (voir la note 13-4 relative aux « Instruments dérivés »).

NOTE 37 Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ou non consolidées

Les dividendes reçus en 2012 proviennent principalement de Saint-Gobain pour 113,7 millions d'euros et de Legrand pour 14,3 millions d'euros. Ces montants étaient respectivement de 103,3 millions d'euros et de 25,8 millions d'euros en 2011.

Par ailleurs, le dividende reçu de Bureau Veritas pour 71,5 millions d'euros est éliminé en consolidation (64,7 millions d'euros en 2011).

NOTE 38 Variation nette des emprunts et autres dettes financières

Le détail de la dette financière est décrit dans la note 16 « Dettes financières ».

En millions d'euros	2012	2011
Nouveaux emprunts chez :		
Wendel - Émission obligation (net des frais d'émission)	397,6	298,0
Wendel - Crédit syndiqué	-	500,0
Groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain)	-	60,0
Bureau Veritas	937,9	503,2
Materis	216,8	224,6
Stahl	-	-
Oranje-Nassau Développement ⁽¹⁾	283,4	203,4
	1 835,7	1 789,2
Remboursements d'emprunts chez :		
Wendel - Obligation 2011	-	334,8
Wendel - Rachats sur Obligation 2014-2016 et 2017	142,6	19,9
Wendel - Crédit syndiqué	250,0	-
Groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain)	760,0	2 089,7
Bureau Veritas	810,8	562,2
Materis	231,2	210,5
Stahl	15,6	11,4
Oranje-Nassau Développement ⁽¹⁾	245,4	189,0
	2 455,6	3 417,5
TOTAL	- 619,9	- 1 628,4

(1) Ces montants concernent essentiellement la dette opérationnelle de Parcours. Elle finance le parc de véhicules mis en location.

5.11 Autres notes

NOTE 39 Information sectorielle

L'analyse du compte de résultat par secteur d'activité est répartie entre le « résultat des activités » et les éléments non récurrents.

Résultat des activités

Le résultat des activités correspond au résultat dit « récurrent » du Groupe. Il est composé du résultat des participations et du résultat des sociétés holdings à l'exclusion des éléments non récurrents et des effets liés aux écarts d'acquisition tels que définis ci-après :

- le « résultat des participations » est défini comme étant le résultat net des sociétés sous contrôle exclusif (intégration globale : Bureau Veritas, Materis, Stahl, Parcours et Mecatherm détenus par Oranje-Nassau Développement ; Deutsch jusqu'au 3 avril 2012, date de la cession de cette participation) et la quote-part de Wendel dans le résultat net des participations comptabilisées par mise en équivalence (Saint-Gobain, Legrand et exceet, détenue par Oranje-Nassau Développement) avant éléments non récurrents et effets liés aux allocations d'écarts d'acquisition ;
- le résultat des sociétés holdings intègre les frais généraux de Wendel et des holdings, le coût de la dette nette mise en place dans le cadre du financement de Wendel et des holdings, le coût de financement du groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain) et les charges et produits d'impôts associés à ces éléments. Les montants retenus sont ceux constatés au niveau de Wendel et au niveau de l'intégralité des holdings financières consolidées (hors holding d'acquisition et hors filiales opérationnelles).

Résultat non récurrent

Les « résultats non récurrents » prennent en compte, pour l'ensemble du périmètre de consolidation, les montants nets d'impôts qui ne sont pas liés à l'activité opérationnelle des participations ou au fonctionnement récurrent de Wendel et de ses holdings :

- les plus et moins-values de cession d'actifs ;
- les coûts de restructurations considérés comme exceptionnels ;

- les litiges exceptionnels, notamment ceux qui ne sont pas liés à l'activité courante ;
- les produits ou charges d'intérêts sur prêt d'actionnaires, ceux-ci étant liés à la structure des instruments financiers utilisés pour réaliser l'investissement dans les participations. Ces éléments ne donnent généralement pas lieu à un règlement en espèces avant la cession de la participation. L'effet d'impôt lié à ces éléments est considéré comme récurrent dans la mesure où il impacte structurellement l'impôt à payer ;
- les variations de « juste valeur » ;
- les dépréciations d'actifs, et notamment les pertes de valeurs des écarts d'acquisition ;
- les impacts de change sur les dettes financières ;
- les frais de restructuration des financements et les produits et charges liés à l'extinction des dettes ; et
- tout autre élément significatif non rattachable aux opérations récurrentes du Groupe.

Effets liés aux écarts d'acquisition

Les impacts sur le compte de résultat liés aux écarts d'acquisition proviennent des réévaluations d'actifs et de passifs effectuées lors d'une prise de participation (ou de la révision de ces allocations, dans un délai de douze mois suivant l'opération concernée). Ils concernent notamment :

- les stocks et en-cours ;
- les immobilisations corporelles ;
- les immobilisations incorporelles, dont les marques et les contrats ;
- et les impôts différés qui y sont relatifs.

Ces écritures comptables viennent modifier le résultat des participations, en déconnectant le compte de résultat des flux de trésorerie relatifs à l'activité des participations (les écritures sont en effet dérivées du prix d'acquisition des participations et non de l'activité des participations).

Note 39-1 Analyse du compte de résultat de l'exercice 2012 par secteur d'activité

En millions d'euros	Bureau Veritas	Materis	Deutsch	Stahl	Oranje-Nassau Développement	Mises en équivalence			Total Opérations
						Saint-Gobain	Legrand	Holdings	
Résultat net des activités									
Chiffres d'affaires	3 902,3	2 072,5	-	361,2	365,9			-	6 702,0
Ebitda	N/A	258,2	-	54,9	N/A				
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	639,2	188,6	-	47,0	N/A				
Autres éléments opérationnels récurrents	-	- 2,0	-	- 1,2	- 0,5				
Résultat opérationnel	639,2	186,6	-	45,8	32,8			- 45,7	858,7
Coût de l'endettement financier net	- 57,8	- 153,4	-	- 13,4	- 11,4			- 205,5	- 441,5
Autres produits et charges financiers	- 11,4	- 1,3	-	-	0,1			- 0,1	- 12,7
Charges d'impôt	- 157,7	- 42,1	-	- 6,1	- 8,1			6,3	- 207,8
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,0	0,4	-	0,3	2,1	192,0	31,1	-	225,8
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	24,9	-	-	-	-	0,3	25,3
RÉSULTAT NET RÉCURRENT DES ACTIVITÉS									
	412,3	- 9,8	24,9	26,6	15,4	192,0	31,1	- 244,7	447,8
Résultat net récurrent des activités - part des minoritaires	206,2	- 1,9	2,6	2,3	0,5	-	-	0,2	209,9
RÉSULTAT NET RÉCURRENT DES ACTIVITÉS - PART DU GROUPE									
	206,1	- 7,9	22,3	24,3	14,8	192,0	31,1	- 244,8	237,9
Résultat non récurrent									
Résultat opérationnel	- 133,9	- 140,3	-	- 10,3	- 5,3	-	-	- 8,9	- 298,9
Résultat financier	- 0,0	- 38,8	-	- 2,2	- 0,7	-	-	50,3	8,6
Charges d'impôt	20,3	31,5	-	7,6	2,0	-	-	2,0	63,5
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	- 5,4	- 562,3	- 2,4	14,6	- 555,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	- 18,2	-	-	-	-	689,7	671,5
RÉSULTAT NET NON RÉCURRENT									
	- 113,6	- 147,6	- 18,2	- 4,9	- 9,4	- 562,3	- 2,4	747,7	- 110,8
dont :									
■ Éléments non récurrents	- 3,6	- 57,5	- 14,7	2,0	- 0,4	- 9,2	- 1,4	747,7 ⁽²⁾	662,8
■ Effets liés aux écarts d'acquisition	- 47,5	- 21,5	- 3,5	- 7,0	- 9,0	- 80,1	- 1,0	-	- 169,5
■ Dépréciations d'actifs	- 62,5	- 68,6	-	-	-	- 473,0 ⁽³⁾	-	-	- 604,1
Résultat net non récurrent - part des minoritaires	- 55,5	- 36,1	- 1,9	- 0,4	- 0,1	-	-	-	- 94,0
RÉSULTAT NET NON RÉCURRENT - PART DU GROUPE									
	- 58,1	- 111,5	- 16,3	- 4,5	- 9,2	- 562,3	- 2,4	747,7	- 16,8
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ									
	298,7	- 157,4	6,7	21,7	6,0	- 370,3	28,7	503,0	337,1
Résultat net consolidé - part des minoritaires	150,7	- 38,0	0,7	1,8	0,4	-	-	0,2	115,9
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ - PART DU GROUPE									
	147,9	- 119,4	6,0	19,8	5,6	- 370,3	28,7	502,8	221,1

(1) Avant l'impact des allocations d'écart d'acquisition, les éléments non récurrents et les management fees.

(2) Ce montant inclut :

- le résultat de cession du groupe Deutsch pour 689,2 millions d'euros ;
- le résultat de cession de titres Legrand servis dans le cadre du dividende en nature de Wendel pour 14,6 millions d'euros.

(3) Ce montant inclut une dépréciation de 414,0 millions d'euros constatée par Wendel sur sa participation dans Saint-Gobain.

La contribution d'Oranje-Nassau Développement dans le compte de résultat en 2012 par secteur d'activité s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	Parcours	Mecatherm	exceet	Oranje-Nassau Développement
Résultat net des activités				
Chiffres d'affaires	292,9	73,1	-	365,9
Ebitda	N/A	7,8	-	
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	N/A	6,5	-	
Autres éléments opérationnels récurrents	-	- 0,5	-	- 0,5
Résultat opérationnel	26,8	6,0	-	32,8
Coût de l'endettement financier net	- 6,8	- 4,6	-	- 11,4
Autres produits et charges financiers	-	0,1	-	0,1
Résultat courant avant impôt (RCAI), management fees inclus	20,0			
Charges d'impôt	- 7,7	- 0,4	-	- 8,1
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	2,1	2,1
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	-	-
RÉSULTAT NET RÉCURRENT DES ACTIVITÉS	12,3	1,0	2,1	15,4
Résultat net récurrent des activités - part des minoritaires	0,5	0,0	-	0,5
RÉSULTAT NET RÉCURRENT DES ACTIVITÉS - PART DU GROUPE	11,8	1,0	2,1	14,8
Résultat non récurrent				
Résultat opérationnel	- 4,0	- 1,4	-	- 5,3
Résultat financier	-	- 0,7	-	- 0,7
Charges d'impôt	1,3	0,7	-	2,0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	- 5,4	- 5,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	-	-
RÉSULTAT NET NON RÉCURRENT	- 2,7	- 1,3	- 5,4	- 9,4
dont :				
■ Éléments non récurrents	-	- 0,4	0,1	- 0,4
■ Effets liés aux écarts d'acquisition	- 2,7	- 0,9	- 5,5	- 9,0
■ Dépréciations d'actifs	-	-	-	-
Résultat net non récurrent - part des minoritaires	- 0,1	- 0,0	-	- 0,1
RÉSULTAT NET NON RÉCURRENT - PART DU GROUPE	- 2,5	- 1,3	- 5,4	- 9,2
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	9,6	- 0,3	- 3,3	6,0
Résultat net consolidé - part des minoritaires	0,4	- 0,0	-	0,4
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ - PART DU GROUPE	9,2	- 0,3	- 3,3	5,6

(1) Avant l'impact des allocations d'écart d'acquisition, les éléments non récurrents et les management fees.

Note 39-2 Analyse du compte de résultat de l'exercice 2011 par secteur d'activité

En millions d'euros	Bureau Veritas	Materis	Deutsch	Stahl	Oranje-Nassau Développement	Mises en équivalence			Total Opérations
						Saint- Gobain	Legrand	Holdings	
Résultat net des activités									
Chiffres d'affaires	3 358,6	2 027,0	-	334,5	233,1			-	5 953,1
Ebitda	N/A	259,4	-	45,0	N/A				
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	544,3	194,3	-	38,0	N/A				
Autres éléments opérationnels récurrents	-	- 1,0	-	- 1,6	- 0,1				
Résultat opérationnel	544,3	193,3	-	36,4	25,4			- 42,5	756,9
Coût de l'endettement financier net	- 42,2	- 128,0	-	- 16,2	- 7,8			- 269,8	- 464,0
Autres produits et charges financiers	- 16,2	- 1,2	-	-	- 0,1			- 0,1	- 17,5
Charges d'impôt	- 130,4	- 34,7	-	- 6,7	- 5,4			0,3	- 176,9
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,3	0,2	-	0,3	2,6	296,0	60,0	-	359,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	54,5	-	-	-	-	1,4	56,0
RÉSULTAT NET RÉCURRENT DES ACTIVITÉS									
	355,8	29,4	54,5	13,8	14,8	296,0	60,0	- 310,7	513,7
Résultat net récurrent des activités - part des minoritaires	176,6	8,1	5,8	1,2	0,7	-	-	-	192,3
RÉSULTAT NET RÉCURRENT DES ACTIVITÉS - PART DU GROUPE									
	179,3	21,3	48,8	12,6	14,0	296,0	60,0	- 310,7	321,4
Résultat non récurrent									
Résultat opérationnel	- 77,0	- 107,6	-	- 12,4	- 5,4	-	-	- 0,4	- 202,8
Résultat financier	- 0,0	- 41,5	-	- 8,7	- 2,6	-	-	- 94,5 ⁽²⁾	- 147,3
Charges d'impôt	17,9	14,8	-	4,1	1,9	-	-	-	38,8
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	- 2,5	- 166,8	- 4,8	645,7 ⁽³⁾	471,7
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	- 66,0	-	-	-	-	39,5	- 26,5
RÉSULTAT NET NON RÉCURRENT									
	- 59,1	- 134,3	- 66,0	- 17,0	- 8,5	- 166,8	- 4,8	590,4	133,8
dont :									
■ Éléments non récurrents	- 8,1	- 44,5	- 50,8	- 9,3	- 5,2	- 17,5	- 0,8	590,4	454,2
■ Effets liés aux écarts d'acquisition	- 34,9	- 19,5	- 14,5	- 7,7	- 3,3	- 80,9	- 2,2	-	- 163,0
■ Dépréciations d'actifs	- 16,1	- 70,3	- 0,8	-	-	- 68,4	- 1,8	-	- 157,4
Résultat net non récurrent - part des minoritaires	- 28,7	- 32,9	- 7,0	- 1,5	- 0,4	-	-	0,2	- 70,2
RÉSULTAT NET NON RÉCURRENT - PART DU GROUPE									
	- 30,4	- 101,5	- 59,1	- 15,5	- 8,1	- 166,8	- 4,8	590,2	204,1
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ									
	296,7	- 104,9	- 11,5	- 3,2	6,3	129,2	55,3	279,7	647,5
Résultat net consolidé - part des minoritaires	147,8	- 24,7	- 1,2	- 0,3	0,4	-	-	0,2	122,1
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ - PART DU GROUPE									
	148,9	- 80,2	- 10,3	- 2,9	5,9	129,2	55,3	279,5	525,4

(1) Avant l'impact des allocations d'écart d'acquisition, les éléments non récurrents et les management fees.

(2) Ce montant inclut :

- le résultat de cession des titres Saint-Gobain reçus dans le cadre du dividende Saint-Gobain 2010 pour + 23,0 millions d'euros. Ces titres étaient comptabilisés au 31 décembre 2010 en actifs destinés à être cédés ;
- des variations de juste valeur et le résultat de cession des puts Saint-Gobain (puts acquis et émis) pour - 108,7 millions d'euros.

(3) Ce montant inclut le résultat de cession de titres Legrand pour 631,3 millions d'euros.

La contribution d'Oranje-Nassau Développement dans le compte de résultat en 2011 par secteur d'activité s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	Parcours	Mecatherm	exceet	Oranje-Nassau Développement
Résultat net des activités				
Chiffres d'affaires	208,1	25,0	-	233,1
Ebitda	N/A	5,7	-	
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	N/A	5,4	-	
Autres éléments opérationnels récurrents	-	- 0,1	-	- 0,1
Résultat opérationnel	20,1	5,3	-	25,4
Coût de l'endettement financier net	- 6,9	- 0,9	-	- 7,8
Autres produits et charges financiers	-	- 0,1	-	- 0,1
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (RCAI), MANAGEMENT FEES INCLUS				
	13,3			
Charges d'impôt	- 3,4	- 2,0	-	- 5,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	2,6	2,6
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	-	-
RÉSULTAT NET RÉCURRENT DES ACTIVITÉS				
	9,9	2,3	2,6	14,8
Résultat net récurrent des activités - part des minoritaires	0,7	0,0	-	0,7
RÉSULTAT NET RÉCURRENT DES ACTIVITÉS - PART DU GROUPE				
	9,2	2,3	2,6	14,0
Résultat non récurrent				
Résultat opérationnel	- 4,3	- 1,1	-	- 5,4
Résultat financier	- 2,3	- 0,3	-	- 2,6
Charges d'impôt	1,5	0,5	-	1,9
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	- 2,5	- 2,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	-	-
RÉSULTAT NET NON RÉCURRENT				
	- 5,1	- 0,9	- 2,5	- 8,5
dont :				
■ Éléments non récurrents	- 3,1	- 0,7	- 1,4	- 5,2
■ Effets liés aux écarts d'acquisition	- 2,0	- 0,2	- 1,1	- 3,3
■ Dépréciations d'actifs	-	-	-	-
Résultat net non récurrent - part des minoritaires	- 0,4	- 0,0	-	- 0,4
RÉSULTAT NET NON RÉCURRENT - PART DU GROUPE				
	- 4,8	- 0,9	- 2,5	- 8,1
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ				
	4,7	1,4	0,1	6,3
Résultat net consolidé - part des minoritaires	0,3	0,0	-	0,4
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ - PART DU GROUPE				
	4,4	1,4	0,1	5,9

(1) Avant l'impact des allocations d'écart d'acquisition, les éléments non récurrents et les management fees.

Note 39-3 Analyse du Bilan au 31 décembre 2012 par secteur d'activité

En millions d'euros	Bureau Veritas	Materis	Stahl	Oranje-Nassau Développement	Saint-Gobain	Legrand	Wendel & Holdings	Consolidé
Écarts d'acquisition nets	1 959,3	767,5	24,1	138,1	-	-	-	2 889,1
Immobilisations incorporelles nettes	608,9	696,3	69,1	84,8	-	-	0,2	1 459,3
Immobilisations corporelles nettes	379,4	564,7	91,4	513,2	-	-	7,3	1 556,0
Actifs financiers non courants	68,1	9,0	-	3,0	-	-	34,5	114,6
Comptes de trésorerie et équ. de trésorerie nantis	-	-	-	-	-	-	3,4	3,4
Titres mis en équivalence	0,7	3,8	2,1	53,8	4 228,4	145,3	-	4 434,1
Impôts différés actifs	110,4	50,3	14,3	11,6	-	-	2,9	189,5
Actifs non courants	3 126,8	2 091,6	201,0	804,5	4 228,4	145,3	48,4	10 646,0
Actifs destinés à être cédés	5,4	-	5,3	-	-	-	-	10,6
Stocks et travaux en cours	8,6	274,7	47,9	35,6	-	-	-	366,7
Créances clients	940,7	334,2	66,2	71,5	-	-	0,1	1 412,8
Autres actifs courants	111,3	66,8	13,7	10,5	-	-	2,9	205,0
Impôts exigibles	55,0	-	3,9	3,3	-	-	25,2	87,4
Autres actifs financiers courants	10,3	0,4	-	0,7	-	-	444,0	455,5
Comptes de trésorerie et équ. de trésorerie	243,5	71,4	33,7	11,3	-	-	486,1	845,9
Actifs courants	1 369,4	747,4	165,4	132,9	-	-	958,4	3 373,4
TOTAL DE L'ACTIF								14 030,0
Capitaux propres part groupe								2 674,4
Intérêts minoritaires								617,9
Total des capitaux propres								3 292,3
Provisions	195,8	65,3	7,8	2,6	-	-	31,3	302,8
Dettes financières	1 282,7	1 916,0	173,8	241,3	-	-	3 869,2	7 483,1
Autres passifs financiers	24,2	-	3,4	3,4	-	-	98,1	129,2
Impôts différés passifs	166,6	370,1	18,1	35,2	-	-	-	590,0
Total des passifs non courants	1 669,3	2 351,4	203,2	282,6	-	-	3 998,7	8 505,1
Passifs destinés à être cédés	1,0	-	-	-	-	-	-	1,0
Provisions	-	2,2	0,3	4,6	-	-	-	7,0
Dettes financières	128,3	95,9	24,6	234,7	-	-	67,8	551,3
Autres passifs financiers	52,2	22,8	-	1,8	-	-	149,5	226,3
Dettes fournisseurs	240,7	236,2	28,1	69,9	-	-	4,4	579,3
Autres dettes	547,0	171,3	25,9	26,9	-	-	11,1	782,4
Impôts exigibles	75,8	3,1	4,4	1,8	-	-	0,2	85,4
Total des passifs courants	1 043,9	531,6	83,4	339,7	-	-	233,0	2 231,6
TOTAL DU PASSIF								14 030,0

La contribution d'Oranje-Nassau Développement au bilan en 2012 par secteur d'activité s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	Parcours	Mecatherm	exceet	Oranje-Nassau Développement
Écarts d'acquisition nets	35,8	102,3	-	138,1
Immobilisations incorporelles nettes	16,0	68,8	-	84,8
Immobilisations corporelles nettes	507,1	6,1	-	513,2
Actifs financiers non courants	2,5	0,4	-	3,0
Comptes de trésorerie et équ. de trésorerie nantis	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	53,8	53,8
Impôts différés actifs	6,9	4,7	-	11,6
Actifs non courants	568,4	182,4	53,8	804,5
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Stocks et travaux en cours	28,2	7,3	-	35,6
Créances clients	33,1	38,4	-	71,5
Autres actifs courants	8,3	2,2	-	10,5
Impôts exigibles	- 0,0	3,3	-	3,3
Autres actifs financiers courants	0,7	-	-	0,7
Comptes de trésorerie et équ. de trésorerie	1,6	9,7	-	11,3
Actifs courants	72,0	60,9	-	132,9
Provisions	0,3	2,3	-	2,6
Dettes financières	186,1	55,3	-	241,3
Autres passifs financiers	1,7	1,7	-	3,4
Impôts différés passifs	10,6	24,6	-	35,2
Total des passifs non courants	198,7	83,9	-	282,6
Passifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Provisions	0,6	3,9	-	4,6
Dettes financières	223,1	11,6	-	234,7
Autres passifs financiers	1,8	-	-	1,8
Dettes fournisseurs	61,5	8,4	-	69,9
Autres dettes	12,4	14,5	-	26,9
Impôts exigibles	1,7	0,2	-	1,8
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	301,1	38,6	-	339,7

Note 39-4 Analyse du Bilan au 31 décembre 2011 par secteur d'activité

En millions d'euros	Bureau Veritas	Deutsch	Materis	Stahl	Oranje-Nassau Développement	Saint-Gobain	Legrand	Wendel & Holdings	Consolidé
Écarts d'acquisition nets	1 851,6	-	774,0	24,1	138,1	-	-	-	2 787,8
Immobilisations incorporelles nettes	569,5	-	757,8	74,2	87,6	-	-	0,2	1 489,4
Immobilisations corporelles nettes	319,6	-	530,0	93,9	484,0	-	-	7,5	1 434,9
Actifs financiers non courants	92,2	-	10,4	-	3,3	-	-	28,9	134,8
Comptes de trésorerie et équ. de trésorerie nantis	-	-	-	-	-	-	-	146,6	146,6
Titres mis en équivalence	0,7	-	3,4	2,1	57,5	4 788,7	141,7	-	4 994,1
Impôts différés actifs	91,9	-	48,5	4,9	9,7	-	-	0,5	155,5
Actifs non courants	2 925,5	-	2 124,1	199,3	780,2	4 788,7	141,7	183,7	11 143,2
Actifs destinés à être cédés	-	899,6	-	5,5	-	-	-	-	905,2
Stocks et travaux en cours	5,3	-	272,2	44,3	32,2	-	-	-	348,8
Créances clients	878,5	-	338,5	68,7	62,5	-	-	0,3	1 353,9
Autres actifs courants	90,5	-	78,6	13,9	8,6	-	-	5,3	197,0
Impôts exigibles	36,3	-	-	3,3	1,5	-	-	5,8	46,9
Autres actifs financiers courants	7,0	-	0,4	-	1,1	-	-	386,3	394,8
Comptes de trésorerie et équ. de trésorerie	244,1	-	83,6	20,3	11,2	-	-	437,5	796,7
Actifs courants	1 261,8	-	773,4	150,5	117,2	-	-	835,2	3 138,0
TOTAL DE L'ACTIF									15 186,4
Capitaux propres part groupe									2 693,9
Intérêts minoritaires									604,0
Total des capitaux propres									3 298,0
Provisions	185,9	-	46,7	6,7	5,7	-	-	28,9	273,9
Dettes financières	999,4	-	1 920,4	192,1	224,0	-	-	4 601,4	7 937,3
Autres passifs financiers	22,1	-	4,8	4,2	5,4	-	-	94,0	130,6
Impôts différés passifs	147,7	-	394,3	19,7	34,8	-	-	-	596,4
Total des passifs non courants	1 355,1	-	2 366,2	222,7	270,0	-	-	4 724,3	8 938,3
Passifs destinés à être cédés	-	643,8	-	-	-	-	-	-	643,8
Provisions	-	-	6,6	0,6	1,0	-	-	-	8,2
Dettes financières	266,1	-	28,0	17,3	212,9	-	-	71,3	595,6
Autres passifs financiers	30,2	-	6,1	0,2	1,1	-	-	236,1	273,7
Dettes fournisseurs	228,4	-	254,9	29,5	83,6	-	-	3,4	599,8
Autres dettes	510,1	-	172,7	21,3	22,7	-	-	11,5	738,3
Impôts exigibles	84,8	-	4,4	0,5	0,9	-	-	0,2	90,8
Total des passifs courants	1 119,6	-	472,8	69,3	322,1	-	-	322,6	2 306,4
TOTAL DU PASSIF									15 186,4

La contribution d'Oranje-Nassau Développement au bilan en 2011 par secteur d'activité s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	Parcours	Mecatherm	exceet	Oranje-Nassau Développement
Écarts d'acquisition nets	35,8	102,3	-	138,1
Immobilisations incorporelles nettes	19,4	68,3	-	87,6
Immobilisations corporelles nettes	477,3	6,6	-	484,0
Actifs financiers non courants	2,9	0,4	-	3,3
Comptes de trésorerie et équ. de trésorerie nantis	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	57,5	57,5
Impôts différés actifs	6,8	2,9	-	9,7
Actifs non courants	542,2	180,5	57,5	780,2
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Stocks et travaux en cours	22,7	9,6	-	32,2
Créances clients	25,3	37,3	-	62,5
Autres actifs courants	6,7	2,0	-	8,6
Impôts exigibles	-	1,5	-	1,5
Autres actifs financiers courants	1,1	-	-	1,1
Comptes de trésorerie et équ. de trésorerie	3,2	8,0	-	11,2
Actifs courants	58,9	58,3	-	117,2
Provisions	0,3	5,4	-	5,7
Dettes financières	162,5	61,5	-	224,0
Autres passifs financiers	2,5	2,9	-	5,4
Impôts différés passifs	11,3	23,6	-	34,8
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	176,5	93,4	-	270,0
Passifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Provisions	1,0	-	-	1,0
Dettes financières	209,3	3,6	-	212,9
Autres passifs financiers	1,1	-	-	1,1
Dettes fournisseurs	74,1	9,5	-	83,6
Autres dettes	6,5	16,3	-	22,7
Impôts exigibles	0,8	0,2	-	0,9
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	292,7	29,5	-	322,1

Note 39-5 Analyse du tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2012 par secteur d'activité

En millions d'euros	Bureau Veritas	Materis	Oranje-Nassau Stahl Développement	Wendel et Holdings	Eliminations et non-alloués	Total Groupe
Flux de trésorerie d'exploitation hors impôt	684,5	203,2	49,7	159,5	- 39,8	1 057,1
Flux de trésorerie d'investissement hors impôt	- 377,4	- 88,5	- 9,0	- 181,6	1 070,8	342,9
Flux de trésorerie de financement hors impôt	- 124,0	- 90,5	- 21,5	32,3	- 1 109,4	- 1 241,5
Flux de trésorerie liés à l'impôt	- 180,0	- 32,3	- 5,7	- 10,2	- 16,4	- 244,7

La contribution d'Oranje-Nassau Développement dans le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2012 par secteur d'activité s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	Parcours	Mecatherm	Total Oranje-Nassau Développement
Flux de trésorerie d'exploitation hors impôt	155,2	4,3	159,5
Flux de trésorerie d'investissement hors impôt	- 178,8	- 2,7	- 181,6
Flux de trésorerie de financement hors impôt	30,2	2,2	32,3
Flux de trésorerie liés à l'impôt	- 8,1	- 2,1	- 10,2

Note 39-6 Analyse du tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2011 par secteur d'activité

En millions d'euros	Bureau Veritas	Deutsch	Materis	Stahl	Oranje-Nassau Développement	Wendel et Holdings	Éliminations et non-alloués	Total Groupe
Flux de trésorerie d'exploitation hors impôt	552,1	-	225,9	31,6	106,6	- 43,9	-	872,3
Flux de trésorerie d'investissement hors impôt	- 184,0	- 57,0	- 100,6	- 8,2	- 95,5	1 272,3	- 64,7	762,4
Flux de trésorerie de financement hors impôt	- 203,9	-	- 72,7	- 19,4	6,8	- 1 989,6	64,7	- 2 214,1
Flux de trésorerie liés à l'impôt	- 149,6	-	- 34,6	- 4,8	- 6,7	- 0,4	-	- 196,1

La contribution d'Oranje-Nassau Développement dans le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2011 par secteur d'activité s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	Parcours	Mecatherm	Total Oranje-Nassau Développement
Flux de trésorerie d'exploitation hors impôt	101,8	4,8	106,6
Flux de trésorerie d'investissement hors impôt	- 100,2	4,8	- 95,5
Flux de trésorerie de financement hors impôt	8,0	- 1,2	6,8
Flux de trésorerie liés à l'impôt	- 6,4	- 0,3	- 6,7

NOTE 40 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas d'autre engagement susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière du Groupe que ceux mentionnés ci-après.

Note 40 - 1 Nantissements et garanties donnés liés aux financements

	31.12.2012	31.12.2011
(i) Nantissement par Materis Parent (groupe Materis) des titres des principales sociétés du groupe Materis, de certains comptes bancaires et de certaines créances commerciales en garantie du remboursement de la dette du groupe Materis.	1 984,3	1 922,8
(ii) Nantissement par Deutsch Group des titres des principales sociétés du groupe Deutsch, de certains comptes bancaires, de certaines créances commerciales et de certains actifs en garantie du remboursement de la dette du groupe Deutsch.	-	484,7
(iii) Nantissement par Stahl Group SA (groupe Stahl) des titres des principales sociétés du groupe Stahl, de certains comptes bancaires, de certaines créances commerciales et de certains actifs en garantie du remboursement de la dette du groupe Stahl.	193,8	205,1
(iv) Garanties accordées par Parcours (Oranje-Nassau Développement) dans le cadre de ses dettes bancaires, elles portent sur les véhicules financés et sur les loyers reçus.	388,4	336,4
(v) Nantissement par Mecatherm (Oranje-Nassau Développement) des titres des sociétés du groupe Mecatherm, en garantie du remboursement de la dette du groupe Mecatherm. A noter que Wendel a accordé une garantie à première demande de 15 millions d'euros en faveur des banques (voir note 5-2.5).	62,7	66,0
(vi) Nantissements de titres cotés dans le cadre de la structure de financement de l'investissement dans Saint-Gobain (valeur boursière) ⁽¹⁾ .	1 215,7	2 159,1
(vii) Nantissements de numéraire dans le cadre de la structure de financement de l'investissement dans Saint-Gobain ⁽¹⁾ .	3,4	146,6
TOTAL	3 848,3	5 320,8

(1) Ces éléments sont détaillés dans la note 5 - 2 « Gestion du risque de liquidité » relative au groupe Eufor.

Note 40-2 Garanties données dans le cadre des cessions d'actifs

Les garanties données dans le cadre de la cession du groupe Deutsch couvrent un nombre limité de déclarations usuelles (propriété et validité des titres cédés, gestion pendant la période précédant la cession, absence d'éléments dolosifs...). Aucune réclamation au titre de ces déclarations n'a été reçue à ce jour.

Les garanties de nature fiscale données dans le cadre de la cession des activités pétrolières et gazières d'Oranje-Nassau Énergie en 2009 à échéance mai 2016 s'élèvent à un maximum théorique de 240,0 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette cession n'est pas assortie de garanties au titre des risques environnementaux et des coûts de remise en état des sites d'exploitation.

Les garanties données dans le cadre de la cession d'Editis en 2008 couvrant des déclarations usuelles ainsi que des risques fiscaux et sociaux s'élèvent à un maximum théorique de 52,3 millions d'euros au 31 décembre 2012. Aucune réclamation ne peut plus être reçue depuis le mois de janvier 2012. Aucun montant n'a été payé au titre de cette garantie au 19 mars 2013, date d'arrêté des comptes.

Aucune provision n'a été constatée au titre de ces garanties.

Note 40-3 Garanties reçues dans le cadre des acquisitions d'actifs

Les garanties reçues dans le cadre des acquisitions de Parcours et de Mecatherm couvrent des déclarations usuelles ainsi que des risques fiscaux et sociaux, pour un montant total de 12,5 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Note 40-4 Engagements hors bilan donnés et reçus liés aux activités opérationnelles

	31.12.2012	31.12.2011
Cautions de contre-garantie sur marchés et autres engagements donnés		
par Bureau Veritas ⁽¹⁾	196,2	198,4
par Materis	11,6	43,2
par Deutsch	-	3,0
par Stahl	0,4	-
par Oranje-Nassau Développement (Mecatherm)	4,0	9,9
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	212,2	254,6
Autres engagements reçus ⁽²⁾	377,5	351,0
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	377,5	351,0

(1) Les engagements donnés par Bureau Veritas incluent les garanties et cautions de type garanties bancaires et garanties parentales.

(2) Au 31 décembre 2012, principalement chez Parcours.

Au 31 décembre 2012, les engagements reçus sont principalement composés des loyers à recevoir par Parcours (Oranje-Nassau Développement) sur son portefeuille de contrats de location en cours (178,4 millions d'euros à moins d'un an, 198,9 millions d'euros à plus d'un an et moins de 5 ans).

Note 40-5 Pactes d'actionnaires et mécanismes de co-investissements

Au 31 décembre 2012, le groupe Wendel est partie à plusieurs accords régissant ses relations avec ses co-actionnaires dans Materis, Stahl, Parcours ou Mecatherm, qu'il s'agisse d'investisseurs minoritaires ou de managers de ces participations dans le cadre de mécanismes de co-investissement (voir la note 4 « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe »).

Ces pactes ou accords comportent diverses clauses relatives à :

- la gouvernance (composition des organes de direction et droit d'information) ;
- les conditions de transfert de titres (inaliénabilité pendant une certaine période, droit de préemption) ;
- les conditions de sortie en cas de cession (droit de sortie conjointe ou droit de cession forcée) ou d'introduction en Bourse ;
- les situations de départ des managers (promesse de vente au profit du groupe Wendel en cas de cessation des fonctions au sein de la filiale, et/ou promesse d'achat au profit de managers dans certains cas spécifiques) ;
- la liquidité de l'investissement dans certaines situations et notamment en cas d'absence de cession ou d'introduction en Bourse au-delà d'une certaine période à compter de la réalisation de l'investissement par Wendel.

Dans le cadre des promesses de liquidité prévues par ces accords et de celles conclues avec les managers de Wendel dans le cadre des mécanismes de co-investissement, le groupe Wendel pourrait être conduit, si aucun événement de liquidité (cession ou introduction en Bourse) n'intervenait avant certaines dates prédéterminées, à racheter les parts que détiennent les managers des participations dans Materis, Stahl, Parcours et Mecatherm et celles détenues par les managers de Wendel dans Materis, Stahl, VGG, Parcours et Mecatherm (au travers de Winvest International et Oranje-Nassau Développement). La valeur retenue dans le cadre de ces engagements de liquidité correspondrait

alors à la valeur de marché déterminée par un expert indépendant ou à une valeur calculée sur la base d'un multiple de marge. Les co-investissements dans Deutsch ont été dénoués en 2012 dans le cadre de la cession de cette participation.

Au 31 décembre 2012, sur la base de la valeur des participations retenue dans l'Actif Net Réévalué, la valeur de la part des investissements « pari passu » réalisés par les co-actionnaires (aux mêmes conditions de risque et de rendement que Wendel) est de 89 millions d'euros et la valeur de la part des investissements des co-actionnaires ayant des effets dilutifs sur le pourcentage d'intérêts du groupe Wendel est de 52 millions d'euros. Dans le cadre de l'application des principes comptables relatifs aux *puts* de minoritaires et aux mécanismes de co-investissement, une partie de ces montants est comptabilisée en passifs financiers (27 millions d'euros).

Les valeurs des co-investissements évoluent en fonction de la valeur de chaque participation, elles pourraient donc être plus faibles (voire nulles) ou plus élevées sur les prochains exercices.

Autre accord

Les prêteurs subordonnés (mezzanine et second lien) de Stahl qui avaient abandonné leur créance lors de la restructuration de 2010, avaient notamment reçu un droit sur la plus-value exerçable uniquement lors de la sortie totale ou partielle de Wendel de Stahl. Ce droit est exerçable si le rendement global de Wendel est supérieur à 2,5 fois son réinvestissement de 2010, et il est équivalent à l'attribution d'1 à 2 actions gratuites par action détenue par ces ex-prêteurs subordonnés. Conformément aux normes comptables, cet engagement n'est pas comptabilisé au bilan dans la mesure où l'exercice de ce droit est conditionné à la décision de sortie de Wendel.

Note 40-6 Locations

En dehors des opérations décrites ci-dessous, il n'existe pas d'opération de location-financement susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière de Wendel.

Note 40-6.1 Location-Financements (contrats dont le Groupe conserve les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)

Les montants des loyers futurs au titre des location-financements sont les suivants :

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
À plus de 5 ans	10,7	9,2
À plus d'un an et moins de 5 ans	5,1	3,4
À moins d'un an et intérêts courus	1,5	1,0
TOTAL	17,4	13,6

Ces contrats donnent lieu à constatation d'un actif immobilisé et d'une dette financière au bilan conformément aux dispositions d'IAS 17 « Contrats de location ».

Note 40-6.2 Locations simples (contrats dont le Groupe ne conserve pas les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)

Montant des loyers futurs au titre des locations simples :

En millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
À plus de 5 ans	68,9	79,4
À plus d'un an et moins de 5 ans	286,9	238,5
À moins d'un an et intérêts courus	125,8	114,1
TOTAL	481,6	432,1

Les montants de loyers futurs proviennent principalement de Bureau Veritas pour 296,8 millions d'euros (254,2 millions d'euros en 2011) et de Materis pour 166,4 millions d'euros (142,7 millions d'euros en 2011).

NOTE 41 Stock-options, actions gratuites et actions de performance

La charge totale au titre de l'attribution de stock-options ou autres paiements fondés sur des actions pour l'exercice 2012 est de 21,2 millions d'euros contre 21,3 millions d'euros en 2011.

En millions d'euros	2012	2011
Stock-options chez Wendel	4,5	2,9
Attribution d'actions de performance chez Wendel	1,2	2,7
Stock-options chez Bureau Veritas	2,2	2,1
Attribution d'actions de performance chez Bureau Veritas	14,4	12,8
Droits à l'appréciation d'actions chez Bureau Veritas	- 0,2	- 0,2
Stahl	0,3	0,8
TOTAL	22,4	21,3

Les nouveaux plans d'attribution de stock-options accordés en 2012 sont les suivants :

Note 41-1 Wendel

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 4 juin 2012, des options donnant droit à l'acquisition de 227 270 actions ont été

attribuées le 5 juillet 2012 avec un prix d'exercice de 54,93 euros et une durée de vie de 10 ans. Ces options présentent les caractéristiques suivantes :

- une condition de présence : l'attribution définitive des options est soumise à une condition de présence sur deux ans, la première moitié des options n'étant acquise qu'au bout d'un an, la totalité des options étant acquise au bout de deux ans ;

- une condition de performance : la quantité attribuée est intégralement exerçable si la progression de l'ANR sur la période 2012-2014 (retraitée des dividendes) est supérieure ou égale à 10,25 %, et exerçable à hauteur de la moitié de la quantité attribuée si la progression de l'ANR sur la période 2012-2013 (retraitée des dividendes) est supérieure ou égale à 5 %. L'ANR servant de référence pour l'année 2012 est l'ANR calculé au 24 mai 2012, soit 93,6 € par titre.

Ces options ont été valorisées à l'aide d'un modèle de Monte-Carlo, et les principales hypothèses de calcul sont les suivantes : taux de rendement moyen sur 5 ans = 2,6 %, volatilité = 30 %, la rotation du

personnel est considérée comme nulle et il est tenu compte de l'illiquidité des stock-options. La valeur de ces options accordées a été estimée à 9,3 euros par stock-option. La charge est étalée selon l'échéancier d'acquisition des droits.

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 4 juin 2012, 75 754 actions de performance ont également été attribuées le 5 juillet 2012. Elles sont soumises aux mêmes conditions de présence et de performance que les options attribuées en 2012 (voir paragraphe précédent). Leur valeur a été estimée à 26,7 euros par action. Cette dernière tient compte de la période d'illiquidité de ces actions de performance.

Les instruments attribués et non exercés ou non définitivement acquis sont :

Stock-options	Nombre d'options non levées au 31.12.2011	Options accordées en 2012	Options annulées en 2012	Options exercées en 2012	Nombre d'options non levées au 31.12.2012	Prix d'exercice (€)	Prix moyen d'exercice (€)	Durée de vie restante moyenne	Nombre d'options exerçables
Options d'achat	153 202	-	-	- 30 095	123 107	22,58 et 41,73	23,67	6,6 ans	118 487
Options d'achat	952 177	227 270	- 10 250	- 15 000	1 154 197	22,58 à 80,91	55,47	8,1 ans	417 685
Options de souscription	138 142	-	- 6 000	- 26 262	105 880	25,96 à 90,14	67,62	2,6 ans	105 880
Options de souscription	1 162 200	-	- 383 540	-	778 660	18,96 à 132,96	65,26	5,5 ans	126 900

Actions gratuites et de performance	Actions attribuées au 31.12.2011	Attributions de l'exercice	Exercices/ Attributions définitives	Annulations	Actions attribuées au 31.12.2012	Date d'attribution	Date d'acquisition
Actions gratuites	80 950	-	- 80 950	-	-	12.01.2010	12.01.2012
	10 500	-	- 10 500	-	-	17.05.2010	17.05.2012
Actions de performance	146 437	-	- 146 437	-	-	04.06.2010	04.06.2012
	-	75 754	-	-	75 754	05.07.2012	05.07.2014
	237 887	75 754	- 237 887	-	75 754		

Note 41-2 Bureau Veritas

Par décision du Conseil d'Administration de Bureau Veritas le 18 juillet 2012, Bureau Veritas a attribué à certains de ses salariés 336 600 options d'achat à un prix d'exercice de 70,17 euros. L'attribution est subordonnée à l'accomplissement de 3 années de service ainsi qu'à la réalisation d'un objectif de performance basé sur le résultat d'exploitation et de gestion. Les options sont d'une durée de 8 ans après la date d'octroi.

La juste valeur moyenne unitaire des options attribuées durant l'exercice ressort à 11,63 euros. Leur valeur a été évaluée avec un modèle de type Black & Scholes, avec les hypothèses suivantes : volatilité = 23 %, rendement du dividende = 1,77 %, taux sans risque = 0,63 %, durée de vie estimée de l'option = 4 ans.

En 2012, Bureau Veritas a également attribué 408 300 actions de performance sous certaines conditions de présence et/ou de performance. La juste valeur moyenne pondérée des actions gratuites attribuées en 2012 ressort à 62,96 euros par action.

Les instruments attribués et non exercés ou non définitivement acquis sont :

Stock-options	Nombre d'options non levées au 31.12.2011	Options accordées en 2012	Options annulées en 2012	Options exercées en 2012	Nombre d'options non levées au 31.12.2012	Prix d'exercice (€)	Prix moyen d'exercice (€)	Durée de vie restante moyenne	Nombre d'options exerçables
Bureau Veritas	1 614 445	336 600	- 9 000	- 599 510	1 342 535	15,17 à 70,17	46,17	5,2 ans	525 970

Actions de performance	Actions attribuées au 31.12.2012	Date d'attribution	Date d'expiration
	153 750	03.07.2009	03.07.2013
	416 100	23.07.2010	23.07.2013-2014
	361 110	18.07.2011	18.07.2014-2015
	23 544	14.12.2011	14.12.2016
	408 300	18.07.2012	18.07.2015-2016
	1 362 804		

Plans de droits à l'appréciation d'actions	Date d'expiration	Prix d'exercice euros/action	Nombre d'options (équivalent actions)	
			2012	2011
Plan du 13.12.2007	12.12.2013	30,20	27 526	51 017
NOMBRE D'OPTIONS AU 31 DÉCEMBRE			27 526	51 017

NOTE 42 Événements postérieurs à la clôture

Afin de soutenir la stratégie d'expansion panafricaine du groupe IHS, l'un des leaders africain dans les infrastructures de tours télécom, Wendel s'est d'ores et déjà engagé à investir 176 millions de dollars par le biais d'augmentations de capital aux côtés des actionnaires actuels d'IHS qui sont des institutions financières de développement majeures et des sociétés de capital-investissement de tout premier plan en Afrique. À l'issue de la réalisation de l'investissement, Wendel deviendra le premier

actionnaire d'IHS Holding et à ce titre exercera un rôle déterminant dans la gouvernance et sur les décisions stratégiques d'IHS.

Au 31 décembre 2012, Wendel avait déjà investi 25,8 millions de dollars sous la forme d'un prêt. Ce dernier a été converti en capital au cours du 1^{er} trimestre 2013, à l'occasion d'une première augmentation de capital à laquelle le Groupe a participé en investissant un montant complémentaire de 80,1 millions de dollars.

NOTE 43 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012

Méthode de consolidation	% d'intérêt net d'autodétention	Nom des sociétés	Pays d'activité	Secteur
IG	100,0	Wendel	France	Gestion de participations
IG	100,0	Coba	France	«
IG	100,0	Eufor	France	«
IG	100,0	Hirvest 1	France	«
IG	100,0	Hirvest 3	France	«
IG	100,0	Hirvest 4	France	«
IG	100,0	Oranje-Nassau Développement France	France	«
IG	100,0	Sofiservice	France	«
IG	100,0	Winbond	France	«
IG	100,0	Xevest 2	France	«
IG	100,0	Wendel Japan	Japon	«
IG	100,0	Froeggen	Luxembourg	«
IG	100,0	Grauggen	Luxembourg	«
IG	100,0	Hourggen	Luxembourg	«
IG	100,0	Ireggen	Luxembourg	«
IG	100,0	Jeurggen	Luxembourg	«
IG	100,0	Karggen	Luxembourg	«
IG	97,3	Materis Investors	Luxembourg	«
IG	100,0	Mecatherm GarantCo	Luxembourg	«
IG	98,1	Oranje-Nassau Mecatherm	Luxembourg	«
IG	95,7	Oranje-Nassau Parcours	Luxembourg	«
IG	99,5	Oranje-Nassau Développement SA SICAR	Luxembourg	«
IG	97,4	Stahl Lux 2	Luxembourg	«
IG	100,0	Trief Corporation	Luxembourg	«
IG	100,0	Truth 2	Luxembourg	«
IG	98,4	Waldggen	Luxembourg	«
IG	100,0	Winvest Conseil	Luxembourg	«
IG	99,5	Winvest International SA SICAR	Luxembourg	«
IG	100,0	Win Securitization 2	Luxembourg	«
IG	100,0	Oranje-Nassau Groep	Pays-Bas	«
IG	100,0	Oranje-Nassau Development	Pays-Bas	«
IG	100,0	Legron	Pays-Bas	«
IG	100,0	Sofisamc	Suisse	«
IG	51,2	Bureau Veritas	France	Services d'évaluation de conformité et de certification
IG	75,5	Materis Parent	Luxembourg	Chimie de spécialité pour la construction
IG	91,5	Stahl Group	Pays-Bas	Produits de finition du cuir et revêtements haute performance
E	5,5	Legrand SA	France	Produits et systèmes électriques basse tension
E	17,1	Saint-Gobain	France	Production, transformation et distribution de matériaux
Orange-Nassau Développement se compose de :				
IG	98,1	Mecatherm	France	Équipements pour la boulangerie industrielle
IG	95,7	Parcours	France	Location longue durée de véhicules aux professionnels
E	28,4	exceet	Suisse	Conception de systèmes embarqués

IG : Intégration globale. Wendel a le contrôle exclusif de ces sociétés.

E : Mise en équivalence. Wendel exerce une influence notable sur ces sociétés.

5.12 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires

WENDEL

89, rue Taitbout

75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Wendel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9-4 de l'annexe aux comptes consolidés « Tests de dépréciation des titres mis en équivalence ». Dans un contexte d'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale rendant les prévisions difficiles, cette note décrit les modalités du test de dépréciation au 31 décembre 2012 de la participation de Wendel dans Saint-Gobain, et en particulier la sensibilité du résultat de ce test, notamment aux variations du taux d'actualisation, du taux de croissance à long terme et de la marge normative prise en compte dans les flux postérieurs au plan d'affaires à 5 ans.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Lors de l'arrêt de ses comptes, votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Ces estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un contexte où les prévisions sont rendues difficiles compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, tel que décrit dans la note 1-10 « Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes consolidés.

C'est dans ce contexte que votre société a réalisé au 31 décembre 2012 des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des titres mis en équivalence, selon les modalités décrites dans les notes suivantes de l'annexe aux comptes consolidés : note 1-11 « Règles d'évaluation », note 6-1 « Tests de dépréciation des écarts d'acquisition » et note 9-4 « Tests de dépréciation des titres mis en équivalence ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, et nous avons vérifié que les notes indiquées ci-dessus donnent une information appropriée. En particulier, pour ce qui concerne le test de dépréciation des titres Saint-Gobain, nous avons examiné les hypothèses et estimations retenues par votre société pour déterminer la valeur d'utilité.

Principes comptables

Nous avons examiné le traitement comptable retenu par votre société pour l'établissement de ses comptes consolidés concernant les mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du Groupe. Nous avons vérifié que les notes aux comptes consolidés suivantes : note 1-11.18 « Traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du Groupe », note 4 « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe » et note 40-5 « Pactes d'actionnaires et mécanismes de co-investissements » donnent une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Letartre



COMPTES INDIVIDUELS DE WENDEL

6.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012	230	6.4 ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS	234
Actif	230	6.4.1 Faits marquants de l'exercice	235
Passif	231	6.4.2 Principes comptables	235
6.2 COMPTE DE RÉSULTAT	232	6.4.3 Notes sur le bilan	237
6.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	233	6.4.4 Notes sur le résultat	244
		6.4.5 Autres notes	247
		6.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	251

6.1 Bilan au 31 décembre 2012

Actif

En milliers d'euros	Note	31.12.2012			31.12.2011
		Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets	Montants nets
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles		15 475	12 717	2 758	2 910
Immobilisations financières ⁽¹⁾					
Titres de participation	1	3 533 077	58	3 533 019	4 359 299
Autres titres immobilisés		83	50	33	83
Actions propres	2	16 380	-	16 380	31 057
Prêts et autres immobilisations financières		178	-	178	118
TOTAL		3 549 718	108	3 549 610	4 390 557
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés ⁽²⁾		4 569	78	4 491	4 322
Autres créances ⁽²⁾	3	3 303 925	499	3 303 426	1 869 059
Instruments de trésorerie	9	169 313	-	169 313	181 833
Valeurs mobilières de placement	4	816 607	48	816 559	764 496
Disponibilités		1 895	-	1 895	2 327
Charges constatées d'avance		1 659	-	1 659	2 326
TOTAL		4 297 968	625	4 297 343	2 824 363
Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 400	99	2 301	-
Primes de remboursement des emprunts		45 988	-	45 988	65 610
TOTAL DE L'ACTIF		7 911 549	13 549	7 898 000	7 283 440

(1) Dont à moins d'un an

3 3

(2) Dont à plus d'un an

- -

Passif

En milliers d'euros	Note	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres			
Capital		198 175	202 244
Primes d'émission, de fusion et d'apports		184 362	252 476
Réserve légale		20 224	20 223
Réserves réglementées		191 820	191 820
Autres réserves		1 500 000	1 500 000
Report à nouveau		1 257 807	661 658
Résultat de l'exercice		782 962	683 205
TOTAL	5	4 135 350	3 511 626
Provisions pour risques et charges	6	25 985	51 628
Dettes financières ⁽²⁾	7	3 542 896	3 519 540
Autres dettes	8	193 769	200 646
TOTAL ⁽¹⁾		3 736 665	3 720 186
TOTAL DU PASSIF		7 898 000	7 283 440
(1) Dont à moins d'un an		448 275	441 446
Dont à plus d'un an		3 288 390	3 278 740
(2) Dont concours bancaires courants		4 007	-

6.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	2012	2011
Produits des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	11	890 024	480 015
Autres produits et charges financiers	12		
Produits			
■ Produits des créances et des placements de trésorerie		108 418	147 582
■ Reprises de provisions		25 252	1 282
Charges			
■ Intérêts et charges assimilées		215 236	218 316
■ Dotations aux amortissements et aux provisions		22 793	40 050
RÉSULTAT FINANCIER		785 665	370 513
Produits d'exploitation	13		
Autres produits		5 975	5 656
Reprises de provisions & transfert de charges		2 452	2 199
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		15 433	12 794
Impôts, taxes et versements assimilés		2 097	1 900
Salaires et traitements	14	11 808	12 159
Charges sociales		6 957	6 041
Dotations aux amortissements & charges à répartir		663	782
Dotations aux provisions		1 154	116
Autres charges		678	694
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 30 363	- 26 631
RÉSULTAT COURANT		755 302	343 882
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		2 721	297
Sur opérations en capital		-	-
Reprises de provisions		96 719	360 010
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		21 089	1 644
Sur opérations en capital		78 078	3 989
Dotations aux provisions		145	18 344
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	15	128	336 330
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	16	27 532	2 993
BÉNÉFICE (PERTE)		782 962	683 205

6.3 Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2012	2011
Flux d'exploitation		
Résultat net	782 962	683 205
Élimination des résultats sur cession d'actifs immobilisés	85 139	5 166
Élimination des amortissements et provisions	- 96 497	- 303 949
Élimination des résultats sans incidence sur la trésorerie	-	-
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'exploitation	- 46 051	7 252
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	725 553	391 674
Flux d'investissement		
Décaissements sur :		
■ acquisitions et souscriptions de participations ⁽¹⁾	- 24 706	- 148 252
■ acquisitions d'immobilisations corporelles	- 413	- 291
■ prêts consentis	- 63	- 104
Encaissements (en prix de vente) sur :		
■ cession de titres de participations	64	143 993
■ cessions d'immobilisations corporelles	-	-
■ prêts consentis	3	3
Variation du besoin en fond de roulement lié aux investissements	16 107	- 16 323
FLUX NET DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS	- 9 008	- 20 974
Flux sur opérations financières		
Liés au capital		
■ augmentation de capital	2 472	2 956
■ rachat d'actions Wendel	- 61 712	- 79 201
■ cession actions Wendel (contrat de liquidité)	294	- 1 126
■ cession actions Wendel (levées d'options d'achat)	1 018	810
Dividendes versés aux actionnaires	- 63 284	- 61 154
Variation nette des emprunts et autres dettes financières ⁽²⁾	- 558 286	- 680 580
Variation du besoin en fond de roulement lié aux opérations financières	2 305	17 001
FLUX NET DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	- 677 193	- 801 294
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	39 352	- 430 594
TRÉSORERIE NETTE DE DÉBUT DE PÉRIODE	681 829	1 112 423
TRÉSORERIE NETTE DE DÉBUT DE PÉRIODE DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES	8	0
TRÉSORERIE NETTE DE FIN DE PÉRIODE ⁽³⁾	721 189	681 829

(1) La Société a principalement acquis des titres Legrand auprès de sa filiale indirecte Legron BV pour un montant de 24 660 milliers d'euros, ces titres ont été pour l'essentiel distribués aux actionnaires au titre du dividende (voir la Note relative aux faits marquants).

(2) Comprend principalement en 2012, le remboursement du crédit syndiqué pour - 250 000 milliers d'euros, l'émission d'un emprunt obligataire Wendel échéance 2019 pour 400 000 milliers d'euros, les rachats partiels des emprunts obligataires Wendel échéance 2014 et 2016, respectivement pour - 101 600 milliers d'euros et - 38 450 milliers d'euros, et - 568 222 milliers d'euros au titre des prêts nets accordés aux structures holding du groupe.

(3) La trésorerie nette de fin de période est composée des disponibilités nettes des concours bancaires courants, et des valeurs mobilières de placement à l'exclusion des titres autodétenus (voir note 4).

6.4 Annexe aux comptes individuels

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

6.4.1	Faits marquants de l'exercice	235	6.4.4	Notes sur le résultat	244
6.4.2	Principes comptables	235	NOTE 11	Produits des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille	244
6.4.3	Notes sur le bilan	237	NOTE 12	Autres produits et charges financiers	244
NOTE 1	Titres de participation	237	NOTE 13	Produits d'exploitation	245
NOTE 2	Actions propres	237	NOTE 14	Rémunérations et effectifs	245
NOTE 3	Autres créances	238	NOTE 15	Résultat exceptionnel	246
NOTE 4	Valeurs mobilières de placement	238	NOTE 16	Impôts de l'exercice	246
NOTE 5	Évolution des capitaux propres	239	6.4.5	Autres notes	247
NOTE 6	Provisions pour risques et charges	240	NOTE 17	Situation de la liquidité et de l'endettement	247
NOTE 7	Dettes financières	241	NOTE 18	Parties liées	247
NOTE 8	Autres dettes	242	NOTE 19	Événements postérieurs à la clôture	248
NOTE 9	Instruments financiers	242			
NOTE 10	Engagements hors bilan	244			

6.4.1 Faits marquants de l'exercice

En mars 2012, la société a procédé au remboursement du crédit syndiqué à hauteur de 250 millions d'euros.

L'Assemblée générale du 4 juin 2012 a approuvé le versement d'un dividende, en numéraire, de 1,30 euro par action, assorti à titre exceptionnel d'une action Legrand pour 50 titres Wendel détenus. Afin de réaliser cette distribution de dividende en nature, Wendel a acquis auprès de sa filiale indirecte Legron BV des titres Legrand pour un montant de 24,7 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, Wendel a procédé à des rachats partiels des souches obligataires 2014 et 2016 pour un montant nominal total de 140,1 millions d'euros.

En septembre 2012, la société a émis de nouvelles obligations d'échéance 2019 pour un montant nominal de 400,0 millions d'euros avec un coupon annuel de 5,875 %.

La variation des créances nettes vis-à-vis de ses filiales pour un montant de 568,2 millions d'euros (hors effet de l'absorption de Winvest 11) s'explique par les éléments suivants :

- Wendel a emprunté auprès de ses filiales un montant global de 1 159,1 millions d'euros correspondant essentiellement au produit

de la cession Deutsch (959,6 millions d'euros) et aux dividendes de Bureau Veritas, Saint-Gobain et Legrand reçus par ses filiales (199,5 millions d'euros) ;

- Wendel a prêté à ses filiales un montant global de 837,3 millions d'euros pour financer principalement : le remboursement volontaire anticipé par les filiales du Groupe de 760 millions d'euros de dette bancaire relative à la participation dans Saint-Gobain, le réinvestissement de 21 millions d'euros dans Materis dans le cadre de la renégociation bancaire de cette participation du Groupe, la ligne de liquidité accordée à Mecatherm ainsi que la garantie donnée aux banques de cette participation du groupe (20 millions d'euros), et un prêt accordé par le Groupe à IHS pour 19,5 millions d'euros (25,8 millions de dollars américains) ;
- Wendel a reçu un dividende d'un montant de 480,0 millions d'euros de la société Oranje-Nassau ; et
- Wendel a remboursé à la société Winbond 410,0 millions d'euros, montant provenant de la distribution de dividende effectuée par cette filiale.

6.4.2 Principes comptables

Le bilan et le compte de résultat ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général 1999 et les principes généralement admis, avec les dérogations appliquées les années précédentes.

Les deux dérogations aux règles du plan comptable général sont les suivantes :

- substitution du « Résultat financier » - comme agrégat représentatif de l'activité sociale au « Résultat d'exploitation » défini par le plan comptable ;
- enregistrement en « Résultat exceptionnel » de toutes les opérations financières en capital portant sur des actifs autres que les « valeurs mobilières de placement ». Concernant les valeurs mobilières de placement, les mouvements de provision pour dépréciation et les résultats de cession sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à celles des exercices précédents.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond au coût d'acquisition ou d'apport, hors frais accessoires.

6.4.2.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et appréciations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces estimations et appréciations sont fondées sur l'appréciation des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors des arrêts des comptes. Elles sont faites sur la base de l'expérience passée de la direction et de divers autres facteurs jugés raisonnables (éléments de marché, évaluations d'expert, etc.), et sont revues de façon régulière. Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies. Les estimations et appréciations réalisées pour établir ces états financiers concernent notamment, pour les éléments les plus significatifs, les titres de participation et les créances.

6.4.2.2 Participations

La valeur d'entrée des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition. Une revue des indicateurs internes de perte de valeur

est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour. Les méthodes d'évaluation retenues sont fonction du type d'activité des entités (sociétés opérationnelles ou holdings) et peuvent être fondées sur la quote-part de situation nette ou la quote-part d'actif net réévalué dont la détermination peut être basée sur diverses méthodes (flux de trésorerie futurs actualisés, multiples de chiffre d'affaires ou de marge, valorisations externes par rapport à des transactions sur des sociétés similaires, valeurs boursières). Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

6.4.2.3 Prêts et créances

Les prêts et créances sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès lors qu'il existe une probabilité de non-recouvrement. Les créances rattachées à des participations sont dépréciées dès lors que l'actif net réévalué de la filiale considérée (ou la situation nette comptable si elle est jugée représentative d'une valeur recouvrable) devient négatif, compte tenu des perspectives d'évolution de la filiale et des caractéristiques des créances.

6.4.2.4 Primes de remboursement et frais d'émission d'emprunt

Les primes de remboursement d'emprunt sont généralement amorties de façon linéaire sur la durée de l'emprunt correspondant. Lorsque ces primes excèdent 10 % des sommes perçues, elles sont amorties sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt selon la méthode préférentielle proposée par le règlement CRC n° 99-02.

6.4.2.5 Instruments financiers de taux

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

6.4.2.6 Options sur actions

Les primes sur options encaissées (autres dettes) ou versées (instruments de trésorerie) sont comptabilisées dans un compte d'attente jusqu'à l'échéance. Les moins-values latentes sont provisionnées tandis que les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Par exception, les contrats sur options pour lesquels Wendel détient une position symétrique (achat et vente d'options de mêmes caractéristiques) (voir note 9) sont comptabilisés pour le montant de la prime reçue ou payée, les gains et les pertes latentes sont neutres et n'ont donc aucun impact sur le résultat.

6.4.2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur comptable est supérieure à la valeur de marché.

6.4.2.8 Provisions pour retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière d'une part et au régime de retraite à prestations définies d'autre part sont calculés à la fin de chaque année en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Les calculs reposent sur des méthodes actuarielles. Les principales hypothèses retenues en 2012 sont :

- taux d'actualisation = 3,0 % ;
- taux d'inflation = 1,5 % ;
- taux d'augmentation des salaires entre 1,5 % et 3 % selon la catégorie ;
- taux de rotation du personnel inversement proportionnel à l'âge.

Une provision est constatée pour la partie des engagements non couverte par des actifs.

6.4.3 Notes sur le bilan

NOTE 1 Titres de participation

En milliers d'euros	% Participation		Montants nets 31.12.2011	Acquisitions et Souscriptions	Cessions	Variation des provisions	Montants nets 31.12.2012
	31.12.2011	31.12.2012					
Participations françaises							
Sofiservice	100,00	100,00	354	-	-	-	354
Winbond	100,00	100,00	3 293 547	-	-	-	3 293 547
Winvest 11 ⁽¹⁾	100,00	-	826 583	-	903 283	76 700	-
Saint-Gobain	-	-	282	-	-	-	282
Legrand	-	-	-	24 660	24 265	-	395
Participations étrangères							
Oranje-Nassau	100,00	100,00	238 320	-	-	-	238 320
Divers			213	46	163	25	121
			4 359 299	24 706	927 711	76 725	3 533 019

(1) Dans le cadre de la simplification des structures du Groupe, Winvest 11 a été absorbée par Wendel au cours de l'exercice. Un mali de fusion de 77 484 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat exceptionnel, il est compensé par la reprise de provision pour dépréciation de 76 700 milliers d'euros constatée sur cette filiale.

NOTE 2 Actions propres

Au 31 décembre 2012, Wendel détient hors du contrat de liquidité 1 587 498 actions propres (1 964 155 actions propres au 31 décembre 2011). Ces actions autodétenues sont affectées :

- pour un nombre de 1 353 058 titres, à la couverture des options d'achat, des actions gratuites et des actions de performance attribuées (voir la note 4 « Valeurs mobilières de placement ») ;

- pour un nombre de 234 440 titres, à des opérations éventuelles de croissance externe.

En milliers d'euros	% Participation		Montants nets 31.12.2011	Acquisitions	Cessions	Transfert de compte	Variation des provisions	Montants nets 31.12.2012
	31.12.2011	31.12.2012						
Titres Wendel	1,23 %	0,47 %	31 057	44 285	0	- 73 875 ⁽¹⁾	14 913	16 380
			31 057	44 285	0	- 73 875	14 913	16 380

(1) Le Directoire a décidé le 30 mars 2012 et le 21 novembre 2012 de réduire le capital par annulation de 1 079 013 titres autodétenus. Ces titres étaient comptabilisés pour un montant de 74 655 milliers d'euros.

Nombre d'actions Wendel détenues au 31 décembre 2012 : 234 440 titres (620 889 titres au 31 décembre 2011).

NOTE 3 Autres créances

En milliers d'euros	31.12.2012			31.12.2011		
	Montants bruts	Provisions	Montants nets	Montants bruts	Provisions	Montants nets
Créances fiscales et sociales	15 666	- 499	15 167	1 230	-	1 230
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	3 273 914	-	3 273 914	1 849 662	-	1 849 662
Autres ⁽²⁾	14 345	-	14 345	18 167	-	18 167
	3 303 925	- 499	3 303 426	1 869 059	-	1 869 059
<i>Dont entreprises liées</i>	3 281 145			1 860 388		
<i>Dont produits à recevoir</i>	29 209			18 165		

(1) Ces créances résultent principalement d'avances accordées aux sociétés holdings concourant à la détention ou au financement de la participation dans Saint-Gobain. Au 31 décembre 2012, sur la base d'une valorisation Saint-Gobain calculée par actualisation des flux de trésorerie futurs égale à 47,08 € par action, ces créances ne sont pas dépréciées.

(2) Dont 14 299 milliers d'euros d'intérêts courus sur dérivés de taux (voir note 9).

NOTE 4 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur comptable nette	Valeur boursière	Valeur comptable nette	Valeur boursière
Actions Wendel (hors contrat de liquidité) ⁽¹⁾				
Actions affectées à des plans d'options d'achat ⁽²⁾	77 789	96 194	67 087	55 291
Actions affectées à des plans d'attribution d'actions de performance ⁽³⁾	4 188	5 705	10 423	11 899
	81 977	101 899	77 510	67 190
Sicav monétaires & dépôts	373 437	373 437	399 033	399 033
Obligations à court terme	11 196	11 196	-	-
Fonds diversifiés, actions ou obligataires	71 140	77 865	44 477	46 043
Fonds d'institutions financières	251 325	251 325	224 814	224 814
Contrat de liquidité ⁽⁴⁾				
Titres Wendel	11 288	11 297	7 484	7 503
Sicav	16 196	16 196	11 178	11 178
	734 582	741 316	686 986	688 571
	816 559	843 215	764 496	755 761

(1) Nombre d'actions Wendel détenues au 31 décembre 2012 : 1 353 058.

Nombre d'actions Wendel détenues au 31 décembre 2011 : 1 343 266.

(2) Actions affectées à l'exercice des options d'achat d'actions consenties dans le cadre des programmes de stock-options. La valeur comptable nette de ces actions est égale au prix d'exercice des options d'achat consenties ou à leur valeur boursière lorsque celle-ci est inférieure.

L'écart négatif observé entre la valeur comptable et le prix d'exercice des options d'achat est comptabilisé au poste « Provisions pour risques et charges » en proportion des droits acquis. Au 31 décembre 2012, cette provision s'élève à 9 692 milliers d'euros.

(3) Conformément aux normes comptables la perte liée à l'attribution d'actions de performance existantes est provisionnée au prorata des droits acquis. Au 31 décembre 2012, cette perte a été comptabilisée au poste « Provision pour risques et charges » pour un montant de 1 027 milliers d'euros.

(4) Nombre d'actions Wendel détenues au 31 décembre 2012 : 150 000 (150 000 au 31 décembre 2011).

NOTE 5 Évolution des capitaux propres

Nombre d'actions	En milliers d'euros	Capital social (Nominal 4 €)	Primes d'émission de fusion et d'apports	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves & report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
50 501 779	Soldes au 31.12.2010 avant affectation	202 007	249 780	20 201	191 820	1 542 565	680 247	2 886 620
	Affectation du résultat 2010 ⁽¹⁾					680 247	- 680 247	-
	Dividende					- 61 154		- 61 154
	Augmentation de capital							
28 255	■ par plan épargne entreprise	113	1 734	11				1 858
30 941	■ par levées d'options	124	962	11				1 097
	Résultat 2011						683 205	683 205
50 560 975	Soldes au 31.12.2011 avant affectation	202 244	252 476	20 223	191 820	2 161 658	683 205	3 511 626
	Affectation du résultat 2011 ⁽²⁾			1		683 204	- 683 205	-
	Dividende ⁽³⁾					- 87 055		- 87 055
	Augmentation de capital							
35 417	■ par plan épargne entreprise	142	1 362					1 504
26 262	■ par levées d'options	105	863					968
	Réduction de capital							
- 68 041	■ Décision du Directoire 30.03.12	- 272	- 4 446					- 4 718
- 1 010 972	■ Décision du Directoire 21.11.12	- 4 044	- 65 893					- 69 937
	Résultat 2012						782 962	782 962
49 543 641	Soldes au 31.12.2012 avant affectation	198 175	184 362	20 224	191 820	2 757 807	782 962	4 135 350

(1) Le report à nouveau approuvé lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2011 a été augmenté de 2 005 milliers d'euros du fait du non-paiement des distributions attachées aux actions Wendel détenues par la Société à la date de mise en paiement.

(2) Le report à nouveau approuvé lors de l'Assemblée générale du 4 juin 2012 a été augmenté de 2 851 milliers d'euros du fait du non-paiement des distributions attachées aux actions Wendel détenues par la Société à la date de mise en paiement et des titres annulés sur décision du Directoire du 30 mars 2012.

(3) Le dividende 2012 a été versé en numéraire et en titres Legrand, voir la note relative aux faits marquants.

NOTE 6 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31.12.2011	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31.12.2012
			utilisées	non utilisées	
Provision pour pensions et obligations similaires	871	55	-	-	926
Provision sur attribution d'actions gratuites et options d'achat	16 479	3 123	8 883	-	10 719
Provision sur litiges fiscaux	4 910	37	2 071	1 293	1 583
Autres risques et charges	29 368	600	16 572 ⁽¹⁾	639	12 757
	51 628	3 815	27 526	1 932	25 985
Résultat d'exploitation		655	-	-	
Résultat financier		3 123	8 883	639	
Résultat exceptionnel		37	18 643	1 293	
		3 815	27 526	1 932	

(1) Il s'agit d'une reprise de provision liée à la position symétrique sur puts Saint-Gobain dont les échéances ont été reportées d'un an au cours de l'exercice. (Voir note 9).

Les principaux litiges, contentieux et risques identifiés par Wendel sont les suivants :

- En novembre 2012, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé le jugement du Tribunal de l'Union européenne en date du 13 septembre 2010 qui, statuant sur recours des Éditions Odile Jacob, avait annulé l'agrément donné en 2004 par la Commission européenne à Lagardère pour céder à Wendel la société d'édition Editis. Cet agrément s'inscrivait dans le cadre des engagements souscrits par Lagardère pour l'autorisation par la Commission européenne de la concentration Lagardère/VUP.

En mai 2011, la Commission européenne a de nouveau agréé Wendel en tant que repreneur d'Editis, avec effet à la date de cette reprise. Les Éditions Odile Jacob ont introduit en septembre 2011 un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne ; la procédure est pendante.

Par ailleurs, les Éditions Odile Jacob ont assigné Wendel et d'autres parties en octobre 2010 auprès du Tribunal de commerce de Paris, aux fins de voir annuler la cession d'Editis à Wendel en 2004 et, par suite, la revente d'Editis par Wendel en 2008. Par un jugement de décembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a sursis à statuer dans l'attente des décisions européennes à intervenir.

Wendel estime que les demandes des Éditions Odile Jacob ne sont pas fondées et n'a pas provisionné ces litiges.

- Wendel a été informé en 2012 par la Commission européenne de l'existence d'une enquête de concurrence en cours concernant une société dont le Groupe a été actionnaire par le passé et qui a été cédée il y a plusieurs années. A la date d'arrêtés des comptes, Wendel n'a aucune information concernant le calendrier et les suites éventuelles de cette enquête. Aucune provision n'a donc été constatée.
- Devant le Tribunal de commerce, deux anciens cadres ont sollicité des dommages et intérêts en cumulé de 10,7 millions d'euros (à parfaire) en réparation du préjudice qu'ils allèguent avoir subi en conséquence du débouclage d'un mécanisme d'association des cadres dirigeants

aux performances du groupe Wendel. Par ailleurs, l'un d'entre eux, licencié en juin 2009, a saisi le Conseil des prud'hommes, de différentes demandes pour un total de 4,2 millions d'euros. Wendel a formé des demandes reconventionnelles, notamment pour l'atteinte portée à son image du fait de ses agissements. Ces différentes procédures sont pendantes. La Société estime que les demandes de ces anciens cadres ne sont pas fondées et ne les a pas provisionnées.

- Wendel a intenté en 2008 un recours pour excès de pouvoir contre une décision de refus de l'administration fiscale, concernant l'octroi d'un agrément pour bénéficier d'un régime de sursis d'imposition, lors de l'apport fait par Wendel et deux de ses filiales de leurs actions Bureau Veritas, au moment de l'introduction en Bourse de cette dernière. Le Tribunal Administratif de Paris a rejeté ce recours par décision en date du 15 février 2011, contre laquelle Wendel a formé appel devant la Cour administrative d'appel de Paris.
- Wendel et certaines holdings du Groupe ont reçu des propositions de rectification de la part de l'administration fiscale. Une partie de ces rectifications a été acceptée, une autre devrait être contestée devant les juridictions compétentes en cas d'absence d'accord avec l'administration fiscale. Les rectifications acceptées, qui portent essentiellement sur l'impôt sur les sociétés concernent notamment le traitement de provisions intragroupe. Les provisions ainsi réintégrées fiscalement feront l'objet ultérieurement de reprises en franchise fiscale de sorte que ces rectifications sont globalement neutres. Celles-ci n'affectent, dans un premier temps, que le montant des déficits reportables et leur impact est nul en termes de trésorerie. Pour les rectifications portant sur des impôts autres que l'impôt sur les sociétés (taxe sur les salaires, TVA), les montants ont été provisionnés. Au titre de l'ensemble des rectifications, Wendel n'attend pas de sortie définitive de trésorerie qui revête un caractère significatif. Aucune de ces rectifications ne concerne directement ou indirectement la cession par Wendel de la société Solfur dont les conditions ont été examinées par l'administration fiscale, sans aucune suite.

NOTE 7 Dettes financières

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Emprunt obligataire 4,875 % 2014 ⁽¹⁾	591 940	693 540
Emprunt obligataire 4,875 % 2015	400 000	400 000
Emprunt obligataire 4,875 % 2016 ⁽¹⁾	654 150	692 600
Emprunt obligataire 4,375 % 2017	692 000	692 000
Emprunt obligataire 6,75 % 2018	300 000	300 000
Emprunt obligataire 5,875 % 2019 ⁽²⁾	400 000	-
Crédit syndiqué (Euribor + Marge) ⁽³⁾	250 000	500 000
Intérêts courus	62 356	59 803
	3 350 446	3 337 943
Dettes rattachées à des participations		
Sofiservice	8 454	8 445
Winbond	-	172 976
Oranje-Nassau	179 797	-
Autres	174	144
	188 425	181 565
Autres dettes financières	18	32
Concours bancaires courants	4 007	-
	3 542 896	3 519 540
<i>Dont : à moins d'un an</i>	<i>192 450</i>	<i>181 597</i>
<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>2 588 090</i>	<i>2 978 140</i>
<i>plus de 5 ans</i>	<i>700 000</i>	<i>300 000</i>
<i>charges à payer</i>	<i>62 356</i>	<i>59 803</i>

(1) Dans le cadre de la gestion de sa situation financière, la société a procédé à des rachats partiels des souches obligataires d'échéance 2014 et 2016 à hauteur respectivement de 101 600 milliers d'euros et de 38 450 milliers d'euros.

(2) En septembre 2012, Wendel a procédé avec succès à une émission obligataire d'un nominal de 400 000 milliers d'euros avec une échéance au 17 septembre 2019 et un coupon de 5,875 %.

(3) La société dispose d'un crédit syndiqué d'un montant total de 1 200 millions d'euros (950 millions d'euros à échéance septembre 2013 et 250 millions d'euros à échéance septembre 2014). Au 31 décembre 2012, il est utilisé à hauteur de 250 millions d'euros, et 950 millions d'euros restent donc non tirés et disponibles.

NOTE 8 Autres dettes

En milliers d'euros	Note	31.12.2012	31.12.2011
Fournisseurs ⁽¹⁾		2 919	2 069
Dettes fiscales et sociales		8 924	16 523
Instruments de trésorerie			
Dérivés sur actions	9	169 313	165 661
Dérivés de change	9	-	439
Intérêts courus sur dérivés sur taux	9	11 474	14 877
Autres		1 139	1 077
		193 769	200 646
<i>Dont entreprises liées</i>		<i>345</i>	<i>7 740</i>
<i>Dont charges à payer</i>		<i>21 568</i>	<i>24 691</i>

(1) La décomposition par échéance des dettes fournisseurs (application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce) est la suivante :

	Au 31.12.2012	Au 31.12.2011
• paiement à 30 jours :	793	470
• paiement à plus de 30 jours :	86	30
• factures non parvenues	2 041	1 569

NOTE 9 Instruments financiers

En milliers d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur actions				
Primes	169 313	169 313	181 833	165 661
Provision pour risques & charges	-	-	-	16 172
dont position symétrique	169 313	169 313	181 833	181 833
Dérivés de taux				
Primes	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	14 299	11 474	17 892	14 877
dont position symétrique	7 576	7 576	11 067	11 067
Dérivés de change				
Primes	-	-	-	-
Juste valeur	-	-	-	439
dont position symétrique	-	-	-	-
	183 612	180 787	199 725	196 710

Dérivés sur actions

Il s'agit de puts Saint-Gobain achetés à une société du Groupe et de puts émis vis-à-vis de banques.

Au cours de l'exercice, la société a reporté de 12 mois les échéances de ces puts à horizon septembre/décembre 2013 et mars 2014. Leur juste valeur est de 182,4 millions d'euros.

Dérivés de taux

Obligations Wendel

Wendel a mis en place des dérivés de taux (*swap*) sur certains de ses emprunts obligataires dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nominal En milliers d'euros		Échéance	Actif Juste valeur 31.12.2012	Passif Juste valeur 31.12.2012
100 000	Paie 3,98 % contre 4,21 %	mai-16	781	
300 000	3,40 % si < 1,70 %, paie Euribor 12 M+ 0,93 % entre 1,70 % et 2,60 %, et 3,53 % si > 2,60 %. Contre 3,49 %	août-17	757	
			1 538	0

Conformément aux principes comptables, la juste valeur positive de ces *swaps* n'est pas comptabilisée au bilan.

Autres

Ces contrats de dérivés de taux (*swap*) conclus par Wendel sont symétriques et n'entraînent donc pas d'impact au niveau du résultat Wendel. Les positions indiquées correspondent à l'agrégation de plusieurs contrats similaires, les caractéristiques correspondent donc à des moyennes pondérées. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Position Wendel/Banque

Nominal En milliers d'euros		Échéance	Actif Juste valeur 31.12.2012	Passif Juste valeur 31.12.2012
700 000	Paie 4,12 % contre 4,32 %	janv-13	6	
1 800 000	Paie 1,41 % contre Euribor	nov-14		25 574
			6	25 574

Position Wendel/Filiale

Nominal En milliers d'euros		Échéance	Actif Juste valeur 31.12.2012	Passif Juste valeur 31.12.2012
700 000	Paie 4,32 % contre 4,12 %	janv-13		6
1 800 000	Paie Euribor contre 1,41 %	nov-14	25 574	
			25 574	6

Conformément aux principes comptables, les justes valeurs de ces *swaps*, dont les positions sont symétriques, ne sont pas comptabilisées au bilan.

NOTE 10 Engagements hors bilan

Les garanties données dans le cadre de la cession d'Editis en 2008 couvrant des déclarations usuelles ainsi que des risques fiscaux et sociaux s'élevaient à un maximum théorique de 52,3 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les réclamations au titre de ces garanties pouvaient

être reçues jusqu'au mois de janvier 2012. Aucun montant n'a été payé au titre de cette garantie au 19 mars 2013, date d'arrêt des comptes.

Aucune provision n'a été constatée au titre de ces garanties.

6.4.4 Notes sur le résultat**NOTE 11** Produits des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille

Dividendes de : En milliers d'euros	2012	2011
Oranje-Nassau	480 000	480 000
Winbond	410 000	-
Divers	24	15
	890 024	480 015
<i>Dont acompte sur dividende :</i>	-	-

NOTE 12 Autres produits et charges financiers

Produits En milliers d'euros	2012	2011
Autres intérêts et produits assimilés	108 418	147 582
Reprises de provisions ⁽¹⁾	25 252	1 282
	133 670	148 864
<i>Dont entreprises liées</i>	87 520	129 992

Charges		
En milliers d'euros	2012	2011
Intérêts des obligations	140 345	132 269
Autres intérêts et charges assimilées	74 891	86 047
Dotations aux provisions (2)	3 171	23 891
Dotations aux amortissements liées aux primes de remboursement des obligations	19 622	16 159
	238 029	258 366
<i>Dont entreprises liées</i>	2 606	19 093

(1) Il s'agit principalement d'une reprise de provision pour dépréciation de 14 913 milliers d'euros sur titres Wendel autodétenus (voir note 2) et d'une reprise de provision pour risque pour 8 883 milliers d'euros sur plans d'attribution gratuites d'actions définitivement acquis en 2012.

(2) Dont une dotation aux provisions pour risque de 3 123 milliers d'euros constituée sur les plans de stocks options et plan d'attribution d'actions de performance.

NOTE 13 Produits d'exploitation

En milliers d'euros	2012	2011
Locations immobilières	161	154
Prestations facturées aux filiales	5 488	5 311
Autres produits	326	191
Transfert de charges	2 400	-
Reprises de provisions	52	2 199
	8 427	7 855
<i>Dont entreprises liées</i>	5 739	5 443

NOTE 14 Rémunérations et effectifs

Concernant le montant des rémunérations allouées par la Société aux membres du Directoire et Conseil de surveillance, voir note 18.

Effectif moyen	2012	2011
Cadres	50	49
Employés	15	16
	65	65

NOTE 15 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	Produits exceptionnels			Charges exceptionnelles			Soldes exercice 2012
	Opérations de gestion	Plus-values de cessions	Reprises de provisions	Opérations de gestion	Moins-values de cessions	Dotations aux provisions	
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières							
■ Titres Xevest Holding	-	-	83	-	99	-	- 16
■ Titres Legrand	-	-	-	-	495	-	- 495
■ Titres Winvest 11	-	-	76 700	-	77 484	-	- 784
Autres opérations exceptionnelles							
■ Provision pour dépréciation des titres	-	-	-	-	-	-	-
■ Provision pour dépréciation des créances	-	-	-	-	-	-	-
■ Autres	2 721	-	19 936 ⁽¹⁾	21 089 ⁽¹⁾	-	145	1 423
	2 721	-	96 719	21 089	78 078	145	128

(1) Ces montants sont constitués en grande partie d'une charge de 16 172 milliers d'euros et d'une reprise de provision pour risques et charges du même montant liées au report de maturité des puts Saint-Gobain décrits en note 9.

NOTE 16 Impôts de l'exercice

L'impôt s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	
Base imposable au taux de	33,33 %
Au titre du résultat courant 2012	- 62 863
Au titre du résultat exceptionnel 2012	- 3 827
	- 66 690
Réintégrations/déductions dues à l'intégration fiscale	24 728
	- 41 962
Imputations des déficits	-
Base imposable du groupe fiscal	- 41 962
Impôt correspondant	-
+ contributions 3,3 %	-
- déduction au titre des crédits d'impôts	-
- produit de l'intégration fiscale	27 532
IMPÔT COMPTABILISÉ AU COMPTE DE RÉSULTAT	27 532

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A à U du Code général des impôts. Les conventions d'intégration fiscale conclues entre la Société et ses filiales prévoient que chaque société contribue à l'impôt du Groupe à raison de son résultat dans les mêmes conditions que celles qui auraient été applicables en l'absence d'intégration fiscale. Il en résulte pour Wendel une différence

entre l'impôt exigible et celui qui serait dû en l'absence d'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration fiscale 2012 regroupe, outre Wendel qui en est la société mère, les sociétés : Sofiservice, Cobra, Winbond, Oranje-Nassau Développement, Eufor, Hirvest 1, Hirvest 3, Hirvest 4, Mecatherm et Parcours.

6.4.5 Autres notes

NOTE 17 Situation de la liquidité et de l'endettement

Au 31 décembre 2012, l'endettement brut de Wendel est constitué :

- des obligations de Wendel pour un montant total de 3 038 millions d'euros dont les échéances s'étalent entre fin 2014 et 2019 (voir le détail dans la note 7 « Dettes financières ») ; et
- du crédit syndiqué tiré à hauteur de 250 millions d'euros. Cette ligne de crédit syndiqué *revolver* s'élève à 1,2 milliard d'euros avec des échéances en septembre 2013 pour 950 millions d'euros et en septembre 2014 pour 250 millions ; 950 millions d'euros d'échéance septembre 2013 restent donc disponibles sous réserve du respect des covenants.

La maturité moyenne de ces dettes est de 3,7 ans à fin décembre 2012.

Le risque de liquidité de Wendel sur les 12 mois suivant l'arrêté des comptes 2012 est faible grâce au niveau élevé de trésorerie et à l'absence d'échéance de dette bancaire ou obligataire avant septembre 2014.

Documentation des obligations

Les obligations ne font pas l'objet de covenants financiers, mais bénéficient des clauses usuelles pour ce type d'instruments de dette (interdiction ou limitation de la possibilité de mettre des actifs en garantie au bénéfice de certaines catégories de prêteurs, exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement de Wendel au-delà de certains seuils, clause de changement de contrôle, etc.).

Documentation et covenants du crédit syndiqué

La documentation juridique du crédit syndiqué prévoit le respect de covenants financiers basés principalement sur la valeur de marché des actifs du groupe Wendel et sur le montant de la dette nette.

La dette nette est calculée sur la base d'un périmètre limité aux holdings financières, excluant les dettes des sociétés opérationnelles et les dettes mises en place au niveau des holdings d'acquisition (notamment la structure de détention et de financement de la participation Saint-Gobain). Ainsi, au 31 décembre 2012, la dette nette prise en compte

correspond aux obligations de Wendel et au crédit syndiqué diminués de la trésorerie disponible (la trésorerie nantie étant localisée dans la structure de détention et de financement de la participation Saint-Gobain).

Les dettes nettes des groupes Saint-Gobain, Bureau Veritas, Legrand, Materis, Stahl, Parcours, excoet et Mecatherm, ainsi que la dette liée à l'acquisition de titres Saint-Gobain (réduite de la trésorerie donnée en garantie) sont déduites de la valeur brute réévaluée de ces participations dans la mesure où elles sont sans recours sur Wendel.

Ces covenants sont les suivants :

- la dette financière nette de Wendel et des holdings financières comparée à la valeur brute réévaluée des actifs après impôts latents (hors trésorerie) ne doit pas excéder 50 % ;
- le rapport entre :
 - (i) la dette financière brute non garantie augmentée des engagements hors bilan ayant une nature de dette financière non garantie de Wendel et des holdings financières, et diminuée de la trésorerie disponible (non nantie ou séquestrée) de Wendel et des holdings financières ; et
 - (ii) la somme de 75 % de la valeur des actifs cotés disponibles (non nantis ou séquestrés) et de 50 % de la valeur des actifs non cotés disponibles (non nantis ou séquestrés)
 ne doit pas excéder 1.

Ils sont testés semestriellement lorsque le crédit syndiqué est tiré. Au 31 décembre 2012, les tests concluent que les covenants sont respectés.

Le contrat de crédit syndiqué prévoit par ailleurs les clauses usuelles pour ce type de financement (interdiction ou limitation de la possibilité de mettre des actifs en garantie au bénéfice de certaines catégories de prêteurs, exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement au-delà de certains seuils, clause de changement de contrôle, etc.).

NOTE 18 Parties liées

Les parties liées sont Wendel-Participations et les membres du Conseil de surveillance et du Directoire.

Membres du Conseil de surveillance et du Directoire

Le montant des rémunérations allouées par le groupe Wendel, au titre de l'exercice 2012, aux membres du Directoire s'élève à 2 720,5 milliers d'euros. La valeur des options et actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2012 aux membres du Directoire s'élevait à 1 654,4 milliers d'euros à la date de leur attribution.

Le montant des rémunérations versées en 2012 aux membres du Conseil de surveillance s'élève à 794,1 milliers d'euros, dont 677,5 milliers d'euros de jetons de présence Wendel et de rémunération du Président du Conseil de surveillance, 45,8 milliers d'euros de jetons de présence versés à certains membres du Conseil de surveillance par Wendel-Participations au titre de leurs fonctions au sein de son Conseil et 66,4 milliers d'euros versés par des filiales de Wendel à certains membres du Conseil de surveillance au titre de leurs fonctions au sein de leurs Conseils.

Concernant Frédéric Lemoine, Président du Directoire, les engagements pris par la Société en cas de départ sont le versement d'une indemnité d'un montant au maximum égal à deux années de la dernière rémunération fixe et variable à objectifs atteints sous réserve des conditions de performance.

Les engagements pris par la Société au bénéfice de Bernard Gautier, membre du Directoire en cas de départ sont les suivants :

- une indemnité de fin de contrat de travail, représentant au maximum un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance ;
- une indemnité de fin de mandat, représentant au maximum un an de rémunération fixe et variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance, soumis à conditions de performance.

Wendel Participations

L'actionariat de Wendel Participations est composé d'environ 1 050 personnes physiques et personnes morales appartenant à la famille Wendel. Wendel Participations détient environ 35 % du capital de Wendel.

Il n'y a pas d'autres liens économiques et financiers significatifs entre Wendel Participations et Wendel que ceux liés à la détention des titres et aux conventions suivantes :

- un protocole d'accord sur l'utilisation du nom patronymique « Wendel » ainsi qu'une convention de licence sur la marque « WENDEL Investissement » ; et
- des conventions d'assistance technique et de location de locaux avec Wendel Participations.

NOTE 19 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la clôture du 31 décembre 2012 et la date d'arrêt des comptes en date du 19 mars 2013.

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Nombre de titres détenus	Participation en %	Valeur brute d'inventaire
Titres de participation			
Filiales (capital détenu à plus de 50 %)			
a) Françaises			
Sofiservice	8 500	100,0 %	354
Winbond	3 039 070 667	100,0 %	3 293 547
b) Étrangères			
Oranje-Nassau	1 943 117	100,0 %	238 320
Autres filiales et participations			
Saint-Gobain	5 984	0,0 %	282
Legrand	15 493	0,0 %	395
Actions de sociétés françaises	-	-	179
			3 533 077
Autres titres immobilisés			
Autres actions de sociétés françaises	-	-	83
			83

Filiales et participations au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus)	% du capital détenu	Valeurs brutes comptables des titres détenus	Valeurs nettes comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Renseignements détaillés (sur les filiales et participations dont la valeur brute comptable est supérieure à 1 % du capital social de Wendel)										
Filiales françaises										
Winbond	1 519 535	1 401 796	100,0 %	3 293 547	3 293 547	29 457	-	-	58 984	410 000
Étrangères										
Oranje-Nassau ⁽¹⁾	8 744	758 678	100,0%	238 320	238 320	-	-	-	520 549	480 000
Renseignements globaux										
Filiales françaises				533	475					
Filiales étrangères				-	-					
Participations françaises				677	677					
Participations étrangères				-	-					

(1) Données consolidées.

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	201 466	201 745	202 007	202 244	198 175
Nombre d'actions ordinaires existantes	50 366 600	50 436 175	50 501 779	50 560 975	49 543 641
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ par levée d'options	1 980 759	1 428 423	1 337 883	1 300 342	884 540
2. Opérations et résultat de l'exercice ⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 664	3 902	6 028	5 656	5 975
Revenus des titres de participation et des Tiap	1 025 008	8	164 516	480 015	890 024
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	1 144 719	- 120 386	43 372	376 013	655 762
Impôts sur les bénéfices ⁽⁵⁾	- 636	- 69	- 8 116	- 2 993	- 27 532
Résultat net	1 020 302	- 1 106 853	680 247	683 205	782 962 ⁽⁴⁾
Résultat distribué ⁽²⁾	50 367	50 436	63 127	65 729	86 701
dont acompte sur dividende	-	-	-	-	-
3. Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	22,74	- 2,39	1,02	7,50	13,79
Résultat net	20,26	- 21,95	13,47	13,51	15,80
Dividende net	1,00	1,00	1,25	1,30 ⁽³⁾	1,75 ⁽⁴⁾
dont acompte sur dividende	-	-	-	-	-
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	62	70	65	65	65
Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽¹⁾	8 331	14 273	14 222	12 159	11 808
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) ⁽¹⁾	4 335	6 761	6 606	6 041	6 957

(1) En milliers d'euros.

(2) Y compris l'autodétention.

(3) Dividende ordinaire de 1,30 € assorti d'une action Legrand pour 50 actions Wendel détenues.

(4) Dividende ordinaire de 1,75 € (sous réserve d'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2013).

(5) Les montants négatifs représentent un produit pour la société.

6.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires

WENDEL

89, rue Taitbout
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Wendel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 mars 2013

Estimations comptables

Lors de l'arrêté de ses comptes, votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment les titres de participations et les créances. Ces estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un contexte où les prévisions sont rendues difficiles compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, tel que décrit dans la note de l'annexe aux comptes annuels « Principes comptables - Recours à des estimations ».

S'agissant des « Titres de participation » et des « Autres créances », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et, le cas échéant, nous avons examiné les hypothèses et estimations retenues par votre société pour déterminer leur valorisation à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

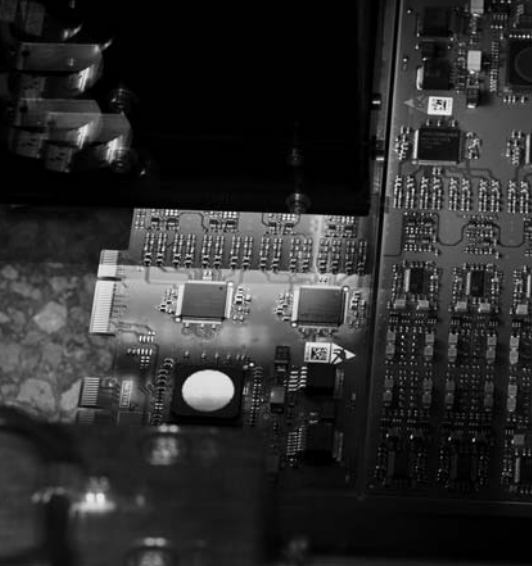
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Letartre



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ	254	7.6 AUTORISATIONS FINANCIÈRES	263
7.1.1 Renseignements généraux	254	7.6.1 Autorisations financières existantes et utilisation	263
7.2 PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES	254	7.6.2 Autorisations financières proposées à l'Assemblée générale du 28 mai 2013	264
7.2.1 Objet social	254	7.7 RACHAT D' ACTIONS	265
7.2.2 Répartition des bénéfices	255	7.7.1 Cadre juridique	265
7.2.3 Dispositions statutaires applicables aux membres du Directoire	256	7.7.2 Contrat de liquidité	265
7.2.4 Dispositions statutaires applicables aux membres du Conseil de surveillance	256	7.7.3 Mise en œuvre des plans d'options et d'actions de performance	266
7.2.5 Seuils statutaires devant être déclarés à la Société	256	7.7.4 Synthèse des opérations et actions détenues par la Société au 31 décembre 2012	266
7.3 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	257	7.7.5 Description du programme soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2013	267
7.4 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL	258	7.8 TRANSACTIONS EFFECTUÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX	268
7.4.1 Principaux actionnaires	258	7.9 PACTES D' ACTIONNAIRES	270
7.4.2 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle	259	7.9.1 Engagements relatifs au capital de Wendel	270
7.4.3 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote depuis trois ans	260	7.9.2 Pactes d'actionnaires conclus par le groupe Wendel : sociétés non cotées	270
7.4.4 Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices	261	7.9.3 Pactes d'actionnaires conclus par le groupe Wendel : sociétés cotées	271
7.4.5 Franchissements de seuils	261	7.10 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE	273
7.4.6 Nantissement d'actions de l'émetteur	261		
7.5 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET PRISES DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE	262		

7.1 Renseignements sur la Société

7.1.1 Renseignements généraux

Dénomination sociale

Wendel

Siège social

89, rue Taitbout, 75009 Paris-France

Téléphone : 01 42 85 30 00 ; fax : 01 42 80 68 67

site Internet : www.wendelgroup.com

Immatriculation

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035 ; son code APE est 7010Z.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 4 décembre 1871 pour une durée de 99 ans, prorogée, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée, jusqu'au 1^{er} juillet 2064.

Forme juridique

Wendel est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit français. La Société est soumise à l'ensemble des textes de droit français et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Exercice social

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier.

Consultation des documents juridiques et de l'information réglementée

Les documents juridiques relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social. L'information réglementée permanente ou périodique peut être consultée sur le site Internet de la Société www.wendelgroup.com, rubrique « l'Information réglementée ».

7.2 Principales dispositions statutaires

Les statuts peuvent être consultés sur le site Internet de la Société www.wendelgroup.com, rubrique l'« Information réglementée ».

7.2.1 Objet social

Conformément à l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, en tous pays, directement ou indirectement :

- toutes participations dans les affaires industrielles, commerciales et financières de toute nature et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances, associations ou autrement ; toutes opérations d'aliénation, d'échange ou autres, concernant lesdits titres, droits sociaux et participations ;
- l'achat, la location et l'exploitation de tous matériels ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés, brevets ou licences de brevets ;
- l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'échange de tous immeubles ou droits immobiliers ;
- et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou à toutes autres activités similaires ou connexes.

7.2.2 Répartition des bénéfices

L'article 27 des statuts prévoit les dispositions suivantes :

1. sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour être affectés à la réserve légale pour autant que celle-ci n'atteigne pas le dixième du capital social ainsi que, le cas échéant, tout montant à porter en réserve en application de la loi.

L'excédent disponible, augmenté le cas échéant du report bénéficiaire antérieur, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale, sur la proposition du Directoire, a le droit de prélever :

- toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être affectées à tous fonds de réserves particuliers,
 - la somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt sur le montant dont elles sont libérées et non amorti jusqu'à concurrence de 5 % l'an,
 - les sommes qu'elle déciderait d'affecter au fonds de réserve générale ou à l'amortissement du capital ;
2. le solde, s'il y en a, est réparti entre les actionnaires, sous déduction des sommes reportées à nouveau ;
 3. sous réserve que l'intégralité du bénéfice distribuable ait été répartie sous la forme de dividendes, l'Assemblée générale ordinaire peut, sur la proposition du Directoire, décider la répartition de toutes sommes prélevées sur les primes d'émission, d'apport ou de fusion ;
 4. par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs dans les conditions fixées par la loi ;

5. le paiement des dividendes a lieu sous les formes et aux époques fixées par l'Assemblée générale ordinaire, ou par le Directoire, sur habilitation de cette Assemblée générale, dans le cadre des dispositions légales. Le Directoire peut décider la distribution d'un acompte avant l'approbation des comptes de l'exercice, dans le cadre des dispositions légales.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté, sur proposition du Directoire, d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende (ou pour tout acompte sur dividende) mis en distribution, une option entre le paiement du dividende (ou de l'acompte sur dividende) en numéraire ou en actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Par ailleurs conformément à la loi les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans, à compter de la date de leur mise en paiement, sont prescrits et sont reversés à l'État.

6. l'Assemblée générale ordinaire peut également décider la distribution de bénéfices, réserves ou primes par répartition de biens en nature, notamment des valeurs mobilières négociables figurant à l'actif de la Société, avec ou sans option en numéraire. L'Assemblée générale peut décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles, nonobstant les dispositions de l'article 11.III des statuts. En cas de distribution de valeurs mobilières figurant à l'actif de la Société, l'Assemblée pourra notamment décider que lorsque le montant de dividendes auquel l'actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier de valeurs mobilières, l'actionnaire recevra le nombre de valeurs mobilières immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

7.2.3 Dispositions statutaires applicables aux membres du Directoire

Voir section 2.1.1, Le Directoire et son fonctionnement.

7.2.4 Dispositions statutaires applicables aux membres du Conseil de surveillance

Voir section 2.1.2, Le Conseil de surveillance et son fonctionnement.

7.2.5 Seuils statutaires devant être déclarés à la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce et à l'article 28 des statuts, il est prévu que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de 2 % du capital social ou des droits de vote, selon le cas, et tout multiple de ce chiffre, est tenue d'en informer la Société dans un délai de quatre jours de Bourse à compter du franchissement de ce seuil.

Lorsque le nombre d'actions ou de droits de vote détenus devient inférieur à ce seuil de 2 % ou à tout multiple de ce chiffre, la Société doit en être avisée dans les mêmes conditions.

Le non-respect de cette obligation de déclaration est sanctionné, conformément à la loi, par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus. Cette sanction est applicable à la demande – consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale – d'un ou plusieurs actionnaires détenant en nombre d'actions ou de droits de vote au moins 2 %.

7.3 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi.

L'article 25 des statuts prévoit les dispositions suivantes :

1. Convocation aux Assemblées

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

2. Participation aux Assemblées

Tout actionnaire dont les actions sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables a le droit de participer aux Assemblées sur justification de sa qualité et de son identité.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer aux Assemblées peut y assister personnellement ou par mandataire, ou voter par correspondance.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Directoire peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les actionnaires participant aux Assemblées par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Si le formulaire de vote électronique est proposé, les actionnaires qui l'utilisent dans les délais exigés sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Directoire.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, sont considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant la date et l'heure fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date ou cette heure.

3. Droit de vote et acquisition du droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il jouit de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double ; néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais ci-dessus visés. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Titres au porteur identifiable

L'article 9 des statuts prévoit que les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme un droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires ainsi que le nombre de titres détenus, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Modification des droits des actionnaires

En l'absence de dispositions statutaires spécifiques, la modification des droits attachés aux actions est soumise aux dispositions légales.

7.4 Renseignements sur le capital

7.4.1 Principaux actionnaires

Au 31 décembre 2012, le capital social émis était composé de 49 543 641 actions de quatre euros de nominal, auxquelles étaient attachés 74 666 911 droits de vote théoriques et 72 929 413 droits de vote exerçables. Le droit de vote double est attribué aux actions

entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, quelle que soit sa nationalité. À cette date, il existait 25 123 270 actions ayant le droit de vote double.

À la connaissance de la Société, les principaux actionnaires au 31 décembre 2012 étaient les suivants :

	% du capital
Wendel-Participations ⁽¹⁾ et affiliés ⁽²⁾	35,1 %
Investisseurs institutionnels hors France	25,1 %
Investisseurs individuels	23,8 %
Investisseurs institutionnels France	7,2 %
Autodétention	3,5 %
Salariés et dirigeants ⁽³⁾	3,5 %
Autres	1,9 %

(1) Anciennement SLPS.

(2) Conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, les chiffres incluent Wendel-Participations et son Président.

(3) Incluant les membres du Directoire et le Président du Conseil de surveillance.

À la connaissance de la Société :

- aucun actionnaire autre que Wendel-Participations ne détient plus de 5 % du capital ;
- les membres du Conseil de surveillance et du Directoire détiennent ou représentent 3,05 % du capital et 3,26 % des droits de vote.

Il n'existe pas de valeurs mobilières ou autres droits représentatifs de créances sur la Société, obligations convertibles, échangeables et/ou

remboursables en titres – donnant ou pouvant donner accès au capital, à l'exception des options de souscription d'actions et des actions de performance à émettre.

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital tels que, notamment, des parts de fondateur ou certificats de droits de vote.

Au 31 décembre 2012, toutes les options de souscription attribuées et exerçables représentent 1,79 % du capital.

7.4.2 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle

Wendel-Participations

Présentation

Wendel-Participations est une société qui détient des titres Wendel. L'actionnariat de Wendel-Participations est composé d'environ 1050 personnes physiques et morales appartenant à la famille Wendel. Wendel-Participations a pour objet :

- le placement et la gestion des fonds lui appartenant et la prise de participations ;
- la propriété (par suite d'achat, de souscription à l'émission, d'échange ou de toute autre manière) et la gestion de tous titres cotés ou non cotés et droits mobiliers et immobiliers français ou étrangers, la réalisation de tous emplois de capitaux à court, moyen et long terme ;
- la participation à tous syndicats de garantie, de placement ou autres ;
- la constitution de toutes sociétés ;
- la préservation des intérêts patrimoniaux et extrapatrimoniaux de la famille Wendel ;
- et, généralement, en France et à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant, en tout ou partie, directement ou indirectement à l'objet précité.

Structure de contrôle de Wendel

Au 31 décembre 2012, Wendel-Participations est l'actionnaire de contrôle de Wendel avec 35,1 % du capital et 47,7 % des droits de vote.

Les mesures suivantes permettent de s'assurer que le contrôle est exercé de manière appropriée :

- dissociation des fonctions de direction et de surveillance avec une structure duale à Directoire et Conseil de surveillance ;
- présence d'au moins un tiers de membres indépendants au sein du Conseil de surveillance ;
- présidence des Comités du Conseil de surveillance tenue par des membres indépendants du Conseil.

Liens économiques et financiers avec Wendel

Il n'y a pas de liens économiques et financiers significatifs entre Wendel-Participations et Wendel autres que ceux liés à la détention des titres (dividendes) et les conventions suivantes (section 8.1 du document de référence) :

- un protocole d'accord sur l'utilisation du nom patronymique « Wendel » ainsi qu'une convention de licence sur la marque « WENDEL Investissement », mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- des conventions d'assistance administrative et de location de locaux au profit de Wendel-Participations, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

7.4.3 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote depuis trois ans

	Situation au 31.12.2012		Situation au 31.12.2011		Situation au 31.12.2010	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Wendel-Participations ⁽¹⁾ et affiliés ⁽²⁾	35,1 %	47,7 %	34,4 %	47,1 %	34,4 %	46,5 %
First Eagle ⁽³⁾	3,5 %	3,9 %	3,3 %	3,9 %	5,4 %	5,2 %
Autodétention au nominatif	3,2 %	-	3,9 %	-	1,9 %	-
Plan d'épargne Groupe	0,7 %	0,8 %	0,7 %	0,8 %	0,6 %	0,7 %
Public (actionnaires institutionnels et actionnaires particuliers)	57,5 %	47,6 %	57,8 %	48,2 %	57,7 %	47,6 %

Les droits de vote sont calculés sur la base des droits de vote exerçables à cette date.

(1) Anciennement SLPS.

(2) Conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, les chiffres incluent Wendel-Participations et son Président.

(3) Anciennement Arnhold & Bleichroeder.

Par ailleurs, comme chaque année, une étude a été réalisée courant janvier 2013 permettant d'identifier les actionnaires de Wendel au 31 décembre 2012.

Sur un an, la structure de l'actionariat de Wendel est restée relativement stable avec une part des investisseurs institutionnels français en baisse

(7,2 %, contre 8,1 % au 31 décembre 2011) par rapport à celle des institutionnels étrangers (25,1 %, contre 23,8 % au 31 décembre 2011). Le nombre d'actionnaires particuliers est en baisse, passant à 37 000 contre 42 000 l'année précédente, mais leur part dans le capital est en légère hausse, passant à 23,8 % contre 23,7 % l'année précédente.

7.4.4 Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Date de variation du capital	Nature de l'opération	Variation du nombre d'actions	Nombre d'actions composant le capital social	Nominal	Variation du capital social (euros)	Montant du capital social (euros)	Variation des primes d'émission (euros)	Montant des primes d'émission et de fusion
Situation au 31 décembre 2009			50 436 175	4 €		201 744 700		247 843 248
	Levées d'options	17 718	50 453 893	4 €	70 872	201 815 572	482 181	248 325 429
	Emission d'actions réservée aux salariés	47 886	50 501 779	4 €	191 544	202 007 116	1 454 394	249 779 823
Situation au 31 décembre 2010			50 501 779	4 €		202 007 116		249 779 823
	Levées d'options	30 941	50 532 720	4 €	123 764	202 130 880	973 439	250 753 262
	Emission d'actions réservée aux salariés	28 255	50 560 975	4 €	113 020	202 243 900	1 745 311	252 498 573
	Affectation à la réserve légale suivant décision du Directoire du 30.06.2011		50 560 975	4 €		202 243 900	- 22 878	252 475 695
Situation au 31 décembre 2011			50 560 975	4 €		202 243 900		252 475 695
	Levées d'options	26 262	50 587 237	4 €	105 048	202 348 948	862 627	253 338 322
	Emission d'actions réservée aux salariés	35 417	50 622 654	4 €	141 668	202 490 616	1 362 492	254 700 814
	Annulation d'actions	- 1 079 013	49 543 641	4 €	- 4 316 052	198 174 564	- 70 339 391	184 361 423
Situation au 31 décembre 2012			49 543 641	4 €		198 174 564		184 361 423

7.4.5 Franchissements de seuils

Le 12 décembre 2012, la société Wendel-Participations a déclaré avoir franchi le 10 décembre 2012 à la hausse le seuil de 46 % des droits de vote et détenir à cette date 35,09 % du capital et 46,55 % des droits de vote, sur la base du capital au 30 novembre 2012.

7.4.6 Nantissement d'actions de l'émetteur

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2012, 206 576 actions Wendel inscrites au nominatif (pur et administré) faisaient l'objet d'un nantissement.

7.5 Principaux investissements et prises de participation ou de contrôle

L'activité de Wendel, en tant qu'investisseur, génère des rotations dans le portefeuille. Au cours des trois derniers exercices, les principaux investissements et désinvestissements réalisés par la Société ont été les suivants :

En 2010 : investissement dans le SPAC Helikos coté à Francfort à hauteur d'environ 22 M€, réinvestissement dans Stahl à hauteur de 60 M€ et prise de contrôle de la société avec 92 % du capital détenu, réinvestissement de 64 M€ dans Deutsch, cession d'un bloc d'actions Legrand pour 346,1 M€, cession de la participation de Wendel dans Stallergenes (46 % du capital) pour 358,8 M€, cession de 15,1 millions de *puts* Saint-Gobain générant un produit de cession de 305,1 M€.

En 2011 : cession de 13,4 millions de *puts* Saint-Gobain générant un produit de cession de 168,8 M€, cession de 35,7 millions d'actions Legrand pour 961,5 M€, cession de 3,1 millions d'actions Saint-Gobain reçues au titre du dividende 2010 pour 144 M€, acquisition de 95 % du capital de la société Parcours pour un prix de 107 M€, acquisition du groupe Mecatherm pour 112 M€, prise de participation de 28,4 % du capital d'exceet coté à Francfort pour 27,8 M€, acquisition de 1,9 million d'actions Saint-Gobain pour 63,1 M€, réinvestissement dans VGG pour 4,4 M€, signature d'un contrat ferme avec TE Connectivity en vue de la cession de Deutsch.

En 2012 : cession de la société Deutsch au groupe industriel TE Connectivity pour une valeur d'entreprise d'environ 2,1 Md\$ et un produit net de cession de 960 M€, réinvestissement de 25M€ de fonds propres chez Materis par Wendel et ses coactionnaires, signature d'un protocole d'accord par Wendel et sa filiale Oranje-Nassau Développement avec IHS Holding en vue de prendre une participation significative dans son capital.

L'activité de la Société en 2012 est détaillée dans le chapitre 1 et dans les variations de périmètre de l'annexe aux comptes consolidés.

Les communiqués de presse relatifs aux opérations effectuées par Wendel sont publiés sur le site internet de la Société, www.wendelgroup.com, rubrique « Information réglementée ».

À la date de publication du présent document de référence, Wendel n'a pas de projet suffisamment avancé pour lesquels ses organes de direction auraient déjà pris des engagements fermes.

7.6 Autorisations financières

7.6.1 Autorisations financières existantes et utilisation

Au 31 décembre 2012, les autorisations financières suivantes sont en cours :

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée et expiration	Montant nominal autorisé ou % du capital	Montant utilisé au 31.12.2012
A. Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital				
■ Avec droit préférentiel de souscription	04.06.2012 10 ^e résolution	14 mois 4.08.2013	100 M€	-
■ Sans droit préférentiel de souscription	04.06.2012 11 ^e résolution	14 mois 4.08.2013	75 M€	-
■ En cas de demande excédentaire	04.06.2012 12 ^e résolution	14 mois 4.08.2013	15 % de l'émission initiale	-
■ En vue de rémunérer des apports en nature de titres	04.06.2012 13 ^e résolution	14 mois 4.08.2013	10 %	-
■ En vue de rémunérer une OPE	04.06.2012 13 ^e résolution	14 mois 4.08.2013	100 M€	-
■ Incorporation de réserves	04.06.2012 14 ^e résolution	14 mois 4.08.2013	100 M€	-
■ Plafond global autorisé	04.06.2012 15 ^e résolution	14 mois 4.08.2013	400 M€	-
B. Autorisation d'un programme de rachat d'actions et annulation d'actions				
■ Rachat d'actions	04.06.2012 8 ^e résolution	14 mois 4.08.2013	10 %	735 338 actions
■ Annulation d'actions	30.05.2011 14 ^e résolution	26 mois 30.07.2013	10 % par période de 24 mois	Annulation de 1 079 013 actions, soit 2,13 % du capital
C. Actionnariat salarié				
■ Plan d'épargne groupé	04.06.2012 16 ^e résolution	14 mois 4.08.2013	250 000 €	141 668 €
■ Options d'achat et/ou de souscription d'actions	04.06.2012 17 ^e résolution	14 mois 4.08.2013	0,9 % du capital social à la date d'attribution soit 454 535 actions (plafond commun aux options et actions de performance)	227 270 actions, soit 0,45 % du capital
■ Actions de performance	04.06.2012 18 ^e résolution	14 mois 4.08.2013	0,3 % du capital social à la date d'attribution (ce plafond vient s'imputer sur le plafond commun ci-dessus)	75 754 actions, soit 0,15 % du capital

7.6.2 Autorisations financières proposées à l'Assemblée générale du 28 mai 2013

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée et expiration	Montant nominal autorisé ou % du capital
A. Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital			
■ Avec droit préférentiel de souscription	28.05.2013 16 ^e résolution	14 mois 28.07.2014	100 M€
■ Sans droit préférentiel de souscription	28.05.2013 17 ^e résolution	14 mois 28.07.2014	40 M€
■ En cas de demande excédentaire	28.05.2013 18 ^e résolution	14 mois 28.07.2014	15 % de l'émission initiale
■ En vue de rémunérer des apports de titres (apports en nature et OPE)	28.05.2013 19 ^e résolution	14 mois 28.07.2014	10 % du capital social au moment de l'émission et 100 M€
■ Par incorporation de réserves	28.05.2013 20 ^e résolution	14 mois 28.07.2014	80 M€
■ Plafond global autorisé	28.05.2013 21 ^e résolution	14 mois 28.07.2014	400 M€
B. Autorisation d'un programme de rachat d'actions			
■ Rachat d'actions	28.05.2013 14 ^e résolution	14 mois 28.07.2014	10 % du capital prix max 160 € par action
■ Annulation d'actions	28.05.2013 15 ^e résolution	26 mois 28.07.2015	10 % du capital par période de 24 mois
C. Actionnariat salarié			
■ Plan d'épargne groupe	28.05.2013 22 ^e résolution	14 mois 28.07.2014	250 000 €
■ Options d'achat et/ou de souscription d'actions	28.05.2013 23 ^e résolution	14 mois 28.07.2014	0,9 % du capital (plafond commun aux options et actions de performance)
■ Actions de performance	28.05.2013 24 ^e résolution	14 mois 28.07.2014	0,3 % du capital (ce plafond vient s'imputer sur le plafond commun ci-dessus)

Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2013 annuleront, à hauteur des montants non utilisés, et remplaceront les résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale du 4 juin 2012 ayant le même objet.

7.7 Rachat d'actions

7.7.1 Cadre juridique

L'Assemblée générale du 30 mai 2011 (huitième résolution) a autorisé un programme de rachat par la Société de ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du nombre des actions composant le capital au moment desdits rachats, pour une durée maximale de 14 mois.

L'Assemblée générale du 4 juin 2012 (huitième résolution) a autorisé un programme de rachat par la Société de ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du nombre des actions composant le capital au moment desdits rachats, pour une durée de 14 mois.

En vertu de ces autorisations, le prix maximum de rachat est de 150 €.

Le Directoire est ainsi autorisé à racheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, ce qui représentait, à titre indicatif et à la date d'octroi des autorisations, respectivement 5 052 763 actions et 5 050 201 actions.

Les différents objectifs du programme de rachat, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, sont les suivants :

- la remise d'actions, à titre d'échange, de paiement ou autres dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, scission ou apport ;
- la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ;

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L 3321-1 et suivants et L 3331-1 et suivants du Code du travail ;
- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Ce programme peut également permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'Assemblée générale du 30 mai 2011 (quatorzième résolution) a autorisé le Directoire, après autorisation préalable du Conseil de surveillance pour une durée de 26 mois, à réduire le capital social de la Société dans la limite de 10 % par période de vingt-quatre mois par annulation des actions acquises dans le cadre des différents programmes de rachat autorisés par l'Assemblée générale.

7.7.2 Contrat de liquidité

Le 4 octobre 2005, Wendel a conclu avec Oddo Corporate Finance un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché du titre en mettant à la disposition de l'animateur 5 000 000 € et 80 000 titres.

Le 8 septembre 2011, Wendel a effectué un apport complémentaire de 10 000 000 €, portant ainsi à 15 000 000 € et 80 000 titres les moyens affectés au contrat de liquidité.

Dans le cadre du contrat de liquidité, entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012, Oddo Corporate Finance :

- a acheté pour le compte de Wendel 2 329 760 actions pour une valeur globale de 142 539 605,05 € et une valeur unitaire moyenne de 61,18 € ;
- a cédé pour le compte de Wendel 2 329 760 actions pour une valeur globale de 142 801 544,78 € et une valeur unitaire moyenne de 61,29 €.

7.7.3 Mise en œuvre des plans d'options et d'actions de performance

Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012, Wendel a acquis directement 985 338 actions propres, dont 303 024 affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'actions de performance, le solde étant affecté à l'annulation et à d'autres objectifs du programme de rachat.

Ces achats ont été réalisés pour une valeur brute globale de 61 711 865,77 € et une valeur unitaire moyenne de 62,63 €.

Les achats des actions affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et des plans d'actions de performance ont été réalisés pour une valeur brute de 17 427 324,89 € et une valeur unitaire moyenne de 57,51 €.

7.7.4 Synthèse des opérations et actions détenues par la Société au 31 décembre 2012

La Société n'a pas procédé à des rachats ou des cessions d'actions au titre des finalités autorisées par le programme autres que celles visées à la section 7.7.3 ci-dessus.

Wendel n'a pas eu recours à des produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Sur les 24 mois précédant le 31 décembre 2012, Wendel a annulé 1 079 013 actions (mars et novembre 2012).

Au 31 décembre 2012, la Société détient 1 737 498 actions propres, soit 3,5 % du capital.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses propres actions du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

	Flux bruts cumulés en 2012	
	Achats	Ventes/transferts
Nombre d'actions	3 315 098	2 612 742
Échéance maximale moyenne	-	-
Cours moyen de la transaction	61,61 €	58,93 €
Prix d'exercice moyen	-	-
Montants	204 251 470,82 €	153 969 274,50 €

Positions ouvertes au 31 décembre 2012

Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Calls vendus	Puts achetés	Ventes à terme
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

7.7.5 Description du programme soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2013

Il est demandé à l'Assemblée générale du 28 mai 2013 dans la 14e résolution d'approuver la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement européen n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

Dans le cadre du programme, les actions pourront être rachetées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autres) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ;
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout

plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3321-1 et suivants et L. 3331-1 et suivants du Code du travail ;

- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'autorisation qui serait conférée au Directoire porte sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date du rachat, ce qui représente, à titre indicatif, au 31 décembre 2012, 4 954 364 actions, soit, sur la base du prix maximal de rachat de 160 € par action, un investissement théorique maximal de 792 698 240 €.

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société s'engage à rester dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital. Il convient de préciser qu'au 31 décembre 2012, le nombre d'actions propres détenues par Wendel est de 1 737 498. Sur cette base, la Société serait en mesure de racheter 3 216 866 actions compte tenu des actions déjà autodétenues, soit 6,49 % du capital représentant un montant total maximum de 514 698 560 € sur la base du prix unitaire d'achat maximal de 160 €. La Société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

L'autorisation de rachat serait valable pour une durée de quatorze mois à compter de l'Assemblée générale du 28 mai 2013, soit jusqu'au 28 juillet 2014.

7.8 Transactions effectuées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux

Déclarations des opérations réalisées sur les titres Wendel par les dirigeants en 2012

Date de dépôt AMF	Déclarants	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant brut de l'opération (en euros)	Lieu de l'opération	N° de déclaration AMF
19.01.2012	Édouard de L'ESPÉE	Actions	Acquisition	18.01.2012	56,57	73 201,58	NYSE Euronext Paris	212D0294
30.01.2012	Personne physique liée à Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	24.01.2012	56,57	73 201,58	NYSE Euronext Paris	212D0409
30.01.2012	Personne physique liée à Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	25.01.2012	57,80	57 800	NYSE Euronext Paris	212D0410
30.02.2012	Personne physique liée à Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	27.01.2012	57,20	34 320	NYSE Euronext Paris	212D0411
02.02.2012	Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	31.01.2012	58	29 754	NYSE Euronext Paris	212D0457
09.02.2012	François de MITRY	Actions	Acquisition	03.02.2012	60,72	13 054	NYSE Euronext Paris	212D0515
15.02.2012	Personne physique liée à Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	14.02.2012	60	24 000	NYSE Euronext Paris	212D0585
23.04.2012	Personne physique liée à Ernest-Antoine SEILLIÈRE	Autres	Opération de couverture de titres : achat	18.04.2012	9,37	796 084,50	Hors Marché	212D1522
23.04.2012	Personne physique liée à Ernest-Antoine SEILLIÈRE	Autres	Opération de couverture de titres : vente	18.04.2012	9,37	796 084,50	Hors Marché	212D1523
22.06.2012	Personne physique liée à Ernest-Antoine SEILLIÈRE	Autres	Opération de couverture de titres : vente	18.06.2012	8,07	242 028	Hors Marché	212D2498
22.06.2012	Personne physique liée à Ernest-Antoine SEILLIÈRE	Autres	Opération de couverture de titres : achat	18.06.2012	8,07	242 028	Hors Marché	212D2499
10.07.2012	Bernard GAUTIER	Actions	Souscription (PEG 2012)	04.07.2012	42,47	21 235	NYSE Euronext Paris	212D2782
11.07.2012	Frédéric LEMOINE	Actions	Souscription (PEG 2012)	04.07.2012	42,47	212 350	NYSE Euronext Paris	212D2781
25.07.2012	Frédéric LEMOINE	Actions	Cession	20.07.2012	60,06	340 074,52	NYSE Euronext Paris	212D3008
25.07.2012	Frédéric LEMOINE	Actions	Exercice de stock-options	25.07.2012	22,58	338 700	NYSE Euronext Paris	212D3009
22.10.2012	Personne physique liée à Ernest-Antoine SEILLIÈRE	Autres	Opération de couverture de titres : vente	16.10.2012	3,92	97 950	Hors Marché	212D4128
22.10.2012	Personne physique liée à Ernest-Antoine SEILLIÈRE	Autres	Opération de couverture de titres : achat	16.10.2012	3,92	97 950	Hors Marché	212D4127

Date de dépôt AMF	Déclarants	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant brut de l'opération (en euros)	Lieu de l'opération	N° de déclaration AMF
03.01.2013	Personne physique liée à Ernest-Antoine SEILLIÈRE	Actions	Cession	27.12.2012	52,95	1 588 500	NYSE Euronext Paris	213D0184
17.01.2013	Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	22.10.2012	67,05	5 833,35	NYSE Euronext Paris	213D0406
17.01.2013	Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	22.10.2012	66,90	12 644,10	NYSE Euronext Paris	213D0405
17.01.2013	Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	26.10.2012	66	6 600	NYSE Euronext Paris	213D0411
17.01.2013	Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	26.10.2012	67,05	7 372,20	NYSE Euronext Paris	213D0407
17.01.2013	Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	26.10.2012	66,50	6 650	NYSE Euronext Paris	213D0410
17.01.2013	Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	26.10.2012	66,80	6 680	NYSE Euronext Paris	213D0409
17.01.2013	Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	26.10.2012	67	6 700	NYSE Euronext Paris	213D0408
17.01.2013	Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	29.10.2012	66,50	13 300	NYSE Euronext Paris	213D0412
17.01.2013	Nicolas CELIER	Actions	Acquisition	12.11.2012	66,49	199 470	NYSE Euronext Paris	213D0413

7.9 Pactes d'actionnaires

7.9.1 Engagements relatifs au capital de Wendel

Dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003, la Société a été informée de la conclusion entre les sociétés Wendel-Participations et Spim et certains actionnaires individuels des engagements de conservation suivants :

- des engagements de conservation d'une durée de six ans conclus en application de l'article 885 I *bis* du Code général des impôts en date des 19 décembre 2006, 14 décembre 2007 et 1^{er} décembre 2008, 1^{er} décembre 2010, 5 décembre 2011 et 19 décembre 2012 portant respectivement sur 34,49 %, 36,49 %, 38,06 %, 36 %, 36,74% et 39,12 % du capital à ces différentes dates ;
- des engagements de conservation d'une durée de deux ans conclus en application de l'article 787 B du Code général des impôts en date des 1^{er} décembre 2010, 5 décembre 2011 et 19 décembre 2012

portant respectivement sur 36,84 %, 36,09 %, 36,71 % et 36,91 % du capital à ces différentes dates.

Outre l'engagement de conserver les titres pour une certaine durée, ces engagements prévoient également un droit de préemption au profit des sociétés Wendel-Participations et Spim. Ces engagements ne constituent pas une action de concert.

En application des dispositions des articles 885 I *bis* et 787 B du Code général des impôts et L. 233-11 du Code de commerce, ces engagements ont été portés à la connaissance de l'Autorité des marchés financiers.

Les autres obligations de conservation relatives aux actions Wendel sont énumérées à la section 2.1.6.6.

7.9.2 Pactes d'actionnaires conclus par le groupe Wendel : sociétés non cotées

Au 31 décembre 2012, le groupe Wendel est partie à plusieurs accords régissant ses relations avec ses coactionnaires dans Materis, Stahl, Parcours et Mecatherm, qu'il s'agisse d'investisseurs financiers ou de managers de ces participations dans le cadre des mécanismes d'association des équipes de direction à la performance de leur société (tels que décrits dans la note aux comptes consolidés relative à l'association des équipes de direction aux investissements du Groupe).

Ces accords comportent diverses clauses relatives notamment :

- à la gouvernance (composition des organes de direction, droits de veto sur certaines décisions stratégiques et droits d'information) ;
- aux conditions de transfert de titres (inaliénabilité pendant une certaine période, droit de préemption) ;

- aux conditions de sortie en cas de cession (droit de sortie conjointe ou de sortie forcée) ou d'introduction en Bourse ;
- aux situations de départ des managers (promesse de vente au profit du groupe Wendel en cas de cessation des fonctions au sein de la filiale, et/ou promesse d'achat dans certains cas spécifiques) ;
- à la liquidité par tranches successives au-delà d'une certaine période (entre le 2^e anniversaire et le 14^e anniversaire de la réalisation de l'investissement par Wendel selon les accords concernés) en l'absence de cession ou d'introduction en Bourse.

Ces pactes sont décrits plus précisément à la note 40-5 de l'annexe aux comptes consolidés.

7.9.3 Pactes d'actionnaires conclus par le groupe Wendel : sociétés cotées

7.9.3.1 Legrand

Le pacte entre Wendel et KKR qui existait depuis 2006 (tel que modifié en 2011) ainsi que le concert qui en résultait, ont été résiliés de manière anticipée par suite de la cession par KKR d'un bloc de 12,7 millions d'actions Legrand en date du 5 mars 2012. Le pacte prévoyait en effet une résolution anticipée si l'une des parties venait à détenir moins de 5% des droits de vote de Legrand ; or, par suite de la cession de son bloc, KKR ne détenait plus que 1,01% du capital et 1,82% des droits de vote.

7.9.3.2 exceet Group SE (anciennement Helikos SE)

Par un accord en date de juillet 2011, la société Oranje-Nassau Participaties BV, filiale de Wendel, les actionnaires fondateurs personnes physiques de Helikos SE, ainsi que Ventizz et les principaux dirigeants d'exceet ont encadré leurs relations en tant qu'actionnaires agissant de concert au sein d'exceet Group SE.

Cet accord, d'une durée de 5 ans, sauf résiliation anticipée dans certaines circonstances notamment si la participation de Ventizz ou de Wendel passe sous le seuil de 5 % du capital, prévoit :

- la nomination de représentants de Ventizz, de Wendel et du management au sein du Conseil d'administration et des Comités spécialisés d'exceet (la représentation de Ventizz et de Wendel s'ajustant en fonction de leur niveau de participation dans la société) ;
- une concertation préalable entre Ventizz et Wendel avant la prise de décisions stratégiques en Conseil d'administration ou en Assemblée générale ; et
- différents droits encadrant la cession par les parties de leur participation – notamment engagements de *lock-up* et droit de première offre entre Wendel et Ventizz sur certains transferts d'actions cotées (*public shares*).

Pour plus de détails concernant cet accord, il convient de se référer au *Proxy Statement* en date du 7 juin 2011 disponible sur le site de la société (www.exceet.ch).

7.9.3.3 Déclaration commune entre Wendel et Saint-Gobain

Par déclaration commune publiée le 26 mai 2011, Wendel et Saint-Gobain ont noté avec satisfaction que les accords conclus en mars 2008 avaient permis à Saint-Gobain de se développer dans un cadre favorable. La présence de représentants de Wendel au sein du Conseil d'administration de Saint-Gobain, la création du Comité stratégique de Saint-Gobain et la qualité des échanges intervenus ont permis l'établissement d'un dialogue fructueux et d'une gouvernance efficace, et sont de nature à favoriser le développement du groupe Saint-Gobain sur le long terme. Wendel, en sa qualité de premier actionnaire, et Saint-Gobain, par l'accord de son Conseil d'administration, ont donc souhaité confirmer les principes clairs de gouvernance dans un esprit

de continuité tout en marquant une nouvelle étape dans la coopération stratégique et le dialogue régulier entre les deux groupes.

Wendel et Saint-Gobain ont réitéré leur adhésion aux principes suivants :

- le soutien à la stratégie approuvée par le Conseil d'administration mise en œuvre par sa Direction générale ;
- le respect de l'indépendance du groupe Saint-Gobain et l'égalité de traitement de tous les actionnaires ; et
- la stabilité actionnariale, la contribution de Wendel aux projets du Groupe et son engagement à long terme.

Wendel et Saint-Gobain ont affirmé leur volonté de mettre en œuvre le modèle de développement défini par le Conseil d'administration de Saint-Gobain au service d'une ambition claire, celle d'être la référence de l'habitat durable, en offrant des solutions qui contribuent à rendre les bâtiments économes en énergie, plus respectueux de l'environnement, tout en améliorant le confort et la qualité de vie de chacun, et en restant exemplaires dans toutes les dimensions (économique, environnementale, sociale et sociétale) du développement durable.

Le modèle de croissance de Saint-Gobain s'articule principalement autour de trois piliers : les Produits pour la Construction, la Distribution Bâtiment et les Matériaux Innovants qui, chacun, apportent au groupe des facteurs spécifiques et qui, ensemble, serviront de leviers de croissance notamment par des acquisitions ciblées.

Le pôle « Produits pour la Construction » apporte au groupe Saint-Gobain, outre une implantation géographique mondiale très large y compris dans les pays émergents, une expertise technique de pointe, notamment en matière d'économies d'énergie, servant d'appui au développement des autres métiers du groupe Saint-Gobain dans le monde. Les produits et les solutions de construction du pôle permettent également au groupe Saint-Gobain de répondre aux besoins en forte croissance des pays émergents, créés par le développement démographique et économique et la rapide urbanisation, et aux besoins des économies matures de solutions pour l'habitat durable.

Le pôle « Distribution Bâtiment » contribue à l'ensemble du groupe Saint-Gobain par la connaissance intime des clients et des tendances des marchés sur laquelle il repose. Ses leviers de croissance sont les nouveaux formats et les nouveaux pays.

Le troisième pôle, « Matériaux innovants », comprenant le Vitrage et les Matériaux Haute Performance, favorise l'accès à l'innovation, mais aussi aux pays émergents. Il joue un rôle de tête de pont technologique pour l'ensemble du groupe Saint-Gobain grâce notamment à un portefeuille varié de matériaux, de brevets et de procédés qui ont des applications dans différents secteurs et qui pourront être utilisés dans l'habitat de demain.

À l'horizon 2015, le groupe Saint-Gobain s'est fixé le 15 novembre 2010 les objectifs suivants :

- un rythme de croissance interne supérieur à la moyenne historique du groupe Saint-Gobain, complété par une croissance externe ciblée ;

- une augmentation de la rentabilité du groupe Saint-Gobain au-delà de la moyenne historique ;
- l'achèvement du recentrage sur l'habitat et le désengagement du pôle Conditionnement (Verallia) ;
- le renforcement du positionnement du groupe Saint-Gobain sur les solutions à forte valeur ajoutée ;
- l'accélération du développement du groupe Saint-Gobain en Asie et pays émergents.

La mise en œuvre de cette stratégie se fera dans le respect d'une grande discipline financière et d'une politique claire de retour à l'actionnaire.

En ce qui concerne la gouvernance du groupe Saint-Gobain, le Conseil d'administration de Saint-Gobain compte aujourd'hui trois représentants de Wendel sur seize administrateurs et cette représentation sera maintenue. Si Wendel venait à détenir moins de 10 % des droits de vote de Saint-Gobain, sa représentation au Conseil d'administration serait ramenée à un seul administrateur. De plus, un administrateur représentant Wendel a été nommé à chacun des comités du Conseil d'administration de Saint-Gobain, Wendel y joue pleinement son rôle et cette participation sera maintenue.

Wendel et la Direction générale de Saint-Gobain se concerteront en temps utile, notamment sur tout projet de résolution destiné à être présenté aux Assemblées générales d'actionnaires. Aucun des deux groupes ne diffusera de communiqué ni ne prendra de position publique concernant l'autre sans l'en avoir préalablement informé.

Wendel a confirmé qu'elle n'entendait pas faire évoluer sa participation, détenue directement ou indirectement, seule ou de concert, au-delà de 21,5 % du capital de Saint-Gobain. Cette disposition ne s'applique pas en cas (i) de réduction du nombre d'actions de Saint-Gobain ou d'acquisition par Saint-Gobain de ses propres actions, Wendel conservant le nombre d'actions détenues au préalable, ou (ii) de distribution d'un dividende en actions entraînant une relution de Wendel. Toutefois, ces dispositions concernant l'évolution de la participation de Wendel cesseront de s'appliquer en cas de franchissement du seuil de 11 % du capital de Saint-Gobain par tout autre actionnaire agissant seul ou de concert ou en cas de dépôt d'une offre publique visant Saint-Gobain.

Enfin, Wendel est d'accord pour ne pas s'associer à une offre publique dont les termes ne seraient pas approuvés par le Conseil d'administration de Saint-Gobain, pour s'abstenir de toute démarche de nature à provoquer, encourager ou favoriser la réussite d'une telle offre

publique ainsi que pour s'abstenir de la recommander publiquement, étant précisé que Wendel demeurera libre d'apporter tout ou partie de ses titres si une offre survenait néanmoins.

Wendel partage le désir de Saint-Gobain de favoriser un actionariat stable et de qualité. En conséquence, dans le cas où Wendel envisagerait de transférer, en une ou plusieurs fois, des titres représentant au moins 5 % du capital de Saint-Gobain, à un nombre limité d'acquéreurs, Wendel informera la Direction générale de Saint-Gobain de son intention. La Direction générale de Saint-Gobain disposera alors d'une semaine pour faire, pour une durée raisonnable, une proposition d'acquisition par un tiers ou par Saint-Gobain des titres dont la vente est envisagée. Après discussions entre les deux Présidents, Wendel pourra retenir cette proposition ou poursuivre une offre alternative dont elle jugerait de bonne foi les caractéristiques financières et stratégiques importantes plus conformes à ses intérêts. Saint-Gobain pourra demander à Wendel de lui faire rencontrer préalablement le ou les acquéreurs qu'elle aurait identifiés. En tout état de cause, la Direction générale de Saint-Gobain et Wendel feront leurs meilleurs efforts pour contribuer à la réussite de la transaction réalisée dans un esprit de coopération et de partenariat. Enfin, en cas d'offre publique sur Saint-Gobain, ce droit de première offre ne s'appliquera pas pour l'apport par Wendel de titres Saint-Gobain à une offre publique déclarée conforme par l'autorité de marché.

Les éléments décrits ci-avant constituent un socle favorable pour le développement à long terme du partenariat entre Saint-Gobain et son premier actionnaire, Wendel. Il est entendu que dans le cas improbable où Wendel constaterait un différend avec la majorité du Conseil d'administration de Saint-Gobain, sur un sujet jugé d'importance, Wendel et Saint-Gobain feraient leurs meilleurs efforts pour définir en commun dans un délai d'un mois une solution amiable permettant à Wendel de continuer à jouer son rôle au sein du Conseil. Une demande d'inscription d'un projet de résolution à l'ordre du jour d'une Assemblée générale de Saint-Gobain, émanant de Wendel et n'ayant pas reçu l'accord du Conseil d'administration constituerait, bien entendu, un différend d'importance. Si le désaccord subsistait, Wendel et Saint-Gobain seraient libérés de toutes leurs obligations mentionnées dans le présent texte et les administrateurs représentant Wendel seraient amenés à quitter le Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires la plus proche. Les engagements prévus ci-dessus s'appliqueront pour une période de 10 ans à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 9 juin 2011.

Cette déclaration peut-être retrouvée sur le site Internet de Wendel, rubrique l'« Information Réglementée ».

7.10 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, à la connaissance de la Société, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

- détention de 35,1 % du capital et de 47,7 % des droits de vote de la Société par Wendel-Participations et affiliés au 31 décembre 2012 ;
- conventions autorisant la Société à utiliser le nom patronymique « Wendel » et la marque « WENDEL Investissement » : ces conventions contiennent une clause de résiliation dans le cas où la participation de Wendel-Participations dans la Société deviendrait inférieure à 33,34 % du capital pendant cent vingt jours consécutifs (voir section 8.1, « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ») ;
- attribution d'un droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (voir section 7.3) ;
- clauses de changement de contrôle des contrats d'emprunts obligataires et de certains contrats de financement de Wendel et de ses filiales (Gestion du risque de liquidité, note 5 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- droit de préemption : les engagements de conservation pris par certains actionnaires contiennent une clause de droit de préemption au profit de Wendel-Participations ou de Spim (voir section 7.9.1 ci-dessus) ;
- indemnité de départ des membres du Directoire : le départ des membres du Directoire en cas de changement de contrôle de la Société donnerait lieu au versement des indemnités de départ prévues par les Conseils de surveillance du 6 mai 2009 et du 11 février 2010 et confirmées par le Conseil de surveillance du 27 mars 2013 (section 2.1.7.7).



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2013

8.1	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	276	8.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU BÉNÉFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES SALARIÉS	285
8.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION	280	8.7	RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU DIRECTOIRE SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS AU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE EN 2012	286
8.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL	282	8.8	RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION	288
8.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D' UN OU PLUSIEURS PLANS D'ÉPARGNE D' ENTREPRISE MIS EN PLACE AU SEIN DU GROUPE	283	8.9	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	289
8.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D' ATTRIBUTION D' OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D' ACHAT D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES SALARIÉS	284	8.10	RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2013	290
			8.11	ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RÉOLUTIONS	292
			A	Résolutions relevant de l'Assemblée ordinaire	293
			B	Résolutions relevant de l'Assemblée extraordinaire	296

8.1 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

1. Avec M. Frédéric Lemoine, Président du Directoire et M. Bernard Gautier, membre du Directoire de votre société

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

a) Nature, objet et modalités

Co-investissement complémentaire des membres du Directoire relatif au groupe Materis

Dans le cadre de la restructuration de la dette de sa filiale Materis, le groupe Wendel a été amené à réinvestir 21,2 millions d'euros dans le groupe Materis en juin 2012. Conformément aux règles de co-investissements afférents aux acquisitions réalisées par Wendel entre 2006 et 2008, il a été proposé aux dirigeants et à certains cadres présents dans votre Groupe de co-investir leur quote-part du montant investi par Wendel.

Dans ce cadre, et sur autorisation préalable du Conseil de surveillance du 4 juin 2012, M. Frédéric Lemoine et M. Bernard Gautier ont respectivement investi en juin 2012 6.589 euros et 16.128 euros dans le compartiment Materis.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

a) Nature, objet et modalités

Co-investissement des membres du Directoire relatif au groupe IHS

Au cours du premier semestre, le groupe Wendel devrait réaliser son investissement dans le groupe IHS pour un montant équivalent à la contrevaletur en euros de 175 millions de dollars. Conformément aux règles de co-investissements afférents aux acquisitions réalisées à partir de 2011, il a été proposé aux dirigeants et à certains cadres de co-investir 0,5 % des montants investis par Wendel.

Dans ce cadre, et sur autorisation préalable du Conseil de surveillance du 12 février 2013, M. Frédéric Lemoine et M. Bernard Gautier ont été autorisés à investir un montant représentant respectivement 20 % et 13,33 % de cette quote-part de 0,5 %.

b) Nature, objet et modalités

Renouvellement des engagements pris par votre société au bénéfice de M. Frédéric Lemoine et M. Bernard Gautier en cas de cessation de leurs fonctions au sein du groupe Wendel

Dans le cadre du renouvellement des mandats de membres du Directoire de M. Frédéric Lemoine et de M. Bernard Gautier, le Conseil de surveillance du 27 mars 2013 a réitéré son autorisation concernant les engagements pris par votre société en cas de cessation de leurs fonctions, en application de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce.

Ces engagements avaient été autorisés par les Conseils de surveillance du 11 février 2010 pour M. Frédéric Lemoine et du 6 mai 2009 pour M. Bernard Gautier. Ils avaient été approuvés lors de l'assemblée générale du 4 juin 2010.

En cas de départ, M. Frédéric Lemoine a droit à deux années maximum de la dernière rémunération fixe totale et variable à objectifs atteints.

L'indemnité est due en cas de départ non motivé par une situation d'échec, celle-ci étant caractérisée par une cause grave ou lourde constatée à l'unanimité des membres du Conseil de surveillance. Sous cette réserve, l'indemnité s'applique en cas de révocation ou non-renouvellement du mandat de Président du Directoire, de modification substantielle de responsabilités, de changement de contrôle ou de divergence significative sur la stratégie de Wendel ou du groupe.

- Le versement de cette indemnité est soumis à deux conditions de performance :

- à hauteur de 50 % de son montant, cette indemnité est subordonnée au versement, au titre de deux des trois exercices précédant le départ, y compris l'exercice en cours, d'une rémunération variable au moins égale à 50 % de la rémunération variable à objectifs atteints allouée par le Conseil de surveillance à M. Frédéric Lemoine au titre des trois exercices considérés ;
- à hauteur de 50 % de son montant, l'indemnité n'est versée que si l'ANR par action à la fin du mandat (l'ANR Réel) est supérieur ou égal à 90 % du montant moyen de l'ANR par action des douze mois qui précèdent (l'ANR de Référence) ; si l'ANR Réel est compris entre 90 % et 60 % de l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite d'une décote de 2,5 fois la différence (ainsi, si l'ANR Réel est inférieur de 20 % à l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite de moitié : $20\% \times 2,5 = 50\%$) ; si l'ANR Réel est inférieur à 60 % de l'ANR de référence, aucune indemnité n'est versée à ce titre.

S'agissant de M. Bernard Gautier, en cas de rupture de son contrat de travail, celui-ci a droit à une indemnité égale à la moyenne annuelle des rémunérations brutes fixes et variables, qui lui auront été allouées au titre des trois derniers exercices annuels dont les comptes auront été arrêtés, précédant la notification de son licenciement (ou la date légale de rupture de son contrat de travail en cas de rupture conventionnelle ou de démission). Si cette indemnité excède l'indemnité prévue par la convention collective, l'excédent n'est versé que si M. Bernard Gautier a reçu, au cours de deux des trois exercices précédant l'exercice au cours duquel interviendra la notification de son licenciement (ou la date légale de rupture de son contrat de travail en cas de rupture conventionnelle ou de démission), une rémunération variable au moins égale à 50 % de sa rémunération variable à objectifs atteints au titre des trois exercices considérés.

Cette indemnité est due en cas de rupture conventionnelle, licenciement (à l'exception d'un licenciement pour faute grave ou lourde) ou démission du contrat de travail si celle-ci fait suite à la révocation, au non-renouvellement du mandat social, à la démission du mandat social consécutive à une modification substantielle de responsabilités, à un changement de contrôle ou à une divergence significative sur la stratégie de Wendel ou du groupe.

Au cas où M. Bernard Gautier cesserait d'être membre du Directoire, il percevra une indemnité, égale à la moyenne annuelle des rémunérations brutes fixes et variables à objectifs atteints qui lui auront été allouées par le Conseil de surveillance au titre des trois derniers exercices annuels dont les comptes auront été arrêtés, précédant le départ, sous réserve des conditions de performance suivantes :

- à hauteur de 50 % de son montant, cette indemnité est subordonnée au versement, au titre de deux exercices sur les trois derniers dont les comptes auront été arrêtés avant le départ, d'une rémunération variable au moins égale à 50 % de la rémunération variable à objectifs atteints au cours des trois exercices considérés ;
- à hauteur de 50 % de son montant, l'indemnité n'est versée que si l'ANR par action à la fin du mandat (l'ANR Réel) est supérieur ou égal à 90 % du montant moyen de l'ANR par action des six mois qui précèdent (l'ANR de Référence) ; si l'ANR Réel est compris entre 90 % et 60 % de l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite d'une décote de 2,5 fois la différence (ainsi, si l'ANR

Réel est inférieur de 20 % à l'ANR de Référence, la part de l'indemnité versée à ce titre est réduite de moitié : $20\% \times 2,5 = 50\%$) ; si l'ANR Réel est inférieur à 60 % de l'ANR de Référence, aucune indemnité n'est versée à ce titre.

Cette indemnité est due en cas de départ lié à la révocation ou au non-renouvellement du mandat de membre du Directoire, à la démission du mandat de membre du Directoire si celle-ci fait suite à un licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail, à une modification substantielle de responsabilités, à un changement de contrôle ou à une divergence significative sur la stratégie de Wendel ou du groupe.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Frédéric Lemoine, Président du Directoire, M. Bernard Gautier, membre du Directoire et M. Ernest-Antoine Seillière, Président du Conseil de surveillance de votre société

Nature, objet et modalités

Accord-cadre sur les co-investissements de l'équipe de direction de Wendel afférents aux acquisitions réalisées par Wendel entre 2006 et 2008 (et aux réinvestissements ultérieurs effectués par Wendel dans ces sociétés)

Wendel a mis en place en 2006 et 2007 un système de co-investissement destiné à associer l'équipe de direction de Wendel aux performances de votre Groupe. Les membres de cette équipe ont ainsi été amenés à investir à titre personnel aux côtés de votre Groupe dans la société Winvest International S.A. SICAR, qui détient les participations de votre Groupe dans les sociétés non cotées Materis, Stahl et Van Gansewinkel Groep (VGG) et qui détenait la participation de votre Groupe dans Deutsch.

Les principes généraux applicables à ces co-investissements sont les suivants :

- (i) les co-investisseurs investissent aux côtés de votre Groupe, sur proposition de Wendel, un montant global maximal de 0,5 % du total des sommes investies par Wendel ;
- (ii) les co-investissements donnent droit à 10 % de la plus-value (pour 0,5 % des investissements), à condition que Wendel ait obtenu un rendement minimal de 7 % par an et de 40 % en cumul de son investissement ; dans le cas contraire, les montants investis par les membres de l'équipe de direction sont perdus par eux ; le seuil de 7 % de rentabilité minimale est apprécié sur la base de la valeur et des dates auxquelles les investissements ont été réalisés ;
- (iii) les droits liés au co-investissement sont progressivement acquis sur une période de quatre ans en cinq tranches de 20 % par an (20 % à la date d'investissement puis 20 % à chaque date anniversaire) ; en particulier, les membres de l'équipe de direction se sont engagés, en cas de départ, à céder sur demande leurs droits non encore définitivement acquis à leur valeur d'origine ;

(iv) la plus-value est dégagée lors de la cession ou s'il n'y a pas eu de cession au bout de dix ans, à dire d'expert.

Dans ce contexte, les membres de l'équipe de direction ont conclu en 2010 avec votre Groupe des promesses de vente et promesses d'achat ayant vocation à être exercées :

- soit en cas de survenance d'un événement de liquidité affectant l'une des sociétés Materis, Stahl, Deutsch et VGG, un événement de liquidité étant défini comme une cession totale de la société concernée, un changement de contrôle, une cession ou un remboursement portant sur plus de 50 % des instruments financiers détenus par votre Groupe dans la société concernée, l'introduction en bourse de cette dernière ou l'arrivée du terme de dix ans à compter de l'investissement initial (au 31 décembre 2016) ;
- soit en cas de départ de votre Groupe du membre de l'équipe de direction concerné.

En cas de survenance d'un événement de liquidité, votre Groupe s'est engagé à acheter aux membres de l'équipe de direction leurs actions de Winvest International S.A. SICAR représentatives de la société concernée, à un prix tel que ceux-ci reçoivent 10 % de la plus-value réalisée sur cette société, sous réserve que votre Groupe ait obtenu un rendement minimum de 7 % par an et de 40 % de son investissement. Dans le cas contraire, les membres de l'équipe de direction se sont engagés à vendre à votre Groupe, pour 1 euro symbolique, leurs actions de Winvest International S.A. SICAR représentatives de la société concernée.

En cas de départ d'un membre de l'équipe de direction :

- La personne concernée s'est engagée à vendre à votre Groupe :
 - (i) ses actions non définitivement acquises de Winvest International S.A. SICAR à leur valeur d'origine, quelles que soient les raisons pour lesquelles cette personne quitte votre Groupe, et
 - (ii) ses actions définitivement acquises de Winvest International S.A. SICAR, à leur valeur de marché en cas de faute lourde entraînant un licenciement ou une révocation ou un non-renouvellement du mandat ; à 1 euro avec complément de prix à valeur de marché en cas d'événement de liquidité lorsque le départ est motivé par un licenciement ou une révocation pour faute grave ; et à la plus élevée de la valeur d'origine ou de la valeur de marché en cas de décès.
- Votre Groupe s'est engagé à racheter à la personne concernée :
 - (i) ses actions non définitivement acquises de Winvest International S.A. SICAR à la valeur d'origine en cas de licenciement ou révocation ou non-renouvellement du mandat, hors cas de faute grave ou lourde, ou en cas de décès, et
 - (ii) ses actions définitivement acquises de Winvest International S.A. SICAR, à leur valeur de marché en cas de licenciement ou de révocation ou non-renouvellement du mandat, hors cas de faute grave ou lourde, et à la plus élevée de la valeur d'origine ou de la valeur de marché en cas de décès.

Co-investissement Deutsch

La société Deutsch a été cédée le 3 avril 2012 au groupe TE Connectivity pour une valeur d'entreprise d'environ 2,1 milliards de dollars et un produit net de cession de 960 millions d'euros. Les conditions de rendement

minimum (7 % par an et 40 % en cumulé) ayant été atteintes pour Wendel (avec une performance de plus de 20 % par an en moyenne et 150 % en cumulé), 35 co-investisseurs ont reçu 61,3 millions d'euros au titre de la quote-part du produit brut de cession leur revenant conformément aux règles du co-investissement applicables à la société Deutsch, dont 74 % pour 32 co-investisseurs, 6,5 % pour le Président du Directoire, 16 % pour l'autre membre du Directoire et 3,5 % pour le Président du Conseil de surveillance.

2. Avec M. Frédéric Lemoine, Président du Directoire et M. Bernard Gautier, membre du Directoire de votre société

Nature, objet et modalités

Accord-cadre sur les co-investissements de l'équipe de direction de Wendel afférents aux acquisitions réalisées par Wendel à partir de 2011

Pour les investissements effectués par Wendel à partir de 2011 dans de nouvelles sociétés, les principes régissant les systèmes de co-investissement ont été modifiés. Les principes sont les suivants :

- (i) les co-investisseurs investissent aux côtés de votre Groupe, sur proposition de Wendel, un montant global maximal de 0,5 % du total des sommes investies par Wendel ;
- (ii) 30 % du montant investi par les équipes de direction le sont aux mêmes conditions que Wendel (co-investissement pari passu) ;
- (iii) les 70 % restants, soit un co-investissement de 0,35 % du montant total investi par Wendel, donnent droit, en cas d'événements définis aux alinéas (v) et (vi) ci-dessous, à 7 % de la plus-value (co-investissement assorti d'un effet de levier), à condition que Wendel ait obtenu un rendement minimum de 7 % par an et de 40 % en cumul de son investissement ; dans le cas contraire, les co-investisseurs perdent leurs 70 % investis ;
- (iv) les droits liés au co-investissement assorti d'un effet de levier sont progressivement acquis sur une période de quatre ans en cinq tranches de 20 % par an (20 % à la date d'investissement puis 20 % à chaque date anniversaire) ;
- (v) la plus-value éventuelle est dégagée en cas de cession totale, de changement de contrôle, de cession de plus de 50 % des titres détenus par votre Groupe ou d'introduction en bourse de la société concernée ; selon le cas, la liquidité octroyée aux co-investisseurs peut être totale, ou proportionnelle à la participation cédée ;
- (vi) à l'issue d'une période de huit ans à compter de la réalisation de l'investissement initial par votre Groupe et à défaut de cession totale ou d'introduction en bourse, la plus-value éventuelle est également dégagée, sur un tiers des sommes investies par les co-investisseurs ; il en est de même au bout de dix ans, puis douze ans, si aucune cession totale ou introduction en bourse n'est intervenue dans l'intervalle ; dans ces cas, la valorisation du co-investissement est effectuée à l'issue de chaque période par un expert indépendant de réputation internationale.

En cas de départ d'un membre de l'équipe de direction, les engagements reçus et donnés par les co-investisseurs et votre Groupe sont identiques à ceux de l'accord-cadre sur les co-investissements de l'équipe de direction afférents aux acquisitions réalisées par Wendel entre 2006 et 2008 (et aux réinvestissements ultérieurs effectués par Wendel dans ces sociétés) comme décrit précédemment.

Les membres de l'équipe de direction de Wendel ont réalisé des co-investissements régis par les principes ci-dessus dans les sociétés acquises par Wendel depuis 2011 : Parcours, Mecatherm et, début 2013, IHS. Ces co-investissements ont été effectués à travers une nouvelle société d'investissement à capital risque de droit luxembourgeois : Oranje-Nassau Développement SA SICAR (Oranje-Nassau Développement), constituée en 2011 et divisée à ce stade en trois compartiments : Parcours, Mecatherm et IHS.

3. Avec M. Bernard Gautier, membre du Directoire de votre société

Nature, objet et modalités

Rémunération d'un membre du Directoire au titre du contrat de travail

M. Bernard Gautier est titulaire d'un contrat de travail depuis 2003, date de son entrée dans votre société. Il a été nommé membre du Directoire en 2005 et a conservé son contrat de travail. Sa rémunération fixe et variable lui est versée au titre de son contrat de travail.

Le Conseil de surveillance du 21 mars 2012, sur la recommandation du Comité de gouvernance, a décidé de maintenir la rémunération fixe 2012 de M. Bernard Gautier à 700.000 euros, inchangée depuis 2009.

Compte tenu des objectifs réalisés, le Conseil de surveillance du 12 février 2013 a autorisé votre société à verser à M. Bernard Gautier au titre de l'année 2012, 80 % de sa rémunération variable cible, laquelle correspond à 50 % de sa rémunération fixe ; en conséquence, la rémunération variable de M. Bernard Gautier pour 2012 s'élève à 280.000 euros.

Avec la société Wendel-Participations (anciennement Société Lorraine de Participations Sidérurgiques – SLPS), actionnaire de votre société

a) Nature, objet et modalités

Le 2 septembre 2003, votre société a conclu avec la société Wendel-Participations, deux conventions :

- une convention de prestations d'assistance administrative : le montant facturé par votre société au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 13.000 euros hors taxes ;
- un engagement de location de locaux : le montant facturé par votre société au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 40.628 euros hors taxes.

b) Nature, objet et modalités

Convention d'utilisation du nom « Wendel » et licence d'exploitation de la marque « WENDEL Investissement »

Par deux conventions du 15 mai 2002, les sociétés SLPS et Wendel-Participations ont autorisé votre société à utiliser le nom patronymique « Wendel » dans sa dénomination sociale et comme nom commercial et ont concédé à votre société une licence exclusive d'exploitation de la marque « WENDEL Investissement ».

Ces conventions sont conclues, à titre gratuit, pour une durée indéterminée, étant précisé qu'elles pourront être révoquées au cas où la participation directe et indirecte des sociétés de famille dans le capital de votre société aura été inférieure à 33,34 % pendant cent vingt jours consécutifs. Faute d'avoir exercé ce droit de révocation dans un délai de soixante jours suivant le délai susvisé, le droit d'usage du nom et la licence exclusive sur la marque deviendraient définitifs et irrévocables.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Letartre

8.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2013

Seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt-et-unième résolutions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92, L. 225-135 et L. 225-136 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Directoire de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, pour une durée de quatorze mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (seizième résolution),
 - émission d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette émission pourra être réalisée soit par des offres au public soit, dans la limite de 20 % du capital social par an, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (dix-septième résolution),
 - émission d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, en conséquence de l'émission par des filiales (article L. 228-93 du Code de commerce) de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société (dix-septième résolution),

- de l'autoriser, par la dix-septième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la dix-septième résolution, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social,
- émission d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, en cas d'offre publique d'échange (article L. 225-148 du Code de commerce) initiée par votre société (dix-neuvième résolution), dans la limite d'un montant nominal d'augmentations de capital s'élevant à € 100.000.000,
- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, pour une durée de quatorze mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dix-neuvième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder € 100.000.000 au titre de la seizième résolution et € 40.000.000 au titre de la dix-septième résolution, étant précisé que ces montants s'imputeront sur le plafond global de € 400.000.000 commun aux seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux seizième et dix-neuvième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la dix-huitième résolution.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire au titre de la dix-septième résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les dix-septième et dix-neuvième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Directoire en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Letartre

8.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2013

Quinzième résolution

Aux Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour

annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 5 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Letartre

8.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe

Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2013

Vingt-deuxième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe, pour un montant nominal maximal de € 250.000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, pour une durée de quatorze mois, la compétence pour décider une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ou aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Letartre

8.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés

Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2013

Vingt-troisième résolution

Aux Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux visés à l'article L.225-185 du Code de commerce et des salariés, tant de la société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du même code, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de quatorze mois à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Letartre

8.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés

Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2013

Vingt-quatrième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société, ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de quatorze mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Letartre

8.7 Rapport complémentaire du Directoire sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne Groupe en 2012

Le Directoire, statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2012 en sa 16^e résolution, après autorisation du Conseil de surveillance du 4 juin 2012, a décidé le 20 juin 2012 une augmentation de capital réservée aux adhérents au Plan d'Epargne Groupe Wendel en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé par l'Assemblée générale.

Le présent rapport, établi en application de l'article R. 225-116 a pour objet de rendre compte des conditions définitives de cette augmentation de capital réalisée conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale.

I. Conditions définitives de l'augmentation de capital

Volume maximal de l'augmentation de capital réservée

Le Directoire du 20 juin 2012 a décidé d'arrêter le montant nominal maximal de l'augmentation de capital réservée à 250 000 €, soit 62 500 actions d'une valeur nominale de 4 € chacune.

Prix de souscription

Le Directoire du 20 juin 2012 a arrêté le montant de la décote, soit 20 % du prix de référence, et a constaté :

- que le prix de référence, calculé sur la base de la moyenne des cours de clôture des 20 séances de Bourse précédant le 20 juin 2012, était de 53,0836 € ;
- que le prix de souscription correspondant à 80 % du prix de référence était de 42,47 €.

Chaque action nouvelle d'une valeur nominale de 4 € est donc assortie d'une prime d'émission de 38,47 €.

Le montant total maximal de l'augmentation de capital est de 2 654 375 €, prime d'émission incluse.

Bénéficiaires de l'offre

Les bénéficiaires de l'offre sont les adhérents au Plan d'Epargne Groupe Wendel, les salariés et mandataires sociaux devant justifier d'une ancienneté de trois mois au moins au jour de la clôture de la période de souscription.

Suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale mixte du 4 juin 2012 de la Société a supprimé au profit des bénéficiaires de l'offre le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Droits attachés aux actions

Les actions nouvelles seront créées et porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes.

Plafond de souscription

Chaque bénéficiaire aura le droit de souscrire à des actions nouvelles dans les conditions définies par le règlement du Plan d'Epargne Groupe Wendel et ses avenants.

Abondement

Pour l'année 2012, l'abondement sera de 200 % du versement volontaire ; il se fera dans la limite de 184 actions Wendel, 184 étant le plus grand nombre entier d'actions qui pourront être souscrites de telle sorte que l'abondement de l'employeur n'excède pas le plafond légal de 5 237 € par épargnant.

Modalités d'ajustement de l'augmentation de capital réservée

Dans l'hypothèse où le nombre total d'actions demandé par les souscripteurs serait supérieur au nombre maximum d'actions offert dans le cadre de l'augmentation de capital réservée, il sera procédé à une réduction des demandes. Celle-ci s'opérera de la façon suivante :

- aucune réduction sur la part des demandes pouvant bénéficier de l'abondement ;
- service en priorité des demandes correspondant au réinvestissement des dividendes des actions de la Société détenues dans le Plan d'Epargne Groupe Wendel ;
- au-delà, il sera appliqué une réduction proportionnelle au reste de la quantité demandée par chaque souscripteur.

Dans l'hypothèse où le nombre total d'actions demandé par les souscripteurs serait inférieur au nombre maximum d'actions offert dans le cadre de l'augmentation de capital réservée, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites.

Période de souscription

La période de souscription est ouverte du 22 juin 2012 au 4 juillet 2012 inclus.

Elle pourra être close à tout moment avant le 4 juillet 2012 si tous les bénéficiaires ont renvoyé leur bulletin de souscription ou, le cas échéant, ont informé la Société qu'ils renonçaient à la souscription des actions qui leur sont offertes.

Cotation des actions nouvelles

L'admission des actions nouvelles de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital.

II. Incidence de l'augmentation de capital

Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital réservée aux adhérents au Plan d'Epargne Groupe Wendel serait intégralement souscrite, 62 500 actions nouvelles de la Société seraient émises.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-115 du Code de commerce, le Directoire présente ci-après l'incidence de cette émission sur la situation des titulaires de titres de capital de la Société et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. L'incidence de l'émission est appréciée sur la base des derniers comptes sociaux établis au 31 décembre 2011.

Le 20 juin 2012,

Frédéric Lemoine
Président du Directoire

Bernard Gautier
Membre du Directoire

Incidence sur la quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2011

Après prise en compte des 62 500 actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital objet du présent rapport, la quote-part des capitaux propres par action diminuerait de 0,04 € sur la base de 50 564 519 actions émises composant le capital de la Société, et de 0,04 € sur la base de 50 823 061 actions émises ou susceptibles d'être émises.

Incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action telle quelle résulte de la moyenne des vingt séances de Bourse précédant le 20 juin 2012

Après prise en compte des 62 500 actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital objet du présent rapport, la valeur boursière de l'action diminuerait de 0,02 € sur la base de 50 564 019 actions émises composant le capital de la Société et de 0,02 € sur la base de 50 823 061 actions émises ou susceptibles d'être émises.

8.8 Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 28 mars 2012 sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe, autorisée par votre Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2012.

Cette Assemblée avait délégué à votre Directoire la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de quatorze mois et pour un montant maximal de 250 000 €. Faisant usage de cette délégation, votre Directoire a décidé dans sa séance du 20 juin 2012 de procéder à une augmentation du capital de 250 000 €, par l'émission de 62 500 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 4 € chacune et d'une prime d'émission unitaire de 38,47 €.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels arrêtés par votre Directoire. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du Directoire sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire du Directoire ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2012 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 juillet 2012

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Letartre

8.9 Observations du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En 2012, votre Conseil de surveillance a pu exercer, dans le respect des dispositions légales et statutaires, les vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires de la gestion du Directoire, avec le soutien actif de ses deux Comités spécialisés. Le Conseil de surveillance souligne la grande qualité de sa relation avec le Directoire, qui l'a constamment tenu informé de l'évolution de l'activité du groupe. Il lui a renouvelé sa confiance en le reconduisant dans ses fonctions, pour un nouveau mandat de quatre ans, jusqu'en avril 2017.

Le 27 mars 2013, votre Conseil a examiné les comptes individuels et consolidés de Wendel tels qu'arrêtés par le Directoire et les projets de résolutions qui vous sont soumis. Il n'a pas d'observation à vous présenter et émet un avis favorable à leur approbation.

Il approuve la proposition du Directoire de fixer le dividende au titre de l'exercice 2012 à 1,75 euros par action, en progression par rapport à 2011.

En ce qui concerne la gouvernance, cette Assemblée générale est marquée par le départ du Groupe de M. Ernest-Antoine Seillière, après 38 années de contribution active et éclairée au service de Wendel, d'abord en tant que Président de CGIP, puis de Marine-Wendel et enfin de Wendel Investissement jusqu'en 2005, date à laquelle il en est devenu Président du Conseil de surveillance.

Votre Conseil lui exprime sa profonde gratitude pour le travail accompli et la transformation de Wendel en une société d'investissement reconnue, dont l'actif a augmenté selon un multiple exceptionnellement élevé et qui accompagne durablement le développement de nombreuses sociétés. Votre Conseil est très heureux que M. Ernest-Antoine Seillière ait accepté de devenir Président d'Honneur de Wendel.

En outre, la composition de votre Conseil de surveillance évolue : il vous est proposé de nommer, en tant que membre indépendant, M. Laurent Burelle, Président directeur général de la Compagnie Plastic Omnium, groupe industriel familial mondial coté à la Bourse de Paris, qui apportera au Conseil de surveillance sa connaissance des marchés internationaux et son goût pour l'innovation.

Il vous est également proposé de nommer deux nouveaux membres issus de l'actionariat familial, Mme Bénédicte Coste et Mme Priscilla de Moustier, qui viennent renforcer l'expertise financière et industrielle du Conseil et doubler le nombre de femmes au sein de votre Conseil.

Il vous est enfin proposé de renouveler le mandat d'Edouard de l'Espée.

Le Conseil vous recommande la nomination de ces trois nouveaux membres et se réjouit de les accueillir, sous réserve de votre approbation.

Enfin, votre Conseil vous recommande l'approbation du renouvellement des autorisations financières conférées au Directoire.

8.10 Rapport du Directoire sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale du 28 mai 2013

Partie ordinaire

Comptes de l'exercice 2012, affectation du résultat et conventions réglementées

La **première** et la **deuxième résolution** ont pour objet de soumettre à votre approbation les comptes de Wendel au 31 décembre 2012.

Les comptes individuels font apparaître un résultat net positif de 782 962 327,06 €, les comptes consolidés font apparaître un résultat net part du groupe de 221 123 000 €. Ces résultats reflètent la solidité de Wendel et une structure financière encore renforcée.

La **troisième résolution** a pour objet l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et la distribution d'un dividende de 1,75 € par action, en progression par rapport au dividende ordinaire versé au titre des trois exercices précédents.

	2009	2010	2011 ⁽¹⁾
dividende	1,00 €	1,25 €	1,30 €

(1) Hors distribution exceptionnelle d'une action Legrand pour 50 actions Wendel.

Le dividende serait détaché le 30 mai 2013 et payé le 4 juin 2013.

Il est rappelé qu'en l'état actuel de la réglementation, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, la totalité du dividende proposé est soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application de l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France et prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

Un prélèvement forfaitaire obligatoire et non libératoire, au taux de 21 % assis sur le montant brut, sera prélevé et sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle le dividende est versé.

Les **quatrième, cinquième et sixième résolutions** ont pour objet l'approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues en 2012 et au début de l'exercice 2013. Ce rapport rend compte, s'agissant des membres du Directoire, de leur co-investissement complémentaire dans le groupe Materis et de leur co-investissement dans le groupe IHS. En outre, il rend compte de la réitération à l'identique de l'autorisation du Conseil de surveillance concernant les engagements pris par la Société en cas de cessation des fonctions de M. Frédéric Lemoine et de M. Bernard Gautier, et ce, à l'occasion du renouvellement de leur mandat au Directoire, en application des articles L. 225-90-1 et L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

Conseil de surveillance : renouvellement d'un de ses membres et nomination de trois nouveaux membres

Conformément à la tradition familiale, M. Ernest-Antoine Seillière, parvenu à l'âge de 75 ans, n'a pas souhaité, après 38 années au service du groupe, solliciter le renouvellement de son mandat qui arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2013.

La **septième résolution** a pour objet le renouvellement pour quatre ans du mandat de M. Édouard de l'Espée.

Les **huitième, neuvième et dixième résolutions** ont pour objet la nomination de trois nouveaux membres pour une durée de quatre ans : Mmes Bénédicte Coste et Priscilla de Moustier, membres de la famille Wendel, et M. Laurent Burelle, considéré comme un membre indépendant du Conseil.

M^{me} Bénédicte Coste apportera au Conseil sa grande expérience en matière financière et M^{me} Priscilla de Moustier viendra renforcer le Conseil par son expertise en matière industrielle et commerciale et par sa connaissance approfondie des entreprises familiales ; leur nomination doublerait la proportion de femmes au Conseil pour la porter de 18 % à 36 %.

M. Laurent Burelle dirige un groupe familial industriel de tout premier plan, coté sur Nyse Euronext et faisant partie du SBF 120, qui, sous son impulsion et sa direction, a connu une croissance remarquable, notamment à l'international et en particulier en Asie.

Les renseignements relatifs à ces candidatures figurent dans le document de référence de la Société pour 2012, section 2.1.

Le Conseil de surveillance serait ainsi composé de 11 membres, dont cinq membres indépendants et quatre femmes.

Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes

Les **onzième, douzième et treizième résolutions** ont pour objet de renouveler les mandats des Commissaires aux comptes titulaires de la Société, Ernst & Young Audit et PricewaterhouseCoopers Audit, ainsi que le mandat de l'un des Commissaires aux comptes suppléant, le cabinet Auditex (suppléant d'Ernst & Young Audit), pour une durée de six exercices. Ces mandats expireront à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Programme de rachat d'actions

La **quatorzième résolution** a pour objet de renouveler l'autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi. Le prix maximum de rachat a été fixé à 160 €, la durée de l'autorisation est de quatorze mois.

Le programme de rachat d'actions ne peut être utilisé que pour les objectifs définis par la loi et déterminés dans la résolution. En pratique, votre Société peut être amenée à l'utiliser pour racheter des actions en vue de leur annulation (ce qui est l'objet de la quinzième résolution), réaliser des opérations de croissance externe, animer le marché du titre de la Société ou couvrir les plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance. En 2012, Wendel a ainsi acheté directement 985 338 actions propres en vue notamment de la couverture des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance et de leur annulation.

En tout état de cause, la Société ne pourra acquérir plus de 10 % de son capital, soit, à titre indicatif, sur la base du capital au 31 décembre 2012 et en ne tenant pas compte des actions déjà détenues, 4 954 364 actions. L'autorisation ne pourra être utilisée en période d'offre publique.

Partie extraordinaire

Réduction du capital

La **quinzième résolution** renouvelle pour une durée de vingt-six mois l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 30 mai 2011 au Directoire, sur autorisation préalable du Conseil de surveillance, d'annuler, par période de vingt-quatre mois, jusqu'à 10 % des actions acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat autorisé par la quatorzième résolution. En 2012, le Directoire a fait usage de cette possibilité et a réduit le capital à hauteur de 1 079 013 actions (en mars et novembre 2012).

Renouvellement des autorisations financières

Ces délégations visent à renouveler, pour quatorze mois, les délégations de même objet précédemment conférées qui arrivent à expiration. Le montant nominal maximal des augmentations de capital est fixé à quatre cents millions d'euros.

Ces délégations ont pour objet l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, en maintenant le droit préférentiel de souscription des actionnaires ou en le supprimant, en fonction des opportunités offertes par les marchés financiers et des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Elles assurent à la Société flexibilité et réactivité, en permettant au Directoire, sur autorisation préalable du Conseil de surveillance, de réaliser les opérations de marché nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du groupe.

Les montants pour lesquels ces autorisations financières sont sollicitées ont été réduits pour tenir compte des meilleures pratiques de place, des recommandations des agences de vote et de l'avis exprimé par certains actionnaires.

Au cours de l'exercice 2012, le Directoire n'a fait usage d'aucune de ces délégations.

La **seizième résolution** a pour objet d'autoriser le Directoire à augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal de cent millions d'euros.

La **dix-septième résolution** a pour objet d'autoriser le Directoire à augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et possibilité d'accorder un délai de priorité pour les actionnaires, dans la limite d'un montant nominal de quarante millions d'euros et à un prix au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Cette délégation permet également l'émission de titres pour un placement privé dans la limite de 20 % du capital par an ; elle permet aussi, dans la limite de 10 % du capital par an, d'augmenter le capital à un prix au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Wendel pendant une période de vingt jours précédant l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %.

La **dix-huitième résolution** a pour objet d'autoriser le Directoire à augmenter, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, le montant des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans l'hypothèse où ces émissions feraient l'objet de demandes excédentaires.

La **dix-neuvième résolution** a pour objet d'autoriser le Directoire à augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature de titres, dans la limite de 10 % du capital social, ou des apports de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, dans la limite d'un montant nominal de cent millions d'euros. Cette délégation permet à la Société d'acquérir des participations dans des sociétés non cotées ou cotées et de financer ces acquisitions en actions, plutôt qu'en numéraire.

La **vingtième résolution** a pour objet d'autoriser le Directoire à augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, dans la limite d'un montant nominal de quatre-vingts millions d'euros. Cette augmentation du capital se réaliserait par attribution d'actions gratuites aux actionnaires et/ou par élévation du nominal des actions existantes.

La **vingt et unième résolution** a pour objet de fixer à quatre cents millions d'euros le plafond nominal maximal des augmentations de capital résultant des résolutions seize à vingt.

Épargne salariale et actionnariat salarié

La politique d'actionnariat salarié chez Wendel est menée avec le souci de limiter l'effet de dilution pour les actionnaires.

Plan d'épargne groupe

La **vingt-deuxième résolution** a pour objet d'autoriser, pour quatorze mois, le Directoire à augmenter le capital, sur autorisation préalable du Conseil de surveillance, en faveur des salariés et des mandataires sociaux du groupe, dans le cadre du Plan d'épargne groupe pour un montant nominal maximal de deux cent cinquante mille euros, en ligne avec les années précédentes.

Conformément à la législation en vigueur, le prix d'émission des titres ne pourra être supérieur à la moyenne des cours de clôture des vingt jours de Bourse précédant la décision du Directoire ni inférieur à cette moyenne diminuée d'une décote maximale de 20 %.

Le Directoire a mis en œuvre l'autorisation de l'Assemblée générale du 4 juin 2012. L'actionnariat salarié investi dans le cadre du Plan d'épargne groupe représente environ 0,7 % du capital au 31 décembre 2012.

Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et d'actions de performance

L'exercice des options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution définitive des actions de performance sont soumis à des conditions de présence et de performance et, pour les membres du Directoire, à une obligation de conservation des actions issues des levées d'options ou des actions de performance acquises.

Les conditions de performance pour les membres du Directoire seront fixées par le Conseil de surveillance, les conditions de performance pour les salariés bénéficiaires seront fixées, le cas échéant, par le Directoire.

La **vingt-troisième résolution** a pour objet d'autoriser, pour quatorze mois, le Directoire à attribuer des options de souscription et/ou d'achat

d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Wendel, dans la limite de 0,9 % du capital social. Le prix sera fixé selon les dispositions légales et réglementaires, sans décote.

La **vingt-quatrième résolution** a pour objet d'autoriser, pour quatorze mois, le Directoire à attribuer des actions de performance aux salariés et mandataires sociaux, dans la limite de 0,3 % du capital social, ce montant venant s'imputer sur le plafond de 0,9 % fixé à la vingt-troisième résolution. L'attribution des actions de performance serait définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans et d'une période de conservation de deux années supplémentaires.

Pouvoirs

Enfin, la **vingt-cinquième résolution** a pour objet la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales.

8.11 Ordre du jour et projets de résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

- 1 Approbation des comptes individuels de l'exercice 2012 ;
- 2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012 ;
- 3 Affectation du résultat, fixation du dividende et mise en distribution du dividende ;
- 4 Approbation des conventions réglementées ;
- 5 Approbation des engagements pris en cas de cessation des fonctions de M. Frédéric Lemoine, Président du Directoire
- 6 Approbation des engagements pris en cas de cessation des fonctions de M. Bernard Gautier, membre du Directoire
- 7 Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance ;
- 8 Nomination d'un membre du Conseil de surveillance ;
- 9 Nomination d'un membre du Conseil de surveillance ;
- 10 Nomination d'un membre du Conseil de surveillance ;
- 11 Renouvellement du mandat du cabinet Ernst & Young Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- 12 Renouvellement du mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- 13 Renouvellement du mandat du cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;
- 14 Autorisation au Directoire d'acheter des actions de la Société ;

Résolutions à caractère extraordinaire

- 15 Autorisation au Directoire à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;

- 16 Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- 17 Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- 18 Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- 19 Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres ;
- 20 Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ;
- 21 Plafond global des augmentations de capital ;
- 22 Délégation au Directoire à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Groupe ;
- 23 Autorisation au Directoire à l'effet de consentir, au bénéfice des mandataires sociaux et salariés, des options de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et/ou d'achat d'actions ;
- 24 Autorisation au Directoire à l'effet de procéder à une attribution d'actions de performance aux mandataires sociaux et salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

Résolution à caractère ordinaire

- 25 Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A Résolutions relevant de l'Assemblée ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes individuels de l'exercice 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

- connaissance prise du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2012 et des observations du Conseil de surveillance,
- après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

approuve les comptes individuels de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012 et clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, qui se soldent par un résultat net de 782 962 327,06 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

- connaissance prise du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice 2012 et des observations du Conseil de surveillance,
- après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012 et clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, qui font apparaître un résultat net part du groupe de 221 123 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

4. donne acte au Directoire du rappel des distributions qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices clos :

Exercice social	Dividendes distribués	Dividende net par action
2009	49 740 579	1,00 €
2010	61 154 460	1,25 €
2011 ⁽¹⁾	62 890 215	1,30 €

(1) Hors distribution exceptionnelle d'une action Legrand pour 50 actions Wendel détenues.

Il est rappelé qu'en l'état actuel de la réglementation, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, la totalité du dividende proposé est soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application de l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France et prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

Un prélèvement forfaitaire obligatoire et non libératoire, au taux de 21 % assis sur le montant brut, sera prélevé et sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle le dividende est versé.

Troisième résolution

Affectation du résultat, fixation du dividende et mise en distribution du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Directoire approuvée par le Conseil de surveillance,

1. décide :
 - d'affecter le bénéfice de l'exercice 2012 qui s'élève à 782 962 327,06 €
 - augmenté du « Report à nouveau » qui s'élève à 1 257 807 266,73 €

formant un bénéfice distribuable de 2 040 769 593,79 €

de la manière suivante :

- aux actionnaires, un montant de 86 701 371,75 € afin de servir un dividende net de 1,75 € par action
 - aux autres réserves un montant de 500 000 000,00 €
 - pour le solde, au compte « Report à nouveau », un montant de 1 454 068 222,04 €.
2. décide que la date du détachement du dividende est fixée au 30 mai 2013 et que la date de mise en paiement est fixée au 4 juin 2013 ;
 3. décide que le dividende qui ne peut être servi aux actions de la Société autodétenues sera affecté au compte « Report à nouveau » et que les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant d'options de souscription ou d'achat qui seraient exercées avant la date du détachement du dividende seront prélevées sur le compte « Report à nouveau » ;

Quatrième résolution

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants et L. 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et au début de l'exercice

2013 mentionnées dans ce rapport et soumises à autorisation ; ces conventions portent sur le co-investissement des membres du Directoire dans Materis et IHS.

Cinquième résolution

Approbation des engagements pris en cas de cessation des fonctions de M. Frédéric Lemoine, Président du Directoire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants et L. 225-90-1 du Code de commerce, approuve les engagements pris à l'égard de M. Frédéric Lemoine en cas de cessation de ses fonctions qui sont mentionnés dans ce rapport.

Sixième résolution

Approbation des engagements pris en cas de cessation des fonctions de M. Bernard Gautier, membre du Directoire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants et L. 225-90-1 du Code de commerce, approuve les engagements pris à l'égard de M. Bernard Gautier en cas de cessation de ses fonctions qui sont mentionnés dans ce rapport.

Septième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Édouard de l'Espée

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Édouard de l'Espée expire à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Huitième résolution

Nomination de M^{me} Bénédicte Coste en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, à compter de ce jour, Madame Bénédicte Coste en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Neuvième résolution

Nomination de M^{me} Priscilla de Moustier en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, à compter de ce jour, M^{me} Priscilla de Moustier en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dixième résolution

Nomination de M. Laurent Burelle en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Laurent Burelle en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat du cabinet Ernst & Young Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Ernst & Young Audit, Tour Ernst & Young, 92037 Paris-La Défense, expire à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, expire à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Treizième résolution

Renouvellement du mandat du cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Auditex, Tour Ernst & Young, 92037 Paris-La Défense, expire à l'issue

de la présente assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Quatorzième résolution

Autorisation au Directoire d'acheter des actions de la Société : prix maximal 160 €

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Directoire approuvée par le Conseil de surveillance, en application de l'article 15-V b) des statuts,

- connaissance prise du rapport du Directoire,
 - et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement européen n°2273/2003 de la Commission européenne,
1. autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à faire racheter par la Société ses propres actions dans des limites telles que :
 - le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée, soit à titre indicatif, sur la base du capital au 31 décembre 2012, 4 954 364 actions,
 - le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée ;
 2. décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être rachetées en vue de les affecter notamment à l'une des finalités suivantes :
 - la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
 - la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société,
 - l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
 - l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
 - l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout Plan d'Epargne d'Entreprise mis en place au sein du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3321-1 et suivants et L. 3331-1 et suivants du Code du travail,
 - l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur ; dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué ;
3. décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions légales et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, sauf en période d'offre publique, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;
 4. fixe à 160 € par action le prix maximal d'achat, soit, à titre indicatif, un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions de 792 698 240 € sur la base d'un nombre de 4 954 364 actions correspondant à 10 % du capital au 31 décembre 2012, et donne tous pouvoirs au Directoire, en cas d'opérations sur le capital de la Société, pour ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur des actions ;
 5. donne tous pouvoirs au Directoire, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;
 6. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

B Résolutions relevant de l'Assemblée extraordinaire

Quinzième résolution

Autorisation au Directoire à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
 - et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce,
1. autorise le Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions autodétenues par la Société, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée ;
 2. autorise le Directoire à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;
 3. donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à la modification corrélatrice des statuts, accomplir tous actes, formalités ou déclarations et, d'une manière générale, de faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;
 4. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Seizième résolution

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal maximal de cent millions d'euros

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
 - et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-129-5, L. 225-132 et L. 225-134 et des articles L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce,
1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, de l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société, ou de

valeurs mobilières de toute nature donnant accès, à tout moment ou à date fixe – par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou de toute autre manière – à une quotité du capital social de la Société ou de l'une des sociétés visées à l'article L. 228-93 du Code de commerce, étant précisé que les titres ainsi émis pourront être libellés soit en euros, soit en devise étrangère, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs devises et que ces émissions pourront être souscrites soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à cent millions d'euros ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond nominal global fixé au paragraphe 1 de la vingt-et-unième résolution de la présente assemblée ;
3. décide qu'à ces montants s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
4. décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions possédées par eux ;
 - prend acte du fait que le Directoire pourra accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leur demande,
 - prend acte du fait que, si les souscriptions, à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé l'intégralité de l'émission effectuée, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce montant atteigne au moins les trois quarts de l'augmentation décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
5. constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
6. décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions

existantes, étant précisé que le Directoire aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;

7. donne tous pouvoirs au Directoire avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- décider les émissions et en fixer toutes les conditions et modalités, à savoir, notamment, déterminer les dates et les montants des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; fixer les prix d'émission des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, leur date de jouissance même rétroactive, leur mode de libération ; prévoir, le cas échéant, les conditions de leur remboursement, rachat en Bourse ou échange contre des actions ou autres valeurs mobilières, la possibilité de suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières pendant un délai qui ne pourra excéder le maximum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ; fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital,
- en cas d'émission de titres de créance, décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée (déterminée ou indéterminée), le prix de remboursement (fixe ou variable, avec ou sans prime), les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions et plus généralement de déterminer les autres modalités d'émission et d'amortissement ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
- constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts,
- et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;

8. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Dix-septième résolution

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et avec possibilité de conférer un délai de priorité aux actionnaires, dans la limite d'un montant nominal maximal de quarante millions d'euros

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
 - et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-4 et L. 225-129-5 et des articles L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce, et du II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier,
1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, de l'émission, à titre onéreux ou gratuit, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières de toute nature donnant accès, à tout moment ou à date fixe – par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou de toute autre manière – à une quotité du capital social de la Société ou de l'une des sociétés visées à l'article L. 228-93 du Code de commerce ou donnant droit à l'attribution de titres de créance étant précisé que les titres ainsi émis pourront être libellés soit en euros, soit en devise étrangère, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies et que ces émissions pourront être souscrites soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;
 2. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à la suite de l'émission, par des sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 3. décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, pourront être réalisées soit par des offres au public, soit, dans la limite de 20 % du capital par an, par des offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
 4. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations susvisées, ne pourra être supérieur à quarante millions d'euros ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond nominal global fixé au paragraphe 1 de la vingt-et-unième résolution de la présente assemblée ;
 5. décide qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de titres donnant accès au capital de la Société ;
 6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres à émettre par l'usage de la présente délégation, étant entendu que le Directoire pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera conformément

aux dispositions légales et réglementaires applicables, sur la totalité de l'émission faite par offre au public, un délai de priorité pour souscrire aux titres visés ci-dessus, proportionnellement au nombre de titres détenus par chaque actionnaire, à titre irréductible et éventuellement réductible, sans donner lieu à la création de droits négociables ;

7. prend acte du fait que si les souscriptions, y compris celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission telle que définie ci-dessus, le Directoire pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ;
8. constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société susceptibles d'être émises par la Société en vertu de la présente résolution ou par des sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
9. prend acte du fait que, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce :
 - le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission,
 - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;
10. décide que le Directoire est autorisé à fixer dans la limite de 10 % du capital social par an le prix d'émission selon les modalités suivantes : pour une émission d'actions, le prix d'émission sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Wendel pendant une période de vingt jours précédant l'émission, éventuellement diminuée d'une décote de 10 % ; pour une émission d'autres valeurs mobilières, le prix sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières au moins égale au prix de souscription minimum défini ci-dessus ; il est précisé que la limite de 10 % du capital social sera appréciée lors de la mise en œuvre par le Directoire de la présente autorisation et que les émissions s'imputeront sur les plafonds nominaux fixés, selon le cas, aux paragraphes 3 et 4 de la présente résolution ;
11. donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :
 - décider les émissions et en fixer toutes les conditions et modalités à savoir, notamment, déterminer les dates et les montants des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; fixer les prix d'émission des actions ou valeurs mobilières, leur date de jouissance même rétroactive, leur mode de libération ; prévoir, le cas échéant, les conditions de leur remboursement, rachat en Bourse ou échange contre des actions ou autres valeurs mobilières, la possibilité de suspendre l'exercice

des droits attachés aux valeurs mobilières pendant un délai qui ne pourra excéder le maximum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ; fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social ;

- en cas d'émission de titres de créance, décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée (déterminée ou indéterminée), le prix de remboursement (fixe ou variable, avec ou sans prime), les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions et plus généralement de déterminer les autres modalités d'émission et d'amortissement ; le cas échéant, ces titres pourront être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
 - constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;
 - et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
12. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Dix-huitième résolution

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
 - et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce,
1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, pour chacune des émissions décidées en application des seizième et dix-septième résolutions de la présente assemblée, en cas de demande excédentaire, sa compétence pour augmenter le nombre

de titres à émettre au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale) ;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond nominal global fixé au paragraphe 1 de la vingt et unième résolution de la présente assemblée ;
3. décide que la présente délégation est donnée pour une période de quatorze mois à compter du jour de la présente assemblée.

Dix-neuvième résolution

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres dans la limite de cent millions d'euros

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
 - et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, L. 225-147, L. 225-148 et L. 228-91 et suivants dudit code,
1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, sur le rapport du Commissaire aux apports, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature, consentis à la Société et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
 2. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société, en France ou à l'étranger, selon les règles locales, sur des titres d'une autre société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé dans les conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce dans la limite de cent millions d'euros ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unité de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;
 3. décide de supprimer, au profit des porteurs des titres ainsi apportés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises en rémunération des apports ;
 4. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu

des délégations susvisées s'imputera sur le plafond nominal global visé au paragraphe 1 de la vingt et unième résolution de la présente assemblée ;

5. qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
6. donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment de :
 - approuver l'évaluation des apports et fixer la parité d'échange ainsi que le cas échéant le montant de la soulte à verser,
 - approuver l'octroi des avantages particuliers, et réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers,
 - constater le nombre de titres apportés à l'échange,
 - constater le nombre de titres à émettre,
 - déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à émettre,
 - inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale,
 - procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite prime, de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée et de prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale,
 - constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts,
 - et, d'une manière générale prendre toutes dispositions utiles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
7. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Vingtième résolution

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite de quatre-vingts millions d'euros

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire,
 - et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-4 et L. 225-130 du Code de commerce,
1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du

Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de quatre-vingt millions d'euros, par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes (d'émission, de fusion ou d'apport), ou autres à réaliser par création et attribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée s'imputera sur le montant du plafond nominal global fixé au paragraphe 1 de la vingt et unième résolution de la présente assemblée ;
3. décide, en cas de distribution d'actions gratuites :
 - que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation applicables,
 - de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment de :
 - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital,
 - fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté,
 - arrêter la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet,
 - prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
 - constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts,
 - et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour assurer la bonne fin des opérations envisagées ;
5. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure de même objet, est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Vingt et unième résolution

Plafond global des augmentations de capital

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
 - et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce,
1. décide de fixer à quatre cents millions d'euros le montant nominal global cumulé des augmentations de capital qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Directoire résultant des seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions de la présente assemblée ;
 2. décide qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de titres donnant accès au capital de la Société ;
 3. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure de même objet, est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Vingt-deuxième résolution

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital réservées, aux adhérents du Plan d'Epargne Groupe dans la limite d'un montant nominal maximal de deux cent cinquante mille euros

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire,
 - après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
 - et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail,
1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe ;
 2. décide de fixer à deux cent cinquante mille euros le montant nominal maximal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ;
 3. décide de supprimer au profit des adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation ;
 4. décide que le prix de souscription des actions nouvelles, fixé par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours de clôture des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;

5. autorise le Directoire à attribuer, à titre gratuit, aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote déterminée par le Directoire et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables aux termes des articles L. 3332-19 et suivants et L. 3332-11 du Code du travail ;
6. donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment :
- de déterminer les sociétés ou groupements dont le personnel pourra souscrire ou recevoir les actions ou valeurs mobilières allouées au titre de la présente résolution,
 - de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
 - de décider le montant à émettre ou à céder, fixer le prix d'émission dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur, les modalités de libération, arrêter les dates, les conditions et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation,
 - d'arrêter la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, fixer les délais de libération dans la limite des délais fixés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des bénéficiaires exigée pour participer à l'opération et bénéficier de l'abondement de la Société,
 - en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et d'arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à la décote déterminée par le Directoire, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités,
 - de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
 - de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts,
- et, d'une manière générale, de prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées ;
7. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Vingt-troisième résolution

Autorisation au Directoire à l'effet de consentir, au bénéfice des mandataires sociaux et salariés, des options de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et/ou d'achat d'actions, dans la limite d'un plafond de 0,9 % du capital social

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire,
 - après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
 - et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
1. autorise le Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, et/ou des options d'achat d'actions de la Société, au bénéfice de ceux qu'il désignera – ou fera désigner - parmi les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du Code de commerce et les salariés tant de la Société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 2. décide que le nombre d'actions susceptibles d'être acquises ou souscrites par l'exercice des options attribuées en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 0,9 % du capital social existant au jour de l'attribution, étant précisé que de ce plafond sera déduit le nombre des actions de performance attribuées au titre de la vingt-quatrième résolution de la présente assemblée ;
 3. décide que le Directoire pourra modifier son choix initial entre des options de souscription d'actions ou des options d'achat d'actions, avant l'ouverture de la période de levée des options, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V-b des statuts, si le Directoire modifie son choix en faveur d'options de souscription d'actions ;
 4. décide que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options ;
 5. prend acte qu'en cas d'attribution d'options aux mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du Code de commerce, le Conseil de surveillance conditionnera l'attribution ou l'exercice des options à des critères de performance et devra fixer la quantité des actions issues de levées d'options qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;

6. décide que les options, qui auront été consenties par l'usage de la présente autorisation, feront l'objet d'une information dans le cadre d'un rapport spécial du Directoire à l'Assemblée générale, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
7. donne tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment de :
- fixer les conditions auxquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options,
 - déterminer les dates de chaque attribution,
 - déterminer le prix de souscription des actions nouvelles et le prix d'achat des actions existantes, étant précisé que ce prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur le jour où les options seront consenties, sans cependant être inférieur à la moyenne des cours de clôture des vingt séances de Bourse précédant ce jour,
 - prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires pour tenir compte des opérations financières éventuelles pouvant intervenir avant la levée des options,
 - fixer les conditions d'exercice des options et notamment (i) la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée pendant laquelle ces options pourront être exercées ne pourra excéder dix ans à compter de leur attribution et (ii), le cas échéant, les critères de performance individuels et/ou collectifs pour les salariés,
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options dans les conditions légales et réglementaires pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
 - constater, s'il y a lieu, lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice à la suite des levées d'options,
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
 - constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente autorisation et modifier corrélativement les statuts,
 - et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées ;
8. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Vingt-quatrième résolution

Autorisation au Directoire à l'effet de procéder à une attribution d'actions de performance aux mandataires sociaux et salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un plafond de 0,3 %

du capital social, ce montant venant s'imputer sur le plafond de 0,9 % fixé à la vingt-troisième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire,
 - après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
 - et conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
1. autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions de performance existantes ou, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, d'actions de performance à émettre par la Société au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société définis au II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce ou de salariés ou de mandataires sociaux des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
 2. décide que le nombre total des actions de performance existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 0,3 % du capital social existant au jour de l'attribution, étant précisé que le nombre d'actions de performance attribuées viendra en déduction du nombre maximum d'actions pouvant être émises en vertu de la vingt-troisième résolution de la présente assemblée, fixé à 0,9 % du capital ;
 3. décide que l'attribution des actions de performance à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que la durée de conservation des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieure à deux ans à compter de leur attribution définitive ;
 4. prend acte qu'en cas d'attribution d'actions de performance aux mandataires sociaux, le Conseil de surveillance conditionnera l'attribution et/ou l'acquisition définitive des actions à des critères notamment de performance et devra soit décider que ces actions ne peuvent être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
 5. autorise le Directoire à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
 6. prend acte de ce que, s'agissant des actions de performance à émettre, la présente décision comporte au profit des attributaires renonciation des actionnaires à leur droit d'attribution préférentiel aux actions dont l'émission, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes est ainsi autorisée ;
 7. donne au Directoire tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, à l'effet de :

- déterminer la liste des bénéficiaires d'actions de performance ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions de performance et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,

- procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions de performance attribuées nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société ; il est précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées,
 - fixer les conditions et les critères d'attribution des actions,
 - en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération des actions,
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
 - constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente autorisation et modifier corrélativement les statuts,
- et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées,
8. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Vingt-cinquième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt et autres.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1	PRINCIPAUX CONTRATS	306	9.8	TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	310
9.2	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	306	9.9	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	312
9.3	CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	307	9.10	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION PRÉVU PAR LES ARTICLES L. 225-100 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	313
9.4	DÉPENSES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 QUATER DU CGI	307	9.11	TABLE DE CONCORDANCE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ARTICLES L. 225-102-1 ET R. 225-14 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE)	315
9.5	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	307			
9.6	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	308			
9.7	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET HONORAIRES	309			
9.7.1	Commissaires aux comptes titulaires	309			
9.7.2	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	309			

9.1 Principaux contrats

Les pactes d'actionnaires et les accords de gouvernance sont décrits à la section 7.9 du présent document de référence.

Les contrats financiers sont décrits à la note 5, « Gestion des risques financiers », de l'annexe aux comptes consolidés.

A l'exception de ces contrats et accords, le Groupe n'est pas dépendant, de manière significative, de tel ou tel brevet, licence, contrat industriel, commercial ou financier.

9.2 Opérations avec les apparentés

Les informations relatives aux parties liées figurent dans l'annexe aux comptes consolidés du présent document de référence.

Les conventions réglementées au sens des articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans la section 8.1, « Assemblée générale » du présent document de référence.

Il n'existe pas, entre Wendel et ses filiales et participations, d'accords industriels, commerciaux ou de gestion. Wendel assure à certaines d'entre elles des prestations de conseil et d'assistance en matière stratégique, juridique, fiscale, financière et comptable. Ces prestations sont facturées à des conditions normales sur la base des coûts réels s'ils sont identifiables ou de forfaits.

Au niveau de Wendel, les montants des prestations au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Hors taxes En milliers d'euros	2012	2011	2010
Stallergenes	-	-	129
Eufor	1 100	1 000	2 300
Winvest Conseil	4 300	4 200	3 000
Wendel-Participations	13	13	13
Autres filiales	75	98	78

Par ailleurs, Wendel-Participations a versé en 2012 un loyer de 40 628 €, mentionné dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

9.3 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

À la connaissance de la Société, depuis le 31 décembre 2012, il n'est apparu aucun autre fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Société ou du Groupe que les trois suivants :

- Lors de sa publication de résultats le 28 mars 2013, la société a publié son ANR au 18 mars 2013 qui s'est élevé à 6 565 M€, soit 132,5 € par action.
- Fin mars 2013, un accord a été trouvé avec 4 banques pour la mise en place d'une ligne de crédit de 400 M€ à échéance 2018. La taille de cette ligne de crédit pourrait augmenter à l'avenir avec d'autres partenaires bancaires. Sous réserve de la documentation finale de ce nouveau crédit, ce financement viendra se substituer à l'actuel crédit syndiqué de 1,2 milliard d'euros à échéances 2013-2014.
- Fin 2012, Wendel a initié son premier investissement en Afrique par l'intermédiaire d'Oranje Nassau Développement, avec l'entrée au capital d'IHS Holding, leader des infrastructures de tours télécom en Afrique. D'ici à la fin du premier semestre 2013, Wendel aura investi 176 M\$, soit plus que les 125 M\$ initialement prévus, IHS étant très avancé sur de nouveaux développements, notamment des constructions de tours supplémentaires au Nigéria et la conclusion d'un contrat avec l'opérateur Orange en vue de confier à IHS l'exploitation de ses tours au Cameroun et en Côte D'Ivoire. Wendel est désormais le premier actionnaire d'IHS avec plus de 30 % du capital et sera représenté par 3 administrateurs au Conseil de la société. A la date de publication du rapport financier annuel 2012, le 8 avril 2013, Wendel a déjà investi 159 M\$ après la finalisation des deux premières phases d'investissement.

9.4 Dépenses visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI

Le montant global des dépenses de Wendel visées aux articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts s'élève à 19 180 € en 2012.

9.5 Responsable de l'information financière

Jean-Michel Ropert, Directeur financier

Tél. : 01 42 85 30 00

E-mail : jm.ropert@wendelgroup.com

9.6 Attestation de la personne responsable du document de référence incluant le rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui contient une observation, figurant en section 5 dudit document. Cette observation est la suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9-4 de l'annexe aux comptes consolidés « Tests de dépréciation des titres mis en équivalence ». Dans un contexte d'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale rendant les prévisions difficiles, cette note décrit les modalités du test de dépréciation au 31 décembre 2012 de la participation de Wendel dans Saint-Gobain, et en particulier la sensibilité du résultat de ce test, notamment aux variations du taux d'actualisation, du taux de croissance à long terme et de la marge normative prise en compte dans les flux postérieurs au plan d'affaires à 5 ans. »

Les comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant page 207 dans le document de référence 2011 déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2012 sous le numéro D.12-0241 et page 195 dans le document de référence 2010 déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2011 sous le numéro D.11-0253, qui contiennent des observations.

Paris, le 8 avril 2013

Frédéric Lemoine

Président du Directoire

9.7 Responsables du contrôle des comptes et honoraires

9.7.1 Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit représenté par Jean-Pierre Letartre

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Tour First – 1/2, place des Saisons

92400 Courbevoie-Paris-la Défense 1

Date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 15 novembre 1988 (ancienne dénomination : Castel Jacquet et Associés).

Date du dernier renouvellement du mandat : Assemblée générale mixte du 4 juin 2007.

Durée du mandat : six exercices.

Expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Etienne Boris

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 24 novembre 1994 (anciennes dénominations : Befec-Mulquin et Associés, Befec-Price Waterhouse).

Date du dernier renouvellement de mandat : Assemblée générale mixte du 4 juin 2007.

Durée du mandat : six exercices.

Expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

9.7.2 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	Ernst & Young Audit				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant Hors Taxe		%		Montant Hors Taxe		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidation	2 913	2 807			5 365	6 492		
<i>Wendel</i>	527	520	10 %	14 %	780	750	9 %	9 %
<i>Filiales intégrées globalement</i>	2 386	2 287	44 %	62 %	4 586	5 742	55 %	67 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	886	361			2 304	1 349		
<i>Wendel</i>	215	51	4 %	1 %	64	51	1 %	1 %
<i>Filiales intégrées globalement</i> ⁽¹⁾	671	310	12%	8 %	2 240	1 298	27 %	15 %
SOUS-TOTAL	3 799	3 168	70 %	85 %	7 669	7 840	91 %	91 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social ⁽²⁾	1 595	545	30 %	15 %	727	730	9 %	9 %
Autres	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	1 595	545	30 %	15 %	727	730	9 %	9 %
TOTAL	5 394	3 713	100 %	100 %	8 396	8 570	100 %	100 %

(1) Ce poste comprend principalement des diligences effectuées dans le cadre d'opérations d'acquisition au niveau des sociétés opérationnelles.

(2) Ce poste concerne des prestations rendues aux filiales opérationnelles à l'étranger relatives à des revues de conformité fiscale avec la réglementation locale applicable.

9.8 Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 et renvoie aux pages correspondantes de ce document.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004

Rubriques	Pages
1. Personnes responsables	307 et 308
2. Contrôleurs légaux des comptes	309
3. Informations financières sélectionnées	
Informations financières historiques	2, 38, 39, 41, 127 à 143, 250
Informations financières intermédiaires	NA
4. Facteurs de risques	79 à 92, 168 à 177
5. Informations concernant l'émetteur	
Histoire et évolution de la Société	3 à 7, 42, 254, 128 à 140
Investissements	13 à 14, 17 à 37, 164, 165, 262
6. Aperçu des activités	
Principales activités	3, 13 à 14, 17 à 37
Principaux marchés	3, 17 à 37, 129 à 135, 212 à 215
Événements exceptionnels	6 à 7, 307
Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers	81 à 82, 306
Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	18
7. Organigramme	
Description sommaire du Groupe	3, 258 à 260
Liste des filiales importantes	17 à 18, 144, 145, 226
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	181, 182
Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	NA
9. Examen de la situation financière et du résultat	
Situation financière	2, 6, 128 à 143
Résultat d'exploitation	2, 6, 17 à 37, 128 à 140
10. Trésorerie et capitaux	
Informations sur les capitaux	141 à 143, 152, 171 à 175, 239, 261
Source et montant des flux de trésorerie	138, 153, 208 à 210, 219 et 220, 233
Conditions d'emprunt et structure de financement	171 à 175, 197 à 200
Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la Société	173 à 175
Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la Direction a pris des engagements fermes	NA

Rubriques	Pages
11. Recherche et développement, brevets et licences	19 à 37, 204
12. Informations sur les tendances	4 à 7, 19 à 37
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Directoire et Conseil de surveillance	
Renseignements relatifs aux membres du Directoire et Conseil de surveillance	8 à 9, 43 à 71
Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance	44, 62, 70 à 71
15. Rémunérations et avantages	
Montant de la rémunération versée et avantages en nature	71 à 79
Montant des sommes provisionnées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	166
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
Date d'expiration des mandats	8 à 9, 45 à 61
Contrats de service liant les membres des organes d'administration	44 et 62
Informations sur les Comités d'audit et de rémunérations/gouvernance	8, 9, 66 à 68
Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	64 à 65
17. Salariés	
Nombre de salariés	95 à 96, 204
Participation et stock-options des mandataires sociaux	45 à 59, 72 à 77
Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	99, 283, 286 à 287, 300 et 301
18. Principaux actionnaires	
Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote	258 à 261
Existence de droits de vote différents	257, 260
Contrôle de l'émetteur	259
19. Opérations avec des apparentés	166, 247 et 248, 306
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
Informations financières historiques	2, 38 à 39, 42, 127 à 143, 250
Informations financières pro forma	NA
États financiers	147 à 251
Vérification des informations financières historiques annuelles	227 et 228, 251
Date des dernières informations financières	31 décembre 2012
Informations financières intermédiaires	NA
Politique de distribution du dividende	15, 39, 255, 293
Procédures judiciaires et d'arbitrage	82, 193, 194, 240
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	307
21. Informations complémentaires	
Capital social	239, 258 à 261
Acte constitutif et statuts	254 à 257
22. Contrats importants	306
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24. Documents accessibles au public	42
25. Informations sur les participations	17 à 37

9.9 Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Vous trouverez ci-après les références aux extraits du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Rubrique	Pages
Comptes individuels de la Société	229 à 250
Comptes consolidés du Groupe	147 à 226
Rapport de gestion	Cf. page 313
Attestation du responsable du rapport financier annuel	308
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels	251
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	227 à 228
Honoraires des Commissaires aux comptes	309
Rapport du Président du Conseil de surveillance portant notamment sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	44 à 79, 83 à 91,
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance	92

9.10 Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

Rapport de gestion Code de commerce	Pages
Compte-rendu d'activité	
1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	2, 3, 6, 7, 13 à 15, 128 à 143
2. Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	17 à 37
3. Indicateurs clés de performance de nature financière	2
4. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	6, 7, 130 à 135
5. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	307
6. Évolution et perspectives d'avenir	13 à 15, 19 à 37
7. Activités en matière de Recherche et de Développement	19 à 37, 204
8. Délais de paiement des dettes fournisseurs	242
9. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	235, 236
10. Description des principaux risques et incertitudes	79 à 83, 168 à 177, 192 à 194, 240
11. Informations sur les installations classées en catégorie Seveso seuil haut	NA
12. Indications sur l'utilisation des instruments financiers	168 à 177, 168 à 190, 242 à 243
13. Investissements au cours des trois derniers exercices	262
14. Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	NA
Responsabilité sociale d'entreprise	
15. Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	94 à 126
16. Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	94 à 123
Gouvernance	
17. Organe choisi pour exercer la Direction générale de la Société	8 et 9
18. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	44 à 61
19. Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	71 à 79, 98 et 99
20. Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	72 et 73
21. Engagements de toutes natures pris au bénéfice des dirigeants	76, 77, 166
22. Obligation de conservation des actions issues de plans d'options et de plans d'attribution gratuite d'actions des dirigeants	71 à 75
23. Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	268 et 269
24. Composition de l'actionariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	258 à 260
25. État de la participation des salariés au capital social	97, 258, 260
26. Rachat et revente par la Société de ses propres actions	266

Rapport de gestion Code de commerce	Pages
27. Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	144 et 145
28. Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	NA
29. Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	290
30. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	273
Autres informations	
31. Dépenses visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI	307
32. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	250
33. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	NA
34. Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	72 à 74, 97 et 98
35. Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des salariés	72, 75, 99
36. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	263
37. Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation de travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	44 à 79, 83 à 91

9.11 Table de concordance Développement durable (articles L. 225-102-1 et R. 225-14 et suivants du Code de commerce)

Informations sociales	Numéro de page du document de référence
Emploi	
Effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et par zone géographique	96
les embauches et les licenciements	96
les rémunérations et leur évolution	97 à 99
Organisation du travail	
l'organisation du temps de travail	96
absentéisme	96
Relations sociales	
l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	96
le bilan des accords collectifs	96
Santé et sécurité	
les conditions de santé et de sécurité au travail	96
le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	96
les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	96
Formation	
les politiques mises en œuvre en matière de formation	96
le nombre total d'heures de formation	96
Égalité de traitement	
les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes	96
les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	96
la politique de lutte contre la discrimination	96
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	
■ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	
■ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
■ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
■ à l'abolition effective du travail des enfants	

Informations environnementales	Numéro de page du document de référence
Politique générale en matière environnementale	
l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Non applicable ⁽¹⁾
les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	100
les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Non applicable ⁽¹⁾
le montant des provisions et garanties pour risques en matières d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Non applicable ⁽¹⁾
Pollution et gestion des déchets	
les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Non applicable ⁽¹⁾
les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	100
la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Non applicable ⁽¹⁾
Utilisation durable des ressources	
	100
la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Non applicable ⁽¹⁾
la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Non applicable ⁽¹⁾
la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	100
l'utilisation des sols	Non applicable ⁽¹⁾
Changement climatique	
les rejets de gaz à effet de serre	100
l'adaptation aux conséquences du changement climatique	Non applicable ⁽¹⁾
Protection de la biodiversité	
les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non applicable ⁽¹⁾

(1) Non applicable à Wendel en raison de la nature de l'activité de Wendel qui ne justifie pas un suivi de ce domaine.

Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	Numéro de page du document de référence
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
en matière d'emploi et de développement régional	Non applicable ⁽¹⁾
sur les populations riveraines ou locales	Non applicable ⁽¹⁾
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	100
les actions de partenariat ou de mécénat	100
Sous-traitance et fournisseurs	
la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Non applicable ⁽¹⁾
l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Non applicable ⁽¹⁾
Loyauté des pratiques	
les actions engagées pour prévenir la corruption	95
les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Non applicable ⁽¹⁾
Autres actions engagées, en faveur des droits de l'homme	96, 97

(1) Non applicable à Wendel en raison de la nature de l'activité de Wendel qui ne justifie pas un suivi de ce domaine.

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2013 sous le n° D. 13-0311, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004



Société anonyme au capital social de 198 174 564 euros
89, rue Taitbout – 75312 Paris Cedex 09
Tél. : 01 42 85 30 00 – Fax: 01 42 80 68 67
Avril 2013

www.wendelgroup.com